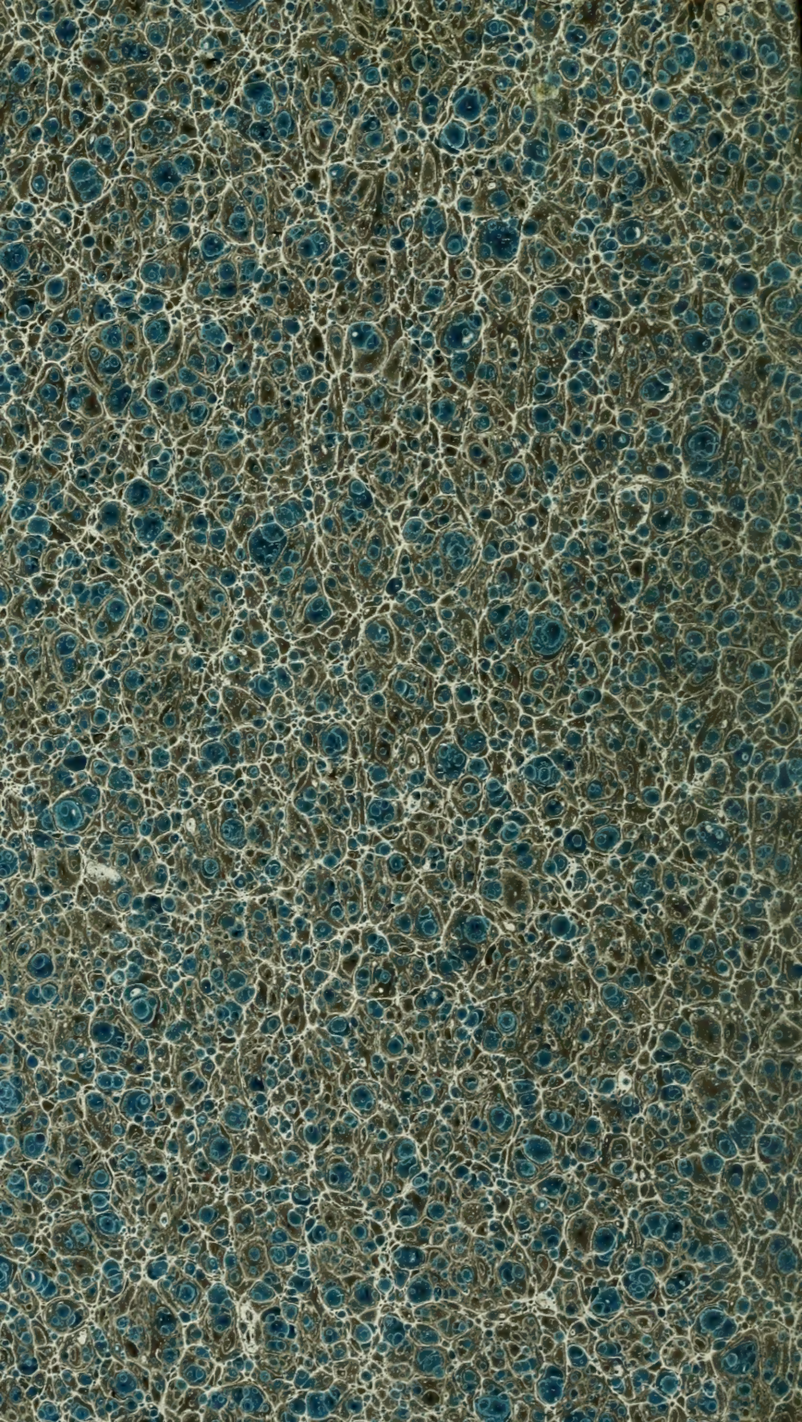
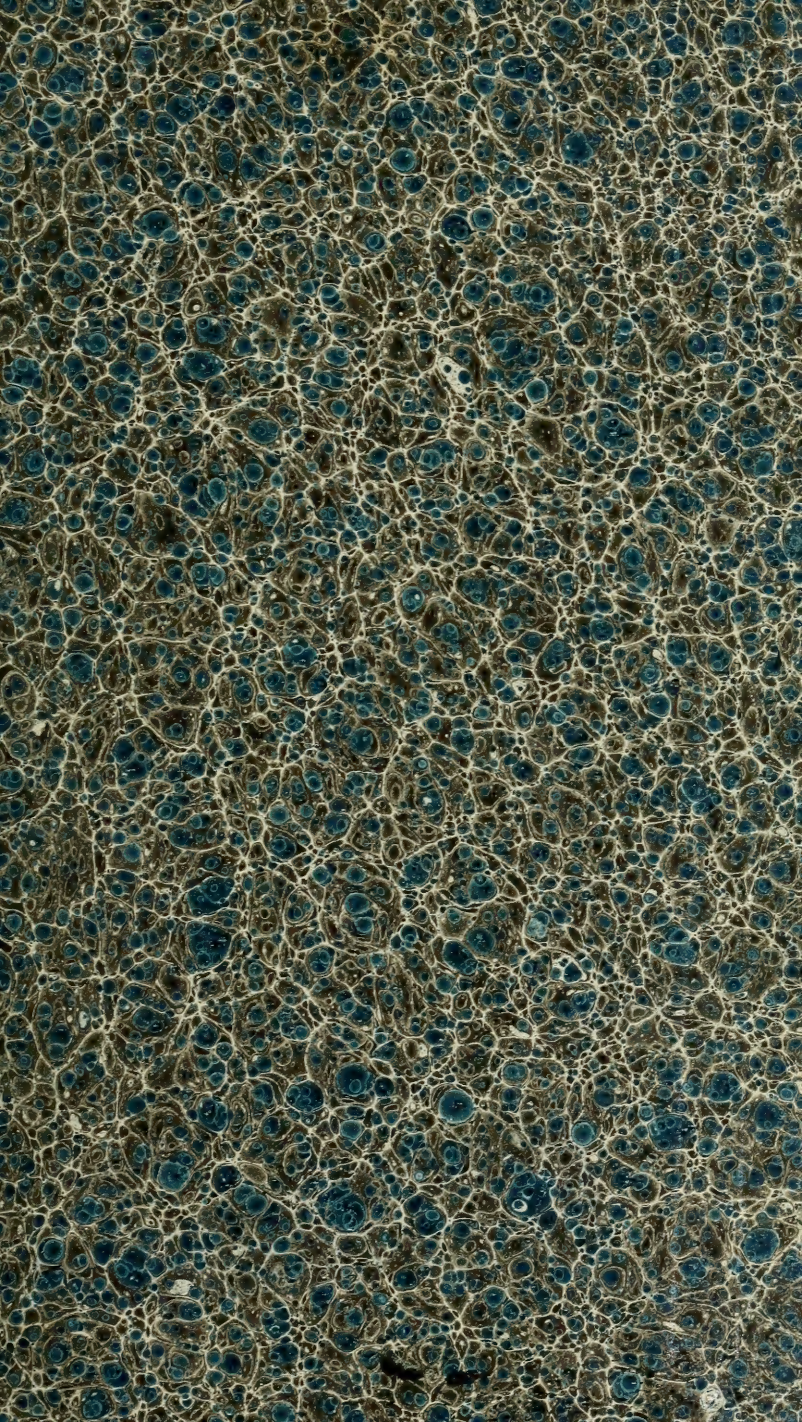






HISTOIRE

DE LA

GAULE MÉRIDIONALE

SOUS LA DOMINATION

DES CONQUÉRANTS GERMAINS.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
rue de Verneuil, 4.

HISTOIRE

DE LA

GAULE MÉRIDIONALE

SOUS LA DOMINATION

DES CONQUÉRANTS GERMAINS,

PAR M. FAURIEL,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

TOME PREMIER.

PARIS
PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DE SEINE, N° 33.
1836

AVERTISSEMENT.

Je crois devoir aux lecteurs de cet ouvrage quelques explications qui pourront les aider à le juger. Il n'a point été conçu isolément ni pour former un ouvrage unique embrassant à lui seul, dans toute son étendue, le sujet auquel il se rapporte. Il se rattache à une assez longue suite de recherches historiques sur le Midi de la France, recherches qui doivent embrasser, dans leur ensemble, tout ce qui concerne cette contrée, depuis l'antiquité la plus obscure et la plus reculée jusque vers la fin du treizième siècle.

Ces recherches, à peu près terminées, seront exposées dans trois différents ouvrages, se continuant et se complétant l'un l'autre, mais devant être considérés chacun comme un ouvrage particulier et complet en lui-même relativement à une portion déterminée du sujet.

De ces trois ouvrages, le premier comprendra tout ce que j'ai pu trouver de plausible sur les origines, l'histoire et l'état de la Gaule, principalement de la Gaule méridionale, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque de la domination romaine inclusivement. Ce

sujet, déjà si obscur en lui-même, a été encore fort obscurci par la plupart de ceux qui s'en sont occupés. Ai-je réussi à jeter un peu de jour sur ces ténèbres accumulées? suis-je parvenu à rattacher d'une manière directe et positive l'existence et l'histoire de la Gaule ancienne à l'histoire générale de l'antiquité? C'est ce que j'ai voulu faire. Ce que j'ai fait, les hommes capables d'en juger me l'apprendront.

Le second des ouvrages annoncés comprend le récit détaillé des événements de la Gaule, depuis la grande invasion des Barbares, au commencement du cinquième siècle, jusqu'au démembrement de l'empire frank sous les derniers descendants de Charlemagne.

Le troisième doit être un tableau aussi complet, aussi détaillé que j'ai pu le concevoir et le tracer, de l'état des provinces méridionales de la France depuis les commencements du dixième siècle jusqu'à la fin du treizième. Je me permettrai de déclarer ici d'avance que, des trois ouvrages annoncés comme se rattachant au même sujet, ce dernier est celui dont je me suis occupé le plus longuement et avec le plus d'affection, auquel je suis toujours revenu avec le plus d'attrait après de fréquentes interruptions, celui qui m'a semblé le plus neuf comme le plus intéressant par le sujet, celui enfin sur lequel je serais le plus flatté d'attirer un peu l'attention des esprits élevés et sérieux qui se sont appliqués à l'étude de l'histoire.

L'époque que j'ai voulu peindre dans les pays dont il s'agit m'a toujours paru l'une des plus importantes et les

plus curieuses, non-seulement de l'histoire de la France, mais de celle de l'Europe ; c'est une époque de création ou de rénovation qui succède peu à peu aux derniers bouleversements au milieu desquels achève de s'opérer le démembrement de la monarchie karlovingienne. C'est durant cette époque, et là, dans les parties les plus méridionales de la France, que se forme, pièce à pièce, tout un système de civilisation originale, système dans lequel on voit les misérables débris de l'ancienne culture romaine s'empreindre, s'animer inopinément d'un nouvel esprit, se relever, se recomposer sous des formes nouvelles. C'est là et alors que l'on voit s'organiser dans les villes, sur les ruines de la curie romaine, un gouvernement municipal sous les influences duquel ces villes deviennent rapidement de petits Etats libres, des puissances républicaines qui, généralement dirigées ou secondées par le clergé, luttent avec énergie et avec succès contre les violences et les abus du pouvoir féodal. C'est là et alors que l'on voit naître, avec de nouveaux idiomes, fusion lente et pénible du latin avec les anciens idiomes nationaux, une nouvelle littérature, littérature spontanée, expression délicate et mélodieuse de ces sentiments et de ces mœurs chevaleresques sous l'empire desquels s'étaient humanisés et civilisés les descendants tant des anciens chefs germains que de ceux même du pays.

L'ouvrage que je donne aujourd'hui au public est le second des trois dont je viens de parler, celui qui forme l'intermédiaire, comme le lien des deux autres ; aussi y

trouvera-t-on çà et là quelques renvois et quelques rappels, indices matériels de la connexion qu'il a avec eux à raison du sujet commun; mais, rares et fugitifs comme ils sont, ces indices ne sauraient, je présume, empêcher cet ouvrage d'être lu, entendu, apprécié comme un ouvrage à part, complet relativement à une portion considérable et déterminée du sujet général.

Cet ouvrage, j'aurais pu, à la rigueur, l'intituler : *Histoire de la Gaule*, etc. Si je l'ai intitulé : *Histoire de la Gaule méridionale*, etc., c'est pour plus de précision et de vérité, c'est pour mieux marquer l'intention que j'ai eue de développer et détailler, autant que possible, les événements particuliers au Midi, me bornant d'ordinaire pour ceux du Nord au degré de développement convenable pour en démontrer la liaison et les rapports avec les premiers, et pour tâcher de donner au tableau des uns et des autres l'ensemble et l'harmonie compatibles avec mon dessein.

Quant aux vues que j'ai portées dans mon travail, je n'ai que peu de mots à en dire. Si cette histoire diffère en bien des choses de celles auxquelles on pourra la comparer, c'est un mérite ou un risque que j'aurai rencontrés plutôt que cherchés. Je n'ai visé à rien autre ni à rien de plus qu'à retracer fidèlement des faits étudiés consciencieusement et avec un vif intérêt, en m'abstenant de toute spéculation étrangère à l'objet direct et propre de l'histoire.

Entre les parties de cette histoire, sur lesquelles j'ai essayé d'être plus complet que mes devanciers, je puis

indiquer ce qui concerne les relations et les guerres des populations du Midi avec les Arabes d'Espagne. J'ai cherché dans les manuscrits arabes de la Bibliothèque du roi et de la Société asiatique de Paris les renseignements qu'ils pouvaient offrir pour rectifier ou compléter, sur ce point, les récits des chroniques chrétiennes, qui ont tant besoin de l'être. J'ai fait usage d'une grande compilation de Ahmed el Mocri, en deux volumes in-folio (manusc. de la Bib. du roi, n°s 704, 705), contenant une multitude d'extraits et de fragments de divers auteurs musulmans qui ont écrit sur les conquêtes, l'établissement et les guerres des Arabes en Espagne. J'ai aussi fait beaucoup d'usage de deux chroniques originales réunies dans le même volume (n° 706), l'une anonyme, l'autre d'Ibn el Kauthir, qui toutes les deux m'ont fourni quelques traits intéressants pour mon objet. Mais il s'en faut bien, je me hâte de le reconnaître, il s'en faut bien que le résultat de mes recherches sur ce point ait été proportionné, je ne dis pas à ma curiosité, mais à ma patience.

Depuis que cette histoire est écrite, M. Reinaud, mon collègue à la Bibliothèque du roi, a entrepris et terminé des recherches importantes et complètes sur les invasions des Arabes en France, recherches pour lesquelles il a soigneusement consulté les sources arabes et chrétiennes. Bien que l'objet de son travail soit au fond très différent du mien, je ne doute pas que je n'y eusse trouvé des notices intéressantes pour moi, et je regrette sincèrement de n'en avoir pu faire usage.

Est-ce la peine d'avertir le lecteur du parti que j'ai cru devoir prendre de conserver à certains noms de pays et de peuples une forme très voisine de leur forme latine, plutôt que d'adopter leurs équivalents modernes? Ainsi, par exemple, j'ai dit Burgondes et Burgondie, et non pas Bourguignons et Bourgogne; Arvernes et Arvernie, au lieu d'Auvergnats et d'Auvergne. Ce n'est pas comme mal sonnantes que j'ai rejeté ces dénominations modernes, c'est surtout parce qu'elles auraient inexactement désigné les populations et les pays auxquels je les aurais appliquées.

HISTOIRE

DE LA

GAULE MÉRIDIONALE

SOUS LA DOMINATION

DES CONQUÉRANTS GERMAINS.

I.

GRANDE IRRUPTION DES ALAINS, DES VANDALES ET DES SUÈVES EN GAULE ET EN ESPAGNE.

Théodose fut le dernier des empereurs romains auquel il réussit de contenir, par la force des armes ou par la politique, les Barbares qui depuis des siècles luttaient contre Rome. A sa mort (395) les provinces romaines furent partagées à peu près également entre ses deux fils, et formèrent deux empires distincts : l'un d'Orient, qui échut à Arcadius, l'autre d'Occident, qui fut celui d'Honorius. Ce partage fit éclater entre le gouvernement de Rome et celui de Constantinople des haines et des

jalousies, qui n'étaient, au fond, qu'une conséquence tardive des anciennes répugnances des Latins et des Grecs les uns pour les autres. De là pour l'empire chancelant une nouvelle cause de faiblesse et de nouveaux périls. Les Barbares qui avaient respecté la bravoure et la fortune de Théodose, remis à l'aise par l'incapacité de ses deux fils, poursuivirent avec plus d'audace que jamais le cours de leurs invasions.

Ce fut une partie de la nation des Goths qui, sous son chef Alaric, donna aux peuples germains ou d'une autre race, accidentellement mêlés avec les Germains, l'impulsion par laquelle ces peuples, se précipitant à la fois sur toutes les barrières de l'Empire, les franchirent pour ne plus les repasser.

Avant de parler des trois descentes successives d'Alaric en Italie et de l'établissement des Visigoths en Gaule qui en fut la suite immédiate, il est indispensable de tracer sommairement les principaux antécédents de l'histoire des Goths, ceux auxquels on peut le plus sûrement reconnaître les traits caractéristiques de ce peuple remarquable. Du reste, je ne les suivrai point à travers les ténèbres de leur origine et de leurs antiquités; mon objet n'exige ni ne comporte des recherches aussi difficiles. Je les prendrai au premier moment de leur contact avec l'Empire romain.

L'histoire ne connaît point les Goths avant le premier siècle de notre ère; elle les trouve alors sur les bords du Bas-Danube et de la mer Noire. Il pa-

raît qu'ils y étaient descendus des côtes de la Baltique, leur premier séjour présumé [1], et peut-être avaient-ils laissé dans l'intérieur de la Germanie quelques-unes de leurs tribus. Il dut se passer, dans l'intervalle de leur migration d'une mer à l'autre, des siècles d'excursions, de guerres, de victoires, de revers et d'aventures de toute espèce, dont l'histoire ne sait rien.

Ils avaient trouvé sur les plages de la mer Noire des peuples d'une autre race qu'eux, peut-être des Slaves, peut-être des Celtes, qu'ils en avaient chassés [2].

De l'année 162 à l'année 174 ils avaient commencé à avoir des relations suivies avec l'Empire. Cet intervalle avait été celui de la première guerre de Marc-Aurèle contre la ligue des Barbares de la rive droite du Danube; et dans cette guerre on avait vu les Goths combattre au service des Romains, moyennant une solde en argent et des allocations de terre sur le sol de l'Empire [3].

(1) Vers la fin du quatrième siècle avant l'ère chrétienne, Pythéas, le célèbre navigateur massaliote, trouva sur les côtes de la mer Baltique des peuples qu'il nomme *Aestyens*, auxquels il paraît que d'autres écrivains de l'antiquité donnèrent plus tard les noms de *Cossini* et *Cottini*, sous lesquels plusieurs érudits ont cru reconnaître les Goths. Mais cette identité peut être contestée. — Voir Adelung, *Aelteste Gesch. der Deutschen.* — Reichard, *Germanien unter der Roemern*, etc.

(2) Jornandès, de Rebus Geticis, IV.

(3) Dio Cassius, Histor. Roman. pag. 808.

Entre cette époque et celle de leur entrée en Gaule, leur histoire peut se diviser en deux périodes, dont la première comprend l'intervalle de l'année 175 au milieu du quatrième siècle, et la seconde le temps écoulé de cette dernière époque à la prise de Rome par Alaric.

Durant la première de ces deux périodes toute l'histoire des Goths se réduit au tableau de leurs excursions dans les provinces romaines situées à la droite du Danube, dans la haute et basse Mœsie, la Thrace, la Grèce et l'Asie. Les historiens, bien qu'ils n'aient tenu note que des plus mémorables de ces excursions, de celles qui obligeaient les empereurs ou leurs généraux à courir, avec toutes leurs forces, au secours des pays ravagés, n'en ont pas compté moins de quinze.

Le pillage, particulièrement celui des villes, était le but de ces invasions; la dévastation, le massacre, l'incendie en étaient les accessoires ordinaires. On évalue à cent mille le nombre des personnes égorgées à Philippopolis en 251, lorsque cette ville fut enlevée par les Goths[1].

Ces expéditions se faisaient le plus souvent par un corps d'armée unique; quelquefois, d'une façon plus militaire, par plusieurs corps de troupes combinés, toujours par des masses nombreuses. Les bandes de Goths qui prirent, comme il vient d'être dit, Philippopolis, après avoir battu l'une après

(1) Ammian. Marcell. Histor. XXXV. 5.

l'autre deux armées romaines, sont évaluées par les historiens à soixante-dix mille combattants. Celles qui furent défaites en Mœsie, en 268, eurent, selon quelques rapports, trois cent vingt mille tués [1]. C'est une exagération hors de croyance, mais cette exagération même suppose une perte énorme, et par conséquent une armée très considérable.

Du reste toute la population des tribus gothiques, femmes, enfants et vieillards, marchait à la suite des guerriers dans ces expéditions, et il ne serait pas étonnant que les historiens eussent quelquefois compris au nombre de ces derniers la masse entière qu'ils entraînaient avec eux.

Les intervalles de ces invasions n'avaient pas été, pour les envahisseurs, des intervalles d'oisiveté ou de repos. Ils avaient été remplis par des guerres sanglantes contre les peuples du voisinage, Germains, Slaves ou autres, guerres de la plupart desquelles les Goths étaient sortis victorieux [2].

C'est à cette même période de leur histoire que se rapportent les notions les plus sûres que l'on ait sur la position et l'étendue des pays qu'ils habitaient. Ils occupaient le long du Danube, des côtes de la mer Noire et de celle de Marmara, l'espace continu compris entre le cours du Thaïs (Tisianus)

(1) Trebellii Pollionis Claudius VIII.

(2) Jornand. de Reb. Get. XXII. XXVII.

et celui du Don ou Tanaïs. Ce vaste espace de terre, dont les limites septentrionales ne sont pas connues, était coupé du nord au sud-est par le cours du Dniester en deux moitiés inégales, l'une orientale, l'autre occidentale, et c'était à raison de leur séjour dans l'une ou l'autre de ces deux divisions que les Goths avaient fini par former deux corps de nation séparés, distingués par des noms qui exprimaient cette diversité de position. A l'ouest, du Dniester au Thaïs, habitaient les Visigoths; à l'est, du Dniester au Tanaïs, s'étendaient les Ostrogoths [1].

On ne sait pas à quelle époque avait commencé cette distinction géographique; mais il semble qu'elle n'avait pas eu beaucoup d'importance avant le quatrième siècle. Jusque là on avait vu, du moins dans les occasions graves, les Visigoths et les Ostrogoths agir de concert, sous un seul et même chef. A partir du quatrième siècle chacune des deux branches de la nation a ses chefs propres et son histoire à part; chacune fait la guerre ou la paix pour son compte; on les voit parfois même en querelle entre elles, et ce n'est que par accident et d'une manière passagère qu'elles agissent encore, en une seule masse, comme un seul peuple.

Chacun des deux peuples se subdivisait en un certain nombre de tribus ayant chacune sa dénomination propre et son chef particulier, subor-

(1) Jornand. de Reb. Get. XIV.

donné au chef principal. Les plus célèbres de ces tribus sont les seules dont l'histoire fasse quelquefois mention séparément; c'étaient celles des Grutingues, parmi les Goths orientaux, et des Tervingues, chez les Goths occidentaux[1].

Les chefs de l'un et de l'autre peuple étaient héréditaires et pris dans deux familles privilégiées, celle des Balthes et celle des Amales. Aux temps que j'ai en vue celle-ci n'était plus que la famille royale ou sacrée des Ostrogoths; mais elle avait été celle de la nation entière avant l'époque peu reculée où les Visigoths avaient élu pour chefs les descendants de Balthe. Les Amales étaient, à proprement parler, les héros, les demi-dieux, les instituteurs des Goths. On leur donnait le nom d'Ases, qui peut également indiquer l'origine asiatique ou la suprématie de cette famille privilégiée[2].

Jornandès a donné la généalogie et la succession de ceux des Amales qui régnèrent sur les Goths ne formant encore qu'un seul corps de nation[3]. La table qu'il en a dressée comprend seize générations, dont la durée totale, évaluée en années, ne ferait pas remonter au-delà de notre ère l'origine de cette famille héroïque.

Les migrations, les guerres, les exploits de la nation sous la conduite des Amales faisaient le

(1) Ammian. Marcel. Histor. XXXI. 3.

(2) Jornand. de Reb. Get. XIV.

(3) *Id.* loc. cit.

sujet d'une multitude de chants épiques, dont il paraît qu'une partie existait encore au sixième siècle et dont la perte ne saurait être trop regrettée[1].

Dans tout ce que l'on sait de l'histoire, des mœurs et des institutions des Goths jusque vers le milieu du quatrième siècle, on ne voit rien qui eût pu exercer sur eux une influence bien marquée. Ils avaient eu, sans doute, des relations multipliées avec les officiers civils et militaires de l'empire d'Orient; ils avaient, de temps à autre, servi en qualité d'auxiliaires dans les armées romaines; des empereurs qui les redoutaient avaient plus d'une fois acheté leur inaction, et leur avaient payé des subsides pour se tenir en paix au-delà du Danube; quelquefois enfin ils avaient secondé les tentatives ambitieuses des généraux romains qui avaient visé à l'Empire.

Mais toutes ces relations accidentelles, équivoques et passagères, avaient plus contribué à exalter la cupidité, l'orgueil, l'indiscipline et l'ardeur belliqueuse des Goths qu'à développer et à mûrir en eux les germes naturels de la civilisation. Ils étaient encore, vers l'an 350, le même peuple qu'auparavant, un peuple vivant de guerre et de butin, connaissant à peine les premiers éléments de l'agriculture qu'il dédaignait, habitant sous la tente, dans des camps, loin des villes qu'il abhorrait

1 Jornand. de Reb. Get. IV. V.

comme des prisons; infatigable ennemi des Romains, que ses chefs juraient volontiers d'exterminer. Ils étaient encore païens, sectateurs zélés de cette religion d'Odin, qui n'était que la divinisation du courage guerrier, et à laquelle ils devaient sans doute une partie de l'énergie avec laquelle ils poursuivaient leurs entreprises militaires, et se relevaient des plus sanglantes défaites.

Vers le milieu du quatrième siècle, avec le règne d'Athanaric, commença pour les Goths une nouvelle ère, de laquelle date la seconde période de leur histoire, d'après la division que j'ai indiquée.

Un Goth nommé Ulphilas, converti au christianisme et qui avait été ordonné prêtre, entreprit alors de convertir sa nation à sa foi nouvelle; il la prêcha d'abord aux Goths occidentaux, de la part desquels il éprouva une violente opposition. Les premiers néophytes goths furent brûlés vifs dans leurs tentes; la première église élevée dans un camp goth fut réduite en cendres, avec tout ce qu'elle pouvait contenir d'hommes, de femmes et d'enfants baptisés[1]. Mais cette persécution ne fut pas de longue durée. Athanaric, le chef suprême des Visigoths, qui avait une dette de reconnaissance envers l'empereur Valens, ne crut pouvoir l'acquitter mieux qu'en adoptant la croyance de cet empereur. Il se fit chrétien, et son exemple entraîna le reste de la nation. Avant d'être parvenu à une grande vieillesse,

1) Socrates, Histor. Eccles. IV. 33.

il vit tous les Goths, tant ceux de l'ouest que ceux de l'est, convertis au christianisme[1].

Une question qui souffre des difficultés, c'est de savoir s'ils furent ariens dès le principe; mais il est certain qu'ils le furent du vivant de leur apôtre, et c'est tout ce qu'il importe de noter ici.

Pour les Goths, se convertir au christianisme ce fut, en quelque sorte, naître à la civilisation. Ulphilas traduisit pour eux, en leur langue, une grande partie ou peut-être la totalité des livres saints[2]. Pour écrire cette version il fut obligé d'inventer un alphabet; pour la faire il dut forcer une langue, qui n'avait jusque là servi qu'à des chants de guerre ou qu'aux relations très simples et peu nombreuses de la vie barbare, à rendre des faits, des idées, des sentiments d'un ordre moral et social très élevé. L'espèce de triomphe qu'il lui fallut remporter sur sa langue représente assez bien celui qu'il remporta par-là même sur la barbarie de sa nation.

Les écrivains ecclésiastiques qui ont parlé des travaux apostoliques d'Ulphilas assurent qu'il parvint à inspirer aux Goths la douceur et l'honnêteté

(1) Isidori Chronic. Gothorum. — Theodoreti Histor. Eccl. IV. 33. — Sozomeni Histor. Eccl. VI. 37.

(2) Des portions assez considérables de cette version se sont conservées jusqu'à nous et ont été publiées à diverses époques et en divers lieux. En 1818, l'abbé Maio en a trouvé, dans la bibliothèque ambrosienne de Milan, de nouveaux fragments dont on a aussi publié des échantillons.

des mœurs[1]. Le fait n'est guère vraisemblable, et n'est pas vrai, du moins pris à la lettre. On peut seulement affirmer que la conversion des Goths au christianisme dut les disposer heureusement aux impressions qu'ils étaient sur le point de recevoir du spectacle de la civilisation romaine, spectacle au milieu duquel ils furent comme lancés par des événements dont je ne puis me dispenser de donner un aperçu.

Hermanarikh, qui régnait sur les Ostrogoths en même temps qu'Athanaric sur les Visigoths, avait toujours fait la guerre et y avait toujours été heureux. Il avait conquis tous les pays de la mer d'Azof à la mer Baltique et fondé un empire auquel obéissaient seize nations puissantes[2]; mais cet empire, ouvrage d'une force aveugle, ne devait pas durer plus qu'elle. Obéi et abhorré aussi long-temps qu'il fut en état de marcher à la tête des Ostrogoths, et de les traîner du midi au nord, du nord au midi, Hermanarikh s'était préparé des revers pour le moment où, trop vieux, il ne pourrait plus guerroyer; et ce moment était arrivé en 375.

Au-delà du Tanaïs, à l'est du pays des Ostrogoths, campaient les Alains, nation puissante dont la race est ignorée, à cela près qu'il est certain qu'elle n'était pas germanique. On trouve des vestiges de l'existence et de la renommée des Alains jusque dans

(1) Sozomenes, Histor. Eccl. VI. 37.
(2) Jornand. de Reb. Get. XXIV.

la plus haute antiquité. Ils avaient figuré parmi ces Barbares du Turan, contre lesquels la Perse ou l'Iran avait eu à soutenir une longue lutte, pour la défense de son antique civilisation. Ils sont comptés, dans le Schah-Nameh, parmi les peuples à qui le fils de Gustasp, le héros Isfendiar, fit la guerre pour les obliger à recevoir la croyance et le culte enseignés par Zoroastre [1]. On ne sait ni quand, ni par quelle suite d'aventures ils étaient venus habiter entre le Tanaïs et le Volga; mais il est constaté qu'ils eurent depuis de fréquentes relations avec les populations germaniques de la vallée du Danube, et qu'ils entrèrent plus d'une fois dans les guerres de ces populations contre Rome.

A l'est des Alains, sur les côtes septentrionales de la mer Caspienne et sur la rive gauche du Volga, habitait un autre peuple jusque là étranger à l'histoire de l'Occident, dans laquelle il était sur le point de débuter avec fracas : c'étaient les Huns. On a soutenu mais non suffisamment démontré, ce me semble, l'identité des Huns et des Hioung-nou des annales chinoises [2]. Ces derniers étaient un peuple barbare, établi dès le douzième siècle avant Jésus-Christ, sur les frontières septentrionales de la Chine,

(1) Je dois cette notice à M. Mohl, dont l'Europe attend avec impatience une traduction complète et fidèle du Shah-Nameh de Ferdousi, et des notions précises sur l'histoire de ce grand monument de la littérature orientale.

(2) De Guignes, Histoire des Huns. La plupart des historiens

et qui, toujours en guerre avec cet empire, avait été enfin, vers l'an 93 de notre ère, abattu de manière à ne plus se relever, et contraint de quitter ses premières demeures. En quête d'un nouveau pays les débris des Hioung-nou avaient traversé toute la Tartarie, de l'est au nord-ouest, pour venir s'établir dans les monts Ourals, sur le sol maintenant occupé par les Baskires[1]. Là, les annales chinoises les perdent de vue jusqu'à l'année 402, où elles reviennent à eux pour ajouter à leur histoire un nouveau trait qui sera rapporté en son lieu. Il est constaté par les mêmes annales qu'à cette dernière époque le corps de la nation des Hioung-nou habitait encore les mêmes montagnes où il était venu se réfugier plus de trois siècles auparavant. On ne cite pas des historiens chinois un seul mot qui donne lieu de présumer qu'une portion quelconque de cette nation s'en fût détachée, pour aller chercher fortune ailleurs.

Il faut néanmoins, pour établir l'identité des Huns et des Hioung-nou, supposer qu'à une époque incertaine, mais nécessairement antérieure à l'an 375 de notre ère, une portion considérable de ce dernier peuple avait abandonné les monts Ourals

qui ont écrit depuis M. de Guignes ont adopté son opinion; Gibbon, entre autres, qui l'a exposée avec détail dans son Histoire de la décadence de l'Empire romain, chap. XXVI.

(1) De Guignes, Hist. des Huns, tom. I, p. 215-231; tom. II, p. 277, sqq.

pour descendre, le long du Volga, jusque sur les côtes de la mer Caspienne.

Une autre opinion a été récemment émise sur l'origine des Huns. De l'affinité reconnue de la langue des Hongrois actuels, descendants présumés des Huns, avec la langue des Finnois, on a conclu que les premiers devaient être des peuples de même race et de même origine que ceux-ci, généralement regardés comme l'un des peuples les plus anciens de l'Europe, comme celui qui en occupa les parties septentrionales antérieurement à l'arrivée des Germains et des Slaves, par lesquels il fut presque totalement exterminé et dépossédé [1].

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, et d'où que les Huns fussent venus, ils partirent des bords de la mer Caspienne l'an 375 de notre ère, passèrent le Volga et s'avancèrent à l'ouest, cherchant de nouvelles demeures. Les Alains furent les premiers en-

(1) D'après M. Klaproth (*Asia polyglotta,* pag. 182-185) les Finnois furent les habitants primitifs des monts Ourals, et cette grande chaîne de montagnes fut la barrière que les peuples nomades de l'Asie centrale eurent à franchir pour passer en Europe. Plusieurs de ces peuples durent, dans leur traversée, stationner plus ou moins longuement dans les vallées de l'Oural, parmi les tribus finnoises, et se mêler avec elles. De ce mélange se formèrent successivement divers peuples nouveaux, dont plusieurs pénétrèrent ensuite en Europe. Les Huns semblent être à M. Klaproth l'un de ces peuples. Cette hypothèse est, comme on voit, une sorte de moyen terme entre celle de M. de Guignes et celle qui attribue aux Huns une origine finnoise.

nemis qu'ils rencontrèrent; ils en exterminèrent une partie, et l'autre se joignit à eux pour fondre sur les Ostrogoths [1]. Ceux-ci n'eurent pas le temps de se mettre en défense. La plupart furent impitoyablement égorgés ou asservis par les Huns; ceux qui purent fuir passèrent le Dniester, et vinrent répandre l'alarme chez leurs frères occidentaux.

Athanaric s'avance aussitôt vers le Dniester pour en défendre le passage sur le point qu'il jugeait le plus menacé; mais les envahisseurs, ayant passé le fleuve sur un autre point non gardé, tombent à l'improviste sur le camp d'Athanaric [2]. Celui-ci gagne les montagnes voisines, où il se retranche de son mieux. Les Visigoths surpris fuient de tous côtés et se rassemblent sur les bords du Danube, suppliant les soldats romains stationnés sur la rive opposée, de leur permettre de le passer et de les recevoir sur les terres de l'Empire. L'empereur Valens, consulté sur leur demande, y consentit dans l'espoir d'assurer, à l'aide de ces Barbares, la prépondérance militaire de l'empire d'Orient sur celui d'Occident. Il ordonna seulement que les hommes de guerre de la nation fugitive fussent désarmés, en abordant sur la terre de l'Empire, et leurs fils dispersés comme otages en différentes villes [3].

(1) Ammian. Marcell. Histor. XXXI. 3.

(2) *Id.* loc. cit.

(3) *Id.* loc. cit.

Les historiens byzantins évaluent à deux cent mille guerriers le nombre des Visigoths qui furent transportés sur la rive droite du Danube, abandonnant leur terre natale aux Huns qui en prirent possession; mais cette évaluation doit être fort exagérée.

Les ordres de l'empereur furent exécutés en ce qui concernait les jeunes Visigoths; beaucoup furent pris pour otages et envoyés çà et là dans les provinces voisines. Mais les hommes de guerre trouvèrent le moyen de passer en armes ; les uns gagnèrent les officiers de l'Empire par des présents, d'autres en leur livrant leurs femmes et leurs filles[1]. Plusieurs, à qui ces armes plus chères que la vie avaient été d'abord enlevées, donnèrent leurs enfants, pour les racheter, et les maisons romaines se remplirent ainsi de jeunes esclaves goths des deux sexes.

Après l'imprudence de recevoir à la fois tant de Barbares, ce que l'on pouvait faire de pire, c'était de les irriter, de les vexer, d'abuser de leur ignorance pour les tromper; et ce fut ce que l'on fit à outrance[2]. On leur vendit à des prix exorbitants des vivres malsains; on leur montra partout une haine mal déguisée sous des airs d'insulte et de mépris.

(1) Ammian. Marcell. Histor. XXXI. 3. — Eunapius, de Legationib. apud Photium, p. 218.

(2) Jornand. de Reb. Get. XXVI. — Ammian. Marcell. Histor. XXXI. 3. 4.

Il n'en fallait pas tant pour décider les Goths à des représailles de leur façon. Ils se réunirent, se répandirent comme un torrent dans la Mœsie, la Thrace, la Macédoine et la Grèce, renouvelant partout les ravages de leurs invasions précédentes.

Reconnaissant trop tard son erreur, Valens, à la tête de ses armées, marcha contre eux, les rencontra près d'Andrinople et leur livra une bataille qu'il perdit, et où il périt dans une chaumière à laquelle les vainqueurs mirent le feu[1].

Ce fut alors (en 378) que le gouvernement de Rome, jusque là peu ému des fautes et des revers de celui de Constantinople, songea, dans son intérêt, à mettre un frein aux brigandages des Visigoths. Envoyé contre eux comme général, Théodose les battit et les soumit[2]. Devenu empereur et obligé de prendre un parti relativement à ces Barbares, il pensa que le meilleur était de les discipliner et de les attacher au service militaire de l'Empire; et tel fut le but constant de sa politique. Il incorpora, sous le nom de fédérés, l'élite des Goths dans l'armée romaine; il admit leurs chefs dans ses conseils et dans les affaires de l'État, et les contint, par son ascendant, d'autant mieux qu'il les eut plus près de lui.

Dans une situation si nouvelle il se fit, dans les

(1) Ammian. Marcell. Histor. XXXI. 11. 12.

(2) Jornand. de Reb. Get. XXVII. — Aurel. Victor. Epitome. cap. 47.

mœurs et les idées des Goths, des changements remarquables. Leur masse resta à peu près aussi barbare qu'elle l'avait été jusque là; mais il se rencontrait dans cette masse, et parmi ses chefs, des individus d'une nature plus élevée, d'un instinct social plus perfectible, d'une intelligence plus rapide et plus droite, sur lesquels le spectacle des merveilles et des avantages de la civilisation produisit une impression profonde et décisive.

Athanaric, ce brave chef des Visigoths, le même sous lequel ils avaient embrassé le christianisme et qui avait essayé de repousser l'invasion des Huns, fut un exemple mémorable de ce que je veux dire. Ayant été obligé de s'enfuir de son royaume et d'abandonner aux Huns jusqu'aux montagnes où il avait d'abord espéré de se défendre, il passa sur les terres de l'Empire et se réfugia à la cour de Constantinople, où il fut gracieusement accueilli [1]. Ce fut à peine assez au vieux chef barbare de tout ce qui lui restait de vie et d'énergie pour suffire à l'admiration et à la surprise dont le frappa l'aspect de Constantinople. L'empereur lui parut un dieu sur la terre, et ne voyant pas les côtés honteux et corrompus de cette civilisation brillante, il ne put comprendre comment ses Barbares avaient pu faire trembler les hommes qui avaient créé tous les prodiges accumulés sous ses yeux [2].

(1) Ammian. Marcell. Histor. XXVII. 5. — Jornand. de Reb. Get. XXVIII.

(2) Zosimi Histor. IV. 34.

Il se forma dès lors parmi les chefs des Goths deux partis, l'un qui resta barbare, hostile à l'Empire et à la civilisation, tandis que l'autre entra dans leurs voies et embrassa leur cause. Les uns et les autres de ces chefs eurent leurs adhérents et leurs défenseurs dans le corps de la nation qui, de la sorte, se partagea comme eux entre deux influences opposées. Cette espèce de scission des Goths en deux partis contraires est démontrée par divers traits de l'histoire de l'Empire d'Orient, à dater du règne de Théodose. On voit plus d'une fois, dans cette histoire, des chefs de tribus gothiques, persistant dans leur férocité native et dans leur ancienne horreur pour les Romains, conspirer pour s'emparer de l'Empire et en égorger les peuples. Ce sont d'autres chefs goths qui, tantôt de leur propre mouvement, tantôt pour obéir aux ordres du gouvernement, préviennent les conspirateurs ou les punissent.

Du reste, rien ne constate si bien la faiblesse de ce gouvernement que de le voir ainsi tour à tour assailli par un parti de Barbares et sauvé par un autre; il était clair que le premier chef goth qui aurait assez de renommée et de génie pour dominer ces deux partis et les réunir sous sa bannière serait le maître de porter un coup décisif à l'Empire. Ce chef se rencontra dans Alaric.

Il n'entre point dans mon sujet d'écrire la biographie d'Alaric; je m'en tiendrai à indiquer, aussi sommairement que possible, celles de ses entreprises

auxquelles se rattachent, comme à leurs antécédents, des événements que je dois raconter par la suite.

Alaric, de la famille héroïque des Balthes[1], après avoir servi Théodose, se souleva contre le faible Arcadius et ne posa les armes qu'à la condition d'être fait gouverneur de l'Illyrie. Une fois à ce poste important, il y trouva des ressources pour armer, équiper et organiser militairement les tribus des Visigoths, qui s'étaient presque toutes ralliées à lui, et se vit bientôt en mesure d'exécuter le projet qu'il avait conçu de se faire un royaume dans quelque partie de l'Empire[2]. On ne voit guère pourquoi, maître de se jeter sur les provinces d'Orient, où il n'y avait ni généraux, ni armée pour s'opposer à lui, il préféra envahir l'Italie, où il savait bien qu'il aurait affaire à Stilichon, général habile et brave, et à des légions qui n'avaient pas encore perdu toute tradition de la valeur et de la discipline romaines.

Il y eut, entre l'armée d'Honorius et celle d'Alaric, deux grandes batailles; l'une aux bords du Tanaro, l'autre à ceux de l'Adige, batailles sur l'issue desquelles les historiens ne sont point d'accord. Elles furent indubitablement plus sanglantes que décisives[3]. Alaric fut obligé d'abandonner l'Italie; mais il ne l'abandonna qu'après avoir conclu, ou

(1) Jornand. de Reb. Get. XXIX.

(2) Claudian. de Bello Get. v. 548 sqq.

(3) Jornand. de Reb. Get. XXIX. XXX. — Claudian. de Bello

que pour conclure avec Honorius une convention qui devait lui fournir des prétextes pour intervenir, à son avantage, dans les affaires d'Italie[1]. On connaît les deux principaux articles de cette convention; par l'un, Honorius s'engageait à payer à Alaric quatre mille livres d'or, sans dire à quel titre; par l'autre, le chef des Visigoths devait seconder Rome dans la guerre que celle-ci avait résolu de faire à Constantinople pour lui enlever la province d'Illyrie. Ce traité forme, dans l'histoire, le fil par lequel la seconde descente d'Alaric en Italie se rattache à la première. J'y reviendrai un moment par la suite; c'est de l'intervalle de cinq ou six ans, qu'il y a de l'une à l'autre de ces invasions, qu'il me faut maintenant m'occuper avec plus de détail.

Ce court intervalle est celui de l'une des plus grandes catastrophes de l'histoire; c'est celui dans lequel eut lieu le mouvement général des peuples barbares contre l'Empire d'Occident, et à la suite duquel plusieurs de ces peuples prirent possession de l'Espagne et de la Gaule. On serait tenté de voir, dans les récits que les écrivains latins nous ont laissés de ces terribles invasions, un premier symptôme de la barbarie qui allait les suivre, un effet anticipé de l'indolence et de la stupeur dont elles devaient frapper les esprits. Rien de plus

Get. — Prosperi Aquit. Chronicon. — Orosius Histor. VII. 37. — Cassiodori Chronic.

(1) Zosim. Histor. V. 26.

vague, de plus obscur, de plus incohérent, de plus tronqué en tous sens, de plus rempli de contradictions, de plus dépourvu de sentiment et d'intelligence historiques, que ces récits. Il semble que les Barbares qui renversèrent l'Empire en auraient mieux raconté la chute, s'ils eussent daigné prendre cette peine. Si imparfaits toutefois que puissent être ces mêmes récits, ils renferment les seules données à l'aide desquelles la critique puisse essayer d'y mettre un peu de suite et d'ensemble. Les conjectures arbitraires en ont plutôt accru que diminué l'obscurité et l'incertitude primitives.

Les historiens modernes qui, sur la foi de M. de Guignes, ont adopté l'opinion de l'identité des Huns de l'histoire d'Occident avec les Hioung-nou des annales de la Chine, ont voulu de même rattacher directement la chute de l'Empire d'Occident aux aventures de ces derniers et aux grands mouvements des nations nomades de l'Asie[1]. Il paraît constaté par les documents historiques des Chinois que ces mêmes Hioung-nou qui, vers l'an 93 de notre ère, avaient quitté les frontières septentrionales de la Chine pour venir s'établir au nord de la mer Caspienne, dans le pays actuel des Baskires, n'y furent pas à l'abri des invasions. Dans les contrées même qu'ils avaient abandonnées s'étaient élevés et avaient dominé, l'un après l'autre,

(1) Gibbon, History of the Decline and fall of Rom. Emp. cap. XXVI.

deux peuples nouveaux, les To-pa et les Geou-gen. Tou-lun, le chef de ces derniers, après avoir soumis toutes les nations de l'intérieur de la Tartarie, poussant ses courses jusqu'aux frontières occidentales de l'Asie, pénétra dans les nouvelles demeures des Hioung-nou, les battit, les soumit, et à l'occasion de cette dernière conquête, faite en l'an 402 de notre ère, prit le titre de Khan[1]. Voilà ce que disent les annales chinoises; voici maintenant ce que des historiens modernes ont déduit de ce fait.

Vaincus par les Geou-gen, et ne pouvant se résigner à devenir leurs sujets, ceux des Hioung-nou ou des Huns qui étaient restés dans les vallées de l'Oural, et formaient encore le corps principal de la nation, quittèrent ces vallées qu'ils occupaient depuis plus de trois siècles. Les environs de la mer Noire et les bords du bas Danube étaient déjà occupés par celles de leurs tribus qui, trente ans auparavant, avaient (selon ces mêmes historiens) poussé les Visigoths sur l'Empire d'Orient; ils prirent donc, dans leur fuite, une direction nouvelle, et s'avançant de l'est à l'ouest, dans les vastes plaines traversées par la Vistule, poussèrent devant eux tous les peuples qu'ils rencontrèrent sur leur passage. Ceux-ci, s'accumulant sur les frontières de la Germanie, en refoulèrent à l'intérieur les populations qui alors se rejetèrent, du nord au midi, sur les provinces de l'Empire romain.

(1) De Guignes, Hist. des Huns, tom. II, p. 295 sqq.

Cette hypothèse ne peut être admise qu'avec des restrictions qui lui ôtent toute importance. Vingt-deux ans après la victoire des Geou-gen sur les Hioung-nou, les annales chinoises nous montrent ces derniers dans le même pays qu'ils occupaient auparavant, et nous les montrent indépendants et en guerre contre leurs vainqueurs; d'où l'on peut conclure qu'ils étaient encore alors pour le moins aussi puissants qu'à l'époque de leur défaite. En admettant donc qu'ils eussent perdu une partie de leur population par les migrations, ce n'en aurait été qu'une partie peu considérable, dont le déplacement n'aurait pu avoir un effet tel que celui qu'il s'agit d'expliquer. Ainsi restreinte, l'hypothèse en question ne signifie plus rien et n'en est pas moins arbitraire. Et ce n'est pas là son seul défaut; elle a de plus celui d'être tout-à-fait gratuite.

L'invasion définitive de l'Empire d'Occident par les populations barbares d'outre-Danube et d'outre-Rhin n'a aucun besoin, pour se concevoir aisément, d'être rattachée aux mouvements des populations barbares de l'Asie orientale, pas plus que les nombreuses invasions qui l'avaient précédée et dont elle n'était que la crise. Toutes ces invasions avaient également leur cause et leur raison dans les conditions respectives des peuples qui les faisaient et de ceux qui les subissaient; dans l'énergie sauvage qui, depuis plus de quatre siècles, poussait les premiers à chercher, sur la terre des autres, les

agréments et les productions d'un meilleur état et d'un meilleur climat; dans la décadence progressive de la puissance romaine qui, en se corrompant, avait perdu la force de compléter ses victoires sur la barbarie avec laquelle elle s'était trouvée de bonne heure aux prises. Des causes accidentelles se joignirent indubitablement aux raisons générales et permanentes de cette lutte, pour en déterminer la catastrophe; mais, ces causes, les premiers historiens les ont ignorées ou omises, et l'histoire ne gagne rien à y substituer de pures hypothèses.

Voici, à considérer de près les moments décisifs de la catastrophe de l'Empire romain, dans sa lutte avec les Barbares, les circonstances qui me paraissent dominer toutes les particularités de ce grand événement, et auxquelles il me semble que celles-ci peuvent être ramenées et coordonnées avec le plus de suite et d'ensemble.

1° Entre les premiers peuples, Germains ou autres, qui s'établirent à demeure dans les provinces de l'Empire romain, ceux qui donnèrent le branle aux autres et jouèrent le rôle principal dans l'expédition habitaient tous la vallée du Danube et dans le voisinage les uns des autres; d'où il suit que le mouvement général de l'invasion fut de l'est à l'ouest, et non, comme on l'a supposé plus d'une fois, du nord au sud, des côtes de l'Océan germanique vers l'Italie et les Pyrénées.

2° Les efforts partiels par lesquels les divers

bans de cette invasion pénétrèrent successivement dans diverses parties de l'Empire eurent lieu dans la même année (406). Des expéditions si rapprochées, entreprises par des peuples à portée de se communiquer et de s'entendre, semblent tenir à un seul et même plan, à une seule et même entreprise, plus ou moins bien, plus ou moins strictement concertée entre plusieurs chefs. Ce soupçon est si naturel qu'il s'est présenté comme de lui-même à plusieurs historiens modernes qui semblent néanmoins l'avoir trop restreint, en le déduisant arbitrairement d'un fait partiel très douteux[1].

Selon ces historiens, il n'y aurait eu, à proprement parler, de 405 à 406, qu'une seule invasion de l'Empire par les Barbares; ce serait celle de l'Italie par Radagaise, dont l'armée, comme nous verrons bientôt, fut exterminée en Toscane. L'expédition des hordes germaniques ou autres qui, quelques mois plus tard, passèrent le Rhin pour se répandre dans la Gaule, n'aurait été que la suite immédiate de celle de Radagaise.

Cette conjecture a été inspirée par une ancienne chronique, où il est dit que l'armée de Radagaise était composée de trois différents corps, ayant chacun ses chefs particuliers, et qu'un seul de ces

(1) Mascou, Geschichte der Teutschen, tom. II, lib. VIII, cap. XV. — De Buat, Histoire ancienne des peuples de l'Europe, tom. VII, p. 87-121. — Gibbon, History of the Decline and fall of Rom. Emp. chap. XXX.

corps fut exterminé en Toscane[1]. Je ne discuterai point le sens de ce passage; nous verrons mieux tout à l'heure, par le récit circonstancié des événements, jusqu'à quel point il autorise la conjecture que l'on en a déduite. Je me bornerai, pour le moment, à énoncer un fait qui en est peut-être la véritable explication, et qui, en tout cas, peut être donné comme vrai en lui-même, abstraction faite de la chronique citée.

3° Dans la masse confuse des Barbares qui, de 405 à 406, forcèrent les barrières de l'Empire d'Occident, on peut distinguer, ce me semble, trois groupes principaux qui se présentent comme ayant donné l'impulsion à tous les autres. Le premier, composé de populations diverses, est celui de Radagaise; les deux autres sont ceux des Vandales et des Alains.

Ce fait, combiné avec ceux qui précèdent, offre, si je ne me trompe, quelques données pour rattacher au moins d'une manière générale les invasions de 405 à 406 à des antécédents positifs. Je reviens un moment à ces Huns dont j'ai raconté plus haut le passage d'Asie en Europe.

Après avoir chassé les Visigoths de la rive gauche du bas Danube, ils s'y étaient établis à leur place et y avaient fondé une domination destinée à devenir l'épouvantail de l'Europe, tant barbare que civilisée.

(1). Prosperi Aquitani Chronic. — Voir ci-après le texte de Prosper.

Là ils s'étaient trouvés en contact immédiat, et comme pêle-mêle, avec divers peuples d'une autre race et d'une autre langue qu'eux, dont les plus connus sont les Ostrogoths, les Gépides, les Taifales et les Alains. Ces derniers les avaient suivis de gré ou de force dans leurs nouvelles demeures et les avaient aidés à les conquérir. Poussés par les hordes réunies des Huns et des Alains, les Goths orientaux s'étaient jetés sur la terre des Visigoths, et, ne pouvant suivre leurs frères sur la rive droite du Danube, ils avaient été contraints de se fixer sur la gauche, à côté, et, pour ainsi dire, sous la main des nouveaux conquérants. Les Gépides, peuple considérable, qui formait comme une troisième branche de la nation gothique et occupait un pays sauvage et resserré, sur la rive gauche du haut Thaïs[1], durent se trouver, aussi bien que les Ostrogoths, enveloppés et pressés par les Huns. Les Taifales étaient une forte tribu des Visigoths, à l'ouest desquels elle habitait, entre le Maros et le Danube, et la seule qui n'eût pas suivi le gros de sa nation sur la rive droite de ce dernier fleuve.

Ce fut durant l'intervalle de l'année 375 aux premières du cinquième siècle que le gouvernement de Constantinople, et même celui de Rome, entrèrent en communication avec eux et en tirèrent des troupes auxiliaires. Dans l'armée à la tête de laquelle Stilichon repoussa la première invasion

1 Iornand. de Reb. Get. XVII.

d'Alaric il se trouvait des Huns, des Alains et des Goths. Du reste, on ne sait rien de positif des relations qu'il y avait entre ces peuples au-delà du bas Danube.

Il paraît seulement qu'ils s'y trouvaient tous fort à l'étroit et n'étaient d'ailleurs guère disposés à vivre amicalement entre eux. Les Gépides étaient jaloux des Goths, qui habitaient un meilleur pays qu'eux, dont ils avaient essayé de les chasser de force[1]. Les Ostrogoths ne pouvaient aimer les Alains qui les avaient expulsés de leurs premières demeures, et tous s'accordaient à détester les Huns. Il y a grande apparence que ces derniers, à titre d'anciens vainqueurs et des plus nombreux, s'arrogeaient quelque suprématie sur tous les autres. Mais divisés, comme ils le furent d'abord, en plusieurs tribus, sous divers chefs peu d'accord entre eux, ils n'eurent pas la force de faire valoir leur titre de conquérants de manière à opprimer leurs sujets.

Au cinquième siècle les choses changèrent. Les tribus des Huns se formèrent en masses plus compactes, et commencèrent dès lors à devenir redoutables à l'Empire d'Orient, et à traiter en vassaux les peuples voisins qu'elles avaient déjà vaincus ou se sentaient capables de vaincre. Or, ces peuples sont précisément ceux que nous allons voir se jeter les premiers, les uns en masse, les autres par frac-

(1) Jornand. de Reb. Get. XVII.

tions, sur l'Empire d'Occident, sans que les Huns prennent la moindre part à ce grand mouvement. N'y a-t-il pas de la vraisemblance à supposer que le désir de fuir le voisinage et la domination de ceux-ci fut pour quelque chose dans les motifs qui portèrent la plupart des autres à tenter un coup décisif contre l'Empire romain? Il y en a, ce me semble; et je tiens cette conjecture pour l'une des plus probables que l'on puisse hasarder sur l'un des points à la fois les plus importants et les plus obscurs de l'histoire. Je passe maintenant au détail de ces invasions, dont je n'ai considéré que les rapports et l'ensemble.

J'ai déjà dit que la première de toutes est celle de Radagaise; je me hâte de prévenir le lecteur que c'est aussi la plus obscure, et celle sur laquelle les historiens ont accumulé le plus de contradictions.

Le chef de cette expédition est nommé Radagaise, et, d'après ce nom, qui paraît n'être que la modification latine de celui de Radagast, le personnage qui le porta devrait être regardé comme un Germain. Cependant tous les historiens qui ont songé à désigner la nation de Radagaise se sont accordés à le faire Scythe[1]. Cette dénomination, bien que trop vague et pouvant également convenir à un Slave et à un Tartare, exclut néanmoins d'une manière précise le titre de Germain.

De ces mêmes historiens, l'un se contente de

(1) Ammian. Marcell., Orose, Isidore de Séville.

donner vaguement à Radagaise le titre de roi[1]; un autre, sans dire positivement qu'il régnait sur les Goths, affirme qu'il en comptait plus de deux cent mille parmi ses sujets[2]. Plusieurs, levant toute équivoque à cet égard, le font expressément roi des Goths[3]. Mais c'est là (la suite des faits le fera voir) une assertion qui, prise à la rigueur, serait de tout point contraire à ce qu'il y a de mieux constaté dans l'histoire des diverses branches de la nation gothique.

Cette première méprise est directement liée à une autre, dont elle semble dérivée. Pour la plupart des historiens, pour ceux même qui ne font pas de Radagaise un roi des Goths, les peuples qui envahirent l'Italie sous les ordres de ce chef sont qualifiés de Goths[4]. Qu'il y eut, dans l'armée de Radagaise, des bandes ou même des tribus de Goths, détachées de leurs nations respectives, c'est un point qui paraît constaté; mais il est également sûr qu'ils ne formaient point la totalité, ni même la principale masse de cette armée.

Zosime y fait entrer des peuples d'outre-Danube et d'outre-Rhin, des Germains et des Celtes[5]; mais

(1) Zosime.

(2) Orosius, Histor. VII. 37.

(3) Augustin. De Civitate Dei, Sermo CV.—Isidori Chronicon. — Prosperi Aquit. Chronic.

(4) Prosperi Aquit. Chronic.—Orose, loc. cit.—Olympiodorus apud Photium.

(5) Histor. V. 26.

on ne sait que faire de ces dénominations accouplées et jetées au hasard dans l'histoire. Un autre historien désigne les soldats de Radagaise par le nom de Sarmates[1], et cette désignation, probablement puisée à quelque source aujourd'hui perdue, a du moins cela de remarquable et de spécieux qu'elle s'accorde mieux que toute autre avec l'opinion de l'origine scythe de Radagaise.

Ce qu'il y a de plus vraisemblable à déduire de ces témoignages, c'est que l'armée de ce chef était un ramas de différentes bandes appartenant à des peuples de races diverses, les uns slaves, les autres germains, et que les Goths formaient la portion principale de ces derniers. Quant à Radagaise lui-même, on ne peut guère se le figurer que comme le chef de quelque peuplade slave ou tartare, renommé pour sa valeur guerrière, et qui, à l'exemple de tant d'autres chefs barbares, ayant résolu de se signaler par une grande expédition contre les pays civilisés, avait aisément trouvé des renforts de volontaires pour tenter l'aventure avec lui. Il était indubitablement parti de l'est, du voisinage de la mer Noire; et quelles que fussent ses relations personnelles avec les Huns, il est naturel de supposer que la terreur que ces conquérants commençaient déjà à inspirer, l'aida à trouver des auxiliaires parmi leurs voisins ou leurs sujets, surtout parmi les Goths.

(1) Isidori Chronic.

Les historiens ne sont guère plus d'accord sur le nombre que sur la composition de l'armée de Radagaise. Zosime l'évalue à quatre cent mille hommes[1]; Orose à deux cent mille seulement; mais il ajoute que c'est l'évaluation la plus basse qui en ait été faite[2]. Les historiens ne disent pas un mot de la marche de cette armée; ils n'ont pas l'air de savoir par où elle descendit en Italie. Il est probable que ce fut par les Alpes Noriques et par la vallée de l'Adige.

Le grand-maître des milices, Stilicon, n'avait point des forces suffisantes pour essayer d'arrêter au pied des Alpes le flot d'une telle invasion. Il ordonna des levées en Italie, et concentra sur le haut Pô ce qu'il avait de troupes disponibles; c'étaient vingt-cinq ou trente mille Barbares auxiliaires. Quant aux Légions du Rhin qu'il avait appelées en Italie il y avait quatre ou cinq ans, quand il lui avait fallu repousser Alaric, on ne les voit point figurer en cette occasion; aucun historien n'en fait mention. Une seule chose est certaine c'est qu'en 406 elles n'étaient point dans leurs campements accoutumés, sur les bords du Rhin, pour en défendre le passage. Il faut donc supposer de trois choses l'une : ou que ces légions n'existaient plus, ou qu'elles n'étaient autres que ces vingt-cinq mille Barbares désignés comme auxiliaires employés à la

(1) Loc. cit.

(2) 200,000 hominum, secundum eos qui parcissime referunt. Loc. cit.

défense de l'Italie, ou enfin que Stilicon rappela de nouveau les légions dont il s'agit à son secours contre Radagaise. Des trois suppositions cette dernière me paraît la plus vraisemblable.

Tandis que Stilicon rassemblait ainsi une armée, Radagaise traversait avec la sienne les rivières et les torrents de la haute Italie, et s'avançait rapidement vers l'Apennin. Les historiens ne trouvent point de termes assez forts pour peindre les ravages et les cruautés de son invasion, sans néanmoins en citer un seul trait positif. D'après un de ces historiens Radagaise se montra le plus féroce et de beaucoup le plus féroce de tous les ennemis de Rome anciens ou nouveaux, aimant le carnage pour le carnage même, et non simplement comme un accessoire du pillage[1]. On lui impute la destruction ou la dévastation de plusieurs villes dont aucune n'est nommée[2], et de graves écrivains n'hésitent point à lui attribuer le projet de s'emparer de Rome, pour en immoler toute la population à ses dieux; car il était païen (raison de plus pour croire qu'il n'était point Goth)[3].

(1) Omnium antiquorum præsentiumque hostium longe immanissimus.... Vere Scytha, qui non tantum gloriam aut prædam, ...ipsam cædem amaret in cæde. Oros. VII. 37.—Barbaricæ immanitatis feritate sævissimus. Isid. Chronic.

(2) Multis vastatis urbibus Radagaisus occubuit.... Prosp. Aquitan. Chronic.

(3) ...Qui, ut mos est Barbaris hujusmodi generis, sanguinem diis suis propinare devoverat. Oros. loc. cit.

Radagaise avait déjà passé le Pô et paraissait en effet se diriger sur Rome, bien que probablement sans dessein plus arrêté que celui d'y faire le plus de butin qu'il pourrait; mais c'était bien assez pour jeter l'épouvante et le désordre parmi les Romains. Il y eut cela de singulier, dans ce désordre, que le paganisme, jusque là fortement comprimé, s'en prévalut pour tenter de se relever. Les nombreux partisans du culte aboli attribuèrent tout ce que le païen Radagaise avait fait ou semblait sur le point de faire, à la protection de ses dieux, qu'ils confondaient sans doute avec les leurs, et de là ils conclurent qu'il n'y avait point de salut pour l'Italie à moins de relever les anciens autels[1]. Les événements ne justifièrent point cette conclusion.

A prendre à la lettre le témoignage de plusieurs historiens Radagaise aurait poussé sa marche jusque sous les murs de Rome; il aurait campé à la vue des sept collines[2]. Mais leurs expressions ne sont en ce cas, comme en tant d'autres, que des formules convenues de rhétorique, qu'il faut bien se garder de prendre strictement pour des expressions historiques. Radagaise ne poussa point au-delà de Florence. Cette ville lui ayant fermé ses portes, il s'arrêta pour en faire le siége[3]. Stilicon, qui avait enfin reçu tous les renforts sur lesquels il pouvait compter, partit à grandes journées des

(1) Orosii Histor. loc. cit. — S. Augustini Sermone CV.

(2) Oros. — S. Augustini loc. cit.

(3) Paulinus. Vita S. Ambrosii, cap. 50.

bords du Pô, peut-être de Pavie, et franchissant la chaîne de l'Apennin, fondit à l'improviste sur l'armée de Radagaise au moment où elle allait s'emparer de Florence.

On aimerait à savoir en détail comment s'y prit Stilicon pour anéantir cette multitude de Barbares et sauver l'Empire encore une fois; mais on a bien de la peine à démêler quelques traits historiques dans les déclamations des auteurs latins sur ce triomphe. Ce que l'on en peut tirer de plus vraisemblable, c'est que le général romain réussit à pousser les Barbares sur les hauteurs de Fiesole[1]. Là il était facile à des troupes postées convenablement, et au besoin retranchées aux environs, de les enfermer et de les affamer. Il paraît certain qu'une grande partie de l'armée de Radagaise périt de faim et de soif, sans avoir pu combattre, ou du moins sans avoir pu s'ouvrir un passage à travers les lignes des Romains, et que le reste fut réduit à se rendre prisonnier pour ne pas périr de même[2]. Dans une pareille position très peu de Barbares purent échapper; Radagaise lui-même fut pris ou se rendit, et fut décapité bientôt après[3]. Quant aux

(1) Prosper. Aquit. Chronic. — Oros. loc. cit. etc.

(2) Tous les auteurs anciens qui parlent de la défaite de Radagaise s'accordent sur le lieu et les circonstances générales de l'événement, à l'exception de Zosime qui, par une étrange méprise, fait battre le chef barbare hors des limites de l'Italie, sur le Danube.

(3) Marcellini Chronic. An. 406.

captifs ils furent vendus à vil prix, et périrent tous en peu de temps des suites de leurs fatigues, de leurs souffrances, et d'un genre de vie pour lequel ils n'étaient point faits[1].

Telle fut l'issue de la plus formidable invasion de Barbares dont l'Italie eût été menacée depuis celle des Teutons et des Cimbres. Il n'est pas aisé de concilier avec une issue pareille le témoignage déjà cité du chroniqueur qui met Radagaise à la tête de trois différents corps d'armée, dont un seul aurait été anéanti par Stilicon sur la colline de Fiesole[2]. Dans aucun de ses moments l'invasion n'offre la moindre circonstance à laquelle on puisse rattacher avec une apparence de probabilité la supposition de deux corps de Barbares qui, entrés avec Radagaise en Italie, en seraient sortis intacts après sa défaite.

Du reste la supposition fût-elle admise, et fût-il certain qu'une partie considérable des forces de Radagaise quitta l'Italie pour chercher ailleurs du butin ou des terres, il resterait à prouver que ce fut en Gaule qu'elle en alla chercher; et la chose serait difficile. Nous venons de voir avec quelle incertitude et quelles contradictions les historiens

(1) Oros. Histor. loc. cit.

(2) Radagaisus. . . . cujus in tres partes, per diversos principes divisus exercitus, aliquam repugnandi Romanis aperuit facultatem. Insigni triumpho exercitum tertiæ partis hostium. . . . Stilico usque ad internecionem delevit. Prosper. Aquit. Chronic.

désignent les populations qui suivirent Radagaise en Italie. Ils connaissent mieux celles qui envahirent la Gaule, ils les nomment avec plus d'assurance et plus d'accord, et pas une des premières n'est comptée parmi celles-ci. C'est une circonstance grave dont il me semble que l'historien ne peut se dispenser de tenir compte.

J'ai déjà nommé les Alains et les Vandales comme les deux peuples qui poussèrent ou menèrent tous les autres aux invasions qui suivirent celle de Radagaise. Voici le moment de parler en détail de ces invasions.

Tout autorise à présumer que les peuples qui formèrent le gros de l'armée de Radagaise habitaient à l'est ou au nord-est de l'ancienne contrée des Visigoths. Ils durent donc, en prenant le plus court chemin pour gagner les Alpes Noriques, traverser cette même contrée alors occupée par les Huns, les Ostrogoths et les Alains, et se trouver ainsi momentanément en contact avec ces divers peuples. Cela explique de la manière la plus simple comment des bandes ou des tribus de Goths purent se joindre à eux et les suivre.

Si, en traversant ce pays, Radagaise eut des pourparlers avec les chefs des Alains pour les engager à prendre part à son expédition, c'est ce que les historiens n'ont pas dit et n'ont pas même l'air d'avoir soupçonné. Cependant, tandis que Radagaise poursuit sa marche vers les Alpes, et avant qu'il en ait atteint les défilés, la nation en-

tière des Alains se ligue avec divers peuples de son voisinage et s'en va avec eux assaillir un autre point de cette frontière de l'Empire menacée par le premier. Si le but direct et formel de leur expédition n'était pas de seconder celle de Radagaise, il y a du moins grande apparence que l'intention de l'imiter et d'en tirer parti fut pour quelque chose dans leur mouvement. Or la simple simultanéité des deux entreprises, devant avoir jusqu'à un certain point les mêmes conséquences que leur concert, est par cela seul un fait important.

Les deux principaux peuples que les Alains engagèrent à marcher avec eux contre l'Empire, ou qui s'offrirent d'eux-mêmes à les suivre, sont les Gépides et les Vandales. J'ai déjà parlé des premiers autant que l'exige l'intelligence des événements subséquents; je dois seulement dire quelques mots des seconds.

Les Vandales étaient une grande peuplade d'antique et pure race germanique, et l'une de celles qui, sous le nom collectif de Vindiles, habitèrent au nord-est de la Germanie, sur la rive gauche de la Vistule. Je ne sais par quels motifs ni avec quel degré de vérité Procope les groupe avec les Goths[1]. On les voit, comme ces derniers, mais plus tard descendre peu à peu du nord au midi, et s'établir enfin dans la vallée du Danube. Sous le règne de l'empereur Aurélien on les trouve en Dacie, entre

(1) Procop. de Bello Vandalico. I. 2.

le Kerès et le Maros, à l'ouest et au nord des Goths, avec lesquels ils eurent, à ce qu'il paraît, de graves démêlés. Ils eurent le dessous dans cette lutte; ayant perdu contre leurs redoutables voisins une grande bataille livrée sur les bords du Maros, vers le milieu du quatrième siècle, ils demandèrent à Constantin de nouvelles demeures où les débris de leur population pussent se retirer et se refaire à l'abri des attaques des Goths. Constantin leur permit alors de passer en Pannonie, où ils s'établirent entre le Danube et la Drave, et recouvrèrent promptement leurs forces[1].

C'était là qu'ils étaient encore au moment de l'expédition de Radagaise et de la résolution que prirent les Alains d'aller, de leur côté, s'établir quelque part sur les terres de l'Empire d'Occident. Les historiens attestent expressément la ligue des deux peuples pour cette commune entreprise; et leur témoignage était à peine nécessaire pour constater un fait dont nous aurons bientôt une preuve plus directe[2]. Il fut convenu que les deux nations formeraient chacune une armée à part et marcheraient chacune de son côté, pour attaquer à la fois deux différents points de la frontière romaine.

On cherche en vain, dans tout ce qui est connu des apprêts de cette fatale expédition, la moindre apparence d'une coopération quelconque de la part

1 Jornand. de Reb. Get. IV. XXII. XXIV.

(2) Procop. de Bello Vandalico. I. 3.

des Ostrogoths. C'est un indice que les trois peuples qui donnèrent le branle à l'entreprise avaient tous les trois, pour ces derniers, une haine qui doit être évaluée pour quelque chose dans les motifs de leur émigration armée. Et ce n'est point là une simple conjecture; Jornandès affirme expressément que les Alains et les Vandales ne passèrent dans les Gaules que parce qu'ils ne se trouvaient point en sûreté en Pannonie, dans le voisinage des Goths[1].

S'étant ainsi levés de concert, les Alains et les Vandales s'acheminèrent par des routes diverses vers les deux différents points de la frontière du Rhin qu'ils étaient convenus d'attaquer. Les Alains partirent, divisés en deux corps, sous le commandement de deux chefs, l'un nommé Goar, l'autre Respendial[2]. Nous verrons tout à l'heure que si ces deux chefs, et les deux parties de la nation auxquelles ils commandaient étaient d'accord pour quitter le voisinage des Huns et des Ostrogoths, ils ne l'étaient pas sur le but de leur expédition. Il paraîtrait aussi que les Vandales se partagèrent de même en deux divisions, ayant chacune son général; ou peut-être n'eurent-ils qu'un seul chef, auquel les historiens auraient donné par méprise deux noms différents, celui de Guntheric et celui de Godigisele. Quant aux Gépides, l'his-

(1) Jornand. de Reb. Get. XXXI.

(2) Renat. Profuturus Frigeridus, apud Gregor. Turon. II. 9.

toire ne les nommant et ne les montrant jamais à part, tout oblige à croire qu'ils marchèrent à la suite des Vandales ou des Alains. Le plus probable est qu'ils suivirent ces derniers, dont ils se trouvaient beaucoup plus rapprochés que des Vandales, et avec lesquels ils pouvaient plus aisément se concerter.

Les deux divisions des Alains se dirigèrent vers le Haut-Rhin, les Vandales vers la partie du cours de ce fleuve comprise entre le Mein et la Lippe. C'est une donnée certaine d'après laquelle on peut tracer, non l'itinéraire précis, mais la marche générale des uns et des autres. Les Alains et les Gépides durent traverser le Danube dans cette section moyenne de son cours où il descend droit du nord au sud, et de là remonter, par sa rive droite, jusque vers sa source. Les Vandales au contraire, de la rive droite du Danube durent passer sur la gauche, et traverser ainsi, du sud-est au nord-ouest, une partie considérable de la Germanie.

C'était pour les uns et les autres un assez long trajet, durant lequel ils rencontrèrent successivement une multitude de peuplades diverses aussi guerrières qu'eux, aussi avides de butin, déjà pour la plupart célèbres par leurs fréquentes irruptions sur les terres de l'Empire, et toujours prêtes à en tenter de nouvelles. Il était impossible que deux puissantes armées allant chercher fortune en Gaule, dans des circonstances favorables à leurs projets, n'entraînassent pas avec elles ou à leur

suite une partie de ces populations mobiles à travers lesquelles il leur fallait passer, et n'arrivassent pas à leur destination grossies de beaucoup de bandes ou de tribus auxiliaires, dont les historiens n'ont pu distinguer et nommer que les principales.

Ce fut ainsi que la totalité ou la plus grande partie de la nation des Marcomans, alors exclusivement désignée par le nom de Suèves, et qui habitait la Bohème actuelle, s'ébranla avec les Quades, ses voisins et ses sujets, à la suite des Vandales. Les recrues des Alains ne furent pas si fortes, ou sont moins connues. Des bandes germaniques qui prirent part à la grande invasion de la Gaule les seules dont on puisse avec vraisemblance rattacher le mouvement à ceux des Alains, ce sont quelques bandes ou tribus détachées de la nation des Burgondes. Cette nation étant alors fixée dans le voisinage de la forêt Hercynienne à l'ouest des Alemanes, les Alains durent traverser son territoire, pour atteindre celui de ces derniers, et purent ainsi aisément entraîner les bandes dont il s'agit.

Tous ces grands mouvements n'ont point de date bien précise; on peut néanmoins s'assurer que les deux peuples qui avaient donné l'impulsion aux autres, les Alains et les Vandales, arrivèrent à leurs destinations respectives vers le Rhin, à peu près en même temps, dans l'été de 406, c'est-à-dire précisément à l'époque où Stilicon était aux prises avec Radagaise en Italie, et où il est certain que

les légions romaines n'occupaient point leurs stations accoutumées sur le Haut et le Bas-Rhin. Le concert le plus habile entre Radagaise et les chefs des Alains et des Vandales n'aurait pas produit un meilleur plan de guerre contre l'Empire romain.

L'attente des Barbares fut cependant trompée. Il arriva quelque chose d'étrange; ce furent les peuples germains répandus sur la rive droite du fleuve, de sa source à son embouchure, qui combattirent pour la défense de la Gaule et arrêtèrent quelque temps le flot de Barbares prêt à déborder sur elle.

Deux corps de nation dominaient alors sur la rive germanique du Rhin : les Alemanes, qui en occupaient toute la partie supérieure, du lac de Constance au Mein, et les Franks, qui en possédaient tout le reste, de l'embouchure de cette dernière rivière à l'Océan. Je ne puis rappeler ici de l'histoire antécédente des uns et des autres que les circonstances par lesquelles elle se rattache à la grande invasion de la Gaule. Je reviendrai un peu plus tard sur l'ensemble de ces antécédents.

Il y avait déjà long-temps que les deux peuples dont il s'agit occupaient le long du Rhin les positions indiquées, depuis lors perpétuellement en guerre contre Rome, et toujours prêts à se ruer sur cette malheureuse Gaule dont le courant d'un grand fleuve ne les séparait point assez.

Tout récemment encore ils avaient mis l'Empire en grand péril par l'appui qu'ils avaient prêté à Arbogast dans sa révolte contre Valentinien et

Théodose. Mais aussitôt après la mort de ce dernier Stilicon, maître général des milices, s'était rendu sur les bords du Rhin, et avait conclu avec les peuples germains divers traités par lesquels ceux-ci s'étaient engagés à respecter les frontières de l'Empire[1]. Il avait particulièrement cherché à s'assurer de la soumission des Alemanes et des Franks qui, à raison de leur voisinage et de leur puissance, étaient en effet, parmi tous ces peuples, ceux qu'il importait le plus de contenir; et l'ascendant qu'il prit dès lors sur eux est un fait remarquable, qui atteste glorieusement pour lui la haute idée qu'il avait donnée de son caractère et de sa capacité.

Vers 399, quatre ou cinq ans après la conclusion du traité avec les Franks, Marcomer, un de leurs chefs, ayant excité, on ne sait comment, le mécontentement ou la défiance de Stilicon, celui-ci le fit arrêter et conduire en exil en Toscane. Sunno, autre chef du même peuple, voulut prendre les armes pour délivrer ou venger son collègue; il fut assassiné par les siens, et les Franks restèrent

(1) . . . . Germania quondam
Illa ferox populis, quæ vix instantibus olim
Principibus tota poterat cum mole teneri,
Jam sese placidam præbet Stiliconis habenis,
Ut nec præsidiis nudato limite tentet
Expositum calcare solum, nec transeat amnem,
Incustoditam metuens attingere ripam.

Claudianus, *de Bello Getico*, v. 342 sqq.

paisibles chez eux[1]. Ces faits expliquent jusqu'à un certain point ce qui arriva en 406, lorsque les Alains et les Vandales, suivis de leurs auxiliaires, se présentèrent sur la rive droite du Rhin.

Ce qui se passa dans les parties supérieures de cette rive, entre les Alains et les Alemanes, est malheureusement plein de vague et d'obscurité. Il est certain que ces derniers refusèrent courageusement aux autres le passage du fleuve; et il ne paraît pas qu'il s'ensuivit de ce refus des hostilités et des batailles entre les deux peuples. Il y a peut-être un moyen d'expliquer l'inaction des Alains dans une circonstance qui exigeait de leur part un effort brusque et décisif.

Nous avons vu qu'ils étaient divisés en deux corps d'armée ayant pour chefs, l'un Respendial, l'autre Goar. Un fragment précieux d'un historien perdu nous apprend que ce dernier se sépara de l'autre, pour passer au parti des Romains[2]. Mais il ne s'explique point sur les circonstances de cette défection; il n'en dit ni le moment, ni le lieu. Si l'on a recours aux conjectures, la seule vraisemblable c'est que Goar se joignit aux Alemanes, dès qu'il fut en contact avec eux; et nous le retrouverons bientôt parmi les Barbares de cette frontière.

Affaibli par l'abandon de son collègue, Respen-

(1) Claudianus, de Laudib. Stiliconis, v. 236 sqq.

(2) Renatus Frigeridus, ap. Gregor. Turonens. II. 9.

dial dut se trouver un moment en échec, devant les populations alemaniques qu'il vit prêtes à lui disputer le passage du Rhin. Mais son incertitude dura peu; à la nouvelle de ce qui se passait sur la rive inférieure du fleuve, entre les Franks et les Vandales, il courut au secours de ces derniers.

Ils en avaient grand besoin; arrivés chez les Franks, et les ayant trouvés prêts à défendre contre eux la frontière romaine, ils leur avaient livré une bataille qu'ils avaient perdue. On évalue à vingt mille le nombre de leurs guerriers restés sur la place; de ce nombre était leur roi Godigisele; et ce Guntheric que les historiens paraissent désigner comme son collègue ne fut peut-être que son successeur. Après cette grande défaite les Vandales repoussés étaient en péril d'être exterminés jusqu'au dernier, lorsque Respendial arriva à leur aide avec ses Alains et le gros des populations fédérées avec lui [1].

Cette masse formidable fondit de nouveau sur les Franks qui essayèrent encore de l'arrêter; mais pour le coup ils furent écrasés, et les vainqueurs, leur ayant passé sur le corps, atteignirent enfin ce fleuve qui les séparait de la terre convoitée [2]. On ne saurait dire le point précis sur lequel ils le passèrent; mais il y a des motifs pour conjecturer que ce ne fut pas beaucoup au-dessous de l'embouchure du

(1) Renatus Frigeridus, loc. cit.

(2) Oros. Histor. VII. 40.

Mein. A peine cette barrière fut-elle forcée, qu'une foule de peuplades, de bandes, de tribus germaniques qui n'avaient point d'abord fait partie de la ligue des Alains et des Vandales, se précipitèrent sur leurs traces, pour prendre part au butin de la Gaule [1].

C'est au lecteur à imaginer, s'il le veut ou le peut, le bouleversement, l'épouvante et les misères dont remplirent tout à coup cette malheureuse Gaule quelques centaines de milliers de Barbares s'en disputant à l'envi les dépouilles et pressés à l'œuvre. Les historiens du temps ne disent presque rien de tout cela; et ce n'est pas sans une recherche un peu subtile que l'on parvient à saisir, dans leurs récits, quelques traits pour une grossière ébauche de ce tableau.

Ayant une fois atteint le sol de la Gaule belgique, la masse incohérente des envahisseurs dut nécessairement s'éparpiller en diverses bandes, agissant chacune à part et pour son compte. Mais, dans le tumulte de ces expéditions partielles, on peut, je crois, démêler l'action de deux forces distinctes, et comme deux invasions principales, ayant eu chacune son but, sa direction et ses résultats propres.

L'une de ces invasions était celle des peuples qui, sans faire partie de la fédération des Alains et

(1) Orosius, loc. cit. — Prosperi Aquitani Chronic. — Zosimus, Histor. VI. 3. — Procop. de Bello Vandalico, I, 3.

des Vandales, étaient entrés à leur suite dans la Gaule. Il y a tout lieu de croire que ces peuples, pris en masse, n'avaient d'autre dessein que de faire promptement le plus de butin possible et de s'en retourner, avec ce butin, dans leurs bourgades natales. Les Alains, les Vandales et les Suèves avaient indubitablement d'autres projets; tout annonce, de leur part, le plan conçu d'avance de s'établir de force, loin de la frontière du Rhin, dans les parties méridionales de l'Empire.

Le principal mouvement de l'invasion accidentelle et momentanée eut lieu de l'est à l'ouest, des bords du Rhin aux côtes de l'Océan. C'est un fait dont le désastre des pays situés dans cette direction fournit un indice assez manifeste. Les villes et les campagnes des Nerviens (Tournai), des Ambiens (Amiens), des Morins (Calais), des Atrébates (Arras), des Némètes, des Remois, furent pillées et ravagées; toute la partie de la population qui n'avait pu fuir, ou qui, en fuyant, n'avait pu se sauver, fut emmenée captive en Germanie, circonstance caractéristique qui prouve que tous ces ravages avaient été commis par des peuples qui étaient retournés chez eux et n'étaient pas de la ligue des Alains et des Vandales[1].

Quant à ceux-ci, entrés les premiers dans la Gaule, ce furent eux qui rencontrèrent le peu de résistance que l'Empire désorganisé pouvait leur

(1) Hieronymi Epistol. 91 ad. Ageruchiam.

opposer sur la rive droite du Rhin. Mayence fut la première ville qui se trouva sur leur passage, et selon toute apparence, cette ville avait encore une garnison romaine. Elle ferma ses portes aux Barbares qui furent obligés d'en faire le siége. Ils la prirent, et probablement d'assaut. La population se réfugia dans l'église; elle y fut égorgée et la ville détruite. Worms imita l'exemple de Mayence : il paraît même qu'elle fit une plus longue résistance; mais elle fut à son tour prise et anéantie[1].

Après ce terrible début les Alains, les Vandales et les Suèves, toujours réunis ou rapprochés autant que le comportait le besoin de subsister et de piller, entrèrent de la Belgique première dans la première Lyonaise, de celle-ci dans l'Aquitaine, d'où ils passèrent dans la Novempopulanie, s'avançant toujours vers les Pyrénées.

Je ne dirai point comment furent traités les pays et les villes qu'ils rencontrèrent dans ce long trajet; ce serait une monotonie superflue. Entre toutes ces villes il n'en est qu'une dont on ne devinerait pas aisément le sort, dans cet immense désastre; c'est Toulouse. Cette cité, alors l'une des plus considérables et des plus florissantes de l'Empire, s'offrait aux Barbares comme une riche proie; cependant ils l'épargnèrent à la prière d'Exupère, son vénérable évêque et l'un de ses plus puissants citoyens[2].

(1) Hieronym. loc. cit.

(2) Hieronym. loc. cit.

A voir les Alains et leurs confédérés s'avancer d'un seul trait et par la voie la plus directe des bords du Rhin au pied des Pyrénées, on ne peut guère douter qu'ils n'eussent le projet conçu d'avance de passer en Espagne, où ils espéraient peut-être un établissement plus paisible et plus sûr que dans la Gaule. On ne sait pas précisément par quels défilés ils essayèrent de franchir les Pyrénées; le plus probable est qu'ils en tentèrent plus d'un; mais dans tous ils rencontrèrent une résistance à laquelle ils ne s'étaient pas attendus.

Au bruit de l'invasion de la Gaule deux officiers romains, parents d'Honorius, mais dont le titre est inconnu, Didyme et Valérien, entreprirent de sauver l'Espagne. Ils n'avaient point de légions à leurs ordres; mais à leur appel et sous leur commandement, les montagnards des Pyrénées se levèrent, s'armèrent, se postèrent dans leurs défilés pour en fermer le passage aux Barbares; et ceux-ci furent partout repoussés[1]. Cette résistance est un événement que je regrette de ne pouvoir, faute de matériaux et de détails, mettre plus en saillie; mais je prie le lecteur d'en prendre ici note avec moi, comme du début d'une lutte remarquable dont je tâcherai de tracer le tableau. Je veux parler de cette longue lutte de l'antique race des Pyrénées contre les diverses nations germaniques qui, ayant

(1) Orosius. Histor. VII.

tout conquis autour d'elle, tentèrent en vain de la soumettre elle-même.

Rejetés des frontières de l'Espagne sur le midi de la Gaule, les Alains et leurs alliés y poursuivirent à loisir le cours de leurs ravages. Ce fut probablement alors qu'ils se jetèrent sur la Septimanie, pour y faire ce qu'ils faisaient partout. Bien des années après leur retraite ce malheureux pays offrait encore de toutes parts de tristes vestiges de leur passage. Beziers, antique ville ibérienne, qui avait été successivement depuis ville du domaine des Massaliotes et colonie romaine, avait été détruite de fond en comble et les débris n'en avaient point été relevés. Les bords gracieux de l'Orbe, de l'Hérault, du Lez, étaient encore jonchés des décombres des monuments dont les avait décorés la magnificence romaine, et les fertiles campagnes de ces contrées n'étaient plus qu'un désert inculte[1].

(1) Avienus Festus. Ora Maritima. V. 589-595.

II.

USURPATION ET GOUVERNEMENT DE CONSTANTIN DANS LA GAULE.

La seule contrée de la Gaule où l'on puisse croire que ne pénétrèrent point les Barbares fut celle comprise entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée. Cette contrée formait alors trois provinces, les Alpes maritimes, la seconde Narbonaise, et la Viennoise, toutes les trois détachées, l'une après l'autre, de l'ancienne Narbonaise[1]. De ces provinces la Viennoise qui s'étendait le long du fleuve sur une belle et riche bande de territoire, parsemée de villes florissantes, avait acquis depuis quelques années une grande importance politique.

Dans l'intervalle de la mort de Théodose au traité de Stilicon avec les Franks (de 395 à 400), ceux-ci avaient fait dans la Gaule une irruption dont l'histoire parle à peine et qui avait pourtant laissé d'effrayants vestiges. Trèves, le siége de la préfecture, avait été prise, pillée et détruite. Les

1) Notitia dignitat. Imper. Romani.

chances d'une pareille calamité étant désormais journalières, le gouvernement impérial de l'occident avait jugé à propos de rapprocher du centre de l'Empire le siége de la préfecture des Gaules. Vers l'an 402 ce siége avait été transféré dans la ville d'Arles ou de Constantine, comme on disait dans la langue officielle de l'époque, en commémoration du long séjour de Constantin dans cette ville et de la prédilection qu'il avait eue pour elle[1]. En même temps que cette translation s'était opéré un autre changement qui tenait aux mêmes vues et aux mêmes motifs.

La vaste portion de la Gaule située au sud de la Loire renfermait quatre provinces (les deux Aquitaines, la Novempopulanie et la première Narbonaise) qui, jointes à celles comprises entre le Rhône et les Alpes, en faisaient sept, sur les dix-sept dont se composait la Gaule entière[2]. Il avait été décidé que les intérêts communs de ces sept provinces seraient traités dans des assemblées annuelles, composées du Président et des principaux citoyens de chaque province, assemblées qui devaient être présidées par le préfet du prétoire et tenues à Arles. Prises collectivement, ces sept provinces formaient, dans la vaste préfecture des Gaules, un quatrième arrondissement ou vicariat distinct des trois autres (le Nord de la Gaule, l'Es-

1 Edictum Honorii. An. 418.

2 Notitia dignit. Imper. B

pagne et la Grande-Bretagne), ayant son chef ou vicaire à part et son régime particulier.

Ces changements peuvent être regardés comme autant de précautions que la domination romaine, fortement menacée au Nord, prenait d'avance pour se concentrer et se fortifier dans le midi; et c'était par suite de ces précautions que la province viennoise était devenue le siége ou le refuge du gouvernement romain en deçà des Alpes.

A considérer que l'histoire ne fait aucune mention expresse de ce gouvernement à propos de la fatale invasion de 406, on serait tenté de supposer qu'il n'existait plus, qu'il n'en restait pas même une ombre; mais cette supposition serait une erreur.

Tandis que les Alains et les Vandales battaient la Gaule du Rhin aux Pyrénées et des Pyrénées aux Cévennes, il y avait à Arles un préfet du prétoire, gaulois ou romain, nommé Limenius [1]. Il y avait, dans la province viennoise, un maître de la cavalerie, l'un des trois premiers officiers militaires de l'Empire. C'était un Frank, ou du moins un Germain, comme l'indique son nom de Cariobaudes [2]. Chacun de ces deux chefs avait nécessairement autour de lui des subordonnés, l'un dans l'ordre civil, l'autre dans l'ordre militaire, et l'on ne peut même douter que ce dernier n'eût à sa disposition un certain nombre de troupes.

(1) Zosimus. Histor. liv. V.

(2) *Id.* loc. cit.

Si donc les Barbares ne trouvèrent point dans la Gaule de résistance organisée, ce fut, non pas faute de gouvernement, mais d'un gouvernement ou d'un homme tel qu'il le fallait pour le besoin du moment. Les milices que le maître de la cavalerie avait à ses ordres ne pouvaient pas être nombreuses ; elles étaient, selon toute apparence, en très grande partie composées d'auxiliaires barbares, moins disposés à combattre qu'à imiter leurs frères. Ce n'était pas là une force avec laquelle le gouvernement romain pût essayer de repousser une invasion comme celle dont il s'agit ; il dut s'estimer heureux d'être séparé des envahisseurs par un fleuve large et rapide, et de n'être point attaqué dans son siége.

Cependant la Gaule ne se bornait pas à gémir de se voir ainsi ravagée, tandis que les légions fournies par elle étaient employées au loin, à la défense de l'Italie ou des autres parties de l'Empire. Elle s'en indignait et, à la faveur du mécontentement général, les factions du pays, les vieilles rancunes gauloises contre Rome éclataient de tous côtés par des tentatives qui ajoutaient encore aux calamités de l'invasion barbare et aux mauvaises chances de l'Empire.

J'ai parlé ailleurs de la fameuse et redoutable faction des Bagaudes ; j'ai tâché d'en indiquer l'origine et d'en caractériser les premiers développements. J'ai cru pouvoir affirmer que cette faction, hostile par choix et par goût à toute civilisation,

n'était qu'une suite, un dernier reste de l'ancienne opposition gauloise à la conquête et aux institutions romaines. Mais, quelle que fût son origine, il est évident que le brigandage dont il s'agit dut s'accroître par le désordre de l'invasion. Les bandes de Bagaudes qui existaient déjà auparavant dans la Gaule se recrutèrent subitement d'une multitude d'hommes ruinés, de laboureurs chassés de leurs champs et de leurs foyers, qui prirent par désespoir le parti de vivre de brigandage et de se mettre en guerre contre une société qui n'avait pas eu la force de les protéger. Ces bandes erraient çà et là, pillant et détruisant ce qui avait échappé aux Barbares, attaquant aussi parfois ces derniers et leur enlevant le butin fait sur les Gaulois [1]. Nous verrons par la suite quelques-unes de ces bandes faire des choses qui supposent l'organisation et la force d'une armée.

Sur divers points de la Gaule le mécontentement des peuples se manifesta d'une manière plus naturelle. Dans les provinces écartées, dans les hautes montagnes, des populations entières se révoltèrent contre le gouvernement romain et furent plus d'une fois confondues avec les Bagaudes. C'est dans la Bretagne armoricaine qu'il faut chercher le fait de ce genre le plus important et le mieux constaté.

L'impulsion partit de la Grande-Bretagne. La

(1) Zosimus. Histor. lib. VI.

nouvelle de l'invasion de la Gaule, répandue dans cette île, y excita deux mouvements politiques très distincts, le premier que l'on pourrait dire romain, le second local et national. C'est de celui-ci que je dois parler d'abord bien que subséquent à l'autre, dont il suffit de savoir d'avance qu'il entraîna l'évacuation complète de la Grande-Bretagne par les milices romaines.

Une fois ces milices parties les Bretons, saisissant l'occasion qu'ils avaient de recouvrer leur indépendance, se détachèrent de Rome et se donnèrent des chefs nationaux [1]. Autant en firent, à leur exemple, les Bretons armoricains ; ils chassèrent les officiers de l'Empire et se donnèrent la forme de gouvernement qui leur plut. Zozime, le seul historien qui ait parlé de cette révolution, semble l'étendre à toute la partie basse des pays situés entre l'embouchure de la Loire et celle de la Garonne, et même à d'autres provinces de l'intérieur de la Gaule [2].

Il y aurait lieu de croire, d'après lui, que ces diverses contrées revinrent ainsi tout d'un coup à leur régime celtique ou à quelque chose de semblable; mais, dans cette extension, le fait n'est pas très probable. S'il y eut quelqu'une de ces contrées où l'on puisse présumer que l'état politique antérieur à la conquête romaine fut alors plei-

(1) Zosimus. Histor. VI. 3.

(2) *Id.* loc. cit.

nement rétabli, ce ne peut être que la Bretagne armoricaine. Quant aux parties de l'Aquitaine auxquelles on étendait le nom d'Armorique, sans pouvoir dire quelle espèce de gouvernement général elles adoptèrent, on s'assure que, des institutions romaines, elles gardèrent au moins le régime municipal.

Tandis qu'une partie des Gaulois se détachait ainsi sans tumulte et sans violence de l'Empire d'Occident, un usurpateur obscur poursuivait la tentative plus téméraire de s'emparer de cet empire, ou du moins des trois vastes contrées qui formaient la préfecture des Gaules. C'est de ce second mouvement ayant eu, comme le précédent, son principe dans la Grande-Bretagne, que je dois maintenant suivre sans interruption le développement très complexe.

Informées de l'invasion de la Gaule, les milices romaines de la Grande-Bretagne en prirent prétexte pour donner un empereur à l'Occident. Après en avoir successivement fait et défait deux qui à l'essai se trouvèrent ne pas leur convenir, elles arrêtèrent leur suffrage sur un troisième[1]. Celui-ci était un simple soldat jusque là sans renommée; mais il se nommait Constantin, et ce nom, de bon augure pour les légions de la Grande-Bretagne, leur parut en celui qui le portait un titre suffisant à l'Empire. Les historiens du temps

(1) Zosimus. Histor. VI. 3.

ne parlent de Constantin qu'avec un profond mépris [1]; cependant, à juger de lui par le peu que l'on connaît de ses actions, on en prend une idée moins défavorable.

A peine salué empereur (probablement dans la seconde moitié de l'année 407), il passa dans les Gaules, accompagné des soldats qui l'avaient élu [2]. Il débarqua à Boulogne, où il s'arrêta quelque temps pour essayer de se faire un parti parmi les Gaulois et de renforcer un peu sa petite armée. Il réussit à l'un et à l'autre, et les historiens attestent qu'il attira promptement à sa cause les détachements de milices romaines épars çà et là dans divers cantonnements de la Gaule et de l'Aquitaine [3].

Mais c'était surtout avec les Barbares qu'il avait besoin de traiter; la Gaule en était encore inondée. Les bandes de Germains, dont l'irruption n'avait été qu'accidentelle et passagère, avaient sans doute dès lors repassé le Rhin avec le butin qu'elles avaient pu faire sur la rive gauche de ce fleuve; mais quant à la portion conquérante de l'invasion, je veux dire quant aux Alains et à leurs confédérés, pas un d'eux n'était encore sorti de la Gaule; ils continuaient à la parcourir en tous sens. Il paraît qu'après avoir fait, dans la première Narbonaise, les ravages dont j'ai parlé, ils étaient remontés

(1) Prosperi Aquit. Chronic. — Orosius. Histor. VII. 40.

(2) *Id.* loc. cit.

(3) Olympiodorus. Historia apud Photium, pag. 182.

vers le nord, jusque dans la Belgique, pour piller ces mêmes côtes déjà maintes fois pillées par les Saxons [1].

En mettant le pied sur le sol gaulois Constantin dut, en quelque sorte, se trouver en contact avec eux ; et comme il n'avait pas, de bien s'en fallait, des forces suffisantes pour les chasser, il ne lui restait d'autre parti que celui de se les concilier et de s'en faire un appui [2]. Les détails de ses transactions avec eux sont complètement ignorés; deux choses seulement peuvent être regardées comme certaines: l'une, que de fortes bandes de ces Barbares entrèrent immédiatement à son service en qualité d'auxiliaires; l'autre, que la masse de leur fédération, qui s'était un moment éloignée du midi et des Pyrénées, s'en rapprocha de nouveau à la suite de Constantin ou à peu près en même temps que lui.

De ces milices romaines ou barbares qu'il avait gagnées à son parti, l'empereur aventurier fit deux corps d'armée séparés, sous deux généraux, l'un romain, nommé Justinien, l'autre germain, Nebiogaste [3]. A la tête de ces forces il se mit en marche vers le midi, avec le projet de s'établir dans le siége de la préfecture des Gaules et de se faire reconnaître empereur par les villes qu'il devait traverser et qui n'avaient pas perdu, dans le désastre

(1) Prosperi Aquitan. Chronicon.

(2) Orosius. Histor. lib. VII. 40.

(3) Olympiodor. Histor. ap. Photium, p. 182.

de l'invasion, tout intérêt aux affaires générales de l'Empire ou de la Gaule. Il fut, à ce qu'il semble, bien accueilli dans la plupart de ces villes; et l'on conçoit en effet que, dans l'état d'abandon et d'exaspération où se trouvaient les Gaulois, ils ne se montrassent pas très difficiles sur le choix ou la reconnaissance d'un empereur [1].

Le bruit de l'usurpation de Constantin était arrivé de bonne heure à Rome, probablement tandis que l'usurpateur était encore à Boulogne. L'histoire ne dit pas si l'indolent Honorius s'alarma beaucoup de ce bruit, mais Stilicon en fut vivement contrarié. J'ai parlé ailleurs et il faut se rappeler ici du traité qui avait été conclu avec Alaric, et par lequel celui-ci s'était engagé à seconder de toutes ses forces le maître des milices romaines, dans la tentative que ce dernier devait faire pour reconquérir la province d'Illyrie à l'Empire d'Occident.

Cette conquête était le projet favori du maître des milices, qui y attachait une importance dont il ne serait peut-être pas facile de découvrir ou d'approuver les motifs. Des obstacles avaient jusque là retardé l'exécution de ce projet, d'abord des intrigues de cour, et puis l'irruption de Radagaise. Mais enfin ces obstacles étaient levés, et Stilicon se croyait au moment de partir pour aller joindre Alaric au-delà de l'Adriatique, lorsqu'il reçut la nouvelle que Constantin avait été fait empereur

1 Olympiodor. Histor. ap. Photium, p. 182.

dans la Grande-Bretagne et qu'il était déjà reconnu par un parti gaulois. A cette nouvelle, il lui fallut ajourner encore son expédition d'Illyrie et songer à arrêter l'usurpateur. Il détacha donc contre lui une partie des milices de l'Italie, dont il confia le commandement à Sarus [1].

Ce Sarus, dont il sera plus d'une fois question par la suite, était un chef de bande visigoth entré depuis quelques années au service d'Honorius, ou plutôt de Stilicon, et renommé entre tous les Barbares pour sa taille et sa force de géant et pour une intrépidité au-dessus de tout péril. Partout où il avait combattu il avait contribué à la victoire, et s'était particulièrement signalé dans la guerre contre Radagaise.

A la tête d'une armée peu nombreuse, Sarus passa les Alpes et marcha à la rencontre de Constantin. Les forces de celui-ci s'avançaient en deux corps, l'un d'avant-garde, et principalement composé de Barbares aux ordres de Justinien, et l'autre, à quelque distance en arrière, sous le commandement de Neviogaste et de Constantin lui-même. Ces deux corps avaient probablement passé le Rhône et devaient se trouver déjà dans la partie de la province viennoise située au nord de l'Isère, lorsque le premier fut rencontré et attaqué par Sarus.

La bataille fut sanglante et obstinée; mais Sarus la gagna. La majeure partie des Barbares aux ordres

(1) Zosime. VI. 2.

de Justinien resta sur le champ de bataille avec Justinien lui-même, et les vainqueurs firent, dit-on, un immense butin. C'est une circonstance importante à noter comme un indice implicite que les Barbares sur lesquels fut fait ce butin étaient bien de ceux qui venaient de piller la Gaule, et ne s'en étaient point encore retirés à l'époque de cette bataille [1].

Informé de la défaite de son général, Constantin se jeta, avec le reste de son armée, dans Valence dont il faut supposer qu'il se trouvait alors assez proche, et qui était à ces époques une ville importante et forte. Sarus l'y suivit de près, résolu de l'y assiéger. Espérant sans doute gagner le Barbare à sa cause, l'usurpateur lui envoya Neviogaste, son second général, pour lui faire des propositions d'accommodement. Sarus accueillit amicalement l'envoyé et se montra disposé à traiter avec lui. Sa condescendance n'était qu'une perfidie; au milieu même des serments requis en garantie du traité, il fit assassiner Neviogaste.

Constantin ne songea plus dès lors qu'à se défendre par les armes. En remplacement des deux chefs de ses milices, qu'il venait de perdre coup sur coup, il en nomma deux autres : Edowig, de race franke, et Gerontius, l'un des Bretons qui s'étaient attachés à sa fortune et l'avaient suivi de la Grande-Bretagne dans la Gaule. L'histoire cite

(1) Zosime. VI. 2.

ces deux chefs comme des hommes braves et expérimentés à la guerre, et il paraît en effet qu'ils défendirent Valence de manière à ôter à Sarus tout espoir de s'en emparer. Après sept jours de siége seulement le chef visigoth prit le parti de décamper et se mit en pleine retraite vers les Alpes, poursuivi par les deux généraux de Constantin [1].

Il n'était pas au terme de ses mécomptes. Arrivé aux défilés des Alpes, probablement ceux des Alpes-Cottiennes, il trouva devant lui une armée prête à lui en disputer le passage. Zosime dit expressément que c'était une armée de Bagaudes[2], mais sans ajouter un mot pour expliquer ce que signifie précisément ici ce terme de Bagaudes, et s'il faut l'entendre des montagnards même des Alpes, révoltés contre l'autorité romaine, ou de bandits des villes et des plaines de la Gaule, qui auraient fait une marche plus ou moins longue et manœuvré militairement pour aller, dans les Alpes, couper le chemin à une armée. Ces deux hypothèses sont également dans les données historiques de l'époque; toutefois la première me paraît plus plausible que la seconde.

Quoi qu'il en soit de ces Bagaudes que Sarus rencontra sur son passage, le général visigoth, tout intrépide qu'il était, trouva plus sage de capituler avec eux que de les attaquer. Il leur livra tout le

(1) Zosime VI. 2.

(2) Loc. cit.

butin que ses soldats venaient de faire sur les Barbares, auxiliaires de l'usurpateur, et obtint à cette condition la permission de continuer sa retraite.

Constantin poursuivit de son côté sa marche sur Arles. A son approche le préfet du prétoire, Limenius, et le maître de la cavalerie, Cariobaudes, s'enfuirent en Italie, de sorte qu'en arrivant au siége de la préfecture des Gaules le nouvel empereur n'y trouva plus personne pour le lui disputer[1].

Il se hâta d'organiser son gouvernement. Pressé sur toute chose de se créer une force militaire imposante, il prit à sa solde de nouvelles troupes de Barbares toujours tirées, selon toute probabilité, de la confédération des Alains et des Vandales. Les détachements de milice impériale qu'il avait trouvés çà et là dans la Gaule et ralliés à lui étaient de même composés de populations barbares. Parmi eux se trouvaient plusieurs de ces corps qui, formés depuis l'avénement d'Honorius à l'Empire, avaient pris de là le surnom collectif d'Honoriens[2]. Ils avaient, pour la plupart, été levés chez des peuples germains, vraisemblablement chez ceux de ces peuples avec lesquels Stilicon avait conclu le traité de paix et d'alliance dont il a été parlé plus haut, et en vertu même de ce traité.

(1) Zosim. loc. cit. Voir Tillemont. Histoir. des Emper. p. 1189.

(2) Orosius. Histor. VII. 40.

Il existait en outre une légion d'Honoriens gaulois, qui fit aussi, il y a des motifs de le présumer, partie des forces de Constantin. Edowig fut investi du commandement de toutes ces forces.

Une des premières pensées de Constantin fut celle de se fortifier contre Honorius sur toute la frontière d'Italie. En conséquence il envoya trois corps de troupes occuper les trois principaux défilés des Alpes-Maritimes, des Alpes-Cottiennes et des Alpes-Pennines; il n'oublia pas non plus la défense de la Gaule. Zosime assure qu'il rétablit les fortifications du Rhin, négligées depuis le temps de Julien [1].

Il avait deux fils, dont l'aîné se nommait Constant et le plus jeune Julien; il donna au premier le titre de César, et à l'autre celui de *Nobilissime* [2]. Parmi les hommes auxquels il confia les hautes dignités de l'ordre civil on n'en connaît que deux, Sidoine Apollinaire et Decimus Rusticus. Le premier, l'un des plus illustres citoyens de la florissante colonie de Lyon, et l'aïeul du célèbre Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, fut nommé préfet du Prétoire; l'autre, personnage puissant chez les Arvernes, fut fait maître des offices [3].

Rien de ce que Constantin faisait en-deçà des Alpes ne pouvait être ignoré au-delà; mais le gou-

(1) Loc. cit.

(2) Olympiodorus. ap. Photium, p. 182.

(3) Sidonius Apollin. — Gregorius Turon. II, 9.

vernement d'Honorius, engagé déjà et sur le point de s'engager davantage dans des périls plus directs et plus personnels que ceux qui résultaient, pour lui, de l'usurpation de Constantin, n'avait aucun moyen de s'opposer à celle-ci.

Alaric, en attendant que Stilicon vînt le joindre en Illyrie, pour l'exécution des plans convenus entre eux, avait fait, de son côté, divers mouvements préparatoires également convenus. Il avait envoyé Ataulfe, son beau-frère, dans la Haute-Pannonie, avec un corps de Goths et de Huns auxiliaires; et lui-même, descendu en Epire avec le gros de ses troupes, y avait passé des mois, et peut-être des années, dans l'attente de son allié, et celui-ci n'avait point paru. Impatienté de ces délais et intéressé à s'assurer par lui-même de ce qui se passait en Italie, Alaric quitta l'Epire (vers les commencements de l'an 408), et vint à grandes journées camper dans les Alpes-Rhétiques, au pied des défilés d'où l'Adige descend sur Vérone. De là il envoya un message à Stilicon pour réclamer le remboursement des dépenses qu'il prétendait avoir faites en exécution de ses traités avec lui [1].

Stilicon fut obligé de soumettre cette réclamation au sénat qui, ne sachant rien des conventions conclues au nom d'Honorius avec Alaric, fut d'avis de rejeter, à tout risque, les demandes du Barbare.

(1) Zosimus. V. 29.

Mais Stilicon, ayant fait connaître le traité sur lequel se fondaient ces demandes, obtint, bien qu'avec peine, du Sénat un décret portant qu'il serait payé à Alaric une indemnité de 4000 livres d'or. Alaric fut ou parut satisfait; il resta l'allié de l'Empire d'Occident, et l'ancien projet de la conquête d'Illyrie, ce rêve favori de Stilicon, fut, en quelque sorte, renouvelé. Toutefois Alaric avait ses raisons pour ne point s'éloigner des frontières de l'Italie, et il ne s'en éloigna pas [1].

La satisfaction que Stilicon venait d'obtenir pour Alaric fut comme son dernier triomphe; il se formait depuis quelque temps contre lui, à la cour d'Honorius, un orage qui était sur le point d'éclater. Il avait beaucoup d'ennemis, les uns jaloux de son mérite et de sa renommée, les autres mécontents ou inquiets de ses desseins. A la tête d'eux tous s'était mis un Grec nommé Olympius, intrigant adroit, mais d'ailleurs homme sans capacité pour les affaires, et surtout ridiculement inexpert à celles de la guerre [2].

Les circonstances étaient désormais très favorables aux projets du courtisan contre le maître des milices. L'intervention de Stilicon en faveur d'Alaric auprès du Sénat avait singulièrement blessé celui-ci. L'orgueil d'avoir été le premier peuple du monde survivait, chez les Romains, à

(1) Zosimus. V. 29.
(2) *Id. ibid.* cap. 34.

la valeur guerrière et au génie politique, et se manifestait particulièrement à l'égard des Barbares, sans en excepter ceux que l'Empire avait été contraint de prendre à sa solde et de transplanter en Italie, avec leurs femmes et leurs enfants. Rien n'égalait l'horreur des légions composées des sujets de l'Empire pour ces corps d'auxiliaires huns ou germains, dont elles ne pouvaient cependant plus se passer; et cette horreur avait fini par se réfléchir sur Stilicon lui-même, qui était de race barbare [1], qui, comme général, avait l'air de compter principalement sur les auxiliaires barbares; qui, pour sa sûreté personnelle, se composait une garde de Huns, qui enfin semblait avoir mis un Goth, Alaric, de moitié dans ses desseins pour l'avenir.

Déjà dégoûté de son ministre, Honorius commençait à accueillir des résolutions opposées aux siennes, et en forma coup sur coup plusieurs de ce genre. A la mort d'Arcadius, arrivée vers le temps dont je parle [2], Honorius se prit de la fantaisie de passer en Orient pour y installer sur le trône et y gouverner son neveu Théodose encore enfant. Stilicon démontra l'impossibilité de subvenir aux dépenses qu'entraînerait ce parti, et le danger d'abandonner l'Italie dans un moment où

(1) Orose (Histor. VII. 38.), le dit expressement de race Vandale.

(2) Le 1er mai. An 408.

Alaric n'avait qu'un pas à faire pour s'y jeter, et où l'usurpateur Constantin s'établissait paisiblement à Arles. Il réussit à faire abandonner ce plan directement contraire à ses vues; mais ce ne fut toutefois qu'en y substituant un autre projet qui modifiait considérablement ses résolutions antérieures.

Il fut décidé qu'Honorius n'abandonnerait point l'Italie et que Stilicon irait en son nom à Constantinople, pour y faire tout ce qu'exigerait la minorité de Théodose; il fut de plus convenu qu'Alaric serait envoyé en Gaule contre Constantin, avec une armée de Romains ou de Barbares. Des lettres d'Honorius furent sur-le-champ expédiées à Alaric et à Constantinople, annonçant ces nouvelles résolutions.

Elles n'eurent aucun effet; elles s'évanouirent dans les suites d'un autre projet d'Honorius auquel Stilicon tenta vainement de s'opposer. Ce fut celui de visiter les troupes stationnées sur divers points de l'Italie, et surtout le camp de Pavie, composé en entier de troupes romaines, toutes fort exaspérées contre les Barbares en général et contre Stilicon en particulier. De la part de l'empereur, l'objet du voyage était d'exciter le zèle des légions prêtes à partir pour cette expédition de Gaule, où elles devaient être menées par Alaric; mais, pour les ennemis de Stilicon, c'était de faire naître une occasion propice d'achever de le perdre.

Honorius partit de Rome pour Pavie, accom-

pagné d'Olympius, qui eut ainsi tout le loisir désirable pour noircir Stilicon dans l'esprit du faible Empereur. L'empressement que le maître des milices venait de montrer à se rendre seul en Orient fut présenté comme l'indice du dessein arrêté par lui de se débarrasser de Théodose et d'établir son propre fils, Eucharius, sur le trône de Constantinople.

A Pavie trois ou quatre jours se passèrent avant celui où Honorius devait paraître au milieu des troupes pour les haranguer. Olympius profita de l'intervalle pour répandre parmi les soldats les rumeurs et les insinuations les plus capables de les irriter contre Stilicon et contre ses partisans. Il y avait pour lors à Pavie plusieurs hommes qui passaient pour l'être, et c'étaient des hommes revêtus des plus hautes dignités de l'Empire. On comptait parmi eux Longinianus, préfet du Prétoire d'Italie; Limenius, préfet du prétoire, et Cariobaudes, maître de la cavalerie des Gaules, qui s'étaient enfuis d'Arles à l'approche de Constantin et s'apprêtaient à y rentrer avec l'expédition projetée contre ce dernier.

Au jour fixé Honorius harangua les légions et les exhorta à marcher contre l'usurpateur des Gaules. A peine sa harangue était-elle terminée qu'à un signal d'Olympius une horrible sédition éclata parmi les troupes. La ville se remplit en un instant de tumulte et de massacres, qui durèrent jusqu'à la nuit. Dix grands officiers de l'Empire

furent égorgés, Limenius et Cariobaudes les deux premiers. On ne compta pas les milliers de victimes subalternes auxquelles s'étendit la fureur égarée de la soldatesque [1].

Stilicon se trouvait par hasard à Bologne, au milieu des Barbares fédérés, lorsque la nouvelle de la sédition de Pavie lui parvint, grossie du faux bruit de l'assassinat d'Honorius. Alarmé de la nouvelle et du bruit, il convoqua sur-le-champ les chefs des Barbares pour en délibérer avec eux. Ceux-ci, charmés d'avoir une occasion de rabattre l'orgueil et la haine des Romains, proposèrent divers partis. Ils furent d'avis, au cas que l'Empereur eût été tué, de tomber sur les légions de Pavie et de les exterminer; dans le cas contraire, ils voulaient du moins punir les officiers impériaux et que Stilicon se mît en défense contre cette faction d'Olympius, qui venait de lui déclarer la guerre par la sédition de Pavie.

Aucun de ces conseils ne fut suivi; Stilicon, Romain par le cœur et les idées, recula devant celle de livrer aux Barbares les destinées de l'Empire et les siennes, et résolut d'aller attendre paisiblement à Ravenne qu'Honorius prononçât entre lui et ses ennemis. En vain les chefs des fédérés essayèrent de le retenir à leur tête ; il partit; et les Barbares ne songèrent plus alors qu'à se mettre eux-mêmes en sûreté. Ils se dispersèrent en diffé-

1. Zosimus, lib. V. 34. — Sozomenus. Histor. IX. 4.

rentes villes, pour attendre les événements et se décider en conséquence.

Les propositions et les instances qu'ils venaient de faire à Stilicon hâtèrent probablement sa perte. La cour de Ravenne ne vit plus, dans le maître des milices, que son pouvoir sur les Barbares et non le sentiment généreux qui dominait ce pouvoir. L'ordre de sa mort, signé par Honorius, le suivit de près à Ravenne et fut exécuté le 23 août.

Au bruit répandu de cette exécution, la rupture jusque là suspendue des soldats romains avec les auxiliaires barbares éclata subitement. Les premiers égorgèrent et dépouillèrent partout les femmes et les enfants de ceux-ci; et plus de trente mille fédérés se levèrent aussitôt, prêts à se venger de cette démence inhumaine, et appelant à grands cris à leur tête Alaric qui était là, qui les entendait, et ne désirait que des prétextes pour redescendre en Italie [1].

Si l'usurpateur de la Gaule, si Constantin avait dû être parfois inquiet des projets de la cour de Ravenne, il fut sans doute bien rassuré par leur issue. L'état où se trouva l'Italie à la mort de Stilicon ne permettait guère au gouvernement d'Honorius de s'occuper de la Gaule; aussi Constantin poursuivit-il dès lors en toute sécurité ses plans d'agrandissement.

L'Espagne ne l'avait point reconnu; Didyme et

1 Zosimus, V, 35

Véranien, les deux braves frères qui, l'année précédente, avaient préservé cette riche province de la grande invasion des Barbares, continuaient à la défendre contre l'usurpateur et maintenaient à leurs frais, aux défilés des Pyrénées, des troupes de paysans et de pâtres chargés de les garder.

Délivré de la crainte d'Alaric et n'ayant plus besoin de toutes ses forces dans la Gaule, Constantin résolut d'en envoyer une partie contre Didyme et Véranien. Il choisit pour cette expédition ses divers corps d'Honoriens gaulois ou germains, et en donna le commandement à Gerontius. Son fils Constant, assisté du préfet du Prétoire, accompagna l'expédition [1].

Elle n'était très probablement pas nombreuse, mais elle marchait au nom d'un pouvoir reconnu par la Gaule entière, et avait par-là une sorte de force politique et morale qui en compensait la faiblesse matérielle. Elle battit dans les défilés des Pyrénées les montagnards qu'elle y trouva postés pour les défendre. C'étaient les mêmes qui avaient récemment repoussé les Alains et les Vandales, et qui sans doute ne firent pas alors pour arrêter l'armée d'une faction romaine le même effort qu'ils avaient fait d'abord contre des Barbares redoutés comme le pire des fléaux. Descendus dans les riches campagnes de la Tarraconaise, les Honoriens, en récompense de leur passage victo-

1. Orosius Histor. VII. 40.

rieux des Pyrénées, reçurent de leurs chefs la permission de piller les terres appartenant au fisc impérial, délit qui eut, comme nous le verrons bientôt, une influence déplorable sur les destinées de l'Espagne[1].

Voilà tout ce que l'on peut dire de cette expédition, d'après Orose qui, en sa qualité de contemporain et d'Espagnol, en est l'historien le plus accrédité; mais, d'après Zosime, dont le témoignage n'a rien d'incompatible avec celui d'Orose, la guerre de Gerontius contre Véranien et Didyme ne fut pas terminée par la défaite de ceux-ci dans les Pyrénées; elle se prolongea dans l'intérieur du pays. Les deux braves frères attaquèrent de nouveau l'armée de Constantin à deux différentes reprises, d'abord avec des débris des légions de la Lusitanie, qui les secondèrent fort mal, puis avec des troupes plus dévouées, mais non plus heureuses, de colons et d'esclaves levés sur leurs terres. Toujours battus et abandonnés par le pays, ils furent à la fin faits prisonniers et envoyés à Arles. Constantin les y garda quelque temps; mais bientôt, embarrassé d'eux, il les condamna à perdre la tête comme rebelles.

Constant, revêtu du titre d'Auguste, fut chargé du gouvernement de l'Espagne ainsi réunie, je ne sais si je dois dire à l'ancienne préfecture ou au nouvel empire des Gaules. Le gouvernement mili-

1. Orosius, loc. cit.

taire de la Péninsule fut donné à Gerontius qui l'avait conquise, et qui, par un des premiers actes de son commandement, confia aux Honoriens la garde des défilés des Pyrénées, disposition contraire aux vœux du pays, qu'elle remplit de pressentiments sinistres [1].

On ne saurait marquer avec précision l'époque ni la durée de l'expédition de Constantin dans la Péninsule, mais il paraît qu'elle fut courte et qu'elle eut lieu dans la seconde moitié de l'année 408.

A peine était-elle terminée que l'attention et les inquiétudes de Constantin furent de nouveau excitées par les affaires d'Italie.

A la suite et par le fait même de la mort de Stilicon, Alaric se trouva être avec la cour de Ravenne dans des relations équivoques et incertaines qu'il s'agissait pour lui d'éclaircir et de fixer. Il envoya, dans ce dessein, des députés à Honorius pour lui proposer la confirmation de leur ancien traité de paix et d'alliance, à la condition d'un subside en argent qui lui serait payé par l'Empire. Honorius était alors dominé par des courtisans qui se piquaient de ne plus craindre Alaric depuis la mort du seul homme capable de combattre ou de contenir le redoutable Barbare. Il rejeta sèchement les propositions d'Alaric [2].

(1) Orosius, loc. cit.

(2) Zosimus, V, 37.

C'était probablement ce que souhaitait celui-ci. Au retour de ses messagers il expédie à son beau-frère l'ordre de venir le joindre en Italie; et, prenant aussitôt les devants, il traverse les Alpes, tombe sur Aquilée, passe le Pô et descend, par la voie Émilienne, dans le Picenum. De là, franchissant l'Apennin, il vient camper sous les murs de Rome, déjà chargé de butin, et son armée presque doublée par les auxiliaires barbares qui l'avaient attendue.

Rome, assiégée de la sorte à l'improviste, est bientôt réduite à toutes les horreurs de la famine et d'une contagion occasionnée par la multitude des cadavres restés sans sépulture. Dans cette détresse, les assiégés prennent le parti d'envoyer des députés à Alaric pour traiter avec lui de la levée du siége. Indroduits auprès du chef visigoth les députés, pressés de faire preuve d'expérience et d'habileté dans l'art de négocier, commencent par assurer que toute la population de Rome est en armes et prête à combattre. — « Tant mieux, répond Alaric, le foin serré est plus aisé à faucher que le foin clair. » Et il accompagne sa réponse d'un grand éclat de rire [1].

Abordant alors la négociation d'un ton plus humble et sans détour, les députés demandent à Alaric ce qu'il exige pour se retirer. — « Tout ce qu'il y a à Rome d'or, d'argent et de richesses por-

1 Zosimus. V. 37.

tatives de toute espèce, » répond Alaric. — « Mais que laisses-tu donc aux Romains? » s'écrie un des députés. — « La vie, » réplique le chef barbare. — Alaric s'adoucit pourtant dans la suite de la négociation et consentit à lever le siége de Rome moyennant une rançon de cinq mille livres d'or, de trente mille livres d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en pourpre [1].

Cette rançon convenue, il ne resta plus aux Romains qu'à solliciter du gouvernement de Ravenne la permission de la payer; elle leur fut accordée. Alaric ayant passé à Rome quelques jours, durant lesquels il fit observer à ses Barbares la plus stricte discipline, alla prendre ses quartiers d'hiver en Toscane, où il fut rejoint par son beau-frère Ataulfe.

Durant les négociations qui eurent lieu pour la levée du siége de Rome, il fut aussi question d'un traité de paix définitif entre Honorius et Alaric; mais il n'y eut rien de conclu, et les négociations entamées pour cet objet à Rome se poursuivirent en Toscane. Alaric continuait à s'offrir à l'Empire pour allié et pour auxiliaire, à des conditions modérées, disent les historiens. Tout répugnait également à la cour de Ravenne de la part du Barbare, ses offres même et le prix qu'il y mettait. Mais entre deux ennemis, dont l'un tenait la Gaule et dont l'autre menaçait l'Italie, la cour ne savait que

(1) Zosimus. V. 37.

résoudre, et mettait toute son habileté à traîner les choses en longueur avec ce dernier.

Ce fut dans cet intervalle d'inquiétude et d'indécision qu'Honorius reçut une députation de l'usurpateur Constantin, députation dont les historiens me paraissent n'avoir assez nettement marqué ni les motifs ni les résultats[1]. Ce qui est constaté, c'est qu'Honorius, usant de dissimulation avec l'usurpateur, accueillit favorablement ses envoyés, le fit élire consul pour l'année courante (409), et le reconnut pour collègue à l'Empire, en signe de quoi il lui envoya une robe de pourpre[2].

D'après Zosime, Constantin aurait obtenu toutes ces graces d'Honorius, sans rien lui offrir en échange, ou même sans les avoir demandées, et uniquement pour prix de quelques excuses au sujet de son usurpation, qu'il présenta comme involontaire de sa part, comme le délit propre d'une soldatesque qui lui avait fait violence. Quant à Honorius, en condescendant à dissimuler à ce point avec l'usurpateur, il aurait eu, selon le même historien, un double objet : 1° de ne pas se mettre en guerre avec Constantin, ayant déjà Alaric sur

(1) Zosimus. lib. V. cap. 43.

(2) On a trouvé à Trèves une inscription, gravée dans le recueil de Gruter, marquant le huitième consulat d'Honorius et le premier de Constantin. — Mais cette inscription présente deux singularités qu'il ne me semble pas aisé d'expliquer : elle est en grec et a été trouvée à Trèves, tandis qu'il est constaté que Constantin séjourna à Arles durant toute son usurpation.

les bras; 2° de sauver ses parents Didyme et Véranien, qu'il croyait être au pouvoir de l'usurpateur. Mais, à bien examiner l'ensemble des faits et la position d'Honorius et de Constantin, il est facile de préciser davantage les motifs de leur rapprochement momentané.

Lorsque Constantin résolut d'envoyer des députés à Ravenne, il y avait déjà quelques semaines ou quelques jours qu'il avait fait décapiter les frères Didyme et Véranien. Or il n'est guère vraisemblable qu'au moment où il se souillait de cette cruauté il songeât à traiter avec Honorius; il élevait, au contraire, une barrière de plus entre l'ancien empereur et lui. Ce fut donc par suite de quelque nécessité imprévue, survenue depuis le meurtre des deux frères, qu'il conçut le projet de traiter avec Honorius, et non par le simple et vague désir de demander pardon de sa bonne fortune. D'un autre côté, si Honorius eût été bien inquiet, bien préoccupé du sort de ses deux parents Didyme et Véranien, il aurait expressément stipulé quelque chose en leur faveur, il aurait au moins parlé d'eux, et contraint de la sorte les députés de Constantin à avouer qu'ils venaient d'être condamnés à mort comme rebelles à la majesté de l'usurpateur. Je le répète, on découvre dans la position de l'empereur aventurier et de l'empereur légitime de plus graves motifs de dissimuler l'un avec l'autre, dans le moment dont il s'agit.

Je l'ai dit, et il importe de se le rappeler, les députés de Constantin arrivèrent à Ravenne au commencement de 409, tandis qu'un traité de paix et d'alliance se négociait entre Alaric et Honorius. La première conséquence de ce traité devait être l'envoi en Gaule d'une expédition pour la recouvrer, expédition dont Alaric aurait le commandement. Il y allait, pour l'usurpateur, du trône et de la vie à cette expédition; et ce fut indubitablement pour rompre les négociations dont elle pouvait être la suite qu'il se hasarda à traiter lui-même avec Honorius. Mais il n'y avait guère, pour lui, qu'un moyen de donner à la cour de Ravenne le courage de se brouiller de nouveau avec Alaric; c'était de s'engager à mener contre celui-ci toutes les troupes de la Gaule; et tout autorise à croire qu'il prit en effet dès lors cet engagement, qu'il eut bientôt après l'occasion de renouveler. Cette opinion est la seule qui explique d'une manière naturelle le succès des députés de l'usurpateur à la cour de l'empereur légitime.

Quoi qu'il en soit des propositions de Constantin à Honorius et de leur influence sur les déterminations du gouvernement impérial, ce fut à la suite de ces propositions que la faction d'Olympius, toujours maîtresse à la cour, ordonna quelques apprêts de défense, quelques mouvements de troupes, indices maladroits de son intention de rompre avec Alaric. Une seule chose suspendait encore la rupture, c'était l'inexprimable terreur que les Ro-

mains en avaient et l'ardeur avec laquelle ils pressaient la conclusion de la paix. Ils envoyèrent coup sur coup deux députations à Honorius pour le conjurer de la faire, et de ne pas les exposer une seconde fois à des calamités sans mesure et sans nom.

Leurs démarches parurent un moment avoir réussi. Olympius fut disgracié, chassé de la cour, et sa chute amena de nouveaux personnages aux premiers offices de l'Empire. Jovius fut promu à la préfecture de l'Italie, Attale à celle de la ville de Rome. C'étaient deux hommes qui penchaient pour le parti de la paix avec Alaric, surtout le premier, qui avait eu fréquemment des relations personnelles avec le chef barbare, et semblait avoir été choisi à dessein pour traiter avec lui.[1]

Le premier acte de Jovius fut en effet d'engager Alaric à se rendre à Rimini, où il se trouverait lui-même, pour s'entendre avec lui sur les conditions d'une paix durable. Alaric accepta l'invitation et proposa ses demandes; les voici : 1° un subside annuel d'argent et de vivres; 2° la concession de la Vénétie, de la Norique et de la Dalmatie pour s'y établir avec les siens; 3° le titre de maître de l'une et de l'autre milice de l'Empire.

Ces conditions furent soumises à Honorius. Il eut l'air de consentir aux deux premières; mais quant à la troisième, il déclara que jamais un Bar-

(1) Zosimus. Histor. V. 43.

bare n'obtiendrait de lui un des offices les plus relevés de l'Empire. A cette réponse Jovius comprit que la disgrace d'Olympius n'avait rien changé aux sentiments de la cour de Ravenne relativement à Alaric. Il craignit de s'être compromis, et donna, pour se remettre en faveur, une preuve extravagante de souplesse ; il fit prêter à Honorius et prêta lui-même le serment de ne jamais traiter avec le barbare[1]. Il ne s'agissait plus que de faire honneur à ce serment, et pour cela le gouvernement impérial prit sur-le-champ dix mille Huns à sa solde et fit faire aux légions romaines quelques mouvements pour se concentrer.

Alaric était en mouvement de son côté. Vivement offensé du refus d'Honorius, il y avait aussitôt répondu par l'ordre donné à ses Barbares de reprendre la route de Rome; mais, tout en marchant, il songeait encore à mettre de son côté les apparences de la modération et de la générosité. Il envoya les évêques de quelques-unes des villes situées sur son passage à la cour de Ravenne, pour y faire de sa part de nouvelles propositions beaucoup plus modérées que les premières. Au lieu de trois provinces qu'il avait d'abord demandées, il n'en demandait plus qu'une seule, la Norique, la plus petite des trois, la plus pauvre et la plus isolée. Il ne parlait plus de subside en argent, et quant au subside en vivres, qu'il persistait à exiger, il lais-

1 Zosimus. V. 44. 45. 49.

sait à l'empereur la faculté d'en fixer la quotité. Il renonçait de même à l'office de maître des deux milices, et s'engageait de nouveau à être l'allié et l'auxiliaire fidèle de l'Empire. Enfin il faisait supplier Honorius de ne pas exposer une seconde fois aux attaques des Barbares cette grande cité de Rome, depuis des siècles la maîtresse du monde, et décorée de tant de magnifiques monuments. A ces nouvelles propositions et à ces prières les officiers d'Honorius répondirent qu'ils avaient juré de ne point faire la paix. Ils continuèrent leurs apprêts de guerre, et Alaric poursuivit sa marche sur Rome[1].

Sur ces entrefaites une seconde députation de Constantin arriva d'Arles à Ravenne. Il paraît que, dans l'intervalle écoulé depuis la première, Honorius avait enfin appris ce qu'il aurait pu et dû savoir bien plus tôt, que ses deux parents, Didyme et Véranien, avaient péri par l'ordre de l'usurpateur; et cet acte de cruauté l'avait fort indigné contre son auteur. Constantin, craignant qu'Honorius ne vît dans son procédé un motif de rompre avec lui et de se rapprocher d'Alaric, se hâta de lui envoyer une nouvelle députation chargée de l'apaiser et d'en obtenir la confirmation de leur premier traité. A la tête de cette députation il mit un Gallo-Romain, que Zosime désigne par le nom de Jovius, personnage recommandable par son instruction et ses vertus.

(1) Zosimus. VI. 6

Jovius trouva Honorius très irrité; mais il fit valoir habilement les raisons qui devaient le fléchir. Il démontra combien l'Italie, dans sa situation présente, avait besoin des secours qu'elle pouvait tirer de la Gaule par l'intermédiaire de Constantin, et s'engagea, si la paix était maintenue avec ce dernier, à amener bientôt en Italie, au service d'Honorius, toutes les forces de l'usurpateur. Soit qu'elles fussent faites alors pour la première fois, ou plutôt, comme il me paraît, réitérées et confirmées, ces promesses furent acceptées, et Jovius fut renvoyé en Gaule pour en presser l'accomplissement.

Cependant Alaric était déjà sous les murs de Rome, à la tête de plus de soixante mille Barbares. Avec une si grande armée, maniée avec intelligence et vigueur, il eut bientôt réduit de nouveau les Romains à l'alternative de périr ou de se rendre à ses volontés. Ils se rendirent. Mais les exigences du chef barbare furent cette fois bien diverses de ce qu'elles avaient été la première. Il était résolu à donner à l'Italie et à l'Occident un nouvel empereur dont il serait à la fois l'appui et le maître, et chargea les Romains d'élire cet empereur. Leur choix tomba sur Attale, préfet de la ville, lequel fut remplacé dans ce dernier office par Marcien. Lampadius fut nommé préfet du prétoire de l'Italie, Alaric maître de la cavalerie, et Ataulfe comte des domestiques[1].

(1) Zosimus loc. cit. — Sozomenus Histor. IX, 8.

Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette brusque révolution, c'est qu'elle fut populaire à Rome. On y prit au sérieux l'empressement avec lequel la force jusque là hostile et menaçante des Barbares eut tout à coup l'air de se mettre au service de la puissance romaine.

La première pensée d'Alaric se porta sur l'Afrique. Il comprenait toute l'importance de la possession de cette province, dont Rome recevait une grande partie de ses subsistances; il proposa d'y envoyer un de ses généraux, avec une portion de ses troupes suffisante pour s'en emparer et en chasser le gouverneur d'Honorius, un certain Héraclien, qui avait obtenu ce gouvernement pour prix de l'exécution de la sentence de mort de Stilicon, qui lui avait été commise. Attale approuva le projet; mais il voulut l'exécuter à sa manière, et n'envoya en Afrique qu'un petit nombre de mauvaises troupes romaines, commandées par un général obscur et sans talent, nommé Constantin. A moins d'un coup de fortune, une telle expédition devait échouer[1].

En attendant ce qu'elle deviendrait, Alaric entreprit de faire adopter son empereur par les villes d'Italie. A l'exception de Bologne, toutes le reconnurent, la plupart sans opposition, quelques-unes avec enthousiasme[2]. Cela fait, il ne restait

(1) Zosimus. VI. 7.

(2) *Id.* lib. VI. cap. 10.

plus qu'à se débarrasser d'Honorius. Attale marcha contre lui, à la tête des Barbares d'Alaric, et vint camper à la vue de Ravenne. Il n'arrivait à Honorius aucun secours de la Gaule, et l'on ne voit ni où étaient, ni ce que faisaient alors ces légions romaines qui avaient naguère égorgé à Pavie les amis de Stilicon, et dans le reste de l'Italie les femmes et les enfants des Barbares.

Honorius se crut perdu et, se résignant sur-le-champ à transiger avec Attale, il lui envoya une députation présidée par Jovius, préfet du prétoire, pour lui offrir de partager l'Empire avec lui. Attale répondit insolemment qu'il ne pouvait traiter avec Honorius que pour lui faire grace de la vie, à la condition qu'il se retirerait dans quelque île écartée, pour y vivre dans l'obscurité, en homme privé [1].

Honorius, d'après cette réponse, s'apprêtait à s'enfuir en Orient, lorsque l'arrivée imprévue de quatre mille légionnaires au port de Ravenne lui rendit un peu de cœur, et le décida à rester en Italie, au moins jusqu'à ce que l'on eût des nouvelles de cette expédition d'Afrique, à l'issue de laquelle se rattachaient les espérances et les craintes des deux partis.

Ces nouvelles arrivèrent vers la fin de 409 ou au commencement de 410; elles justifièrent les pressentiments d'Alaric. Constantin avait été tué, ses

1 Zosimus. VI. cap. 10.

troupes avaient été taillées en pièces, et tout envoi d'approvisionnements à Rome avait été suspendu. À ces nouvelles Honorius reprit courage, et Alaric retira ses troupes de devant Ravenne.

Le chef barbare vit dès lors clairement qu'il n'avait fait que paralyser ses forces en les engageant au maintien d'un fantôme d'empereur tel qu'Attale. Au manque le plus choquant de dignité personnelle cet homme joignait la vanité politique la plus exaltée. Incapable d'agir sensément par lui-même, il dédaignait tous les conseils et n'avait cessé de contrarier les plans d'Alaric, ceux même qui devaient tourner au profit de son usurpation.

Pressé de sortir de la fausse position où il s'était engagé avec cet incommode et ridicule personnage, Alaric le priva solennellement de son titre d'empereur; mais Attale resta sans rancune à la suite des Barbares, tout prêt à se laisser refaire empereur le jour où cela leur conviendrait. En attendant, Alaric envoya à la cour de Ravenne les insignes de la dignité impériale dont il venait de dépouiller Attale, en témoignage de l'intention à laquelle il était revenu de traiter avec elle, et il se rapprocha de Ravenne, avec son armée, comme pour s'assurer des dispositions d'Honorius[1].

Il avait pour lors en son pouvoir un otage précieux, dans l'intérêt duquel l'empereur semblait plus que jamais tenu de prendre ses propositions

(1) Zosimus, VI, 12.

en considération. A sa dernière apparition à Rome, Alaric en avait emmené Placidie. Cette princesse, qui pouvait alors être âgée de vingt-un ou vingt-deux ans, était fille du grand Théodose et de sa femme Galla, par conséquent sœur d'Honorius, du côté paternel. Elle était née à Constantinople et y avait passé son enfance, jusqu'à l'époque de la mort d'Arcadius, où il paraît qu'Honorius l'avait fait venir à Rome pour prendre soin d'elle. Les historiens ne disent pas si elle était belle; mais la passion qu'elle inspira successivement à des hommes du caractère le plus divers prouve qu'elle avait le don de plaire. S'étant emparé d'elle comme d'une espèce d'otage, Alaric la traita toujours avec tout le respect et tous les égards dus à son sexe, à sa jeunesse et à son rang.

Honorius ne s'était pas encore expliqué sur les nouvelles propositions d'Alaric, lorsqu'un incident imprévu amena entre eux une rupture définitive. Pour des raisons que l'histoire ne dit pas, Sarus, ce chef de bande visigoth dont j'ai parlé plusieurs fois, abhorrait Alaric et Ataulfe. Lorsque ces deux chefs s'approchèrent de Ravenne, Sarus s'y jeta, de son côté, avec sa bande, au secours d'Honorius qui l'accueillit très bien. A quelques jours de là il fit une sortie, dans laquelle il surprit et tailla en pièces un nombreux corps de Goths, et rentré dans la ville, il y fit, avec l'approbation d'Honorius, proclamer publiquement son triomphe en termes outrageants pour Alaric. A cette insulte

inattendue celui-ci, emporté par la colère, et rentrant brusquement dans son naturel et dans ses idées de Barbare, prit pour la troisième fois la route de Rome.

Les événements de l'histoire de la Gaule corrélatifs à ceux dont je viens d'indiquer la succession en Italie, dans l'intervalle du second au troisième siége de Rome par Alaric, sont d'un grand intérêt. Malheureusement les historiens en disent à peine quelques mots, et encore semblent-ils se contredire à chaque instant. Il n'est pas difficile de tirer d'eux tous de quoi être plus complet et plus vrai que chacun d'eux en particulier. Mais je me hâte de prévenir le lecteur que, cela fait, le sujet reste encore plein de doutes et d'obscurité.

J'ai laissé Constantin à son second engagement de secourir Honorius contre Alaric, et nous savons déjà qu'il n'avait rien fait pour tenir cet engagement. Des événements imprévus l'en avaient empêché, et l'avaient réduit à avoir lui-même besoin de secours.

Constantin appelait parfois auprès de lui, pour délibérer sur leurs intérêts communs, son fils Constant qu'il avait établi gouverneur de l'Espagne, avec le titre d'Auguste, et Constant se trouvait, à ce qu'il paraît, à Arles vers les commencements de l'an 409, au moment où son père envoyait à Ravenne cette seconde ambassade présidée par Jovius. Il avait laissé pour lieutenant au-delà des Pyrénées Gerontius, maître des milices

du pays. A de la bravoure et à une certaine capacité militaire, ce Gerontius joignait de l'ambition, de l'activité, du goût et du talent pour l'intrigue, et tout annonce qu'il avait pris beaucoup d'ascendant sur les milices qu'il commandait en Espagne, tant sur celles qu'il y avait menées de la Gaule, que sur celles qu'il avait trouvées et ralliées à lui, dans le pays même. Il profita de l'absence de Constant pour se révolter, et faire un empereur qu'il se proposait d'opposer à Constantin. L'homme qu'il fit proclamer par ses troupes était un certain Maxime, un de ses subordonnés, personnage sans ambition comme sans mérite d'aucune espèce, et qui n'accepta le titre d'empereur que par un acte de complaisance servile pour le chef qui le lui imposa[1].

La plupart des historiens qui ont parlé de cette révolte de Gerontius en ont parlé comme d'une trahison spontanée de la part de ce dernier; ils n'y assignent du moins aucun motif accidentel. Cependant elle eut lieu immédiatement à la suite du second raccommodement de Constantin avec Honorius, et l'on peut être tenté de supposer que ce raccommodement y entra pour quelque chose.

Plus habile, plus conséquent, ou seulement plus soupçonneux que Constantin, Gerontius pouvait craindre qu'Honorius, tout en ayant l'air de pardonner à l'usurpateur de la Gaule et à ses com-

1 Gregor. Turonens. Hist. II, 9. — Sozomenus. Hist. IX, 13.

plices, ne fût résolu, au fond de son cœur, à les punir dès qu'il en aurait la force. Il pouvait regarder comme une folie gratuite, dans les circonstances données, de rattacher les affaires de la Gaule à celles de l'Italie. Enfin il avait des raisons personnelles de se défier d'Honorius. C'était lui qui avait fait et livré prisonniers à leur bourreau Didyme et Véranien, ces deux frères, martyrs de leur fidélité à la race de Théodose; c'était lui qui avait abandonné au pillage des cohortes honoriennes les terres du domaine impérial en Espagne, pillage par lequel les soldats eux-mêmes se regardaient comme irréparablement compromis.

Mais, quels qu'en fussent les motifs, la rébellion de Gerontius changea brusquement la direction des mouvements politiques de la Gaule. Au lieu de descendre en Italie au secours d'Honorius, Constantin dut songer à faire rentrer dans le devoir son infidèle général, et soutint contre lui une guerre qui dura deux ans, à partir de la première moitié de l'an 409. On ne sait rien que de très vague des commencements de cette guerre. D'après le témoignage d'un historien contemporain, ce fut Constantin qui prit d'abord l'offensive[1]. Il marcha contre Gerontius, en tête d'une expédition qui fut battue et repoussée; mais il eut encore plus à souffrir des intrigues du rebelle que de ses armes, ce dernier ayant soulevé contre lui

(1) Orosius. VII.

les Barbares qui se trouvaient pour lors dans la Gaule.

Ces Barbares étaient indubitablement les Alains et les autres peuples de leur confédération. Constantin en avait pris, comme nous l'avons vu, une partie à son service, et il avait dû conclure avec les autres des conventions pour les fixer et les tenir en paix dans le midi de la Gaule. Quelles que fussent ces conventions, on devine, et l'histoire l'atteste, que les Barbares n'y étaient pas très fidèles, et que Gerontius ne dut pas avoir beaucoup de peine à les brouiller avec Constantin.

L'histoire ne rapporte point les particularités de leur soulèvement. Il est naturel d'imaginer qu'ils recommencèrent leurs excursions dans la Gaule; et Constantin, n'ayant pas des forces suffisantes pour les réprimer, fut obligé de les souffrir. Mais, graces à son habileté ou à sa bonne étoile, il fut délivré d'eux plus tôt qu'il ne devait s'y attendre.

Une fois en mouvement les Alains, les Vandales et les Suèves, repris du désir de cette belle Espagne, premier but de leur migration, s'avancèrent de nouveau vers les Pyrénées. C'étaient, comme nous l'avons vu, les Honoriens qui avaient été mis à la garde des défilés, et rien n'avait pu arriver de plus désirable pour les Alains et leurs confédérés. Ces Honoriens, chargés de butin fait sur les terres impériales, ayant besoin d'impunité pour le

(1) Zosimus. Histor. lib. VI. 5.

passé et de licence pour le présent, ouvrirent avec empressement le passage aux Barbares, les poussèrent, pour ainsi dire, sur l'Espagne et se joignirent à eux pour la ravager et la piller[1].

Ils se répandirent tous, comme un torrent, des frontières de la Gaule au détroit de Cadix, plus particulièrement dans la moitié occidentale de la Péninsule. Ces heureuses contrées n'avaient pas vu de Barbares depuis l'invasion des Celtes, dont toute tradition était perdue, et la nouveauté du désastre qu'elles subirent alors n'en fut pas la circonstance la moins douloureuse. Aux horreurs des massacres partiels, du pillage général, des villes détruites ou assiégées, des populations fugitives, se joignirent celles d'une famine dans laquelle on vit, dit-on, les hommes se nourrir de chair humaine et les mères manger leurs enfants[2].

Cette invasion de l'Espagne, arrivée au mois d'octobre de l'an 409, suspendit tout à coup la guerre récemment commencée entre Constantin et Gerontius. Elle empêcha celui-ci de pousser plus loin les avantages qu'il avait dès lors obtenus sur son adversaire, et de venir l'attaquer jusque sur les bords du Rhône, comme on peut soupçonner qu'il en avait déjà le projet. Bien loin d'être en mesure d'envahir la Gaule, il devait craindre

(1) Orosius. Histor. VII. 40. — Idatius. Chronic. — Prosper. Aquit. Chronic.

(2) Orosius. loc. cit.

d'être chassé de l'Espagne, désormais envahie par ces mêmes Barbares qu'il avait cru soulever contre Constantin, et que celui-ci semblait lui avoir renvoyés par représailles.

Les courses et les violences de ces Barbares dans les malheureuses provinces de la Péninsule durèrent sans interruption jusqu'en 411. Alors, gorgés de butin, las de battre et de dévaster le pays, ils prirent le parti de se le partager, pour s'y établir à demeure[1]. Les particularités de ce partage sont doublement intéressantes, et par elles-mêmes, et comme l'unique donnée qui nous reste pour juger de la composition actuelle de la confédération barbare au profit de laquelle il se fit. On y retrouve exactement les trois principaux peuples dont le mouvement avait déterminé celui de la grande invasion de la Gaule ; ces trois peuples étaient les Alains, les Suèves et les Vandales, toujours divisés en deux grandes sections de force inégale et peu unies entre elles. Il n'est plus fait mention des Gépides, qui avaient été pourtant, selon toutes les apparences, des premiers à suivre l'impulsion des Alains. Peut-être, ne formant parmi les autres qu'une bande peu nombreuse, s'y étaient-ils fondus, ou peut-être avaient-ils rejoint le gros de leur nation de l'autre côté du Danube.

Les Suèves, auxquels se réunit alors ou s'était déjà réunie une des deux divisions des Vandales,

1 Idatius. Chronic. — Isidorus Histor. Vandalor.

s'établirent dans la province de Galice, qui comprenait tout l'espace entre le cours du Duero et les côtes de l'Océan au nord et à l'ouest. Les Silingues, la seconde et la plus forte division des Vandales, se fixèrent au midi de la Péninsule, dans le pays formant le bassin du Guadalquivir, et qui prit alors d'eux le nom de Vandalousie ou d'Andalousie, en échange de celui de Bœtique, qu'il avait porté jusque là, depuis les temps les plus reculés. Tout le pays intermédiaire, des bords du Duero à la chaîne de montagnes aujourd'hui nommée Sierra-Morena, fut occupé par les Alains, qui obtinrent en outre la province au sud-est de la haute Guadiane, à laquelle on donnait encore alors le nom de Carthaginoise, du nom de Carthage-la-Neuve, sa capitale.

Ce partage fut, dit-on, réglé par le sort[1]. La chose n'est pas très vraisemblable, les trois parts en étant fort inégales. Il y a plus d'apparence qu'elles furent plus ou moins exactement proportionnées à la force relative des partageants. Celle des Suèves et des Vandales ensemble fut plus considérable que celle des Vandales Silingues, et celle des Alains excéda les deux autres réunies. Cette circonstance très remarquable suffirait seule pour constater la prépondérance des Alains dans leur fédération avec les Suèves et les Vandales, prépondérance expressément attestée par un chroni-

(1) Orosius, VII, 40. — Isidorus, loc. cit.

queur contemporain qui avait tous les moyens et de graves motifs d'être bien informé à ce sujet[1].

Ces trois petits royaumes furent les premiers royaumes barbares établis de force dans une province romaine. Des trois chefs qui avaient dirigé, dans leur migration, les trois nations conquérantes, deux vivaient encore, qui prirent dès lors dans l'histoire le titre de rois; c'étaient le chef des Suèves, Hermanric, et Guntheric, celui des Vandales. Respendial, le chef des Alains, était probablement mort; les historiens donnent le nom d'Uttak au premier roi de ce peuple en Espagne.

Le partage de la péninsule hispanique en trois royaumes barbares ne s'étendit point à la Péninsule entière. Toute la partie orientale de la province tarraconaise, des Pyrénées au Xucar et des sources de l'Ebre, du Duero et du Tage aux côtes de la Méditerranée, qui faisait plus d'un quart de l'Espagne, ne fut point comprise dans ce partage; elle fut laissée à la domination romaine, alors représentée par Gerontius, ce lieutenant révolté de Constantin. Il paraît qu'en se concentrant dans cette partie de la Péninsule il avait réussi à la préserver de l'invasion. Mais c'était tout ce qu'il avait pu faire; les Barbares avaient ravagé malgré lui tout le reste.

(1) Alani qui Vandalis et Suevis potentabantur adeo cæsi sunt à Gothis, ut, etc., etc. Idatii chronic. A. 418.

Trop faible pour les chasser, ce qu'il avait pu désirer de moins fâcheux c'était de les voir s'établir pacifiquement dans le pays, et s'y mettre, avec les habitants, dans des relations un peu régulières de société et de politique. Aussi est-il assez probable qu'il ne fut pas indifférent, ni même étranger, au parti que prirent les Barbares de se fixer dans les provinces qu'ils avaient envahies, avant d'avoir achevé d'en faire un désert. Ce qui est aussi important et mieux constaté, c'est qu'à peine eurent-ils occupé en dominateurs l'ouest et le midi de la Péninsule, que Gerontius traita avec eux et en prit à sa solde des bandes avec lesquelles il se trouva (en 411) en état de reprendre, contre Constantin, la guerre suspendue depuis 409. Il prépara une expédition, à la tête de laquelle il était résolu de descendre dans la Gaule[1].

On ne sait guère rien de ce que Constantin avait fait dans ce dernier pays, à dater du moment où les Alains avaient passé en Espagne, et le peu que l'on en sait semble indiquer qu'il avait été tourmenté de soupçons ou de caprices. Dans le court intervalle dont il s'agit il avait changé deux fois son préfet du prétoire. Il avait d'abord destitué de cet office Sidoine Apollinaire pour y placer un Arverne, Decimus Rusticus, homme considérable dans son pays, et qui avait été revêtu par Honorius

(1) Zosimus, VI. 5. — Sozomenus, IX. 13. — Renatus Frigeridus, apud Gregor. Turon. II. 9.

de divers emplois élevés. Decimus Rusticus, ayant déplu à son tour à Constantin, avait été remplacé par un homme destiné à jouer un rôle important dans des événements prochains; c'était Posthumus Dardanus, qui avait été consulaire de la province viennoise.

Les préparatifs de Gerontius contre Constantin ne furent pas si rapides que celui-ci n'eût le temps de se mettre en défense. Il envoya d'abord en toute hâte son maître des milices, Edowig, aux bords du Rhin pour y prendre à sa solde des Franks et des Allemanes à opposer aux auxiliaires barbares de Gerontius, et, en attendant ces renforts pour tenir la campagne, il confia à son fils Constant la défense de la ville et du pays qu'il présumait devoir être d'abord attaqués par l'ennemi.

Sozomène[1], et d'après lui tous les historiens, disent que Constant s'enferma à Vienne, et nomment cette ville comme celle sur laquelle se porta directement Gerontius, après avoir traversé les Pyrénées. A la rigueur la chose n'est pas impossible; mais elle est contre toutes les vraisemblances militaires. Arles, où s'était renfermé Constantin, était le but et le terme de l'expédition de Gerontius; or, cette ville est de moitié moins loin que Vienne du pied oriental des Pyrénées, et, pour atteindre celle-ci, une armée devait passer à peu de milles de la première; de sorte que, dans les

1 Loc. cit.

combinaisons ordinaires de la guerre, c'était d'abord Arles qu'il fallait prendre, pour marcher de là sur Vienne. Le nom de cette ville me paraît avoir été, par je ne sais quelle méprise, substitué à celui de Narbonne. C'était en effet Narbonne, ville importante et forte, la première sur la route des Pyrénées à Arles, qui devait être attaquée et emportée avant celle-ci.

Quoi qu'il en soit, à Vienne ou à Narbonne, Constant fut assiégé et pris par Gerontius, qui lui fit trancher la tête, et marcha aussitôt sur Arles, menaçant Constantin du même sort que son fils. Mais ici l'événement trompa son espérance. Arles était plus difficile à prendre ou mieux défendu que Narbonne; il fallut l'assiéger plus long-temps, et l'ennemi commun des deux usurpateurs, averti de leur querelle, eut le loisir d'en tirer parti.

Il me faut ici revenir quelques moments à Alaric, que j'ai laissé assiégeant Rome pour la troisième fois. Cette fois (le 24 août 410) la ville éternelle fut prise de force et livrée au pillage des Goths[1]. Je n'ai point à décrire en détail le désastre de cette capture; mais il n'est pas inutile, pour mon objet, d'en noter sommairement quelques circonstances principales. Le butin fut prodigieux; c'était une bonne partie de celui que les Romains avaient fait, depuis quatre ou cinq siècles, sur les

(1) Presque tous les écrivains contemporains de cet événement en ont parlé; il serait long et superflu de les citer tous.

peuples avec lesquels ils avaient été en guerre. De grands édifices et un quartier de la ville furent brûlés. Il y eut presque partout des violences et çà et là des massacres; mais ces cruautés furent commises en contravention aux ordres d'Alaric et très probablement par la portion nombreuse de son armée étrangère aux Visigoths. Ceux-ci, pris en masse, étonnèrent le monde par le peu de mal qu'ils firent, en comparaison de celui auquel on s'attendait de leur part, et par divers traits d'humanité dont les Romains n'avaient guère donné l'exemple en pareil cas[1].

Alaric quitta Rome, les uns disent après trois, les autres après six jours de pillage. Il semblait avoir rompu pour jamais avec l'Empire et ne songer plus qu'à s'établir de vive force dans quelqu'une des provinces romaines. Il avait jeté les yeux sur l'Afrique. Conséquemment à ce dessein, il envoya son armée sur les côtes du détroit de Sicile, pour la faire passer de là dans l'île, et de celle-ci sur la côte opposée de Carthage. La mort le surprit au milieu de ces projets; il mourut l'année même de la prise de Rome, à Consentia ou dans le voisinage. Les funérailles que lui firent les Goths méritent d'être rapportées comme un trait frappant de l'imagination ou de l'orgueil de ce peuple. Ils dé-

(1) De tous les auteurs qui ont fait mention de la prise de Rome par Alaric, saint Augustin est celui qui a relevé avec le plus d'admiration et d'éloquence la conduite des Goths, en cette grande occasion, dans plusieurs chapitres de son livre *De la Cité de Dieu*.

tournèrent, au pied des montagnes d'où elle descend, la rivière de Busentino, et, au fond de son lit mis à sec, ils creusèrent une fosse où ils déposèrent le cadavre d'Alaric, avec une multitude d'objets précieux choisis parmi les dépouilles de Rome. Après cela ils firent rentrer dans leur lit les eaux du Busentino, et égorgèrent tous les esclaves qu'ils avaient employés à creuser la fosse de leur chef, afin que personne, dans la terre étrangère, ne pût apprendre d'eux où elle était, ni outrager les restes de celui des héros du sang des Ases à qui le sort avait gardé la gloire de prendre Rome[1].

Par la mort d'Alaric le commandement des Visigoths échut à son beau-frère Ataulfe[2]. Ataulfe, jeune encore, aimable et beau, n'avait probablement ni tout le génie militaire, ni toute la vigueur de caractère d'Alaric; mais il le surpassait en intelligence et par un sentiment plus complet des avantages de la civilisation, par un penchant plus décidé pour tout ce qui pouvait adoucir les mœurs encore sauvages de sa nation.

Il n'adopta pas les plans de conquête en Afrique, auxquels il paraît que s'était arrêtée la pensée de son prédécesseur. A peine se vit-il à la tête des Visigoths qu'il abandonna la Campanie pour retourner dans l'Italie centrale. Jornandès dit qu'il rentra, en passant, à Rome, où il glana, dans un secon-

(1) Jornand. de Reb. Getic. XXX.

(2) *Id.* et cap. XXXI.

pillage de trois jours, ce qui pouvait avoir échappé au premier. Mais c'est une notice très suspecte. Ce fut en Toscane qu'il s'arrèta, et, selon toute apparence, avec le projet de s'y fixer. Il y passa près de deux ans, avant entamé avec la cour de Ravenne des négociations dont l'histoire n'a point donné le détail, ni même précisé l'objet. Mais les faits démontrent qu'il y eut, entre l'Empire et lui, une sorte de trève dont le premier profita pour reconquérir la Gaule sur deux usurpateurs qui se la disputaient. Le gouvernement d'Honorius assembla pour cette expédition une armée dont il donna le commandement à Constance et au Goth Ulphilas[1].

Constance était né sujet romain, en Illyrie, et s'était distingué dans les armées de Théodose. On ne voit pas ce qu'il était devenu durant la prospérité de Stilicon; mais il se trouvait être, à la mort de ce dernier, le seul homme capable de le remplacer et de gagner encore quelques batailles sur les Barbares, pour lesquels il avait, à ce qu'il semble, toute la haine et tout le mépris d'un vieux Romain.

Descendu dans la Gaule par les Alpes maritimes ou cottiennes, Constance se porta droit sur Arles, actuellement assiégé par Gerontius. Le bruit d'une armée impériale s'approchant fut un coup de foudre pour celui-ci; il décampa au plus vite et battit

(1) Olympiodori Histor. apud Photium, pag. 183

en retraite vers l'Espagne, suivi d'une partie seulement de son armée; le reste alla au-devant des légions d'Italie[1]. A peine abandonné par Gerontius, le siége d'Arles fut repris et continué avec plus de vigueur par Constance.

Toutefois Constantin ne se rendit pas; il avait encore un espoir. Son maître des milices, Edowig, approchait à grandes journées, à la tête de bandes nombreuses de Franks et d'Allemanes qu'il amenait des bords du Rhin, et avec lesquelles il avait la chance de gagner une bataille qui aurait délivré Arles et la Gaule de l'armée d'Honorius. Informé de l'arrivée de ces renforts, Constance n'était pas sans inquiétude, et, suivant un historien, ce ne fut que faute de temps pour reprendre avec sûreté la route de l'Italie, qu'il se décida à attendre Edowig et à lui livrer bataille sur la rive droite du Rhône[2]. Il la gagna, moyennant une manœuvre habile par laquelle il mit les Barbares entre son infanterie, commandée par lui en personne, et sa cavalerie, aux ordres d'Ulphilas. Brusquement pris à dos par celle-ci, au moment où ils chargeaient la première, les Franks et les Allemanes perdirent contenance[3]. Beaucoup, du nombre desquels fut Edowig, furent tués sur la place; les autres s'en-

(1) Sozomenus. Histor. IX. 13.

(2) Sozomen. loc. cit. cap. 14.

(3) *Id.* loc. cit.—Prosperi Aquit. Chronic.—Olympiodor. apud Photium, p. 183

fuirent comme ils purent, et l'on ne sait pas ce qu'ils devinrent.

A la suite de cette défaite les Arlésiens, qui avaient jusque là courageusement soutenu Constantin, l'obligèrent à se rendre, en s'engageant à lui obtenir la vie sauve, à lui et à son jeune fils Julien. Mais, tremblant pour sa tête et croyant mieux l'assurer, il se fit ordonner prêtre. Les Arlésiens, ayant ouvert leurs portes à Constance, consignèrent entre ses mains l'empereur détrôné et son fils, après avoir exigé de lui la parole que leurs jours seraient respectés. Constance donna cette parole, et fit aussitôt partir les deux captifs, sous bonne escorte, pour Ravenne. Honorius voulut sans doute s'épargner l'embarras de les voir à ses pieds; il envoya à trente-cinq milles au-devant d'eux le bourreau chargé de leur trancher la tête[1].

Constantin mort, il ne restait plus à soumettre que Gerontius et son empereur Maxime. Constance se mit en marche contre eux; mais il n'eut pas même besoin de les joindre pour en faire justice. A peine de retour en Espagne, Gerontius y fut assailli, dans sa propre demeure, par ses soldats, et forcé de se donner la mort, après avoir tué de sa propre main sa femme et un serviteur alain, qui voulurent périr avec lui. Quant à Maxime, en apprenant la fin tragique du maître qui l'avait fait empereur, il s'enfuit chez les Barbares, et personne

(1) Olympiodorus, loco cit.

ne songea plus à lui, tant sa vie ou sa mort étaient désormais indifférentes[1]!

(1) Olympiodorus, loco cit. — Orosius, VII. 42. — Prosperi Aquit. Chronic.

III.

DESCENTE ET ÉTABLISSEMENT DES VISIGOTHS DANS LA GAULE.

Après la défaite et la mort de Constantin, Constance resta chargé du commandement militaire de la Gaule, et Dardane y garda, à ce qu'il paraît, au nom d'Honorius, l'office de préfet du prétoire qu'il tenait de l'usurpateur. Du moins est-il sûr que, s'il y eut un intervalle entre ses deux préfectures, ce fut un intervalle très court. Mais loin d'être complètement rétablie dans la Gaule, l'autorité d'Honorius y était de nouveau et plus que jamais sérieusement menacée.

Le mouvement qui avait porté Constantin à l'Empire n'avait point été, dans son principe, un mouvement gaulois; et c'était là, pour l'usurpateur, un de ses dangers. Il était impossible que, parmi beaucoup de Gallo-Romains aussi ambitieux et plus puissants que lui, il ne s'en levât pas, à la première occasion favorable, quelqu'un pour le détrôner et le remplacer. Aussi, au moment où il fut assiégé dans Arles par l'armée impériale, y avait-il déja, au nord de la Gaule, un parti organisé et

armé contre lui. Mais ce parti, devancé dans ses projets par Constance, au lieu d'avoir affaire à l'usurpateur, se trouva, sans y avoir pensé, directement aux prises avec l'empereur légitime.

Jovinus, Gaulois du Nord, que les historiens se bornent à désigner comme un personnage en grand crédit et de grand pouvoir, avait cédé à la tentation de se faire empereur, et s'était mis de toutes parts en quête d'appuis et de secours[1]. Il en avait trouvé plus qu'il ne lui en fallait, ou du moins qu'il n'était capable d'en gouverner. Il s'était d'abord adressé aux Barbares de la rive droite du Rhin. L'invasion de 407 avait amené, parmi les populations de cette rive, des changements dont j'ai déjà eu l'occasion de dire quelque chose, mais dont il convient de parler ici d'une manière plus expresse.

En arrivant sur le Haut-Rhin une partie des Alains, celle qui avait Goar pour chef, s'était détachée de la fédération barbare, dont elle avait fait jusque là une portion considérable, pour se joindre aux Allemanes ou au parti de l'Empire, dont ceux-ci étaient alors les alliés. Autant en firent les Burgondes, que les Alains avaient trouvés sur leur route et entraînés avec eux. Ils s'arrètèrent de même sur la rive droite du Rhin. Il y eut donc dès lors sur cette rive, du lac de Constance au Mein, deux

(1) Vir Galliarum nobilissimus. — Orosius. Histor. lib. VIII. cap. 42.

nouvelles nations, jointes aux Allemanes qui l'avaient seuls occupée auparavant. Quant à la partie inférieure du cours du Rhin, de son confluent avec le Mein à son embouchure, l'histoire n'y signale aucun changement que l'on puisse regarder comme un effet de la grande invasion; les Franks y restaient, comme auparavant, la population dominante.

Des bandes, des tribus d'Allemanes, de Burgondes et de Franks, avaient pu prendre part aux ravages et au pillage de la Gaule; mais elles avaient probablement fini par rejoindre le corps de leurs nations respectives, et il est certain qu'à l'époque dont il s'agit, celles-ci n'avaient encore formé aucun établissement sur le sol de la Gaule. Mais elles n'en étaient que plus disposées à intervenir dans tous les mouvements politiques de ce pays; c'étaient pour elles autant de chances de s'y rendre nécessaires et d'avancer l'époque où elles pourraient s'y établir en dominatrices.

Jovinus n'eut donc pas beaucoup de peine à mettre dans ses intérêts plusieurs tribus de Franks ou d'Allemanes, la masse entière des Burgondes, ayant pour chef Gundicaire, et celle des Alains, commandée par ce même Goar qui les avait amenés des bords du Bas-Danube [1]. Sûr d'un tel appui, il se fit proclamer empereur à Mayence et reconnaître à Trèves. Il avait un frère nommé Sébastien,

(1) Olympiodor. Histor. apud Photium, p. 183.

auquel il conféra dès lors ou bientôt après le titre de César[1].

L'époque précise de son élévation n'est pas marquée par l'histoire; mais elle appartient à la seconde moitié de l'année 411 et dut coïncider à peu près avec l'expédition de Constance contre Constantin.

Celui-ci s'était aliéné beaucoup de Gallo-Romains influents; il avait mécontenté les uns par ses transactions avec Honorius, il en avait personnellement offensé d'autres. C'étaient, pour le nouvel empereur, autant de partisans assurés d'avance. L'un d'entre eux, Decimus Rusticus, fut nommé préfet du prétoire[2]. On se rappellera qu'il avait occupé le même office sous Constantin, qui l'en avait dépouillé sans motif. Son exemple contribua beaucoup à décider les principaux des Arvernes, ses compatriotes, en faveur de Jovinus[3].

Indépendamment de l'alliance qu'il avait contractée avec les Barbares du Rhin, Jovinus avait noué des intrigues avec ceux de l'Italie. Il avait gagné, entre autres, et s'attendait à voir arriver incessamment à son aide Sarus, ce fameux chef de bande visigoth, jusque là un des appuis d'Honorius, avec lequel il était alors brouillé pour un déni

(1) *Id.* loc. cit.—Prosperi Aquitani Chron.—Marcellini Chron. — Il existe une monnaie de Jovinus, frappée à Arles.

(2) Renatus Frigeridus, ap. Gregor. Turon. II. 9.

(3) *Id.* loc. cit.

de justice[1]. Le chef actuel des Visigoths, Ataulfe, intervint de même dans la conspiration de Jovinus, et c'est là le point important par lequel l'histoire obscure et peu intéressante d'une usurpation vulgaire se rattache à l'histoire générale de la lutte de l'Empire avec les Barbares.

A en croire le seul historien qui entre là-dessus dans quelques détails, Attale, cet empereur de parade, fait, defait et refait par Alaric, aurait joué un grand rôle dans cette circonstance[2]. Ce serait lui qui, de son chef et sans mission de personne, aurait déterminé Ataulfe à passer en Gaule avec toutes ses forces, pour y seconder ou y dominer l'entreprise déjà déclarée de Jovinus. Soit à l'instigation d'Attale ou de tout autre, soit de son propre mouvement, Ataulfe embrassa avec ardeur un parti qui ouvrait à ses desseins des chances plus larges et plus prochaines que ses négociations avec Honorius. Dès les commencements de l'année 412, il prit, avec tout son peuple, le chemin des Alpes. Il résulte de notices relatives à l'état de la Toscane, en 416, que cette province, déjà dévastée par trois invasions antérieures, à peu d'intervalle l'une des autres, le fut une quatrième fois en 412, lorsque les Visigoths en sortirent pour passer en Gaule. La voie aurélienne avait été détruite; il n'y avait plus de ponts sur les torrents qui tombent de l'A-

(1) Olympiodor. loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

pennin; les plaines étaient couvertes d'eaux stagnantes, et le pays entier avait pris l'aspect d'un désert[1]. Pour peu que les Visigoths d'Ataulfe eussent de part à ces ravages, c'était un indice qu'ils abandonnaient la Toscane pour toujours, et qu'ils allaient en Gaule avec l'idée de s'y établir, d'y faire leurs volontés, et non simplement pour favoriser les projets d'un usurpateur sans gloire et sans mérite.

Il serait intéressant de savoir quelle était la force des Visigoths à leur départ de la Toscane ; mais on ne peut faire là-dessus que des conjectures trop vagues, même pour de simples approximations. L'armée qui avait passé aux ordres d'Ataulfe aussitôt après la mort d'Alaric était la même qui avait pris Rome, et sur la force numérique de laquelle l'histoire fournit des données dont on peut tirer quelque parti, en ne les forçant pas. Les Visigoths, qui faisaient le fond de cette armée, avaient été renforcés à deux différentes fois; d'abord par les corps auxiliaires de Barbares qui avaient abjuré le service de l'Empire, lors du massacre de leurs femmes et de leurs enfants par les soldats romains; puis, à la seconde reddition de Rome, par les esclaves de toute race qui avaient alors échappé de force à leurs maîtres.

Les historiens portent à quarante mille le nombre de ces derniers, à trente mille celui des autres.

(1) Rutilii Numatian. Itinerarium.

Ce serait donc de soixante et dix mille combattants qu'auraient été renforcés les Visigoths dans leur seconde invasion; mais le nombre de ceux-ci n'est point donné par l'histoire, et l'on ne peut l'estimer que sur des conjectures aventurées.

Lors du passage de la nation entière des Visigoths sur les terres de l'Empire d'Orient, on y avait compté plus de deux cent mille guerriers; mais ce nombre, s'il n'était point exagéré, avait dû diminuer par diverses causes; la nation s'était divisée et sous-divisée en plusieurs corps dont Alaric n'avait point rallié la totalité, mais seulement la plus grande partie. En quelque nombre que fût d'abord cette portion des Visigoths menée par Alaric, elle avait indubitablement souffert une assez grande diminution dans les audacieuses expéditions de son chef.

On peut donc tenir pour chose certaine que la force numérique des Visigoths, à leur seconde entrée en Italie, était de beaucoup au-dessous de leur force supposée au moment de leur transplantation de la rive gauche du Danube à la droite. Mais en les réduisant, par conjecture, au moindre nombre possible, on doit cependant les supposer aussi nombreux que ces Barbares, auxiliaires de l'Empire qui, en se joignant à eux, les reconnurent implicitement pour plus forts qu'eux. Je supposerai qu'ils ne faisaient que soixante mille combattants. D'après ces données Alaric aurait eu à ses ordres, à la prise de Rome, cent trente mille hommes de guerre

Mais les forces des Visigoths n'avaient pas pu se maintenir long-temps à ce maximum accidentel. Dans l'intervalle de quinze ou dix-huit mois écoulés de la mort d'Alaric à la retraite d'Ataulfe de la Toscane, les maladies, les désertions, les défections avaient dû emporter la majeure partie de ces auxiliaires étrangers dont les Visigoths s'étaient recrutés fortuitement. Sans doute aussi, bien que donné par l'histoire, le nombre de soixante et dix mille hommes, auquel sont évalués ces auxiliaires de toute espèce, est exagéré. Mais je crois le réduire au-delà de ce qu'exigent ces diverses considérations, en supposant qu'il ne restait plus à Ataulfe, au moment de passer en Gaule, que vingt mille hommes de ces soixante et dix mille qui, d'après l'histoire, avaient dû faire un moment partie de la force militaire d'Alaric.

On peut donc présumer, avec toute vraisemblance, qu'Ataulfe avait de soixante et dix à quatre-vingt mille hommes de guerre à mener en Gaule. Si, à ces quatre-vingt mille hommes, l'on veut ajouter le nombre proportionné de femmes, d'enfants et de vieillards hors d'état de combattre, on aura plus de deux cent mille têtes pour la masse totale de l'immigration visigothe.

L'histoire ne dit ni par quel défilé des Alpes cette multitude descendit dans la Gaule, ni où son chef joignit Jovinus; mais il est certain que le plan de ce dernier était de se porter de Trèves à Arles, et très probable qu'il était déjà en marche et parvenu

dans le voisinage de Lyon ou de Vienne, avec ses alliés alains ou germains, lorsque Ataulfe et lui se rencontrèrent.

A s'en tenir à ce qu'en dit l'histoire, cette rencontre était imprévue pour Jovinus, et lui fut très désagréable[1]. Il craignait avec raison un auxiliaire plus puissant que lui, et qui ne venait en Gaule que pour y chercher un établissement et des terres. Toutefois il dissimula, ou, s'il laissa percer son mécontentement, ce ne fut qu'en termes indirects et timides et seulement avec Attale; car Ataulfe avait amené avec lui ce vil personnage, cet empereur postiche dont il pressentait qu'il aurait encore besoin.

Le fier Visigoth ne tarda pas à justifier les appréhensions de Jovinus; il se tint d'abord pour offensé de voir Sébastien élevé au rang de César. Peut-être avait-il des prétentions à ce rang. Il eut bientôt une autre occasion de choquer et d'effrayer le nouvel empereur. Sarus, le fameux chef de bande que l'usurpateur attendait d'Italie, n'avait point encore paru, mais il avait déjà passé les Alpes; on le savait, et son arrivée était annoncée comme prochaine.

J'ai parlé ailleurs de la vieille haine qu'il y avait entre Sarus et la race d'Alaric. Ataulfe ne fut pas plutôt informé de l'approche de son ennemi qu'il envoya au-devant de lui un détachement de huit

(1) Olympiodor. loc. cit.

ou dix mille Visigoths, avec la consigne de se jeter sur lui et de le tuer. Le détachement partit et rencontra effectivement Sarus, n'ayant autour de lui qu'une vingtaine d'hommes de sa bande. Un combat s'engagea entre les deux troupes; la plus faible fut bientôt anéantie, et Sarus resta seul contre les vainqueurs. Mais telles étaient la force et l'intrépidité du Barbare que huit ou dix mille hommes eurent quelque peine à venir à bout de lui, et ne le tuèrent qu'après l'avoir enveloppé de filets comme une bête fauve [1].

Une alliance qui débutait de la sorte aurait bientôt cessé d'elle-même, et les intrigues de Dardane en hâtèrent encore la fin. Ce Dardane, qu'Honorius, comme nous l'avons vu, avait élu préfet du prétoire des Gaules, aussitôt après la chute de Constantin, avait refusé de reconnaître Jovinus; et à peine sut-il Ataulfe en-deçà des Alpes qu'il entra en communication avec lui, et lui fit faire toutes les insinuations dont il put s'aviser pour le ramener au parti de l'Empire, ou du moins pour le brouiller avec l'usurpateur [2].

Il eut, selon toute apparence, pour le seconder dans cette tentative, un puissant auxiliaire. Placidie, cette jeune sœur d'Honorius qu'Alaric avait emmenée de Rome, était restée au pouvoir d'Ataulfe, qui s'était pris d'amour pour elle, mais sans cesser

(1) Olympiodor. loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

un instant de la traiter avec le plus grand respect. La fille de Théodose n'était point insensible à la tendresse du héros goth, et désirait, dans l'intérêt de l'Empire, le réconcilier avec Honorius. Ses vœux furent très vraisemblablement pour quelque chose dans le résultat des intrigues et des négociations de Dardane. Ce résultat fut une convention momentanée entre Honorius et Ataulfe, convention dont on ne connaît que les points suivants.

Le chef des Visigoths s'engagea envers l'empereur : 1° à lui livrer les têtes de Jovinus et de ses principaux adhérents, 2° à lui renvoyer la princesse Placidie.

En échange d'un si grand service et d'une restitution si précieuse, il n'exigea qu'une certaine quantité de grains et de bétail pour la subsistance de son peuple. L'année 412, où cette transaction eut lieu, est notée dans les chroniques pour une année d'extrême famine en Gaule, et c'est une circonstance dont il faut peut-être tenir compte pour trouver la demande d'Ataulfe vraisemblable [1].

En ce qui tenait à Jovinus, le chef Visigoth fut prompt à tenir parole. Il s'empara d'abord de la personne de Sébastien; mais Jovinus eut le temps de fuir, et se jeta, avec une partie de ses forces, dans Valence sur le Rhône [2]. Les Goths l'y suivirent et l'y assiégèrent. La ville fut prise d'assaut et ravagée

(1) Olympiodor. loc. cit.

(2) Prosperi Aquitan. Chronic.

de manière à perdre dès lors sans retour le rang qu'elle avait jusque là occupé parmi les villes de la Gaule romaine. Jovinus fut pris et envoyé sous escorte, avec son frère Sébastien, à Narbonne où Dardane avait peut-être transféré momentanément le siége de sa préfecture [1]. Ils furent tous les deux mis à mort. Un historien affirme que Dardane se donna le plaisir de les frapper de sa main [2].

Les vengeances impériales ne s'arrêtèrent point là : plusieurs des nobles gallo-romains qui avaient embrassé le parti de Jovinus, et particulièrement des nobles arvernes, furent poursuivis et massacrés. De ce nombre se trouvèrent Decimus Rusticus qui avait accepté plutôt qu'exercé les fonctions de préfet du prétoire, et Salluste, dont la part à cette misérable tentative n'est point connue [3].

Que firent et que devinrent, dans la catastrophe de Jovinus, les bandes d'Alains et de Burgondes, de Franks et d'Allemanes qui avaient marché avec lui ? Tirèrent-elles le glaive pour sa défense ? C'est une chose fort douteuse, ou, si elles essayèrent de le soutenir, elles durent abandonner bien vite l'entreprise pour s'accommoder de leur mieux aux circonstances.

Goar et sa tribu d'Alains firent alliance avec les Visigoths, décidés à courir les mêmes aventures et

(1) Idatius Chronic.

(2) Olympiodor. loc. cit.

(3) Renat. Frigeridus. ap. Gregor. Turonens. II. 9.

la même fortune qu'eux. Le roi des Burgondes, Gundicaire, conçut dès lors le projet, qu'il exécuta presque aussitôt en (413), de s'établir, avec tout son peuple, sur la rive gauche du Haut Rhin, dans la première Germanie [1]. Ce peuple, se trouvant gêné sur le territoire des Allemanes, où l'avait poussé le flot de la grande invasion, était pressé de s'étendre au large dans la Gaule. Des historiens lui donnent quatre-vingt mille hommes de guerre; mais ce nombre doit être fort exagéré [2].

Le gouvernement d'Honorius avait à peine le loisir de s'inquiéter des violations de l'extrême frontière de l'Empire, préoccupé, comme il l'était, du voisinage et des projets d'Ataulfe. Aussitôt après avoir pris et livré Jovinus Ataulfe, avec son peuple et avec les Alains, ses nouveaux alliés, descendit au midi de la province viennoise, dans le voisinage de la Durance, et y campa, en attendant le moment de prendre une résolution définitive. Il n'avait tenu qu'en partie ses engagements; il n'avait point encore rendu Placidie. Constance, qui occupait toujours Arles, fut chargé par Honorius de réclamer l'illustre captive [3].

Personne au monde ne pouvait mettre à cette commission plus de zèle que Constance; il aimait

(1) Prosperi Aquitan. Chronic. Consulare, ad an. 414. — Cassiodori Chronic.

(2) Orosius. Histor.

(3) Olympiodor. loc. cit.

Placidie; il aspirait à sa main, et se flattait, l'ayant obtenue, de se faire aisément adopter pour collègue par l'Empereur. Requis de délivrer Placidie, Ataulfe répondit qu'il n'y était plus obligé, Honorius n'ayant point tenu son engagement de fournir aux Visigoths la quantité de subsistances stipulée [1].

Dans la forme comme dans la rigueur du droit, ce refus était motivé; mais le fait pur et simple, c'est qu'Ataulfe n'avait jamais eu l'intention de se séparer de Placidie qu'il aimait, sur laquelle il fondait de brillantes espérances, et à laquelle il savait sans doute bien qu'il ne faisait point violence en la retenant près de lui. S'il s'était déclaré pour Honorius contre Jovinus, c'était plus par défiance et par méconten-tement de celui-ci que par zèle pour les intérêts de l'autre. L'expérience l'avait convaincu qu'il n'obtiendrait que par la force ce qu'il désirait et cherchait dans l'Empire, des terres pour son peuple, des honneurs et du pouvoir pour lui. Il rompit donc de nouveau avec Honorius, résolu de poursuivre par les armes l'accomplissement de ses desseins.

Il se déclara par un coup de main sur Marseille, qui pourrait être regardé de sa part comme une tentative pour s'établir sur les côtes de la Méditerranée, entre le Rhône et les Alpes; mais la tentative échoua. Marseille était défendue par le comte Boniface, si renommé depuis comme l'émule et l'ennemi d'Aëtius. Le corps visigoth qui essaya de surprendre la place

(1) Olympiodor. loc. cit.

fut vivement repoussé, et Ataulfe, blessé, dit-on, de la main de Boniface, regagna avec précipitation son camp qui n'était vraisemblablement pas loin de là [1].

Cet échec, au lieu de décourager Ataulfe, l'excita à une résolution plus hardie. Il passa le Rhône, entra dans la première Narbonaise qu'il traversa jusqu'à sa capitale, pour s'étendre de là jusqu'au pied des Pyrénées et tout le long de la Garonne, dans ce qui formait la Novempopulanie et la partie méridionale des deux Aquitaines.

Ces pays étaient alors des plus riches, des plus florissants de la Gaule entière. Leurs habitants, on le verra plus tard, n'avaient perdu ni toute énergie, ni toute bravoure. Mais c'étaient des facultés que le gouvernement d'Honorius n'avait plus le pouvoir ni le droit d'exciter et d'user à son profit.

Narbonne fut la première ville de ces contrées dont Ataulfe s'empara; il y entra dans l'automne de 412, au moment de la vendange, et tout annonce qu'il y entra amicalement, sans avoir été obligé d'en faire le siége [2]. Toulouse fut occupée ensuite, et, selon toute apparence, avec la même facilité [3]. De cette dernière ville les Visigoths et les Alains s'étendirent jusqu'à Bordeaux, où il est constaté historiquement qu'ils entrèrent du gré des habitants et

(1) Olympiodor. loc. cit.

(2) Idatii Chronic. ad A. Honorii XIX.

(3) Rutilii Numatian. Itinerarium. V. 493 sqq.

comme amis[1]. Ces trois grandes villes formaient les trois points principaux de l'isthme des Pyrénées, dont on ne peut douter qu'Ataulfe ne fît de même occuper quelques autres points intermédiaires. Ces opérations furent terminées dans le courant de l'année 412. Constance n'essaya pas de s'y opposer; il n'avait point pour cela les forces nécessaires; mais il les cherchait et les rassemblait avec activité.

En attendant, Ataulfe paisiblement établi à Narbonne, et maître déjà d'une des plus belles portions de la Gaule, poursuivait à loisir un but qui devenait de jour en jour plus manifeste. Son intention était d'user de toutes sortes de menaces et de moyens pour contraindre Honorius à traiter avec lui et à le reconnaître pour légitime possesseur des provinces qu'il avait occupées de force. Il espérait que son peuple, une fois établi à demeure dans des pays riants et fertiles, y perdrait peu à peu son goût passionné pour l'indépendance et les jouissances aventureuses de la vie barbare.

Le premier pas d'Ataulfe vers ce but fut d'obliger Attale à reprendre la pourpre[2]. C'était un moyen connu d'effrayer Honorius et de le contraindre à négocier; au pis aller c'était un expédient pour se passer de lui. Qu'il se doutât ou non de ces motifs, Attale accepta le rôle d'empereur et se mit à le jouer aussi sérieusement que la pre-

(1) Paulini Eucharisticon.

(2) Prosperi Chronic. Consulare (ad A. 415).

mière fois; il nomma des grands dignitaires et envoya des chefs de province en Afrique.

Parmi les personnages qui, non par égard pour lui, mais de peur de déplaire aux Goths, acceptèrent ses peu glorieuses faveurs, il en est un qui mérite d'être connu. Je veux parler de Paulin, Gallo-Romain d'une grande et touchante piété, qui appartenait à l'une des plus illustres familles de Bordeaux. Il fut promu à l'office de comte des largesses sacrées, l'un des douze premiers de l'Empire, et cette distinction attira sur lui des malheurs sans remède, dont il fit plus tard un récit en vers qui nous est parvenu. Ce récit n'est remarquable ni par l'élégance ni par l'élévation du style; mais il est précieux par le ton de candeur et de vérité qui y règne d'un bout à l'autre, et, comme document historique, c'est le seul où l'on sente quelque reflet de la vie douloureuse et sombre de cette époque. J'aurai çà et là et j'aurais voulu avoir plus souvent l'occasion d'en faire usage.

La cérémonie du couronnement d'Attale se confondit presque avec celle du mariage d'Ataulfe et de Placidie, dont un historien grec nous a conservé les détails[1]; ils sont très curieux en ce qu'ils marquent avec éclat la transition définitive et complète d'Ataulfe aux sentiments, aux idées et aux habitudes de la civilisation romaine.

« Ces noces, dit Olympiodore, se célébrèrent à

(1) Olympiodorus apud Photium, pag. 186, 187.

Narbonne (au mois de janvier 413), dans la maison d'Ingenuus, l'un des principaux citoyens de la ville. Là, dans le lieu le plus éminent d'un portique décoré à cet effet, selon l'usage romain, était assise Placidie, dans tout l'appareil d'une reine, et à côté d'elle Ataulfe, couvert de la toge et complètement vêtu à la romaine. Entre les divers présents de noce qu'il fit à Placidie, on remarqua cinquante jeunes garçons, tout habillés de soie, portant chacun un disque de chaque main, l'un plein de pièces d'or et l'autre de pierres précieuses, d'un prix inestimable, qui provenaient du pillage de Rome par les Goths. L'épithalame, entonné par Attale, fut chanté par Rusticius et Phœbadius. La noce se termina par des jeux qui charmèrent également les Barbares et les Romains. »

L'union de la fille du grand Théodose, de la sœur d'Honorius avec le chef errant de ces mêmes Barbares qui avaient pris et pillé Rome, cette union fit grand bruit dans tout l'Empire, et bien des chrétiens y virent l'accomplissement d'une prophétie de Daniel annonçant le mariage du roi du Nord avec la fille du Midi[1].

Il existe une inscription qui, si elle était authentique, serait celle d'un monument élevé par les Narbonésiens, les Volces-Arecomiques et les Anatiles, en l'honneur d'Ataulfe et de Placidie; et le motif de ces peuples pour dresser ce monument

(1) Idatii Chronic. ad A. 414.

aurait été de remercier le couple royal d'avoir choisi pour demeure l'antique ville d'Héraclée, que l'on suppose avoir occupé le même emplacement que la ville actuelle de Saint-Gilles, sur le bras occidental du Rhône[1]. Si difficile qu'il soit d'imaginer pour quelles raisons cette inscription aurait été forgée au quatorzième ou quinzième siècle, il me paraît plus difficile encore de l'admettre pour authentique. Ataulfe et Placidie, après leur mariage, ne quittèrent point Narbonne. Cette ville toute romaine était encore alors une des premières de l'Empire par sa population, sa grandeur, la magnificence et le nombre de ses monuments. Héraclée était une ville sans importance, si même il existait encore dans la Gaule une ville de ce nom.

Epoux de Placidie, maître de la première Narbonaise, de la Novempopulanie et d'une partie des Aquitaines, ayant déjà pour lui les vœux de ces contrées auxquelles il avait épargné, autant qu'il l'avait pu, les maux ordinaires d'une invasion, assez fort pour ravager toute cette Gaule dont il

(1) Cette inscription étant fort singulière et ayant été tenue pour authentique par des hommes d'érudition, qui n'étaient pas dépourvus de critique, je crois devoir la rapporter ici :

Ataulfo Flavio Potentissimo Regi Regum Rectissimo victori Victorum invictissimo Vandalicæ Barbariei Depulsori et Cæsareæ Placidiæ Animæ Suæ, Dominis Suis Clementissimis Anatilii Narbonenses Arecomici Optimis Principibus in Palatio posuerunt Ob Electam a se Heracleam in Regiæ Majestatis Sedem.

ne souhaitait qu'une petite portion, dans la vue d'y établir son peuple et de l'y façonner au bien et au service de l'Empire, Ataulfe était, à ce qu'il semble, bien en mesure de proposer la paix à Honorius. Malheureusement pour lui, l'intermédiaire obligé de toutes ses propositions à cet égard, Constance, était l'homme de l'Empire le moins disposé à les seconder. Moins encore par fierté romaine que par dépit de s'être vu enlever Placidie par un chef de Barbares, il était devenu l'ennemi personnel de ce chef, et s'apprêtait à lui faire une guerre sans relâche.

Les historiens donnent fort peu de renseignements sur les incidents de cette guerre, et ce n'est que sur des indices assez vagues qu'il est possible de s'en faire une idée et d'en expliquer l'issue. Peut-être faut-il, parmi les précautions auxquelles une telle guerre obligeait le gouvernement d'Honorius, compter l'espèce de faveur alors accordée aux Burgondes. On a vu que ces peuples avaient passé en Gaule, où ils s'étaient établis entre le Rhin et la chaîne des Vosges. Bientôt après, c'est-à-dire dès 413 ou en 414 au plus tard, le gouvernement impérial leur concéda la propriété de ce même territoire dont ils venaient de s'emparer de vive force, ce qui était, jusqu'à un certain point, les reconnaître pour sujets. Il évitait par-là l'extrême difficulté de combattre à la fois les Visigoths et les Burgondes et se ménageait la chance d'opposer un jour ceux-ci aux autres. Mais, en attendant, Constance

crut avoir assez de ses propres forces contre Ataulfe, et l'attaqua dans le courant de l'année 414.

Ataulfe fit, à ce qu'il semble, une grande faute au début de la guerre. Il devait se porter, avec la masse de ses troupes, vers le Rhône, pour défendre la première Narbonaise. Au lieu de cela il laissa son armée sur une ligne de quatre-vingts lieues de long, de Bordeaux à Narbonne, et s'enferma dans cette dernière ville. On serait presque tenté de croire le brave chef déjà un peu amolli par son mariage à la romaine et par son régime d'homme civilisé.

Constance, ayant passé le Rhône sans obstacle et envahi la première Narbonaise, vint mettre le siége devant Narbonne avec une armée de terre, tandis qu'une flotte, bloquant l'embouchure de l'Aude, coupait à la ville toutes ses communications maritimes. Narbonne, ville opulente et populeuse, qui tirait de son commerce la plupart des choses nécessaires à ses habitants, fut bientôt affamée et réduite aux plus dures extrémités. Ataulfe se vit par-là obligé de capituler à des conditions dont on ne peut juger que par les événements dont cette capitulation fut immédiatement suivie. Il fut convenu qu'il évacuerait Narbonne, pour se retirer sur-le-champ au-delà des Pyrénées, dans cette partie de la Péninsule que les Alains et les Vandales n'avaient point enlevée à la domination romaine[1].

(1) Orosius. VII. 43.

Attale, cet épouvantail d'empereur, qu'Ataulfe avait dressé contre Honorius, s'était trouvé à Narbonne durant le siége et n'en sortit qu'avec les Goths. A dater de ce moment les historiens racontent diversement ses aventures; l'un dit qu'abandonné par ses patrons au moment de leur retraite en Espagne, il fut pris et livré à Constance[1]. Suivant Orose, dont sur ce point le témoignage a plus d'autorité, les Goths, continuant à traiter Attale comme empereur, l'emmenèrent avec eux en Espagne, circonstance qui constate que c'était en ennemi de l'Empire qu'Ataulfe allait occuper ce pays[2]. Attale fut en effet pris en mer et livré à Constance; mais il y eut un certain intervalle entre sa capture et l'arrivée d'Ataulfe à Barcelone, et il y a lieu à conclure du récit obscur et tronqué d'Orose que ce fantôme d'empereur fut arrêté au milieu de quelque tentative hostile contre Honorius. Il fut envoyé captif à ce dernier, qui poussa le mépris pour lui jusqu'à lui laisser la vie, après lui avoir seulement fait couper une main[3].

L'évacuation de Narbonne par Ataulfe et par la portion des Visigoths sous ses ordres immédiats, entraînait celle des autres portions de la Gaule occupées par le reste de son peuple. On n'a point de détails directs sur cette dernière; mais on peut s'en

(1) Prosperi Chronic. ad an. 416.

(2) VII. 42.

(3) *Id.* loc. cit.

faire une idée par celle de Bordeaux, dont Paulin dit quelque chose dans ce poème dont j'ai parlé[1].

Les Goths et les Alains étaient entrés à Bordeaux en amis, dans un moment où ils avaient des raisons pour en ménager les habitants. Maintenant, contraints à partir brusquement, et rentrés dans la plénitude du droit de la guerre, ils n'en voulurent pas perdre les bénéfices. Au moment de quitter la ville ils en exigèrent des contributions de toute espèce; ils dépouillèrent de tout et chassèrent plusieurs riches citoyens, sans en excepter ceux qui, comme Paulin, n'avaient accepté que par égard pour eux, des emplois d'Attale, de ce vain empereur de leur façon[2].

N'ayant point d'ennemi derrière eux pour presser leur retraite, les Goths et les Alains crurent pouvoir, chemin faisant, prendre et piller quelques villes. Bazas était la première de celles qu'ils devaient rencontrer sur leur passage; ils l'assiégèrent, et à peine avaient-ils commencé à la battre en dehors qu'une pire guerre éclata dans l'intérieur, entre les habitants. Les esclaves, ayant pour chefs quelques jeunes gens de condition libre, mais d'humeur turbulente et factieuse, avaient résolu d'égorger indistinctement tous les hommes riches et puissants de la ville, qui, préoccupés de leur défense contre les Barbares, ne pouvaient être en

1) Eucharisticon. V. 311. sqq.

2) *Id.* loc. cit.

garde contre un complot domestique; mais, par on ne sait quel heureux hasard, la conspiration fut découverte à temps, et prévenue par la punition des principaux coupables.

Paulin de Bordeaux fut témoin et acteur dans cet événement. Dépouillé de tout et chassé de sa ville natale par les Goths, il s'était réfugié à Bazas, patrie de ses ancêtres, avec une nombreuse famille réduite à la pauvreté, et plusieurs amis aussi malheureux que lui. Sa misère récente n'avait point touché les esclaves révoltés. Désigné pour une de leurs victimes et sur le point d'être frappé, il n'avait été sauvé que par une espèce de miracle. Effrayé du danger qu'il venait de courir et de tous ceux qu'il avait à craindre encore dans une ville assiégée par une armée de Barbares, il forma le projet de sortir de Bazas et d'aller chercher où il pourrait un asile plus sûr pour sa famille et pour lui.

L'entreprise n'était pas sans difficulté; mais il croyait avoir un moyen sûr d'y réussir. Il avait eu des liaisons intimes avec Goar, roi des Alains; or, il savait que ce roi était actuellement sous les murs de Bazas, avec tout son peuple, formant une partie considérable de l'armée assiégeante. Il savait de plus qu'il y avait de la mésintelligence entre les chefs visigoths et Goar; que celui-ci répugnait à la rigueur avec laquelle les autres traitaient les peuples du pays qu'ils évacuaient, et que, s'il les secondait en cela, c'était par nécessité et avec dé-

plaisir. Dans cet état de choses Paulin se figura que Goar favoriserait volontiers son évasion, et il résolut d'aller le trouver pour lui en faire la prière.

S'étant donc fait ouvrir une porte de la ville, Paulin s'avança vers la partie du camp ennemi où se trouvaient les Alains, y pénétra sans obstacle et fut introduit dans la tente de Goar, dont il paraît qu'il ne reçut pas d'abord tout l'accueil sur lequel il avait compté. Il ne laissa pas néanmoins de lui dire pourquoi il était venu, et de lui demander ce qu'il désirait.

La réponse du chef barbare fut d'un bout à l'autre un sujet de stupeur pour Paulin. Bien loin d'être en mesure de favoriser l'évasion de son ami, il assura à celui-ci qu'il y aurait du danger pour lui à rentrer de jour dans la ville. Il pouvait être aperçu par les Goths; or, dans ce cas, il était perdu, et lui, Goar, gravement compromis. Après ce début le roi des Alains déclara que l'alliance oppressive des Goths lui était devenue insupportable et qu'il avait résolu de s'en affranchir pour passer de nouveau au service de l'autorité romaine. Et son dessein était d'y passer sans délai, avec le secours et par l'intermédiaire de son ami, auquel il exposa le plan qu'il venait de former à l'instant même dans cette vue. Ce plan, qui n'est pas clairement énoncé dans le récit de Paulin, était, à ce qu'il semble, de passer avec tout son peuple dans la ville assiégée, et de se réunir aux habitants con-

tre les Goths, qui ne manqueraient pas alors de lever brusquement le siége.

Paulin fut d'abord troublé d'une confidence et d'une proposition si peu attendues; mais bientôt revenu à lui et décidé à profiter de l'occasion qui se présentait de délivrer Bazas, il encouragea Goar dans sa résolution de se séparer des Goths pour rentrer dans le parti romain. Goar trouva toutefois à son plan des inconvénients et des dangers dont il le convainquit aisément. S'étant enfin bien entendus, ils prirent tous les deux le chemin de la ville. Là Paulin présenta le roi des Alains aux magistrats de la curie qui, agréablement surpris d'un si heureux coup de fortune, donnèrent leur approbation à tout ce qu'avait fait Paulin; et Goar retourna aussitôt dans son camp, où il employa le reste de la nuit à tout disposer pour que les choses convenues s'exécutassent au point du jour.

Le bruit de cette convention s'était répandu en un clin d'œil dans la ville, et avant le lever du soleil les remparts de Bazas étaient couverts d'une multitude de femmes, d'enfants et d'hommes armés ou désarmés, accourus pour voir ce qui allait se passer. Et le spectacle avait en effet quelque chose d'étrange! Les Alains, dont le camp était la veille à la distance convenable, étaient maintenant sous les remparts de la ville comme prêts à les défendre, et en bataille derrière une ligne de bagages et de chars. Les femmes, les enfants, épars de côté et d'autre, accouraient se joindre aux guerriers, et toute la

tribu ne fit bientôt plus qu'une seule masse. Alors son chef Goar et les magistrats de la curie de Bazas s'avancèrent, chacun de leur côté, pour conclure ensemble un traité solennel de paix et d'amitié. De part et d'autre des otages furent donnés : de celle de Goar, la plus honorée de ses femmes et un de ses fils ; de celle des Bazates, Paulin lui-même [1].

Les Goths, en bataille et retranchés dans leur camp, contemplaient avec un mélange de surprise et de fureur cette scène imprévue; ils n'osèrent cependant pas la troubler, et jugèrent plus sage de battre sur-le-champ en retraite. Les Alains eux-mêmes partirent bientôt après. A dater de ce départ, on les perd de vue pour plusieurs années; mais il est sûr qu'ils rentrèrent au service de l'Empire par le fait de leur traité avec les Bazates, et c'est sous les ordres des généraux romains que nous les retrouverons.

Quant aux Goths, ils prirent de Bazas le chemin des Pyrénées et allèrent rejoindre dans la Tarraconaise orientale le gros de leur nation. On ne sait rien de ce qu'ils y firent; mais comme, en y entrant, ils étaient en pleine guerre contre l'Empire, il y a beaucoup d'apparence qu'ils commencèrent par rançonner et dévaster cette partie de l'Espagne, la seule qui eût échappé aux ravages des Alains et des Vandales.

(1) Toutes les particularités de cet événement singulier se rencontrent dans le poème de Paulin que j'ai déjà cité plusieurs fois

Peut-être seulement ces hostilités ne durèrent-elles pas long-temps. Ataulfe avait été repoussé de la Gaule plutôt que vaincu; ayant une fois rallié au-delà des Pyrénées ses forces encore imposantes après la défection de Goar, et fixé son siége à Barcelone, il se trouvait de nouveau en situation d'offrir la paix, et il eut bientôt une occasion propice de renouer avec Honorius. Ce fut la naissance d'un fils qu'il eut de Placidie et auquel il donna le nom de Théodose, comme pour mieux marquer son désir d'en faire un gage de réconciliation entre l'Empire et lui [1]. Mais le même obstacle qui s'était déjà opposé à cette réconciliation en Gaule continuait à s'y opposer en Espagne. Constance, toujours plein de ressentiment, persistait à contrarier de tout son crédit les poursuites pacifiques d'Ataulfe et de Placidie; et le sort lui-même parut se déclarer contre les deux époux : ils perdirent, bientôt après sa naissance, cet enfant dans lequel ils avaient mis de si chères espérances [2].

Les choses en étaient là lorsqu'Ataulfe fut assassiné en 415. Les historiens ne sont pas d'accord sur les circonstances ni sur les causes de cet assassinat; la plupart le rapportent purement et simplement, sans en marquer la raison ou le prétexte. Jornandès et Orose me paraissent ceux dont les récits, bien que très divers, sont le plus susceptibles d'être con-

(1) Olympiodor. ap. Photium, p. 187.

(2) *Id.* loc. cit.

ciliés; selon le premier, Ataulfe fut tué par un certain Bernulfe, personnage ridiculement petit et contrefait, dont il avait coutume de se moquer [1]. Orose, sans nommer le meurtrier, se borne à dire qu'Ataulfe fut assassiné au milieu des efforts qu'il faisait pour obtenir la paix, et donne à entendre, ce qui est confirmé par les faits subséquents, que sa mort fut l'œuvre de ceux d'entre les siens qui voulaient faire durer la guerre [2]. Or, il n'y a point d'invraisemblance à regarder l'assassin Bernulfe comme l'instrument de cette faction opposée à la paix.

Ataulfe, mortellement blessé, ne mourut pas sur le coup; il eut le temps d'expliquer ses dernières volontés à ses amis et à son frère; il leur recommanda Placidie, leur enjoignant de la renvoyer à sa famille, et leur conseilla de travailler de tout leur pouvoir à la paix et à l'alliance des Visigoths avec les Romains [3].

Il y a dans Orose un passage extrêmement curieux qui fait bien voir ou peut-être exagère les idées, les vues et les projets de civilisation qu'Ataulfe roulait dans sa tête au moment où il fut assassiné.

Orose avait fait un voyage en Syrie, dans le temps où saint Jérôme y vivait en renommée de sainteté et de science, et il s'était empressé de visiter le vénérable prêtre. Entre diverses choses

(1) Jornandes, de Reb. Get. XXXI.

(2) VII. 43. — Isidorus, Chronic. Gothorum.

(3) Olympiod. loc. cit.

dont celui-ci s'entretint avec lui, il lui parla beaucoup d'Ataulfe, et lui en parla en homme frappé de ce qu'il en avait ouï dire par un témoin respectable. Ce témoin était un éminent personnage, un Romain de la colonie de Narbonne, qui avait rempli sous Théodose un grand office militaire, et qui, se trouvant à Narbonne dans l'intervalle où Ataulfe l'avait occupée, avait eu l'occasion de voir fréquemment ce chef, de se lier avec lui et d'en connaître les pensées les plus intimes. Or, voici l'espèce de profession de foi qu'Ataulfe lui avait faite.

« D'abord, ennemi acharné de l'Empire et du nom romain, il n'avait rien désiré avec tant d'ardeur que de détruire l'un et l'autre, et d'élever sur leurs ruines la domination et la renommée des siens, de manière à ce que tout ce qui avait été une fois le monde romain fût désormais la Gothie. Mais s'étant assuré par des épreuves multipliées que les Goths étaient encore trop barbares pour obéir à des lois, et sachant que, sans lois, il n'y a point d'Etat, il s'était résigné à une moindre gloire, à celle d'employer les forces des Goths à rétablir le lustre et le pouvoir des Romains, et à se faire le restaurateur d'un vieil empire, ne pouvant être le fondateur d'un nouveau. C'était là le motif pour lequel il s'abstenait de faire la guerre et s'obstinait à désirer la paix, déterminé en grande partie par les bons conseils et par les exhortations de sa femme Placidie, femme de grand sens et d'une grande vertu [1]. »

(1) Orosius, VII, 43.

C'étaient là de nobles et belles illusions, et l'ame d'Ataulfe avait bien pu les concevoir; mais le magnanime chef eut aussi le temps de s'assurer, avant de mourir, quelle disproportion il y avait entre son but et ses moyens, et combien les Goths étaient loin encore de ce qu'ils auraient dû être pour se prêter docilement à ses vues. Il y avait toujours, en effet, parmi les Goths un parti nombreux qui, resté barbare, persistait dans sa vieille haine pour Rome, dans sa répugnance obstinée pour tout projet d'établissement fixe, pour tout commencement de civilisation, n'y voyant qu'un commencement de servitude et de mollesse. Toutefois, la partie de la nation des Visigoths qui avait déjà cédé aux influences du christianisme et de la civilisation romaine, et qui aspirait aux jouissances de la paix et d'un état sédentaire, s'était plutôt renforcée qu'affaiblie sous le commandement d'Ataulfe. C'est ce dont fait foi le résultat de l'espèce de lutte qui eut lieu après sa mort entre les deux partis de la nation.

Le choix du successeur d'Ataulfe porte en lui-même la preuve évidente qu'il fut l'ouvrage de la faction opposée à ce dernier; il tomba sur Sigerikh, le frère de ce même Sarus, de cet implacable ennemi d'Ataulfe, que celui-ci avait fait tuer en Gaule [1]. Tous les actes de ce nouveau chef des Visigoths furent autant de vengeances de la mort de Sarus. Il s'empara d'abord de la personne de Placidie qu'il accabla d'affronts. Olympiodore assure qu'il lui fit faire

1 Orosius, loc. cit. — Prosperi Chronicon. — Isidorus, etc

douze milles à pied devant son cheval, au milieu d'une multitude de femmes captives. Ataulfe avait de son premier mariage avec la sœur d'Alaric plusieurs enfants qu'il avait laissés aux soins de Sigesaire, évêque arien; Sigerikh les fit tous enlever et massacrer[1].

Jusque là la conduite de Sigerikh pouvait convenir à la faction qui l'avait élu; mais une chose que cette faction ne lui pardonna pas, ce fut de se montrer enclin à un rapprochement avec l'Empire. Elle le fit assassiner au bout de sept jours et nomma à sa place Wallia, partisan déclaré de la guerre[2].

Wallia débuta en effet dans son règne par une expédition dont l'idée devait plaire à la portion de son peuple la plus avide de combats et de pillage. Il s'agissait d'une descente en Afrique. Plusieurs milliers d'hommes embarqués sur des navires réunis à cet effet de tous les points de la côte essayèrent de franchir le détroit de Cadix; mais au milieu du trajet la flotte, assaillie d'une horrible tempête, fut anéantie ou dispersée, et il périt un grand nombre de ces guerroyeurs turbulents pour qui l'expédition était faite. Ce fut une victoire pour le parti de la paix. Wallia lui-même embrassa franchement ce parti qu'il renforça dès lors considérablement; car c'était un chef plein d'intelligence et d'énergie[3].

(1) Olympiodorus, ap. Photium, p. 187.

(2) Orosius, loc. cit.

(3) *Id.* loc. cit.

Dans le cours de 416 ou au commencement de 417, Wallia proposa au patrice Constance un accommodement auquel celui-ci n'avait plus de motif de s'opposer, depuis que la restitution de Placidie en était naturellement redevenue l'une des conditions principales. Un traité fut bientôt conclu entre Honorius et le chef des Visigoths. En réunissant tout ce que l'histoire indique de ce traité, on peut le réduire aux termes suivants :

1° Placidie, jusque là retenue comme prisonnière, devait être aussitôt renvoyée à l'empereur, son frère ;

2° L'empereur devait fournir aux Visigoths six cent mille mesures de blé ;

3° Ceux-ci se chargeaient de faire la guerre aux Alains et aux autres Barbares de l'Espagne pour le compte et au profit de l'empereur ;

4° Pour prix des services rendus dans cette guerre, et quand elle serait terminée, l'empereur promettait de céder en propriété aux Visigoths la seconde Aquitaine, avec quelques autres villes et pays adjacents [1].

Ce traité fut d'abord exécuté en ce qui concernait la liberté de Placidie et le subside en blé exigé par les Visigoths. Aussitôt après ceux-ci, se portant des côtes orientales de la Tarraconaise à l'ouest et au midi de l'Espagne, y commencèrent une guerre

1 Olympiodorus, loc. cit. — Philostorgius, XII. 4. — Orosius, VII. 43.

sanglante contre les Barbares[1]. Les plus puissants de ces Barbares, les Alains, furent les premiers et le plus vivement attaqués; leur race fut presque détruite, et ce qui en resta, trop peu considérable pour être nommé un peuple et pour avoir un chef, passa sous la domination d'Hermanrikh, roi des Suèves.

Les Vandales Silingues ne furent pas moins maltraités[2]. Les Suèves et la branche des Vandales qui s'était jointe à eux se défendirent mieux dans les vallées de la Galice, ou n'y furent pas si vivement attaqués. A continuer quelque temps comme elle avait commencé, la guerre devait finir par l'extermination commune des Barbares, assaillants ou assaillis, amis ou ennemis des Romains. Wallia s'en aperçut, et, soupçonnant sans doute que cette extermination était le vrai but de la politique romaine, il déposa les armes, avant l'expiration de la seconde année, et revint en Gaule (en 418) pour y recevoir le prix convenu de ses services. Mais il y eut probablement encore à ce sujet des difficultés et des négociations; car ce fut seulement l'an-

(1) Idatii Chronic. — Sidon. Appollinaris panagyric. Anthemii. — Orose termine son histoire à l'an 417, par une phrase qui est une allusion à cette guerre encore alors indécise : « Itaque nunc quotidie apud Hispanias geri bella gentium, et egi strages ex alterutro Barbarorum, crebris, certisque nuntiis discimus; præcipuò Walliam Gothorum Regem, insistere patrando paci ferunt. »

(2) Idatii Chronic. ad an. 418.

née d'après (419) que les Visigoths entrèrent en possession de la seconde Aquitaine, province faisant près de la moitié occidentale des pays compris entre la Garonne et la Loire. A ce fonds furent ajoutés, comme appendices, des cantons et des villes des provinces limitrophes. Il est certain que Bordeaux avec une portion de la Novempopulanie, et Toulouse avec un district de la Narbonaise première, y furent annexés. Il y a lieu à présumer la même chose de Carcassonne[1]; mais Narbonne resta à l'Empire avec toute la plage, de l'embouchure de l'Aude à celles du Rhône et de la mer aux Cévennes.

C'est là tout ce que l'on peut dire de la circonscription du premier royaume des Visigoths dans la Gaule. C'était à peu près, comme on voit, le même pays sur lequel s'était arrêté le choix d'Ataulfe pour en faire une patrie à son peuple; et le sentiment de préférence et d'amour avec lequel tout annonce que les Goths y revinrent, en justifiant ce choix, le rend plus remarquable.

On sait vaguement que les Visigoths s'approprièrent les deux tiers des terres cultivées dans la portion de la Gaule qui leur fut cédée[2], sans pouvoir bien dire comment doit être entendu ce partage. Il est probable qu'il ne s'agissait pas des deux

(1) Idatii Chronic. — Prosperi Chronic. Consular. — Isidori Chronic

(2) Visigothor. Codex.

tiers du sol cédé pris en masse, mais des deux tiers d'un nombre déterminé de propriétés particulières, sur chacune desquelles on avait assigné à chacun des conquérants une part, ou, comme on disait, un sort. Il s'ensuivrait de là qu'il n'y eut que les terres des classes opulentes ou riches de soumises à cette dure loi de la conquête. Il est encore plus probable que cette quantité des deux tiers des terres partageables, assignée à chaque Goth, ne fut pas une même quantité absolue égale pour tous les partageants, mais une quantité variable à raison de l'inégale étendue et de la valeur inégale des terres partagées. Ainsi la diversité des parts ou des sorts dut suivre, jusqu'à un certain point et autant que possible, celle du rang et des grades parmi les Barbares.

Les moindres circonstances relatives aux transactions d'un peuple qui passe tout d'un coup des hasards et du vagabondage de la vie barbare à la condition de peuple sédentaire et propriétaire ont un certain intérêt, en ce qu'elles marquent déjà d'avance le plus ou moins d'aptitude de ce peuple pour son nouvel état. Il n'est donc pas indifférent d'observer que des chefs visigoths, non contents des terres qui leur furent assignées par le sort et en vertu du droit de conquête, en achetèrent d'autres de leurs deniers. Cette préférence donnée à la terre sur l'or, passion dominante du guerrier barbare, était certainement un indice de civilisation.

Le trait qui me fournit cet indice peut être cité

en preuve d'un certain développement moral des Visigoths.

Ce même Paulin, que nous avons vu sortir ruiné de Bordeaux, et sauver d'une manière si imprévue Bazas assiégé par deux armées de Barbares, avait fini par se retirer à Marseille, où il vivait dans une grande indigence. Il reçut un jour, à son extrême et agréable surprise, une somme d'argent grace à laquelle il se retrouva un peu à l'aise. Cette somme était le prix d'une petite terre qui lui restait dans le voisinage de Bordeaux, et qu'un Goth, auquel elle convenait et qui pouvait la prendre, lui avait achetée et lui payait [1].

Du reste, à le considérer en masse, et abstraction faite de ces traits particuliers, le nouvel État des Visigoths ne put guère être d'abord pour eux qu'un nouveau mode de campement militaire, plus fixe, plus agréable et plus au large qu'auparavant. On n'y aperçoit encore aucun vestige de lois adaptées à leur condition de propriétaires, de cultivateurs, ni aux relations complexes dans lesquelles ils entraient avec les Gallo-Romains.

Les pensées et les passions des chefs ou rois visigoths restèrent tournées à la guerre; ils ne regardèrent tous le pays qu'on leur avait cédé que comme le noyau d'un État à agrandir des débris de l'Empire, à mesure que celui-ci achèverait de se dissoudre. Telle fut leur idée dominante; et nous ver-

1 Eucharisticon. V. 498. sqq.

rons toute leur conduite se conformer à cette idée, bien différente sans doute de celles que l'on a pu supposer à Ataulfe, et moins haute, mais beaucoup plus naturelle et d'une exécution plus facile.

Wallia mourut l'année même de sa prise de possession de l'Aquitaine seconde, et fut remplacé par Théodoric Ier, dont j'aurai bientôt à parler [1].

(1) Isidori Histor. Gothor.

IV.

TENTATIVES DU GOUVERNEMENT ROMAIN POUR RAFFERMIR SON AUTORITÉ DANS LA GAULE. — AETIUS MAÎTRE DES MILICES DE L'EMPIRE; — SES VICTOIRES SUR LES VISIGOTHS, LES BURGONDES ET LES FRANKS.

La paix conclue avec les Goths permettait au gouvernement impérial de s'occuper du rétablissement de l'ordre dans les contrées en deçà des Alpes. Le patrice Constance étant retourné en Italie, le commandement militaire de ces contrées dut revenir au maître de la cavalerie des Gaules; mais l'histoire ne nomme point le personnage alors investi de cet office. On voit seulement qu'il eut pour second, en Espagne, le comte Asterius, dont il sera plus d'une fois question par la suite[1].

A dater de 412, il n'est plus parlé de Dardane, alors préfet du prétoire des Gaules. Le premier de ses successeurs nommé par l'histoire est Agricola, qui occupait, en 418, ce poste où il avait probablement été élevé l'année précédente, celle même de la paix avec les Visigoths. Maurucellus était son vicaire en Espagne.

(1) Idatius, ad an. 420.

On ne sait presque rien des mesures qui furent prises pour raffermir l'autorité romaine en-deçà des Alpes; mais les moindres indices à ce sujet ont une certaine importance, soit par eux-mêmes, soit à raison des faits qui s'y rattachent.

Il faut d'abord se rappeler ici ce qui s'était passé en 407, dans la Bretagne armoricaine, et dans plusieurs villes de la côte, entre les embouchures de la Garonne et de la Loire. Ce pays et ces villes avaient chassé les officiers de l'Empire et s'étaient constitués en autant de petits Etats indépendants, sous des chefs de leur choix et avec des lois à leur convenance. Ces Etats subsistaient encore, on ne sait dans quelle condition bonne ou mauvaise; l'Empire n'avait pas eu le loisir de s'occuper d'eux.

La première tentative pour les ramener à l'unité romaine dut coïncider à peu près avec le premier traité de paix entre Wallia et Honorius. Elle fut faite par Exupérance, un des plus illustres citoyens de Poitiers, que nous verrons par la suite figurer dans les plus hauts emplois et qui, dans la circonstance même dont il s'agit, paraît avoir joué un grand rôle. Un écrivain contemporain célèbre le zèle avec lequel il travailla à rétablir dans les Armoriques l'autorité des lois romaines, et affirme qu'il y réussit[1]. Ce témoignage serait certainement inexact si on l'entendait de la Bretagne, qui persista dans son indépendance; mais il peut être vrai

(1) Rutilii Itinerarium.

relativement aux villes de la côte inférieure, à laquelle s'étendait la dénomination d'Armorique. Du reste, la plupart de ces villes appartenaient à la seconde Aquitaine, province déjà destinée aux Visigoths, et où dès lors il importait assez peu de rétablir l'autorité de Rome.

Mais de tous les actes de cette époque ayant pour objet de rendre un peu de lustre et de popularité au gouvernement impérial en deçà des Alpes, le plus important est un édit d'Honorius relatif à la fédération administrative et à l'assemblée annuelle des sept provinces du midi de la Gaule. Dans le désordre de seize années consécutives d'invasions, d'usurpations et de calamités de toute espèce, cette institution était tombée, presque sans avoir été mise à l'épreuve, et l'objet de l'édit d'Honorius était de la remettre en vigueur. Cet édit présente plusieurs particularités remarquables[1].

On y voit que la ville d'Arles portait encore alors, dans la langue officielle de l'Empire, le nom de Constantine, qu'elle avait pris en l'honneur de Constantin-le-Grand, dont elle avait été le séjour de prédilection dans la Gaule. On y voit que cette ville était le siége d'un vaste commerce, que le législateur décrit avec

(1) J'ai eu déjà l'occasion de citer cet édit. — Il a été imprimé plusieurs fois et dans divers recueils. — Une particularité qui semble attester l'importance dont il fut autrefois dans le midi de la Gaule, c'est d'en trouver encore aujourd'hui des copies du douzième ou du treizième siècle, dans les archives des grandes villes du pays, telles que Marseille, Arles et Narbonne.

l'enflure et les recherches de la rhétorique maniérée de l'époque. Voici cette description curieuse à plus d'un égard.

« Telle est la commodité de cette ville, la richesse « de son commerce, la multitude qui la fréquente, « que, quelque part qu'une chose naisse, c'est là « qu'il est avantageux de la transporter. Il n'y a point « de production spéciale dont une province s'estime « heureuse que l'on ne puisse croire le produit pro- « pre de cette province arlésienne. Et en effet, tout « ce que le riche Orient, tout ce que l'Arabie par- « fumée, tout ce que la délicate Assyrie, la fertile « Afrique, la belle Espagne et la forte Gaule ont de « signalé, abonde tellement dans cette ville, que là « semble naître tout ce qu'il y a de précieux ail- « leurs.

« Le cours du Rhône et les flots tyrrhéniens ren- « dent voisin et pour ainsi dire limitrophe tout ce « que le premier traverse et tout ce que les autres « entourent. Ainsi donc, tout ce que le monde a de « plus remarquable étant à l'usage d'Arles; tout « ce qui naît en chaque lieu y étant transporté à la « voile, à la rame, à la roue, par terre, par mer et « par rivière, comment nos Gaules ne jugeraient- « elles pas que nous faisons beaucoup pour elles « en les convoquant dans une ville qui, par une « sorte de faveur divine, jouit de tant d'avantages et « d'un si grand commerce [1] ? »

(1) Voir le recueil des pièces justificatives de l'Histoire de Languedoc par Dom Vaissette, tom. I.

Il y a encore une observation à faire sur cet acte d'Honorius; il est du mois de mai 418, par conséquent postérieur au traité par lequel la seconde Aquitaine avait été assurée à Wallia et aux Goths. Cependant, l'édit en question est applicable aux sept provinces du midi sans aucune exception, et comprend dès lors toute l'étendue de pays cédée aux Visigoths. A prendre à la rigueur la conséquence de ce rapprochement, on en conclurait que l'Empire avait entendu ne céder aux Goths, dans la seconde Aquitaine, que le droit d'habitation et la propriété matérielle d'une portion du pays, non la souveraineté politique du tout; mais assez peu importe, au fond, que le gouvernement impérial eût ou n'eût pas, dans cette circonstance, une intention sans vigueur et sans effet.

Pour ce qui est des Barbares déjà établis çà et là sur divers points de la Gaule et de la Péninsule, le gouvernement d'Honorius se flattait encore de les détruire ou de les contenir, en employant tour à tour contre eux, selon l'occasion, la force ou l'adresse, et en les mettant aussi souvent que possible aux prises les uns avec les autres. Il y eut, à l'époque dont je veux parler, quelques tentatives conçues dans ce plan, mais dont l'issue compromit plus qu'elle n'avança l'espèce de restauration politique à laquelle visaient ces tentatives.

Lorsque les Vandales et les Suèves, qui occupaient conjointement la Galice, avaient été attaqués par Wallia à la tête des Visigoths, ils s'étaient proba-

blement unis pour lui résister. Mais à peine Wallia avait-il repassé en Gaule que, se divisant de nouveau, ils s'étaient fait une guerre acharnée. Les Vandales y eurent l'avantage; ils poussèrent si vivement les Suèves qu'ils les enfermèrent dans quelqu'une des hautes vallées des Asturies et les y bloquèrent de manière à se tenir pour les maîtres de leur sort (419)[1].

Cependant les milices romaines de l'Espagne, commandées par le comte Asterius, s'avançaient pour exterminer les Vandales victorieux. Ceux-ci ne les attendirent pas et décampèrent sur l'heure. Mais, au lieu de retourner dans les parties de la Galice où ils avaient jusque là fait leur séjour, ils poussèrent en avant, passèrent l'Anas et allèrent occuper l'ancienne Bætique[2]. Ils durent y trouver les Silingues, cette tribu de leur race autrefois unie à la leur, fort affaiblis par leur guerre récente avec les Visigoths; et il y a lieu de croire que les deux tribus se réunirent alors de nouveau en un seul corps.

L'histoire ne dit rien d'où l'on puisse conclure que le comte Asterius avait eu quelque motif direct et spécial d'agir hostilement contre les Vandales; il y a plus d'apparence que sa tentative contre eux n'était qu'une suite naturelle du plan général de l'Empire à l'égard des Barbares, une reprise de la

(1) Idatii Chronic. loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

guerre que les Goths venaient de faire, à l'instigation et pour le compte d'Honorius, à ceux de ces Barbares qui occupaient l'Espagne. Mais quels qu'en fussent les motifs, l'expédition d'Asterius tourna au désavantage de la Péninsule. Les Vandales et les Silingues réunis se montrèrent plus redoutables et plus menaçants qu'ils ne l'étaient auparavant, isolés; et en 422, le gouvernement d'Honorius résolut de les attaquer avec les forces combinées de l'Empire et des Visigoths.

Le commandement de cette nouvelle expédition devait être partagé entre Castinus et Boniface; mais il n'était pas facile à ces deux chefs de s'entendre [1]. Tout ce que l'on sait du premier, c'est qu'il était actuellement maître des milices et avait été comte des domestiques. C'était un homme sans capacité, bouffi d'arrogance et de présomption. Le second était ce même comte Boniface qui avait repoussé Ataulfe de Marseille, et dont les historiens du temps célèbrent le caractère héroïque et l'expérience à la guerre [2]. Il dédaigna de servir sous Castinus et se retira en Afrique, laissant celui-ci maître d'agir comme il l'entendrait, et charmé de se voir débarrassé d'un collègue dont la renommée l'offusquait.

Le titre de maître des milices par lequel est dési-

(1) Prosperi Aquit. Chronic.

(2) Vir erat heroicus, qui cum multis sæpè gentibus barbaris strenuè pugnavit, paucis interdùm copiis adhibitis, interdùm pluribus, nonnunquam verò singulari certamine. Olympiod. ap. Photium, p. 195.

gné Castinus autorise à supposer que le noyau de l'expédition partit d'Italie; ce furent toutefois les milices de la Gaule, de l'Espagne et les renforts de Visigoths, commandés par le roi Théodoric, qui en firent la force principale [1]. Attaqués par une armée très supérieure à la leur, les Vandales semblaient devoir être exterminés; ils furent en effet très vivement poussés et réduits à une position désespérée, dans laquelle il leur fallut accepter une bataille décisive.

Des écrivains dignes de foi disent des choses singulières de leur conduite, en ce moment de détresse. Ils se présentèrent sur le champ de bataille, faisant porter en cérémonie devant eux je ne sais lequel des livres sacrés des chrétiens, la Bible ou l'Evangile. Sans prendre garde à cet acte de piété des Vandales, à cette espèce d'hommage rendu d'avance à une foi qui n'était pas encore la leur, l'armée romaine fondit sur eux, comme sûre de la victoire. Ce fut elle qui fut pleinement défaite, mise en fuite, et ne s'arrêta qu'à Tarracone, après avoir perdu près de vingt mille hommes (422) [2].

Le bruit de cette défaite fut grand, et bien de pieux Romains y virent un miracle en faveur des Barbares; mais un chroniqueur du temps et du pays, qui en parle avec plus de précision que les autres, l'explique d'une manière fort simple et par un trait

(1) Idatii Chronic. ad an. 422.

(2) Salvianus, de Gubernatione Dei. VII. 11.

à noter. Il attribue expressément la déroute de l'armée romaine à la défection subite des auxiliaires visigoths[1].

Peut-être cette défection de la part de ceux-ci fut-elle accidentelle et provoquée par les fautes ou les imprudences de Castinus; mais elle était dans leurs sentiments aussi bien que dans leurs intérêts, et l'on peut la regarder comme le signal de la résolution à laquelle s'arrêta dès lors le roi Théodoric d'agrandir et d'arrondir à la mesure de ses convenances et de ses forces la province où l'Empire se flattait follement d'avoir confiné les Visigoths.

Tandis que ce roi s'apprêtait de la sorte à faire aux Romains une guerre d'ambition systématique et régulière, les Franks, quelque temps paisibles sur la rive droite du Rhin, avaient recommencé à désoler la rive opposée par de brusques irruptions dont je dois rendre désormais un compte précis et détaillé; mais pour bien apprécier le principe et les motifs, les chances et les effets de ces irruptions, jusqu'au moment où elles prennent un caractère décidé de conquête et d'établissement, il est indispensable de remonter plus haut. Il faut avoir une idée de ce qu'étaient les Franks et de ce qu'ils avaient fait depuis les commencements certains de leur histoire jusqu'à l'année 406, époque où je prends cette histoire pour la suivre en détail et avec ordre. Or, c'est ici que ces antécédents m'ont paru

1 Idatii Chronic. loc. cit

pouvoir être placés avec le moins d'inconvénient, et de manière à troubler le moins possible l'ensemble de mon sujet et de mes récits.

Des notices ainsi jetées épisodiquement dans une narration dont elles dépassent le cadre, pour y servir d'éclaircissement ou de base à des faits ultérieurs, ne peuvent être, on le sent bien, que des notices très sommaires. Mais je pourrai, en temps et lieu, revenir sur les points qui exigeraient des développements particuliers ou une discussion approfondie.

Le nom de Franks n'est qu'une dénomination collective, qu'une épithète caractéristique appliquée comme nom commun à diverses peuplades germaniques de même dialecte, réunies en un grand corps de nation. Nul doute que cette dénomination ne fût significative dans l'ancienne langue des Germains; mais l'on n'est plus bien sûr aujourd'hui de ce qu'elle signifiait. L'interprétation la plus spécieuse que l'on ait donnée est celle de *hardis*, de *braves*, qui a d'ailleurs pour elle toute l'histoire des Franks[1].

On représente d'ordinaire le corps national des Franks comme une confédération politique et guerrière formée, dans un intérêt commun, entre divers

(1) *Frak*, au plur. *Fraken*, et avec l'insertion fréquemment usitée de la nasale *n*, *Franken*, *fier, brave*, *féroce*. Voir Adelung's alteste Gesch. der Teutschen. pag. 268. — D'autres font venir ce nom du mot *Frank*, signifiant *libre, indépendant*. Mais ce dernier mot semble n'être qu'un dérivé du premier, avec une légère modification de sens.

petits peuples d'abord isolés. Il y a en effet, dans la manière dont les historiens de l'antiquité appliquent ce nom de Franks, des raisons pour croire qu'il exprime quelque chose de semblable à une confédération, à une ligue de divers peuples [1]; mais on n'a guère rien de positif à dire de cette ligue. On n'en sait ni le motif, ni l'époque, ni, ce qui importerait plus que tout, l'organisation. Rien ne porte à croire que le lien en ait jamais eu beaucoup de force, ni l'action beaucoup de règle.

Cette confédération avait sans doute, soit habituellement, soit au moins dans des circonstances déterminées, un chef suprême sous la direction duquel marchait et agissait la masse entière des tribus confédérées; mais c'est là plutôt une vraisemblance historique qu'un fait. Je ne sais si, dans les nombreuses entreprises que l'histoire rattache plus ou moins expressément au nom des Franks, l'on en indiquerait une seule qui puisse être donnée avec assurance pour une entreprise de la nation franke tout entière, accomplie par les ordres d'un chef unique ou du moins d'un chef suprême.

Mais quelque idée que l'on essaie de se faire de l'organisation et du but de cette confédération si renommée et si peu connue, il y a un fait certain et qu'il importe de ne point perdre de vue quand

(1) Gentes *Francorum*, Eumen. Panegyr. — Diversæ *Francorum* gentes, Id. — *Franciæ* Nationes. — Salii, pars *Francorum* Amm. Marc. — *Franci* quos Ansivarios vocant, Id. — Chamavi qui et *Franci*, Tab. Peut. — etc., etc.

on cherche à débrouiller les commencements de l'histoire des Franks : c'est que chaque tribu franke en particulier, quels que fussent ses rapports avec les autres, avait ses intérêts et son existence propres, avait son organisation et son chef à elle ; et c'est toujours ou presque toujours sous la conduite de ce chef qu'on la voit agir et se mouvoir, qu'on la voit faire la guerre ou la paix, chercher des aventures ou du butin.

Il y a quelque incertitude sur l'énumération des tribus qui composaient la confédération franke ; mais on sait qu'elles étaient nombreuses, et l'on en nomme avec assurance les principales. C'étaient les Sicambres, les Saliens, les Chamaves, les Ansivariens, et d'autres dont le nom importe peu ici.

De toutes ces tribus, celles des Saliens et des Sicambres paraissent avoir été les deux plus anciennes et les deux plus puissantes, celles que l'on pourrait indiquer avec le plus de vraisemblance comme le noyau primitif de la confédération.

Les Sicambres habitaient entre la Sieg et la Rohr ; on ne leur connaît pas d'autre demeure. On assigne au contraire aux Saliens diverses habitations successives, dont la plus ancienne aurait été la contrée montagneuse où la Sala prend sa source ; de sorte que la rivière aurait donné son nom à la peuplade [1].

Dès la fin du troisieme siècle de notre ère les historiens latins avaient commencé à distinguer

(1) Wersebe, Voelker des Alt. Deutschl. p. 174. sqq.

par le nom de *Francia* la portion de la Germanie occupée par les tribus de la ligue franke[1]; et quant au nom de *Frank,* il est évident qu'il doit être plus ancien. Ce n'est cependant que vers l'an 253 que l'histoire le prononce pour la première fois[2]. Diverses bandes de Germains, parmi lesquelles sont nominativement comprises des bandes de Franks, firent alors simultanément plusieurs irruptions dans la Gaule, qu'elles eurent le temps de piller et de ravager avant d'être chassées par le général romain Posthumus, devenu empereur[3].

Les historiens ne font pas grand bruit de cette irruption; elle n'en était pas moins un grand événement. C'était le début d'une longue série d'irruptions semblables qui allaient se succéder durant près de deux siècles et demi; c'était le signal d'une lutte à mort entre l'Empire romain et la masse compacte des Barbares germains; ou, pour mieux dire, la lutte dont il s'agit n'était pas nouvelle; elle n'était que la poursuite, que la reprise plus vive et plus continue d'une lutte beaucoup plus ancienne, qui, ayant commencé jadis entre les Gaulois et les Germains, devait se décider entre ceux-ci et Rome.

(1) Intimas *Franciæ* nationes. — Ipsos Reges *Franciæ*. Eumenes Panegyric. Constantin. p. 205, 208

(2) C'est Spartien qui en a fait usage le premier, dans la vie de Caracalla, cap. X.

(3) Aurel. Victor. de Cæsarib. XXXIII.

Quand les Romains s'établirent en conquérants dans cette portion de la Gaule à laquelle César donna le premier le nom de Belgique, ils trouvèrent dans la partie orientale de cette contrée des peuplades de race germanique entremêlées aux peuplades gauloises[1]. Les historiens ne sont pas tout-à-fait d'accord sur la distinction qu'ils établissent entre ces deux races de peuplades; mais celles qu'ils donnent, sans hésitation et de concert, pour germaniques ne laissent pas d'être assez nombreuses, et formaient indubitablement une portion considérable de la population totale du pays[2]. C'est un fait que les Romains constatèrent de la manière la plus expresse par les noms qu'ils donnèrent aux deux provinces qu'ils firent de la Belgique orientale. Ils nommèrent l'une Germanie première ou supérieure, et l'autre Germanie seconde ou inférieure[3]. Il serait difficile d'imaginer à cette dénomination de Germanie, donnée à une partie de la Gaule, d'autre motif plausible que le grand nombre de ses habitants d'origine germanique.

De ces faits divers il résulte clairement qu'avant l'arrivée des Romains en Belgique divers peuples

(1) Cæsar, de Bello Gallico. passim.

(2) Les principaux témoignages à cet égard sont ceux de Strabon, de Tacite et de Pline. Parmi les peuplades de la Belgique que ces trois écrivains s'accordent à désigner comme germaniques sont comprises celles des Vangions, des Triboques, des Nemètes, des Ubiens, des Nerviens et des Tongriens.

(3) Notitia dignitatum Imper. R.

de race germanique avaient déjà occupé une portion considérable de ce pays. La plupart de ces villes situées le long du Rhin, dont les historiens de l'antiquité donnent les habitants ou les dominateurs pour Germains, telles que *Noviomagus*, *Durnomagus*, *Segodunum*, *Borbetomagus*, et plusieurs autres, étaient indubitablement des villes d'origine gauloise; leur nom suffit pour l'attester. Les Germains n'avaient certainement point bâti ces villes; ils les avaient conquises, et rien n'empêche de considérer cette conquête comme le début de celle que les Franks devaient faire plus tard de la Gaule entière.

Tout en effet autorise à présumer que les premiers conquérants germains de la Belgique y passèrent des parties opposées de la Germanie. Or, ces parties sont précisément l'unique patrie connue des peuplades qui formèrent plus tard la ligue franke; c'est là qu'il faut chercher les véritables ancêtres des Franks.

Une fois maîtres de la Belgique, les Romains s'étaient trouvé naturellement obligés de prendre sur eux, afin de la poursuivre en leur nom et pour leur compte, l'ancienne lutte des Belges avec les peuples d'Outre-Rhin. Or, c'était une lutte sérieuse sur laquelle César leur avait laissé un avertissement des plus graves. César avait eu l'occasion de faire connaissance avec les Germains; il en avait rencontré dans la Gaule des bandes contre lesquelles il avait guerroyé, qu'il avait vaincues et

repoussées au-delà du Rhin. Passant lui-même le fleuve sur leurs traces il avait voulu observer dans son propre pays, et sous l'influence de ses propres lois, ce peuple nouveau qui avait révélé son existence à Rome par des menaces d'extermination. Le résultat de ses observations avait été sinistre. « Il avait vu, ainsi s'exprime-t-il lui-même, il avait vu un grand péril pour le peuple romain à ce que les Germains, s'accoutumant peu à peu à traverser le Rhin, répandissent sur la Gaule les flots de leur population[1]. » César avait bien vu; le temps et les événements ne le prouvèrent que trop.

Rome fit d'abord aux Germains une guerre offensive, qui fut l'une des plus rudes et des plus sanglantes qu'elle eût faites jusque là. L'objet de cette guerre était de conquérir en Germanie, entre le Rhin et le Weser, un pouvoir suffisant, sinon pour y dominer, du moins pour inquiéter et contenir les Germains. Les généraux romains Agrippa, Drusus, Tibère et Germanicus firent, durant vingt-cinq ans entiers, de grands efforts dans ce but. Ils pénétrèrent plus d'une fois dans l'intérieur de la Germanie et jusqu'aux bords du Weser; ils remportèrent de grandes victoires sur les Germains qui osèrent se présenter à eux. Ce furent des fati-

(1) Paullatim autem Germanos consuescere Rhenum transire, et in Galliam magnam eorum multitudinem venire, populo Romano periculosum videbat.., Cæsar, de bello Gallico, I. 33.

gues et de la gloire perdues. Leurs tentatives n'aboutirent qu'à rendre manifeste ce qui avait pu être entrevu de bonne heure, que la conquête même partielle de la Germanie était une entreprise au-dessus des forces de Rome.

Un des moyens dont la politique romaine usa le plus volontiers dans le cours de cette guerre, à l'égard des tribus germaniques sur lesquelles elle obtint passagèrement des avantages ou de l'ascendant, doit être indiqué ici comme se rattachant peut-être à des faits subséquents qu'il faudra noter et expliquer. Quand des bandes plus ou moins nombreuses de Germains tombaient au pouvoir des généraux de Rome, ceux-ci les déportaient souvent, de force ou de gré, de la terre natale sur le sol romain. Agrippa fit transporter sur la rive gauche du Rhin une grande multitude de Germains, pour la plupart, à ce qu'il paraît, de race suève[1]. Plus tard Tibère, ayant remporté de grands avantages sur la puissante tribu des Sicambres, en fit déporter quarante mille en Gaule, probablement en Belgique[2]. D'autres déportations du même genre eurent certainement lieu dans le cours de cette première guerre.

Quel que fût le motif de ces déportations, qui put varier selon les temps, il est évident, et c'est tout ce que je veux noter ici, qu'elles durent ac-

(1) Suetonius, in Augusto. XXI.

(2) *Idem*, *ibid.* cap. IX.

croître notablement ce fonds primitif de population germanique déjà établi dans la Belgique antérieurement à la domination romaine. C'est une particularité dont il faudra nous souvenir si nous venons jamais à trouver dans la Gaule belgique plus de population germanique que les invasions subséquentes ne purent y en verser. Je reprends à la hâte le résumé interrompu des antécédents de l'histoire des Franks.

Les expéditions de Germanicus dans l'intérieur de la Germanie furent les dernières entreprises dans un dessein formel de conquête. Le gouvernement romain se borna depuis, à l'égard des peuples d'Outre-Rhin, à une défensive conçue sur un plan large et savant, qui fut encore étendu et perfectionné à mesure que le temps et l'expérience l'exigèrent. Aussi long-temps que l'Empire se maintint en bon ordre et en vigueur, la frontière du Rhin resta inviolable; mais vers le milieu du troisième siècle, de grands désordres politiques ayant éclaté en Gaule, et n'ayant fait que s'accroître sous le déplorable règne de Gallien, la portion des forces militaires de l'Empire jusque là uniquement employée à contenir les Barbares d'Outre-Rhin fut appelée à intervenir dans les troubles civils, et dès ce moment la Gaule fut ouverte aux Barbares. Dès ce moment commence le cours non interrompu de leurs invasions.

J'ai déjà parlé de celle de l'an 253, signal de toutes les autres. Mon dessein n'est pas de les décrire

ni même de les compter. Il me suffit d'indiquer d'une manière générale le caractère que la guerre, ainsi renouvelée et devenue plus vive que jamais entre Rome et les Germains, ne tarda pas à prendre et garda jusqu'à la fin.

Et d'abord, à travers toutes les haines, toutes les hostilités, toutes les cruautés réciproques des deux partis belligérants, il ne laissait pas de s'établir entre eux certaines relations qui les rapprochaient passagèrement.

Les chefs romains suivirent, bien que peut-être par d'autres motifs, la politique de leurs devanciers vis-à-vis des Germains. Ils continuèrent à déporter les tribus vaincues, et momentanément soumises, de leurs stations en Germanie dans les parties du territoire de l'Empire qui avaient le plus souffert du ravage des invasions précédentes, essayant ainsi de combler, par des levées forcées de population barbare, les vides survenus dans la population romaine. Ils secondèrent de tout leur pouvoir les divisions fréquentes des chefs germains entre eux. Ils se firent par leurs intrigues, dans chaque tribu, des partisans qu'ils imposèrent dans l'occasion pour rois et pour gouverneurs aux peuplades soumises. De 286 à 288 l'empereur Maximien, ayant repoussé au-delà du Rhin de nombreuses hordes de Franks et d'autres Germains, donna des chefs de son choix à je ne sais quelle portion de ces peuples. Il lui imposa un roi auquel le panégyriste de Maximien donne le nom de Genobon, et je ne pourrais dire

quel autre magistrat nommé Esatech[1]. Cet exemple fut fréquemment imité par la suite; aussi Libanius, écrivant vers l'an 337 et parlant des Franks, dit d'une manière générale : « Ces peuples ont reçu de nous des gouverneurs à titre d'inspecteurs de leurs affaires[2]. » Enfin, à dater de l'époque indiquée, les Franks comme les autres, ou plus encore que les autres Germains, s'accoutumèrent de plus en plus à intervenir dans les troubles civils de la Gaule et de l'Empire. On les trouve constamment à la solde de chefs romains, tantôt à celle des ambitieux qui prétendent au titre d'empereur, tantôt à celle des empereurs réduits à lutter contre des usurpateurs.

Ces relations fréquentes et variées entre les Romains et les Franks ne pouvaient pas être tout-à-fait sans influence sur ces derniers. Il est évident qu'ils durent concevoir par-là quelques notions d'un état social plus avancé que le leur, quelque vague sentiment de la supériorité des peuples cultivés sur les peuples barbares; mais quelles que fussent leurs idées sur ce qu'ils étaient appelés à entrevoir de la civilisation romaine, le caractère de leur lutte contre cette civilisation n'en était point modifié. La conquête de la bonne terre romaine était toujours pour eux l'objet final de la guerre; le pillage et la dévastation en étaient toujours les préludes, les accessoires et les moyens.

(1) Mamertini Panegyr. X.

(2) Rectores a nobis admiserunt, tanquam eorum quæ agerentur inspectores. Libanius, Orat. III. p. 137.

De 253 à 337, les apparitions des Franks sur le sol de la Gaule furent plus ou moins désastreuses, plus ou moins prolongées; mais aucune n'eut de résultat durable. Elles furent toutes finalement repoussées par les généraux romains, et il ne resta pas aux envahisseurs un pied de la terre gauloise. De tant de bandes frankes qui, depuis près d'un siècle, s'étaient succédées sur le sol de l'Empire, pas une n'y était restée, ni de force, ni du consentement des Romains. L'histoire n'offre pas le moindre indice d'un établissement quelconque de leur part.

Mais en 337 il se passa quelque chose de nouveau. Les Franks firent cette année dans la Gaule belgique une invasion plus considérable que les précédentes, ou qui eut du moins des résultats plus graves, que l'histoire n'indique malheureusement pas, ou se borne à indiquer d'une manière implicite et obscure.

Voici comment la Chronique d'Idace s'exprime au sujet de cette invasion. « L'état de l'Empire fut grandement troublé, dit-elle, parce que les Franks qui habitent sur les frontières de l'Empire firent une irruption en-deçà [1]. » C'est, si je ne me trompe, l'unique mention que l'histoire fasse de cette invasion, et c'est, comme on voit, une mention bien vague, qui ne caractérise nullement l'événement auquel elle se rapporte; mais en rapprochant cet événement de ses conséquences éloignées ou prochaines, on en comprendra mieux la gravité.

(1) Idatii Chronic. ad an. 337.

La chronique citée ne marque de la part du gouvernement romain aucun effort, aucune tentative pour chasser de la Gaule les Franks qui venaient d'y entrer. Ce n'est que cinq ans après, en 342, que cette même chronique revient aux Franks, pour annoncer qu'ils furent alors expulsés ou pacifiés par l'empereur Constance [1]. Cette notice, qu'Idace met en 342, Cassiodore la renvoie à l'an 344; mais les deux chroniques sont d'ailleurs d'accord; elles annoncent en termes équivalents que les Franks furent exterminés ou contraints à recevoir la paix qui leur fut offerte.

Ces vagues notions n'indiquent pas une victoire complète et décisive des Romains sur les Franks. Il n'est point dit cette fois, comme à l'ordinaire, que ces derniers furent rejetés au-delà du Rhin, dans leurs anciennes demeures. Il faut supposer, pour donner aux deux chroniques un sens clair et précis, que l'empereur Constance avait rencontré dans la Gaule diverses bandes de Franks ou d'autres Germains; que de ces bandes les unes furent vaincues, et selon toute probabilité repoussées en Germanie. Quant à celles auxquelles il est dit que l'empereur accorda la paix, on est en droit de douter si elles furent traitées de la même manière et avec la même rigueur. En quoi consistait la paix qui leur fut accordée? L'histoire ne le dit pas; mais il importe de le savoir, et il n'est pas impossible de le deviner.

1. Victi Franci a Constante Augusto seu pacati. Idatii Chronic.

Cette pacification, accordée à une partie des Franks qui avaient envahi la Gaule en 337, consistait, selon toute probabilité, dans l'autorisation de rester, à titre d'alliés ou de sujets, sur le sol envahi par eux. Ce n'est qu'une conjecture; mais cette conjecture a presque l'autorité d'un fait, car elle fournit l'unique moyen possible d'expliquer et de lier des faits certains. On en jugera tout à l'heure.

Si grandes que l'on veuille les supposer, les victoires de Constance sur les Franks ne furent pas plus décisives que celles de ses devanciers; elles n'arrêtèrent point le cours des invasions. Lorsque Julien vint en 335 commander dans la Gaule, il la trouva remplie de Barbares, contre lesquels il commença aussitôt la guerre[1]. Quelques détails sur cette guerre sont indispensables ici.

Toute la rive gauche du Rhin, de Strasbourg à Cologne, était occupée par des bandes d'Allemanes et de Franks. Il fallut à Julien deux campagnes consécutives pour les chasser, et recouvrer le pays et les villes dont ils s'étaient emparés. La seconde campagne se termina par le siége et la prise de Cologne, occupée par des tribus frankes. « Etant entré à Cologne, dit Ammien Marcellin, Julien ne s'en éloigna pas avant d'avoir imposé une paix avantageuse pour la république aux rois des Franks, dont la fureur avait fait place à l'épouvante[2]. »

1 Ammian. Marcellin Histor. XVI.

2 *Id. ibid.* 3.

La guerre n'était point terminée en 358; Julien fit cette année une nouvelle campagne, soit contre les mêmes bandes de Franks et d'Allemanes qu'il avait déjà vaincues et qui s'étaient de nouveau révoltées, soit plus probablement contre d'autres tribus des mêmes peuples qu'il avait épargnées jusque là pour mieux assurer l'effet de ses mesures contre elles.

Ici et cette fois pour la première, l'histoire désigne par leur nom particulier les deux tribus frankes contre lesquelles Julien fit sa troisième campagne, celle de 358 [1]; c'étaient les Saliens et les Chamaves. Ces deux peuples séjournaient alors l'un près de l'autre, entre l'Escaut et le Bas-Rhin, dans ce canton de la seconde Germanie qui avait reçu le nom de Toxandrie. Voici comment Ammien Marcellin désigne le premier de ces deux peuples et indique les motifs de la guerre que Julien lui fit : « Ceux des Franks auxquels l'usage a décerné le nom de Saliens avaient autrefois osé fixer leurs demeures sur le sol romain, dans le pays de Toxandrie. » Quant aux Chamaves, Ammien Marcellin se borne à dire qu'ils avaient fait comme les Saliens, c'est-à-dire qu'ils s'étaient établis comme eux, de leur propre autorité, dans la portion de la Toxandrie qu'ils occupaient.

Maintenant, à quelle époque ces deux tribus frankes avaient-elles pénétré sur le territoire ro-

(1) Amm. Marcell. loc. cit.

main et y avaient-elles pris pied? Si l'on veut répondre à ces deux questions par des conjectures purement arbitraires, on peut y répondre et on y a déjà répondu de diverses manières; si l'on veut se restreindre à des conjectures appuyées sur des faits positifs, il ne s'en présente qu'une seule. Cette portion des Saliens de Toxandrie, contre lesquels Julien marcha en 358, devaient être ces mêmes Franks avec lesquels Constance avait traité en 342 ou 344, lorsqu'il avait enfin purgé la Gaule de l'invasion de 337. Quant aux Chamaves, il y a toute apparence qu'ils étaient venus en Toxandrie plus tard que les Saliens; ils avaient dû y être poussés par le même flot d'invasion qui avait laissé le long du Rhin toutes ces autres bandes de Franks et d'Allemanes que Julien mit trois ou quatre ans à en chasser.

Je fonde mes conjectures à cet égard sur la différente manière dont Julien traita les deux peuples dont il s'agit, dans la guerre qu'il leur fit en même temps à l'un et à l'autre. Il marcha alors contre les Saliens et rencontra chemin faisant des députés qui venaient lui demander la paix, en lui exposant qu'ils n'avaient d'aucune façon provoqué les armes romaines, et en réclamant le droit de n'être point troublés dans la paisible possession du pays qu'ils prétendaient être le leur. Julien ne fit à ces députés que des promesses vagues, et poursuivit sa marche. Elle fut si rapide qu'il prit les Saliens au dépourvu; il les contraignit de se soumettre à l'Empire, per-

sonnes et biens, et leur permit à cette condition, de rester sur le territoire qu'ils occupaient [1].

Marchant de là sur les Chamaves, il les assaillit avec la même impétuosité, mais sans user envers eux des mêmes ménagements. Il commença par en tailler en pièces un grand nombre, et n'épargna les autres qu'à la condition qu'ils retourneraient au plus vite dans leurs premières demeures, sur la rive germanique du Rhin [2].

Cette différence de conduite envers deux peuples dont le cas semblait le même n'est-elle pas remarquable, et peut-on autrement l'expliquer qu'en supposant que Julien traita les Chamaves comme des envahisseurs de fraîche date qui n'avaient aucun droit à l'indulgence de l'Empire, tandis qu'il respectait dans les Saliens un privilége résultant de leur ancien traité avec Constance?

Quoi qu'il en soit de cette explication, sur laquelle je n'insiste pas, il résulte toujours des faits constatés qui précèdent qu'il n'y avait encore, en 358, qu'une seule tribu franke établie dans la Gaule belgique; je veux dire celle des Saliens. S'il y en avait eu réellement quelque autre, ce serait en pure perte pour nous, l'histoire ne fournissant aucun indice pour s'assurer ni de son existence, ni de son nom. On peut assigner à l'établissement des Saliens en Toxandrie une autre date que l'an-

(1) Amm. Marcellin. XVI.

(2) *Id.* loc. cit.

née 337. Mais, à quelque époque qu'ils s'y fussent fixés, ils sont, je le répète, en 358, les seuls Franks connus comme ayant pris pied, en-deçà du Rhin, sur le territoire romain. Mon hypothèse à cet égard n'est que l'explication plausible d'un fait certain. L'hypothèse écartée, le fait subsiste, mais isolé et obscur.

Je passerai sous silence, comme peu remarquables ou mal connues, celles des irruptions des Franks qui eurent lieu dans l'intervalle du règne de Julien à l'usurpation de Maxime; mais après cette dernière époque l'histoire en signale plus nettement quelques-unes plus importantes. Celle de 388 fut particulièrement mémorable, et il me convient d'autant mieux d'en dire quelques mots que c'est par elle que les antécédents de l'histoire des Franks touchent à l'époque où j'ai pris cette histoire, et que je rentre par-là dans le cadre de mon sujet.

L'invasion dont il s'agit fut concertée entre trois chefs germains que l'histoire nomme tous les trois; c'étaient Gennobaude, Marcomer et Sunno, dont les derniers nous sont déjà connus par leurs relations avec Stilicon[1].

Suivis de l'élite de leurs tribus respectives, ces trois chefs entrèrent dans la première Germanie, dont ils égorgèrent en grande partie la population et ravagèrent les campagnes les plus fertiles, répandant la terreur jusqu'à Cologne. Nannenus et

1 Sulpicius Alexander, ap. Gregorium Turonens. II. 9.

Quintinus, maîtres des milices de la Gaule, informés de cette irruption, partirent aussitôt de Trèves pour la repousser; mais ils partirent trop tard. Les Franks eurent le loisir de repasser le Rhin avec tout le butin dont ils étaient chargés. Seulement ils avaient laissé sur le territoire romain des bandes détachées pour y continuer le pillage ou le dégât, et quelques-unes de ces bandes furent coupées par l'armée romaine qui les extermina[1].

Peu satisfait de cet avantage, et résolu d'attaquer les Franks sur leur propre territoire, Quintinus passa le Rhin et tomba dans une embuscade où il perdit une grande partie de son armée[2]. C'était pour l'Empire un affront dont il était de son honneur et de sa politique de se laver, et ce fut à un Frank, ce fut à Arbogast, devenu le chef des milices romaines et tout-puissant à la cour de Valentinien II, que furent commises les représailles de la défaite de Quintinus.

De 389 à 392 Arbogast fit, contre les tribus frankes de Marcomer et de Sunno, deux campagnes par lesquelles il les contraignit à accepter la paix avec le titre d'alliés de l'Empire. Mais cette paix dura à peine deux ans; elle fut rompue par le fait de la catastrophe d'Arbogast qui, vaincu par Théodose, avec l'empereur de sa façon qu'il avait un moment donné à l'Occident, fut réduit à se tuer

(1) Sulpicius Alexander, loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

de ses propres mains (394). Les Franks reprirent dès ce moment le cours habituel de leurs invasions. Celle qui eut lieu vers 399, et à laquelle j'ai eu déjà l'occasion de faire allusion, fut signalée par la première destruction de Trèves.

Ce fut alors que Stilicon se rendit aux bords du Rhin pour conclure, avec les Franks et les Allemanes, le traité dont j'ai parlé et en vertu duquel ces deux peuples s'opposèrent, comme on l'a vu, à la grande irruption des Barbares.

C'est sans doute aux pertes que les Franks firent en cette occasion si imprévue qu'il faut attribuer leur inaction dans l'immeuse et brusque bouleversement qui suivit l'entrée des Alains et des Vandales dans la Gaule. Cette inaction dura six ou sept ans, jusque vers 413, année de l'usurpation et de la chute de Jovinus. On se rappellera que les Franks et les Allemanes avaient énergiquement secondé la tentative de ce chef; et la coïncidence de leur mouvement avec la mort de celui-ci autorise à présumer qu'il y avait dans ce mouvement une intention de représailles et de vengeance. La seconde destruction de Trèves fut le principal incident de cette irruption.

Pour la seconde fois les malheureux Trévirois se mirent à relever les décombres de leur ville, et avant toute chose ces théâtres, ces cirques, dont les jeux étaient désormais, pour les Romains dégénérés, le premier besoin de la vie. Trèves ne fut plus dès lors que l'ombre d'elle-même. Elle ne

laissa pas néanmoins de recouvrer en peu d'années de quoi tenter de nouveau les Franks; ils la prirent et la saccagèrent vers 420, pour la troisième fois qui n'était pas la dernière[1].

Les Barbares épars dans l'intérieur ou sur la frontière orientale de la Gaule y devenaient ainsi de jour en jour plus menaçants, lorsque le cours des choses amena à la tête des milices de l'Empire le seul homme capable de contenir encore quelque temps ces Barbares qui gagnaient de tous côtés du terrain et des forces.

Il me faut ici revenir un moment à la veuve d'Ataulfe, à Placidie. A peine avait-elle été rendue par les Visigoths à son frère Honorius que celui-ci l'avait donnée pour femme au patrice Constance, qu'il avait ensuite adopté pour collègue au gouvernement de l'Empire. Constance ne jouit pas long-temps de sa haute fortune; il mourut en 421, laissant sous la tutelle de Placidie deux enfants qu'il avait eus d'elle, une fille nommée Honoria et un fils destiné à hériter de l'Empire d'Occident, sous le nom de Valentinien III. Presque aussitôt après la mort de Constance, Placidie et Honorius, qui avaient eu d'abord l'air de s'aimer plus ou autrement qu'il ne convenait à un frère et à une

(1) Il est très difficile de déterminer le nombre et les époques des dévastations successives de la ville de Trèves, ces dévastations n'ayant été mentionnées que de la manière la plus vague et la plus implicite par les écrivains contemporains.

sœur, se brouillèrent à jamais[1]. Placidie se réfugia, avec son fils, à Constantinople, auprès de Théodose-le-Jeune, son neveu, et Honorius mourut bientôt après (en 423).

Un nommé Jean, qui avait été son primicerius ou secrétaire, fut tenté de mettre à profit l'absence de Placidie et de Valentinien pour se faire empereur d'Occident. Les milices de l'Italie, par l'intermédiaire de ce Castinus, récemment vaincu par les Vandales, se déclarèrent pour lui, et il paraît qu'il y eut aussi dans la Gaule des mouvements en sa faveur. On sait du moins qu'Exupérance de Poitiers, le même qui avait ramené à l'Empire plusieurs des villes émancipées de l'Armorique et qui était devenu depuis préfet des Gaules, fut massacré à Arles, en 424, dans une émeute militaire; or l'usurpateur Jean, en fermant les yeux sur cet attentat, sembla reconnaître qu'il avait été commis à son profit[2]. Mais de tous les appuis de l'usurpateur le plus puissant était un jeune homme dont l'histoire parle, pour la première fois, en cette occasion.

Ce jeune homme était Aëtius; il était fils du comte Gaudentius qui, de grade en grade s'était élevé à

(1) Honorii erga sororem insita affectio tanta fuit, ex quo Constantius ejus maritus vita decessit, ut perditè nimis amando, et assiduè os ejus osculando, turpis apud multos consuetudinis suspicionem non effugerit. Olympiodor. Histor. ap. Phot. p. 195.

(2) Prosperi Aquitan. Chronicon.

la dignité de maître de la cavalerie dans les Gaules, où il avait péri victime, on ignore à quel propos, de la fureur des soldats [1]. L'éducation d'Aétius avait été merveilleusement propre à développer en lui les dons de la nature, l'activité, l'intelligence et la bravoure; il avait passé sa première jeunesse dans les camps, tantôt dans ceux des Romains avec son père, tantôt dans ceux des Barbares auxquels il avait été donné souvent pour otage. Il avait séjourné quelque temps, en cette qualité, parmi les Visigoths, sous les tentes d'Alaric; il s'était rendu plusieurs fois au même titre chez les Huns. Dans ces fréquentes relations avec les Barbares, il avait pu les observer à loisir, étudier leur caractère, leurs penchants, leur manière de faire la guerre, leur politique, et apprendre ainsi d'eux-mêmes l'art de traiter avec eux, de leur imposer, de se les attacher ou de les vaincre, selon le besoin ou l'occasion.

Lorsque Jean prit la résolution de se faire empereur, Aétius s'engagea à le soutenir avec une armée de Huns qu'il alla chercher aussitôt sur les bords du bas Danube. Rugilas, sous le commandement duquel étaient alors réunies toutes les hordes des Huns et qui était lié d'amitié avec Aétius, mit à sa disposition soixante mille hommes, à la tête desquels celui-ci reprit en toute hâte le chemin de l'Italie.

(1) Renat. Frigeridus, ap. Gregor. Turonens. II. 8.— Prosperi Aquit. Chronicor.

Mais en arrivant sur la frontière il trouva de grands changements. Théodose-le-Jeune avait renvoyé en Occident Placidie avec une expédition qui, d'abord malheureuse, avait fini par réussir. L'usurpateur Jean avait été pris et décapité, et Valentinien III, âgé de six ans, régnait sous la tutelle de sa mère [1]. A la tête de soixante mille Barbares prêts à le suivre partout, Aétius prit aisément son parti de la chute de l'usurpateur et entra en négociation avec Placidie [2]. Les Huns furent renvoyés à force d'argent, et Aétius, nommé maître des deux milices, devint dès ce moment tout-puissant à la cour et dans l'Empire.

Il existait cependant encore un homme qui lui faisait ombrage; c'était Boniface, alors chargé du gouvernement de l'Afrique; mais Aétius eut bientôt trouvé le moyen de le perdre. Tandis qu'il disait à Placidie tout ce qu'il fallait pour lui faire regarder le comte comme un traître, il faisait croire au comte que sa perte était résolue dans l'esprit de Placidie [3]. Le désastre d'une vaste et magnifique province fut la suite de cette intrigue privée. Boniface, aveuglé par le désir de la vengeance, fit solliciter les Vandales de passer en Afrique, et ceux-ci acceptèrent l'invitation. Grossis de diverses bandes d'autres

(1) Olympiodor. ap. Photium, p. 198.

(2) Prosperi Aquit. Chronic.

(3) Procopius, de Bello Vandalico, I, 3, 4. — Idatius, in Chronic.

Barbares jusqu'au nombre de cinquante mille guerriers, ils passèrent en 428 le détroit de Cadix, sous la conduite de Genseric, le fils et le successeur de Guntheric qui venait de mourir, et allèrent prendre possession de la province que leur livrait Boniface [1].

Ce fut dans le cours de ces menées, et avant qu'elles eussent pu produire leur effet (en 425), qu'Aétius fut obligé d'accourir pour la première fois à la défense de la Gaule. Le premier adversaire auquel il allait avoir affaire était Théodoric, le jeune roi des Visigoths, au sujet duquel j'entrerai ici dans quelques particularités que j'ai pu négliger jusqu'à présent [2]. Théodoric était de la race héroïque des Balthes, et selon des indices certains, bien qu'implicites, petit-fils du grand Alaric [3]. Il ne démentit point cette naissance; sa tâche il est vrai, plus simple et plus décidée que ne l'avait été celle de son aïeul, exigeait cependant encore un heureux mélange d'instinct politique, de vigueur de caractère et de capacité militaire. Il avait d'un côté à se maintenir contre Aétius, et de l'autre à contenir les penchants bel-

(1) Idatii Chronic. — Procopius, loc. cit.

(2) Isidori Histor. Gothor.

(3) C'est Gibbon qui a fait le premier cette observation (History of the decl. and fall of Rom. Emp. XXXV), d'après un vers curieux que Sidoine met dans la bouche de Théodoric. Le jeune roi, déclarant qu'il veut réparer l'unique faute de son aïeul, s'exprime ainsi :

Quæ noster peccavit avus, quem fuscat id unum,
Quod te, Roma, capit. . . .

Sidon. *Panegyric. Aviti*, v. 505.

liqueux des Visigoths dans les limites de leurs nouveaux intérêts, comme peuple sédentaire.

Une fois décidé à faire la guerre à l'Empire, Théodoric en eut bientôt trouvé le moment. Ce fut au milieu des troubles qui remplirent l'intervalle de la mort d'Honorius à l'avénement de Valentinien III, c'est-à-dire, selon toute apparence, en 424, qu'il commença cette guerre dont les historiens ne parlent qu'avec le vague et l'obscurité ordinaires. On voit seulement, par ce que dit l'un d'entre eux, que Théodoric envahit plusieurs des villes romaines les plus voisines de ses frontières [1] ; c'étaient certainement des villes de la première Aquitaine et de la première Narbonaise, mais il est impossible de dire lesquelles.

Ces premiers succès l'enhardirent à une tentative plus difficile; en 425 il s'avança avec toutes ses forces jusqu'aux bords du Rhône, et mit le siége devant Arles [2]. La prise de cette ville aurait, en quelque sorte, isolé l'Italie de la Gaule et mis celle-ci à la discrétion des Visigoths; aussi la place fut-elle serrée de près et vigoureusement attaquée. Mais elle se défendit de même, et avant qu'elle ne fût en péril imminent d'être emportée, Aétius eut le temps d'accourir à son secours. Théodoric fut contraint de lever le siége et battu, suivant les historiens ou les chroniqueurs latins [3].

(1) Isidori Histor. Gothorum.

(2) Idatii Chronic. — Prosperi Aquit. Chronic. — Isidori, Hist. Gothor.

(3) Prosp. Aquit., Idatii Chronica.

La guerre dura quelque temps encore, et il paraîtrait, d'après des insinuations malheureusement trop indirectes et trop obscures de Sidoine Apollinaire, que le fardeau en tomba en grande partie sur les Arvernes, circonstance qui marquerait de la part des Visigoths un premier effort pour pousser leur frontière jusqu'à la Loire. Les allusions du même écrivain à la paix par laquelle fut terminée cette même guerre sont plus expresses et plus directes. Cette paix dut être conclue en 426 ou en 427, au plus tard, et tout autorise à présumer que Théodoric garda ces villes de son voisinage, dont il s'était d'abord emparé[1].

Les Visigoths n'étaient pas les seuls des Barbares de la Gaule qui eussent remué après la mort d'Honorius. Les Burgondes, franchissant les limites de la première Germanie, s'étaient avancés jusqu'à Toul et à Metz. Des tribus frankes, on ne peut dire précisément lesquelles, avaient de nouveau passé le Rhin et commis en Belgique les dévastations accoutumées. Il était temps pour Aétius de se faire connaître des uns et des autres; il réunit donc ses forces, et fit contre ces peuples une expédition dont on connaît seulement les résultats. Chassés de Toul et de Metz, les Burgondes furent obligés de repasser

(1) .... Variis incussa procellis
Bellorum, regi Gothico, tua Gallia, pacis
Pignora jussa dare est; inter quæ nobilis obses
Tu, Theodore, venis........

Sidon. *Panegyr. Aviti.*

les Vosges, et les Franks de retourner dans leurs cantonnements, en Germanie. Les chroniqueurs qui parlent de cette expédition la mettent en 428[1].

A peine de retour des bords du Rhin à ceux du Rhône, Aétius eut une nouvelle guerre à soutenir contre Théodoric; mais ce fut une guerre moins grave ou plus obscure encore que la précédente, et l'histoire n'en rapporte qu'un seul incident. Une armée de Goths fut surprise et battue dans le voisinage d'Arles, et Anaulfe, le général qui la commandait, fait prisonnier[2]. Ce général avait sans doute été chargé de tenter un nouveau coup de main sur cette ville d'Arles, qui fut, avec celle de Narbonne, l'objet constant de l'ambition de Théodoric.

Cette pénible lutte d'Aétius avec les Barbares de la Gaule fut inopinément interrompue par des événements dont je ne puis me dispenser de rendre un compte sommaire, bien qu'ils appartiennent proprement à l'Italie. Le temps avait dévoilé les manœuvres jalouses d'Aétius; Placidie et Boniface avaient fini par découvrir la fausseté de tout ce qu'ils avaient cru de sinistre l'un de l'autre, et ce dernier, inconsolable d'avoir attiré les Vandales en Afrique, essaya de les en chasser; mais il trouva l'entreprise au-dessus de ses forces, et fut obligé de porter en Italie ses inutiles remords. Placidie l'accueillit de la

(1) Prosper. Aquitan. Chronic. — Cassiodori Chronic.

(2) Idatii Chronic. ad an. 430.

manière la plus favorable; elle le fit patrice et maître des milices.

Ces faveurs étaient pour Aétius des menaces dont celui-ci n'était pas homme à attendre l'effet avec résignation. A la tête des milices des Gaules, il descendit en Italie, résolu de tenter le sort des armes contre l'adversaire qui triomphait de ses intrigues, et Boniface s'avança contre lui avec toute la colère et toute la soif de vengeance que l'on se figure aisément dans un homme fier et généreux, joué comme il l'avait été. La rencontre fut aussi longue, aussi sanglante et aussi funeste qu'elle devait l'être, entre les deux derniers généraux et les deux dernières armées de Rome. Boniface y fut tué; mais Aétius y fut vaincu, obligé de prendre la fuite, et Placidie, le faisant déclarer rebelle, lui ôta tout scrupule à le devenir[1]. Il savait à qui recourir. Son ami Rugilas régnait encore; il alla le trouver et reparut bientôt en Italie, suivi de soixante mille Huns. C'était plus qu'il n'en fallait pour obtenir son pardon de Placidie, pour se faire réintégrer dans son office de maître des milices et y faire joindre le titre de patrice, auquel était depuis quelque temps attaché le commandement suprême de toutes les forces militaires de l'Empire. Tous ces événements se passèrent dans le court intervalle de deux ou trois ans. En 434 Aétius revint en-deçà des Alpes avec une partie considérable de ces Huns, qu'il venait de cher-

(1) Prosperi Aquit. Chronic. — Idatii Chronic.

cher sur le Danube et qu'il avait retenus à son service.

Il serait difficile d'exagérer le progrès que la misère et le désordre avaient fait dans la Gaule en son absence. Tous les Barbares s'y agitaient avec un redoublement d'énergie, les uns à l'intérieur, d'autres sur la frontière. C'est à dater de cette époque que l'on voit les chefs des tribus frankes, jusque là attachées à la rive droite du Rhin, se mettre pour ainsi dire en haleine pour passer en conquérants sur la gauche.

Les Burgondes avaient de nouveau franchi la chaîne des Vosges, et s'étaient de nouveau avancés dans l'intérieur de la Gaule[1].

Théodoric poursuivait avec vigueur son plan de conquêtes. En 433, tandis qu'Aétius revenait avec ses soixante mille Huns en Italie faire sa paix avec Placidie, celle-ci avait eu d'abord l'idée de lui résister, et c'était, selon toute apparence, dans cette vue qu'elle avait invoqué le secours des Goths. Mais, au lieu de répondre à cet appel, Théodoric continua à reculer les frontières de son petit royaume; il y fit entrer de nouvelles villes, de nouveaux diocèses, et en 435 ou 436 il vint camper, avec une forte armée, sous les murs de Narbonne qu'il assiégea dans les formes, et résolu à n'épargner ni temps, ni fatigues, à cette importante conquête[2].

(1) Voir Idatius, qui qualifie de rébellion ce mouvement des Burgondes : *Burgundiones qui rebellaverant,* etc.

(2) Idatius in Chronic. — Prosper. Aquit. Chron.

A la faveur de ces nouvelles agressions des Barbares, les Bretons armoricains s'étaient non-seulement maintenus, mais affermis dans l'indépendance qu'ils avaient recouvrée, il y avait un quart de siècle. Ils formaient dès lors ce petit peuple singulier, débris si vivace de la vieille Gaule au milieu de la Gaule romanisée. Ils avaient déjà commencé à inquiéter par des irruptions hostiles les Gallo-Romains de leur frontière, particulièrement ceux des bords de la Loire, et s'étaient de la sorte rangés parmi les adversaires que Rome avait désormais à surveiller et à combattre en-deçà des Alpes[1].

Enfin, avec tous ces mouvements des Bretons, des Goths et des Burgondes, coïncidait un de ces terribles soulèvements des populaces gauloises ou des Bagaudes, comme on disait alors[2]. Les historiens, je l'ai observé ailleurs et crois devoir le rappeler ici, ont plus d'une fois confondu avec ces soulèvements, de leur nature anti-sociaux et anarchiques, de pures insurrections nationales contre le gouvernement romain. Mais ici il n'y a pas lieu à la méprise, et c'est bien d'une émeute de Bagaudes proprement dite qu'il est question.

Un certain Tibat ou Tivat en fut le chef[3]. Il rallia autour de lui la presque totalité de la population esclave, des foules de colons, des laboureurs,

(1) Le fait est constaté par l'expédition de Litorius dont il sera parlé tout à l'heure.

(2) Idatius in chronic.

(3) *Id. ibid.*

des pâtres, et sans doute beaucoup d'hommes de condition libre et de haut rang. Tous ces conjurés se séparèrent de la société romaine, dit un chroniqueur contemporain. Ces paroles sont vagues; mais interprétées, comme elles semblent devoir l'être, d'après les gestes antérieurs des Bagaudes, elles signifient que Tivat et les siens s'attaquèrent à toute autorité civile et à la société elle-même, pillèrent et dévastèrent les villes et les campagnes avec plus de fureur que n'avaient fait les plus redoutés d'entre les Barbares.

C'est probablement à propos de cette rébellion de Tibat que Salvien de Marseille a parlé des Bagaudes en général, et bien que vague et déclamatoire, ce qu'il en dit mérite néanmoins d'être recueilli par l'histoire. En voici quelques traits.

« Je parle des Bagaudes qui, spoliés, vexés, égorgés par d'iniques et cruels administrateurs, et « après avoir déjà perdu les droits de Romains, « ont fini par en perdre aussi le nom.... Et nous « appelons rebelles, nous appelons hommes per- « dus ceux que nous avons poussés au crime! Car, « par quoi ont été faits les Bagaudes, si ce n'est par « nos injustices, par la mauvaise conduite des ad- « ministrateurs, par les poursuites et les rapines « de ceux qui ont tourné les revenus publics en « émolument et en gain pour eux, qui, sembla- « bles à des bêtes féroces, ont, non gouverné, mais « dévoré ceux qu'on leur livrait? Ainsi est-il arrivé « que des hommes pris à la gorge, assassinés par

« des gouverneurs rapaces, puisqu'il ne leur était « plus permis d'être Romains, se sont faits Barba« res. Ils se sont résignés à devenir ce qu'ils n'é« taient pas, faute de pouvoir rester ce qu'ils « étaient. Poussés à bout, ayant déjà perdu leur « liberté, ils ont voulu défendre au moins leur « vie[1].... »

Dans l'état de choses que font imaginer ces paroles il ne pouvait plus guère y avoir, dans les conspirations des Bagaudes, que de bien faibles restes de l'ancienne opposition nationale qui d'abord s'y était réfugiée. Les chefs eux-mêmes de ces conspirations en étaient venus à n'y avoir plus d'autre motif et d'autre intérêt que les masses. Meneurs et menés, tous n'étaient plus que des hommes ruinés par les exactions, et rendant guerre pour guerre à une société poussée de force contre le but de toute société.

Il ne serait pas indifférent de savoir quelles furent les parties de la Gaule où éclata, cette fois, la conjuration permanente des Bagaudes; mais c'est un point sur lequel les historiens gardent le silence, et sur lequel il n'y a que des conjectures à faire. Le soulèvement de Tibat suivit de si près la seconde irruption des Burgondes en-deçà des Vosges qu'il semble s'y rattacher, sinon comme à sa cause, au moins comme à une circonstance qui le favorisa. En ce cas, il dut avoir pour théâtre les pays qui

(1) Salvianus, de Gubernat. Dei, V. 6.

formaient alors la première Belgique et les provinces voisines, celle des Sequanes et la première Lyonnaise.

Maintenant, pour réprimer tant de désordres, le gouvernement romain n'avait à sa disposition qu'une force dont l'action devait être un désordre de plus. Aétius avait très vraisemblablement dans son armée des corps réguliers d'auxiliaires barbares, organisés à la romaine, et des légions romaines proprement dites, c'est-à-dire composées de sujets de l'Empire. Toutefois, il est certain qu'à dater du moment dont il s'agit sa force principale consistait en deux masses irrégulières de Barbares. L'une, et selon toute apparence la plus nombreuse, était la portion qu'il avait retenue des soixante mille Huns amenés par lui en Italie; l'autre était cette même branche de la nation des Alains, que nous avons vue naguère se détacher des Visigoths au siége de Bazas, et qui va reparaître pour la première fois depuis lors.

Or les Barbares composant ces deux masses, surtout les Huns, étaient féroces, indisciplinés, avides de butin, et il était sûr que partout où ils passeraient ou camperaient, ils feraient tout ce qu'auraient pu y faire de pire les envahisseurs Germains ou les Bagaudes.

Aétius, à la tête de ses Huns, marcha d'abord contre les Burgondes, qui, sous la conduite de leur vieux chef Gundicaire, avaient envahi la pre-

mière Belgique[1]. Il fit contre eux deux expéditions consécutives (en 435 et 436), dans chacune desquelles les auteurs des chroniques romaines lui attribuent la victoire. Il y a cependant lieu de soupçonner que la première ne fut pas très brillante, puisqu'il fallut, tout de suite après, en faire une seconde; mais celle-ci fut décisive. A en croire certains historiens, la nation presque entière des Burgondes y aurait été exterminée. Ceux qui en ont voulu dire quelque chose de précis assurent que vingt mille hommes y périrent, du nombre desquels fut le roi Gundicaire[2]. Ces détails peuvent être exagérés; mais c'est un fait qu'à dater de cet échec les Burgondes ne figurent plus guère dans la Gaule que comme un peuple dont l'Empire dispose assez constamment selon ses vues et selon son intérêt. On ne voit pas, du reste, ce qu'ils devinrent après leur défaite. Retournèrent-ils à leurs premières stations sur le Haut-Rhin, ou bien restèrent-ils en-deçà des Vosges, dans le pays même où ils venaient d'être battus? Cette dernière hypothèse me paraît la plus probable.

Ce fut à la suite ou peut-être dans le cours même de cette seconde campagne contre les Burgondes qu'Aétius attaqua les Bagaudes, et la simultanéité

(1) ...... Belgam, quem trux
Presserat, absolvit junctus tibi (Aëtius)...
Sidon. Apollin. *Panegyr. Aviti.*

(2) Prosperi Aquit. Chronic. — Idatii Chron. — Cassiodori Chron. Sidonii Apollinar. Carm. VII.

des deux opérations semblerait confirmer le soupçon de quelque rapport entre l'irruption des premiers et le soulèvement de ceux-ci. Tout ce que nous apprennent les historiens de cette guerre, c'est que Tibat fut pris et décapité, qu'avec lui furent faits prisonniers beaucoup de ses principaux complices, dont les uns furent mis à mort, les autres dans les fers, et que, par ces mesures, l'insurrection fut apaisée[1]. Cette victoire de l'autorité romaine sur les Bagaudes gaulois est la dernière dont il soit fait expressément mention dans l'histoire. Mais ce n'est point à dire qu'ils furent anéantis ; sous l'influence permanente des causes qui les avaient produits, non-seulement ils persistèrent en Gaule, mais ils passèrent en Espagne. Sous ce nom gaulois de Bagaudes, les populations de la vallée de l'Èbre se mirent, de leur côté, en lutte avec la société romaine. En 441, Asterius, qualifié du titre de maître des deux milices, fut obligé de marcher en personne contre les Bagaudes de Tarragone. Deux ans après il fallut réprimer l'audace de ceux d'Araceli. Mais l'histoire ne parle pas du châtiment de ceux de Turiaso, qui, en 449, égorgèrent, dans l'église de cette ville, un corps impérial de fédérés[2]. En un mot, ces redoutables et inévitables émeutes de Bagaudes restèrent, en-deçà des Alpes, une des causes générales de la chute de la domination romaine.

(1) Idatii Chronic.

(2) Voir la chronique d'Idatius, aux années 441, 443, 449.

Après avoir exterminé ou dispersé les Bagaudes gaulois de cette époque, Aétius tourna ses armes du côté des Pyrénées, contre le petit-fils d'Alaric. Mais ici la guerre allait être plus tenace et plus hasardeuse. J'ai laissé les Visigoths sous les murs de Narbonne, serrant la place de près. Il y a quelque incertitude sur l'année où le siége avait commencé. Suivant certaines chroniques il aurait commencé en 435[1], selon d'autres seulement en 436[2]; mais toujours est-il certain qu'il y eut un intervalle de plusieurs mois entre le premier moment du siége et celui où Aétius marcha pour le faire lever. Les Goths avaient eu le temps d'y employer toutes leurs ressources. Ils avaient probablement intercepté la navigation de l'Aude, et coupé par-là les communications de la ville avec la mer, de sorte que les habitants, réduits à une famine de jour en jour plus horrible, et de jour en jour plus vivement attaqués, étaient sur le point de se rendre aux assiégeants.

Sur ces entrefaites critiques parurent Aétius et le comte Litorius, son lieutenant, à la tête d'une force principalement composée de cavalerie qui devait être celle des Huns. Chaque cavalier venait, portant en croupe deux sacs de blé, d'un boisseau chacun. Par la ruse ou de force, cette cavalerie réussit à s'introduire dans la ville et la sauva. Tenant

(1) Idatii Chronic.

(2) Prosperi Aquitan. Chronic.

dès lors pour perdu le fruit de leur fatigue, les Goths levèrent brusquement le siége. Des deux dates auxquelles on peut rapporter cet événement (de 436 ou de 437), la dernière me paraît la plus sûre[1].

L'année suivante (438), Aétius et Théodoric se mirent, chacun de son côté, en campagne, et leurs armées se rencontrèrent. On ne sait où la rencontre eut lieu, mais elle fut sanglante et funeste pour les Goths. Au témoignage d'un chroniqueur espagnol, ils y auraient perdu huit mille hommes[2]. Toutefois, les chroniques gauloises, dont sur ce point l'autorité me paraît préférable, parlent de cette victoire d'Aétius d'une manière plus vague et plus modeste. « On remporta, dit l'une de celles-ci, parlant indubitablement de la même action sous une autre date (437), on remporta dans la Gaule quelques avantages sur les Goths[3]. »

Du reste, quels que fussent ces avantages, ils n'aboutirent à rien de décisif. Aétius se vit bientôt après forcé de passer momentanément en Italie, et laissa le commandement à Litorius qui, au lieu de poursuivre vivement la guerre contre les Visigoths, se crut obligé de faire contre les Bretons armoricains une expédition sur laquelle je reviendrai bientôt. Théodoric, profitant du répit qu'on lui laissait, reprit aussitôt l'offensive sur les Romains. Il marcha

(1) Prosperi Aquit. Chronic.

(2) Idatii Chron.

(3) Adversus Gothos in Gallia quædam prosperè gesta. Prosp. Aq.

de nouveau contre Narbonne, et en recommença le siége, manifestant bien par cette obstination le prix qu'il mettait à la conquête de cette noble cité.

Litorius venait d'achever, ou suspendit son expédition en Bretagne, quand il apprit la seconde tentative des Goths contre Narbonne. Quittant l'Armorique bretonne, il passa la Loire et reprit en toute hâte, à travers la première Aquitaine, son chemin vers le midi. Les Huns qui faisaient sa plus grande force se signalèrent, durant cette marche, par plus d'excès que n'en auraient pu commettre, je ne dis pas les Goths, mais les Franks et les Burgondes. L'Arvernie eut surtout à souffrir de leur passage; ils y pillèrent, brûlèrent et massacrèrent tout ce qu'ils eurent le loisir de piller, de brûler et de massacrer [1]. Il faut sans doute, parmi tant de raisons du progrès des Barbares germains dans la Gaule, compter pour quelque chose l'horreur qu'inspiraient aux Gallo-Romains des auxiliaires tels que les Huns.

A l'approche d'une armée probablement supérieure à la sienne, Théodoric leva pour la seconde fois le siége de Narbonne, et se retira précipitamment à Toulouse, suivi de près par Litorius. Inquiet des chances d'un siége auquel il n'était pas préparé, il désira la paix, et députa à Litorius des évêques pour la demander. Celui-ci, quoique brave, était d'humeur présomptueuse. Les historiens du

(1) Sidon. Appollinar. Panegyr. Aviti.

temps le représentent comme un païen adonné à la superstition des augures, sur la foi desquels il se flattait d'entrer victorieux à Toulouse [1]. Il ne voulait pas perdre une si belle occasion d'égaler sa renommée à celle d'Aétius, dont il était jaloux, et rejeta durement les propositions de Théodoric. Celui-ci, forcé de combattre, s'y prépara, dit-on, par la pénitence, par la prière et par divers actes d'humilité chrétienne [2].

La bataille se donna sous les murs de Toulouse. En rapprochant les divers traits épars des écrivains qui en parlent, on s'assure que les deux partis y combattirent avec un acharnement égal. Des milliers d'hommes étaient déjà tombés de part et d'autre; et la victoire était encore incertaine, lorsque Litorius, emporté par son ardeur, tomba prisonnier entre les mains des Goths, auxquels cet heureux incident assura le gain de la bataille. L'armée romaine fut taillée en pièces; et il y a lieu de présumer que le carnage tomba particulièrement sur les Huns; car, à dater de ce jour, il n'en est plus question dans les guerres de la Gaule. Les Visigoths, descendants d'un peuple chassé de ses demeures par les Huns, gardaient à la race de ceux-ci une

(1) ...Dum Aetii gloriam superare appetit, dumque auspicum responsis et Dæmonum significationibus fidit, pugnam cum Gothis imprudenter conseruit... Prosperi Aquit. Chron. ad an. 439.

(2) Salvian. De Gub VII, 10.

haine, dont les effets devaient se faire sentir un jour de bataille[1].

Litorius, conduit captif dans Toulouse, y fut promené partout à travers les flots d'une multitude curieuse, accourue comme à un spectacle. Hommes, femmes et enfants, Gallo-Romains et Barbares, tous parurent se réjouir de sa disgrace. Soit que le gouvernement romain ne daignât pas le réclamer, soit que les Visigoths ne voulussent pas le rendre, il passa le reste de ses jours dans une captivité misérable, objet de pitié pour ses ennemis même[2].

Ce revers qui dut avoir lieu vers la fin de l'année 439 fut, selon toute probabilité, un des motifs qui ramenèrent Aétius de l'Italie dans la Gaule, où il est constaté qu'il était de retour en 440. Dans le cours de cette même année, la paix fut conclue entre l'Empire et Théodoric. A le prendre ainsi sommairement, ce fait ne présente point d'incertitude; mais, il n'en est pas de même quand il s'agit des conditions et des raisons de cette paix. Ce sont des points sur lesquels les documents ne sont pas d'accord, et qui méritent cependant d'être examinés.

A en croire une chronique dont j'ai fait beaucoup d'usage, la bataille gagnée par les Goths sous les murs de Toulouse leur aurait été aussi funeste qu'aux Romains : ils auraient demandé la paix pour

(1) Prosperi Aquitani Chronic. — Cassiodor. Cron. — Salvian. De Gub. VII, 10.

(2) Salvian. loc. cit.

la seconde fois et plus humblement encore que la première; ils se seraient ainsi jusqu'à un certain point avoués vaincus[1].

Sidoine Apollinaire, parlant des mêmes choses dans un de ses poëmes, en parle avec plus de détail et de précision, mais aussi d'une manière toute diverse. Voici un récit construit avec des données tirées de lui, mais dégagées de la poésie, et réduites à leur expression la plus simple; je reviendrai ensuite sur la valeur de ces données.

Aétius, se trouvant momentanément réduit par la défaite de Litorius à désirer la paix, la demanda, la sollicita de diverses manières et à plusieurs reprises, mais sans pouvoir l'obtenir. Théodoric, piqué d'avoir été poussé à bout par Litorius et d'avoir vu les Huns aux portes de Toulouse, était décidé à tirer de sa dernière victoire tout le parti possible; et pour condition de la paix, il exigeait qu'on lui cédât tout le pays jusqu'au Rhône, c'est-à-dire probablement la partie de la Narbonnaise première située le long de ce fleuve et le long de la Méditerranée. « Pour conquérir tout cela, dit expressément Sidoine Apollinaire, les Goths n'avaient plus besoin de guerroyer; ils n'avaient qu'à marcher[2]. »

Aétius, ne voulant pas accepter ces conditions,

(1) Prosp. Aquit. Chronic.

(2) ....Nec erat pugnare necesse
Sed migrare Getis........

Panegyric. in Avitum. V. 303. 304.

et n'en pouvant obtenir de meilleures, la paix semblait être devenue impossible, lorsqu'un nouveau négociateur se présenta pour la demander de rechef, comme en son nom et sous ses propres auspices. Ce négociateur était Avitus, personnage destiné à jouer dès ce moment un rôle principal dans les affaires de la Gaule et de l'Empire, et que je saisis ici l'occasion de faire connaître au lecteur.

Avitus était Arverne, de l'une de ces anciennes familles de chefs gaulois qui, devenus Romains, avaient mis tout leur orgueil et toute leur ambition à mériter ce nom. Entré fort jeune dans les affaires publiques, il s'y était bientôt distingué. En 426, époque de la dernière paix conclue avec les Visigoths, il avait eu des motifs personnels de se rendre à Toulouse et d'y voir Théodoric, auquel sa confiance, sa franchise et sa noble fierté avaient beaucoup plu. Aussi dès ce moment le petit-fils d'Alaric avait-il conçu pour le jeune chef Arverne des sentiments d'estime et de bienveillance qui ne se démentirent plus, et qui eurent sur la destinée de celui-ci une influence décisive.

Avitus excellait dans tous les exercices militaires; et Sidoine cite de sa bravoure un trait curieux par un certain air de témérité chevaleresque, à travers lequel il me semble que l'on entrevoit mieux le Gaulois que le Romain. Dans le passage des Huns à travers l'Arvernie, un guerrier de cette nation tua un homme attaché au service d'Avitus. Celui-ci, informé du meurtre, court à ses armes, endosse la

cuirasse, se couvre la tête d'un casque, ceint son épée, prend une pique en main, s'élance à cheval, traverse la ville et gagne le camp des Barbares à peu de distance des murs. Il s'avance, menaçant et frappant, à travers la multitude des Huns, et commande que le meurtrier de son serviteur lui soit indiqué. Quelqu'un le lui montre; il vole à lui : — « Défends-toi ! » lui crie-t-il. Celui-ci, tout interdit qu'il est, se met pourtant sur ses gardes; et un combat à mort commence entre les deux champions, au milieu de la foule des Huns rassemblés autour d'eux. L'incertitude n'est pas longue; à son troisième coup, Avitus passe sa pique à travers le corps du Barbare, et se retire plus lentement qu'il n'est venu [1].

Ce n'était là qu'un trait brillant de soldat; mais Avitus s'était aussi distingué comme capitaine. Il avait suivi Aétius dans toutes ses campagnes; et dans toutes, il avait eu une part marquée au succès. A l'époque de la défaite de Litorius, il avait été élevé à la préfecture des Gaules, ou le fut alors; et il était encore à ce poste quand il s'entremit pour obtenir de Théodoric une paix acceptable. Il n'y prit pas beaucoup de peine; sur une simple lettre de lui, Théodoric renonça à la prétention de reculer sa frontière jusqu'au Rhône; et dès lors la paix fut conclue [2].

(1) Sidon. Apollinar. loc. cit.

(2) Fœdus, Avite, novas; sævum tua pagina regem
Lecta domat. Jussisse sat est te, quod rogat orbis.
Sidon. Apollinar. *Panegyr. Aviti.*

Maintenant il faut ajouter que tous ces faits sont tirés d'un panégyrique d'Avitus, panégyrique en vers ampoulés, par un homme qui était le gendre du héros. Il y a indubitablement quelque chose de faux dans une telle composition, mais d'une fausseté extérieure et pour ainsi dire de convention, qui n'atteint point le fond même des choses. A les prendre, comme j'ai fait, dégagées de l'exagération du panégyrique et du style poétique, les assertions de Sidoine me paraissent plus près de la vérité que le sommaire et sec énoncé de la chronique de Prosper. Je n'y vois qu'une seule invraisemblance intrinsèque.

Avitus put bien intervenir et même intervenir efficacement dans les négociations du gouvernement romain avec Théodoric; mais il n'y a guère moyen de se figurer celui-ci en position d'agrandir son territoire d'un tiers et sacrifiant un tel avantage à quelque Romain que ce fût. Si Théodoric ne recula pas sa frontière jusqu'au Rhône, c'est sans doute parce qu'il y vit des obstacles. Du reste, il est encore beaucoup plus difficile de se le représenter, comme dans la chronique de Prosper, aussi humble à demander la paix et aussi pressé de la faire que s'il eût été vaincu sous les murs de Toulouse. C'est cette même chronique qui parle de plusieurs villes voisines de la frontière des Visigoths occupées par ceux-ci au début de la guerre. Il n'y a nulle part d'indice de la restitution de ces villes; il est donc assez probable que Théodoric les

garda et que la paix ne fut pas tout-à-fait sans profit pour lui.

Du reste il suffisait à la gloire du fils d'Alaric de sortir non vaincu d'une guerre contre Aétius, et d'avoir affermi de jour en jour l'existence de son petit royaume. Il paraît certain qu'à dater de cette époque la portion de la Gaule occupée par les Visigoths en était la plus paisible et la plus heureuse. La masse de la population gallo-romaine, déchargée du fardeau des impôts dont elle était partout ailleurs écrasée, en pleine et sûre jouissance de l'ordre civil et du régime municipal institués par les lois romaines, préférait hautement le gouvernement des Barbares à celui de l'Empire. Le témoignage de Salvien à ce sujet est exprès et mérite d'être cité.

« Là (chez les Visigoths) le vœu unanime des « Romains, c'est de ne plus être forcés à repasser « sous le gouvernement romain. Ce que toute la « population romaine demande de concert, c'est « qu'il lui soit permis de continuer à vivre, comme « maintenant, avec les Barbares. Et nous nous « étonnons d'être vaincus par les Goths, quand les « Romains préfèrent la société des Goths à la nôtre! « Aussi, bien loin de songer à fuir ceux-ci pour se « réfugier chez nous, nos frères nous abandonnent-« ils pour se réfugier auprès d'eux; et je serais « émerveillé que tous les tributaires, pauvres ou « indigents, n'en fassent pas autant, s'il n'y avait « une raison qui les en empêche, l'impossibilité

« de transporter avec eux leurs chétives propriétés, « leurs chétives habitations et leurs familles[1]. »

Je crois voir, dans quelques actes de l'autorité romaine qui suivirent de près le nouveau traité de paix avec les Visigoths, des précautions militaires prises pour l'avenir contre ceux-ci, et en général contre cette portion non encore établie des Barbares qui, des vallées de la Saône et du Doubs, tendait inévitablement à descendre dans la grande vallée du Rhône. L'année même de la paix une partie des fertiles campagnes autour de Valence fut abandonnée en propriété aux Alains[2]. Ces campagnes avaient été ravagées et dépeuplées dans les deux guerres consécutives de Constant et de Jovinus; mais l'événement prouva qu'elles n'étaient point désertes, comme on pourrait le croire d'après une chronique du temps[3].

Trois ans après (en 443), une fraction de la nation des Burgondes fut, je ne sais s'il faut dire attirée ou reçue sur les bords de la Haute-Isère, dans cette partie de la province des Alpes grecques à laquelle on donnait déjà le nom dont se fit depuis son nom moderne de Savoie (Sabaudia). Un ordre de l'Empire autorisa ces étrangers à partager avec les anciens habitants les terres du pays[4].

(1) Salvian. De Gub. V. 5.

(2) Idatii Chronic. ad an. 440.

(3) Deserta Valentinæ urbis. *id.*

(4) Idatii Chronic. ad an. 443.

Ces concessions furent probablement faites à des conditions de service militaire, et paraissent se rattacher à un même plan, celui de garder l'Isère comme une ligne de défense pour la contrée au midi de cette rivière, contrée où nous avons vu que s'était réfugiée, en Gaule, la domination romaine. Les stations assignées aux Alains et aux Burgondes avaient de plus l'avantage d'être voisines des points habituellement menacés par les Goths, et devenaient de la sorte un moyen de défense contre ceux-ci.

On ignore comment les ordres de l'Empire furent exécutés dans les pays cédés aux Burgondes; mais dans ceux abandonnés aux Alains ils causèrent de grands troubles. Les habitants des environs de Valence prirent les armes pour la défense de leurs terres, et il y eut, à ce qu'il paraît, entre eux et les Alains une guerre véritable, dans laquelle ils furent battus et chassés. Les Barbares victorieux s'établirent de vive force dans le pays et l'occupèrent tout entier[1].

Le cours des événements me reporte à l'extrémité occidentale de la Gaule. J'ai mentionné ailleurs, par anticipation, une expédition de guerre contre les Bretons armoricains, expédition sur laquelle j'ai promis de revenir; c'en est ici le lieu. On ne sait guère rien de cette expédition, si ce n'est qu'elle se fit en 439 et sous les ordres de Li-

(1) Idatius, ad an. 442.

torius. On ne voit point par quel motif elle avait été entreprise, si ce fut simplement une tentative pour remettre sous la domination romaine un peuple qui s'en était détaché, ou si, comme je serais plus tenté de le croire, il fallut repousser quelque irruption hostile des Bretons sur les terres de leurs voisins restés sujets de Rome. Quel qu'en fût le but, l'expédition fut heureuse, du moins à s'en tenir aux indices du seul écrivain qui en parle, et qui donne à entendre que Litorius ne quitta la Bretagne qu'après l'avoir soumise [1].

La soumission dura peu; en 446 les Bretons, franchissant de nouveau leur frontière, envahirent les bords de la Loire et les remontèrent jusqu'à Tours, dont ils essayèrent de s'emparer. Aétius envoya au secours de la ville et du pays des forces commandées par Majorien, qui avait succédé à Litorius dans le commandement militaire de la Gaule. Majorien était un homme d'une ame antique, un brave officier que nous verrons porter à l'Empire, comme pour mieux prouver l'impossibilité d'en relever la gloire.

Majorien repoussa probablement les Bretons des environs de Tours; mais il ne les mit pas hors d'état d'y revenir quand bon leur semblerait. Aussi Aétius prit-il bientôt après, à leur sujet, un parti plus décisif, mais qui avait plus l'air d'une vengeance de Barbare que de l'acte d'un pouvoir civi-

(1) Sidonii Apollinaris Panegyr. Aviti.

lisé. Un corps nombreux d'Allemanes était entré, on ignore quand, au service de l'Empire; le chef de ce corps, nommé Eocarikh ou Evcarikh, désirait et avait demandé qu'on lui donnât les Bretons à contenir et à soumettre, à condition, à ce qu'il paraît, d'être mis en possession d'une partie de leur territoire. La demande fut acceptée, et les Allemanes, entrés en Bretagne, y furent aux prises avec les habitants[1]. Ce qui arriva de cette lutte, l'histoire ne le dit pas; mais il n'est plus fait mention des Allemanes par la suite, et l'on revoit bientôt après les Bretons aussi indépendants et aussi redoutables que jamais à leurs voisins. Ils avaient donc exterminé ou chassé les premiers. Ces faits suffisent pour constater que la Bretagne avait déjà pris dès lors, sous les Romains, l'allure hostile et sauvage qu'elle devait garder des siècles en face des conquérants germains.

(1) Constantius, in Vita S. Germani.

V.

ÉTABLISSEMENT D'UNE TRIBU FRANKE DANS LE PAYS DE TONGRES. — CLODION ET MÉROVÉE, LES DEUX PREMIERS CHEFS CONNUS DE CETTE TRIBU.

Avec ces premières irruptions des Bretons armoricains dont il vient d'être parlé coïncidèrent ou se croisèrent d'autres irruptions des Franks dont il me reste à rendre compte. Elles sont enveloppées de beaucoup d'obscurité, et, malgré cela, d'une importance toute particulière, comme celles auxquelles se rattachent les véritables commencements de la conquête franke.

De l'année 428, où Aétius avait chassé de la Gaule les Franks qui l'avaient alors envahie, jusqu'à l'an 440 ou 441, l'histoire ne signale aucune nouvelle hostilité de ces peuples. Il n'est cependant pas très probable que toutes leurs tribus fussent restées si long-temps paisibles sur la rive droite de leur fleuve. Il y a plus d'apparence qu'elles firent, dans cet intervalle de douze ans, plus d'une tentative pour s'établir sur la rive romaine ou pour la ravager, mais que ces tentatives, n'ayant pas eu de résultat durable, ont été négligées par les historiens.

Et ce ne sont pas même les historiens qui nous apprennent que les Franks firent, vers 440, une de ces tentatives; c'est un orateur ecclésiastique qui, ayant eu l'occasion d'en parler, s'est borné à y faire allusion en passant, comme à un événement connu de tous et sur lequel il n'avait pas besoin d'insister[1]. Toutefois, si rapide et si fugitive qu'elle soit, cette allusion implique le fait d'une invasion signalée par maints désastres. Cologne fut alors pillée et saccagée pour la première fois. Alors fut de nouveau détruite Mayence, qui, déjà renversée en 407, dans la grande irruption des Barbares, s'était à demi relevée de ses ruines. Alors enfin, et pour la quatrième fois, fut prise et ravagée l'ancienne capitale de la Gaule, la malheureuse cité de Trèves[2].

Salvien, qui parle en témoin oculaire de cette quatrième dévastation, en fait un tableau effrayant. Il peint la ville comme un monceau de ruines à la suite d'un incendie général, les places et les rues encombrées de cadavres nus, abandonnés aux oiseaux carnassiers[3], et au milieu de ces cadavres des hommes, des femmes, des enfants, reste de la population égorgée, gisant sans asile, dépouillés de

(1) Salvian. de Gubernatione Dei. VI.

(2) *Id.* VI. *Ibid.* 13. 15.

(3) Jacebant siquidem passim, quod ipse vidi atque sustinui, utriusque sexus cadavera nuda, lacera, urbis oculos incestantia, avibus canibusque laniata. VI, 15.

tout, nus comme les morts, mourant de faim, de froid, souffrant ou se traînant, les uns blessés par le fer, d'autres à demi consumés par les flammes. Quelques nobles, quelques hommes puissants survivaient au désastre des leurs, c'étaient les pères, les patrons de la cité détruite; c'étaient les Romains du temps. Or, à quoi songeaient-ils? Ils songeaient à rétablir les jeux du Cirque! N'y avait-il pas dans une pareille frénésie quelque chose de plus déplorable et de plus honteux, de plus inhumain que la rage des Barbares?

Mayence et Trèves furent abandonnées aussitôt que détruites et pillées. Cologne eut un autre sort; elle ne fut point livrée aux flammes, et plusieurs mois après avoir été prise elle était encore pleine de Barbares, c'est-à-dire de Franks, qui semblaient y avoir fixé leur demeure avec leurs femmes et leurs enfants. Nous savons, par un trait personnel à Salvien, que beaucoup de nobles matrones romaines de cette grande et opulente ville, réduites à une indigence absolue, n'avaient plus pour subsister d'autre moyen que de remplir l'office de servantes auprès des épouses des Barbares, devenues les maîtresses de leurs palais et de leurs biens[1].

Mais un peu plus tard, sans que l'on puisse dire au juste quand, Cologne fut abandonnée, aussi bien que Mayence et Trèves; et, comme il n'est question dans l'histoire d'aucune tentative des

(1) Salviani Epistola I.

Romains pour chasser de cette ville les Franks qui l'avaient prise et semblaient avoir eu le projet de s'y établir, la retraite de ces derniers est un fait qui ne laisse pas d'avoir quelque chose de surprenant. Peut-être la meilleure manière d'expliquer ce fait serait-elle de le rattacher à un autre qui se passa dans la même contrée, selon toute apparence vers le même temps, et dont, malgré son importance, l'histoire a laissé tous les antécédents dans l'obscurité la plus profonde.

Grégoire de Tours nous apprend qu'à une époque qu'il ne précise pas, mais antérieure à 445, il y avait une tribu franke établie dans le pays des Tongriens, district de la Gaule Belgique traversé par la Meuse, et faisant partie de la province romaine à laquelle on donnait le nom de Germanie seconde[1].

(1) Histor. Francor. II. 9. Il y a ici dans les manuscrits de Grégoire une variante qui a embarrassé tous les éditeurs et tous les traducteurs. Au lieu de *in termino Thuringorum* que portent la plupart de ces manuscrits, il y en a un ou deux qui disent *in termino Tongrorum*, ou *Tungrorum.* La variante n'est pas à beaucoup près aussi embarrassante que l'on a voulu la faire. Il est très possible que Grégoire de Tours ait écrit *Thuringorum*, ce qui désignerait certainement un pays au-delà du Rhin, une portion de la Germanie. Dans ce cas, il a commis une méprise ; mais cette méprise il la corrige aussitôt par l'espèce de commentaire qu'il ajoute au mot *Thuringorum,* pour le déterminer. Or, ce commentaire désigne incontestablement un pays en-deçà du Rhin, un canton de la Gaule Belgique, auquel le nom de *Tungrorum* convient de tout point.

Si l'on veut rattacher l'établissement de cette tribu sur le sol gaulois à quelqu'une des invasions des Franks mentionnées par l'histoire, on ne peut le rattacher qu'à l'invasion de 440 à 441, celle où, comme je viens de le raconter, Mayence et Trèves furent de nouveau détruites et Cologne momentanément occupée. Et à vrai dire, ces deux événements sont si voisins de temps comme d'espace, le second s'explique si naturellement comme résultat du premier, qu'il est difficile de ne pas s'arrêter à l'hypothèse de leur connexion immédiate.

Dans cette hypothèse les deux armées, ou pour mieux dire, les deux bandes de Franks, dont l'une avait ravagé Trèves et l'autre Cologne, auraient agi de concert et se seraient réunies à Tongres, à deux marches de ces deux dernières villes, afin de poursuivre réunies la conquête commencée séparément.

Mais quoi qu'il en soit, et que son histoire se rattache ou non à l'invasion de 440, la tribu franke signalée comme occupant la Tongrie en 445 réclame dès ce moment une attention particulière. C'est elle qui forme le vrai noyau des Franks conquérants de la Gaule, le groupe privilégié destiné à commander un jour non-seulement au reste de la fédération franke, mais à la Germanie entière. On ne me blâmera donc pas de m'arrêter aux moindres particularités de l'histoire de cette tribu, de discuter les moindres aventures de ses chefs; et d'essayer de la suivre, bien qu'en tâtonnant, dans le cours varié des tentatives, des victoires et des

coups de fortune qui la poussent des bords de la Meuse à ceux de la Seine et de la Loire.

Cette tribu est la seconde des tribus frankes dont l'histoire marque d'une manière positive et certaine l'établissement définitif en Belgique, depuis l'année 253. La première fut celle des Saliens dont j'ai déjà parlé et sur laquelle il ne sera pas superflu de revenir un moment ici. Il y a tout lieu de croire qu'à dater de l'an 358, où elle avait obtenu de Julien la permission de continuer à vivre en repos sur le territoire qu'elle avait envahi, cette peuplade était restée pour Rome une alliée fidèle et même utile. La notice des dignités de l'Empire offre des indices officiels de la présence de divers corps de Saliens dans les milices romaines[1]. Il est aussi plus que probable que cette même tribu, une fois stationnée en Toxandrie, y avait embrassé peu à peu la vie agricole et contracté des habitudes civiles. Comme les Saliens servaient Rome à titre d'alliés plutôt que de sujets, rien ne les avait contraints à adopter les lois ni les mœurs des Romains, et tout autorise à présumer qu'ils avaient conservé, sauf les modifications inévitables, les usages, la langue et les institutions de la terre natale.

La nouvelle tribu franke établie à Tongres se trouva dans le voisinage des Franks Saliens et dut avoir avec eux des relations de divers genres; mais

(1) Salii, Sallii Gallicani, Sallii juniores, Sallii juniores Gallicani. Notitia. passim.

on s'est permis, je crois, une hypothèse aussi gratuite qu'arbitraire quand on a supposé que les deux tribus s'étaient, pour ainsi dire, fondues l'une dans l'autre pour n'en faire qu'une seule, noyau de la nation future des Franks[1]. Il n'y a dans l'histoire ni le moindre indice d'une telle fusion, ni le moindre fait qui oblige à la supposer.

Le chef qui vers 445 ou un peu auparavant était à la tête de cette seconde tribu, est nommé par les historiens du temps *Chlogio* ou *Cloio*, dont nous avons fait *Clodion*[2]. Il n'y a rien de certain sur sa généalogie, et ce serait un ennui en pure perte de discuter les assertions contradictoires des chroniqueurs à ce sujet. Grégoire de Tours se borne à le qualifier d'homme puissant dans sa tribu[3].

C'est aussi dans le témoignage bien qu'implicite et un peu vague de Grégoire que l'on trouve le seul antécédent par lequel l'histoire de Clodion et de sa tribu remonte à l'époque où l'un et l'autre séjournaient encore outre Rhin avec le reste de la confédération franke. Grégoire parle d'un chef de Franks nommé Théodemer, auquel il donne le titre de roi et qu'il dit fils de Richimer. Il rapporte que ce Théodemer ayant été, il ne dit ni pourquoi

(1) Mannert. Geschichte der Franken. tom. I. p. 99.

(2) Ce nom nous est parvenu avec beaucoup de variantes, entre lesquelles il ne paraît pas aisé d'en saisir la véritable forme; outre *Chlogio* et *Chloio*, on trouve: *Chlodio*, *Chlochilo*, *Chludius*, etc.

(3) Utilem ac nobilissimum in gente sua. II. 9.

ni par qui, condamné à périr par le glaive, avec sa mère Askila, Clodion fut élu à sa place roi des Franks[1]. Frédégaire, qui répète le même fait, ajoute que Clodion était le fils de Théodemer[2].

D'après les meilleures données que l'on ait sur le commencement du règne de Clodion, ces événements durent se passer vers 427, et ils se passèrent indubitablement, je le répète, sur la rive droite du Rhin.

Quand et comment Clodion, devenu roi des Franks, c'est-à-dire le chef de quelqu'une ou de quelques-unes des peuplades frankes, passa-t-il le Rhin et s'établit-il dans le pays de Tongres? C'est de quoi l'histoire ne dit pas un mot; mais si, dans le manque de faits positifs, l'on veut recourir à des conjectures sur ce point, il n'y en a pas de plus plausible ni même d'autre que celle indiquée et proposée tout à l'heure, et sur laquelle je n'ai pas besoin de revenir.

On ne sait combien de temps Clodion avait séjourné aux bords de la Meuse, avec ses Franks, lorsque vers 445 il fit un mouvement pour s'étendre dans la Belgique. Poursuivant sa marche de l'est à l'ouest, il s'avança sur les traces de ses espions jusqu'à Cambrai, battit le détachement de Romains qui essaya de défendre cette ville et la prit. Il y fit une courte station, apparemment pour

(1) Loc. cit.

(2) Histor. Epitomata. IX.

prendre des informations sur le pays; après quoi, se remettant en campagne, il poussa jusqu'à la rive droite de la Somme. De là il remonta vers le Nord pour soumettre les villes qu'il y voyait encore en attitude de résister, entre autres celle des Atrébates ou d'Arras[1].

Soit qu'il ne prît pas grand souci de ces mouvements, soit peut-être que ses forces fussent employées ailleurs, Aétius n'opposa d'abord aucune résistance à Clodion; mais vers l'année 447 il marcha contre lui, conjointement avec le brave Majorien. L'armée romaine rencontra les Franks près d'un village ou d'un bourg nommé Helena, que l'on croit être le lieu aujourd'hui nommé Vieil-Hédin, sur la Canche, petite rivière qui a son embouchure dans la Manche, à quelques lieues au nord de celle de la Somme. Majorien, s'emparant d'un pont jeté sur la rivière, attaqua brusquement de là les Franks qui, épars sur la rive droite, ne s'attendaient guère en ce moment à être ainsi troublés.

Ils célébraient le mariage d'un de leurs chefs; ce n'étaient dans tout le camp que danses et chants, que divertissements et apprêts de festin. Revenus de la première surprise les Franks furent bientôt en défense; mais les Romains, poussant avec vigueur leur attaque, les mirent en fuite et pénétrèrent dans le camp ennemi. Ils firent butin de tout

(1) Gregor. Turon. Histor. II. 9. — Gesta Francor.

ce qui était préparé pour la fête, des mets fumants dans les vases ou sur les plats, des cruches de bière entourées de guirlandes, des siéges des convives. Encore couverte de son voile nuptial, la jeune épouse, enlevée de dessus son char, devint la prisonnière du général victorieux.

Sidoine Apollinaire, le seul écrivain qui parle de cette victoire[1], n'en marque point les suites, et il n'y a rien dans les historiens de profession à l'aide de quoi l'on puisse suppléer à son silence. Il serait néanmoins important de savoir là-dessus quelque chose de positif, de pouvoir dire avec assurance si cette défaite essuyée par Clodion, près des côtes de l'Océan, fut assez grave pour l'obliger à abandonner tout ce qu'il avait jusque là conquis dans la Gaule et à repasser en Germanie, ou si, malgré cet échec, il se maintint en-deçà du Rhin, à Tongres ou dans quelque autre canton de la Germanie seconde.

Cette dernière opinion est de beaucoup la plus probable. L'évacuation complète de la Gaule par les Franks est un fait dont il serait étonnant de ne pas trouver quelque indice dans les documents historiques, surtout dans le panégyrique des vainqueurs. Clodion fut sans aucun doute chassé d'Arras, de Cambrai et de tout l'espace qu'il avait conquis entre l'Escaut et la Somme; mais tout autorise à croire qu'il garda sa première station et ses conquêtes à l'est, dans le pays de Tongres. Peut-être seulement

(1) Dans son panégyrique en vers, de Majorien.

y aurait-il lieu à conjecturer qu'il ne les garda que du consentement des Romains et qu'en leur promettant soumission. Ce qui est indubitable et remarquable, c'est qu'à dater de cette époque la tribu franke de Clodion se montre en divers cas et de diverses manières favorablement disposée pour les Romains et docile à leurs instigations.

Du reste Clodion survécut peu à sa défaite. Toutes les chroniques s'accordent à lui donner pour successeur Mérovée dont elles font commencer le règne en 448, au moment où l'histoire perd Clodion de vue; mais elles ont laissé sur ce point une incertitude embarrassante. Elles varient beaucoup sur la question de savoir s'il y avait, et quelle parenté il y avait entre les deux chefs, de sorte que l'on ne peut dire avec assurance à quel titre ni de quelle manière le second succéda au premier.

Grégoire de Tours reconnaît qu'il y avait, de son temps, des hommes qui affirmaient que Mérovée était, sinon le fils de Clodion, du moins de sa race, de sa famille; mais il ne se prononce point sur cette opinion; il ne l'adopte point, et semble par-là la déclarer douteuse [1].

Frédégaire seul fait de Mérovée le fils de Clodion; mais son récit est entremêlé de circonstances merveilleuses qui lui donnent plutôt l'air d'un mythe grec ou romain que d'un trait de chronique franke. « La femme de Clodion, dit-il, allant à la mer pour

(1) Gregor. Turon. II. 9.

laver, fut épouvantée par la bête de Neptune, et ayant été aussitôt touchée par la bête, elle conçut et enfanta un fils nommé Mérovée [1].» Des chroniqueurs de plusieurs siècles postérieurs à Frédégaire, mais qui avaient sans doute d'anciens documents sous les yeux, affirment que Clodion n'avait point de fils, et que Mérovée n'était que son neveu [2].

On a voulu éclaircir l'histoire de Mérovée et de Clodion en la rattachant à un trait curieux rapporté par Priscus. Ce rhéteur historien raconte que, vers l'an 450, mourut un chef des Franks, qu'il désigne par le titre de roi (βασιλεὺς), mais dont il ignore ou ne dit pas le nom. Ce roi laissait deux fils que Priscus ne nomme pas non plus, et entre lesquels s'éleva une querelle dont les motifs ne sont pas suffisamment précisés; on sait seulement d'une manière vague qu'elle était relative au partage des États paternels. Chacun des deux compétiteurs recourut à des appuis étrangers; l'aîné des deux frères invoqua le secours d'Attila, alors sur le point de faire sa terrible invasion dans la Gaule; le plus jeune frère réclama l'appui d'Aétius.

Priscus, qui avait vu à Rome ce dernier, jeune

(1) ... Chlodeone cum uxore resedente meridie, uxor ad mare lavatum vadens, terretur a bestia Neptuni, qui Minotauro similis eam adpetisset; cumque in continuo aut a bestia, aut à viro tacta fuisset, concepit ac peperit filium, Meroveum nomine... Fredegar. Histor. Francor. Epitom. IX.

(2) Quia sine filio fuit (Chlodio), successit ei in regno nepos ejus Meroveus.

homme encore imberbe, s'est complu à le décrire avec l'épaisse chevelure blonde qui lui flottait longuement sur les épaules. Tout autorise à présumer que c'était à l'occasion de ces démêlés avec son frère, et pour solliciter en personne la protection du gouvernement romain, que le jeune chef avait entrepris le voyage de Rome. Le rhéteur byzantin assure qu'Aétius le combla de présents, l'adopta pour fils, et l'envoya à Ravenne pour y conclure avec l'empereur un traité d'alliance et d'amitié. Si le traité fut conclu, et ce qui s'ensuivit, c'est ce que Priscus ne dit pas, ni aucun autre historien pour lui [1].

Quant aux transactions de l'aîné des deux frères avec le roi des Huns, elles sont tout-à-fait ignorées; mais les historiens ont noté, dans les expéditions d'Attila, certaines particularités qui peuvent passer pour des indices de son intervention dans la querelle des deux jeunes Franks.

Dans ce récit de Priscus des hommes érudits et judicieux ont trouvé tous les éclaircissements réclamés par l'histoire de Clodion et de Mérovée. Pour eux, le roi frank à la mort duquel le rhéteur byzantin fait allusion, sans le nommer, c'est Clodion; et le plus jeune des deux fils laissés par ce roi, c'est Mérovée. L'aîné est un autre chef de Franks dont l'histoire a oublié de dire le nom.

On ne s'est pas tenu là; on a supposé quelque chose de plus précis encore, quelque chose de plus

(1) Excerpta e Prisci Historia. VIII.

satisfaisant pour la curiosité qu'inspire naturellement tout ce qui se rattache à l'histoire des Franks conquérants de la Gaule. On a indiqué les motifs de la querelle des deux frères ; on a fait de Clodion le chef unique et suprême de toutes les tribus frankes, tant de celles d'Outre-Rhin que de celle du pays de Tongres; on a cru pouvoir dire que ce chef, en mourant, avait légué à son plus jeune fils, à Mérovée, la tribu tongrienne, et à l'aîné toutes celles d'Outre-Rhin [1].

Maintenant, les choses ainsi posées, il faut, pour concevoir la querelle des deux frères, imaginer que Mérovée aspirait à dominer sur les tribus frankes de la Germanie, ou que le frère aîné prétendait ajouter au commandement de ces dernières celui de la tribu tongrienne. Or c'est là une complication d'hypothèses dont chacune a ses invraisemblances, et dont l'ensemble est on ne peut plus arbitraire.

Il y a, il est vrai, dans le récit de Priscus, des particularités qui semblent coïncider passablement avec l'histoire de Mérovée, mais que l'on fausse indubitablement en voulant trop les préciser, et par trop d'envie d'en tirer parti. Il n'est pas aisé de concevoir comment les chroniques seraient si embarrassées à savoir si Clodion eut réellement un fils, tandis qu'il serait constaté par le témoignage de

(1) Mannert's Geschichte der Franken. — Wersebe. Voelker des alt. Deutsch. — Gibbon a de même adopté l'hypothèse. Histor. of the decl. and fall of R. E. XXXV.

Priscus qu'il en eut au moins deux. Il n'y a guère moyen de croire qu'après avoir passé le Rhin et s'être établi sur le sol belge, Clodion conserva la moindre autorité sur les tribus frankes de la Germanie, surtout vers les derniers temps de sa vie, où tout porte à le supposer plus soumis au gouvernement romain qu'il ne convenait à un vrai chef de Franks.

Si Mérovée avait réellement eu quelques prétentions sur les Franks d'Outre-Rhin, l'événement l'aurait fait voir. Il est évident, en effet, que des deux frères compétiteurs, celui-là devait l'emporter dont le protecteur vaincrait à Châlons. Or l'on ne voit point qu'après la victoire d'Aétius et la fuite d'Attila, Mérovée ait été plus puissant qu'auparavant au-delà du Rhin. La Germanie n'existe point pour Mérovée, ou elle se renferme dans les cantons de la Belgique occupés par sa tribu.

Que si l'on voulait faire abstraction de ces difficultés pour rapporter à l'histoire de Mérovée le trait raconté par Priscus, il resterait une objection d'un autre genre à opposer à ce rapprochement, objection tirée d'une confrontation de dates. Le récit de Priscus se rapporte à une époque antérieure à l'expédition d'Attila, antérieure par conséquent à 450. C'est nécessairement un peu avant cette époque, et dans le cours des années 448 ou 449, qu'il faut supposer qu'il vit à Rome le jeune chef frank qui y était allé solliciter un appui contre son frère. Or, en se figurant Mérovée à l'une ou à l'autre de ces deux

époques, il n'y a guère moyen de l'identifier avec l'adolescent encore imberbe de Priscus. En effet, la mort de Mérovée est placée, sans controverse, en 456. Or, il mourut laissant un fils en âge de lui succéder et auquel on ne peut dès lors supposer moins de 18 ou 20 ans. Dans cette supposition Mérovée n'avait pu avoir ce fils que vers l'an 436 ou 438, et c'est à cette date tout au plus que la description du jeune chef de Priscus pourraît lui être convenablement appliquée; mais à cette époque Clodion vivait encore, et l'on ne sait pas ce qu'était Mérovée.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations; cela serait, je pense, superflu. Une seule chose me paraît importante à constater ici; c'est que ce fut bien à la même tribu franke que Clodion et Mérovée commandèrent l'un après l'autre. Or il n'était point nécessaire, pour cela, que le second fût le fils du premier; il suffisait qu'il fût du même sang que lui, et c'est là un fait que rien n'autorise à contester. Il est également certain, et il peut être bon aussi de noter d'avance, ce que nous verrons mieux plus tard, que Mérovée, s'il n'avait ni suprématie, ni pouvoir d'aucun genre sur les chefs des peuplades d'Outre-Rhin, n'en était pas moins lié par le sang avec plusieurs de ces chefs.

VI.

INVASION D'ATTILA. — BATAILLE DE CHALONS.

En résumant les événements qui précèdent, on voit qu'il y avait en 448, dans la Gaule, quatre peuples distincts qui ne reconnaissaient point la domination romaine, qui avaient des chefs et un gouvernement à eux. Ces peuples étaient : 1° au midi de la Loire, les Visigoths, sur lesquels continuait à régner Théodoric, le petit-fils du grand Alaric; 2° au nord-est, en-deçà et au-delà des Vosges, les Burgondes, qui avaient été jusque là contenus à chaque tentative qu'ils avaient faite pour descendre au midi; 3° au nord, dans la Germanie seconde, les Franks, commandés par Mérovée; 4° enfin, dans la Bretagne armoricaine, les Bretons, rentrés dans la plénitude de leur indépendance et dans la libre jouissance de leurs vieux usages.

Faibles encore, n'ayant l'un avec les autres aucun rapport bien marqué, ces divers peuples s'agitaient de tout leur pouvoir, pour s'agrandir aux dépens de l'Empire auquel ils étaient hostiles par la nécessité même de leur position. Mais un événe-

ment imprévu vint tout à coup suspendre leurs tendances personnelles, les unir momentanément entre eux et eux tous à l'Empire. Cet événement fut l'apparition d'Attila dans la Gaule.

Rugilas, ce roi des Huns que nous avons vu, à deux différentes reprises, accueillir Aétius suppliant et mettre à ses ordres de formidables armées, Rugilas était mort en 428 [1], ne laissant pour héritiers d'une domination agrandie et affermie par lui que deux jeunes neveux, Attila et Bleda. Je n'ai point à tracer ici la biographie d'Attila; je n'ai point à raconter de quelle manière, par quelle conduite et par quelle suite de prospérités et de victoires il parvint à soumettre presque tous les peuples alors connus des bords de l'Océan germanique aux frontières septentrionales de la Chine, et à fonder de la sorte le plus vaste empire qui eût existé jusque là sur la terre. Enfin je n'ai point à expliquer par quels exploits il mérita le titre de Fléau de Dieu, et ce renom du plus terrible des conquérants qu'il a laissé dans l'histoire, et que le seul Djenguis-Khan pourrait lui disputer.

Il me suffira de rappeler sommairement qu'Attila, non satisfait d'avoir, vingt ans à son choix, humilié ou ravagé l'Empire romain, s'était arrêté à l'idée de le conquérir. Ayant des griefs contre l'une et l'autre moitié de cet Empire, il envoya en même temps des ambassadeurs à Constantinople

(1) Idatii Chronic.

et à Rome, porter des demandes dont le refus devait entraîner la guerre, et dont la concession équivalait à des droits de conquête [1]. A Constantinople il fit réclamer des arrérages de tributs; à Ravenne il demanda, à titre de fiancée, la princesse Honoria, avec la portion de l'Empire d'Occident qui lui revenait pour sa dot.

Pour comprendre cette dernière sommation d'Attila, il faut remonter à une étrange aventure qui avait eu lieu quelques années auparavant. La princesse Honoria, fille de Placidie et sœur de Valentinien III, élevée à la cour de Ravenne, y avait vécu dans un profond ennui et dans une grande contrainte, dès l'instant où elle avait eu des volontés et des désirs à elle. La politique de sa famille était de la laisser vieillir dans le célibat, pour éviter toute chance de donner à Valentinien un beau-frère qui, pour peu qu'il eût été ambitieux, aurait eu des moyens de lui disputer le trône. Indignée de cette tyrannie, Honoria avait eu recours, pour y échapper, à un expédient auquel on est embarrassé à donner un nom. Elle avait invoqué par des messages secrets la protection du roi des Huns, en s'offrant à lui pour épouse [2]. Attila, qui ne manquait pas de femmes, et qui, en sa qualité de Barbare, les voulait modestes et retenues, avait accueilli avec dédain cette offre d'Honoria et l'avait

(1) Excerpta e Prisci Histor. VII.

(2) Jornandes, de Regnor. successione. — Marcellini Chronic.

oubliée; il ne s'en souvint qu'en cherchant des prétextes de guerre contre l'Empire.

Les demandes du roi des Huns furent rejetées avec la même fierté à Constantinople et à Ravenne [1], et il ne resta plus à Attila qu'à décider lequel des deux empires il allait attaquer le premier. Il résolut d'envahir d'abord celui d'Occident et d'y pénétrer par la Gaule. Les motifs de cette résolution touchant particulièrement divers points de l'histoire de cette contrée, il est indispensable que je m'y arrête un instant.

Attila avait divers projets subordonnés à sa grande expédition contre l'Empire; il voulait, entre autres choses, faire la guerre et tout le mal qu'il pourrait aux Visigoths. Les vieilles haines qu'il y avait entre ce peuple et les Huns venaient d'être récemment aigries par les intrigues de Genseric, roi des Vandales.

Hunneric, le fils de ce roi, avait pour femme une fille de Théodoric, roi des Visigoths, dont il paraît qu'il s'était bientôt dégoûté et qu'il avait renvoyée en Gaule horriblement défigurée et mutilée, sous prétexte qu'elle avait voulu l'empoisonner. Craignant que Théodoric ne cherchât à tirer vengeance d'une insulte si barbare, Genseric se mit à intriguer, pour lui susciter des embarras et des obstacles au-delà des Pyrénées [2]; il y a tout lieu de croire que le dé-

(1) Priscus, loc. cit.

(2) Jornandes, de Reb. Geticis. XXXVI.—Prisci excerpta. VII.

sir de complaire à Genseric et d'exterminer les Visigoths fut pour quelque chose dans le parti que prit Attila d'attaquer la Gaule plutôt que l'Italie.

Il avait aussi, pour préférer ce parti, une autre raison plus plausible encore que la première, et d'une plus grande importance pour l'histoire. Il était, comme je l'ai indiqué plus haut, avec les peuples germaniques, et particulièrement avec ceux de la confédération franke, dans des relations mal connues, mais selon toute apparence assez intimes, et qui durent exiger plus d'une fois son intervention dans les affaires de ces peuples [1].

Attila passa le Rhin sur un pont de bateaux [2] et prit sa marche de l'est à l'ouest, à travers la Gaule, se dirigeant sur Orléans. La peuplade d'Alains que nous avons vu depuis au service de l'Empire était pour lors stationnée aux bords de la Loire, et le chef de cette peuplade, Sangiban, était, à ce qu'il paraît, d'intelligence avec le roi des Huns et devait lui livrer les postes et les passages confiés à sa garde [3].

Des populations que les Huns rencontrèrent sur leur route, les unes furent égorgées dans leurs villes prises d'assaut, les autres, par masses ou dispersées, se cachèrent dans les bois, dans les cavernes, sur les montagnes; quelques-unes furent épargnées à la prière de leurs évêques [4]. Des

(1) Prisci excerpta. VIII.

(2) Sidon. Apollinar. Panegyric. Aviti.

(3) Jornandes, de Reb. Get.

(4) Gesta Francorum. V.

chances si diverses ne faisaient qu'accroître le désordre et le péril de l'invasion; elles déconcertaient toutes les résolutions courageuses, jusqu'à celles du désespoir.

Arrivé aux bords de la Loire, Attila n'y trouva pas les Alains prêts à le seconder, comme il s'y attendait; leur trahison avait été pressentie et déjouée. Il somma Orléans de se rendre; mais, excités par leur pieux évêque, les habitants se résignèrent à toutes les conséquences d'un siége.

Ce siége était déjà commencé, lorsque Aétius, qui avait appris à Rome la nouvelle de l'irruption d'Attila, accourant, en toute hâte, à la défense de la Gaule, reparut sur les bords du Rhône [1]. Il amenait quelques renforts de troupes; mais toutes ses forces réunies n'étaient probablement pas le tiers de celles dont il avait besoin pour aborder Attila. Il ne pouvait se passer d'auxiliaires, et il n'y en avait pour lui d'autres que ces mêmes Barbares, déjà maîtres d'une grande partie de la Gaule, et en général beaucoup plus disposés à presser qu'à retarder la chute de Rome. Il lui fallait, non-seulement gagner tous ces peuples, mais les gagner d'emblée, les enlever, pour ainsi dire, avant qu'Attila n'obtînt un succès décisif.

La tâche était difficile; mais la renommée d'Aétius était une puissance, et ses efforts furent d'ailleurs secondés avec beaucoup d'énergie et d'habi-

1 Sidon. Apollinar. Panegyr. Aviti

leté par Ferreolus, alors préfet du prétoire des Gaules, et par l'Arverne Avitus, qui l'avait été et qui remplissait peut-être encore alors quelqu'un des grands offices de la préfecture.

Ce dernier fut député au roi des Visigoths, à Théodoric, auprès duquel nous savons qu'il jouissait du plus haut crédit. C'était dans les forces de Théodoric qu'Aétius mettait son plus ferme espoir; mais Théodoric était celui des rois barbares de la Gaule qui, ayant le plus de moyens et de chances de s'agrandir aux dépens de l'Empire, répugnait le plus à le secourir dans cette crise. Il voyait avec autant de souci que de colère les Huns, ces vieux ennemis de sa race, prêts à passer la Loire et à fondre sur lui; mais il voulait les attendre sur ses frontières, et se flattait de les écarter par ses propres forces. Il y avait dans ce parti un côté hasardeux qu'Avitus mit aisément à découvert; et, sur ses remontrances, Théodoric se décida franchement à mettre aussitôt ses moyens en commun avec ceux d'Aétius [1].

Tandis qu'Avitus assurait ainsi les secours des Visigoths à la cause romaine, d'autres députés, d'autres négociateurs y gagnaient de même les Bretons armoricains, la partie des Burgondes stationnée entre le Rhin et les Vosges, les Franks des bords de la Meuse, la peuplade de Saxons dès lors établie sur les côtes de l'Armorique, et d'autres po-

(1) Sidon. Apollinar. Aviti Paregyr. V. 336. sqq. — Epistol. VII. 12.

pulations moins connues, diverses milices qui avaient autrefois combattu dans les armées romaines, mais qui depuis avaient posé les armes et vieilli dans d'autres fatigues que celles des camps [1].

Il faut supposer qu'Aétius mit une incroyable célérité à réunir toutes ces forces, levées à de grandes distances les unes des autres, pour en faire une masse compacte, une armée à la tête de laquelle il marcha droit à la délivrance d'Orléans, dont rien n'annonce que le siége eût été très long. Il marcha assez vite, non pour empêcher la ville d'être prise, mais pour la sauver du pillage et de la destruction [2]. Étonné de son approche, Attila ne jugea pas à propos de l'attendre; il fit sonner la retraite, et se mit aussitôt en marche dans la direction de l'est, poursuivi par l'armée romaine [3].

En reculant de la sorte, le roi des Huns ne cherchait, selon toute apparence, pour accepter la bataille que lui offrait Aétius, qu'une position où il put déployer librement son immense cavalerie; mais il recula assez long-temps pour se donner un air d'hésitation et d'inquiétude, de mauvais augure pour l'issue de son expédition. Il ne s'arrêta qu'à une cinquantaine de lieues d'Orléans, aux environs de Châlons, dans une vaste plaine traversée par la Marne. Là aussi s'arrêta l'armée ro-

(1) Jornand. de Reb. Get. XXXVI. — Sidon. Apoll. loc. cit.

(2) Sidonii Apollinar. Epist. VIII. 15.

(3) Jornand. XXXVII

maine, et l'on se prépara de part et d'autre à une bataille.

Jamais peut-être deux aussi énormes masses de combattants ne s'étaient trouvées en présence. Il y avait sur cet immense champ de bataille, des champions, des détachements des peuples de toutes les races de l'Europe. Quelques-uns de ces peuples se trouvaient en entier dans l'un des deux camps, d'autres s'étaient partagés entre les deux; de chaque côté, il y avait des Franks et des Burgondes; les Goths faisaient une partie considérable de chaque armée. Enfin, dans l'un et l'autre camp, il y avait des peuplades ou des bandes appartenant à des nations inconnues. L'histoire ne dit rien de ces Bellonotes, de ces Nevrions qui combattaient pour Attila [1]; elle se tait de même sur ces Ibrions, sur ces Riparioles qui avaient répondu à l'appel d'Aétius [2].

Attila prit poste au centre de son armée, à la tête des Huns; à sa droite il plaça les Ostrogoths et les Gépides, et forma son aile gauche des autres peuples barbares qui servaient sous lui comme sujets.

Aétius se plaça à l'aile gauche de son armée, composée de Romains et d'une partie des Barbares auxiliaires; Théodoric forma l'aile droite avec ses Visigoths, et au centre les Alains, suspects d'intelli-

(1) Sidon. Appollinar. Panegyr. Aviti.

(2) Jornandes. XXXVI.

gence avec Attila, furent rangés comme dans un poste où leurs mouvements pouvaient être aisément observés et leurs mauvais desseins prévenus [1].

Jornandès a mis à décrire cette bataille tout ce qu'il avait d'art, de talent et d'information historique; et n'en a pourtant tracé qu'une ébauche assez confuse [2].

L'action s'engagea par un combat entre un détachement de Huns et un corps de Visigoths, commandé par Thorismund, le fils de Théodoric. Ces deux corps se disputèrent vivement la possession d'une éminence qui dominait le champ de bataille et formait un excellent poste d'observation et de réserve. Elle resta aux Visigoths, qui virent, dans ce premier succès, un présage de la victoire [3].

Cependant Attila s'ébranlant alors avec le centre de son armée, fondit sur le centre ennemi qu'il enfonça sans éprouver beaucoup de résistance, et prit en flanc la cavalerie des Visigoths, violemment ébranlée du choc. Le brave Théodoric, se lançant au galop à travers les rangs des siens, les redressait et les animait du geste et de la voix, lorsqu'atteint d'une flèche partie, fut-il dit, de la main d'un Goth, il tomba parmi ces files ondoyantes de che-

(1) Jornand. XXXVIII.

(2) Bellum atrox, multiplex, immane, pertinax, et cui similia nulla narrat antiquitas. *Id.* loc. cit.

(3) *Id.* loc. cit.

vaux, qui, dans leur irrésistible flux et reflux, l'écrasèrent mourant ou déjà mort [1].

La mêlée des Visigoths et des Huns fut longue et sanglante; mais ceux-ci furent contraints de céder et se retirèrent dans leur camp, derrière les lignes de chariots et de bagages qui en formaient les retranchements [2].

Les autres incidents de la bataille sont décrits d'une manière plus obscure et plus décousue; mais on y trouve çà et là quelques traits qui vont assez bien à l'image que l'on peut se faire de tant de peuples, de races, de langues, de mœurs et d'armes diverses, aux prises entre eux, et combattant, chacun pour son compte, chacun à sa manière, sur un champ de bataille immense, et sans que pas un d'eux connût ni tous ses auxiliaires, ni tous ses adversaires.

La bataille dura jusqu'à la nuit, et même, à ce qu'il paraît, une partie de la nuit. Thorismund qui, de la hauteur qu'il avait occupée dès le matin, était descendu à temps pour prendre une part décisive à l'action, fut, à ce qu'il paraît, poussé fort avant dans la plaine par les flots de la mêlée, et se trouva, par une nuit close et des plus sombres, très loin de son camp. Il se mit en marche pour y revenir; mais telle était l'obscurité qu'il tomba sur celui de l'ennemi et alla se heurter, avec tout son

(1) *Id.* loc. cit.

(2) Jornand. XLI.

corps, à la ligne de chariots derrière laquelle les Huns s'étaient déjà tous retirés. Ceux-ci se crurent attaqués sur ce point, de sorte qu'il y eut là une sorte de mêlée nocturne, dans laquelle Thorismund, blessé à la tête, fut jeté à bas de son cheval, et sur le point de périr de la même manière que son père. Mais, secouru à temps, il se releva, remonta à cheval et regagna à la fin son camp.

Aétius, séparé de ses alliés barbares, et ne sachant ce qu'ils étaient devenus, erra de même long-temps dans l'obscurité, à travers des corps séparés d'ennemis, et ne regagna son camp que tard dans la nuit.

Les deux armées, ou, pour mieux dire, les débris des deux armées passèrent le reste de cette nuit dans l'incertitude du résultat de la journée, et le terrible souci du lendemain. Cependant les Romains et les Barbares leurs alliés auraient été transportés de joie et se seraient dès lors tenus pour victorieux, s'ils avaient pu voir ce qu'Attila faisait au milieu de son camp. Étonné de l'immensité de sa perte, il semblait craindre d'être attaqué la nuit même, ou au point du jour, derrière son rempart de chariots et de bagages, et songeait à ne point tomber vivant entre les mains de ses vainqueurs. Il fit dresser, dit-on, en guise de bûcher, un énorme monceau de selles auquel il aurait, au besoin, fait mettre le feu et où il se serait précipité [1].

(1) Jornand. loc. cit.

Ce ne fut que le matin, et en voyant qu'Attila restait immobile et sur ses gardes dans son camp, que les Romains et leurs alliés commencèrent à se flatter d'avoir vaincu. Toutefois, ils n'osèrent point l'attaquer dans ses retranchements et se bornèrent à l'y tenir comme bloqué.

Le loisir que ce parti leur donnait, les Visigoths l'employèrent à des soins pieux; ils se mirent à chercher sur le champ de bataille le cadavre de leur roi Théodoric, concluant qu'il était mort, de ce que personne ne l'avait vu ni ne pouvait donner de ses nouvelles, depuis la veille au commencement de l'action. Il fallut le chercher long-temps; car on le trouva sous un monceau d'autres cadavres. Les funérailles qu'on lui fit furent dignes d'un petit fils d'Alaric; il fut emporté à la vue des Huns, par des groupes nombreux de ses braves, dont les uns pleuraient et frémissaient à la fois, et dont les autres chantaient les exploits héroïques de la race des Balthes, d'une voix où éclatait encore le courroux guerrier de la veille[1]. Thorismund, l'aîné des fils de Théodoric, fut proclamé son successeur sur la tombe même de celui-ci.

Il paraît qu'Attila ne commença sa retraite qu'après s'être assuré que ses adversaires n'avaient plus ni le projet ni les moyens de la troubler. Aétius le poursuivit cependant encore quelques jours, comme pour bien se convaincre que cette retraite de l'en-

(1) Jornand. XLI.

nemi n'était pas une feinte; après quoi il renvoya à leurs stations accoutumées ses divers auxiliaires, Germains, Gaulois ou autres. Les témoignages des historiens varient sur le nombre d'hommes tués à la bataille de Châlons seulement, et sans y comprendre ceux qui avaient péri auparavant, dans les rencontres accidentelles et partielles qui l'avaient précédée. Les uns portent ce nombre à trois cent mille[1]; les autres en rabattant près de la moitié, n'en comptent que cent soixante deux mille[2].

A considérer ce carnage dans l'intérêt de la puissance romaine, on ne saurait le trouver trop grand, puisque la perte tomba principalement sur les Barbares qui menaçaient cette puissance. Il est certain, et nous le verrons mieux tout à l'heure, que ceux de ces Barbares qui avaient déjà pris pied dans la Gaule eurent en effet à souffrir des suites de la bataille de Châlons et en furent réellement affaiblis, mais non toutefois dans la proportion que supposerait leur part d'une perte de trois cent mille, ni même de cent soixante mille hommes, subie par des peuples encore peu nombreux et mal établis, comme ceux dont il s'agit. Une telle perte aurait, selon toute apparence, paralysé pour plus longtemps les tentatives de ces peuples, et donné à Rome plus de loisir pour respirer dans sa lutte contre eux. Ces nombres de cent soixante mille et

(1) Idatius.

(2) Jornandes.

de trois cent mille Barbares tués à Châlons sont donc très probablement fort exagérés.

Quoi qu'il en soit, l'expédition d'Attila en Gaule ne fut qu'un grand bruit, qu'un tumulte passager, sans effet, sans influence sur le sort de la Gaule, qu'elle avait paru un moment devoir changer.

Attila vaincu à Châlons, la ligue factice des forces réunies contre lui se trouvait dissoute par le fait, et chacune de ces forces rentra dans son indépendance et dans sa situation premières, non toutefois sans quelques changements dont il n'est pas inutile de tenir compte.

C'étaient comme alliés, non comme sujets de l'Empire, que les Bretons venaient de figurer à la bataille de Châlons. Jusque là, traités de rebelles, on les voit dès lors reconnus pour un peuple indépendant, et nul des gouverneurs romains de la Gaule n'essaie plus de les soumettre. Quand ces gouverneurs ont besoin de leur secours, ils le sollicitent et l'obtiennent par des négociations. De leur côté, les Bretons libres prennent dès ce moment assez volontiers le parti de Rome contre les Barbares de la Gaule; mais ils continuent à guerroyer avec leurs voisins Gallo-Romains, restés sujets de l'Empire.

Quant aux peuples germains déjà établis en-deçà des Alpes et du Rhin, c'est plutôt encore dans leur état intérieur que dans leurs rapports avec Rome qu'il faut observer les conséquences de leur intervention dans la guerre de celle-ci contre les Huns.

De ces peuples les Franks sont celui de la situation et des affaires duquel il importe le plus de se faire une idée précise, après comme avant cette guerre. C'est un fait incontestable qu'il y avait eu des Franks dans les deux armées belligérantes, et peut-être n'est-il pas suffisamment constaté qu'il n'y eut pas, dans celle des Romains, quelques groupes de Franks d'Outre-Rhin. Mais je l'ai dit et n'hésite pas à le répéter, les seuls d'entre les Franks que l'on puisse avec assurance compter parmi les auxiliaires d'Aétius à Châlons, c'étaient les Franks conquérants du canton de Tongres, les Franks de Clodion, pour lors sous le commandement de Mérovée, et parfaitement distincts de ces Franks des bords du Necker, de ces Thuringes, de ces Bructères qu'Attila avait entraînés avec lui en traversant leur contrée [1].

Lors donc qu'Aétius renvoya, comme on dit qu'il se pressa de le faire, dans leurs cantonnements les Franks qui venaient de combattre avec lui, ce fut sur les bords de la Meuse, dans la seconde Germanie, qu'il les renvoya [2], mais moins nombreux qu'ils ne lui étaient arrivés. Ils avaient fait des pertes considérables, non-seulement dans la grande journée

(1) .... Neurus, Basterna, Toringus
Bructerus, ulvosa vel quem Nicer abluit unda,
Prorumpit Francus.......

Sidon. Apollin. Carm. VII. V. 323. sqq.

(2) Gregorius Turon. II. 7.

de Châlons, mais dans des engagements partiels antérieurs. Ainsi, par exemple, l'avant-veille de la bataille, formant l'avant-garde romaine, ils avaient eu, avec les Gépides qui faisaient l'arrière-garde des Huns, une rencontre nocturne dans laquelle il était tombé quatre-vingt-dix-mille hommes, disent les uns [1]; quinze mille seulement, disent les autres [2].

On peut, si l'on veut, supposer même ce dernier nombre exagéré; mais il n'en reste pas moins évident que les Franks de Mérovée durent regagner les bords de la Meuse, très affaiblis et peu en état d'agrandir leurs conquêtes jusque là très resserrées.

Les Burgondes durent de même, du champ de bataille de Châlons, rentrer dans leurs anciens cantonnements. Ils n'avaient pour cela que peu de chemin à faire, si, comme je l'ai supposé, ils occupaient auparavant la partie méridionale de la Germanie première, les pays entre la Haute-Meuse et les Vosges. Ils s'en retournèrent pour le moins aussi maltraités que les Franks, et ayant eu, à ce qu'il paraît, comme ces derniers, avec les Huns des engagements particuliers, où ils avaient perdu, outre l'élite de leurs guerriers, leur vieux chef Gundicaire [3]. Ce chef avait laissé deux fils, Gundiokh et Chilpéric, qui gouvernèrent après lui le corps de leur nation.

(1) Jornandes. XLI.

(2) Des Mss. de l'histoire de Jornandès portent ce dernier chiffre, beaucoup moins invraisemblable que le premier.

(3) Paulus Diaconus, de Gestis Episcopor. Mettensium.

Pour ce qui est des Visigoths, la mort de leur brave et habile roi, Théodoric, n'était pas pour eux un événement sans importance. Théodoric laissait six fils, dont trois seulement étaient d'âge viril. Thorismund, l'aîné de tous, qui avait été élu à sa place, était un jeune homme d'humeur fougueuse et guerroyante. Ne tenant aucun compte des pertes et des fatigues récentes de son peuple, ce jeune chef rompit brusquement avec l'Empire, et menant, en 452, son armée sur les bords du Rhône, il assiégea la ville d'Arles. Aétius était pour lors au-delà des Alpes, et Ferréol, préfet du prétoire des Gaules, enfermé dans la ville assiégée, se trouvait accidentellement obligé de pourvoir à sa défense. Il n'avait pas, à ce qu'il paraît, de grandes forces militaires à sa disposition, mais il sut s'en passer; et Sidoine Apollinaire affirme de lui qu'il n'eut besoin que d'une conférence avec le jeune et fier Barbare, pour lui persuader de se retirer, et de laisser en paix une ville qu'il pouvait prendre. Ce qu'Aétius n'aurait pu faire par une bataille, dit Sidoine, Ferréol le fit dans un dîner, par la gravité, la douceur et le charme pénétrant de sa parole[1].

Il y a dans ces mots une espèce d'énigme dont les chroniques renferment peut-être le mot. Thorismund avait blessé les Visigoths par la violence de son caractère et par son empressement à recommencer la guerre; il s'était fait beaucoup d'en-

1. Sidon. Apollinar. Epistol. VII. 12.

nemis à la tête desquels s'étaient mis deux de ses frères; on murmurait, on conspirait contre lui. Ferréol pouvait le savoir et en tirer avantage pour l'effrayer sur les conséquences de la guerre. Quoi qu'il en soit, Thorismund leva le siége d'Arles, mais il n'échappa point aux haines qui le poursuivaient; il mourut assassiné dans le courant de la même année, et Théodoric, l'un de ses frères, chef de la conspiration tramée contre lui, le remplaça sur le trône[1]. C'est sous le règne de ce second Théodoric que nous allons voir les Visigoths poursuivre avec un redoublement d'énergie l'accomplissement de leur courte destinée dans leur nouvelle patrie.

(1) Isidorus, Histor. Gothor.

VII.

ÉLÉVATION D'AVITUS A L'EMPIRE. — SA CHUTE. — RÈGNE DE MAJORIEN.

Aucun des divers peuples de la Gaule n'était encore refait des pertes, ni des fatigues qu'il avait essuyées dans la guerre contre Attila, lorsque les nouveaux troubles de l'Empire vinrent brusquement réveiller en eux l'ardeur de la guerre et des invasions.

Plus Aétius avait acquis de gloire, et plus il était devenu suspect à Valentinien III. A l'incapacité de ces deux oncles, cet empereur joignait des caprices de tyran. Il égorgea de sa main et de son épée le vainqueur d'Attila, dont il fit en même temps massacrer tous les amis (454)[1]. Déjà détesté pour ces assassinats, il outragea peu de temps après de la manière la plus perfide et la plus basse une dame romaine, célèbre par sa beauté et sa vertu. Cette dame était l'épouse de Maxime, opulent sénateur, de l'une des plus puissantes familles de Rome.

(1) Prosperi Aquit. Chronic. — Idatius, in Chronico. — Marcellini Chron.

Maxime avait les moyens de se venger, et se vengea; Il fit assassiner Valentinien le 16 mars de l'année 455, et fut proclamé empereur à sa place [1]. Mais il n'avait rien de ce qu'il fallait pour faire excuser tant d'ambition; dépourvu de toute capacité militaire et même de courage, il arrivait on ne peut plus mal à propos au pouvoir suprême, dans un moment où le terrible Genseric, roi des Vandales, désormais maître de l'Afrique, ayant une marine à sa disposition, menaçait l'Italie d'une descente, ou, pour mieux dire, d'une guerre perpétuelle.

Les nouvelles presque simultanées de l'assassinat d'Aétius par Valentinien, de Valentinien par Maxime, et des préparatifs de Genseric contre ce dernier encouragèrent de nouveau les Barbares. Des tribus d'Allemanes passèrent de la rive droite du Rhin à la gauche. Les Saxons, d'accord selon toute apparence avec les Bretons, entreprirent quelque expédition de piraterie sur les côtes voisines de la Bretagne, ou sur les bords de la Loire. Les Franks d'Outre-Rhin envahirent la première Germanie. La tribu franke de Mérovée tenta de nouveau de s'étendre à l'ouest et au nord du pays de Tongres. Enfin les Visigoths s'apprêtaient de leur côté à recommencer la guerre contre l'Empire [2].

Ces mouvements inquiétèrent Maxime et furent

(1) Voir les chroniques déjà citées.

(2) Sidonius Apollinaris. carmen VII. v. 359-375.

probablement pour quelque chose dans les motifs qui le décidèrent à nommer Avitus maître de la cavalerie et de l'infanterie. Avitus avait, comme nous l'avons vu, joué un grand rôle dans la guerre d'Attila; mais s'étant, à ce qu'il paraît, brouillé bientôt après avec Aétius, il avait regagné son habitation d'Avitac, dans quelqu'une des belles vallées de l'Arvernie, où son gendre, Sidoine Apollinaire, nous le peint comme un Cincinnatus, menant sa charrue, et dégoûté des honneurs politiques, au moment où il reçut la nouvelle de sa nomination à l'office de maître des deux milices.

Il en prit aussitôt les fonctions et se mit en devoir d'arrêter les mouvements des Barbares. La facilité avec laquelle il y réussit porterait à croire que ces mouvements n'avaient jusque là rien de bien sérieux. Au bout de trois mois, les Allemanes, les Franks, les Saxons, étaient rentrés dans leurs précédentes limites[1]. Les Visigoths seuls s'apprêtaient encore à guerroyer; mais c'était une attaque de leur part que l'Empire craignait le plus. Habitué à traiter avec eux, et jugeant qu'il lui serait plus facile de prévenir la guerre que d'en sortir victorieux, Avitus se rendit en négociateur à Toulouse, auprès de Théodoric II. Ce jeune roi le connaissait, il pouvait se souvenir de l'avoir vu dans le palais de son père; il devait savoir que c'était grace aux conseils du noble Gallo-Romain qu'il

(1) *Id. ibid.*

avait reçu une éducation toute romaine, dont il semble qu'il était fier[1]. Avitus fut donc bien accueilli; et (s'il faut admettre toutes les particularités du récit poétique de Sidoine) Théodoric alla au-devant de lui, et l'introduisit lui-même dans les murs de Toulouse.

Les négociations d'Avitus pour le maintien de la paix avaient sans doute déjà commencé, lorsque les nouvelles d'Italie vinrent leur donner un tour tout-à-fait imprévu. On apprit que Genseric avait débarqué à Ostie, avec une armée de Vandales et de Maures. Oubliant la défense de Rome et ne songeant qu'à lui, Maxime avait été massacré dans sa fuite par les Romains[2]. Genseric avait alors marché d'Ostie sur Rome, l'avait prise et y était resté quinze jours entiers, durant lesquels tout ce que cette ville avait sauvé du pillage des Visigoths, ou amassé depuis de richesses nouvelles, avait été la proie des Vandales et de leurs auxiliaires africains. Dans ce désordre, personne n'avait songé à faire un empereur; et l'Occident n'avait plus de chef.

Des circonstances si favorables tentèrent Avitus;

(1) Mihi romula dudum
Per te jura placent : parvumque ediscere jussit
Ad tua verba pater, docili quo prisca Maronis
Carmine molliret Scythicos mihi pagina mores.

C'est là ce que Sidoine fait dire par Théodoric à Avitus.

(2) Marcellini et Prosperi Aquitani Chronica. — Procopius. de Bello Vandalico. I. 5.

il résolut de ne point laisser échapper un empire que le sort lui mettait, pour ainsi dire, entre les mains. Il fit part de ses desseins à Théodoric et lui proposa d'en seconder l'exécution. La proposition ne devait pas seulement flatter la vanité de Théodoric; elle était dans ses intérêts. Un empereur fait et soutenu par lui lui convenait à tous égards mieux qu'un empereur créé par une influence purement romaine. Il est d'ailleurs probable qu'Avitus ne sollicita pas l'appui de Théodoric sans lui garantir en retour quelque accroissement de puissance. Toutefois l'histoire n'a conservé aucun indice positif d'une semblable promesse.

Les intrigues des deux chefs furent conduites avec adresse et solennité. Théodoric, comme pour répondre aux propositions de paix qu'Avitus était venu lui apporter au nom de l'Empire, convoqua une assemblée de ses officiers et de ses conseillers visigoths, à laquelle Avitus lui-même fut appelé. Là il se déclara disposé non-seulement à rester en paix avec Rome, mais à la servir fidèlement en toute rencontre, comme allié. A cette paix et à cette alliance il ne mettait qu'une condition; c'était que le seul homme en qui les Goths eussent confiance, et le seul digne de l'Empire vacant, se résignât à l'accepter. Théodoric laissait entendre qu'à toute autre condition, et dans tout autre cas, il était décidé à faire une guerre vigoureuse à Rome.

Si bonnes que fussent ces raisons, Avitus ne s'y rendit qu'avec la difficulté et les résistances con-

venables; sur quoi Théodoric et les chefs visigoths le reconnurent pour allié, ce qui impliquait pour eux la qualité d'empereur d'Occident. La nouvelle de cette transaction fut aussitôt transmise dans toutes les parties de la Gaule, et les chefs du pays furent convoqués dans la province viennoise, pour y proclamer Avitus empereur.

L'évêque Idace dit formellement dans sa chronique qu'il fut d'abord proclamé à Toulouse[1], par les milices de la Gaule et par cette nombreuse classe de citoyens auxquels on donnait alors le titre d'honorés; classe principalement composée d'hommes ayant exercé ou exerçant actuellement les magistratures municipales. Le fait serait curieux; il montrerait bien quelle latitude les Visigoths laissaient encore alors aux droits et aux intérêts romains dans les pays soumis à leur domination. Mais le fait me paraît douteux en lui-même, et je ne trouve rien ailleurs qui le confirme.

Les moments étaient précieux pour Avitus; il partit de Toulouse et se dirigea vers le Rhône, pressé d'être au rendez-vous donné aux chefs gaulois qui devaient le proclamer empereur. Idace met ce rendez-vous à Arles; Sidoine Apollinaire, certainement mieux informé sur ce point, l'indique à Ugernum, petite place fortifiée aux bords du

(1) ..... Ab exercitu Gallicano et ab Honoratis primum Tolosæ dehinc apud Arelatum Augustus apellatus..... Chronic. ad. an. 454.

Rhône, sur l'emplacement de laquelle on croit qu'est aujourd'hui situé Beaucaire. Avitus trouva là des partisans, arrivants ou arrivés en foule de toutes les parties de la Gaule, des Alpes et des Pyrénées, des bords du Rhin et des côtes de la Méditerranée. On voit, à cet empressement, que l'ancienne prétention gauloise de faire des empereurs n'était pas tout-à-fait anéantie par les derniers désastres et les dangers toujours croissants de l'Empire [1].

Avitus continua à jouer adroitement son rôle; il parut triste et comme déjà accablé des soucis du gouvernement au milieu de cette foule, joyeuse de le saluer du titre d'Auguste [2]. Sidoine Apollinaire fait tenir à un des personnages de cette assemblée un discours dont l'objet est d'exhorter le noble Arverne à ne point refuser ce titre. Ce discours est indubitablement une invention de Sidoine; mais il est plein de traits qui expriment si bien la situation actuelle de la Gaule que l'on se figure aisément tous les membres de l'assemblée d'Ugernum pensant ce que le poète fait dire à l'un d'eux. Voici ce discours dépouillé autant que possible des exagérations du panégyriste.

« De combien d'infortunes nous avons été acca-
« blés sous le règne funeste d'un enfant, il serait

1. Sidonius Apollinar. loc. cit. v. 524. sqq.

2. Aggreditur nimio curarum pondere tristem
Gaudens turba virum . . . .

Id. loc. cit.

« trop long de le dire, illustre chef; et qui doit le « savoir, si ce n'est toi, sur qui est tombé le plus « lourd du fardeau, à qui les maux de la patrie ont « coûté tant de larmes et donné de si grands soucis ? « Pour nous, vivre au milieu de tels désastres, as- « sister aux funérailles de l'Empire, a été pis que « mourir. Et cependant, par respect pour nos pères, « nous sommes restés fidèles à des lois impuissantes! « Nous nous sommes fait un pieux devoir de main- « tenir le passé, malgré le mal qui devait nous en « revenir! Nous avons été écrasés par le simulacre « de l'Empire; et cédant à l'habitude plutôt qu'à « l'autorité, nous avons supporté la domination et « les vices d'un peuple dégénéré, d'un peuple qu'il « nous faut vêtir de pourpre. Tout récemment en- « core, lorsque Maxime s'emparait de Rome trem- « blante, quelle belle occasion la Gaule n'avait-elle « pas d'user de sa force à son avantage? Personne « n'ignore quels sont ceux d'entre nous qui ont sou- « levé alors les plaines de la Belgique et les côtes « de l'Armorique, qui ont excité les Goths à une « rupture. Dans toutes ces guerres nous avons cédé; « mais nous n'avons cédé qu'à toi, illustre chef. « Maintenant, une plus haute destinée t'est offerte. « L'Empire est vacant; il est délivré du lâche qui « l'occupait. Le moment est critique, et les périls « extrêmes n'attendent pas les grands hommes, ils « vont les chercher. N'élude pas davantage les vœux « de la patrie; chacun de nous se croira libre, si « c'est toi qui es le maître. »

Avitus ayant répondu au vœu de l'assemblée, il fut décidé que son couronnement aurait lieu au bout de trois jours, qui furent employés à en faire les préparatifs. On rassembla de tous côtés à Ugernum le plus grand nombre possible de milices romaines ou d'auxiliaires barbares, et, le jour convenu, Avitus fut proclamé empereur, avec toutes les cérémonies d'usage [1]. Il transmit aussitôt, ou peut-être avait-il déjà transmis la nouvelle de son élection à Marcien, alors en possession de l'Empire d'Orient, et au sénat romain. Marcien reconnut sans difficulté le nouvel empereur, et le sénat romain, bien que sans doute un peu piqué de recevoir un empereur de la Gaule, donna son assentiment à l'élection d'Avitus, et se montra prêt à le bien accueillir quand il arriverait [2].

Le seul homme qui aurait eu le pouvoir de s'opposer à l'admission d'Avitus à Rome, c'était Ricimer, alors général des milices barbares de l'Italie, et lui-même de race barbare. Par sa mère, fille de Wallia, il était issu du sang des Goths; par son père, il descendait des Suèves. Or, comme ces deux peuples étaient depuis long-temps ennemis et rivaux, il est à présumer que Ricimer ne vit pas sans ombrage descendre en Italie un empereur fait au loin par des adversaires de sa nation et dévoué à leurs intérêts. Toutefois, il ne se prononça pas tout de suite

(1) Idatius. loc. cit.

(2) Idatius. loc. cit.

contre Avitus, et celui-ci fit une entrée solennelle à Rome, où il fut proclamé Consul[1]. Ce fut à cette occasion que son gendre Apollinaire, qui l'avait suivi, prononça son panégyrique, tel que nous l'avons encore. C'est l'ouvrage d'un bel-esprit plutôt que d'un poète; la louange y est si crue et si enflée, elle déborde tellement le sujet, qu'elle en laisse, pour ainsi dire, à nu le fond historique, dès lors facile à démêler.

L'Italie était dans un état déplorable. Genseric, non content d'avoir pillé Rome, infestait toutes les côtes du pays par de fréquentes descentes. Avitus essaya d'obtenir la paix de l'intraitable et insatiable barbare; il y échoua. Actif et brave, il aurait sans doute volontiers marché pour repousser par les armes ces terribles incursions des Vandales, qu'il ne pouvait prévenir par la paix; mais il n'aurait eu, pour cette guerre, que des troupes qui lui auraient mal obéi, que des Barbares dévoués à Ricimer. Celui-ci demeurait donc seul chargé de la défense de l'Italie et y devenait de jour en jour plus nécessaire, plus fort et plus menaçant.

Avitus perdit, dans les molles habitudes de Rome, la considération jusque là due à son expérience, à ses talents militaires et à ses longs services. D'un tempérament amoureux que l'âge n'avait point refroidi, il blessa divers sénateurs par sa conduite

(1) Idatius. — Sidonius Apollinaris.

(2) Priscus. Excerpta. ex historia p. 217.

envers leurs filles et leurs femmes, et par les railleries cyniques dont il accompagnait ses outrages[1]. Odieux et méprisé, il devait tomber au moindre choc.

Le gouvernement d'Avitus était plus respecté en Gaule qu'en Italie. Théodoric gardait avec lui toutes les apparences d'un allié fidèle; et ce fut, tous les historiens sont d'accord pour l'attester, à l'invitation du premier que celui-ci, au lieu de s'arrondir dans la Gaule, comme il l'aurait pu aisément, entreprit une guerre pénible au-delà des Pyrénées[2].

J'ai suivi, autant que je l'ai pu, sans entrer dans des détails étrangers à mon sujet, la destinée des trois peuples barbares qui, en 409, avaient envahi la péninsule hispanique. Après l'extermination des Alains et le passage des Vandales en Afrique, les Suèves étaient restés en Galice; et de là, faisant des excursions au midi, ils avaient fini par conquérir les pays qu'avaient jadis occupé leurs confédérés, c'est-à-dire la Lusitanie et la Bœtique. Mais les montagnards du nord et du nord-est de la Galice, les Asturiens, les Cantabres et les Vascons, avaient continué à leur résister et à être gouvernés par des officiers de l'Empire.

Les Suèves avaient fait ces conquêtes sous un chef nommé Rechila, mort en 448[3]. Un de ses fils,

1) Gregorii Turon. Histor. II. 11.

2) Idatii Chronic. ad an. 454.

3) Idat. Chronic.

Rekhiaire, lui avait succédé cette même année, et la suivante il avait épousé une fille de Théodoric I, roi des Visigoths. Encouragé par cette alliance, mais surtout par l'invasion d'Attila qui occupait alors toutes les forces et toute l'attention des chefs militaires de la Gaule, Rekhiaire commença une guerre acharnée contre les peuples de la province Tarraconaise restés sous la domination romaine[1]. Cette guerre durait encore à l'avénement d'Avitus, qui entreprit d'y mettre fin, comptant pour cela sur le concours de son allié Théodoric II[2].

Plusieurs députations furent envoyées de leur part en Espagne, pour sommer Rekhiaire de s'abstenir désormais de toute hostilité contre la Tarraconaise; mais l'audacieux et turbulent Barbare, ne tenant aucun compte de leurs sommations, continua à commettre toutes sortes de ravages sur les confins de cette province. Ce fut alors, et dans l'automne de 456, qu'à la demande de son allié, Théodoric descendit en Espagne, avec une puissante armée, pour faire la guerre à Rekhiaire[3]. L'entreprise était de son goût et dans ses vues; il comptait garder pour lui tout le pays qu'il pourrait gagner sur les Suèves, croyant sans doute faire assez pour l'Empire s'il le maintenait en possession de la Tarraconaise, et s'il rendait la sécurité aux habitants de cette province.

1) Idatius. ad an. 448. 449.

2) Idatius. loc. cit.

3) Idatius. ad an. 456.

Rekhiaire s'avança au-devant de Théodoric, et les deux adversaires se rencontrèrent le 5 octobre, à douze milles à l'est de la ville d'Astorga, sur la rivière d'Orbeca ou d'Orbieu, une des branches septentrionales du Duero. Les Suèves ne tinrent pas contre les Goths; les plus braves furent taillés en pièces, la plupart s'enfuirent en déroute, un certain nombre fut fait prisonnier. Rekhiaire grièvement blessé n'échappa point sans peine à la première poursuite des vainqueurs et s'enfuit vers la côte [1].

Théodoric, qui visait aux profits de la victoire, se porta rapidement en avant, rançonna en passant Astorga, où il avait cependant été reçu en ami, et de là continua sa marche sur Bracara, capitale de la Galice, où il entra sans éprouver de résistance. Il n'y eut point de massacre, point de sang répandu; la chasteté des femmes fut respectée; mais, à cela près, la ville souffrit tout ce que peut souffrir une ville prise d'assaut. Le pillage fut complet; les églises forcées, dévastées, dépouillées de tout, se remplirent en un instant de chameaux, de chevaux, de bœufs et de moutons. Des troupes d'hommes, de femmes, de religieuses, de prêtres furent emmenées prisonnières, sans doute pour être vendues, car il ne restait plus dans la ville personne en état de payer leur rançon [2].

Théodoric était encore à Bracara, lorsqu'on lui

(1) Idatius. loc. cit. — Jornand. de Reb. get. XLIV.

(2) Idatius. loc. cit.

amena son beau-frère Rekhiaire, qui venait d'être arrêté au port de Cale, au moment de passer en Afrique. Il le fit d'abord jeter en prison, peut-être encore incertain de ce qu'il devait en faire; mais sa délibération ne fut pas longue. Rekhiaire mort, Théodoric avait quelques chances de plus de ranger les Suèves à son obéissance, et Rekhiaire fut décapité. Quelques-uns de ses partisans, dont l'influence aurait pu contrarier les desseins du conquérant, furent de même immolés par son ordre. Il n'existait plus, dans cette partie de la Galice, que de faibles restes de la nation des Suèves qui, vaincus, privés de leurs chefs, se soumirent à Théodoric.

Jornandès et Idace racontent un peu diversement la suite de l'histoire; mais je n'hésite point à préférer, sur cette particularité, la version du premier, comme plus claire, plus précise que l'autre, et mieux liée à l'ensemble de l'événement. Or donc, selon Jornandès, Théodoric donna pour chef à la portion des Suèves qui s'était soumise à lui un de ses officiers nommé Aghiulfe, qu'il laissa pour son lieutenant dans le pays conquis. Mais la portion des Suèves qui habitait les cantons écartés de la Galice n'accepta point ce chef étranger[1].

Encouragé par ces premiers succès, Théodoric se hâta de les poursuivre. De la Galice il passa dans la Lusitanie qu'il traversa tout entière, sans rencontrer d'ennemi, jusqu'à Mérida, où il entra de

(1) Jornandes. loc. cit.

même sans obstacle. Mérida était une grande et magnifique ville où il aurait pu faire un plus riche butin qu'à Bracara; mais il s'en abstint, effrayé, dit le pieux évêque Idace, par les menaces de la bienheureuse vierge martyre Eulalie, patrone de la cité[1]. Théodoric avait sans doute aussi quelque raison politique de ménager la Lusitanie et la Bœtique, pays qu'il avait fort à cœur de conquérir, et qui jusque là, plutôt dévastés que soumis par les Suèves, étaient les maîtres de choisir entre sa domination et celle de ces derniers.

De Mérida Théodoric était sur le point de pénétrer dans la Bœtique lorsqu'il reçut de la Galice et de la Gaule des nouvelles qui le firent changer tout à coup de résolution. Ceux des Suèves galiciens qui ne s'étaient point encore soumis à lui venaient de se donner des chefs de leur race, sous lesquels ils étaient prêts à continuer la lutte pour leur indépendance. Les autres, ceux auxquels il avait imposé Aghiulfe pour chef, s'agitaient de leur côté pour recouvrer leur liberté; ils avaient réussi à corrompre et à mettre dans leurs intérêts Aghiulfe lui-même, personnage d'humeur vaine et légère et peu dévoué à Théodoric. Jornandès explique son infidélité, en disant qu'il n'était point du noble sang des Goths, mais Warne[2]. Les nouvelles de la Gaule étaient, comme nous le verrons bientôt, plus graves encore que celles de la Galice.

(1) Idat. Chronico. ad an. 456.

(2) Jornand. loc. cit.

À ces nouvelles, et sans se donner le temps d'assurer les conquêtes qu'il venait de faire en Lusitanie, Théodoric partit de Mérida, au commencement d'avril 457, pour retourner dans ses États[1]. Arrivé à la hauteur de la Galice, il ne s'arrêta ni ne se détourna point, mais il détacha sur sa gauche un corps d'armée auquel il s'en remit de l'exécution de ses volontés. Tandis qu'il poursuivait sa route vers les défilés occidentaux des Pyrénées, ce corps détaché se porta sur Astorga, où il s'introduisit en dissimulant perfidement sa consigne. A peine les Goths avaient-ils fait leur entrée dans la ville que tout y était au pillage, à feu et à sang; ils n'y restèrent que le temps nécessaire pour en faire un monceau de ruines, et en sortirent poussant, captive devant eux, la partie de la population qu'ils n'avaient point égorgée. Deux évêques et tous les prêtres de la ville se trouvaient parmi les prisonniers[2]. D'Astorga les Goths se dirigèrent sur Palencia, autre ville de la Tarraconaise, à deux ou trois jours de marche à l'est de la première, et qu'ils détruisirent de même.

Il est impossible de ne pas supposer à Théodoric quelque motif, plausible ou non, pour traiter de la sorte des villes romaines, des villes qui n'appartenaient point aux Suèves, avec lesquels seuls il était en guerre; mais l'histoire ne découvre point ce motif, et il n'est pas facile de le deviner. Peut-

(1) Idatius. ad an. 457.

(2) Idat. loc. cit.

être ces villes avaient-elles favorisé ou encouragé de quelque manière les efforts des Suèves catholiques contre les Visigoths ariens. Ce qu'il y a de certain, c'est que le corps d'armée de Théodoric était chargé de châtier en même temps et les villes dont il s'agit et les Suèves du voisinage.

Revenant donc de Palencia sur ses pas, ce corps entra dans la Galice, où il trouva Aghiulfe en pleine défection et faisant cause commune avec les Suèves. Le révolté fut battu, pris ou livré, et paya sa trahison de sa tête; mais les Suèves dont il avait pris le parti n'en restèrent pas moins indépendants. L'expédition des Goths se termina par un échec devant la forteresse de Coriac, dont la position est inconnue. Après avoir perdu beaucoup de temps et d'hommes au siége de cette place, ils furent contraints de se retirer en Gaule, laissant les Suèves libres, mais divisés en partis qui n'attendaient que le départ de l'ennemi commun pour se faire l'un à l'autre une guerre furieuse[1].

Tandis que ces choses se passaient en Galice, Théodoric, de retour à Toulouse dès les premiers jours de mai, avait pu s'assurer à loisir des événements survenus en Italie et en Gaule durant son expédition en Espagne, et dont le bruit l'avait obligé à revenir brusquement sur ses pas.

Avitus, son allié, l'on aurait pu dire et son protégé, avait été contraint par Ricimer à se démettre

1. *Id. ibid.*

de l'Empire. Proscrit bientôt après par le sénat, en représailles des insultes qu'il avait faites à plusieurs de ses membres, il avait pris la fuite vers les Alpes; mais il avait péri en chemin, on ne sait de quelle manière, exécuté, assassiné ou de mort naturelle [1].

Sa catastrophe avait occasionné des troubles sérieux dans l'Empire. Les vœux du sénat appelaient à lui succéder le magnanime et brave Majorien, qui, quelque temps disgracié par Aétius, venait d'être élu maître des milices [2]. Mais le Barbare Ricimer qui de son côté avait été fait patrice, et sans l'assentiment duquel l'Empire ne pouvait plus être donné, hésitait à le transmettre à un homme du caractère de Majorien, sous lequel il sentait bien que son génie tyrannique ne serait pas à l'aise. Entre les vœux impuissants du sénat et les prévoyances ombrageuses de Ricimer, l'Empire restait depuis plus de six mois vacant.

De leur côté les Gaulois, blessés de la manière injurieuse et cruelle dont venait d'être traité un empereur fait par eux, étaient d'avance décidés à ne point reconnaître le successeur que le sénat lui donnerait, et conspiraient pour nommer eux-mêmes le nouvel empereur. La faction qui s'était chargée d'exploiter les ressentiments des Gaulois contre le sénat avait son foyer dans la colonie de Lyon, et pour chef un nommé Pœonius, probable-

(1) Gregor. Turonens. Histor. II, 11.

(2) Chronographus Cuspiniani.

ment Lyonnais, et par conséquent compatriote de Sidoine Apollinaire, qui nous en a laissé un portrait peu flatteur, mais peut-être aussi un peu partial. Il le dépeint comme un homme d'une race peu illustre, dans laquelle personne ne s'était élevé au-dessus des honneurs municipaux, comme un démagogue turbulent, tout dévoué à la populace, naturellement avare, mais prodigue par ambition. C'était surtout parmi les jeunes gens des familles nobles qu'il avait cherché et trouvé des partisans [1]. Sidoine Apollinaire lui-même qui, après la disgrace de son beau-père Avitus, s'était cru obligé de revenir en-deçà des Alpes, secondait avec zèle le projet qu'avait cette faction gauloise de nommer le successeur d'Avitus.

Du reste, l'homme auquel elle voulait faire cet honneur en était digne à tous égards. C'était Marcellin, personnage éminent par son savoir, par sa culture littéraire et par son talent à la guerre. Longtemps l'ami d'Aétius, il avait partagé sa disgrace, mais il avait su se mettre à l'abri des coups du lâche Valentinien III, dans une retraite où il était encore au moment de la chute d'Avitus.

On ne voit point, dans l'histoire, la raison pour laquelle la faction de Pœonius ne profita pas, pour proclamer Marcellin, des délais que mettaient Rome et l'Italie à élire Majorien. Peut-être voulait-elle savoir, avant de faire son éclat, jusqu'à quel point

(1) Sidonii Apollinar. Epist. I. 11.

elle pouvait compter sur l'appui de Théodoric, intéressé comme elle à venger Avitus. Quoi qu'il en soit, les Gaulois n'avaient encore rien fait pour Marcellin, lorsque Ricimer consentit à l'élévation de Majorien, qui eut lieu dans le courant d'avril 457 [1], et dont la nouvelle dut arriver en Gaule et à Toulouse peu de jours avant ou après le retour de Théodoric de son expédition d'Espagne.

Avec cette nouvelle, déjà bien suffisante pour troubler la faction gauloise, en venait une autre plus fâcheuse peut-être, qui bouleversait la partie la plus plausible des projets de cette faction. Soit politique, soit justice, Majorien avait conféré à Marcellin le commandement de la Sicile; celui-ci l'avait accepté, et son acceptation équivalait à un refus du périlleux honneur que lui destinaient les Gaulois. Toutefois les meneurs de ceux-ci ne perdirent point courage. En attendant de voir s'ils pourraient faire un autre, et quel autre empereur ils pourraient faire, ils résolurent de ne point reconnaître celui du sénat. Pœonius s'arrogea, on ne devine ni par quelle formalité, ni au nom de qui, la préfecture du prétoire des Gaules, dont il exerça les fonctions sans opposition de personne [2]. Peut-être ce nouveau gouvernement eut-il son siége à Lyon, comme il y avait son point d'appui. Il avait indubitablement des intelligences avec d'autres

(1) Jornandes. de Successione Regnor. — Marcellini Chronic.

(2) Sidonii Apollinar. Epistol. I, 11.

parties de la Gaule, sur le secours desquelles il comptait plus ou moins. Mais c'était dans les forces et dans l'alliance de Théodoric II qu'il mettait son plus ferme espoir. Une fois bien informé de l'état des choses entre Rome et les Gaulois, Théodoric n'hésita pas à se déclarer pour ces derniers, et s'engagea envers la faction de Pœonius à la soutenir contre Majorien.

Dans cet état de choses, une expédition de guerre en-deçà des Alpes était devenue indispensable pour le nouvel empereur; mais comme il en méditait en même temps une autre, non moins urgente et plus difficile, contre Genseric en Afrique, et comme il se proposait de marcher sans interruption de la première à la seconde, il lui fallait attendre, pour s'occuper de la plus voisine, d'avoir terminé les apprêts de la plus éloignée, et ces apprêts exigeaient encore plus d'une année. Or, durant cet intervalle, les mouvements des Barbares et les désordres intérieurs, qui avaient recommencé en Gaule dès le premier éclat des troubles généraux excités par la proscription d'Avitus, allaient continuer avec des suites de plus en plus critiques.

Ce fut vers cette époque (de 454 à 456) que les Burgondes, franchissant l'embranchement des Vosges, d'où descendent la Moselle et la Meuse, se répandirent dans la province des Sequanes et dans la Lyonnaise première, avançant toujours du nord au midi, mais toutefois n'avançant qu'avec une certaine lenteur, et à fur et mesure des cir-

constances qui favorisaient leur marche. Ils occupaient certainement dès lors la plus grande partie du bassin de la Saône; mais on ne peut dire s'ils avaient atteint Lyon, ni les bords du Rhône.

Vers le même temps les Franks Tongriens, qui pourront être dès à présent convenablement distingués par le titre de Franks Mérovingiens, avaient quitté leur première station dans le pays de Tongres et s'étaient portés à l'ouest jusqu'à Tournai, dont ils avaient pris possession. L'histoire ne dit rien d'après quoi l'on puisse juger si ce n'était là de leur part qu'un simple déplacement, ou si c'était un mouvement de conquête, et si, en gagnant un point plus avancé du pays, ils prétendaient maintenir leur domination sur celui qu'ils laissaient derrière eux. Je serais moins enclin à la première supposition qu'à la seconde; du reste, assez peu importe que l'on admette l'une ou l'autre [1].

Ce déplacement des Franks Mérovingiens, surtout s'il était fait dans l'intention de conquérir, était un véritable acte d'hostilité contre l'Empire, envers lequel il y a tout lieu de présumer que Mérovée avait des engagements. Mais l'on sait assez que la fidélité à leurs engagements n'était pas la vertu dont se piquaient les Barbares, et moins les Franks que

(1) Ces faits, ou pour mieux dire ces considérations, sont fondés sur la découverte faite en 1653, à Tournai, de la sépulture de Childéric. Ce monument est l'unique preuve qui existe de la conquête de Tournai et des pays circonvoisins par les Franks.

tous les autres. D'ailleurs, au moment dont il s'agit, moment de guerre civile et d'anarchie, les Franks pouvaient bien se demander s'il y avait encore un Empire romain.

Enfin une dernière circonstance put avoir une part décisive au mouvement des Franks vers Tournai. On ne sait point d'une manière positive si ce mouvement se fit sous Mérovée ou sous Childéric. Une seule chose paraît certaine; c'est que la mort de Mérovée, l'avénement de Childéric au commandement de sa tribu, et la conquête de Tournai, sont trois événements qui semblent se confondre, tant ils se suivent de près. Je serais porté à croire que le mouvement des Franks vers Tournai n'eut lieu que sous le commandement de Childéric, jeune homme d'un caractère énergique et remuant, qui, pressé de se signaler et voyant les circonstances favorables à son désir, se hâta d'en profiter.

Quoi qu'il en soit, à dater de l'année 456, c'est à Tournai même, ou dans le voisinage, et sous le commandement de Childéric, que nous devons chercher cette même tribu franke que nous avons vue pour la première fois à Tongres, vers l'an 445, ayant alors Clodion pour chef, et dont j'ai tâché depuis de suivre tous les mouvements et toutes les entreprises.

Et les Franks Mérovingiens ne furent pas les seuls qui remuèrent dans des circonstances si propices aux desseins communs des Barbares. La chronique de Moissac rapporte, sous la date de 456, que cette

malheureuse ville de Trèves fut encore, cette année, prise et brûlée par les Franks, auxquels, ajoute la chronique, elle fut livrée par la conspiration d'un sénateur, c'est-à-dire, sans doute, d'un des magistrats de la curie, nommé Lucius [1].

Cette nouvelle dévastation de Trèves semble supposer de la part des Franks d'Outre-Rhin une invasion dont elle ne fut qu'un incident; les autres sont ignorés. On ne sait ni à quelles tribus appartenaient les Franks auteurs de ces ravages, ni si quelqu'une de ces tribus essaya dès lors de se fixer sur la rive gauche du Rhin. L'histoire continue à représenter leurs irruptions comme brusques, passagères et généralement circonscrites dans les limites de la première et seconde Germanie. Elle ne dit rien qui autorise le moins du monde à supposer qu'il y eut alors, sur la terre gauloise, d'autres tribus frankes que celle des Saliens, dont j'ai parlé

(1) La chronique citée rapporte ce fait avec des particularités inadmissibles : 1° elle fait de Lucius un sénateur romain; 2° elle attribue à ce sénateur l'intention de se venger d'une plaisanterie injurieuse de l'empereur Avitus; 3° elle suppose le séjour de ce dernier à Trèves, où il ne parut jamais depuis son élévation à l'Empire. Si le fait n'est pas totalement faux, il doit être restreint dans les limites où je l'ai pris. — Les éditeurs de la chronique de Moissac, dans le recueil des historiens de la France, supposent que le chroniqueur a transporté par méprise à 456 la destruction de Trèves qui eut lieu en 412, et nommé l'empereur Avitus à la place de l'usurpateur Jovinus. La supposition n'est pas très vraisemblable.

précédemment, et celle des Mérovingiens que nous venons de voir passer de Tongres à Tournai.

S'il en faut croire Jornandès, dont en cela le témoignage n'a rien que de très vraisemblable, les bandes d'Alains campées sur les bords de la Loire auraient profité, de leur côté, des troubles publics, non pour s'ériger en dominateurs politiques dans quelque portion du pays, mais simplement pour le ravager[1].

Les choses en étaient là en-deçà des Alpes, lorsque Majorien jugea venu le moment de partir pour sa grande expédition. Son plan était de descendre d'abord en Gaule, d'y soumettre, en passant, tout ce qu'il y trouverait d'hostile, de s'y renforcer de troupes et de vaisseaux, et se rendre de là à Carthagène, où il devait s'embarquer pour l'Afrique. Il débuta par une opération hardie et neuve; il passa les Alpes au mois de décembre de 458, bravant toutes les rigueurs et tous les périls du terrible hiver de ces montagnes, et fondit sur la Gaule avec une armée qui, à l'estimer par la diversité des peuples qui en faisaient partie, aurait dû être immense. On pourrait croire que tous les Barbares de l'ancien continent y avaient chacun sa bande pour l'y représenter; et Sidoine qui, comme les autres historiens, ne manque pas d'en nommer une vingtaine, parmi lesquels se trouvent les Bisaltes, les Alites,

(1) Jornandes. de Reb. get. XLV

les Procrustes, leur adjoint à tous, pour en finir, le Caucase en masse.

La guerre que Majorien entreprit avec cette armée contre le parti gaulois fut, selon toute apparence, assez vive et assez sérieuse; mais l'histoire n'en dit rien, ou y fait à peine quelque allusion indirecte. On peut tout au plus s'assurer que, du pied du Mont-Cenis par où il était descendu, l'empereur se porta droit sur Lyon, qu'il lui fallut assiéger et prendre de force[1]. Sidoine Apollinaire, acteur et témoin dans cette guerre, découvre assez, dans le peu qu'il en dit, qu'elle eut des suites funestes pour la ville et pour le pays. Il parle de ruines, de dévastations, d'incendies, de campagnes désolées, dépourvues de laboureurs et d'animaux de labour, de toute espèce de bétail et de produit[2]. Quant à Théodoric, il est sûr qu'il tint au parti gaulois la promesse qu'il lui avait faite de le soutenir, et qu'il livra au moins une fois bataille à Majorien[3]; mais nul historien n'a dit où cette bataille fut livrée, aucun ne l'a décrite; un seul nous apprend indirectement qu'elle fut gagnée par Majorien[4]. Ce qui est sûr, c'est qu'elle fut suivie d'une paix acceptée avec

(1) Sidonius Apollinar. Carm. V, v. 571. sqq.

(2) .... Bove, fruge, colono,
Civibus exhausta.......

Id. loc. cit.

(3) Idatii Chronicon ad an. 459.

(4) *Id. ibid.*

empressement par les deux partis, et qui donna à Majorien de grandes facilités pour achever de rétablir l'ordre dans la Gaule. Il parcourut l'une après l'autre les diverses portions du pays qui avaient été troublées ou soulevées, et les ramena toutes à l'obéissance romaine, les unes par la force, les autres par la persuasion et la clémence. Sa bravoure, son équité, son indulgence, son caractère magnanime lui gagnèrent peu à peu tous les cœurs, et ses principaux ennemis, Pœonius, Sidoine Apollinaire, devinrent ses prôneurs et ses partisans les plus dévoués. Enfin la Gaule entière, jalouse de lui faire oublier son opposition, s'empressa de lui fournir des vaisseaux et des soldats, pour compléter les forces qu'exigeait son expédition d'Afrique, pour laquelle il partit au printemps de 461 [1].

Les particularités de cette expédition sont des faits que je néglige comme étrangers à mon sujet. Il me suffira de dire en peu de mots que la trahison la fit manquer. Averti à propos par les ennemis secrets de Majorien, selon toute apparence par Ricimer lui-même, Genseric surprit et enleva, dans le port ou sur la côte de Carthagène, presque tous les vaisseaux prêts à voguer contre lui. Toutefois, le Barbare venait d'être fort alarmé, et sentant bien tout ce qu'il avait à craindre pour l'avenir d'un adversaire tel que Majorien, il conclut avec lui une paix dont l'Italie ne pouvait plus se passer.

(1) Sidon. Apollin. in Panegyr. Majoriani.

Ainsi donc, les simples préparatifs de l'expédition projetée eurent à peu de chose près l'effet attendu de sa réussite.

Majorien, de retour en Gaule au mois de juillet de la même année, passa à Arles quelques jours qui furent une suite de fêtes brillantes. Les jeux, les spectacles du cirque, les banquets, les récitations poétiques, tout ce que les Romains avaient inventé de divertissements, comme pour s'étourdir sur leur décadence, sur le voisinage et les progrès des Barbares, tout cela fut prodigué à l'envi par Majorien aux Gaulois, par les Gaulois à Majorien[1]. Enfin, au mois d'août suivant, après une absence de près de quatre ans, l'Empereur redescendit, par les Alpes maritimes, en Italie avec les soldats qu'il en avait amenés. Mais, arrivé à Tortone, une sédition éclate contre lui dans son propre camp; il est déposé, et quelques jours après assassiné[2].

(1) Sidon. Apollinar. Epist. I. 11. IX. 13.

(2) Idat. in Chron. — Marcellin. *Ibid.*

VIII.

LA GAULE DÉTACHÉE DE L'EMPIRE SOUS LE GOUVERNEMENT DU COMTE ÆGIDIUS. — GUERRES ET TRANSACTIONS DE CE CHEF AVEC LES BARBARES. — RÈGNE ET AVENTURES DE CHILDÉRIC, ROI DES FRANKS MÉROVINGIENS.

Personne ne méconnut l'œuvre de Ricimer dans la mort imprévue de Majorien. Il y avait déjà du temps que le Barbare en était au regret d'avoir consenti à l'élection d'un si bon empereur et projetait de s'en débarrasser. Du reste, content d'être le maître en réalité, il fit conférer le titre d'empereur à un certain Sévère, personnage inconnu, sous le nom duquel il domina tyranniquement jusqu'en 466[1]. Mais sa domination fut restreinte à l'Italie; deux puissants ennemis lui enlevèrent, l'un les pays au-delà de l'Adriatique, l'autre les provinces en-deçà des Alpes. Le premier était ce même Marcellin dont il a été déjà plusieurs fois question; l'autre, le comte Ægidius dont c'est ici le moment de parler.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la patrie

1) Chronographus Cuspin. — Idat. in Chronic.

d'Ægidius; Isidore de Séville, Grégoire de Tours et d'autres le désignent par le surnom de Romain [1], et semblent indiquer par-là qu'ils regardaient Rome comme sa ville natale. Priscus dit expressément qu'il était Gaulois, et je trouve à son témoignage plus de vraisemblance qu'à tout autre [2]. Le point sur lequel s'accordent tous les écrivains qui ont parlé d'Ægidius, c'est à le célébrer comme un personnage du plus haut mérite. Les uns vantent sa piété et la pureté chrétienne de ses mœurs, les autres son héroïsme à la guerre, et Sidoine Apollinaire, qui l'avait vu de près, l'égale aux hommes les plus glorieux de Rome antique [3].

Majorien, avec lequel il semble qu'il avait été fort lié, lui avait donné à commander une grande partie de l'armée avec laquelle nous avons vu cet empereur passer en Espagne [4]. Deux ans après, en 461, ou peut-être dès la fin de 460, à son retour de Carthagène et au moment de redescendre en Italie, il l'avait laissé en Gaule, avec le titre de maître des milices [5].

Ægidius était probablement encore à Arles lorsqu'il apprit coup sur coup les nouvelles de la déposition et de l'assassinat de Majorien. Révolté de la

(1) Ægidius Romanus, Ægidius ex Romanis.

(2) Excerpta ex historia, XIV.

(3) Carmen V. v. 553. sqq.

(4) Priscus. loc. ct.

(5) Gregor. Turon. Histor. II, 11.

tyrannie de Ricimer, il était en position d'y mettre un terme. Il avait à ses ordres une armée nombreuse[1], principalement composée de Gaulois qui, ayant suivi Majorien outre les Pyrénées, avaient eu le temps et les occasions de s'affectionner à lui, et qui, imputant sa mort à cette même faction romaine par les intrigues de laquelle avait péri Avitus, étaient prêts à tout tenter pour venger d'un seul coup les deux empereurs. Assuré de ces dispositions, Ægidius résolut d'en tirer parti et de porter la guerre en Italie, au Barbare Ricimer. Le bruit de cette résolution, bientôt parvenu jusqu'à Rome, suffit pour y répandre l'inquiétude.

Le dessein était hardi et il ne semble pas qu'Ægidius put s'y engager sans avoir pris auparavant diverses mesures, soit pour renforcer autant que possible l'armée dont il avait besoin, soit pour assurer la paix de la Gaule en son absence. Or, cette paix dépendant désormais des Barbares, soit Germains soit autres, déjà établis dans diverses parties du pays, c'était avec ces Barbares qu'il lui fallait en traiter; c'était eux qu'il devait mettre dans ses intérêts. L'histoire ne dit point expressément ce qu'il fit ou essaya dans cette vue; mais elle a noté çà et là, bien que d'une manière trop vague, des événements auxquels il est difficile de ne pas soupçonner quelque relation avec ses plans.

Et tel est d'abord un traité d'alliance avec les

(1) Priscus. loc. cit.

Bretons armoricains, traité dont l'existence sera démontrée par les faits subséquents.

Tels sont encore certains changements survenus vers le même temps dans la conduite politique des Burgondes, changements qui, étant dans les vues d'Ægidius, semblent par-là même avoir dû être aussi son œuvre. J'ai laissé les Burgondes en-deçà des Vosges, déjà maîtres du bassin de la Saône, peut-être même de Lyon et de Vienne, et prêts à faire dans ces pays leur premier acte connu de conquérants et de dominateurs. L'année 456 est notée comme celle où ils s'approprièrent une partie des terres des sénateurs gaulois [1].

Ayant ainsi pris solennellement possession de leur part de la Gaule, ils allèrent, sous le commandement de leurs deux chefs, Gundiokh et Chilpéric, joindre le roi des Visigoths, Théodoric II, qu'ils suivirent en qualité d'auxiliaires dans cette expédition contre les Suèves que j'ai déjà racontée [2]. En voyant les Burgondes intervenir de la sorte dans une guerre pénible, où ils n'avaient point d'intérêt propre et dont tous les profits devaient être pour les Visigoths, on est en droit d'en conclure qu'il y avait alors, entre les deux peuples, des relations assez intimes, dont l'histoire fournit quelques autres indices et laisse entrevoir plus d'une raison. Mais ces relations, et les sympathies

(1) Marius, in Chronico.

(2) Jornand. de Reb. get. XLIV.

politiques dont elles étaient le témoignage, ne furent pas de longue durée.

A une époque impossible à préciser, mais qui semble coïncider avec le début du gouvernement d'Ægidius en Gaule, on voit les Burgondes abandonner le parti des Visigoths pour suivre dès lors de préférence celui des officiers de l'Empire. Or ce fut là une sorte de révolution à laquelle il est permis, je le répète, de soupçonner qu'Ægidius eut quelque part, y ayant un intérêt si direct, et ne manquant d'ailleurs, pour faire valoir cet intérêt, ni de puissance ni de renommée.

Mais c'est surtout avec les Franks Mérovingiens qu'Ægidius se trouva, dès son arrivée en Gaule, dans des relations singulières, dont il serait très important de saisir clairement les motifs et les conséquences. Malheureusement c'est là un point d'histoire que les chroniqueurs originaux ont laissé dans des ténèbres et des incertitudes inextricables. Grégoire de Tours n'y a pas été plus heureux que les autres ; rien de plus vague, de plus incohérent, de plus tronqué que la portion de son récit qui se rapporte au point dont il s'agit, je veux dire aux relations d'Ægidius avec les Franks Mérovingiens et avec leur chef Childéric. Le bon évêque paraît avoir été surtout embarrassé de l'histoire de ce dernier ; et, à vrai dire, il y avait de quoi l'être.

Pour quiconque étudie soigneusement la vie de Childéric, et la prend avec toutes les variantes qu'elle offre dans les anciens documents de l'his-

toire franke, cette vie ne peut être qu'un curieux et hardi mélange de vraisemblance historique et de fictions manifestes. Childéric fut un de ces chefs aventureux sur la renommée desquels les peuples barbares jettent, sans le vouloir et comme à leur insu, le plus de merveilleux qu'ils peuvent; un de ces chefs qu'ils se complaisent à célébrer dans les chants nationaux dont se compose longtemps toute leur histoire. Les diverses traditions relatives à Childéric, consignées dans les chroniques frankes, ne sont évidemment que des fragments de récits romanesques ou de chants épiques composés en son honneur dès son vivant, et diversement remaniés après sa mort; et, il est bon de le noter ici d'avance, ces fragments ne sont pas les seuls de leur genre qui se rencontrent dans les documents primitifs de l'histoire franke; nous en trouverons par la suite plus d'un autre non moins curieux et non moins caractérisé. Il y a toute apparence que ces traditions fabuleuses, relatives à Childéric, étaient déjà en circulation du temps de Grégoire de Tours, qui dut en avoir connaissance, car il semble s'en être défié et avoir eu le dessein formel de les faire disparaître de son récit. Mais ce n'est pas chose facile que ce départ de la vérité et de la poésie dans les documents primitifs où elles ont été une fois confondues; et il n'est pas étonnant que Grégoire y ait mal réussi. Il n'a donné un certain air de vraisemblance historique à son récit qu'en y laissant tout également dans le vague

et dans l'obscurité. J'essaierai de développer et de discuter un peu ce récit, moins dans l'espoir de l'éclaircir que de montrer à quel point il aurait besoin de l'être.

On place vers l'an 456 le début du règne de Childéric. Ce début ne fut pas populaire; Grégoire de Tours et les Chroniques frankes accusent de concert le jeune chef de débauche et de se complaire à déshonorer les filles des Franks[1]. Ceux-ci, indignés de ces outrages, finirent par lui refuser l'obéissance, et non contents de l'avoir déposé, ils voulaient le tuer. Informé de leur mauvais dessein, il s'y déroba par la fuite et chercha un asile chez les étrangers (461). Jusqu'ici l'histoire de Childéric n'a rien d'extraordinaire; les exemples ne sont pas rares de chefs de Germains haïs, chassés ou même tués par les leurs. Ce qui est étrange, c'est la suite immédiate de la déposition du chef mérovingien. « Les Franks, dit Grégoire de Tours[2], et disent de même toutes les chroniques frankes, élurent d'une voix unanime pour roi, à la place de Childéric, le comte Ægidius. » Les violences et les outrages de Childéric peuvent être admis comme une raison suffisante de sa disgrace, mais ils n'expliquent point du tout son remplacement par un chef romain. Cette élection d'Ægidius était, pour des Franks, un acte d'un genre tout nouveau,

(1) Hist. Francor. II. 12 — Frédégaire. XI. — Gesta Franc. VI.

(2) Loc. cit.

un acte servile, une espèce d'abnégation de leur vieille nationalité. C'est ainsi, en effet, que la caractérisent celles des chroniques dont on peut attribuer la rédaction à des Franks, ou dans lesquelles respire un souffle d'esprit frank. Voici en quels termes en parle l'une de ces chroniques : « En élevant Ægidius pour roi au-dessus d'eux, dit-elle, les Franks suivirent un conseil mauvais, par trop désavantageux et insensé [1]. »

Il n'y a, selon moi, qu'une manière naturelle et simple de concevoir toute cette histoire de la déposition de Childéric et du choix d'Ægidius à sa place; c'est de la considérer comme le résultat d'une intrigue romaine, d'une intrigue d'Ægidius lui-même. J'ai déjà eu l'occasion de noter que Mérovée avait contracté des liaisons assez intimes avec les chefs romains de la Gaule. Nul doute qu'il n'y eût dès lors dans sa tribu des hommes disposés à seconder, en toute occasion, les menées par lesquelles la politique romaine devait aspirer à renforcer de plus en plus son influence sur cette tribu. On conçoit aisément que tout chef romain, tant soit peu habile, s'y fût fait un parti à lui, et ce fut, tout semble l'indiquer, à l'aide d'un tel parti, agissant dans ses vues et par ses ordres, qu'Ægidius parvint à se faire élire chef des Franks mérovin-

(1) Franci vero, relicto Childerico, Ægidium principem Romanorum elevarunt super se regem, tenentes consilium non bonum, nimisque inutile atque absurdum. (Gesta Francor. VII.)

giens, au lieu de Childéric. Encore une fois, celui-ci avait pu encourir par des méfaits le mécontentement des siens; mais il n'est pas aisé de croire que, sans les manœuvres d'Ægidius, ce mécontentement eût éclaté avec tant d'énergie, et fût jamais allé jusqu'à faire mettre un Romain à la tête des guerriers de Clodion et de Mérovée.

Quant aux vues d'Ægidius dans cette intrigue, elles ne semblent pas difficiles à imaginer. On peut d'abord lui supposer le projet de lever parmi les Franks des auxiliaires pour son expédition contre Ricimer; mais il devait surtout chercher à s'assurer de leur tranquillité durant son absence. Or, il n'y avait pas grande apparence qu'ils se résignassent à rester immobiles et paisibles, aux environs de Tournai, sous le gouvernement d'un chef tel que Childéric qui, jeune, fier, entreprenant, avait à coup sûr plus de penchant à chercher à leur tête de la gloire ou du butin qu'à les laisser oiseux s'amollir sous les influences de la politique romaine.

Sous le gouvernement d'Ægidius, toutes les chances devenaient autres, et le moindre avantage qui pût revenir au comte romain d'être élu roi des Franks, c'était de n'avoir plus rien à craindre de ce côté.

On ignore si Ægidius fit quelque chose pour tenter de se concilier les Visigoths, comme il s'était concilié les Bretons, les Franks et probablement aussi les Burgondes. On ne peut guère se dispenser de le

présumer; mais, en ce cas, ses tentatives furent perdues. Théodoric II n'avait fait la paix avec Majorien que pressé par une nécessité passagère et résolu à la rompre dès l'instant où il verrait les forces de l'Empire de nouveau partagées entre diverses factions, et cet instant lui sembla venu à la mort de Majorien. Il crut dès lors devoir poursuivre son plan d'agrandissement en Gaule et en Espagne, et commencer la guerre contre Ægidius. Il aurait dû, à ce qu'il semble, attendre pour cela que le chef romain eût passé les Alpes avec toutes ses forces, pour aller guerroyer en Italie; il fut peut-être contraint, par quelque circonstance inconnue, à attaquer son adversaire plus tôt qu'il ne l'avait projeté et ne l'aurait voulu.

Quoi qu'il en soit, la rupture avec Théodoric contraria beaucoup Ægidius, dont elle suspendait le projet favori, celui de son expédition contre Ricimer; mais du moins n'était-il pas pris au dépourvu, ayant pour résister aux Visigoths des forces qu'il destinait à une guerre plus lointaine et plus hasardeuse.

On ne sait, du reste, que fort peu de chose de cette guerre, et ce peu ce sont les chroniques qui le disent avec leur sécheresse et leur insuffisance ordinaires. Le premier, ou l'un des premiers incidents que l'on en connaisse, a beaucoup plus d'importance comme événement politique que comme fait de guerre.

Dès les premiers temps de leur établissement

dans la Gaule, les Visigoths avaient eu pour eux les vœux des classes inférieures de la population, qui, délivrées des vexations inouïes des officiers de l'Empire, avaient continué à jouir du bénéfice des institutions et des lois romaines. Il n'en avait pas été de même des hautes classes ; blessées dans leur vanité, lésées dans leur fortune, ces classes avaient continué à détester les Barbares et à désirer de rester ou de redevenir romaines. Cependant, à mesure que la faiblesse et l'anarchie de l'Empire avaient augmenté, plusieurs chefs gallo-romains avaient fini par se ranger du parti des Visigoths. Ils pensaient qu'il valait mieux, pour eux, traiter directement avec ces conquérants que courir la chance de leur être livrés ou abandonnés sans condition, et comme une proie de guerre, par cet Empire romain qui n'avait plus la force de les protéger. Dès ce moment, l'ancienne opposition gauloise à la domination romaine, déjà si fréquemment modifiée dans son but et dans ses moyens, s'exerça au profit des Visigoths, et nous la verrons prendre de jour en jour plus de hardiesse et de décision.

Ce fut dans le cours de cette guerre entre Ægidius et Théodoric qu'un certain comte Agrippinus, expressément qualifié de Gaulois, se prononça le premier, et par un coup d'éclat, en faveur des Visigoths. Résidant à Narbonne, où il remplissait un office important, peut-être celui de président de la Narbonaise première, il livra cette ville à

Théodoric[1]. Les chroniqueurs représentent Agrippinus comme l'ennemi d'Ægidius; ils peuvent avoir raison; seulement, la tradition d'une ville, et d'une ville aussi importante que Narbonne, s'entend mieux comme un acte d'inimitié politique que de haine personnelle.

Maître de Narbonne, Théodoric courut assiéger Arles où il paraît qu'il surprit et enferma Ægidius. Pressée par des forces considérables, la ville était en péril d'être emportée d'un jour à l'autre, lorsque le chef romain fit une sortie si vigoureuse et si bien conduite qu'il battit et mit en fuite l'armée des Visigoths[2]. De tous les exploits attribués à Ægidius dans le cours de cette guerre, cette délivrance d'Arles est le seul dont l'histoire ait gardé un vague souvenir[3].

Théodoric ne fut pas plus heureux en Bretagne où il avait envoyé, sous le commandement de Frédéric, celui de ses frères dans lequel il avait le plus de confiance, une armée chargée de tâter le pays et d'en entamer la conquête. Mais Ægidius eut le temps d'accourir au secours des Bretons, et les Visigoths furent complètement défaits; la plupart restèrent sur le champ de bataille, et avec eux y resta leur chef Frédéric[4].

(1) Idatii Chronic. ad an. 462.

(2) Paulinus Petrocor. in vita S. Martini. VI. — Gregorius Turonens. de Miraculis S. Martin. I. 2.

(3) Fortiter bellum gerebat, in quo multa viri strenui et magnanimi opera edidit. (Priscus. loc. cit.

(4) Marii Chronic.

La guerre prenait ainsi de jour en jour une tournure plus défavorable à Théodoric et menaçait de lui devenir funeste, lorsque l'attention et les forces d'Ægidius furent tout à coup attirées d'un autre côté par des événements qui me ramènent à l'histoire de Childéric.

Cette brusque interruption des victoires du chef romain eut lieu en l'an 463. Or, c'est à cette même année que doivent être rapportés le retour de Childéric de son exil, sa restauration au commandement de sa tribu, et un grand mouvement hostile de la part des Franks d'Outre-Rhin. Les auteurs des chroniques frankes attestent de concert ces divers événements, de manière à ne laisser aucun doute motivé sur chacun pris à part. Seulement ils les ont jetés l'un à côté des autres, sans avoir l'air de soupçonner de connexion entre eux.

Mais plus on considère ces événements et plus on reste persuadé qu'ils ne doivent point être pris isolément ; plus on est porté à les regarder comme intimement liés entre eux, comme nés l'un de l'autre et se rapportant tous directement à ce que j'ai déjà dit de la rivalité d'Ægidius et de Childéric, rivalité dont ils ne furent que la conséquence et le dénouement. C'est sous ce point de vue que je vais essayer de les présenter, sans altérer d'ailleurs en rien la substance de chacun. Je reviens pour cela aux aventures interrompues de Childéric.

Obligé, comme nous l'avons vu, de fuir pour se soustraire à la haine des siens, le chef déposé cher-

cha un asile chez les Franks d'Outre-Rhin; il se réfugia chez Basin, roi des Thuringiens, disent Grégoire de Tours et les Gestes des Franks [1], sur ce point beaucoup plus historiques que Frédégaire, lequel, par une licence poétique des plus monstrueuses, envoie bien aussi le héros fugitif en Thuringie, mais pour le faire aller de là à Constantinople auprès de l'empereur Maurice, qui régna cent trente ans plus tard.

Un point sur lequel tous les documents sont d'accord, c'est que Childéric, en s'éloignant de sa tribu, y avait laissé un ami fidèle et dévoué qui devait travailler, en son absence, à le réconcilier peu à peu avec les Franks et à le remettre à leur tête. Ce point n'a rien d'invraisemblable en lui-même, et peut fort bien être historique. Ce n'en est pas moins l'un de ceux dont la fiction s'est emparée avec le plus de hardiesse et de liberté pour le grossir d'accessoires romanesques. Grégoire de Tours ne nomme pas même cet ami; il ne rapporte aucun des artifices auxquels il eut recours pour rétablir le chef fugitif dans le commandement de sa tribu, et brouiller celle-ci avec Ægidius; mais tout cela est raconté avec les détails le plus évidemment fabuleux par Frédégaire [2]; et l'auteur des Gestes des Franks a suivi les mêmes traditions que ce dernier, bien que sans les développer autant.

(1) Loc. cit.

(2) Loc. cit.

Frédégaire nomme Wuiomad ou Guiomat[1] cet agent secret de Childéric exilé; il en fait un modèle idéal de l'ami ou du client dévoué, un homme à expédients, une espèce d'Ulysse barbare qui trouve toujours une voie pour arriver à ses fins, à travers tous les obstacles. D'ailleurs Ægidius, qui ne se doute pas des desseins de Wuiomad, en a fait son agent chez les Franks mérovingiens, ce qui ne laisse pas d'aplanir beaucoup au rusé Barbare les difficultés de sa tâche.

Le premier conseil qu'il donne à Ægidius, en entrant en fonctions comme son lieutenant, c'est de mettre une taxe d'une pièce d'or sur chaque tête de Frank. Il espère soulever ainsi toute la tribu contre le chef étranger. Ægidius donne stupidement dans le piége. Toutefois les choses se passent autrement que dans l'idée de Wuiomad; les Franks paient la taxe et restent paisibles. Mais le Barbare ne se décourage pas, il va de nouveau trouver Ægidius et lui dit : « Ces Franks que tu m'as donnés à gouverner sont une race indocile; ils lèvent insolemment la tête parce qu'ils ne sont point assez taxés. Impose-leur donc trois pièces d'or par individu. » Ægidius accepte de nouveau le conseil perfide; mais de nouveau les Franks se résignent. « Encore mieux vaut, disent-ils, payer trois pièces d'or que d'avoir à supporter la dure vie que nous menions sous Childéric ! »

Désappointé pour la seconde fois, Wuiomad re-

1 Histor. Francor. Epitomata XI.

vient en toute hâte au comte romain, lui dire : « Voilà les Franks en pleine révolte contre toi, et à moins de faire trancher la tête à quelques-uns tu ne dompteras jamais leur orgueil. » Là-dessus Wuiomad est autorisé à faire tout ce que bon lui semble, et il use au plus vite et largement de la permission. Il fait arrêter une centaine de pauvres hères de Franks que la tribu pouvait perdre sans qu'il y parut beaucoup, et les envoie à Ægidius lequel, sans autre cérémonie et sans plus ample information, leur fait trancher la tête à tous.

Pour le coup, Wuiomad n'a plus rien à dire à Ægidius, c'est aux Franks qu'il s'adresse : « N'est-ce donc pas assez, leur dit-il, des tributs que vous payez à ce Romain, et faut-il encore que vos proches soient égorgés par lui comme du bétail ? Jusques à quand voulez-vous supporter cette infamie ? — Si nous savions, lui répondent les Franks, où retrouver Childéric, nous le reprendrions volontiers pour chef; peut-être nous délivrerait-il de cette tyrannie. »

Dès ce moment la tâche de Wuiomad devenait facile; mais je me dispenserai de suivre jusqu'au bout l'étrange roman de Frédégaire et de raconter comment, par les conseils de son adroit agent, Childéric, que le romancier suppose à Constantinople, à la cour de l'empereur Maurice, parvint à perdre Ægidius dans l'esprit de cet empereur et revint en toute sûreté reprendre le commandement de sa tribu.

Peut-être, je le répète, y a-t-il quelque fondement, quelque prétexte historique à toute cette partie si crûment romanesque de l'histoire de Childéric; peut-être, en effet, ce chef fut-il secondé par quelque ami zélé, dans sa restauration aux fonctions de chef de sa tribu; peut-être Ægidius fut-il trahi par l'un des Franks auxquels il s'était confié; mais on entrevoit sans peine, dans la portion historique des aventures de Childéric, qu'il dut principalement sa restauration à des causes plus efficaces et plus directes que les ruses de Wuiomad.

Ce fut, comme nous l'avons vu, chez les Franks d'Outre-Rhin que Childéric se réfugia et passa les trois ou quatre ans de son exil. Il ne lui était pas difficile de se présenter comme une victime des intrigues, des persécutions d'Ægidius, et de soulever dès lors contre celui-ci des populations qui ne souhaitaient rien tant que des occasions de piller et de ravager la Gaule. Tout autorise à considérer l'irruption franke de 463 comme une grande invasion suscitée ou secondée par Childéric, et dont ce chef dut naturellement tirer parti pour se venger d'Ægidius, et revenir à la tête de sa tribu. Il n'y a, dans les détails connus de l'événement, rien qui ne s'accorde facilement avec cette manière générale de l'envisager.

Ægidius avait eu sans doute quelque vent des préparatifs de guerre que les Franks d'Outre-Rhin avaient faits contre lui, à l'instigation, ou du moins dans l'intérêt de Childéric. Ce fut pour repousser

cette invasion qu'il interrompit le cours de ses avantages sur les Visigoths et se rendit à Cologne. Les Franks ne lui laissèrent pas le loisir de se mettre en défense; ils fondirent sur lui avec tant d'impétuosité et en si grand nonrbre qu'ils emportèrent Cologne d'assaut, et tuèrent, disent les chroniques, une grande multitude de Romains de son armée. Ægidius lui-même n'échappa que par la fuite au carnage des siens[1].

De Cologne le torrent de l'invasion se répandit violemment jusque par-delà Trèves, emportant, détruisant tout sur son passage. Pour ce qui est de Trèves même, il était dit que cette malheureuse ville n'échapperait à aucune des chances de dévastation auxquelles l'exposait sa situation. Elle, ou le peu qui restait d'elle, fut encore cette fois pris, pillé et brûlé[2].

Ce fut, tout autorise à le présumer, poussé par le flot de cette invasion, que Childéric reparut sur le sol romain et rejoignit les Franks de Tournai, qui, revenus à leur respect national pour la race de Clodion et de Mérovée, replacèrent volontiers à leur tête l'aventureux Childéric. Les particularités de cette restauration sont complètement ignorées; et quant à ses conséquences relativement à Ægidius, c'est un point essentiel, sur lequel il y a malheureusement contradiction expresse entre les histo-

(1) Chronicon Moissac. ad an. 463. — Gesta Francor. VIII.

(2) Gesta Francor. loc. cit.

riens. Grégoire de Tours affirme à ce sujet quelque chose de fort peu vraisemblable, à mon sens; il prétend qu'Ægidius continua à régner sur les Franks de Tournai, conjointement avec Childéric. L'auteur des Gestes des Franks assure, au contraire, qu'en reprenant son ancien chef national, la tribu mérovingienne se brouilla avec le comte romain et rejeta son autorité.

Frédégaire s'exprime encore plus explicitement là-dessus, et voici en quels termes : « Childéric ayant été remis sur le trône du consentement unanime des Franks, il livra divers combats à Ægidius et tailla plusieurs fois les Romains en pièces. » Ces paroles vont à coup sûr beaucoup mieux que celles de Grégoire de Tours aux conséquences d'une restauration représentée par Grégoire lui-même comme une conspiration contre Ægidius, d'une restauration qui se présente avec toutes les apparences d'une vive réaction de la nationalité franke contre la politique romaine.

Du reste, en admettant que cette réaction alla jusqu'à la guerre, il faut se hâter de reconnaître que l'on n'a pas le moindre détail sur cette guerre. On peut la supposer sérieuse, mais elle fut certainement très courte. Elle avait dû commencer en 463, se confondant, en quelque sorte, par son début, avec la grande invasion de cette même année, dont elle était une suite immédiate; elle finit l'année d'après, avec la vie d'Ægidius. Ce brave chef mourut en 464, harassé des fatigues d'un gouvernement de

plus en plus harcelé par les Barbares, auxquels il n'avait plus guère à disputer que son ombre et son nom. Ricimer fut accusé de l'avoir fait empoisonner; il est sûr qu'il avait intérêt à le faire et qu'il en était capable. Le reste n'est qu'un soupçon.

C'est ici le lieu de noter un autre fait, non moins important que la mort d'Ægidius, et qui me semble se rattacher de même à l'invasion de 463 et au retour de Childéric de son exil. Nous n'avons pu, jusqu'à cette époque de 463, reconnaître sur le sol de la Gaule que deux tribus frankes, celle des Saliens et celle dont Clodion est, pour nous, le premier chef connu. Or, à une époque de peu postérieure à la mort de Childéric et vers les commencements du règne de Clovis, Grégoire de Tours en nomme quatre autres et en signale vaguement un plus grand nombre comme ayant dès lors fixé leur demeure dans la Gaule et n'en étant plus sorties. J'aurai ailleurs l'occasion de nommer ces tribus et d'en dire le peu que l'on en sait; il n'est question ici que de l'époque de leur établissement. L'histoire n'en dit pas un mot; l'on n'en peut parler que par conjecture, et de conjecture plausible à cet égard il n'en est qu'une; c'est que les tribus dont il s'agit passèrent le Rhin en 463, comme partie de l'invasion suscitée ou suivie par Childéric. Cette conjecture est surtout spécieuse relativement à celles de ces tribus nominativement désignées par Grégoire, qui toutes avaient des chefs alliés par le sang à Childéric et semblaient de la sorte avoir dû

prendre un intérêt direct et personnel à sa querelle avec le chef romain.

Les Gallo-Romains avaient considéré Ægidius comme un chef à eux, indépendant de l'Empire; et tel avait-il été en effet, sinon par choix et par calcul, au moins par la nécessité de sa position, ne voulant point reconnaître la domination de Ricimer en Italie, et ne pouvant guère demander à Constantinople des ordres qui ne seraient jamais arrivés à propos. Les chroniques frankes, en cela fidèles à la tradition du pays, qualifient son commandement du nom de règne et lui donnent le titre de Roi des Romains. Ægidius laissa un fils nommé Syagrius, qui lui succéda et auquel le sort gardait le triste renom d'être le dernier Romain destiné à commander dans un coin de la Gaule.

Dans l'intervalle de dix-sept ans qui s'écoulèrent de 464 à 481, ce coin de pays, sur lequel continua à dominer Syagrius, ne cessa point, à ce qu'il semble, d'être bouleversé par la guerre, par des invasions et des désordres de toute espèce. Mais, bien loin de se faire une idée précise de ces bouleversements, on a quelque peine à connaître au juste les forces diverses et opposées qui y jouèrent un rôle plus ou moins actif.

Indépendamment des Goths ou des Burgondes, qui restaient pour Syagrius des adversaires déjà bien supérieurs à lui en puissance, le chef romain avait affaire à d'autres ennemis peut-être plus importuns, bien que moins redoutables. Il est ques-

tion, dans Grégoire de Tours et dans les chroniques, d'une peuplade ou d'une bande de Saxons, ayant pour chef un personnage du nom d'Adovacre, qui s'était récemment établie dans le voisinage des Bretons, vers l'embouchure de la Loire ou sur la côte voisine.

J'ai déjà signalé les Bretons comme un peuple indépendant, sous des chefs particuliers, cherchant tour à tour à s'étendre ou à se maintenir, selon les alternatives de la bonne fortune ou de la nécessité. Une chronique inédite qui, entre beaucoup de choses d'une fausseté extravagante, semble contenir quelques notices plus exactes et d'un certain intérêt, désigne pour chef des Bretons, à l'époque dont il s'agit, un personnage nommé Allan, qu'elle qualifie de roi des Romains, et dont il n'est fait mention nulle autre part que je sache.

Grégoire de Tours et les chroniqueurs parlent aussi à diverses reprises, et comme d'un personnage fort mêlé à toutes les affaires de cette époque, d'un certain comte Paul, qui, s'étant emparé d'Angers, cherchait de toute manière à y affermir sa domination et à l'étendre dans le voisinage. Pas un historien connu n'a l'air de savoir ou ne dit qui était ce comte Paul, ni comment il s'était fait une petite seigneurie sur les bords de la Loire. La chronique dont je parlais tout à l'heure le donne pour un fils d'Allan, le chef suprême des Bretons, et cette notice, qui n'a en elle-même rien que de vraisemblable, ne laisse pas de jeter un peu de

jour sur la situation et l'histoire du personnage en question.

Enfin, durant toute la période dont il s'agit, Childéric ne cesse point d'intervenir dans les affaires et les troubles de la Gaule romaine.

Ce sont là les diverses puissances, dont les intérêts, les aventures, les entreprises se compliquent ou se croisent de la manière la plus obscure et la plus bizarre avec les affaires de Syagrius, pendant plus de quinze ans. C'est, à ce qu'il paraît, par des alliances passagères avec quelqu'une de ces puissances que ce dernier cherche à contenir ou à réprimer les autres. Il réussit même parfois à se faire un auxiliaire de Childéric, ce mortel ennemi de son père. C'est à peu près là tout ce dont on peut s'assurer à propos d'événements si obscurs et d'ailleurs si peu décisifs. Je crois devoir en omettre les détails; rien n'en compenserait l'insignifiance et l'ennui. Je reviens à ceux des événements arrivés après la mort d'Ægidius, qui ont quelque importance par eux-mêmes, ou dans lesquels je puis mettre quelque suite.

J'ai laissé le roi des Visigoths, Théodoric II, battu devant Arles et en Bretagne. On ne sait pas s'il fit des tentatives pour réparer ce double revers. Cela n'est pas très probable, et en tout cas il n'y réussit point. Ses derniers projets connus furent dirigés vers l'Espagne. Depuis l'expédition qu'il avait faite contre les Suèves, en 454, l'idée de conquérir la moitié occidentale de la Péninsule hispa-

nique était devenue chez lui une idée favorite, qui tenait peut-être à un certain pressentiment de l'impossibilité où seraient ses successeurs de pousser fort avant leurs conquêtes dans la Gaule, déjà pleine de Barbares et encore ouverte à tous ceux qui voudraient s'y précipiter. Au milieu de ses plus urgentes affaires, en-deçà des Pyrénées, il n'avait point perdu de vue cette idée, ni même cessé d'agir pour la reduire en fait. En 458 il avait envoyé en Bætique Cyrilas, un de ses généraux, avec une armée chargée de prendre possession du pays. L'année suivante il avait fait une seconde expédition dans le même dessein. En 460 il avait donné l'ordre à Suneric, un de ses ducs, d'envahir la Lusitanie et d'y prendre Scalabis (Santarem), dont il paraît qu'il convoitait la souveraineté, et l'ordre avait été exécuté.

Quant aux Suèves, content de les avoir exclus de la Bætique et de la Lusitanie, Théodoric avait cessé de leur faire la guerre dans la Galice où leurs populations s'étaient de nouveau concentrées; mais tout annonce qu'il y avait dans sa conduite à cet égard plus d'adroite ambition que de modération ou de crainte. Depuis la guerre qu'il leur avait faite et dans laquelle avait péri leur chef Rekhiaire, les Suèves n'avaient cessé d'être divisés en partis, sous divers chefs rivaux, acharnés à guerroyer entre eux, et dont chacun usait à son profit une partie considérable des forces et de l'énergie de la nation. En les attaquant dans la ferveur de leurs querelles,

Théodoric aurait couru le risque de les rallier; il valait mieux attendre pour cela le moment où l'un d'entre eux, vainqueur, mais épuisé, serait forcé de recevoir la loi de qui se présenterait pour l'imposer.

Et les choses se passèrent d'une manière assez conforme à ces prévisions. Vers 463, un chef suève, nommé Remismund, réunit sous sa domination les diverses fractions de son peuple, fatiguées et décimées par une guerre civile de huit ans. Il envoya des députés au roi des Visigoths, pour se recommander à sa générosité et solliciter son alliance. En signe d'assentiment à ses demandes, Théodoric lui envoya une femme et des armes. Les historiens latins qui ont rapporté cette particularité ne paraissent pas y avoir attaché d'autre idée que celle d'un acte de politesse de la part d'un roi envers un autre roi. Je suis porté à croire que, dans les mœurs et les idées barbares, un don d'armes, fait par un chef à un autre, était une cérémonie significative, le symbole d'une espèce de contrat par lequel celui qui faisait le don se constituait le protecteur, le supérieur de celui qui le recevait. Dès ce moment des relations fréquentes s'établirent entre les deux chefs, et ce fut entre les allées et les venues de plusieurs ambassades envoyées ou reçues par lui que Théodoric fut assassiné à Toulouse, en 466 ou 467, par Euric, l'un des plus jeunes de ses frères.

Personne ne pourrait, aux actes de Théodoric,

méconnaître un chef distingué, dans lequel un noble instinct de la puissance et du but de la civilisation dominait ou tempérait heureusement l'énergique cupidité du Barbare. Sidoine Apollinaire, qui, ayant passé quelque temps à sa cour, avait pu l'observer de près, nous a transmis sur sa personne, sur son caractère et ses habitudes des détails qui, sans porter toujours sur les points essentiels, ne laissent pas d'être curieux et pleins d'intérêt.

Je ne traduirai point le signalement minutieux et recherché qu'il donne d'abord de la personne de Théodoric; je me contenterai d'observer qu'en résumé ce signalement indique la plus heureuse combinaison de la vigueur et de la beauté dans un corps d'homme. Je passe au détail plus important de ses actions publiques, dans le courant de la journée.

« Avant le jour il va, avec très peu de suite, « visiter ses prêtres, pour lesquels il montre de « grands égards, bien que l'on puisse s'apercevoir, « à ses propos confidentiels, que ces démonstra- « tions de respect tiennent plus à l'habitude qu'à « la piété. Le reste de la matinée est réservé aux « soins du gouvernement. Des officiers en armes « sont debout autour du siége royal; la troupe « fourrée des chefs est admise au conseil, de ma- « nière à ce que l'on ne puisse pas la dire absente, « mais tenue à l'écart comme trop bruyante; elle « bourdonne à l'aise entre les voiles de la salle et « une barrière extérieure. Dans l'intérieur de la

« salle sont admis les députés des différents peu-
« ples. Le roi écoute autant que l'on veut et répond
« en peu de mots. S'agit-il d'une affaire à discuter ?
« il ajourne. Le cas est-il urgent? il décide sur-le-
« champ.

« Vers la deuxième heure (huit heures), il quitte
« le trône et va inspecter son trésor ou ses écuries.
« Si, après cela, il part pour la chasse, il n'endosse
« point l'arc; cela lui paraîtrait au-dessous de la
« gravité royale; mais, si cheminant ou chassant, il
« aperçoit une proie, il tend la main en arrière dans
« laquelle un esclave place aussitôt un arc débandé;
« car, autant il lui paraîtrait ignoble de se charger
« d'un arc enveloppé de son fourreau, autant il lui
« semblerait efféminé de le recevoir tendu. Il le tend
« donc lui-même.... y place la flèche et tire. Souvent,
« au moment de tirer, il demande à quelqu'un de
« lui désigner ce qu'il doit frapper; on lui indique
« la proie à abattre, il l'abat, et s'il y a méprise, ce
« sera plutôt de la part de l'indicateur que du ti-
« reur. — Pour ce qui est de ses repas, ceux des six
« jours de la semaine ne diffèrent en rien de ceux
« d'un simple particulier. On ne voit point là la
« table fléchir sous l'argenterie massive dont l'ont
« surchargée des esclaves haletants. — Là, rien n'a
« tant de poids que le discours; l'on s'y tait, ou l'on
« y parle des choses graves. Les garnitures et les
« draperies des lits de repas sont en pourpre ou en
« coton. Les mets se recommandent par le bien
« assaisonné plutôt que par la rareté ; l'argenterie se

« fait remarquer par l'éclat plutôt que par le poids.
« Et les coupes n'y sont pas si souvent présentées
« aux convives qu'il n'arrive plutôt à la soif de les
« désirer qu'à l'ivresse de les refuser. En un mot,
« on voit là réunies l'élégance grecque, l'abondance
« gauloise et la promptitude italienne; pompe pu-
« blique, soins privés et discipline royale. Quant
« aux magnifiques festins du dimanche, je m'abstiens
« d'en parler, comme d'une chose connue des per-
« sonnes les plus obscures.

« Après son repas le roi fait ou ne fait pas son
« somme méridien, et ne le fait jamais que très
« court. La fantaisie lui vient-elle de jouer? il prend
« vivement les dés, les examine avec soin, les agite
« avec grace, les jette franchement, les nomme
« gaîment, les attend avec patience. Aux bons coups
« il se tait, aux mauvais il rit, et ne se fâche à aucuns.
« Peu avide de revanche, il veut cependant n'avoir
« pas l'air d'en redouter la chance. Si on la lui
« offre, il la refuse; si on la lui conteste, il y renonce.
« Vous le quittez sans embarras; il vous quitte
« sans contestation. Aux dés comme à la guerre, il
« n'a qu'un souci, celui de vaincre. Dès qu'il est au
« jeu, il met pour un instant la dignité royale de
« côté; il encourage, il exhorte son joueur à la li-
« berté, à la confiance, et pour dire tout ce que je
« pense, il a peur de faire peur.

« Il aime à voir son adversaire en colère d'avoir
« perdu; cette colère est pour lui la preuve qu'il
« n'a point été ménagé. — Et ce qui est peut-être

« singulier, c'est que le contentement provenant « d'une si petite cause ait pu contribuer parfois « aux succès de grandes affaires. On a vu, dans « ces moments propices, accueillir d'emblée telle « demande qui avait échoué à plusieurs reprises, « en dépit de hauts patronages. Moi-même, si je « joue avec le roi, ayant quelque chose à lui de« mander, je m'estime heureux d'être battu, et de « perdre une partie qui m'assure le gain de mon « affaire.

« Vers la neuvième heure (à trois heures), re« commencent les fatigues de la royauté; alors re« viennent les demandeurs, les flots de défendeurs; « ce n'est de tous côtés qu'un tumulte de procès; ce « tumulte se prolonge jusqu'au soir. A l'annonce « du souper royal il s'apaise, et se divise entre les « divers patrons des plaideurs, jusqu'au moment « où commencent les gardes nocturnes.

« Au souper les mimes bouffons sont admis, « rarement toutefois, et sans risque, pour aucun « convive, d'être atteint par leurs mordants quo« libets. — Mais on n'entend jamais là ni orgue hy« draulique, ni poème entonné de concert par plu« sieurs voix enflées par le phonasque. Là ne sont non « plus reçus à chanter, ni lyriste, ni coraule, ni « mésochoriste, ni joueuse de tympan ou de psal« tère. Le roi n'aime que les chants faits pour ex« citer le courage autant que pour charmer l'oreille. « Dès qu'il se lève de table, les gardes de nuit s'é« tablissent au trésor et aux entrées du palais-royal

« pour y veiller tout le temps du premier som-
« meil. »

Sidoine Apollinaire donne à entendre, quelque autre part, que Théodoric avait lu les poésies de Virgile, et que cette lecture avait eu une certaine influence sur ses mœurs et son caractère. C'est au moins une preuve qu'il entendait la langue de ses sujets gallo-romains, pouvait leur rendre justice en personne et savoir d'eux-mêmes leurs griefs et leurs besoins.

IX.

RESTAURATION DE L'AUTORITÉ IMPÉRIALE DANS UNE PARTIE DE LA GAULE. — RÈGNE ET CONQUÊTES D'EURIC, ROI DES VISIGOTHS.

L'empereur Marcien était mort à Constantinople peu de mois avant ou après l'assassinat de Théodoric II à Toulouse. Le patrice Asper, tout-puissant dans l'Empire d'Orient, fit élire à sa place un de ses officiers, Léon de Thrace, sous le nom duquel il se flattait de régner, mais auquel il avait fait injure par cet espoir. La première pensée de Léon, sur le trône, fut de tenter quelque chose pour la restauration du gouvernement impérial en Occident. Sévère était mort depuis deux ans[1], et Ricimer, sans daigner ni faire un autre empereur, ni en prendre lui-même le titre, gouvernait depuis lors en son propre nom. Genseric, plus puissant que jamais en Afrique, ne se lassait point de ravager les côtes de l'Italie et retenait toujours prisonnières l'impératrice Eudoxie et ses deux filles qu'il avait enlevées de Rome. Quant aux faibles

(1) En 465.

parties de la Gaule et de l'Espagne qui n'obéissaient point encore aux Barbares, il était probable qu'elles s'obstineraient à méconnaître l'autorité romaine aussi long-temps que cette autorité resterait aux mains de Ricimer.

Léon avait résolu d'envoyer un empereur à Rome, et son choix s'était fixé sur Anthemius. Anthemius, petit-fils du préfet de ce nom qui s'était distingué au gouvernement de l'Empire, durant la minorité de Théodose, avait rempli avec distinction plusieurs grands offices civils et militaires, et l'empereur Marcien lui avait donné en mariage sa fille Euphémie. C'était un homme d'un caractère sage et modéré; mais plus propre à bien user du pouvoir dans des temps ordinaires qu'à le relever à une époque de désordre et de décadence.

C'eût été folie d'envoyer un empereur en Italie, sans s'être assuré d'avance des sentiments du sénat ou du moins de ceux de Ricimer. Léon entama donc avec l'un et l'autre, à ce sujet, des négociations dont les résultats furent : 1° qu'Anthemius serait proclamé empereur d'Occident à Rome ; 2° qu'il donnerait sa fille pour épouse à Ricimer; 3° que les deux Empires sommeraient de concert Genseric de cesser ses ravages en Italie et de délivrer les princesses qu'il retenait prisonnières ; 4° qu'en cas de refus de sa part les deux empereurs lui feraient la guerre avec leurs forces réunies [1].

(1) Priscus. Excerpta ex historia.

Ces choses convenues, Anthemius partit pour Rome, où il entra au mois d'avril 467[1]. Son arrivée, son couronnement et le mariage de sa fille avec Ricimer furent le sujet de fêtes brillantes et même populaires, à cause de l'espoir que l'on attachait au retour de la bonne intelligence entre les deux Empires[2].

A peine le bruit s'était-il répandu dans la Gaule romaine du rétablissement d'un empereur légitime en Occident que les Gallo-Romains saisirent avec empressement cette occasion de se réunir à l'Empire, dont ils étaient détachés depuis la mort de Majorien. Une députation fut aussitôt nommée pour aller à Rome féliciter Anthemius sur son avénement et traiter avec lui des affaires de la Gaule.

De tous les membres de cette députation un seul nous est connu, mais c'en était le chef; c'était Sidoine Apollinaire, qui, déjà célèbre par son talent et appelé à Rome par l'ordre exprès d'Anthemius, avait naturellement le plus de chances d'y faire valoir les pétitions des Gaulois. La fortune vint encore accroître ces chances. Le temps approchait où l'empereur devait être inauguré au consulat de l'année 468, et le panégyrique du nouveau consul était une partie obligée de la cérémonie. Un Romain, grand personnage, ami de Sidoine, lui conseilla de composer et de réciter ce panégyrique,

(1) Chronographus Cuspin. — Marcellinus in chronic.

(2) Sidon. Apollinar. Epistol. I. 5.

l'assurant qu'il pourrait lui en revenir de grands avantages personnels et un surcroît de crédit favorable aux intérêts de la Gaule[1]. Sidoine se laissa facilement persuader; il composa et récita au jour convenu, devant Anthemius, un panégyrique en vers des plus durs et des plus boursoufflés qu'il eût faits. Mais les vers étaient devenus rares à Rome, même les mauvais; ceux de Sidoine plurent, et à peu de jours de là le panégyriste fut nommé préfet de Rome, la troisième dignité de l'Empire[2].

Il est impossible de dire à quel moment précis furent réglées les affaires de la Gaule, si ce fut avant ou après l'élévation de Sidoine, c'est-à-dire dans la seconde moitié de 467, ou au commencement de 468. Les mesures prises pour la réorganisation de l'autorité impériale dans ce pays doivent probablement être réparties entre les deux époques, et, plus probablement encore, Sidoine intervint par son crédit et par ses conseils dans toutes ces mesures. Les hommes qui furent alors appelés aux plus hauts offices de la préfecture des Gaules étaient tous liés avec lui d'affection ou de parenté. Arvande, qui fut nommé préfet, et Pragmatius, son assesseur, étaient l'un et l'autre de ses amis; Gaudentius, qui fut élu vicaire des Gaules, était un de ses neveux; enfin ce fut à son beau-frère Ecdicius, fils de l'empereur Avitus, que fut

(1) Sidon. Apollin. Epist. I. 9.

(2) *Id.* loc. cit.

conféré l'office de maître des milices, avec promesse, pour un temps prochain, de celui de patrice. C'était la plus haute promesse que pût faire alors un empereur[1]; mais Ecdicius était un caractère héroïque auquel nulle dignité ne pouvait être supérieure.

Plus les ressources militaires de l'Empire étaient faibles dans la Gaule, plus Anthemius mit de zèle à s'y assurer des auxiliaires étrangers. En vertu d'un traité conclu avec eux, les Bretons, au nombre de douze mille hommes et sous le commandement d'un chef nommé Riothime, occupèrent le Berry, pour le défendre au besoin contre les Visigoths. La plupart des historiens, se fondant sur le témoignage de Jornandès, ont regardé ces douze mille Bretons comme des Bretons insulaires. En effet, sans dire précisément d'où venait cette armée, Jornandès la fait arriver par mer, ce qui implique qu'elle était partie de la Grande-Bretagne[2]; mais ainsi entendue, cette notice de l'historien goth est plus que suspecte; je n'hésite point à la déclarer fausse. A dater du moment où ils s'étaient séparés de l'Empire, les Bretons insulaires n'avaient plus eu la moindre relation avec lui; et ce n'était pas à une époque où ils étaient vivement aux prises avec les Saxons, et déjà trop faibles pour leur résister, qu'ils pouvaient s'aviser d'envoyer

(1) Sidonii Apollinar. Epistol. passim.

(2) De Rebus Getic. XLV.

douze mille hommes sur le continent, au service d'un empereur romain. D'ailleurs, parmi leurs chefs de ce temps on n'en trouve aucun du nom de Riothime.

Tout, au contraire, est vraisemblable et naturel dans l'expédition dont il s'agit, si on l'attribue aux Bretons armoricains, eux qui, pour occuper le Berry, n'avaient que la Loire à passer, qui avaient toujours été les auxiliaires des Romains contre les Visigoths, et chez lesquels on trouve à cette époque un chef dont le nom de Riothame n'est certainement qu'une légère variante de celui de Riothime[1].

Anthemius chercha de même à renouveler ou à resserrer l'ancienne alliance de l'Empire avec les Burgondes. Les deux successeurs de Gundicaire, Gundiokh et Chilpéric, étaient morts, celui-ci sans enfants, le premier laissant quatre fils, tous d'âge viril, Gondobald, Godegisile, Chilpéric II et Godomar. Ces quatre frères s'étaient partagé les pays sur lesquels avaient dominé leur oncle et leur père, mais les circonstances de ce partage sont ignorées; il est seulement certain que Lyon fut la capitale de l'un des quatre royaumes burgondiens qui furent alors créés. C'était celui des quatre qui s'étendait le plus au Midi (il allait probablement jusqu'à la

(1) Parmi les lettres de Sidoine Apollinaire, il y en eut une (III, 9.) adressée à un Breton nommé Riothame, qui a l'air d'être le même personnage que le Riothime des historiens.

Durance), celui qui touchait par le plus de points à la partie de la Gaule demeurée à l'Empire, et avec lequel celui-ci devait par conséquent avoir les relations les plus immédiates et les plus importantes.

Du reste, quel qu'il eût été, le partage dont il s'agit ne subsista pas long-temps; il s'éleva de bonne heure entre les quatre frères des démêlés qui le bouleversèrent et dont je rendrai compte en leur lieu. Il me suffit de noter ici, d'une manière générale, qu'à l'avénement d'Anthemius, les Burgondes se rallièrent à lui et redevinrent les auxiliaires de l'Empire, comme ils avaient été auparavant, à ce qu'il semble, ceux d'Ægidius.

Il y a des motifs de présumer qu'Anthemius ne négligea pas non plus de s'assurer la bienveillance et l'appui des Franks établis dans la Gaule-Belgique; quelques-uns des faits subséquents semblent supposer un accord au moins momentané entre les officiers romains et Childéric.

Par ces précautions et ces mesures, Anthemius se flattait probablement d'obliger les Visigoths à la paix. Des propositions furent sans doute faites à ce sujet à Euric, qui venait de succéder à son frère Théodoric II; mais ces propositions sont ignorées; l'histoire parle seulement de celles que Genseric lui faisait en même temps.

Il avait été convenu, comme je l'ai dit, entre les empereurs Léon et Anthemius, qu'ils enverraient à Genseric des députés pour sommer, au nom des deux Empires, le roi des Vandales de se tenir dé-

sormais tranquille en Afrique et de s'abstenir de tout brigandage sur les côtes d'Italie. Les députés avaient été envoyés, la sommation avait été faite, et Genseric y avait répondu par un refus insolent[1]. Depuis lors les deux empereurs se livraient de concert aux préparatifs d'une immense expédition en Afrique, et Genseric cherchait, par toutes sortes de moyens, à leur susciter des embarras et des obstacles. Contre Léon il souleva les Ostrogoths, et il envoya des députés à Euric, pour l'engager à attaquer vivement Anthemius[2], ajoutant, selon Jornandès, les présents aux instigations[3].

Euric n'avait guère besoin d'être excité. Jeune, avide de gloire et de pouvoir, doué du même instinct de civilisation que ses prédécesseurs, il avait encore plus de goût, plus de génie qu'eux pour la guerre et des motifs plus relevés pour la faire. Arien exalté, il aurait voulu conquérir le monde entier à sa croyance, et il aspirait de toute la vigueur de son caractère à lui soumettre au moins l'Espagne et une bonne partie de la Gaule[4].

Toutefois, il ne céda pas aux sollicitations de Genseric; il crut devoir attendre un autre moment

(1) Priscus. loc. cit.

(2) Idatii Chronic. ad an. 467.

(3) Jornandes. de Reb. Get. XLVII.

(4) Tantum, ut ferunt, ori, tantum pectori suo catholici mentio nominis acet, ut ambigas, amplius ne suæ gentis, an suæ sectæ teneat principatum. — Sidon. Apoll. Epist. VII. 6.

pour rompre avec l'Empire. Voulant néanmoins faire, en attendant, la guerre à quelqu'un, il alla la faire aux Suèves au-delà des Pyrénées. Les Visigoths semblaient avoir juré l'extermination de ces Suèves. On se souviendra que Théodoric II avait fait plusieurs campagnes contre eux, qu'il les avait à demi subjugués en Galice, et leur avait enlevé la Lusitanie et Mérida. Ayant repris depuis de la force et de l'audace, ils s'étaient de nouveau jetés dans la Lusitanie où il paraît qu'ils exerçaient à peu près la même domination qu'en Galice. Ce fut pour les en chasser une seconde fois qu'Euric descendit en Espagne.

Il fit contre eux deux expéditions consécutives (en 468 et 469), mais dont on ne sait presque rien. Idace, le seul historien qui en parle, se borne, comme à son ordinaire, à en rapporter quelque incident désastreux sans dire un mot de leur résultat. Ainsi l'on sait par lui qu'en 468 les Visigoths, étant entrés à Coïmbre par trahison, la pillèrent, la dévastèrent horriblement, et en emmenèrent la population prisonnière ; que l'année suivante, Lisbonne, reprise de force sur les Suèves, fut aussi maltraitée que Coïmbre [1]. Mais il nous laisse ignorer à qui resta le pays. Il semble qu'il dut passer, au moins pour quelque temps, sous la domination des Visigoths.

Il n'y avait jusque là, ni par là, rien de changé

(1) Idatii Chronic. ad an. 468 et 469.

dans les relations d'Euric avec l'Empire. Mais tandis que le jeune roi guerroyait contre les Suèves, soit en personne, soit par ses généraux, il se passait, dans la Gaule romaine, des choses étranges qui allaient le décider à rompre sur-le-champ avec Anthemius.

J'ai parlé ailleurs d'un parti en faveur des Visigoths, qui s'était formé peu à peu parmi les chefs gallo-romains. Mais depuis la reddition de Narbonne, par laquelle il s'était déclaré, ce parti était resté dans l'inaction, n'ayant eu ni motif urgent, ni occasion propice de faire quelque chose. Aussi long-temps que le brave Ægidius avait commandé en Gaule il avait rallié à lui tous les Gallo-Romains. A l'avénement d'Anthemius, le concert des deux Empires, les immenses préparatifs de l'expédition contre Genseric, la tranquillité intérieure de l'Italie, qui semblait assurée par une étroite alliance de parenté entre Ricimer et l'empereur, tout cela avait pu faire espérer une espèce de restauration de l'Empire d'Occident, et justifier l'empressement avec lequel la Gaule avait saisi la première occasion qu'elle avait eue de se rallier à la domination romaine.

Mais en moins de deux ans les choses avaient repris leur premier cours; l'expédition contre Genseric avait eu lieu et avait totalement manqué. On pouvait déjà prévoir que la concorde ne durerait pas entre Anthemius et Ricimer; il était enfin mieux constaté que jamais que la Gaule n'avait rien

à espérer de l'Empire, dans le cas où elle serait de rechef attaquée par les Barbares. De là de nouvelles inquiétudes, de nouvelles intrigues, de nouvelles tentatives pour traiter avec les Germains, et en particulier avec les Visigoths, sans l'intermédiaire au moins superflu du gouvernement impérial.

Cette fois les tentatives partirent de haut; elles partirent du préfet du prétoire lui-même, d'Arvande, que j'ai déjà nommé et dont c'est ici le cas de dire quelque chose de plus, ne fût-ce que pour préparer le lecteur à la surprise que doivent naturellement causer divers traits de la conduite de ce personnage[1].

Arvande était le seul individu de sa famille qui se fût élevé au-dessus des honneurs municipaux; il avait été déjà une fois préfet du prétoire des Gaules, et, bien que parvenu d'assez bas à ce poste éminent, il y avait figuré avec honneur. C'était un homme d'un caractère simple, généreux et fier, mais dissipateur, présomptueux, vain jusqu'à l'extravagance, et d'une ignorance des lois romaines inconcevable dans un préfet du prétoire. Il entra dans sa seconde préfecture accablé de dettes et assailli de toutes parts de créanciers. Humilié, troublé de leurs poursuites, il devint ombrageux, exigeant, tracassier, et se rendit odieux à tout ce

(1) Tout ce qui suit sur le caractère, la conduite et le procès d'Arvande est tiré d'une lettre de Sidoine (I. 7.), à tous égards l'une des plus curieuses et des plus intéressantes de son recueil.

qui avait affaire à lui. Cette position pénible fut peut-être pour quelque chose dans la détermination téméraire qu'il prit de se jeter dans le parti d'Euric, auquel il écrivit une lettre dont l'objet était de le dissuader de faire la paix avec Anthemius, de lui démontrer la nécessité d'attaquer le corps de Bretons stationné sur la Loire, et de s'entendre avec les Burgondes pour partager la Gaule entre eux et lui. On ne sait point au juste quand fut écrite cette lettre, mais ce dut être au plus tôt en 468, en 469 au plus tard.

Le conseil d'Arvande était une trahison, mais il n'était pas insensé. Peut-être, au point où en étaient les choses, ce qui pouvait arriver de moins fâcheux à la Gaule était-ce qu'il fût suivi. Arvande écrivit d'autres lettres, fit d'autres démarches dans le même sens que la première, et l'on ne peut guère douter qu'il ne fût en tout cela secondé par des complices; mais on n'en connaît aucun, car je doute qu'il faille compter pour tel un certain Seronat, dont il est beaucoup question dans Sidoine Apollinaire.

Ce Seronat remplissait, chez les Arvernes, on ne sait quel grand office, peut-être celui de président, peut-être celui de comte. Sidoine le nomme le Catilina de son siècle, et en fait dans plusieurs lettres des portraits un peu burlesques, à force de vouloir être effrayants. Ce qui résulte le plus clairement de ces petites Catilinaires de Sidoine, c'est que Seronat était un agent dévoué des Goths, qui

conspirait ouvertement pour eux, qui leur offrait les provinces de l'Empire à dévorer; toujours en course, tantôt à Toulouse, tantôt dans la Novempopulanie, pour aller rendre compte aux rois des Visigoths de ce qu'il avait fait, et prendre consigne sur ce qu'il y avait encore à faire pour eux; c'est enfin que cet homme avait poussé les choses au point d'inspirer aux Arvernes une terreur égale à celle qu'ils auraient pu avoir d'un ennemi étranger en armes autour de leurs murs, et prêt à monter à l'assaut.

Ces intrigues de Seronat avaient un peu devancé celles d'Arvande, avec lesquelles rien n'autorise à les confondre; c'étaient deux conspirations tendant au même but, mais ayant chacune son chef, ses moyens et sa marche à part. Je reviens à celle d'Arvande, la plus importante et la mieux connue.

Arvande ne mettait probablement pas beaucoup de mystère dans ses menées; les originaux ou des copies de plusieurs de ses lettres furent surprises, celle entre autres dans laquelle il dissuadait Euric de faire la paix avec l'Empire. Ce fut une explosion générale d'indignation contre lui; il fut arrêté, envoyé à Rome où il resta libre sous la caution de Flavius Asellus, comte des largesses sacrées. Les Gallo-Romains nommèrent aussitôt trois députés chargés de se rendre à Rome pour accuser Arvande devant le sénat et munis de toutes les pièces nécessaires à cet effet. Les députés furent Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules à l'épo-

que de l'invasion d'Attila, Thaumaste, un des neveux de Sidoine, et Petronius d'Arles, avocat ou jurisconsulte célèbre.

Ils arrivèrent à Rome déjà d'accord sur le plan de l'accusation. Ils espéraient surtout tirer un grand parti de la fameuse lettre qu'ils tenaient fort secrète, afin que, produite à l'improviste et contre toute attente, elle causât d'autant plus de trouble à l'accusé. En attendant, Arvande continuait à montrer la plus grande sécurité, dédaignant les conseils qu'on lui donnait pour sa défense, convaincu qu'il n'avait qu'à parler pour être déclaré innocent, et menaçant déjà ses accusateurs d'une poursuite en réparation. Il continuait à se promener aux environs du Capitole, assailli de salutations et de compliments ironiques auxquels il avait la simplicité de répondre d'un air affable. Il entrait dans toutes les boutiques, faisait étaler devant lui les étoffes de soie, les pierreries, les objets rares, examinant, marchandant tout et ne trouvant rien d'assez beau, laissant par intervalles échapper quelques plaintes sur l'iniquité des lois et des hommes, sur l'ingratitude de l'empereur et du sénat, qui le livraient à ses ennemis au lieu de le venger d'eux.

Cependant le jour fixé pour le procès était arrivé, Arvande se rend au sénat, tondu de frais et dans l'ajustement le plus recherché. Les trois députés gaulois arrivent à leur tour, mais dans une tenue négligée à dessein, et enlèvent par cela seul à Ar-

vande l'intérêt qui s'attache naturellement à l'accusé. Les deux parties adverses sont placées en face l'une de l'autre, selon l'usage, et à quiconque de l'une ou de l'autre a exercé les fonctions de préfet du prétoire, permission est donnée de s'asseoir.

Là-dessus Arvande s'élance lestement, et d'un air aisé prend place au beau milieu des sénateurs, choquant de nouveau l'assemblée par cette inconvenance. Ferreolus, sans s'écarter de ses deux collègues, s'assied d'un air timide et embarrassé sur le rang de siéges le plus bas, et cette modestie achève de lui concilier les esprits.

Tous les sénateurs étant arrivés, les accusateurs se lèvent de leur côté, l'accusé du sien, et les débats commencent, débats dont personne ne prévoyait la brusque conclusion. Ferreolus et ses deux collègues donnent d'abord communication de leurs pouvoirs et de leur commission, après quoi ils passent à la lecture des pièces sur lesquelles est motivée leur accusation, en commençant par la fameuse lettre à Euric. Ils n'avaient pas encore achevé de la lire qu'Arvande, emporté, on ne peut dire par quel sentiment ou quel trouble, s'écrie que cette lettre est de lui, que c'est lui qui l'a écrite. « Il n'est que trop vrai que vous l'avez écrite et qu'il était criminel de l'écrire, » répondent les accusateurs.

A cette apostrophe Arvande furieux, hors de lui, mais dominé encore par l'orgueil de ne pas se démentir, répète deux ou trois fois que la lettre

est de lui et que c'est bien lui qui l'a écrite. Prenant acte de cet aveu, les députés démontrent alors qu'il y a dans cette lettre délit de lèse-majesté; la preuve est admise par les sénateurs dont chacun y ajoute la sienne; mille formules de droit, anciennes et nouvelles, sont évoquées à la fois contre Arvande, qui est condamné à l'unanimité. Arvande était loin de se croire si coupable, bornant, comme il semble qu'il faisait, dans son esprit, l'idée du crime de lèse-majesté à l'usurpation du pouvoir impérial.

Dégradé des honneurs de la préfecture et rendu à son rang de plébéien, il fut, selon l'usage, conduit dans la petite île du Tibre, dite l'île d'Esculape, pour y être exécuté au bout de trente jours, si dans cet intervalle l'empereur ne lui faisait grace de la peine capitale. Anthemius se contenta de le reléguer dans je ne sais quelle île déserte, et il ne fut plus parlé de lui.

C'était un sort encore assez triste. Cependant, personne ne le plaignit; le public romain aurait volontiers pardonné à Arvande d'avoir voulu livrer la Gaule à Euric; il ne lui pardonna pas de s'être présenté devant ses juges orné et paré. Son successeur à la préfecture des Gaules n'est point connu.

La conspiration de Seronat ne finit pas plus heureusement que celle d'Arvande. Les Arvernes, encouragés et soutenus par Ecdicius, le livrèrent au sénat qui le condamna à la peine capitale; mais on

n'a point les détails de son procès. Sidoine Apollinaire n'en dit qu'un mot, mais un mot remarquable. C'est que Seronat ayant été condamné à mort, le gouvernement impérial n'osa qu'à peine exécuter la sentence. Un tel mot suppose un conspirateur redoutable, ayant avec les Visigoths les relations les plus intimes.

Tandis que le sénat romain et l'empereur Anthemius condamnaient Seronat et Arvande, Euric s'apprêtait à les venger et à suivre leurs conseils. Il y eut un point sur lequel il suivit à la lettre ceux d'Arvande; il commença la guerre contre l'Empire par une campagne contre les Bretons fédérés, chargés de la défense du Berry. Dans le courant de l'année 469, tandis que ses généraux guerroyaient en Espagne contre les Suèves, il marcha sur Bourges avec des forces probablement assez considérables, que Jornandès dit innombrables pour se dispenser de les compter [1].

Sans attendre quelques renforts de troupes romaines qu'on leur promettait et dont ils avaient en effet besoin, les Bretons, informés de la marche des Goths, s'avancèrent bravement à leur rencontre, jusqu'au bourg de Dole ou de Déols, sur la petite rivière de ce nom. Il y eut là, entre les deux peuples, une bataille sanglante, dans laquelle Riothime perdit la plus grande partie de ses Bretons et fut obligé de battre en retraite avec le reste [2]. Ayant gagné la

(1) De Reb. Get. XLV.

(2) Gregorius Turon. Histor. II. 18.

Loire par le plus court chemin, il la traversa et se réfugia chez les Burgondes, alors alliés, comme lui, des Romains, abandonnant ainsi aux Visigoths Bourges et tout le pays environnant. Euric marcha droit sur cette ville et l'occupa, non, à ce qu'il paraît, sans quelque résistance de la part des habitants et du clergé, auxquels des maîtres ariens ne pouvaient être agréables. Il prit de même, à ce que l'on peut croire, possession de tout le pays jusqu'à Tours [1].

L'année suivante (470), Euric, poursuivant sa marche et ses conquêtes le long de la Loire, rencontra une forte armée qui s'était avancée pour lui barrer le passage. C'était une armée levée, selon toute apparence, par les ordres et les manœuvres de Syagrius. Elle était composée de milices romaines, de Bretons, de quelques bandes des Franks de Childéric, et commandée par ce même comte Paul qui s'était emparé d'Angers, où il dominait. Grégoire de Tours, par qui nous savons cette expédition, n'en donne point le résultat; il se contente de dire que le comte Paul y fit du butin [2]. C'est une manière indirecte d'avouer qu'il ne chassa point Euric des conquêtes que ce roi venait de faire le long de la Loire.

Et tout en défendant ces conquêtes récentes, le jeune guerrier ne laissait pas d'en faire de nouvelles

(1) Hist. de Langued. I. p. 117.

(2) Greg. Tur. II. 18.

sur d'autres points. Ce fut très probablement dans le cours de cette même année 470 ou de la suivante qu'il s'empara du Limousin, du Rouergue et du Velai, et des autres cantons de la première Aquitaine qui avaient résisté à ses prédécesseurs. Il ne lui restait plus à prendre que le pays des Arvernes, pour être le maître de toute la rive gauche de la Loire, et cette proie ne pouvait lui échapper. Toutefois, elle devait être le sujet d'une guerre plus longue et plus pénible qu'il ne s'y attendait, et d'une guerre qui offre l'intérêt tout particulier d'être le dernier effort d'héroïsme fait pour la gloire et la défense du nom romain. Mais, avant d'en entamer le récit, je dois rendre compte des événements généraux de l'Empire qui y ont rapport.

La tranquillité de l'Italie dépendait de la concorde entre l'empereur Anthemius et son gendre; c'est dire qu'elle ne pouvait être de longue durée. Dès l'année 471 le féroce et tracassier Ricimer était brouillé avec son beau-père. Au mois de mars de l'année suivante, il fit à Milan, où il résidait, un empereur de son goût, ce fameux Olybrius, dont le nom est devenu celui de tout valet accidentellement affublé d'un titre auguste, et mena aussitôt cet empereur à Rome, pour l'y faire reconnaître et l'y installer. Le 11 juillet de la même année Ricimer introduisit de force Olybrius à Rome, et Anthemius y fut massacré [1]; mais ce nouveau crime

(1) Cassiodori et Marcellini Chronic.

du Barbare fut le dernier. Le 20 août suivant, quarante jours après la mort d'Anthemius, Ricimer n'existait plus; et l'empereur fait par lui ne lui survécut que de deux mois; il mourut le 23 octobre[1].

Les lenteurs de Léon donnèrent aux chefs des factions de l'Italie le temps et la confiance de désigner le successeur d'Olybrius. Ce fut un obscur personnage nommé Glycerius, qui n'entra en fonctions qu'au mois de mars de l'an 473. C'est ici que le fil général des événements de l'Empire nous ramène à l'histoire importante, mais fort obscure, des chefs des Burgondes de la Gaule. Je vais tâcher de la démêler autant que le permettront des données aussi incomplètes que celles qui existent pour cela.

Ainsi que je l'ai annoncé, la concorde dura peu entre les quatre fils de Gundiokh qui s'étaient partagé la Gaule burgondienne. Il paraît que deux des frères, Chilpéric et Godomar, conspirèrent contre les deux autres, Gondebaud et Godegesile, les battirent, les chassèrent, et, s'emparant de leurs royaumes, en doublèrent les leurs[2].

On ne sait ce que devint Godegesile après sa défaite; peut-être suivit-il la destinée de son frère Gondebaud, lequel alla chercher fortune en Italie. Lyon, probablement jusque là la capitale du royaume [de ce dernier, devint alors celle du royaume de Chilpéric II[3].

(1) Chronographus Cuspin.

(2) Gregor. Turon. Histor. II. 28. — Gesta Francor.

(3) Ce fait paraît constaté par diverses lettres de Sidoine Apol-

Il y a dans les lettres de Sidoine Apollinaire quelques allusions au gouvernement et au caractère de Chilpéric II, allusions qui, faute de renseignements historiques plus directs, méritent d'être notées. Elles nous apprennent que ce roi avait embrassé l'arianisme, et nous autorisent à présumer que sa femme, nommée Agrippine, était gallo-romaine et catholique. Sidoine représente cette reine comme une sainte matrone affectionnée à Patiens, vénérable évêque de Lyon, dont elle encourageait, par ses applaudissements, la vie austère et l'admirable charité. Il nous la montre indulgente, bienfaisante et toujours prête à demander grace pour les malheureux sur lesquels tombaient la colère ou le mécontentement de son mari.

Quant au gouvernement de Chilpéric, la seule idée que l'on puisse s'en faire, d'après les traits de Sidoine qui y ont rapport, c'est celle d'un pouvoir ombrageux, inquiet, se maintenant par la persécution ou par la menace; d'un pouvoir entouré d'une foule corrompue de Gallo-Romains, amis du désordre, enrichis par les calamités publiques, et qui exploitaient à leur profit les soupçons et les défiances de la tyrannie.

La date à laquelle se rapportent ces troubles (472-473) est importante en ce qu'elle peut en rendre raison. Chilpéric II avait effectivement alors de justes raisons d'être inquiet et de s'agiter pour

linaire, écrites vers l'époque de ces troubles du royaume des Burgondes.

le maintien de son pouvoir; il s'était passé et il se passait au-delà des Alpes des événements de sinistre augure pour lui.

En arrivant en Italie Gondebaud s'était présenté au patrice Ricimer, qui l'avait très bien accueilli. On ignore si c'était avant de se réfugier en Italie que le premier avait épousé une proche parente de celui-ci, ou si ce fut depuis qu'il l'épousa; mais toujours est-il certain qu'ils furent étroitement liés de parenté, et que Ricimer ne cessa pas un instant de protéger ou de favoriser l'exilé burgonde. Après avoir élevé Olybrius à l'Empire, une des premières choses qu'il avait exigées de lui c'était le rang de patrice pour Gondebaud, qu'il avait par-là rendu son égal [1]. Ricimer étant mort, il lui avait en quelque sorte succédé, et lorsque après le décès d'Olybrius il avait fallu mettre un autre empereur sur le trône, c'était Gondebaud qui y avait poussé un inconnu, un de ses subordonnés, ce Glycerius qui l'occupait en 473 [2].

S'étant de la sorte assuré l'appui d'un empereur, Gondebaud crut qu'il était temps de recouvrer le royaume qu'il avait perdu, et repassa les Alpes dans ce dessein, probablement avec quelques troupes d'Italie.

A une époque qu'il ne précise pas, mais, selon toute probabilité, dans le cours de l'année 473,

(1) Chronographus Cuspin.

(2) Cassiodori Chronic.

Sidoine Apollinaire représente Chilpéric II comme fort troublé et fort courroucé d'un mouvement qui avait eu lieu à l'extrémité méridionale de son royaume, et par suite duquel la ville de Vaison, encore alors très importante, avait passé au parti d'un *nouveau prince*[1].

Ce nouveau prince était sans doute Gondebaud, lequel reparaissant dans un royaume mécontent et qui avait été le sien, y soulevait aisément un parti en sa faveur. Chilpéric lui résista, et il y eut entre les deux chefs burgondes une guerre sanglante, dont il n'existe d'autre témoignage que les alarmes de Sidoine pour sa famille, résidant à Lyon, et par son élévation exposée à toutes les chances des troubles politiques[2]. C'est indubitablement à cette guerre que le spirituel évêque fait allusion dans diverses lettres à ses proches, quand il leur parle de ce *temps de guerre*, de ce *temps de terreur publique*, *de ces furieuses invasions d'ennemis*, au milieu desquels ils vivent en Burgondie.

Quant au résultat de la guerre, nous le savons avec certitude; c'est Grégoire de Tours qui nous l'apprend en ces termes, que je me borne à traduire : « Gondebaud fit périr par le glaive son frère Chilpéric; il fit jeter sa femme, une pierre au cou, dans l'eau; il envoya en exil ses deux filles, dont l'aînée, nommée Chrona, embrassa la vie

(1) Epist. V. 6.

(2) Sidon. Apollinar. Epist. passim.

religieuse, et dont la plus jeune se nommait Chlotilde [1]. »

Des deux autres fils de Gundiokh, nous verrons l'un, Godegesile, régner par la suite à Genève, ce qui porte à supposer qu'il fut compris dans la restauration de son frère Gondebaud, comme il l'avait été dans sa disgrace. Quant à Godomar, on ne sait ce qu'il devint; Grégoire de Tours semble vouloir insinuer qu'il fit une fin précoce et tragique, mais sans dire où ni comment.

Le règne de Glycerius, qui se rattache, par la restauration de Gondebaud, à l'histoire des Barbares de la Gaule, s'y lie encore par un autre événement; c'est sous ce règne qu'une moitié des Goths orientaux vint, des bords du Danube à ceux du Rhône, se joindre aux Visigoths, qu'elle renforça d'autant. Je ne puis ni me dispenser de rendre compte de cet événement, ni en rendre compte sans remonter sommairement dans l'histoire des Ostrogoths jusqu'à la destruction de l'empire des Huns.

Attila était mort en 453, laissant trois fils qui s'entre-battirent pour le partage de son vaste empire. Enhardis par leurs querelles, la plupart des peuples sur lesquels ils dominaient se soulevèrent et se liguèrent contre eux. La querelle fut décidée à Nétad en Pannonie, dans une grande bataille où les Huns furent vaincus avec une perte immense, et les peuples insurgés émancipés à jamais [2].

(1) Histor. Francor. II. 28.

(2) Jornand. de Reb. Get. L.

Cette bataille occasionna un mouvement prodigieux parmi toutes les populations barbares de la rive gauche du Danube; pas une ne resta aux lieux qu'elle avait habités auparavant. Les débris des vaincus se dispersèrent en divers pays, et les Gépides, à titre de chefs de la ligue victorieuse, s'établirent au large dans la contrée que les Huns avaient habitée jusque là, conjointement avec les Ostrogoths; de sorte que ceux-ci, bien que du parti vainqueur et bien qu'ayant contribué à la victoire, furent obligés de chercher de nouvelles demeures. Ils obtinrent de l'Empire d'Orient, non-seulement la permission de s'établir en Pannonie, mais des subsides annuels, à la condition de s'y tenir paisibles [1].

Dans ces nouvelles stations, entre la Save et le Danube, les Ostrogoths formèrent trois petits États fédérés, sous Velamir, Théodomir et Vidomir, trois frères, de l'héroïque race des Amales. Assaillis ou assaillans, avec les Barbares de leur voisinage ou avec l'Empire, ils furent perpétuellement en guerre et presque toujours victorieux, retirant de leurs victoires un butin ou des surcroîts de subsides qui faisaient tous leurs moyens de subsister.

Entre leurs irruptions sur les terres de l'Empire, celle qu'ils firent en Illyrie, vers 462 ou 463, est surtout à noter, à cause du traité de paix par lequel elle se termina, traité en garantie duquel l'un des

(1) *Id.* loc. cit.

trois chefs des Ostrogoths, Théodomir, envoya comme ôtage à Constantinople son fils Théodoric, alors âgé de sept ou huit ans, destiné à être un jour le grand Théodoric, roi d'Italie.

Quant aux guerres des Ostrogoths contre les Barbares de leur voisinage, les plus mémorables sont celles qu'ils firent aux Skirès, aux Rugues, aux Gépides et à la portion des Suèves restée à la gauche du Danube. Ce fut dans une expédition contre les Skires, vers 467, qu'ils perdirent Velamir, un de leurs chefs, et à dater de ce moment leurs trois États ou corps de nation n'en firent plus que deux.

Supérieurs en nombre ou en bravoure à chacun de leurs adversaires, ils les attaquèrent d'abord séparément et les battirent presque toujours. Ceux-ci se liguèrent, et les Ostrogoths les battirent encore, mais avec plus de fatigue et moins de profit. Les dépouilles, les subsistances, le butin de toute espèce devinrent de jour en jour plus rares pour eux; alors ils résolurent d'aller chercher un meilleur sort dans un autre pays. Il fut convenu que Théodomir, avec la partie de la nation sous ses ordres, et son fils Théodoric, alors âgé de dix-huit ans, qui venait de lui être renvoyé de Constantinople par l'empereur Léon, s'avancerait dans l'intérieur de l'Empire d'Orient; que Vidomir se rendrait en Italie avec l'autre moitié de la nation [1].

(1) Ces détails et ceux qui précèdent sont de même tirés de Jornandès, loc. cit.

Ce plan d'émigration fut exactement suivi. En 473, Théodomir descendit par l'Illyrie dans la Grèce et contraignit l'empereur Léon à lui céder la Pantalie, petit canton de la Mœsie, sur les confins de la Macédoine. Là il s'établit, et à peine établi il mourut, laissant son commandement à son fils Théodoric. C'est là que nous retrouverons le jeune héros, quand il en sera temps.

Vidomir mourut dans le trajet de la Pannonie aux Alpes Carniennes, et ce fut son fils, du même nom que lui, lequel, ayant pris le commandement du deuxième corps des Ostrogoths, l'amena en Italie. Là il se présenta pacifiquement à l'empereur Glycerius, lui demandant des terres pour lui et pour les siens. Glycerius lui fit bon accueil et des présents, mais déclara n'avoir point de terres à lui donner, et lui conseilla de passer en Gaule, où il trouverait un peuple frère du sien, les Visigoths, en grande prospérité et en état de lui procurer un établissement. Vidomir accepta le conseil et prit le chemin de la Gaule, où lui et les siens furent bien reçus par Euric. C'était un grand renfort imprévu qui lui arrivait à propos, dans un moment où il avait des conquêtes à compléter sur divers points.

Il poursuivait surtout avec ardeur celle de l'Arvernie, complément nécessaire de celles du Berry, du Limousin et du Velai. Dès 471 il avait commencé contre les Arvernes une guerre qui n'était point encore terminée à la fin de 474, et dont l'historien peut à peine aujourd'hui donner un

aperçu général[1]. Il paraît que, durant tout l'intervalle indiqué, Euric fit chaque année une ou plusieurs irruptions en Arvernie, la parcourant et la ravageant dans toutes les directions, détruisant partout les habitations et les récoltes, forçant les cultivateurs à se réfugier dans les montagnes. Ce fut le privilége et le malheur de cette belle province, d'être particulièrement convoitée par tous les conquérants de la Gaule. Dans son empressement de la voir à lui, Euric aimait mieux l'occuper appauvrie et dévastée que de courir le risque d'en attendre trop long-temps la conquête. Il ne s'en tenait pas au dégât des campagnes; plusieurs fois il marcha sur la capitale, l'assiégea et la réduisit à de dures extrémités. Mais les Arvernes tenaient bon; l'hiver venait; il fallait lever le siége et attendre le printemps pour reprendre le même cours d'hostilités.

C'était au nom et pour la défense de l'Empire que les Arvernes supportaient une si pénible guerre, et le gouvernement impérial n'en savait rien, ou n'en prenait pas le moindre souci; il ne leur envoyait pas un soldat, il ne prononçait pas un mot d'intervention en leur faveur. Les rois burgondes sont la seule puissance dont il y a lieu de croire qu'ils obtinrent quelques secours, mais des secours

(1) Les lettres de Sidoine Apollinaire sont aujourd'hui le seul document d'après lequel on puisse se faire quelque idée de cette guerre. La troisième du livre III est particulièrement intéressante parmi celles qui ont rapport à ce sujet.

intéressés et suspects. Ces rois étaient jaloux d'Euric; ils s'inquiétaient des accroissements de sa puissance, et il était de leur politique de soutenir contre lui un peuple disposé à lui résister avec énergie et qu'ils projetaient eux-mêmes de soumettre. Du reste, l'histoire n'a gardé aucune marque certaine de la part que les Burgondes prirent à cette guerre. Nous y voyons les Arvernes habituellement réduits à leurs seules forces, commandées par leur magnanime compatriote Ecdicius, dont les exploits, durant cette première période de la lutte, ne sont malheureusement pas connus.

Après Ecdicius le personnage qui joua le plus grand rôle dans cette guerre fut Sidoine Apollinaire, devenu évêque de Clermont à l'époque où elle commença, ou bientôt après. Sidoine n'était guère connu jusque là que comme un écrivain ingénieux et par des variations politiques brusques et nombreuses; aussi ne devait-on pas s'attendre à l'énergie et à la constance qu'il montra dans sa nouvelle position. Plein de haine et de mépris pour les Barbares sans distinction, aussi fier du titre de Romain qu'il aurait pu l'être au temps des Scipions, Sidoine employa tout l'ascendant de l'épiscopat à inspirer aux Arvernes son horreur des Goths, son respect pour les anciennes gloires de Rome, son dévouement à l'Empire, bien que déchu. On ne vit jamais tant de patriotisme romain secondé par tant de ferveur chrétienne.

Les fameuses processions expiatoires, dites des

Rogations, venaient d'être instituées par saint Mamert, évêque de Vienne, pour obtenir du ciel la cessation de divers fléaux surnaturels qui avaient désolé son diocèse. Ces mêmes processions, Sidoine les faisait autour de Clermont, pour en affermir les remparts contre les assauts d'Euric, et il écrivait là-dessus à saint Mamert lui-même (en 472 ou 473) une lettre dont quelques traits méritent d'être cités. « Le bruit court que les Goths sont en mouvement « pour envahir le territoire romain; et c'est toujours « notre pays, à nous, malheureux Arvernes! qui est « la porte par où se font ces irruptions. Ce qui nous « inspire la confiance de braver un tel péril, ce ne « sont pas nos remparts calcinés, nos machines de « guerre vermoulues, nos créneaux usés au frottement de nos poitrines; c'est la sainte institution « des Rogations. Voilà ce qui soutient les Arvernes « contre les horreurs qui les environnent de toutes « parts[1]! »

Le sort de l'Arvernie était encore incertain, lorsqu'il se fit en Italie un changement qui en décida. L'Empereur d'Orient, Léon, prenant enfin son parti de donner à l'Occident un souverain avec lequel il pût s'entendre, fit choix de Julius Nepos, neveu du fameux comte Marcellin, auquel il avait succédé dans le gouvernement de la Dalmatie, pour l'envoyer en Italie, avec le titre d'empereur.

J. Nepos, arrivé à Ravenne au mois de juin 474,

(1) Epist. VII. 1.

y fut accueilli avec joie. L'empereur fait par le Burgonde Gondebaud, Glycerius, fut déposé, tonsuré et fait évêque. Nepos n'attendit pas les messages des Arvernes pour prendre une décision sur les affaires de la Gaule[1]. La chose était d'autant plus urgente qu'il y avait tout lieu de croire qu'Euric, sans suspendre ses attaques contre les Arvernes, était sur le point de se porter au-delà du Rhône et d'envahir le peu de territoire qui restait à l'Empire, entre ce fleuve et les Alpes.

Nepos fit donc partir en toute hâte pour la Gaule Licinianus de Ravenne, personnage plus considéré encore pour l'intégrité de son caractère que pour son rang de questeur. Il apportait à Ecdicius le titre de patrice, qui lui avait été promis par l'empereur Anthemius, et qu'il venait de gagner par la belle résistance qu'il avait opposée à Euric[2]. Ce n'était là que la moindre partie de sa mission, mais il y a de l'obscurité sur tout le reste. Nous verrons tout à l'heure trois évêques, Græcus de Marseille, Fauste de Riez, Leontius d'Arles, investis de pouvoirs extraordinaires pour traiter de la paix avec Euric; il est plus que probable que ces pouvoirs leur furent conférés, au nom de l'empereur Nepos, par le questeur Licinianus. Enfin il paraît que, soit à Narbonne, soit à Toulouse, cet envoyé eut une conférence avec Euric. Il n'existe pas le moindre in-

(1) Jornand. de Reb. Get. XLV.

(2) Sidonii Apollin. Epist. V. 16

dice des résultats de cette conférence; mais s'il est permis de les construire sur l'ensemble des événements qui s'y rattachent, on n'est point embarrassé à les deviner. Il est évident que l'Empire convint avec Euric de lui abandonner tous les pays qu'il avait déjà conquis jusqu'à la Loire et jusqu'au Rhône, y compris l'Arvernie elle-même, à condition qu'il ne franchirait pas ces nouvelles limites.

Ce fut très probablement au mois de juillet ou d'août de l'an 474 qu'eut lieu cette négociation, ou, pour rester dans des termes plus généraux, la mission du questeur Licinianus. Les Arvernes, dont le territoire était en ce moment libre d'ennemis, furent aisément informés de l'arrivée du questeur et s'attendaient, d'un jour à l'autre, à apprendre quelque chose de positif sur l'objet de son voyage, lorsque les Goths, reparaissant tout à coup devant Clermont, en recommencèrent le siége et leur coupèrent toute communication avec le reste de la Gaule.

Des divers siéges soutenus par les Arvernes contre les armées d'Euric, celui-ci est le dernier, probablement le plus mémorable, et le seul au sujet duquel on trouve quelques détails épars çà et là dans diverses lettres de Sidoine Apollinaire. Je les ai soigneusement recueillis, en tâchant de les coordonner et de les réduire d'une expression oratoire maniérée à une expression plus historique et plus simple.

Rien n'annonce que l'armée des assiégeants fût

commandée par Euric en personne; il est plus probable qu'elle l'était par ses généraux. Elle n'était pas uniquement composée de Goths; beaucoup de Gallo-Romains en faisaient partie, lesquels, si résignés qu'ils fussent à la domination d'Euric, ne le servaient probablement pas sans répugnance et sans douleur contre des hommes de même race et de même langue qu'eux.

Ecdicius, enfermé dans la place, la défendait cette fois comme les précédentes; mais Ecdicius était un guerrier d'une bravoure toute chevaleresque, pour lequel ce n'eût point été assez de résister à l'ennemi et qui voulait l'étonner. Un jour que les Goths paraissaient fort animés à l'attaque des remparts, Ecdicius conçoit l'idée de faire brusquement diversion à cette attaque; il sort à cheval, suivi seulement de dix-huit compagnons aussi intrépides que lui, franchit les fossés, paraît tout à coup dans le camp ennemi, et s'élance au milieu d'un détachement de plusieurs milliers de Goths. Les premiers qui l'ont reconnu sont saisis de frayeur et prennent la fuite. La terreur gagne tout le détachement; elle gagne l'armée entière qui, renonçant à l'attaque des murs, se réfugie en désordre sur un monticule voisin, poursuivie par Ecdicius, qui en tue quelques-uns des plus braves, les derniers et les plus lents à fuir. L'intrépide Arverne occupe un instant en vainqueur la plaine que vient de lui abandonner l'ennemi, et rentre dans la ville aux applaudissements et aux transports de tous les ha-

bitants qui l'ont vu du haut des remparts. Il peut y avoir dans le merveilleux de ce trait quelque chose qui tienne à l'exagération ou à l'omission de quelqu'une de ses circonstances; mais en rabattît-on beaucoup, il y resterait encore de quoi prouver qu'en faisant la guerre aux Goths, Ecdicius s'était conduit de manière à leur donner une haute idée de sa bravoure.

C'était principalement par la famine et par la ruine générale du pays que les assiégeants espéraient contraindre enfin les Arvernes à se rendre; aussi détachaient-ils de tous côtés des corps de troupes pour battre au loin la contrée, avec la consigne d'y tout détruire ou tout enlever. Ecdicius résolut d'arrêter ces dégâts; il leva à ses frais, organisa une petite armée mobile, à la tête de laquelle il tint la campagne contre les corps détachés de l'ennemi qui la ravageaient, et en traita plusieurs de manière à leur ôter toute envie de recommencer leurs excursions.

Ecdicius eut alors le loisir de tenter une expédition plus hardie, mais sur laquelle Sidoine a malheureusement laissé beaucoup de vague et d'obscurité. Informé, à ce qu'il paraît, de la marche d'un renfort qui arrivait aux assiégeants, il se porta avec sa petite armée au-devant de lui, animé par l'espoir de l'anéantir. Il le rencontra à la distance d'une ou deux marches de la ville. Un combat sanglant s'engagea, lequel dura jusqu'à la nuit, chaque parti se maintenant sur son terrain. Cepen-

dant les auxiliaires des assiégeants avaient beaucoup plus souffert que la troupe d'Ecdicius, et ils étaient résolus à battre en retraite sans attendre une nouvelle attaque. Une considération les arrêtait; ils n'avaient pas eu le temps de donner la sépulture aux nombreux cadavres des leurs restés sur le champ de bataille, et ils regardaient comme une honte de les abandonner à un ennemi qui pourrait à son aise les compter et les fouler aux pieds. Ce scrupule et les déterminations qui s'ensuivirent indiquent, ce me semble, des Barbares qui, dans ce cas, ne pouvaient guère être que des Goths. Ces peuples attachaient, en général, la plus haute importance et une sorte de point d'honneur à la sépulture de leurs guerriers morts sur le champ de bataille.

Dans leur embarras, les adversaires d'Ecdicius coupèrent à leurs morts la tête, qu'ils purent enterrer aisément, et laissèrent les corps là où ils étaient tombés. Mais le jour venu, soit qu'ils eussent repris courage, soit qu'ils éprouvassent, à la vue de ces cadavres décapités, une pitié qu'ils n'avaient pas d'abord sentie, ils se mirent à leur donner la sépulture, mais à la hâte, sans l'ordre, sans le soin accoutumés en pareil cas, et en hommes qui craignent à chaque instant d'être interrompus.

Et ils le furent. Ecdicius les ayant attaqués et les poussant de nouveau devant lui, tout ce qu'ils purent faire fut de charger sur de nombreux chariots et d'emmener avec eux les corps qu'ils n'a-

vaient pas encore eu le temps d'ensevelir; mais à mesure qu'ils rencontraient une habitation, une chaumière déserte, ils y mettaient le feu et y jetaient quelques-uns de ces corps auxquels les débris embrasés de la chaumière servaient à la fois de bûcher et de tombeau.

Cependant les vivres, rares pour tous dans un pays ravagé plusieurs années de suite, commençaient à manquer aux assiégés; ils étaient réduits à manger les herbes qui poussaient dans les crevasses de leurs murs, mais ils ne parlaient point de se rendre. Ils ne voyaient plus, du haut de leurs remparts ébranlés, que villages et maisons incendiés, que campagnes blanches d'ossements, et ils songeaient encore à résister. L'hiver était venu; mais en dépit de ses pluies, de ses neiges, de ses longues et orageuses nuits, ils ne songeaient point à abandonner la garde de leurs murs. Enfin, pour que rien ne manquât aux misères des assiégés, ils se divisèrent en deux partis, dont il paraît que l'un, croyant avoir assez souffert pour l'honneur partout ailleurs abandonné du nom romain, voulait se rendre aux Visigoths. Ce fut le parti qui préférait mourir pour les lois romaines à vivre sous la domination des Barbares, qui l'emporta jusqu'à la fin, qui continua à combattre du haut de ses murs délabrés. Tant de constance lassa les Visigoths; ils levèrent le siége encore une fois, et encore une fois les Arvernes respirèrent et se crurent libres.

Leur premier souci fut de savoir où en étaient les

négociations entre les Visigoths et l'Empire. Sidoine Apollinaire écrivit à un noble et puissant Narbonésien, nommé Félix, à portée d'être bien informé de tout ce qu'il y avait déjà de fait ou de prêt à se faire à ce sujet, et ce fut, selon toute apparence, de lui qu'il apprit qu'une paix était sur le point d'être conclue entre Euric et l'empereur Nepos, par l'intermédiaire des évêques de Marseille, de Riez et d'Arles, et que la principale condition de cette paix était la cession de l'Arvernie aux Visigoths.

A cette nouvelle, Sidoine, outré de dépit et accablé de douleur, écrivit à Græcus, l'un des trois évêques désignés, une lettre que je traduis en entier, sauf deux ou trois traits de mauvais goût, heureusement intraduisibles.

Sidoine à Græcus.

« Le porteur (accoutumé) de mes lettres, Amantius, va, si du moins la traversée est bonne, regagner son port de Marseille, emportant chez lui, comme à l'ordinaire, quelque peu de butin fait ici. Je saisirais cette occasion de jaser gaîment avec vous, s'il était possible de s'entretenir de choses gaies quand on en subit de tristes. Or, c'est où nous en sommes, dans ce coin disgracié de pays qui, si la renommée dit vrai, va être plus malheureux par la paix qu'il ne l'a été par la guerre. Il s'agit de payer la liberté d'autrui de notre servitude: de la servitude des Arvernes, ô douleur! de

ces Arvernes qui anciennement osèrent se dire les frères des Latins, les descendants des Troyens; qui, de nos jours, ont repoussé par leurs propres forces les attaques des ennemis publics, et qui, souvent assiégés par les Goths, loin de trembler dans leurs murailles, ont fait trembler leurs adversaires dans leurs camps!

« Ce sont ces mêmes Arvernes qui, quand il a fallu tenir tête aux Barbares de leur voisinage, ont été à la fois généraux et soldats. Dans les vicissitudes de ces guerres, tout le fruit des succès a été pour vous, pour eux tout le désastre des revers. Ce sont eux qui, par zèle pour la chose publique, n'ont pas hésité à livrer au glaive des lois ce Seronat qui servait à la table des Barbares les provinces de l'Empire, et dont le gouvernement impérial n'a osé qu'à peine exécuter la sentence.

« Cette paix, dont on parle, est-elle donc ce qu'ont mérité nos privations, nos murs et nos champs ravagés par le fer, le feu et la peste, nos guerriers exténués par la famine? Est-ce dans l'espoir d'une paix semblable que nous nous sommes nourris des herbes cueillies dans les crevasses de nos remparts, fréquemment empoisonnés par des plantes vénéneuses que nous ne savions point discerner, et cueillies d'une main aussi livide qu'elles? Tous ces actes, de tels actes de dévouement n'auront-ils, comme on l'assure, abouti qu'à notre perte?

« Ah! ne souffrez pas, nous vous en conjurons, un traité si funeste et si honteux! Vous êtes les inter-

médiaires de toutes les négociations; c'est à vous les premiers que sont communiquées, en l'absence de l'empereur, les décisions prises, et soumises les décisions à prendre. Écoutez donc, nous vous en conjurons, écoutez une âpre vérité, un reproche qui doit être pardonné à la douleur; vous vous réunissez rarement, et quand vous vous réunissez, c'est moins pour remédier aux maux publics que pour traiter de vos intérêts privés. A force d'actes pareils, vous ne serez bientôt plus les premiers, mais les derniers des évêques. Le prestige ne saurait durer, et ceux-là ne seront pas longtemps qualifiés de supérieurs auxquels les inférieurs ont déjà commencé à manquer.

« Empêchez donc, rompez à tout prix une paix si honteuse. Nous faut-il combattre encore, être encore assiégés, être encore affamés? Nous sommes prêts, nous sommes contents. Mais si nous sommes livrés, n'ayant point été vaincus, il sera constaté que vous avez trouvé, en nous livrant, un lâche expédient pour faire votre paix avec le Barbare.

« Mais à quoi bon lâcher le frein à une douleur excessive? N'accusez pas des affligés. Tout autre pays libre en serait quitte pour la servitude; le nôtre doit s'attendre à des châtiments. Ainsi donc, si vous ne pouvez nous sauver, obtenez du moins par vos instances la vie sauve à ceux qui vont perdre la liberté. Apprêtez des terres pour les exilés, des rançons pour les captifs, des provisions pour ceux qui auront voyage à faire. Si nos murs s'ouvrent à

l'ennemi, que les vôtres ne soient pas fermés à des hôtes[1]. »

Cette lettre fit peut-être rougir un peu ceux à qui elle s'adressait; mais elle ne fit rien de plus. La paix, déjà convenue entre l'Empire et les Visigoths, fut définitivement conclue à des conditions dont une seule est bien connue, la cession de l'Arvernie à ces derniers.

Euric se hâta d'occuper cette belle province. Il en donna le gouvernement, avec le titre de duc, à un nommé Victorius, qui en était l'un des principaux personnages. Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours, qui ont eu l'un et l'autre l'occasion de parler de ce Victorius, en parlent d'une manière fort diverse. Le premier en fait, bien qu'en termes généraux, un éloge flatteur, et manifeste pour lui beaucoup de considération et d'attachement[2]; Grégoire le représente comme un mauvais magistrat, qui se fit détester pour ses violences et ses impudiques déportements, au point qu'il finit par être obligé de s'enfuir, afin d'échapper aux Arvernes qui voulaient le tuer[3].

Ce qu'il importe le plus de remarquer à propos de ce premier gouverneur visigoth de l'Arvernie, c'est qu'il était non-seulement Gallo-Romain, mais

(1) Epistol. VII. 7.

(2) Epistol. VII. 17.

(3) Histor. Francor. II. 20.

Arverne, et que son choix annonçait, de la part d'Euric, la volonté expresse de laisser à ses nouveaux sujets l'usage des lois et de l'administration romaines.

Du reste, l'occupation de l'Arvernie par Euric ne fut pas si prompte que ceux des Arvernes qui s'étaient le plus compromis envers lui, par leur résistance obstinée, n'eussent le temps de s'enfuir. Plusieurs se dispersèrent de divers côtés, préférant les misères de l'exil à la domination de Barbares hérétiques. Le brave Ecdicius se réfugia à la cour de l'un des deux rois Burgondes. Sidoine Apollinaire n'était pas moins compromis que lui; mais il ne crut pas qu'il lui fût permis d'abandonner son église, et il attendit avec résignation la sentence d'Euric à son sujet. Elle ne fut pas aussi rigoureuse qu'il aurait pu le craindre; il fut momentanément envoyé en exil à Livia, sur les frontières de la Gaule et de l'Espagne.

On a encore, parmi les lettres de Sidoine, quelques-unes de celles qu'il écrivit de ce lieu d'exil, une entre autres adressée à Fauste, évêque de Riez, et qui n'est pas sans intérêt historique. Elle aide à se faire une idée de la situation de la Gaule au moment où elle fut écrite[1].

Sidoine essaie d'abord de faire comprendre à Fauste l'imprudence qu'il y aurait à s'entre-écrire fréquemment dans les circonstances présentes.

(1) Epist. IX. 3.

« Tout porteur de lettres, dit-il, doit s'attendre à « être arrêté par les gardiens des routes publiques. « Trouve-t-on une lettre sur un voyageur ? on ne « manque jamais d'interroger sévèrement celui-ci; « et pour peu qu'il paraisse réservé, on le croit « chargé de dire de vive voix tout ce que l'on n'a « pas trouvé d'écrit dans ses lettres. En consé- « quence on le maltraite, et l'on tient pour en- « nemi celui dont il portait la lettre. Et tout cela « est plus ordinaire encore en ce moment, où la « pacification récente des royaumes est de nouveau « remise en question par des clauses grosses de dé- « bats! »

Ces paroles font assez voir que la paix qui venait à peine d'être conclue entre les Visigoths et l'Empire était déjà menacée. Il paraîtrait qu'Euric, interprétant mal le traité récent, prétendait reculer sa frontière au-delà des Alpes, jusque sur des terres qui avaient toujours fait partie de l'Italie. Mais cette prétention ou cette méprise n'étaient possibles et ne sont concevables, de la part d'Euric, que dans l'hypothèse qu'on lui avait cédé une portion de la Provence, cession dont l'histoire ne dit rien, et d'autant moins vraisemblable que l'on voit le roi des Visigoths conquérir un peu plus tard le seul pays par lequel ses États confinaient à l'Italie.

Quels que fussent les motifs et l'objet des prétentions d'Euric, Nepos crut devoir s'en expliquer avec lui, et lui envoya pour ambassadeur à cet effet saint Epiphane, évêque de Pavie.

Ennodius, le panégyriste du saint, nous a donné de cette ambassade un récit assez développé, mais d'une rhétorique si creuse qu'il est impossible d'en déduire une idée tant soit peu précise, ni de ce qui était en litige, ni de ce qui fut demandé ou accordé. On y voit seulement qu'Epiphane mit dans ses réclamations tant de douceur, d'éloquence et de persuasion, qu'Euric en fut émerveillé, subjugué, et donna sa parole de se conformer désormais en toute chose aux désirs de l'empereur[1].

Ce succès, si c'en fut un, fut le seul d'un règne dont la trahison avait déjà marqué le terme. Nepos avait conféré le titre de patrice à un Pannonien nommé Oreste, lequel, bien que né sujet romain, avait été long-temps au service d'Attila et s'était fait parmi les Barbares une renommée de courage et de talent. Créé chef des milices de l'Italie à une époque où ces milices étaient uniquement composées de ces mêmes Barbares dont il était presque devenu le compatriote, Oreste se trouva par le fait maître de l'Empire. Il en chassa Nepos, à la place duquel il fit proclamer (en octobre 475) son propre fils, Augustule, jeune homme sans capacité, sur la tête duquel devait s'éteindre ce grand titre d'empereur romain.

Après ce qu'ils avaient fait pour Oreste, les Barbares crurent pouvoir lui demander quelque chose

(1) Ennodius, in vita Epiphanii. p. 381.

pour eux; ils lui demandèrent le tiers des terres de l'Italie. Il eut le courage de les refuser; mais il se les aliéna. L'Hérule Odoacre, chef de l'un des principaux groupes de ces Barbares, saisit l'occasion au vol; il fit entendre aux fédérés qu'il serait plus libéral et plus reconnaissant qu'Oreste, et, au bout de peu de jours, Oreste, assiégé dans Pavie, était pris et décapité, Augustule déposé et Odoacre le maître de l'Italie.

Odoacre montra dans sa haute fortune une modestie pleine de sens; il proclama, par l'organe même du sénat de Rome, que, puisqu'il n'y avait plus d'Empire d'Occident, il ne devait plus y avoir d'empereur, et il fut convenu que le chef de la partie orientale de l'ancien domaine de Rome porterait seul désormais ce titre d'empereur romain. Quant à lui, il se déclara satisfait de gouverner l'Italie sous le nom consacré de patrice et sous l'autorité suprême de Constantinople.

Par cette politique il obtint d'être, sinon formellement reconnu, du moins toléré par l'empereur Zénon. Pour ce qui était des Romains et des Italiens, il se flatta de se les concilier en ménageant, autant que possible, leur vanité nationale, en respectant leurs lois et les formes de leurs institutions; et c'est à quoi il réussit passablement durant un règne de quatorze ans commencé en 476.

Il éprouva néanmoins d'abord une certaine opposition; quelques Romains, mécontents de voir Rome réduite à n'être plus que la capitale de l'Ita-

lie, s'imaginèrent qu'il ne leur serait pas impossible d'armer Euric, le vaillant roi des Visigoths, contre Odoacre, et lui envoyèrent, dans cet espoir, une ambassade à Bordeaux, où il se trouvait alors [1]. Euric était trop avisé pour se faire le champion d'un empire déjà tombé et à la chute duquel il avait son intérêt. L'ambassade des Romains n'eut donc aucun effet ; peut-être seulement obligea-t-elle Odoacre à intriguer de son côté auprès d'Euric. Procope affirme qu'il fit à celui-ci une cession formelle de la Gaule. Si cette cession fut réellement faite, on peut la regarder comme une conséquence de la négociation des Romains avec le roi des Visigoths, et comme un moyen par lequel Odoacre aurait réussi à mettre Euric dans son parti; mais une cession pareille n'est guère vraisemblable, et, en tout cas, elle ne put guère avoir d'importance ni d'effet. Elle ne dispensait point Euric de conquérir, par ses propres forces, les pays concédés; et, pour faire usage de ses forces, Euric n'avait pas besoin d'être autorisé par le dominateur de l'Italie.

Il y eut en Gaule un parti qui se résigna plus difficilement encore que Rome et l'Italie à l'usurpation d'Odoacre et à l'abolition de ce nom toujours imposant d'Empire romain. Ce parti envoya à Constantinople, à l'empereur Zénon, des ambassadeurs chargés de parler contre l'usurpateur et de

(1) Sidon. Apollinar. Epistol. VIII. 9.

réclamer le maintien de l'Empire d'Occident; mais Zénon avait déjà pris sa résolution à cet égard; il était décidé à ménager l'heureux Barbare et à laisser le temps et la fortune prononcer sur lui[1].

Cette inutile négociation est le dernier acte officiel de la Gaule, comme partie de l'Empire d'Occident et comme siége de l'un de ses deux prétoires. Dès l'année 477, où cette négociation dut avoir lieu, cesse l'union politique de cette contrée avec l'Italie, union qui avait commencé il y avait plus de sept cent vingt ans.

Ainsi complètement détachés de l'Empire et isolés entre eux, les faibles débris de la préfecture des Gaules n'en devenaient que plus incapables de résister aux Barbares qui les cernaient de toutes parts. La province tarraconaise de l'Espagne et la portion de la Gaule comprise entre la Durance et la mer, à laquelle se restreignit depuis le nom de Provence, devaient être conquises les premières, convoitées comme elles l'étaient l'une et l'autre par le plus puissant et le plus voisin de tous ces Barbares.

Euric soumit d'abord la Tarraconaise et se trouva par-là maître de toute la Péninsule hispanique, sauf peut-être les vallées des Pyrénées occidentales, où se maintinrent, à ce qu'il semble, de petits chefs indépendants qui persistèrent long-temps encore à s'intituler officiers romains[2].

(1) Excerpta e Candidi Historia.

(2) Jornand. de Reb. get. XLVII. — Isidor. Chronic. Gothor.

Portant de là ses armes dans la Gaule, au-delà du Rhône, il s'empara, vers 480, de la Provence, et alors enfin tombèrent en son pouvoir Arles et Marseille, ces deux villes pour la conquête desquelles avaient tant guerroyé ses prédécesseurs et lui-même [1]. On parle aussi de ses conquêtes sur les Burgondes; mais ces conquêtes sont fort douteuses, et, les eût-il faites, il serait impossible de dire, même vaguement, en quoi elles consistèrent.

S'il est à regretter que l'histoire ait touché si rapidement aux dernières victoires d'Euric, tant en Espagne qu'en Gaule, il est encore plus fâcheux qu'elle ait laissé dans une obscurité si profonde tout ce qui tient aux relations de ce chef avec diverses nations barbares, germaniques ou autres, dont il paraît qu'il était devenu le patron et l'arbitre. Cassiodore dit en termes formels qu'il avait puissamment aidé de ses subsides les rois des Varnes, des Hérules et des Thoringiens, et fait cesser la guerre que leur avaient déclarée leurs voisins [2]. D'autres écrivains font allusion à ses victoires sur les Sicambres de la confédération franke et sur les tribus barbares des bords du Wahal, qui étaient aussi, selon toute apparence, des tribus frankes [3]. Mais si obscures et si incomplètes que soient sur toutes ces choses les indications des historiens, elles suffisent néanmoins pour constater qu'Euric

1. Jornand. et Isidor. loc. cit.

2. Cassiod. Chronic. ad an. 483.

3. Sidonius Apollin. Epistol. VIII. 3, 9.

était le roi le plus puissant de son époque, et que sa cour était devenue une espèce de centre autour duquel s'agitaient, comme pour se rallier ou chercher un point d'appui, les parties disloquées de l'Empire d'Occident.

Il y a dans Sidoine une lettre curieuse qui peut aider à éclaircir un peu ces indices historiques, et dont, par cette raison, je crois bien faire de donner quelques extraits.

On se souviendra qu'Euric, en prenant possession de la province et de la capitale des Arvernes, avait relégué Sidoine Apollinaire à Livia, dans la Cerdagne; il paraît que cet exil ne fut pas long et que le digne évêque obtint aisément d'Euric l'autorisation de retourner à son siége. Il en reprit aussitôt le chemin (vers les commencements de l'année 477); mais il lui fallut passer par Bordeaux pour y voir le roi qui s'y trouvait, soit qu'il ne voulût que le remercier de sa délivrance, soit qu'il eût à traiter avec lui de quelque affaire. Deux mois se passèrent avant qu'Euric pût lui donner audience, tant ce roi était alors occupé!

Ce fut pour abréger un peu ce long intervalle d'attente et d'oisiveté que Sidoine écrivit à Lampridius, le rhéteur alors le plus fameux de Bordeaux, une lettre curieuse pour l'histoire littéraire de l'époque, accompagnée d'une pièce de vers plus curieuse encore comme document historique[1].

(1) Epist. VIII. 9.

C'est un tableau de la cour d'Euric dans ce moment d'activité politique. Là Sidoine décrit en traits assez pittoresques les députations, les suppliants, les solliciteurs qui, de toutes les parties de l'Europe ou même de l'Orient, affluent sans relâche à l'audience du puissant monarque. Il y peint le Burgonde haut de sept pieds s'agenouillant pour demander la paix; le Romain implorant, aux bords de la Garonne, des secours contre les Barbares qui ont asservi le Tibre; l'Ostrogoth venu des rives du Danube solliciter une protection moyennant laquelle il pourra braver les Huns, ses anciens tyrans. Là encore il décrit un vieux chef sicambre, tondu en témoignage de la défaite qu'il a subie, et qui a obtenu la faveur de laisser croître de nouveau sur sa tête cette précieuse chevelure, décoration et privilége de sa royauté. Enfin il n'y a pas jusqu'au Parthe, au descendant des Arsacides, que Sidoine ne représente comme traitant avec le roi des Visigoths et ayant quelque chose à lui demander.

Ce roi, si occupé de guerre, de conquêtes et de sa prépondérance politique au dehors, fit plus qu'aucun de ses prédécesseurs pour la culture morale et sociale de son peuple. Jusqu'à lui les Visigoths n'avaient été gouvernés que par des usages traditionnels; il leur donna le premier des lois écrites, qui furent comme le noyau ou le germe du code méthodique et complet auquel travaillèrent après lui la plupart de ses successeurs, et si connu.

parmi les monuments de son genre, sous le nom de Code des Visigoths.

Euric mourut à Arles en 483[1], laissant un fils unique, Alaric, qu'il avait eu de Ragnahild, la seule femme qu'on lui connaisse et dont on ne sait rien, sinon qu'elle était la fille d'un roi. Aussitôt après sa mort Alaric II fut proclamé son successeur à Toulouse, restée la capitale de leur royaume, même après l'acquisition d'Arles et de Tarragone.

Euric aspirait à la domination de la Gaule entière, et non-seulement la tâche n'était point au-dessus de ses forces, mais il y était, à ce qu'il semble, assez avancé. Il est probable que, s'il eût vécu seulement quelques années de plus, il serait parvenu à établir, dans cette contrée comme en Espagne, une sorte d'unité politique qui aurait pu en modifier heureusement l'avenir. Alaric II, jeune prince doué de bonnes inclinations, mais mollement élevé et n'ayant aucune des grandes qualités de son père, se trouva incapable de poursuivre l'exécution de ses plans et de compléter ses conquêtes[2].

Peu de temps avant Euric, Childéric était mort (481) aux environs de Tournai. Rien n'indique qu'il eût gagné un pied de terre à toutes ces petites guerres, à toutes ces irruptions, à toutes ces intrigues des Barbares contre les Gallo-Romains et de

(1) Isidor. Chronic. Gothor.

(2) *Id.* loc. cit.

ceux-ci contre les Barbares, auxquelles on l'entrevoit sans cesse mêlé, et où il n'y eut, à ce qu'il semble, de satisfaites que sa turbulence politique et sa bravoure guerrière. Il mourut, ne laissant d'autre fils que Clovis, à peine âgé de dix-sept ans, si du moins ce que l'on raconte du mariage dont sa naissance fut le fruit n'appartient pas, comme on peut bien être tenté de le croire, à la partie fabuleuse de sa vie. Voici ce récit singulier d'après Grégoire de Tours, qui a conservé assez naïvement l'énergique empreinte de barbarie qui le caractérise.

Basin, ce roi des Thuringiens, chez lequel Childéric proscrit avait trouvé asile, avait pour épouse une femme nommée Basine, qui s'était fort éprise des hautes qualités du héros. Aussi, lorsque Childéric, informé du retour de l'affection de ses sujets, eut quitté la Thuringie pour aller se remettre à leur tête, Basine, délaissant son époux, accourut-elle bien vite rejoindre le guerrier frank. Interrogée par celui-ci, qui voulait savoir pourquoi elle venait à lui de si loin, elle lui répondit : « Je connais ton mérite; je sais que tu es fort brave; c'est pour cela que je suis venue habiter avec toi. Et sache bien que si je connaissais, par-delà la mer, quelqu'un de plus vaillant que toi, je m'en irais habiter avec lui. » Charmé de ces paroles, Childéric la prit pour femme, et en eut un fils auquel il donna le nom de Clovis[1].

(1) Histor. Francor. II, [illegible]

A ce récit déjà bien suffisamment romanesque, Frédégaire a ajouté diverses particularités merveilleuses, évidemment inventées dans la vue de relever encore la grande destinée de Clovis.

Il se fit dans la Gaule, à la mort d'Euric, une sorte de pause politique, dans laquelle les diverses puissances du pays, jusque là opprimées ou menacées par le roi visigoth, purent reprendre haleine, recouvrer, avec l'indépendance et la sécurité, le libre usage de leurs forces, et se remettre en concurrence avec les Visigoths, dans l'action commune des Barbares sur le sort de la Gaule.

Avant de reprendre le récit des faits où nous verrons cette action se développer, je crois devoir m'arrêter quelques moments ici à des considérations et à des recherches d'un autre genre et d'un autre ordre que les précédentes, et qui, si elles ne sont pas historiques dans le sens ordinaire et convenu de ce mot, le sont incontestablement dans un sens plus large et plus relevé. Ces considérations se sont intimement rattachées, dans ma pensée, à l'objet et au plan d'une histoire dont j'aurais voulu faire un tableau, sinon complet, au moins fidèle, de la lutte de la civilisation gallo-romaine et de la barbarie germanique.

Les événements qui précèdent se résument tous, il est vrai, dans le fait général de cette lutte, mais ils n'en embrassent pas l'ensemble, ils n'en indiquent pas les résultats. Ce n'est point assez d'avoir peint tant de désordres et de ravages à la suite de

tant d'invasions et de conquêtes; ces invasions et ces conquêtes eurent, sur la destinée morale et sociale de ceux qui les firent comme de ceux qui les subirent, une action qu'il importerait de préciser et qu'il faut au moins signaler. C'est à cette tâche que seront consacrées les pages suivantes. Je parlerai d'abord des Gallo-Romains du cinquième siècle; j'entrerai dans quelques développements sur leur régime politique, sur leur état social, sur leurs mœurs et leur culture littéraire. J'essaierai après cela de montrer comment et jusqu'à quel point toute cette existence gallo-romaine fut modifiée par la domination des divers conquérants germains, et ce qui résulta, pour ces derniers eux-mêmes, de leurs relations ou de leur mélange avec des peuples d'une autre race, d'une autre langue et d'une autre civilisation qu'eux.

X.

ÉTAT DE LA GAULE AU CINQUIÈME SIÈCLE. — PRÉFECTURE. — CURIE. — SOCIÉTÉ, MŒURS. — ÉTUDES, LITTÉRATURE.

Je pourrais ne rien dire de l'organisation de la Gaule comme partie de l'Empire d'Occident; j'ai eu, dans les récits qui précèdent, tant d'occasions de montrer l'autorité romaine en action dans cette province que, même sans avoir eu l'intention expresse d'en décrire l'organisation politique, je n'ai guère pu faire moins que d'en donner quelque idée. Toutefois, ce qu'il y a à dire à ce sujet pouvant être renfermé en peu de pages, et tenant d'ailleurs à un des côtés les plus originaux et les plus saillants du génie romain, je ne crains point de répéter ici, avec un peu de suite et d'ensemble, ce que je puis en avoir déjà jeté çà et là en notices détachées [1].

Au commencement du cinquième siècle, et déjà

(1) Presque toutes ces notices, et les plus importantes comme les plus certaines, sont tirées de la *Notitia dignitatum Imperii rom.* J'ai cru pouvoir m'abstenir d'en citer les passages un à un.

bien auparavant, la Gaule, sous la dénomination de préfecture du prétoire des Gaules, formait une des deux grandes divisions de l'Empire d'Occident, comprenant, outre la Gaule proprement dite, la Péninsule espagnole et la Grande-Bretagne. J'ai raconté en son lieu comment et pourquoi le siége de cette préfecture, fixé d'abord à Trèves, avait été transféré à Arles.

Cette vaste étendue de pays, destinée à former un jour trois puissants royaumes, était alors gouvernée par un seul officier romain qui s'intitulait préfet du prétoire des Gaules. C'était le lieutenant immédiat de l'empereur qui le nommait et le destituait à volonté.

Au préfet du prétoire étaient attachés immédiatement des employés de divers grades, chargés de l'assister dans ses fonctions. On a les titres de ces employés, mais leurs titres ne donnent point une idée précise de leurs attributions. On voit seulement d'une manière générale que les uns étaient des écrivains chargés de la rédaction des diverses espèces d'actes émanés de la préfecture, et d'autres des officiers de finance attachés au service du fisc. Ce qu'il y a pour nous de plus remarquable relativement à ces employés préfectoriaux, c'est leur petit nombre. Il y a tout lieu de croire que le préfet du prétoire des Gaules, cet homme qui dirigeait toutes les affaires administratives et judiciaires de trois vastes pays, n'avait guère autour de lui plus

d'une vingtaine d'aides ou de commis; il serait assez curieux de savoir combien de milliers il y en a aujourd'hui d'occupés aux mêmes choses.

La préfecture était sous-divisée en trois vicariats, ayant chacun à sa tête un officier nommé vicaire, subordonné au préfet. Ces trois vicariats étaient celui même de la Gaule, ceux de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. Cette division en vicariats représentait, comme on voit, d'anciennes divisions géographiques naturelles que l'administration romaine avait trouvées faites et maintenues. Cette organisation avait été un peu modifiée, au commencement du cinquième siècle, par le partage du vicariat de la Gaule en deux, l'un septentrional, l'autre méridional; mais je crois pouvoir me dispenser de tenir un compte précis des résultats peu importants de ce changement tardif.

Les vicariats formaient des arrondissements encore beaucoup trop vastes pour n'être pas sous-divisés; ils l'étaient en provinces; la Gaule seule en comptait dix-sept.

Ces provinces étaient de deux sortes et distinguées par deux différentes dénominations; elles étaient consulaires ou non consulaires. Chaque province consulaire était administrée par un officier auquel on donnait de même le titre de consulaire. Les autres étaient régies par des officiers qui prenaient assez indifféremment les noms de présidents (præsides), de recteurs (rectores) ou de juges (judices).

Sur les dix-sept provinces de la Gaule il y en avait six consulaires et onze gouvernées par des présidents ou recteurs. Il paraît que les consulaires étaient réputés supérieurs en grade à ceux-ci; mais on ignore si cette différence de titre et de rang entraînait quelque différence de fonctions; les documents ni l'histoire n'en laissent voir aucune.

Au-dessous de la province il y avait encore une sous-division administrative de territoire, un degré subordonné de juridiction, la cité (civitas), composée d'une ou de plusieurs villes et d'un district rural. Chaque ville était gouvernée par une espèce de sénat local nommé curie, dont l'organisation doit être décrite à part. Ce sénat correspondait immédiatement avec le consulaire ou le président de la province. Il n'est nulle part question d'un intermédiaire impérial entre ces deux degrés de juridiction.

Enfin la cité avait sous elle des bourgades (pagi), régies par des officiers dont l'action trop locale paraît à peine dans l'histoire et n'a par conséquent guère d'occasions d'être mentionnée.

Le pouvoir qu'exerçaient le préfet du prétoire et chacun de ses subordonnés était un pouvoir indivis; il s'étendait à toutes les parties de l'administration, sans autre exception que les affaires militaires; il comprenait les fonctions judiciaires et administratives.

En ce qui concerne l'action et l'exécution des lois, chaque fonctionnaire romain agissait seul et

d'une manière absolue, sous sa responsabilité personnelle; en ce qui tenait à la délibération, il était d'ordinaire assisté par des conseils réguliers. Le préfet, le vicaire, le président devaient ou pouvaient, à des époques déterminées et en lieu convenu, convoquer leurs subordonnés respectifs et les citoyens notables de leurs arrondissements qui, réunis en assemblée, délibéraient sur les affaires et les intérêts de la portion de territoire à laquelle ils appartenaient.

Les avis arrêtés, les votes émis dans ces assemblées, étaient transmis au pouvoir supérieur qui pouvait les négliger parce qu'il pouvait mal faire, mais qui ne négligeait guère impunément des vœux qui étaient presque toujours ceux du pays.

C'était sur ces bases larges et simples que roulait tout l'ordre civil et judiciaire. Ce qui tenait à l'ordre militaire était encore plus simple. Il y avait dans la préfecture des Gaules, comme dans les autres, un maître des milices ayant dans chacun des trois vicariats, sous le titre de comte, un officier commandant toutes les troupes qui s'y trouvaient stationnées.

Là où l'organisation politique, où l'administration étaient purement romaines, il fallait bien que la législation le fût aussi. Il n'y avait donc plus, dans toute la Gaule, à l'époque dont il s'agit, aucun vestige des anciennes lois du pays. Tout était régi par les lois de Rome, par les divers codes ou les divers

recueils de décisions qui en formaient l'ensemble, et à dater de 438 par le Code théodosien, terminé vers cette époque et devenu dès lors, sinon la règle unique, du moins la règle principale de tout ce qui exerçait un pouvoir émané de l'Empire romain et de tout ce qui portait encore le nom de Romain.

Voilà ce qui concerne l'organisation générale de la Gaule; reste à dire quelle fut celle des villes. Sous le point de vue principal de cette histoire, cette recherche et cet examen sont d'un intérêt particulier, bien supérieur à celui que peut offrir l'organisation préfectoriale. Celle-ci, en effet, était nécessairement destinée à disparaître sous la domination des Barbares; mais le gouvernement municipal pouvait persister et persista en effet sous cette domination. Ce fut un reste vivace des institutions romaines que rien ne put extirper, autour duquel se rallièrent tous les efforts, toutes les tentatives par lesquelles une portion considérable des Gallo-Romains essaya, durant plusieurs siècles, de se soustraire aux conséquences de la conquête franke. Enfin c'est des débris de cette institution que l'on voit sortir, au douzième siècle, les germes d'une liberté nouvelle, véritable affranchissement du gouvernement féodal né de cette conquête.

On ne s'étonnera donc pas si je traite avec quelque étendue de la curie, si je hasarde en passant quelques conjectures sur les points obscurs

de son histoire. Par des motifs qui se découvriront d'eux-mêmes je parlerai d'abord de la constitution municipale des villes de l'Italie; j'arriverai promptement de là à celle des villes de la Gaule.

A dater du règne de Dioclétien, chaque ville eut, pour son gouvernement particulier, un corps ou collége municipal composé de ses citoyens les plus riches, en nombre très variable, mais assez ordinairement de cent. Ce collége se nommait diversement l'ordre des décurions (ordo decurionum) ou tout simplement l'ordre (ordo), la Curie (Curia), le Sénat (Senatus). Chacun de ses membres en particulier prenait le titre de décurion, de curial ou de sénateur [1].

Cet ordre des décurions, cette curie formaient dans chaque ville une sorte de patriciat municipal, une classe intermédiaire entre les grands dignitaires de l'Empire et le gros de la population libre, distinguée de celle-ci par quelques priviléges, dont le principal consistait dans l'exemption de certaines rigueurs pénales, de la torture, par exemple [2].

Les décurions n'étaient pas tous d'égale condition; ils n'appartenaient pas tous à la même classe de la société. Les uns étaient des décurions honoraires, patrons plutôt que membres de la curie;

(1) Cod. Theodos. passim. — Cf. Savigny. *Gesch. des Rœmisch. Rechts.* tom. I. p. 40. sqq.

(2) Cod. Theod. de Decurionib. l. 14.

les autres étaient les décurions ordinaires, les vrais décurions. Ce sont les seuls dont je parlerai; pouvant faire ici abstraction des autres, je ne m'y arrêterai pas.

Mais entre les décurions eux-mêmes la loi faisait diverses distinctions, toutes plus ou moins caractéristiques de l'esprit et des formes de l'institution. Et d'abord il y avait deux sortes de décurions, à raison du double mode de leur entrée dans la curie; les uns étaient les décurions nés ou originaires (originales)[1], c'est-à-dire ceux qui l'étaient à titre de fils, de parents, de descendants d'anciens décurions; les autres étaient les décurions élus (nominati), c'est-à-dire ceux que l'on nommait pour compléter la curie, quand le nombre des décurions-nés n'y suffisait pas. C'était la curie elle-même qui se donnait ces nouveaux membres[2].

Une autre distinction entre les décurions résultait de l'ordre dans lequel ils étaient inscrits sur l'album ou registre de la curie. Les cinq, dix ou quinze premiers qui s'y trouvaient portés, et qui en formaient ce qu'on aurait pu dire la tête, étaient réputés supérieurs aux autres en dignité[3]; ils avaient quelques priviléges, peut-être même quelques attributions de plus. Leur nombre variait de cinq à quinze; et, à raison de cette variété, on les

(1) Cod. Theod. de Decurion.

(2) Cod. Th. de Decur. l. 46.

(3) *Ibid.* l. 47. 48.

nommait les cinq, les dix ou les quinze premiers, ou bien simplement, et abstraction faite du nombre, les premiers (primi), les primats (primates), ou bien encore les principaux (principales)[1].

Ces deux différentes sections de la curie en formaient la portion délibérante; une troisième section, élue par les deux autres et dans leur sein, en était la partie exécutive. Les membres de celle-ci prenaient le titre particulier de magistrats (magistratus).

La loi romaine faisait une distinction importante entre les fonctions de simple décurion et celles de magistrat curial; elle considérait les premières comme de pures obligations, des charges (munera) qui ne relevaient point la condition du fonctionnaire; elle attachait aux autres une considération et des distinctions, à raison desquelles elle les qualifiait d'honneurs (honores)[2].

Ces magistratures curiales variaient un peu d'une ville à l'autre, soit pour le nombre, soit pour le nom. D'ordinaire une curie n'avait que deux magistrats et n'en avait jamais plus de quatre. Dans le premier cas ils se nommaient duumvirs, ou consuls, dans les villes qui, par privilége ou par vanité, avaient donné à leur curie le nom de sénat; s'ils étaient quatre, ce qui était plus rare, ils pre-

(1) Cod. Théod. De Albo Scrib.

(2) Savigny. *Gesch. des ræm. Rechts*. I. p. 73. — Cod. Th. De Muner. l. 12. 14.

naient de ce nombre la dénomination de quatuorvirs.

Ces titres n'ayant de relation qu'au nombre des magistrats curiaux, ne peuvent donner aucune idée de leurs attributions; mais ils sont d'ordinaire accompagnés d'un complément qui en précise la signification, et constitue plusieurs espèces de duumvirs ou de quatuorvirs [1].

Ainsi il y avait dans chaque curie un duumvir chargé de rendre la justice dans les limites de la juridiction curiale; il se nommait duumvir de la justice (II vir juridicundo). C'est celui de tous dont le nom marque le plus clairement les fonctions.

Un autre duumvir curial était celui qui s'intitulait quinquennal (quinquennalis). Ce magistrat figure aussi dans les lois et sur les inscriptions sous les noms de curateur (curator) et de censeur (censor). Bien que ses fonctions fussent annuelles, comme celles de tous les autres magistrats curiaux, il n'était élu que tous les cinq ans; de là son nom de quinquennal. Son office était réputé la plus haute des dignités de la curie. Outre la surveillance des édifices et des travaux publics, il avait l'administration des finances de la cité; c'était lui qui affermait ses terres et percevait ses revenus [2]. Mais il semble qu'il y eut dans la nature de ces fonctions quelque chose d'incom-

(1) Voir le Cod. Théod. *passim;* voir surtout les inscriptions.

(2) Cod. Théod. adm. rer. civ. l. 3. 9. etc. — Savigny, *Gesch. des rœm. Rechts.* I. p. 64.

patible avec des vacances de quatre ans sur cinq. Peut-être n'était-ce qu'une sorte d'inspection, de censure périodique qu'il exerçait sur les affaires économiques du municipe.

Les édiles étaient une autre classe de magistrats municipaux. On trouve des édiles de justice (ædilis juridicundo)[1]; mais plus ordinairement l'édile curial était un magistrat autre que celui par l'organe duquel la curie exerçait son autorité judiciaire, et d'un rang inférieur. Il avait la police de la voie publique, des édifices, des bains, en ce qui concernait la sûreté, la salubrité et le bon ordre[2].

L'élection aux magistratures curiales ne se faisait point par sauts, comme on disait; elle suivait une gradation obligée, du moindre emploi à l'emploi immédiatement supérieur[3]. Ainsi, pour être nommé curateur ou quinquennal, il fallait avoir passé par toutes les autres magistratures de la curie, et il y avait toujours un intervalle de trois ans entre deux promotions[4]. Du reste le même décurion pouvait exercer plusieurs fois la même magistrature, pourvu qu'il fût reconnu que la curie n'avait point d'autre membre que lui capable de la remplir[5].

(1) Ce titre est fréquent dans les inscriptions.

(2) Roth. De Re municipali Romanor. XXII. — Il cite sur l'édilité un passage intéressant de Papinien.

(3) C'est une disposition fréquemment rappelée dans les lois du Code Théod. relatives à la curie.

(4) Cod. Théod. De Muner. et Honor. l. 2.

(5) *Id.* De Muner. l. 14. 16.

Outre ses décurions et ses magistrats, la curie avait ses notaires, ses tabellions, ses scribes salariés pour les diverses sortes d'écritures auxquelles donnaient lieu les actes municipaux [1].

Telle était, réduite à ses dispositions fondamentales et à l'époque indiquée, la constitution de la curie romaine en Italie. Il faut maintenant en indiquer les attributions.

Elle était chargée de la répartition et de la levée de l'impôt, dont une partie, sous le nom de capitation, se levait en argent; l'autre, en nature, se percevait sur les produits de la terre, sur le blé, l'orge et le vin. Les décurions, sous leur responsabilité, nommaient tous les ans, pour faire cette perception, un agent supérieur avec le titre d'exacteur [2]. La curie était aussi parfois préposée à la garde et à la surveillance des dépôts de subsistances, d'habillements ou d'armes que l'État formait pour les besoins de l'armée; elle était de plus chargée du service des mansions ou étapes militaires, sur les grandes routes de l'Empire. A cela se réduisaient les fonctions générales de la curie et ses obligations envers le gouvernement; toutes ses autres attributions étaient purement municipales.

C'était, comme on l'a vu, au duumvir de la justice qu'appartenait l'exercice de ce que la curie possédait de pouvoir judiciaire. En matière crimi-

(1) Cod. Théod. De Muner. l. 18, etc.

(2) Cod. Théod. De Decur. l. 23. De Suscept. l. 8.

nelle cette juridiction était presque nulle; elle se bornait, vis-à-vis les hommes libres, au droit d'emprisonner provisoirement ceux qui troublaient la tranquillité publique, et vis-à-vis les esclaves, à celui de leur infliger, dans des cas déterminés, un léger châtiment [1].

En matière civile la juridiction curiale était plus étendue, plus positive et plus fortement organisée. Le duumvir de la justice jugeait en première instance toutes les causes où la valeur débattue ne dépassait pas une somme déterminée, qui ne nous est point connue; il pouvait juger aussi des causes où il s'agissait de sommes plus fortes, si les parties litigantes y consentaient [2]. Il pouvait prononcer des amendes, exiger caution et prendre nantissement; mais il ne pouvait remettre définitivement en possession de la chose contestée, ni exiger caution pour un dommage non consommé. C'était le président de la province qui était le juge supérieur et d'appel relativement au duumvir [3].

C'était aussi par la curie que la loi romaine intervenait dans ce qu'elle nommait les actes de juridiction volontaire, c'est-à-dire dans les transactions de toute espèce entre particuliers, pour en formuler et en conserver les actes.

Il y avait des transactions dans lesquelles cette

(1) Cod. Th. De Jurisdict. l. 12. — Roth. XXI. p. 95.

(2) *Id.* XX. p. 92.

(3) Savigny. *Gesch. des rœm. Rechts.* I. cap. 2.

intervention de la curie était obligée, d'autres où elle n'était qu'officieuse et n'avait lieu qu'autant qu'elle était réclamée par les contractants. Elle était obligée pour les donations qui dépassaient une certaine somme, pour la rédaction des testaments et pour leur ouverture après le décès des testateurs; elle était officieuse dans les ventes, les échanges, les paiements en acquit d'une dette, etc.

Ce n'était pas la curie entière qui intervenait dans ces transactions volontaires; il n'y fallait qu'un magistrat et trois décurions, assistés d'un scribe ou notaire (exceptor)[1].

Les documents qui constataient cette intervention et en contenaient le résultat se nommaient les actes, les gestes municipaux. La formule générale de ces actes était une espèce de dialogue du magistrat avec le contractant, lorsqu'il n'y en avait qu'un, ou les contractans entre eux et le magistrat, quand ils étaient plusieurs[2].

La curie était chargée de tout ce qui avait rapport à la police de la ville; elle la faisait faire par des agents qu'elle nommait pour cela hors de son sein. Les principaux de ces agents étaient : 1° les irénarques, dont les fonctions ne peuvent être plus justement comparées qu'à celles de nos commissaires de police[3]; 2° les stationnaires, espèce de

(1) Cod. Th. De Decur. l. 151.

(2) Savigny. loc. cit.

(3) Cod. Th. De Irenarchis

soldats de police, ayant leur poste ou station en certains lieux fixes, où l'on était sûr de les trouver au besoin; 3° les curieux ou espions publics, dont les rapports allaient parfois jusqu'à l'empereur[1].

Les gouvernements anciens se mêlaient encore beaucoup plus que les modernes de tout ce qui a rapport aux subsistances. Dans les villes de l'Empire romain cette administration était une branche des affaires de la curie[2].

J'aurais beaucoup de choses à ajouter pour compléter cet aperçu des attributions et des fonctions curiales; mais j'en ai dit assez pour mon objet particulier, et même pour montrer que le système municipal des Romains était conçu sur de tout autres idées et sur des idées plus simples et plus larges que celles aujourd'hui généralement accréditées à ce sujet.

Pour subvenir aux frais de leur administration, les curies avaient un patrimoine ou domaine municipal, qui paraît avoir été partout considérable relativement à la richesse et à la population des villes. Ce patrimoine se composait de biens de diverse nature : 1° de fonds de terre affermés à des particuliers; 2° de capitaux en argent prêtés à intérêt; 3° du produit d'impôts municipaux levés sur le transport, l'entrée et la consommation des den-

(1) Les lois sur les curieux occupent tout le titre XIX du liv. VI, du Cod. Théod.

(2) Cod. Th. De Annon. l. 8. etc.

rées et des marchandises dans les villes[1]. Le produit de ces impôts était affermé à des percepteurs qui, sous le nom de vectigales, formaient dans chaque ville une espèce de corporation ou de société particulière. Telle était, considérée sommairement, l'organisation de la curie dans les villes d'Italie.

Maintenant les curies des provinces étaient-elles toutes et de tout point semblables à celles de l'Italie, ou en différaient-elles en quelque chose? En ce dernier cas, quels pouvaient être le degré, les motifs et les conséquences de cette différence? Voilà des questions importantes, mais difficiles et compliquées; je ne veux ni ne puis y entrer qu'autant que l'exige ou le comporte mon intention de donner un rapide aperçu des révolutions de la curie romaine, principalement dans la Gaule, du quatrième siècle aux commencements du sixième.

Les cités gauloises furent d'abord et long-temps romaines à divers titres et à divers degrés. Quelques-unes, comme Narbonne, avaient joui dès l'origine du droit de cité romaine. D'autres, comme Nîmes et Toulouse, avaient été régies par le droit latin; Plusieurs, telles que Vienne et Lyon, par le droit italique. Mais ces différences, ces inégalités, provenant de l'administration républicaine de Rome et de la condition primitive des villes conquises, avaient disparu peu à peu dans la constitution de plus en plus uniforme des empereurs. Il est probable que, dès le quatrième siècle, il n'en restait

1. Cod. Theod. De Opp. pub. l. 10.

plus guère de vestige, dans les institutions locales de la Gaule; le régime municipal en particulier n'en offre aucun. Les témoignages ou les monuments les plus anciens que nous ayons de l'existence des curies gauloises, surtout de celles du Midi, constatent deux choses : 1° que sur tous les points essentiels l'organisation de toutes était foncièrement la même; 2° que les légères variétés que l'on y peut découvrir ne dérivaient point d'une inégalité antérieure de droit ou de condition politique.

Ces curies sont toutes dirigées par des personnages aux fonctions desquels sont attachées l'idée et la qualification officielles d'honneurs (honores), c'est-à-dire par de vrais magistrats, dans le sens romain. Il y a seulement dans les dénominations de ces magistrats quelques légères variétés, dont il peut n'être pas inutile de tenir compte. Ainsi, par exemple, il y avait des villes qui, comme Bordeaux et Poitiers, donnaient à leurs curies le nom de sénat, à raison de quoi les magistrats de ces curies prenaient le titre de consuls. On voit aussi parfois des préfets à la tête des décurions; mais le nom le plus ordinaire des magistrats curiaux est celui de duumvirs (IIviri) ou quatuorvirs (IVviri)[1], selon

(1) Voici les noms de quelques-unes des villes du Midi où l'on a trouvé des inscriptions en l'honneur de magistrats curiaux désignés par les titres de IIvir, IVvir, quinquennalis, etc. : Narbonne, Nimes, Toulouse, Vienne, Lyon, Vesone, Apt, Avignon, Vaison, Fréjus, Arles, Aix, Nice, Saint-Remi? (Glanicum), Briançon? (Brigantium), etc.

qu'ils sont véritablement ou sont censés être deux ou quatre. Il dépendait probablement de la curie de se donner, selon ses convenances ou ses besoins, deux ou quatre magistrats; car on voit dans la même curie, dans celle de Nimes, par exemple, tantôt des duumvirs, tantôt des quatuorvirs. Il paraît, du reste, que dans la Gaule, comme en Italie, le nombre des magistrats de la curie ne dépassa jamais quatre.

On ne voit pas à quoi tenait la substitution accidentelle et passagère d'un magistrat nommé préfet, lequel était parfois élu à Rome, au duumvir ordinaire, qui était toujours élu par sa curie; mais le fait est certain; on en a des exemples à Vienne et à Narbonne. Une inscription curieuse atteste l'existence, dans la curie de cette dernière ville, d'un préfet prenant le titre de produumvir (proIIvir).

Il serait important, mais il est impossible de rapporter à une époque précise les notions qui précèdent. Presque toutes et les plus sûres sont tirées d'inscriptions sans date, sur l'âge desquelles on ne peut rien présumer, sinon qu'elles doivent être toutes antérieures au cinquième siècle, et la plupart au quatrième. Une seule chose est certaine, c'est que les curies gauloises, dont ces inscriptions attestent l'existence, sont les premières en date parmi celles dont on peut parler historiquement.

A partir de la fin du quatrième siècle, les curies de la Gaule subissent un changement remarquable dans l'organisation de leurs magistratures. Il n'est plus question de ces duumvirs, de ces quatuorvirs,

qui figurent dans les inscriptions de l'époque précédente. Chaque curie est régie par le premier des principaux, qui prend dès lors le titre de principal par excellence. Ce nouveau chef est seul à la tête de la curie; il n'est point élu par les décurions, comme l'était le duumvir; il tire sa prééminence de son rang d'inscription sur l'album curial. Son office n'est pas annuel; il dure plusieurs années, d'abord cinq ou dix, puis quinze[1]. M. de Savigny établit une autre différence entre le duumvir et le principal; il croit que celui-ci n'avait aucune part à l'exercice de l'autorité judiciaire; d'où il résultait que la curie présidée par lui n'avait pas un droit municipal aussi étendu que la curie duumvirale.

Là-dessus, le savant auteur de l'histoire du droit romain établit une thèse générale. Admettant, comme co-existantes, deux sortes de curies, la curie à duumvir et la curie à principal, il attribue exclusivement la première à l'Italie, ou plus généralement aux cités en jouissance du droit italique, tant dans les provinces qu'en Italie[2]; et donne la seconde aux provinces, particulièrement à la Gaule[3].

(1) C'est une loi d'Honorius rendue en 409, et insérée dans le Code Th. l. 171. *De Decur.* qui fournit les notions les plus positives sur la condition des principaux des curies gauloises.

(2) L'attribution exclusive de duumvirs, ou généralement de magistrats municipaux aux curies des villes jouissant du droit italique a été déjà contestée par M. F. Walter, *Ræm. Rechtsgeschichte.*

(3) *Gesch. des Ræm. Rechts.* I. cap. 2. p. 80. sqq.

Avec tout mon respect pour une autorité aussi imposante et aussi bien acquise que celle de M. de Savigny, je trouve plus d'une objection ou plus d'un doute à opposer à son opinion sur ce point.

J'ai fait voir d'abord qu'il y eut un temps où toutes les curies de la Gaule dont on sait quelque chose furent des curies duumvirales, en tout semblables à celles de l'Italie. D'un autre côté, il serait, je crois, facile de prouver que les curies régies par un principal ne sont point particulières aux provinces, pas plus à la Gaule qu'aux autres. On en trouve en Italie même; je me contenterai de citer celle de Bolsène[1].

Quant à ce qu'affirme positivement M. de Savigny que le principal d'une curie n'exerçait point de juridiction et n'était point, à proprement parler, un magistrat dans le sens romain, c'est une assertion dont je ne vois point de preuve, ou une supposition que j'ai de la peine à admettre. Je trouve en effet qu'il est question, dans les lois impériales, des *honneurs* du principal aussi bien que de ceux du duumvir. J'y trouve les deux titres rapprochés comme synonymes ou équivalents en dignité[2].

(1) Urbis Vulsinensium *principales* qui patronorum adepti fuerint dignitatem, etc. Cod. Théod. l. 6. *De principalib.* Il me semble qu'ici le titre de *principales* peut et doit être pris dans le même sens qu'il présente dans la loi d'Honorius, de 409, sur les curies de la Gaule.

(2) Voir surtout la loi 77, du titre I. liv. XII. du Code Théo-

Il y a plus; si l'on veut supposer les deux magistrats inégaux en rang, ce serait, selon toute apparence, le principal que l'on devrait se figurer comme le plus élevé; car, en supposant qu'il n'eût pas hérité de la juridiction de ce dernier, il faut du moins admettre que l'édilité, la questure et la censure lui étaient échues, attributions sans lesquelles on ne concevrait plus la curie romaine. Or, l'autorité cumulée de ces attributions surpassait très probablement celle du duumvirat.

En essayant de résumer et de coordonner tous ces faits sous un point de vue général, je serais tenté de considérer l'introduction du principal dans la curie comme une nouvelle époque, comme une réforme au moins partielle de l'institution, réforme dans le sens des idées monarchiques, ou pour mieux dire, du despotisme impérial. Un principal de curie, qui réunissait sur sa tête un pouvoir auparavant divisé entre deux ou trois magistrats, qui n'était point élu par le corps dont il était le chef, dont les fonctions duraient quinze ans, était une sorte d'empereur dans la curie. Les duumvirs n'y avaient été que des magistrats républicains[1].

dosien; il y est question des duumvirs et des principaux, de manière à constater que la différence entre les deux titres est une différence purement nominale.

(1) La ville de Rome et la province d'Afrique sont, je crois, au quatrième et au cinquième siècle, les deux seules parties de l'Empire dans la curie desquelles on trouve encore des magistrats sous le nom de duumvirs.

A l'appui de ces considérations, je crois pouvoir citer une loi impériale de 371, qui semble attester qu'à cette époque le poste de principal de curie était brigué comme une faveur, comme un pouvoir, et partout le sujet de beaucoup d'intrigues[1].

Quoi qu'il en soit des motifs de la transformation de la curie duumvirale en curie principale, il est certain que cette transformation était une altération qui se compliqua ou se croisa rapidement avec beaucoup d'autres.

Dès les premières années du quatrième siècle, et antérieurement au changement dont je viens de parler, le décurionat, qui avait été jusque là ambitionné comme un privilége, comme la plus haute des illustrations municipales, avait commencé à devenir la plus dure et la plus abhorrée des servitudes.

Chaque magistrat était personnellement responsable de la conduite et de la gestion du candidat qu'il avait présenté, comme c'était l'usage, pour le remplacer[2].

Les duumvirs, les édiles étaient obligés, lors de leur élection, de donner à leur municipe des jeux de cirque, d'amphithéâtre, des fêtes somptueuses, qui étaient pour eux l'occasion d'énormes dépenses.

(1) Qui ad sacerdocium provinciæ et principalis honorem, gradatim et per ordinem, muneribus expeditis, non gratiâ, emendicatis suffragiis et labore pervenerint... Cod. Théod. *De Decur.*

(2) Cod. Théod. De pericul. nomin. l. 11.

Tout le corps de la curie était responsable et punissable de la mauvaise conduite d'un de ses membres[1]. Il était tenu envers l'autorité impériale à exploiter pour son compte les terres qui avaient été abandonnées, parce qu'elles ne rendaient plus de quoi payer l'impôt. Il devait combler de même le déficit des autres branches des contributions[2].

Nul décurion ne pouvait faire un pas hors de son municipe sans la permission des officiers de l'Empire[3]; nul non plus ne pouvait aliéner la propriété en vertu de laquelle il était décurion[4].

De cette oppression toujours croissante résultèrent de singuliers désordres. D'abord toutes les places, toutes les conditions incompatibles avec les fonctions curiales furent, par cela seul, considérées comme des places ou des conditions privilégiées. Les employés du gouvernement, les officiers du palais impérial, les militaires, les prêtres et les moines étant exempts des charges du décurionat, tous les personnages destinés à la curie ne songèrent plus dès lors, chacun d'après ses goûts et ses moyens personnels, qu'à se faire officiers du palais, gouverneurs de provinces, hommes de guerre, prêtres, moines. Il fallut que le gouvernement impérial, pour les retenir sous le joug des fonctions

(1) Cod. Th.

(2) Cod. Th. De adm. rer. publ. l. 2.

(3) Loi rendue par Constantin en 324.

(4) Cod. Th. De oppos. publ. l. 10.

curiales, les repoussât de toutes les autres. A dater du règne de Constantin, on trouve une multitude de lois qui n'ont d'autre objet que de fermer aux membres de la curie toutes les issues par lesquelles ceux-ci s'efforcent sans relâche d'en sortir[1].

Il ne resta plus alors aux malheureux décurions que les ressources du désespoir. Ils s'enfuirent, se cachèrent dans les bois, dans les lieux déserts, abandonnant leurs biens à l'Etat. On vit, en 388, les curiaux de quatre villes et de plusieurs bourgades de la Mysie déserter à la fois[2].

Dans un pareil état de choses il était devenu difficile de trouver des décurions, et l'on fut réduit, pour n'en pas manquer, à recourir à des expédients qui avilissaient la curie. Être décurion fut un châtiment; à ce châtiment furent condamnées diverses catégories de misérables, livrés sans défense aux mépris et à la tyrannie de la société : 1° les individus nés d'une femme libre et d'un esclave; 2° les clercs jugés par les évêques indignes des fonctions sacerdotales; 3° des mineurs d'âge; 4° des hommes flétris par les tribunaux.

Les curies de la Gaule ne pouvaient manquer d'avoir leur part de cette oppression générale.

On a deux lois d'Honorius de l'année 400, adressées à Vincentius, alors préfet des Gaules, et dont il paraît résulter que les curies de maintes villes

(1) Cod. Th. *passim.*

(2) Le fait est relaté dans une loi du Code Théod.

gauloises étaient alors presque désertes, une foule de décurions s'étant, à ce qu'il paraît, associés pour fuir et pour aller vivre en sauvages dans les forêts et sur les montagnes[1].

Une autre loi de la même époque prescrit des mesures pour empêcher les fuyards des curies de vagabonder librement dans le pays[2].

Mais tout désordre politique a ses limites, et le moment vint où il fallait de deux choses l'une: laisser la curie se dissoudre et s'anéantir faute de décurions, ou relever et adoucir de quelque manière la condition désespérée de ceux-ci.

On institua dans cette vue, dès l'année 365, l'office de défenseur (defensor)[3]. Par une pratique contraire à celle observée jusque là dans l'élection des magistrats curiaux, ce défenseur dut être choisi hors de la curie, par la réunion générale des citoyens, des décurions et du clergé[4]. Il prit indifféremment le titre de défenseur de la cité ou de défenseur du peuple. Son office était de secourir tout opprimé, le peuple et les contribuables contre les exactions de la curie, et la curie elle-même contre

(1) Destitutæ ministeriis civitates splendorem quo pridem nituerant amiserunt; plurimi siquidem collegati, cultum urbium deserentes, agrestem vitam secuti, in secreta sese et devia contulerunt. Cod. Th. *De his qui propr. Condit. reliquerint.*

(2) *Id.* loc. cit.

(3) Savigny, *Gesch. des Ræm. Rechts* tom. I. chap. 2. p. 88.

(4) Cod. Théod. De Defensor. l. 1. 2.

les exigences arbitraires des officiers de l'Empire[1]. La durée de ses fonctions, d'abord de cinq ans, fut plus tard réduite à deux[2].

Dans le principe étranger à la curie, il devint peu à peu l'un de ses magistrats, et finit par en être véritablement le chef. Il eut une grande part d'autorité judiciaire; d'abord l'instruction des affaires criminelles, et en matière civile, le jugement en première instance de toutes les causes où il s'agissait d'une valeur de soixante à trois cents *solidi*. Enfin il eut, dans tout ce qui tenait à la juridiction volontaire, les mêmes droits et les mêmes fonctions que le duumvir[3].

Mais, de tous les changements que les derniers empereurs firent à la constitution des curies, le principal, celui qui devait avoir le plus de conséquences dans l'avenir, ce fut d'y introduire les chefs du clergé chrétien. Déjà sous Constantin les évêques étaient entrés en partage de l'autorité judiciaire; ils avaient obtenu une sorte de suprématie sur les magistrats ordinaires[4]. D'abord vague et mal assuré dans la pratique, ce privilége fut avec le temps étendu par plusieurs lois successives qui, dans le corps du droit romain, formèrent ce que l'on aurait pu appeler le droit civil et poli-

(1) *Ibid.* l. 4.

(2) *Id.* loc. cit.

(3) Savigny, loc. cit. p. 89.

(4) Cod. Th. De Episc. aud. l. 22.

tique du clergé. Voici quelques-unes des dispositions de ces lois.

Indépendamment de la part qu'ils avaient au jugement des affaires civiles, les évêques furent chargés de surveiller et de dénoncer les juges ordinaires, pour cause de négligence dans leurs fonctions[1].

On leur abandonna la poursuite de certains actes réputés délits, des jeux de hasard, par exemple[2].

Ils furent appelés à concourir à presque toutes les fonctions de l'autorité municipale, à l'administration et à l'emploi des fonds du municipe, à la perception de l'impôt, à l'inspection des travaux et des édifices publics[3].

Ils intervinrent dans la nomination des tuteurs ou curateurs par le défenseur ou le duumvir. Ils eurent le droit de déposer et de conserver dans leurs églises les actes ou documents de ces nominations[4].

Ils présidèrent au choix de divers agents municipaux, par exemple, des officiers qui, sous le titre de curateurs, étaient chargés de tout ce qui avait rapport à l'achat et à l'administration des subsistances du municipe[5].

A raison de toutes ces attributions, les évêques

(1) *Id.* loc. cit.

(2) Cod. Th. De Episc. l. 35.

(3) *Id. ibid.* l. 26.

(4) *Ibid.* l. 30.

(5) Ils n'obtinrent, à ce qu'il paraît, ces dernières attributions que sous le règne de Justinien. Cod. Just. Nov. CXXVIII. 16.

n'étaient pas seulement devenus de vrais magistrats curiaux, on en avait fait peu à peu comme de seconds chefs de la curie, comme une doublure des défenseurs. Ceux-ci se trouvèrent dès lors inutiles dans les villes épiscopales; en conséquence, ils y furent supprimés, et les évêques leur furent substitués par la loi.

Mais toutes ces lois furent mal exécutées, ou ne produisirent qu'en partie l'effet que l'autorité s'en était promis. La désorganisation des curies n'était pas, dans l'Empire, un mal accidentel ou local que l'on pût attaquer isolément; elle était la suite directe et nécessaire d'un despotisme monstrueux qui, à mesure qu'il devenait plus incapable de protéger la société, exigeait d'elle plus de sacrifices. Le moment était venu où il était impossible de lever les impôts autrement que de force. L'autorité immédiatement chargée de cette levée, la curie, avait été dès lors constituée en état de guerre avec les populations, et tout ce que les diverses tentatives de réforme pouvaient lui rendre passagèrement de vigueur ne tendait plus qu'à la faire triompher dans cette guerre. Les officiers de l'Empire, les recteurs des provinces, fréquemment interpellés par les deux partis, se gardaient soigneusement, comme on s'en doute bien, de venir au secours de celui qui devait payer. Ils étaient, par leur position, les instigateurs et les protecteurs obligés de toutes les violences devenues nécessaires pour la perception de l'impôt.

Ce n'est guère que par cette démoralisation complète de la curie, et par le parti systématiquement pris par le gouvernement d'autoriser toutes les vexations et toutes les iniquités des décurions dans leur guerre contre le peuple, que l'on peut expliquer un fait assez remarquable, et qui autrement aurait tout l'air d'être en contradiction formelle avec plusieurs de ceux que j'ai rapportés précédemment.

Ce fait, c'est que dans la Gaule, sinon ailleurs, l'on vit les curies se multiplier, même postérieurement aux époques données pour celles de leur désorganisation, aux époques où les lois signalent les décurions gallo-romains comme s'associant pour aller vivre de brigandage dans les forêts. Salvien atteste positivement qu'il y en avait alors non-seulement dans les petites villes, mais jusque dans les villages. Il dénonce hautement les principaux de ces curies comme autant de petits tyrans infatigablement occupés à dévorer la substance de la veuve et de l'orphelin. Enfin il affirme, et c'est là le trait le plus remarquable du passage, que loin de se plaindre de leur condition, les décurions étaient fiers des honneurs et du pouvoir attachés à leur office[1].

Je bornerai ici cette ébauche de l'histoire de la

(1) Quæ enim sunt non modò urbes, sed etiam municipia atque vici, ubi non quot curiales fuerint, tot tyranni sint? Quamquam fortè hoc nomine sibi gratulentur, quia potens et honoratus esse videatur. . . De Gubern. Dei. V. p. 103.

curie, sauf à indiquer un peu plus tard comment les Visigoths et les Burgondes traitèrent cette institution, et ce qu'elle devint sous leur gouvernement. Je dois en attendant poursuivre le tableau de la culture romaine dans la Gaule et particulièrement dans la Gaule méridionale. J'essaierai d'abord de donner quelque idée de la société gallo-romaine aux époques convenues, en commençant par en distinguer les différentes classes.

A la tête de cette société figurait ce que, faute d'une dénomination plus historique, l'on peut nommer la haute noblesse, ou noblesse impériale. Cette noblesse était nombreuse et en grande partie composée des descendants des anciens chefs gaulois, tant de ceux qui avaient cherché à se maintenir dans la vie turbulente de meneurs de clans, que de ceux qui, suivant le progrès de la société gauloise, avaient formé peu à peu l'aristocratie dont se composa le sénat des villes. C'était principalement cette classe qui, à mesure qu'elle était devenue romaine et qu'elle avait achevé de se policer, avait fourni cette multitude de consuls, de sénateurs, de préfets du prétoire, de vicaires, de proconsulaires, de maîtres des milices, de tribuns, etc., qui, durant plus de trois siècles, avaient partagé, dans la Gaule et ailleurs, les grands offices de l'Empire.

Au-dessous de cette noblesse impériale venait la noblesse municipale, c'est-à-dire ce même ordre

de décurions dont j'ai parlé tout à l'heure. Cette classe formait, comme je l'ai dit, dans la société romaine, le lien entre les grands dignitaires de l'Empire et la population libre des villes, désignée en latin par le nom de peuple (plebs).

Cette dernière comprenait toutes les classes industrielles et laborieuses, organisées en corporations indépendantes, ayant chacune ses chefs, ses réglements, ses priviléges, et l'on pourrait dire sa personnalité. De toutes ces diverses classes, nobles ou plébéiennes, se composait la masse des hommes libres, en dehors de laquelle il faut compter encore trois autres classes : les esclaves, les colons et les clients.

Quant aux esclaves, je m'abstiendrai d'en parler, n'ayant rien de spécial à en dire ; ce qui concerne les colons serait beaucoup plus curieux et plus important si on le savait mieux. Ces colons, nommés parfois tributaires (tributarii), étaient à quelques égards de véritables fermiers, qui rendaient au possesseur de la terre qu'ils cultivaient une portion déterminée de ses produits. Ce qu'il y avait, dans leur condition, de particulier et de caractéristique, c'était qu'ils étaient, eux et leurs enfants, héréditairement attachés à leurs champs; ils étaient censés en faire partie. Le propriétaire du sol pouvait les vendre, mais avec le sol et non à part. Il n'avait pas non plus le droit de les expulser, ni d'augmenter en aucune façon la rente primitivement stipulée. Ainsi, bien qu'attaché à la glèbe,

le colon n'était pourtant pas serf; il travaillait réellement pour lui; il avait un intérêt propre à tirer de la terre tout ce qu'elle pouvait donner. Son sort, bon ou mauvais, décidé une fois pour toutes par le contrat primitif entre le premier colon et le premier possesseur, ne dépendait plus immédiatement des héritiers de celui-ci; enfin la loi le reconnaissait pour libre et le traitait comme tel [1].

Il paraît du reste que le colon était susceptible d'être affranchi, aussi bien que l'esclave proprement dit, et que pour lui, comme pour ce dernier, l'affranchissement était réputé un bienfait, une véritable amélioration de son sort [2].

Ce singulier contrat entre le cultivateur et le possesseur de la terre est certainement, en son genre, un des plus curieux dont il soit resté des vestiges dans l'histoire. Il y a lieu de présumer que c'était l'Italie qui en avait fourni le type aux provinces, et il est certain que celles-ci l'avaient généralement adopté. On n'en sait point l'origine; mais on peut être aisément tenté d'y voir un adoucissement apporté par les progrès de la vie sociale à la condition première de cultivateurs qui avaient été de vrais esclaves.

Les restes du système de clientelle, que l'on en-

(1) Walter. *Ræm. Rechtsgesch.* p. 423. Il a puisé les notices que je lui emprunte dans un traité spécial de M. de Savigny sur l'état des colons romains, traité que je n'ai pu consulter directement.

(2) Sidon. Apol. Epist. V. 19.

trevoit encore dans la Gaule au cinquième siècle, exigeraient des recherches qu'ils ne méritent probablement pas. Ce qu'il y a de mieux constaté à cet égard, c'est que l'on désignait par le nom de clients deux sortes de personnes : d'abord les colons affranchis, puis certains petits propriétaires, dans le principe cultivateurs libres de leurs propres terres, mais qui, réduits à l'impuissance de payer des impôts de plus en plus onéreux, finissaient par se mettre, eux et leur propriété, sous le patronage de quelque riche et puissant personnage qui les couvrait de son immunité, et vis-à-vis duquel ils se trouvaient dès lors dans une sorte de dépendance personnelle[1].

Au milieu de toutes ces classes plus ou moins privilégiées, plus ou moins asservies, qui constituaient dans la Gaule romaine la société générale, s'était formée depuis deux siècles une classe particulière qui, se multipliant, se renforçant, s'élevant peu à peu, avait fini par être la plus active et la plus puissante de toutes ; c'est le clergé chrétien que je veux dire.

Dès les commencements du quatrième siècle le clergé des parties méridionales de la Gaule avait formé une corporation déjà fortement organisée, et plus vénérée encore pour la gravité et la pureté de ses mœurs que pour ses lumières et pour son zèle à maintenir les vraies doctrines du christia-

(1) Salviani. V. 8.

nisme. Cette classe s'était surtout signalée par le courage et la persévérance avec lesquels elle avait combattu l'arianisme, alors tout-puissant, et qui, protégé par les empereurs, avait été plus d'une fois sur le point d'être déclaré l'opinion orthodoxe de l'Église.

Au commencement du cinquième siècle ce vénérable corps était déjà peut-être un peu déchu en sainteté, en dignité et en vraies lumières; mais quant à l'organisation, il avait plutôt gagné que perdu; il formait une société plus nombreuse, plus compacte, plus forte qu'elle ne l'avait encore été; et cette société était indubitablement ce qu'il y avait, dans le pays, de plus énergique, de plus moral et de plus éclairé, ce qui avait le plus de droit et le plus de chances de survivre à ce vieux monde romain qui croulait, qui finissait ou changeait de tous côtés.

Il y avait très certainement encore alors en Gaule des restes tenaces de paganisme grec ou romain, très probablement même de paganisme gaulois; mais déjà néanmoins la grande majorité des populations était chrétienne, et l'était avec la ferveur d'une foi nouvelle long-temps persécutée. Le sacerdoce qui enseignait et prêchait cette foi en partageait nécessairement l'empire; c'était l'unique pouvoir pour lequel il y eût alors, dans les masses des populations, du respect, de la confiance et du dévouement.

Et ce pouvoir n'était pas uniquement moral et

religieux; il n'avait pas seulement affaire aux imaginations et aux consciences; il avait une prise immédiate sur les affaires et les intérêts matériels de la société. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, les évêques avaient été constitués les chefs de la curie de leurs villes; c'était non-seulement une vraie magistrature temporelle, mais une magistrature éminemment populaire dont ils avaient été investis par la force des choses, dans une société dont ils étaient la partie la plus instruite. Patrons politiques de ceux dont ils dirigeaient les croyances, et de la sorte armés d'une double autorité, ils pouvaient, au besoin et selon l'occasion, maintenir, faire valoir et même accroître l'une par l'autre.

Tels étaient, aux époques dont il s'agit, les éléments de la société gallo-romaine, les divers ordres dont elle était composée. Mais ce n'est là qu'une sèche énumération; on aimerait à savoir de ces ordres quelque chose de plus; on aurait besoin d'avoir une idée de la condition morale de chacun, de ses intérêts propres, de son organisation particulière, de ses relations avec tous les autres. Ce n'est en effet qu'à l'aide de ces notions que l'on pourrait saisir quelque chose du rapport qu'il y avait alors dans la Gaule, et qu'il y a toujours en tout pays, entre les événements généraux et les mœurs publiques.

Mais malheureusement aussi ces notions sont celles qu'il est le plus rare de rencontrer dans les documents historiques du quatrième ou du cin-

quième siècle. Les hautes classes de la société gallo-romaine sont les seules de la vie, des mœurs et des idées desquelles on puisse tracer, non un tableau, mais une ébauche. Exclusivement en possession du savoir et de la littérature de leur époque, ces classes sont les seules qui aient pu parler d'elles-mêmes, èt fournir à la postérité quelques données pour apprécier, au moins vaguement, ce qu'elles avaient gagné à devenir romaines et ce qu'elles risquaient à être conquises par des Barbares.

Le premier fait à reconnaître, c'est que les classes dont il s'agit étaient devenues romaines en toute chose et de tout point, ou du moins de tout leur pouvoir. Elles l'étaient ou voulaient l'être, non-seulement par les mœurs, les sentiments et les idées, mais jusque par les noms. Parmi tant de puissants personnages des diverses parties de la Gaule nommés par les historiens ou par les autres écrivains du cinquième siècle, il s'en trouve à peine çà et là quelqu'un portant un nom auquel ses ancètres eussent pu le reconnaître pour leur descendant. Ils portent presque tous des noms latins ou grecs, dans l'invention ou l'adoption desquels semble percer une certaine affectation vaniteuse d'élégance et de nouveauté [1].

(1) Voici quelques-uns de ces noms: Theoplastes, Pegasius, Thaumastes, Oresius, Fortunalis, Aprunculus, Secundinus, Tonantius, etc.

Malgré tout ce que l'on imagine aisément des pertes qu'ils avaient dû subir à la suite des premières dévastations du cinquième siècle, beaucoup de nobles gallo-romains avaient conservé d'immenses fortunes; on est autorisé à le conclure de ce qu'indiquent les écrivains du temps de leur luxe en tout genre.

Sidoine Apollinaire, décrivant un repas donné à l'empereur Majorien par un simple citoyen d'Arles, qui n'est point particulièrement signalé comme opulent, représente des esclaves vigoureux haletant et fléchissant sous le poids des vases d'argent ciselés dont ils encombrent les tables. Il décrit les lits des convives drapés en pourpre, et les murailles de la salle couvertes de tapisseries peintes ou brodées d'Assyrie et de Perse[1]. J'aurai l'occasion de citer d'autres indices plus positifs encore du même fait.

A l'exemple de leurs devanciers, les nobles gallo-romains du cinquième siècle avaient continué à bâtir sur leurs terres de superbes villas, monuments non-seulement de leur opulence, mais de leur goût ou de leurs prétentions en architecture et dans le choix des sites agrestes. Il y a lieu de croire, à la description détaillée que Sidoine nous a donnée de plusieurs de ces villas, qu'elles étaient toutes plus ou moins remarquables par leur magnificence et leur grandeur, toutes situées dans des

(1) Epist. IX. 13.

lieux pittoresques[1], et ce témoignage est confirmé par les ruines spacieuses de divers édifices romains qui passent pour avoir été des villas. C'était aux bords d'un beau fleuve, d'une jolie rivière ou d'un lac près d'une cascade, au pied d'une colline riante plantée de vignes et d'oliviers, ou d'un monticule couronné de pins et de chênes, que l'on aimait ces sortes d'habitations.

On peut tirer aisément des diverses descriptions de ce genre, qui se rencontrent dans les lettres de Sidoine, une énumération assez complète des principales parties dont devait se composer une villa pour répondre un peu convenablement à sa destination. Il y fallait un portique, un vestibule au moins, un *sacrarium* (apparemment un lieu de solitude et de retraite), un musée et des bibliothèques. Il est aussi question, dans la même villa, de l'habitation d'hiver et de l'habitation d'été. A tout cela on doit ajouter les thermes; c'était l'un des accessoires, ou pour mieux dire, des compléments les plus essentiels de toute villa, et l'un de ceux à la construction desquels on mettait le plus de recherche et de luxe. Sidoine décrit deux belles villas de construction nouvelle et dont les thermes n'étaient point encore bâtis. On s'y baignait pourtant, mais d'une manière un peu rustique, qui du reste n'atteste que mieux la puissance de cet usage chez les Romains.

(1) Epistol. II. 9. VIII. 4. 12.

On creusait au bord d'une rivière, d'une fontaine, d'une eau quelconque, une fosse d'une certaine profondeur et d'une certaine capacité, sur laquelle on posait un panier d'osier en forme de cloche, de la hauteur d'un homme, et sur ce panier on jetait en dehors une ample draperie qui l'enveloppait et le couvrait tout entier. On remplissait alors la fosse de cailloux chauffés à rouge, sur lesquels on répandait une quantité suffisante d'eau froide. Cette eau s'élevait aussitôt en vapeur, et celle-ci, retenue dans la cloche d'osier, en remplissait bien vite la capacité, aussi chaude, aussi épaisse que besoin était. Le baigneur se lançait dans cette vapeur, y passait quelques secondes ou quelques minutes, et n'en sortait que pour se plonger dans l'eau froide de la rivière ou de la fontaine voisine[1].

La journée champêtre des nobles gallo-romains dans leurs villas se partageait entre le jeu, les bains, la lecture, le dîner, l'équitation et le souper. La paume et les dés étaient les jeux favoris; c'était le local qui y était particulièrement destiné que l'on nommait proprement le vestibule; et il y en avait au moins un dans chaque villa. Le dîner, pour être sénatorial, c'est-à-dire pour convenir à des hommes de haut rang et de bon ton, devait être copieux, court et égayé, entre boire, de propos

(1) Epistol. II. 9.

ingénieux et d'historiettes. Après dîner on dormait, et l'on se préparait au souper par la promenade à cheval [1].

Tout repas un peu solennel et auquel on voulait donner un air de fête devait être embelli par les arts. On y improvisait des vers; on y chantait, on y entendait des chœurs de musiciens. Mais le divertissement réputé le plus élégant et le mieux approprié à ces sortes d'occasions, c'était la saltation. Les Romains, comme on sait, donnaient ce nom à un art qu'ils avaient pris des Grecs, à une danse imitative et pittoresque, dont l'objet était de rendre par les gestes, par les poses, par toutes les expressions combinées de la figure et de la personne, une action, une situation, un sentiment, une idée même. Les sujets de la saltation étaient presque tous tirés de l'ancienne mythologie et variés comme elle, sérieux ou gracieux, voluptueux ou burlesques.

L'introduction de cet art chez les Romains, le goût dont ils s'étaient pris d'abord pour lui, la préférence qu'ils lui avaient donnée sur tous les autres arts d'imitation, avaient été les premiers pronostics de leur amollissement et de la décadence, non-seulement de leur goût, mais de leur caractère moral. De Rome cet art avait passé dans les provinces, surtout dans celles qui se piquaient

[1] *Id.* loc. cit.

particulièrement d'être romaines. Les riches Gallo-Romains du Midi s'en étaient infatués comme de toutes les autres manies romaines; c'était une de leurs distractions favorites, l'une de celles dans lesquelles ils oubliaient le plus aisément et leurs empereurs qui ne gouvernaient plus, et l'Empire qui n'était plus gouvernable, et les Barbares qui étaient déjà là, déjà maîtres d'une partie de cet Empire et prêts à en saisir le reste.

On aimerait à savoir aussi quelque chose de la vie des dames gallo-romaines dans leurs villas; mais il n'en est presque pas question dans les écrivains, et c'est déjà un indice qu'elle était beaucoup plus retirée, plus sévère et plus monotone que celle des hommes. On a de Sidoine une pièce de vers dans laquelle il représente une noble matrone aquitaine dans l'intérieur de sa villa, filant l'or et la soie à une quenouille assyrienne[1]. Ce n'est là sans doute qu'une façon poétique de dire que filer était une des occupations habituelles des femmes du plus haut rang.

On voit aussi que la lecture était une de leurs distractions ordinaires, et il y a même dans Sidoine un passage par lequel il semble indiquer qu'elles avaient leur bibliothèque à part de celle des hommes; mais il n'y avait dans cette bibliothèque d'autres livres que des livres de doctrine ou de piété chrétiennes. C'était, à ce qu'il paraît, un privilége

(1) Sidon. Apol. Carmen XXII.

des hommes de lire indifféremment tous les auteurs latins, sacrés ou profanes, saint Augustin et Varron, Horace et Prudence[1].

Je ne sais trop quelle conséquence on peut tirer, relativement à la civilisation matérielle de la Gaule, de la manière de voyager des personnages et des familles riches; je me bornerai à la décrire d'après Sidoine Apollinaire, qui, dans une de ses lettres[2], donne quelques détails sur une course qu'il avait faite, seul ou en famille, de Lyon à une campagne lointaine. « Au moment (ainsi écrit-il à son correspondant), au moment où le messager m'a remis votre lettre en m'annonçant que, sur l'ordre du roi, vous étiez prêt à vous rendre à Toulouse, moi-même je partais pour une campagne fort éloignée de la ville. Prêt dès le point du jour, mais retenu par la chaîne tenace des poursuivants, je n'ai rompu cette chaîne qu'avec peine et qu'à la faveur de votre dépêche, voulant m'occuper de votre demande au moins en voyage, au moins à cheval. Mes serviteurs étaient partis dès l'aurore pour planter ma tente à la distance de dix-huit milles. Le lieu offrait beaucoup de commodités pour y décharger un moment les bagages; c'était une colline bien ombragée, d'où coulait une fraîche fontaine; au-dessous était un champ d'herbe épaisse, et en face une rivière remplie de poissons, couverte d'oiseaux, et ayant

(1) Epist. II. 9.

(2) Epist. IV. 8.

en outre sur son bord une maison neuve, celle d'un ancien ami dont les bontés n'ont point de terme, soit qu'on les accepte, soit qu'on les décline. Les miens m'ayant précédé en cet endroit, je m'y arrêtai pour m'occuper de vous et pour renvoyer mon esclave en avant, jusque vers la quatrième heure du jour. Le soleil déjà haut, ayant par son ardeur croissante dissipé la rosée et l'humidité de la nuit, la soif et la chaleur allaient redoublant, et sous un ciel parfaitement serein, des nuages de poussière étaient l'unique abri contre les feux du jour. Après cela le chemin s'étendait à travers la verdure ondoyante d'une vaste plaine que nous découvrions tout entière, un peu chagrins du long espace au bout duquel nous voyions notre souper, et qui nous menaçait non de fatigue, mais d'ennui. »

Il semblerait, d'après cette lettre, qu'il n'y avait point de manière de voyager plus commode ou plus prompte qu'à cheval; et qu'il n'existait pour les voyageurs, ni auberges ni hôtelleries, du moins hors de certaines routes principales. Je n'ai rien dit encore des spectacles et des jeux publics de toute espèce, et j'ai peu de chose à en dire. Les jeux du cirque, les combats de gladiateurs, et ce que l'on nommait les chasses d'animaux, étaient indubitablement plus rares au cinquième siècle qu'au précédent; mais ils continuaient à être le spectacle favori, les délices des grandes villes à amphithéâtre. Salvien qui, dans ce qu'il dit des mœurs et des usa-

ges de la Gaule au cinquième siècle, a surtout en vue ce qui se passait et ce qu'il avait observé dans le Midi, s'explique au sujet de ces spectacles de manière à constater qu'ils étaient très suivis et assez fréquents. « S'il arrive, dit-il, et il arrive souvent, que les jeux publics et une fête de l'église aient lieu le même jour, quel est, je le demande, quel est le lieu où se trouve la foule la plus grande, de la maison de Dieu ou de l'amphithéâtre[1]? » Les jeux du cirque donnés à Arles, en 462, sont les derniers dont les écrivains du temps fassent une mention expresse.

Ne connût-on des mœurs des Gallo-Romains au cinquième siècle que les traits épars que j'en ai cités jusqu'à présent, ce serait assez pour faire soupçonner qu'il y avait au fond de ces mœurs beaucoup de vanité, de mollesse et même de corruption; et les témoignages positifs ne manquent pas entièrement à l'appui de ces soupçons. Les Aquitains étaient certainement du nombre des Gallo-romains méridionaux chez lesquels les arts, les manières, la littérature et la politesse de Rome avaient fait le plus de progrès. Or, voici comment ce même Salvien, que je viens de citer, peint les Aquitains de son époque, dans son style maniéré, mais où la manière et la recherche visent habituellement à l'énergie, et y atteignent quelquefois.

« Personne ne doute que la contrée occupée par

(1) De Gubernat. Dei. VI. 7.

les Aquitains et les Novempopulaniens ne soit comme la moelle de la Gaule entière, comme une mamelle d'inépuisable fécondité, et non-seulement de fécondité, mais de ce que l'on préfère parfois à la fécondité même, de beauté, d'agrément et de délices. Toute cette contrée est en effet tellement entrecoupée de vignobles, fleurie de prés, parsemée de champs cultivés, plantée d'arbres à fruits, délicieusement ombragée de bosquets, arrosée de fontaines, sillonnée de rivières, chevelue de moissons, que ses possesseurs semblent avoir obtenu en partage une image du paradis plutôt qu'une portion de la Gaule. Que devait-il arriver de là? Certes, des hommes si particulièrement comblés des bienfaits de Dieu devaient en être d'autant plus dévoués à Dieu. Mais qu'est-il arrivé? quoi? sinon tout le contraire? Les Aquitains sont, parmi les Gaulois, les premiers en vices comme en richesses. La recherche des voluptés n'est nulle autre part si effrénée, la vie si impure, la conduite si relâchée.

« Nobles ou autres, les Aquitains sont tous à peu près les mêmes. Le ventre de tous ne forme, pour ainsi dire, qu'un seul et même gouffre, la vie de tous qu'une seule et même prostitution, ou quelque chose de pire encore. Oui, ce qui se passe dans les lieux de prostitution me paraît moins coupable.

« Les courtisanes qui habitent ces lieux ne sont point mariées; elles ne profanent pas un lieu qu'elles ignorent; elles outragent la pudeur, mais elles sont exemptes d'adultère. D'ailleurs les lieux

de prostitution sont rares, et les créatures condamnées à y passer leur misérable vie ne sont pas nombreuses. Mais quelle est, chez les Aquitains, la ville dont la portion la plus opulente ne soit pas un lieu de prostitution? Quel est, parmi eux, l'homme puissant qui ne se soit vautré dans la débauche? Qui d'entre eux a gardé la foi conjugale? Qui n'a pas ravalé son épouse à la condition de ses servantes, en s'en faisant, comme de celles-ci, un servile instrument de débauche? Qui n'a pas outragé la sainteté du mariage au point que celle-là fût, dans sa propre maison, la plus vile aux yeux de son mari, qui, à raison de sa dignité d'épouse, y devait être reine?

« Et quelqu'un penserait-il que les choses ne sont point chez les Aquitains comme je dis, parce que l'on a vu parmi eux des mères de famille jouir de leurs droits et en possession du pouvoir et des honneurs des matrones? Il est vrai; plusieurs femmes ont joui pleinement de leurs priviléges de maîtresses, mais presque aucune n'a maintenu intact son droit d'épouse; et il s'agit en ce moment pour nous, non pas de constater quelle est la puissance des femmes, mais combien les mœurs des hommes sont corrompues[1]. »

Je ne veux pas contester toute valeur historique à ce passage fameux de Salvien, et j'admets sans difficulté, en thèse générale, qu'il régnait en effet

(1) De Gubernat. Dei. VII. 2.

beaucoup de vices, de désordres et de débauche dans une société dont un écrivain pieux et de bonne foi a pu tracer un pareil tableau. Il ne faut toutefois pas prendre ce tableau à la lettre; il y a évidemment, dans les déclamations maniérées de Salvien, une exagération systématique dont il est permis de se défier et qu'il est possible de réduire à des limites un peu plus historiques. La mollesse, la corruption, l'égoïsme, le besoin maniaque des distractions violentes du cirque, ou des jouissances perverties du théâtre, ne dominaient pas au même degré dans la Gaule entière. Il est intéressant d'observer que certaines provinces montagneuses, où la culture romaine avait naturellement marché avec plus de lenteur et plus de difficulté que dans d'autres plus ouvertes aux communications de toute espèce, furent précisément celles qui conservèrent le plus long-temps une énergie de caractère, une dignité de mœurs auxquelles ne sauraient aller les déclamations de Salvien.

Telle était, entre autres, la province des Arvernes. Nous savons par le témoignage exprès de Sidoine Apollinaire que la littérature, la politesse et les manières romaines n'avaient dominé, dans cette province, que dans le courant même du cinquième siècle. Jusque là la majorité des nobles Arvernes avait conservé, avec son antique idiome celtique, ses anciennes mœurs et son ancienne rudesse[1];

(1) Epistol. III. 3.

mais aussi quand il leur avait fallu défendre contre les Goths leur titre de Romains, ils l'avaient défendu avec une intrépidité et une constance dignes des beaux temps de Rome. Ce n'était pas un personnage amolli par les jouissances et les besoins d'une fausse culture que ce noble Ecdicius dont j'ai raconté les exploits héroïques et qui, non moins humain que brave, avait, dans un temps de famine, nourri quatre mille pauvres des produits de ses terres[1]. Or, il est bien permis de supposer parmi ces nobles Arvernes dont Ecdicius était le chef ou le compagnon, des imitateurs de ses vertus, des hommes qui, comme lui, étaient entrés dans les voies de la civilisation romaine sans s'y corrompre, sans s'y dépouiller de toute vigueur morale, sans y perdre tout sentiment naturel, tout respect pour l'innocence et la simplicité.

Les Aquitains eux-mêmes, bien qu'ayant, selon toute apparence, plus abusé de la culture romaine que les Arvernes, ne furent probablement jamais aussi profondément ni aussi généralement corrompus et amollis que pourraient les faire supposer les déclamations de Salvien. Il sera démontré par des événements subséquents, qui occuperont une grande place dans cette histoire, qu'il y avait, dans le caractère de ces peuples, quelque chose de fier, de vivace, de remuant, incompatible avec l'hypothèse d'un abâtardissement complet sous la domination romaine.

(1) Gregor. Turon. Histor. II. 24.

Il serait, je pense, impossible de faire un départ exact des vertus et des vices de l'époque, entre les deux systèmes de croyance qui coexistaient encore alors, dans la Gaule comme dans le reste de l'Empire. On aurait sans doute trouvé, parmi les populations restées fidèles au paganisme, des hommes de mœurs austères et d'un cœur élevé, des hommes dont les chrétiens auraient avoué les œuvres. D'un autre côté, parmi les chrétiens, il y en avait une infinité qui l'étaient de croyance et d'opinion plus que de sentiment et de conduite, et se livraient sans scrupule à toute la licence des usages païens les plus opposés à l'esprit du christianisme. Mais, en dépit de ces contradictions, c'est un fait positif qu'à l'époque dont il s'agit, les plus hautes vertus de la société gallo-romaine étaient des vertus chrétiennes. C'était dans le christianisme que s'étaient retrempées et régénérées les ames fortes, les ames d'élite, destinées à représenter dans tous les temps, même dans ceux de dégradation et de corruption, les beaux côtés de la nature humaine. Les détails positifs en preuve de ce fait général ne me manqueraient pas si j'avais le loisir de les recueillir. Salvien lui-même, dans le portrait si flétrissant qu'il a tracé des peuples des deux Aquitaines et de la Novempopulanie, reconnaît qu'il y avait à ce portrait beaucoup d'exceptions individuelles, auxquelles j'ai montré qu'il en fallait joindre d'autres plus générales et plus importantes.

Sidoine Apollinaire, juge sévère de ses contem-

porains, quand il en parle en général, c'est-à-dire quand il déclame, nous représente plusieurs des hommes avec lesquels il fut lié comme des hommes qui, à toute la politesse et à toute la culture de leur temps, joignaient des mœurs graves et pures, des vertus vraiment chrétiennes, dont l'exemple n'était pas perdu pour ceux qui en étaient les témoins. Celle de ses lettres dans laquelle il trace le portrait de Vectius est, en son genre, l'une des plus curieuses; elle a des passages qui ne seront point, je crois, déplacés ici; on verra, et il est bon de le savoir d'avance, que le Vectius dont il y est question était militaire, et militaire d'un grade très élevé, peut-être maître des milices, car il est qualifié par Sidoine de personnage illustre, titre qui, dans l'usage romain, ne s'accorderait qu'aux hommes investis des plus hautes dignités.

« J'ai dernièrement visité Vectius, personnage illustre, et j'ai pu observer minutieusement et à loisir ses actions journalières; les ayant trouvées dignes d'être connues, je ne les ai point jugées indignes d'être rapportées. D'abord, et c'est là, à mon avis, le premier des éloges, la maison entière, semblable à son maître, en imite les vertus. On voit là des esclaves laborieux, des colons soumis, des amis citadins dévoués et satisfaits du patron. La même table suffit à l'hôte et au client. A une grande hospitalité se joint une sobriété plus grande. Je n'insisterai pas sur ce que Vectius ne le cède à personne en ce qui tient à l'éducation, à la con-

naissance et à l'usage des chiens, des chevaux et des éperviers. D'une exquise propreté dans ses vêtements, il est recherché dans ses baudriers, magnifique dans les harnais de ses chevaux. Rien de corrupteur dans son indulgence, rien de dur dans sa sévérité tempérée de manière à être mélancolique plutôt que sombre.

« Il lit fréquemment les saintes Écritures surtout à ses repas, prenant ainsi à la fois la nourriture de l'ame et celle du corps. Il récite souvent les psaumes; plus souvent il les chante. C'est un genre de vie tout nouveau; c'est le moine accompli, non sous le manteau, non sous le froc, mais sous la tunique du guerrier. Il s'abstient de la chair des bêtes fauves, mais non de leur poursuite, de sorte que, religieux en secret et comme avec recherche, il se permet la chasse et s'en interdit les fruits. Il lui est resté de sa femme, qu'il a perdue, une fille unique, encore enfant, qu'il élève, pour la consolation de son veuvage, avec toute la tendresse d'un aïeul, tout le soin d'une mère et toute la bonté d'un père. Dans son intérieur il ne prend jamais en parlant le ton grondeur; il ne reçoit point les conseils d'un air dédaigneux, et n'est point âpre à la recherche des fautes. Il gouverne tout ce qui lui est soumis moins par l'autorité que par la raison; on le dirait plutôt l'intendant que le maître de sa maison. »

C'est peut-être ici le cas d'ajouter à ce que j'ai

dit du clergé gallo-romain, de sa haute position dans la société du cinquième siècle et de son influence sur cette société, quelques observations qui, en développant un peu ce premier aperçu, le justifient et l'éclaircissent d'autant.

Il en est de la société chrétienne de la Gaule, à l'époque convenue, précisément comme de la société générale; on n'en connaît guère que les chefs, c'est-à-dire les évêques. On sait peu de chose des rangs inférieurs du sacerdoce; mais il est permis, il est naturel de supposer que les subordonnés n'étaient généralement pas indignes des supérieurs, et que les simples ecclésiastiques participaient plus ou moins des vertus et des lumières des évêques. Parler de ceux-ci c'est donc en réalité parler de tous; faire connaître la tête du clergé c'est en caractériser tout le corps.

Les premiers évêques chrétiens de la Gaule avaient été naturellement ses premiers apôtres, par conséquent des étrangers, des Romains, des Italiens, surtout des Grecs. Ce ne fut que peu à peu, et à mesure qu'ils entrèrent plus avant dans tout le mouvement de la civilisation romaine, que les Gallo-Romains purent trouver parmi eux un nombre d'évêques suffisant pour une société ecclésiastique. Dès les commencements du cinquième siècle, le corps des évêques de la Gaule fut composé de deux classes ou de deux ordres d'hommes très distincts, dont chacun, pris collectivement et

abstraction faite des exceptions individuelles, joua dans la corporation un rôle différent, et lui rendit des services d'un genre particulier.

De ces évêques, les uns sortirent de la vie monastique, les autres furent pris dans la haute société, parmi les hommes qui en faisaient la principale illustration. Au cinquième siècle il n'y avait encore en Gaule que deux monastères, ou du moins que deux ayant eu depuis une renommée historique; c'étaient le monastère de Lerins et celui de Saint-Victor de Marseille, fondés à peu d'intervalle l'un de l'autre.

A voir, de la plage d'Antibes, ce si petit îlot de Lerins, avec son aride campagne et ses grêles bouquets de pins, on est loin de soupçonner le rôle principal et glorieux que cette motte de terre a joué dans l'histoire du christianisme gaulois. Ce fut là que, vers l'an 410 ou un peu plus tôt, saint Honorat fonda une retraite qui ne fut guère d'abord qu'un ermitage, mais qui, prenant des accroissements rapides, devint bientôt un monastère considérable. A peine fondé, ce monastère fut une école célèbre de théologie et de philosophie chrétiennes, où se formèrent les hommes d'église les plus distingués de la Gaule entière par le talent et le savoir. Presque tous les abbés de ce monastère, en même temps chefs de cette école, devinrent d'illustres évêques, qui apportèrent à l'église gauloise la science et les doctrines dont elle avait besoin et qui ne lui seraient point venues d'ailleurs.

De ce nombre furent saint Hilaire, saint Eucher, Principius, Antiolius, Fauste, Vincent, Loup, et plusieurs autres, parmi lesquels on peut comprendre Salvien, qui passa, à ce qu'il paraît, plusieurs années à Lerins.

Ce fut parmi des hommes instruits à cette célèbre école monastique ou à celle de Saint-Victor que les doctrines de saint Augustin sur la grace, sur la prédestination et sur la liberté morale, trouvèrent leurs adversaires les plus pieux et les plus éclairés, à la tête desquels il faut mettre Fauste et Cassien lui-même, qui essayèrent de défendre le mérite de la volonté humaine, en la conciliant avec le besoin de la grace divine.

En général ce furent ces évêques ou ces prêtres, sortis des cloîtres de Lerins ou de Saint-Victor, qui formèrent la partie érudite et savante du clergé ou de l'épiscopat gallo-romain, celle qui pouvait et devait concilier au corps entier une grande considération morale.

Quant aux évêques que l'on prenait dans les hautes classes de la société, ils étaient généralement lettrés, plus ou moins versés dans le savoir profane; mais ils n'avaient point, à proprement parler, fait d'études ecclésiastiques; ils n'avaient, en général, de la théologie chrétienne qu'une teinture plus ou moins superficielle. Ils ne pouvaient donc prêter au christianisme l'appui d'une science qu'ils n'avaient pas; mais ils lui rendaient, dans un autre genre, des services qui ne lui étaient

guère moins nécessaires, surtout dans les commencements de l'organisation ecclésiastique, à des époques où les besoins matériels de l'église étaient loin encore d'être assurés. Plusieurs de ces nobles personnages, que les populations des grandes villes se donnaient volontiers pour évêques, étaient, comme j'ai eu déjà l'occasion de l'observer, des hommes d'une grande richesse, qui consacraient dès lors cette richesse aux devoirs de leur nouveau ministère. Ils faisaient bâtir de nouvelles églises, ils décoraient celles déjà bâties, ou les dotaient de revenus qui en assuraient le service. Ils réfléchissaient, sur la société particulière dont ils étaient devenus les patrons obligés, l'éclat naturellement attaché à leur nom et à leur rang dans la société générale. Enfin leur fortune, qui leur permettait d'ordinaire de faire de grandes aumônes et de soulager beaucoup de misères privées, allait quelquefois jusqu'à les mettre en état d'adoucir les misères publiques et d'agir dans ce monde comme des espèces de lieutenants de la Providence.

Ce que nous apprend Sidoine Apollinaire de son contemporain Patiens, évêque de Lyon, peut servir à donner quelque idée du rôle que jouaient, dans la Gaule et dans l'église chrétiennes, certains évêques opulents. Après avoir loué Patiens comme fondateur ou décorateur de plusieurs basiliques, Sidoine nous le représente réparant, par ses immenses largesses, le double désastre des guerres et des saisons. Il parle d'envois de blé, faits en son

nom et à ses frais, à des pays entiers, à plusieurs villes populeuses; il en nomme jusqu'à sept que Patiens avait, à ce qu'il semble, sauvées toutes et en même temps de la famine. Aussi, résumant en quelques mots le magnifique éloge qu'il en a fait, il termine par le qualifier spirituellement, bien qu'avec un peu de recherche, de bon prêtre, de bon père et de *bonne année*[1].

Avec ce concours d'opulence de la part de certains évêques, de doctrine et de savoir de la part des autres, on conçoit sans peine la considération du clergé; on ne peut plus s'étonner de le voir à la tête de la société. Son pouvoir était la légitime conquête d'une science, d'une philosophie, d'une charité presque également nouvelles, mises à la place de tout ce qu'il y avait, dans les idées païennes, d'usé, d'insuffisant, d'impossible à croire plus long-temps.

Pour suivre et compléter autant que possible ces notions éparses sur la condition morale et sociale de la Gaule au cinquième siècle, il me reste à donner une idée sommaire de la littérature de cette époque. Le rapport des deux choses ou des deux états n'a pas besoin d'être démontré.

Au cinquième siècle les principes de corruption qui déjà, bien auparavant, s'étaient glissés dans la littérature romaine, avaient fait partout de nouveaux

(1) Epistol. VI. 12.

progrès; ils en avaient fait en Gaule comme ailleurs; mais quant à ce qui concerne le fonds, la méthode et le but général des études, les choses étaient restées à peu près les mêmes. Dans ce siècle comme aux précédents les Gallo-Romains cultivèrent toutes les branches du savoir et du génie romains, la jurisprudence, la philosophie, la rhétorique, la grammaire et la poésie. Je dirai d'abord quelques mots des deux premières; je traiterai ensuite avec un peu plus de détail des trois autres.

La jurisprudence était, comme on sait, la science favorite des Romains, la seule qu'ils eussent inventée et dans laquelle ils ne furent égalés par aucun autre peuple ancien ni moderne. A mesure que la constitution romaine était devenue plus uniforme dans l'Empire, que les institutions locales des nations conquises avaient été remplacées par les institutions des conquérants, la science de la jurisprudence romaine était devenue plus nécessaire dans les provinces, et s'y était en conséquence répandue de plus en plus.

Non-seulement l'étude de cette science s'était maintenue florissante en Gaule dans le cours du cinquième siècle; mais il y a quelque apparence qu'elle y avait fait des progrès, qu'elle y comptait plus d'hommes distingués qu'aux époques précédentes. Il y avait certainement encore alors dans cette contrée des écoles de jurisprudence publiques ou privées; l'histoire ni les documents publics n'en font

pas mention, mais leur existence est indiquée par divers témoignages particuliers.

Léon de Narbonne, l'un des beaux esprits de la Gaule dans les temps dont il s'agit ici, et dont j'aurai l'occasion de reparler ailleurs, est expressément désigné, dans une pièce de vers que lui adresse Sidoine Apollinaire, comme un célèbre professeur de droit, qui s'était spécialement adonné à l'étude des lois des douze tables, dont il était devenu, au dire de Sidoine, un commentateur si habile et si lucide qu'Appius Claudius n'aurait osé en ouvrir la bouche devant lui. Marcellinus, autre Narbonésien, est loué de même comme un grand jurisconsulte[1].

Didier de Cahors, le même qui, vers la fin du cinquième siècle, fut fait évêque de cette ville, y avait, selon toute apparence, professé les lois romaines ou du moins en avait fait le sujet favori de ses études.

Arles ayant été choisi, dès le commencement du cinquième siècle, pour le siége de la préfecture des

(1) . . . . Docti Leonis,
Quo bis sex tabulas docente juris
Ultro Claudius Appius taceret,
Claro obscurior in decemviratu.
. . . .
Marcelline meus, perite legum,
Qui verax nimis et nimis severus,
Asper crederis esse nescienti.

Carmen XXIII.

Gaules, était naturellement devenu par-là le centre, le foyer principal des études du droit romain dans la préfecture. Les écrivains du temps célèbrent l'habileté des hommes à toge qui exerçaient dans cette ville les fonctions d'avocats ou de jurisconsultes. Parmi ces hommes Sidoine Apollinaire en signale, à plusieurs reprises, comme particulièrement célèbre, un auquel il donne le nom de Petronius[1]. J'aurai bientôt d'autres occasions et d'autres motifs de dire encore quelques mots du sort de la jurisprudence romaine dans la Gaule, et de citer à ce sujet des faits qui se rattacheront aisément à ceux-ci.

La philosophie n'avait jamais eu chez les Romains l'importance de la jurisprudence, et personne n'ignore qu'ils ne furent, dans cette branche du savoir humain, comme dans la plupart des autres, que les copistes superficiels des Grecs. Ils la cultivèrent par vanité, par mode, plutôt que par goût, ou qu'en vertu d'une disposition naturelle; et sur ce point, comme sur le reste, les provinces subirent servilement l'influence de Rome. Quant à la Gaule en particulier, on ne peut douter qu'elle ne ressentît cette influence de très bonne heure; il reste toutefois peu de vestiges des études ou des tentatives philosophiques des Gallo-Romains, et c'est peut-être au cinquième siècle que ces vestiges se laissent le mieux apercevoir.

Parmi ceux de ses contemporains que Sidoine

(1) Sidon. Apollin. Epist. II. 5. V. 1. VIII. 1.

Apollinaire nous a fait connaître, il s'en trouve plusieurs qu'il donne pour philosophes et pour de grands et illustres philosophes. En rapprochant un peu ses divers témoignages à ce sujet, on voit que les Gallo-Romains du cinquième siècle cultivaient avec ardeur une certaine philosophie qu'ils prenaient pour celle de Platon. S'adressant à quelques-uns des maîtres de cette philosophie, Sidoine les désigne, non comme des individus isolés dans leurs études philosophiques, mais comme faisant partie d'une espèce de secte ou de collége de philosophie platonique; il leur parle de leurs confrères ou de leurs collègues, de leurs complatoniciens, comme il dit[1].

Comment ces hommes entendaient Platon, ce qu'ils y cherchaient particulièrement, nous ne le savons pas, et il ne serait pas aisé de le deviner. On voit seulement que plusieurs d'entre eux étaient chrétiens, et n'avaient embrassé le platonisme qu'à raison d'une espèce d'accord avec les dogmes chrétiens qu'ils y croyaient voir, suivant en cela l'autorité de divers pères de l'Église qui avaient traité Platon comme un des leurs, comme une espèce de précurseur. Un des plus distingués de ces platoniciens chrétiens du cinquième siècle fut Claudien Mamert de Vienne, frère de saint Mamert, évêque de cette ville. Sidoine, qui l'avait entendu dans sa

(1) A collegio Complatonicorum solo habitu ac fide dissociatus. Epist. IV, 11.

jeunesse, en avait gardé un souvenir mêlé de tendresse et d'admiration. Voici quelques traits du portrait qu'il en a tracé.

« Claudianus, dit-il, ne se distinguait des autres platoniciens que par sa croyance et sa conduite. C'était l'homme de sa cité, de son pays et de son temps qui avait le plus de talent; il philosophait la religion sauve[1]. » A ces éloges généraux Sidoine ajoutait un trait plus particulier et plus curieux sur le mode d'enseignement de Claudianus. « Si « nombreux, dit-il, que nous fussions à ses leçons, « il ne nous laissait à tous que le rôle d'auditeurs, « accordant à un seul, à tel d'entre nous que nous « aurions choisi nous-mêmes pour cela, la faculté « de parler. De la sorte il épanchait les trésors de « sa doctrine, non pas confusément ni au hasard, « mais d'homme à homme, interrogé et répondant, « et non sans une action heureusement appropriée « à chaque figure du discours[2]. »

On a de Claudien Mamert un opuscule assez curieux, intitulé De l'état ou de la condition de l'ame (De statu animæ); c'est la réfutation en forme d'un ouvrage anonyme composé de son temps par quelqu'un qui avait voulu prouver que l'ame est matérielle. Mamert réfute cette opinion par des autorités et par des raisons. Quant aux autorités, plusieurs de celles qu'il allègue en sa faveur ont cela de curieux qu'elles sont tirées d'anciens ouvrages

(1) *Id.* loc. cit.

(2) *Id.* loc. cit.

de philosophie pythagoricienne aujourd'hui perdus, et qui existaient encore au cinquième siècle, si Mamert ne ment ou ne se trompe pas quand il les cite comme les ayant lus. De ce nombre sont les ouvrages de Philolaüs, d'Architas, d'Éromène, tous les trois de Tarente, et beaucoup d'autres, attribués de même à des pythagoriciens de l'ancienne école. Pour ce qui est des arguments par lesquels Mamert s'efforce de prouver la spiritualité de l'ame, ce sont des arguments de pure métaphysique, fondés sur l'absurdité d'attribuer à une substance matérielle, à un corps, des actes simples, des facultés indivisibles, comme le sont les actes et les facultés de l'ame, tels que le raisonnement, la volonté, la mémoire, etc., facultés qui, de quelque manière que l'on les considère, ne peuvent être assimilées à des corps, ni qualifiées de matérielles. Toute cette métaphysique, on s'en doute bien, ne prouvait guère ce qu'elle voulait prouver. Purement négative, impuissante à pénétrer dans la nature intime des phénomènes, à en saisir les détails, elle en affectait d'autant plus aisément la précision et la rigueur des formules géométriques. Toutefois il est juste de reconnaître qu'au cinquième siècle cette métaphysique, si creuse et si vaine qu'elle doive nous paraître aujourd'hui, pouvait passer pour de la science, et contenait le germe de quelques démonstrations plus sérieuses et plus directes qui ont été données depuis de la spiritualité de l'ame.

Du reste la philosophie de Platon, soit pure et dans l'intégrité de ses formes originelles, soit modifiée par le christianisme, cette philosophie, dis-je, n'était pas la seule répandue dans la Gaule; on y enseignait aussi diverses parties de la philosophie d'Aristote, sa morale entre autres, les catégories, et, selon toute probabilité, la dialectique. Sidoine nomme comme l'un des maîtres par lesquels il avait entendu professer ces doctrines un certain Eusèbe, dont il parle à diverses reprises avec de grands éloges, et qui, à ce qu'il semble vouloir dire, enseignait en grec[1].

D'après un passage de Claudien Mamert on serait tenté de croire que la philosophie à la mode de son temps, parmi les nobles gallo-romains, était un matérialisme superficiel, qui se piquait surtout de nier la spiritualité de l'ame et la tenait pour indissolublement unie au corps, dont elle partageait nécessairement la destinée temporaire. Le passage de Mamert est assez curieux pour mériter d'être traduit, malgré l'affectation prodigieuse de la diction, obscure et vague par excès de recherche. En voici sinon la traduction précise, au moins le sens général, qui est tout ce qui importe ici. Après avoir cité quelques-uns des graves philosophes qui admettaient la spiritualité de l'ame, il continue de la sorte : « Ou je me trompe fort, dit-il, ou de tels hommes ont pénétré beaucoup plus avant dans la

(1) Epistol. IV. 1.

raison secrète des choses que certains des nôtres qui, introduisant parmi les disputes de salon l'examen des questions les plus sublimes, et sûrs des applaudissements de quelques louangeurs stupides, s'assoupissent sur leurs siéges à la seule réminiscence de ce qu'ils nomment des opinions décrépites, des rêves de vieilles femmes, et soutiennent que l'ame est adhérente aux viscères, emprisonnée dans la capacité du corps[1]. »

Ces faits, qui en font nécessairement présumer toute une série d'autres analogues, semblent constater qu'il y avait en Gaule, à l'époque convenue, je ne dirai pas plus de philosophie, mais du moins plus de curiosité, plus de prétentions philosophiques que l'on ne serait autorisé à s'y attendre dans un siècle de bouleversements, de confusion, de désastres privés et publics, les uns déjà consommés, les autres imminents.

Mais les deux branches de savoir qui, à cette même époque, étaient le plus en vogue parmi les Gallo-Romains, qui excitaient le plus d'émulation et donnaient le plus de renommée, c'étaient la grammaire et la rhétorique. Les Gaulois du Midi avaient cultivé avec ardeur ces deux sciences avant d'être sujets de Rome, ou du moins avant d'être saisis de la manie d'être ou de paraître Romains en toute chose ; ils avaient eu pour maîtres en ce genre les grammairiens et les rhéteurs marseillais. Le témoi-

(1) Claud. Mamertus. de Statu animæ. II. 8.

gnage de Strabon sur ce point est trop formel pour être contesté, et trop connu pour qu'il soit nécessaire de le rapporter ici textuellement. Ainsi les premiers maîtres latins qui donnèrent aux Gallo-Romains des leçons de grammaire et de rhétorique les trouvèrent déjà plus qu'à demi imbus des préceptes de ces deux sciences, déjà épris d'elles. Cette circonstance n'est pas sans importance dans l'histoire de la culture littéraire des Gaulois; elle aide à concevoir le rapide succès avec lequel ils étudièrent la grammaire et la rhétorique latines, avec lequel ils s'en approprièrent le goût et le génie.

Ce fut du milieu du troisième à la fin du quatrième siècle qu'ils se distinguèrent le plus dans ces études favorites. Depuis la perte de la liberté romaine, les panégyriques des empereurs étaient devenus pour les Romains le thème le plus relevé de l'éloquence, ou, pour mieux dire, de la rhétorique; or, l'on sait que la plupart de ces panégyriques, et les plus renommés, sont l'œuvre de rhéteurs gallo-romains.

Le nombre de ces rhéteurs s'était rapidement accru et devait être extraordinaire dans la seconde moitié du quatrième siècle. Ausone, qui nous a laissé une liste des professeurs de rhétorique ou de grammaire qui s'étaient illustrés de son temps dans les écoles de Bordeaux, sa ville natale, ou qui, nés dans cette ville, avaient professé avec distinction dans quelque autre, n'en compte pas moins d'une trentaine, parmi lesquels il y en avait dont

la réputation s'était étendue à toutes les parties de l'Empire[1].

Au cinquième siècle la culture de la grammaire et de la rhétorique était indubitablement déchue en Gaule, moins toutefois que l'on ne présumerait, à considérer toutes les causes de décadence accumulées sur cette époque. Les écoles de l'une et de l'autre étaient encore alors nombreuses, et quelques-unes encore florissantes en Gaule. Il y en avait dans toutes les grandes villes du Midi. Il est fait expressément mention de celles de Vienne, de Lyon, de Bordeaux, de Toulouse, de Clermont, de Marseille, et l'on ne peut douter qu'il n'y en eût aussi dans bien d'autres villes moins considérables, qui n'avaient pas autant de chances de faire parler d'elles. Les noms de plusieurs des professeurs qui furent à la tête de ces écoles sont venus jusqu'à nous, accompagnés de témoignages qui en attestent l'antique célébrité. Sidoine Apollinaire ne manque pas une occasion d'exalter le mérite très varié de Lampridius de Bordeaux, de Pragmatius et de Sapaudus de Vienne[2]. Viventiole de Lyon, Marius Victor de Marseille, Securus Melior de Clermont ont été vantés par d'autres.

On ne sait rien de précis ni sur les théories de ces sciences, ni sur les méthodes usitées pour leur enseignement. Tout ce que l'on peut dire à cet

(1) Ausonii professores.

(2) Epistol. passim.

égard, c'est qu'au temps dont il s'agit elles n'avaient subi aucun changement notable; ce qu'elles avaient été au troisième et au quatrième siècle, elles l'étaient à peu près encore au cinquième, et l'on peut leur appliquer sans inconvénient, à cette dernière époque, l'idée générale que l'on s'en fait aux précédentes.

La grammaire avait pour objet principal de commenter, d'analyser, d'interpréter les ouvrages célèbres, ceux des poètes surtout, et plus particulièrement encore ceux des poètes les plus anciens, de manière à bien en développer le sens littéral et les beautés intrinsèques.

La rhétorique était quelque chose de plus relevé, de plus complexe et de plus artificiel que la grammaire. Elle consistait en exercices variés, dont le but définitif était de donner au discours, par la forme et les accessoires, une importance distincte du fonds, et même, autant que possible, supérieure au fonds des choses. Elle enseignait, comme dit Suétone, à employer à propos les figures de langage convenues; à dire une même chose de plusieurs manières différentes ou opposées, et toujours également bien, toujours avec un égal degré d'effet; à mieux dire ce qui passait pour avoir été bien dit; à donner aux fables un air de vérité, à la vérité des airs de fable; à louer et à blâmer les grands hommes[1].

(1) Suet. de Claris Rhetorib.

Les compositions consacrées à ces sortes d'exercice prenaient le nom général de déclamations; elles roulaient sur un certain nombre de sujets transformés en lieux communs. Ces sujets, soit de pure invention, soit donnés par l'histoire, embrassaient tous les cas auxquels pouvaient s'appliquer le talent de la parole et l'art de persuader. C'étaient des plaidoyers sur des causes réelles ou imaginées à dessein pour donner au rhéteur l'occasion de produire à l'admiration d'autrui les secrets les plus intimes et les plus merveilleux de son éloquence. C'étaient des dissertations paradoxales sur des questions générales de politique ou de morale. C'étaient des panégyriques, où, de peur de dire des grands hommes des choses ordinaires et convenues, on s'évertuait à en dire d'étranges, de vaines, et au besoin de fausses.

Maintenant veut-on apprécier par leurs fruits tous ces exercices, tous les artifices de cette rhétorique si estimée? On en a un moyen facile et sûr; il ne faut pour cela qu'examiner les ouvrages qui en étaient le but, l'application, le résultat définitifs.

Ces ouvrages, qui furent très nombreux, sont aujourd'hui, il est vrai, pour la plupart perdus; mais il en reste néanmoins des échantillons renommés, et plus qu'il n'en faut pour en saisir et en apprécier le caractère général. Il y a plus, et je crois avoir fait d'avance ce qui, refait ici, pourrait y passer pour une répétition gratuite. En effet, j'ai cité dans les

récits et dans les considérations qui précèdent plusieurs morceaux parfois assez étendus de Sidoine Apollinaire, de Salvien et d'autres écrivains contemporains, représentants fidèles du goût littéraire de leur siècle; et, dans ces morceaux, l'on a pu, même à travers le voile d'une traduction timide et réservée, saisir les traits dominants de la littérature à laquelle ils appartiennent.

Pour aller plus vite dans cet aperçu, je ferai abstraction de la latinité des écrivains gallo-romains du cinquième siècle, sur laquelle il y aurait cependant des observations importantes à faire, où il y aurait surtout à signaler cette manie de néologisme qui avait fait peu à peu de la langue de Lucrèce et de Cicéron une langue que Cicéron et Lucrèce n'auraient pas toujours comprise, ni probablement trouvée de leur goût. Je supposerai que la latinité de ces écrivains était aussi correcte et aussi pure qu'elle pouvait l'être alors.

Cela convenu, ce qui caractérise principalement, en Gaule comme partout, la littérature du cinquième siècle, c'est un certain contraste plus ou moins choquant entre la forme et le fonds des ouvrages, entre les idées et le style. Les idées en sont généralement graves et plus ou moins intéressantes comme expression des hommes et du temps auquel elles appartiennent; le style en est à l'excès maniéré et affecté; les moyens d'effet les plus recherchés s'y heurtent à chaque instant. L'on dirait que l'écrivain est convenu d'avance avec lui-

même qu'en appliquant toute son imagination à chercher d'ingénieuses combinaisons de mots et de phrases, il n'en trouvera point d'assez neuves ou d'assez piquantes, point de bizarres, de forcées ou de fausses. Les mots simples et directs, les mots propres qu'il est bien obligé d'employer, sous peine de n'être pas entendu là où il a besoin de l'être, il cherche du moins à les relever, à les rajeunir par le tour général de la phrase qui n'a pu se passer d'eux. Aussi, à peine y a-t-il, dans ces écrivains, quelques lignes où l'on ne sente plus ou moins un certain effort de bel-esprit pour piquer l'attention, pour exciter l'admiration ou tout au moins la surprise.

Et il n'y avait que trop de rapport entre cette manière d'écrire et le caractère général de l'époque où l'on écrivait et où il fallait écrire ainsi, sous peine de n'être pas lu. L'élégance, la politesse factices, la mollesse d'une société dégénérée, qui, achevant de se décomposer, usait ses derniers efforts et ses derniers moments à s'étourdir sur elle-même, devaient naturellement passer dans le goût général de la littérature et le rendre ce qu'il était devenu, recherché, curieux de petites choses, épris du brillant faux ou vrai, et beaucoup moins préoccupé de la pensée elle-même que des accessoires, des accidents, des ornements d'expression au milieu desquels elle était jetée, au risque de s'y dénaturer ou de s'y perdre.

Du reste, ce goût du cinquième siècle n'est point

un phénomène particulier à la littérature romaine; c'est un phénomène qui a toutes les apparences d'être dans la nature des choses. Il n'y a peut-être pas de littérature où il ne se montre avec des variétés accidentelles ou locales, qui n'en changent point le caractère essentiel. Il vient pour chaque littérature, au bout d'un certain temps, à la suite de certains développements, une période qui, avec des apparences d'éclat et de nouveauté, n'est en réalité que le commencement d'une décadence qui peut, selon les circonstances, être lente ou rapide, passagère ou indéfinie. Les écrivains perdent alors peu à peu le sentiment du vrai but de l'art et de ses véritables formes, de celles qui, larges, simples et pures, se sentent dans l'ensemble, dans la profondeur, dans l'effet général et définitif d'une composition. A ces formes désormais trop sévères pour des imaginations usées, on substitue des formes exagérées, prétentieuses, qui percent jusque dans les moindres détails, qui aspirent avec une sorte d'effronterie à capter pour elles-mêmes l'intérêt du sujet, du fonds dont elles ne sont que l'accessoire et le dehors. L'art d'écrire n'est plus alors qu'une sorte de jeu aventureux de mots et d'idées, dont un mécanisme saillant fait le plus grand prix. C'est de l'art encore, il est vrai, mais c'est l'art à son degré le plus bas; c'est l'art matérialisé et démoralisé au service d'une société corrompue, tourmentée de faux besoins, pour laquelle le naturel et le vrai ne sont plus guère que de vains noms, que

chacun donne à la fantaisie, à la méprise, à l'exception qui a conservé la vertu de l'émouvoir.

Pour revenir au cinquième siècle, ce n'est pas seulement dans le style des compositions de ce temps que percent l'affectation et la recherche qui le caractérisent; c'est aussi dans le genre même de ces compositions, de celles du moins qui n'ont pas un objet religieux. La faculté de composer un grand ouvrage, de concevoir un plan étendu, de suivre une vue féconde dans la suite variée de ses développements, était une faculté plus ou moins paralysée par une vanité paresseuse qui, pressée de jouir, n'avait ni l'énergie ni l'orgueil de travailler pour l'avenir.

Il n'y avait guère alors de conception philosophique ou littéraire à l'exposition de laquelle ne suffissent largement les bornes d'un discours, d'un petit traité, d'un mince volume.

Le genre favori de composition, celui qui à tous égards allait le mieux aux moyens comme au goût de l'époque, c'étaient les lettres ou les épîtres. Il nous en reste plusieurs recueils; et des recueils perdus nous avons encore diverses lettres détachées, qui avaient été par hasard transcrites dans d'autres ouvrages. Parmi ces épîtres, il y en a qui sont de la plus haute importance historique, et j'en ai cité plus d'une qui fait foi de cette assertion; mais la plupart sont de pures lettres domestiques, des lettres où il n'est question que d'affaires privées souvent très minutieuses, de simples billets

de politesse ou de curiosité, comme il s'en écrit tous les jours des millions, dans toute société un peu raffinée. Or, en étudiant ces lettres, on reconnaît dans toutes, à proportion de l'étendue du cadre, la même prétention, la même vanité littéraires, la même recherche de tours et d'expressions. On voit, ce qui est d'ailleurs constaté par le fait, que toutes furent destinées par l'auteur à être un jour recueillies et publiées pour la satisfaction des beaux-esprits du temps. C'était pour eux tous qu'elles avaient été écrites; elles allaient à leur adresse par la publication. C'était là une bonne partie des chefs-d'œuvre du siècle.

On trouve déjà à cette époque des chroniques où les faits sont résumés de la manière la plus aride, dépouillés de leurs détails caractéristiques; on y chercherait vainement un ouvrage historique proprement dit. Et dans le fait, la composition des ouvrages historiques, indépendamment des difficultés qui lui sont propres, en présentait alors d'autres particulières, bien plus effrayantes encore pour la mollesse intellectuelle et la lassitude morale du siècle. Il était plus facile de s'étourdir sur les désastres de l'Empire, d'y fermer les yeux, que d'en considérer les causes d'un œil ferme et de les raconter avec suite, avec ensemble et vérité. Les Barbares étaient déjà là; il aurait fallu parler d'eux; or il y aurait eu du péril à déplorer, à maudire leurs victoires, et de la bassesse à les célébrer. On prenait le facile milieu, on se taisait.

Il me reste, pour compléter cette ébauche de la littérature gallo-romaine du cinquième siècle, à dire quelques mots de la poésie de cette époque. On faisait encore beaucoup de vers; on en faisait sur tout. On composait des tragédies, des comédies, des drames satiriques; il n'en est rien resté; mais ce ne sont pas choses à regretter sérieusement. Ces pièces, uniquement destinées à des lectures privées, ou tout au plus à des récitations de salon, ne pouvaient être que de puériles et froides déclamations, amusement pédantesque des beaux-esprits d'école.

Peut-être y avait-il un peu plus d'intérêt et de vie dans les petites compositions poétiques faites pour célébrer certains usages, certaines fêtes de la vie domestique qui se maintenaient malgré leur origine païenne. J'ai dit que l'on faisait des vers pour être chantés dans les festins un peu solennels; on composait encore des chants nuptiaux, des épithalames, dont il serait curieux d'avoir des fragments un peu variés, ne fût-ce que pour vérifier jusqu'à quel point on avait modifié le ton un peu libre et les images un peu vives autorisés par l'imagination païenne, dans ces sortes de compositions, pour les approprier au cérémonial plus austère et plus mystérieux des noces chrétiennes.

En général, bien qu'il n'y eût plus guère de paganisme dans les croyances, il y en avait encore beaucoup dans les imaginations, aussi bien que dans les habitudes et dans les mœurs. La mythologie greco-romaine était donc restée une des prin-

cipales sources de la poésie. Voulait-on relever un peu un sujet vulgaire ou familier? c'était par des accessoires, par des expédients mythologiques qu'un reste d'idées païennes pouvait seul empêcher de trouver ridicules. J'ai parlé déjà d'une pièce de vers de Sidoine Apollinaire, composée pour célébrer la magnifique villa de Léontius, sur une haute colline des bords de la Dordogne. Rien de plus bizarrement recherché que le cadre dans lequel Sidoine a jeté la description de cette villa.

Bacchus, parti de l'Inde qu'il vient de subjuguer, et retournant en Grèce, rencontre sur sa route Apollon, auquel il déclare s'en aller à Thèbes. Apollon cherche à le détourner de ce voyage et lui conseille de le suivre plutôt aux bords de la Garonne, dans un lieu où lui-même il se rend et qu'il lui décrit. Ce lieu est précisément celui où doit s'élever un jour la villa de Léontius, qui n'existe pas encore dans un temps si voisin de la conquête de l'Inde par Bacchus; mais Apollon, qui la voit déjà de son œil prophétique, n'est pas embarrassé à la décrire, et en trace à Bacchus une peinture aussi poétique et aussi fidèle que Sidoine a pu la faire[1].

De tels artifices pouvaient être encore réputés ingénieux au cinquième siècle; mais ils concourent à constater ce qui l'est déjà de tant d'autres manières, que la poésie n'était plus, au siècle dont

(1) Sidon. Apollin. Carm. XXII.

il s'agit, que l'un des passe-temps des beaux-esprits de la société, qu'elle n'avait plus, dans cette société, de destination générale sérieuse, ni de racine vivante. Si une telle poésie présente encore quelque intérêt, ce n'est guère qu'à raison des notices ou des allusions historiques qui peuvent s'y rencontrer, ou des données qu'elle peut offrir pour l'histoire de la littérature et des arts.

C'est principalement à la portion profane de la littérature gallo-romaine du cinquième siècle que s'appliquent les observations précédentes ; mais restreintes à ce point de vue, ces observations resteraient par trop incomplètes. De même qu'il existait alors deux sociétés, la société générale et la société chrétienne qui, dans cette première, s'était fait une existence, une organisation, une destination propres, il existait aussi deux littératures : une littérature générale ou profane, et une littérature ecclésiastique ou chrétienne. Cette dernière était jeune et nouvelle comme le pouvoir même dont elle était l'organe. Les doctrines sur lesquelles elle roulait étaient des doctrines sévères, profondes, mystiques, puisées à des sources orientales, pour lesquelles le génie de l'Occident semblait n'avoir naturellement que peu de sympathie. La tâche de populariser ces doctrines, d'en amener partout les conséquences morales et sociales, était la tâche du clergé chrétien, et c'était une grande tâche, que les événements généraux rendaient à la fois plus urgente et plus difficile. Il fallait concilier le sys-

tème d'une Providence que l'on supposait incessamment occupée des moindres incidents, des accidents journaliers des affaires humaines, avec des calamités inouïes, avec des désastres qui bouleversaient tout ce qu'il y avait eu jusque là de plus fort et de plus glorieux dans le monde. Il fallait arracher les populations aux influences prolongées d'un paganisme auquel elles avaient, il est vrai, peu à peu cessé de croire, mais dont les habitudes séduisantes étaient restées pour elles des plaisirs, des distractions, des besoins.

Telle était encore au cinquième siècle la tâche du clergé chrétien de la Gaule, celle à laquelle il avait consacré ses talents et son savoir, à laquelle tendaient plus ou moins directement toutes les parties de la littérature ecclésiastique. Certes! l'objet de cette littérature était des plus relevés. On ne peut rien supposer de plus grave, de plus original que le fonds d'idées et d'opinions sur lequel elle roulait; on ne peut rien concevoir de plus opposé à cette autre littérature profane qui se tourmentait à gâter, par le maniéré et la prétention de ses moyens, ce qu'elle pouvait avoir d'élevé ou de sensé dans son but.

Ainsi donc, à en juger à priori, d'après toutes les vraisemblances, d'après toutes les convenances, il aurait semblé que rien ne manquait au clergé gallo-romain du cinquième siècle pour être le réformateur du goût littéraire de l'époque, comme il l'était des idées et des croyances. La gravité du

fonds semblait naturellement provoquer celle de la forme, et le sérieux du but, le sérieux ou, ce qui revient au même, la simplicité des moyens. Il semble, en un mot, que les prétentions, l'élégance affectée, les recherches de phraséologie, le néologisme oiseux, réputés des beautés dans une composition profane, ne devaient point être de mise dans une composition ecclésiastique, et n'y pouvaient figurer que comme une sorte de contre-sens, comme l'indice d'un manque de persuasion de la part de l'écrivain. Il y avait donc dans la littérature ecclésiastique d'alors tous les motifs d'une grande restauration littéraire.

Tout cela aurait été vraisemblable, on ne peut plus vraisemblable à imaginer, et de tout cela pourtant rien n'aurait été vrai. Le fait est qu'en tout ce qui tient au goût, à la manière, à la forme, il n'y a aucune différence entre les écrivains ecclésiastiques et les écrivains profanes du cinquième siècle. Je ne sais même si les exemples les plus frappants, si les traits les plus hasardés de rhétorique ambitieuse et pervertie ne se trouveraient pas plutôt dans des ouvrages de doctrine chrétienne que dans des ouvrages de pure littérature. Loin de revenir, comme on est d'abord tenté d'imaginer qu'ils le pouvaient et le devaient, au naturel, au simple, au vrai dans l'expression des idées, il est certain que les écrivains ecclésiastiques, en présentant leurs doctrines sous les formes du style alors dominant, communiquèrent, jusqu'à un cer-

tain point, à ces formes prétentieuses et dégradées l'autorité de leurs doctrines. Il n'y a pas jusqu'à ceux de ces écrivains qui recommandent, par exception et dans certains cas particuliers, la simplicité et la clarté dans l'usage du latin appliqué à l'enseignement du christianisme, qui ne laissent entrevoir, de quelque manière, l'habitude, le goût et le besoin d'une certaine recherche de diction.

Il y a, par exemple, à ce sujet, un passage assez curieux dans l'ouvrage de Vincent de Lerins, sur la vie contemplative, ouvrage d'une latinité bien supérieure à celle de la plupart des ouvrages contemporains. Vincent, trouvant que les prêtres employaient généralement un langage trop relevé dans leurs discours publics, les exhorte à ne s'y servir que d'un latin très simple; or, voici comment il s'exprime : « Le discours du prêtre, dût-il être moins latin, doit être clair et simple, de manière à être compris par tous, même par les hommes incultes, mais toutefois grave et non sans art, de manière à descendre, avec une certaine délectation, dans l'ame de tous les auditeurs. [1] » Ainsi Vincent était comme obligé d'admettre une certaine mesure d'artifice dans la portion même la plus populaire et la plus simple de la littérature ecclésiastique.

Et en effet, si l'on en juge par une multitude de

(1) Disciplinatus et gravis sermo debet esse pontificis, ut in omnium audientium pectus cum quadam delectatione descendat. — De vita contempl. XXIII.

sermons ou d'homélies qui nous restent de cette époque, cette mesure laissait encore beaucoup de place aux exigences de la rhétorique des écoles. Cette impuissance de la littérature ecclésiastique de s'élever à des formes simples et sévères, à des formes en harmonie avec son fonds et son objet, est peut-être un phénomène assez remarquable qui, tout en attestant la puissance d'un mauvais goût qui tient à un ensemble des causes très compliqué, atteste aussi, dans l'esprit humain, la faculté de se prendre fortement à des idées nouvelles et sérieuses, abstraction faite de la forme sous laquelle elles sont présentées.

Je n'ajouterai rien à ces aperçus, si incomplets qu'ils soient, des destinées et de la condition de la littérature latine dans la Gaule au cinquième siècle; mais il me paraît convenable de joindre à cette ébauche quelques mots sur l'état des études grecques à la même époque. Ces études avaient été, comme je l'ai dit, très florissantes aux troisième et quatrième siècles, et il y a tout lieu de croire que jusque là les Grecs de Marseille et des autres colonies phocéennes, les premiers instituteurs des Gaulois en littérature, avaient continué à leur fournir des professeurs de grammaire et de rhétorique. Mais au cinquième siècle les études grecques étaient en décadence complète dans toutes les parties de la Gaule.

Il y avait cependant encore çà et là des écoles tenues par des professeurs grecs; il y en avait

une à Bordeaux ; et ce même Lampridius, si célébré par Sidoine Apollinaire comme rhéteur latin, n'était, à ce qu'il paraît, guère moins fameux comme rhéteur grec. Il déclamait, c'est-à-dire il composait des déclamations dans les deux langues, également applaudi dans les deux[1]. Quelques Gallo-Romains s'étaient fait une renommée par leur talent pour la poésie grecque. Ce même Cosentius, cet opulent Narbonais dont Sidoine Apollinaire a chanté l'habitation magnifique au bord de l'Aude et de la mer, Cosentius avait composé diverses poésies grecques, particulièrement des odes que des contemporains comparaient intrépidement à celles de Pindare, sans doute pour ne pas perdre l'occasion qu'ils avaient là de prouver que le nom de Pindare ne leur était pas inconnu. Mais ces cas particuliers ne sont guère que des exceptions assez notables au fait général de la décadence des études grecques dans la Gaule à l'époque dont il s'agit.

On ne trouve plus alors à Marseille même que des écrivains latins, que des professeurs de grammaire et de rhétorique latines. Corvinus et Marius Victor, les derniers connus de ces professeurs, qui florissaient vers 430, enseignèrent et écrivirent tous les deux en latin. Tout autorise à penser qu'à

(1) .... Lampridius...
Declamans gemini pondere sub styli,
Coram discipulis Burdegalensibus.
Epist. IX. 13.

cette époque le grec n'était plus l'idiome littéraire d'aucune des villes de la Gaule d'origine phocéenne; c'était le latin qui s'était élevé à ce privilége et qui était devenu, dans toutes ces villes, la langue de la haute société grecque. On ne peut toutefois douter que le grec, bien que sans doute altéré et corrompu par diverses causes, n'y fût encore l'idiome usuel d'une partie considérable de la population; c'est un fait général que je crois pouvoir conclure d'un fait particulier suffisamment constaté. Il est connu qu'au cinquième siècle le grec était encore l'idiome d'une partie des habitants d'Arles. Or, cette ville n'était point grecque d'origine; seulement elle avait été long-temps soumise à l'influence des Marseillais, et quelque temps sous leur domination. C'étaient indubitablement eux qui, soit à titre de gouvernants, soit à celui de voisins privilégiés, y avaient introduit leur idiome, que saint Césaire y trouva encore en usage à son entrée dans l'épiscopat de cette ville[1].

Or, si le grec persistait au cinquième siècle dans une ville gauloise, gouvernée et colonisée par des descendants des Phocéens, à plus forte raison devait-il s'être maintenu dans des villes d'origine phocéenne, où il avait des racines bien plus étendues et plus profondes.

Et le grec n'était pas, au cinquième siècle, l'unique idiome parlé par des groupes plus ou moins

(1) Acta SS. Bened. tom. I. n° 11. p. 662.

considérables de la population gallo-romaine. Je n'hésite point à affirmer que toutes les anciennes langues usitées dans la Gaule antérieurement à la conquête romaine s'étaient maintenues dans des localités particulières, dans certaines contrées ou dans certains cantons écartés, moins exposés que les autres à l'action de la puissance et de la civilisation romaines.

Tout le monde sait que César avait distingué dans la Gaule trois races d'hommes parlant chacune une langue tout-à-fait diverse de celle des deux autres; ces langues étaient l'aquitain, le celtique et le belge, qui aurait été, à ce qu'il semble, beaucoup plus convenablement et plus historiquement distingué par le nom spécial de gaulois. Or, de ces trois langues il y en a deux, l'aquitain et le celtique, qui sont encore aujourd'hui représentées en France par deux idiomes vivants qui en sont des restes immédiats, aussi certains que curieux. Ces deux idiomes sont le basque, qui se parle encore dans quelques vallées des Pyrénées occidentales, et le bas-breton qui persiste dans une partie de la Bretagne armoricaine. Ce n'est certainement pas depuis le cinquième siècle que ces idiomes ont envahi les localités où ils vivent aujourd'hui; non-seulement ils y existaient dès lors, mais il est évident que, plus jeunes de quinze siècles, ils devaient en être d'autant plus purs et plus entiers. Les faits et la vraisemblance se réunissent pour constater qu'ils

dominaient alors sur une plus grande étendue de territoire qu'aujourd'hui[1].

Quant à la troisième langue de César, que je crois pouvoir nommer proprement le gaulois, il n'en reste pas aujourd'hui, en France, de vestige vivant; mais elle était, selon toute apparence, parlée encore au cinquième siècle dans quelques cantons particuliers de la Gaule dont on ne saurait indiquer la position. Il y a, dans la Vie de saint Martin par Sulpice-Sévère, un passage intéressant auquel on n'a fait aucune attention, auquel on n'a pas du moins attribué sa juste valeur.

On sait que cette vie de saint Martin est écrite en forme de dialogue où figurent trois interlocuteurs, Posthumianus, Gallus et Sulpice-Sévère lui-même. Posthumianus, qui a visité les moines de la Thébaïde dans leurs solitudes, fait d'abord un récit de tout ce qu'il y a vu; après quoi, s'adressant à Sulpice, il le prie de lui raconter les traits de la vie de saint Martin qu'il avait omis dans sa biographie de ce saint. Mais Sulpice, écartant de lui cette tâche, la rejette sur Gallus, comme particulièrement apte à la remplir, en sa qualité de disciple du saint évêque. Gallus accepte la tâche, mais

(1) Tous ces faits que je dois me borner à indiquer ici de la manière la plus sommaire, je les ai présentés dans mes cours à la Faculté des lettres, avec tous les développements qu'ils exigent, et j'espère les soumettre prochainement au jugement du public.

avec une sorte de honte et avec le souci de ne pas s'en acquitter à la satisfaction d'auditeurs aquitains, lui Gaulois, discoureur inexpert et grossier. C'est alors que, pour le rassurer et l'encourager, Posthumianus lui dit : « Parle celtique, ou, si tu l'aimes mieux, parle gaulois, pourvu que tu parles de Martin[1]. »

A moins de prendre ces paroles pour un insipide pléonasme, qu'il n'est pas facile d'imputer à un écrivain élégant et soigné comme Sulpice-Sévère, il faut y voir une allusion formelle à deux des anciens idiomes de la Gaule encore alors coexistants, au celtique et au gaulois.

Dans les localités déjà fort restreintes où ils persistaient au cinquième siècle, les trois idiomes dont j'ai parlé étaient alors le débris le plus notable de la nationalité des anciens peuples de la Gaule; mais ce n'était qu'un débris destiné à s'altérer de plus en plus et à disparaître un jour totalement. Déjà, dès l'époque dont il s'agit ici pour nous, c'était le latin qui était la véritable langue, la langue générale et nécessaire de la Gaule, celle du gouvernement, de la religion, de la littérature et des hautes classes de la société. C'est là un fait impossible à contester et dès lors inutile à prouver.

Ce qu'il est moins superflu de noter relative-

(1) Tu verò... vel celtice, aut, si mavis, gallice loquere, dummodo jam Martinum loquaris.... (Sulpicii Sev. vita S. Martin. XX.)

ment à l'usage du latin parmi les Gallo-Romains du cinquième siècle, c'est que cet idiome était aussi dès lors celui de la masse des populations gauloises, et particulièrement de la population des villes et des campagnes formant le district rural de ces villes, et en relation d'intérêt, de trafic et d'affaires avec elles. Entre les preuves nombreuses et diverses qu'il est possible de donner de ce fait, j'en citerai d'abord une qui a le double mérite d'être à la fois décisive et sommaire. Parmi les sermons et les homélies qui nous restent des évêques et des prêtres du cinquième siècle, il y en a un grand nombre qui portent en eux-mêmes la démonstration qu'ils furent composés pour être récités, non devant les classes lettrées, mais devant la masse du public chrétien, comprenant sans distinction tous les rangs de la société. Il y a plus, et c'est un autre fait que j'ai eu déjà tout à l'heure l'occasion de noter en passant; plusieurs de ces allocutions chrétiennes, faites pour être adressées au gros de la population des villes, sont des opuscules fort travaillés, où l'on sent que l'auteur a voulu faire parade d'élégance et d'érudition, et qui, pour être compris à l'audition, exigeaient une intelligence assez étendue du latin et une grande habitude de l'entendre.

On a, par exemple, de Sidoine Apollinaire une preuve assez piquante de ce que je veux dire ; c'est un discours qu'il composa exprès, étant évêque, pour être récité devant la population réunie de

Bourges, où il avait été appelé comme médiateur entre les factions opposées qui se disputaient pour le choix d'un évêque. Sidoine a grand soin d'assurer, dans une lettre qui sert comme de préface à ce discours, qu'en le composant il eut principalement en vue de le faire simple, familier, populaire, tel en un mot que l'exigeait l'occasion, et tel certainement crut-il de bonne foi l'avoir fait[1]. En appréciant aujourd'hui ce discours d'après notre goût, il nous serait difficile de ne pas en trouver la composition pédantesque, le style précieux et sophistique, plusieurs traits obscurs à force de vouloir être élégants. Cependant le discours fut prononcé, et produisit l'effet que Sidoine en avait espéré. Il fut donc compris par la masse de la population de Bourges; et Bourges, bien que ville aquitaine, n'était certainement pas celle de la Gaule où le latin avait été cultivé avec le plus de succès.

Un autre témoignage de la popularité du latin parmi la masse des Gallo-Romains du cinquième siècle, c'est l'avidité avec laquelle il est constaté que cette masse fréquentait les spectacles. Les représentations théâtrales, les jeux du cirque et les boucheries des arènes avaient cessé dans plusieurs villes qui, détruites ou ravagées, n'en pouvaient plus faire les frais; mais tout cela subsistait encore dans d'autres villes qui avaient moins souffert et

(1) Epist. VII. 9.

qui, en attendant leur tour d'être dévastées, se livraient avec fureur à cette joie toute romaine de spectacles obscènes ou féroces.

Ce n'étaient plus ni des tragédies ni des comédies, ni aucun des grands genres dramatiques de l'ancienne littérature que l'on jouait alors sur les théâtres à demeure ou temporaires; c'étaient des farces, de petites pièces de tout genre, restes dégénérés et méconnaissables du théâtre antique, mais qui n'en étaient pas moins une des jouissances les plus vives et les plus populaires de cette époque de décadence. Ces farces, ces bouffonneries dramatiques, toujours très libres et souvent indécentes outre mesure, faisaient, selon toute apparence, une portion considérable de la littérature latine des basses classes. Ce sont ces productions que les évêques et les écrivains ecclésiastiques du temps ne se lassent pas de proscrire dans leurs exhortations ou dans leurs ouvrages.

Ils les désignent de diverses manières, mais toujours avec embarras, toujours avec un vague qui tient à la frayeur d'être clairs à propos de choses obscènes. Les *discours scéniques*, les *paroles théâtrales*, les *fables de courtisane en langue scénique*, ainsi se borne à les nommer Valérien, évêque de Cimiez. Salvien, parlant des mêmes productions, n'en donne pas une idée plus claire, mais il ajoute à ce qu'il en dit un trait qui tient lieu de tout ce qu'il n'en dit pas. « A quel point, dit-il, ces

choses sont criminelles, on le comprendra à cela même qu'elles interdisent toute explication à leur sujet[1]. »

Une autre branche de la littérature latine des basses classes de la population gallo-romaine aussi populaire au moins que les farces dramatiques, c'étaient des chants de divers genres appliqués à différentes circonstances, à différents usages de la vie domestique, à la danse ou à ce que les anciens nommaient les chœurs, aux fêtes nuptiales, aux banquets. Ces chants étaient généralement des chants d'amour où respirait toute la franchise avec laquelle le paganisme traitait d'ordinaire cette passion. Ils avaient survécu au paganisme; et le clergé usait de toute son éloquence et de toute son autorité pour empêcher le peuple de les chanter. Un sermon de saint Césaire, évêque d'Arles, contient un passage curieux qui atteste à la fois toute son horreur pour ces chants profanes et leur extrême popularité. Il les qualifie de chants d'amour diaboliques, de chants obscènes chantés par les hommes et les femmes de la campagne[2]. Bien plus tard encore, un concile d'Agde interdisait aux chrétiens de la contrée la fréquentation de ces assemblées où l'on chantait d'impudiques chansons d'amour, et où l'on se livrait à des danses obscènes. Nul doute

(1) Quæ quanti sint criminis vel hinc intelligi potest, quod et relationem sui interdicunt. — De Gub. Dei. VI. 3.

(2) S. Cæsarii Homel.

que ces chants ne fussent en latin, et les prescriptions du clergé prouvent de reste que les basses classes de la population les entendaient à merveille[1].

Si incomplète qu'elle puisse être, cette ébauche de l'état de la Gaule au cinquième siècle atteste du moins suffisamment à quel point cette contrée était devenue romaine. Elle ne l'était pas, il est vrai, devenue partout; il y avait, comme je l'ai indiqué ailleurs, dans certaines localités isolées et sauvages, des groupes de population qui avaient gardé leurs anciennes langues, et avec ces langues leur antique rudesse nationale. Il est vrai encore que les portions de la Gaule civilisées par les Romains ne l'avaient pas été toutes au même degré; j'ai eu mainte occasion de signaler les différences qu'il y avait, à cet égard, entre le Nord et le Midi.

Mais un grand fait domine toutes ces exceptions accidentelles, toutes ces inégalités locales; ce fait c'est que le culte, les lois civiles, le régime municipal, le système administratif et judiciaire de Rome régnaient d'un bout de la Gaule à l'autre; c'est que, dans toutes les parties du pays, tout ce qui se piquait de politesse, de savoir, de civilisation et de culture se piquait d'être Romain.

On serait presque tenté d'en vouloir aux Gaulois de cette prétention; on leur reprocherait volontiers, comme un manque de constance et de tena-

(1) Concil. Agatense. an. 5o.

cité, leur promptitude à céder aux influences romaines ; on souhaiterait, ne fût-ce que par curiosité historique, qu'ils se fussent maintenus indépendants, pour continuer à se civiliser librement et spontanément dans le sens de leurs antécédents et de leurs propres institutions. Leur civilisation, il est permis de le présumer, aurait été une civilisation originale, qui nous eût montré quelques nouveaux traits, quelque nouvelle face de la nature humaine. Ces peuples auraient pu alors figurer dans l'histoire avec une gloire et une destinée qu'ils se seraient faites à eux-mêmes, au lieu de n'y paraître qu'à la suite des Romains, d'abord comme leurs imitateurs serviles, et à la fin comme les compagnons dévoués de leur décadence et de leurs prodigieux désastres.

Mais ces regrets d'une imagination curieuse ne sauraient être pris au sérieux. A considérer les choses avec attention, on s'assure bien vite que si les Gaulois n'avaient pas mieux défendu leur nationalité contre les Romains, c'est que cette nationalité n'avait rien qui méritât d'être mieux défendu contre de tels conquérants. S'ils avaient cédé si aisément à l'ascendant de Rome, ce n'était ni par faiblesse, ni par inconstance, mais parce qu'ils avaient déjà fait, dans la vie sociale, assez de progrès pour sentir la supériorité de la civilisation romaine sur la leur. Qu'importe qu'ils n'eussent été d'abord que les imitateurs de cette civilisation, s'ils devaient avoir un jour la gloire d'en être les restaurateurs,

les continuateurs, et de la pousser au-delà du point où elle était quand ils l'avaient reçue!

Même altérée, même déchue comme elle l'était, cette culture gallo-romaine du cinquième siècle valait beaucoup mieux que la demi-barbarie gauloise dont elle avait pris la place. Il y avait dans cette culture autant ou plus d'intelligence et de moralité qu'il n'en était besoin pour la relever et l'épurer un jour. Il ne fallait pour cela qu'une révolution politique qui rendît à la société opprimée, découragée et amollie, un peu de liberté et d'énergie, et cette révolution était, à ce qu'il semble, inévitable. Cet immense corps d'Empire romain croulait de toutes parts, même avant d'être assailli par les Barbares. La force dont il était la création était une force usée, dégénérée, démoralisée, qui ne suffisait plus à en tenir les pièces ensemble; il devait nécessairement se disloquer, et se disloquer en autant d'États divers qu'il s'y trouvait de provinces ayant conservé, avec leurs anciens noms, un certain sentiment de leur ancienne nationalité. Or, c'était dans ces États nouveaux que la culture romaine, diversement modifiée à raison des diverses influences des antécédents et des localités, avait naturellement des chances de se régénérer au fur et à mesure de ses développements ultérieurs.

Les conquêtes des Germains avaient, jusqu'à un certain point, réalisé l'hypothèse que je viens d'indiquer; elles avaient anéanti l'immense Empire; elles en avaient disloqué les vicariats; elles en

avaient refait des pays indépendants, et, dans chacun de ces pays, elles avaient créé de petits États appelés à une vie et à des destinées nouvelles. Mais quelles pouvaient être ces destinées et cette vie? Y avait-il, pour la société romaine, sous la domination des Barbares, des chances d'amélioration, de régénération résultant directement de cette domination elle-même? ou bien la civilisation romaine, si déchue qu'elle fût, n'était-elle pas une force supérieure à la barbarie, et qui devait à la longue triompher d'elle, lui survivre et conserver encore, dans ses restes, la puissance de régénérer la société enfin affranchie du gouvernement de la conquête germanique? Ce sont là des questions auxquelles on a souvent répondu par des hypothèses, par des déclamations, par des généralités insignifiantes. Je vais tâcher d'y répondre par des faits positifs.

XI.

CONDITION ET SITUATION DES CONQUÉRANTS GERMAINS DANS LA GAULE A LA FIN DU CINQUIÈME SIÈCLE. — GOUVERNEMENT, LOIS, CULTURE DES VISIGOTHS ET DES BURGONDES. — LEURS RELATIONS AVEC LES GALLO-ROMAINS.

Aucun des gouvernements barbares qui s'établirent dans les provinces de l'Empire d'Occident n'eut, dans le principe, l'idée formelle d'assimiler par les lois les populations conquises aux peuplades conquérantes. Aucun n'essaya de faire des unes et des autres un seul et même peuple régi par les mêmes institutions civiles, aussi bien que par la même autorité politique. Ils s'accordèrent tous à laisser subsister les différences et les inégalités de tout genre qu'il y avait entre les vainqueurs et les vaincus. Il arriva de là que chacun d'eux eut à gouverner deux peuples distincts, deux peuples à tous égards très différents l'un de l'autre.

Ce ne fut pas par orgueil que les gouvernements barbares agirent de la sorte; ce fut par le sentiment plus ou moins vif de l'impuissance où ils étaient, on pourrait dire de l'impossibilité qu'il y avait de faire autrement. Toute force humaine, si

intelligente qu'on la suppose, aurait reculé devant l'idée de fondre brusquement, en un seul et même tout social, des vainqueurs tels que les Germains et des vaincus tels que les Gallo-Romains.

Quoi qu'il en soit des motifs de la conduite des gouvernements barbares sur ce point, ces gouvernements se trouvèrent par le fait les dépositaires des lois et des institutions civiles de leurs sujets romains. Ils s'imposèrent par-là l'obligation d'y faire toutes les réformes, toutes les modifications que le temps et les événements pouvaient y rendre nécessaires, ou d'accepter ces réformes d'une autre autorité que la leur. Or, c'était là, pour eux tous, une tâche, en elle-même assez scabreuse et qui tendait à leur donner une allure tout autre que la leur, une allure toute romaine.

A l'époque où commencèrent les invasions germaniques, les sources du droit romain étaient déjà très multipliées, d'une recherche et d'une application difficiles. Beaucoup de lois anciennes étaient devenues inutiles ou obscures, et le corps entier de ces lois exigeait une réforme, une refonte générale. Cette refonte, commencée et poursuivie à Constantinople, eut pour résultat le Code théodosien qui, promulgué en 438, devint dès lors, sinon la source unique, du moins la source principale du droit romain dans tout l'Empire.

Ce code fut reçu comme loi dans toutes les parties de la Gaule, dans celles où dominaient déjà les Barbares comme dans les autres, ou plus certai-

nement encore que dans les autres. C'est du moins dans les pays soumis aux Visigoths que son introduction et son application sont le mieux constatées. On ne sait point, du reste, si ce fut avec l'autorisation expresse du gouvernement, ou de lui-même et à simple titre de loi romaine, que le Code théodosien fut introduit chez ces derniers. Mais toujours est-il certain et à noter qu'à dater de 438 ce fut un code civil rédigé à Constantinople qui servit de règle aux sujets gallo-romains des rois visigoths.

Quant aux Burgondes, ils n'eurent point, à ce qu'il semble, à délibérer sur l'adoption du Code théodosien; ils durent le trouver déjà en vigueur dans les pays qui leur échurent.

Ce code fut quelque temps suivi dans la Gaule; mais, tout en le suivant, on s'aperçut qu'il n'avait pas éclairci tous les doutes, ni aplani toutes les difficultés auxquelles il avait dû pourvoir; il fallut songer à le réformer de nouveau, pour le rendre d'une application plus facile et plus sûre.

Le gouvernement visigoth fut le premier à sentir le besoin de cette seconde réforme; il en chargea (en 484) un conseil composé de jurisconsultes et d'ecclésiastiques gallo-romains. Ce conseil, au bout de vingt et un ans de délibérations et de travail, publia un nouveau code, abrégé de celui de Théodose, et destiné à le remplacer dans toute l'étendue du royaume visigoth.

Ce nouveau code fut composé, comme l'ancien,

de deux parties distinctes : d'une partie législative proprement dite, formée des constitutions du sénat et des empereurs, et d'une partie de doctrine jurisprudentielle consistant dans les écrits et les sentences de jurisconsultes célèbres.

Ce que l'on avait regardé, dans l'une et l'autre partie, comme obscur, avait été accompagné d'une interprétation des réviseurs, interprétation généralement plus concise et mieux rédigée que les textes auxquels elle s'appliquait. Il est, je pense, inutile d'observer que nul élément barbare, que pas un trait d'esprit germanique n'entrèrent dans le code révisé.

Cette révision, après avoir été soumise à l'approbation d'une assemblée d'évêques catholiques et de nobles gallo-romains, fut publiée en 506, dans la Novempopulanie, sous le titre de Loi romaine, ou de Loi de Theodose ; il en fut envoyé dans chaque comté ou cité un exemplaire authentique souscrit par le référendaire Anianus.

Tout ce travail, et particulièrement l'interprétation ajoutée aux parties difficiles du texte, supposent une connaissance du droit romain encore remarquable pour l'époque, et confirment ce que j'ai dit précédemment des écoles de jurisprudence qui persistaient au cinquième siècle, dans les pays occupés par les Visigoths.

Tandis qu'Alaric terminait cette réforme locale des lois romaines, Gondebaud, qui régnait sur les Burgondes, méditait quelque chose de semblable

pour ses sujets gallo-romains; il fit rédiger pour eux un code destiné à remplacer celui de Théodose, et qui s'est conservé jusqu'à nous. Ce code a été reconnu pour la même chose que le recueil de jurisprudence publié en 1566, par Cujas, sous le titre de *Papiani Responsorum*. C'est un résumé des lois romaines, des écrits des anciens jurisconsultes, et du code abrégé d'Anien, résumé très sec, puisqu'il ne comprend en tout que quarante-sept titres, la plupart fort courts. Ce n'était pas un travail qui eût le mérite ou l'importance de ce dernier, ni qui dût le rendre inutile; il ne pouvait guère qu'en tenir lieu dans l'usage courant, dans les cas les plus ordinaires. Mais, ce qui est principalement à noter, c'est que les idées romaines y sont déjà moins pures, que dans l'abrégé d'Anien, de tout mélange avec les idées germaniques.

Dans le titre III où il s'agit des homicides, il règne une confusion assez singulière des principes du droit romain et du droit barbare. Le rédacteur observe que la loi romaine, n'ayant rien décidé pour les cas où un homme libre coupable d'un meurtre s'était réfugié dans une église, l'autorité royale avait dû y suppléer; or, voici comment elle y avait suppléé. Si le meurtrier réfugié avait tué un homme libre, il était puni par la perte totale de ses biens et de sa liberté. De ses biens, une moitié restait à ses héritiers naturels, l'autre passait à la famille du mort, de laquelle il devenait l'esclave. Si l'homme tué était esclave, sa mort était com-

pensée par une somme déterminée au profit de son maître. Le rédacteur signale cette disposition comme souscrite par le roi, c'est-à-dire par le chef du gouvernement burgondien. C'est la seule de tout le résumé de Papinien où perce une réminiscence des lois pénales des Barbares. Dans tous les cas de meurtre autres que les deux déterminés, c'est la loi romaine qui prononce.

Les rois visigoths et burgondes s'acquittèrent, comme on voit, sérieusement de leur tâche de dépositaires et de réformateurs de la loi civile de leurs sujets gallo-romains. Ils firent, à cet égard, tout ce qui dépendait d'eux; ils recoururent et s'en rapportèrent là-dessus au zèle et au savoir des jurisconsultes leurs sujets. Seulement, par l'effet des circonstances publiques, ces jurisconsultes étaient déjà sans doute un peu au-dessous de leur tâche. Rome avait été long-temps le grand foyer de la science et des traditions de la jurisprudence; tant que ce foyer avait persisté, les écoles des provinces s'y étaient inspirées et éclairées; quand il s'était éteint, rien n'avait pu le remplacer, et la science avait dû déchoir par cette cause seule, abstraction faite de toutes celles plus générales encore qui n'en secondaient que trop l'action.

Les gouvernements barbares ne ménagèrent pas moins les formes de l'administration des Romains que leurs institutions civiles. Il y avait, dans l'organisation préfectoriale, des divisions, des degrés de juridiction qui devaient être anéantis par le

fait pur et simple de conquêtes qui ne comprenaient que des portions de la préfecture. Les royaumes formés de ces conquêtes n'avaient été, dans le principe, que d'assez petits démembrements des vicariats; la province romaine elle-même eût été trop vaste comme division première de ces petits royaumes. Toutefois, les conquérants germains n'eurent point de divisions de territoire à créer; ils en trouvèrent de toutes faites qui allaient à la mesure de leurs États, et n'eurent qu'à les adopter. Pour province ils prirent la cité, et pour juridiction secondaire le pagus ou canton.

J'aurai ailleurs une occasion plus commode de noter celles des formes de l'administration provinciale des Romains que gardèrent les gouvernements germaniques; je me bornerai à dire ici quelques mots de l'administration municipale ou de la curie.

Rien n'indique dans les Visigoths ou les Burgondes la plus légère intention, je ne dis pas d'anéantir, mais de modifier l'organisation de la curie qu'ils trouvèrent en vigueur à l'époque de leur conquête. La législation curiale fut maintenue dans l'abrégé du Code théodosien, telle qu'elle était dans ce dernier, sauf quelques modifications de peu d'importance, que l'on doit attribuer aux auteurs gallo-romains de l'abrégé, plutôt qu'au gouvernement visigoth[1].

(1) Voir pour ces divers rapprochements du Code Théod. avec l'abrégé d'Anien, M. de Savigny, *Gesch. des rœm. Rechts.* tom. I. chap. 5.

Voici les plus notables de ces modifications:

Le défenseur se présente partout comme le chef magistrat, comme le président de la curie; on ne trouve plus nulle part aucune mention explicite du principal.

Le curateur continue à figurer parmi les magistrats de la curie.

L'ancienne loi, qui prescrivait de ne nommer curateur que le décurion ayant déjà rempli tous les emplois inférieurs de la curie, est maintenue.

Le défenseur qui, dans l'origine, avait été pris hors de la curie, est maintenant choisi parmi les décurions; et, de même que le curateur, il n'est éligible qu'après avoir passé par tous les grades curiaux. Il est devenu dans celle-ci précisément ce qu'y avaient été d'abord le duumvir, puis le principal.

Le défenseur exerce une certaine part de juridiction contentieuse; il connaît de certains menus délits et les juge, sans recours au chef de la cité.

Il juge les causes civiles jusqu'à concurrence d'une somme déterminée.

Il est quelquefois, à ce qu'il paraît, désigné par le titre de juge (judex), à raison de ses attributions judiciaires; et les membres de la curie, les simples décurions, paraissent l'assister en qualité de conseillers ou d'assesseurs, excepté dans les causes où ils ont un intérêt personnel.

Quant à ce qui concerne la juridiction volontaire, l'ancienne organisation curiale avait été de

tout point maintenue. Les testaments, les donations, les émancipations, les nominations de tuteur, continuaient à se faire, selon les formes prescrites par le Code théodosien, par-devant un magistrat assisté de trois décurions et d'un notaire.

Les simples décurions prenaient tous également, à ce qu'il semble, le titre d'honorés (honorati), anciennement réservé pour ceux qui avaient rempli les magistratures curiales.

C'est encore généralement par le titre de décurions que le Code abrégé d'Anien continue à désigner les membres de la curie, mais on y aperçoit déjà néanmoins quelque tendance à substituer des dénominations nouvelles à l'ancienne. Il y a des endroits de ce code où les décurions sont nommés collectivement les hommes de la décurie (decuriæ viri), les premiers du pays (primi patriæ).

Il n'est pas question d'organisation curiale dans la loi romaine des Burgondes; il n'y a toutefois pas lieu de douter que la curie ne se fût maintenue sous leur domination dans le même état que sous celle des Visigoths. Plusieurs des attributions curiales sont rappelées sommairement dans le résumé de Papinien, et s'y trouvent de tout point conformes aux dispositions correspondantes de l'abrégé d'Anien.

Les preuves qu'offrent ces deux codes de l'existence de la curie romaine, à la fin du cinquième et au commencement du sixième siècle, dans toute la portion de la Gaule occupée par les Visigoths et

les Burgondes, sont sans doute les plus intéressantes et les plus certaines, mais non les seules de ce fait important. Les documents historiques de la même époque en fournissent d'autres; ils offrent divers indices, non-seulement de l'existence de la curie, mais de son action et de la considération qu'il semble qu'elle avait commencé à recouvrer.

Dans divers passages de ses lettres Sidoine Apollinaire fait allusion à l'organisation et aux attributions des curies; il en désigne les membres de différentes manières, qui ne sont pas sans quelque intérêt pour l'histoire de l'institution. Il les nomme parfois collectivement les citoyens éminents (summates viri), les plus grands d'entre les citoyens (civium maximi). Il dit parfois, pour distinguer ces hauts personnages du corps même de la curie, les citoyens éminents et l'ordre illustre (summates viri et ordo præclarus). Enfin il lui arrive aussi de nommer l'ensemble de la curie, non plus simplement l'ordre (ordo), comme dans l'ancienne organisation, mais, avec plus de pompe et de prétention, l'ordre illustre des citoyens honorés (civium honoratorum ordo præclarus)[1].

Vers ces mêmes époques, les curies de plusieurs villes qui, sous le gouvernement romain, s'étaient contentées de ce titre de curies, prirent celui de sénat. Ce fut ce que fit entre autres celle d'Avignon et peut-être celle de Vienne. L'espèce de vanité

(1) Sidon. Apollinar. Epist. *passim*.

qu'il y avait indubitablement dans les motifs de ce changement n'était-elle pas l'indice d'un retour d'intérêt politique ou social pour l'institution?

Toutes ces diverses raisons concourent, ce me semble, à confirmer une conjecture que j'ai faite ailleurs. J'ai pensé que beaucoup de nobles gallo-romains déchus des hautes dignités de l'Empire, préférant les modestes honneurs du municipe à l'obscurité absolue de la vie privée, entrèrent dans le corps des décurions, en acceptèrent les magistratures, dont ils durent nécessairement rehausser l'éclat. Il est du moins certain qu'il en était ainsi à Vienne, vers l'an 500. Le sénat de cette ville est indiqué comme étant alors très nombreux et rempli de personnages de distinction[1]. Or, l'on ne saurait imaginer de raison pour laquelle ce qui était arrivé à Vienne à cet égard ne serait pas arrivé de même dans beaucoup d'autres villes.

Il serait intéressant d'avoir quelques notions un peu précises sur le rôle que les évêques jouaient alors dans la curie; mais c'est un point sur lequel se taisent les documents de toute espèce. Le seul indice à citer à cet égard est tiré de Sidoine Apollinaire, qui fait mainte fois allusion à des délibérations de la curie de Clermont auxquelles il avait assisté. Il n'y a guère de doute que ce ne fût en qualité d'évêque[2].

(1) Viennensis senatus, cujus tunc numerosis illustribus curia florebat. Aviti homil. de Rogation.

(2) Voir entre autres les lettres 20, liv. V, et 14, liv. VII.

On s'assure, par ces divers rapprochements, que la législation et l'administration romaines n'avaient pas ou presque pas changé, au commencement du sixième siècle, dans les parties de la Gaule gouvernées par les chefs des Visigoths et des Burgondes. On y voit avec quel scrupule et quel respect ces chefs ménagèrent les habitudes et les idées de leurs sujets gallo-romains. Or, il y avait dans leur conduite à cet égard un instinct et un besoin de civilisation qui ne pouvaient pas s'arrêter là. Circonvenus, pressés, dominés à leur insu par ces lois, par ces règles, par ces usages avec lesquels il leur fallait traiter à chaque instant, ils essayèrent de se les approprier, et mirent à ces essais tout leur savoir et tout leur pouvoir. Ils se firent une espèce de violence pour oublier leurs mœurs, leurs institutions, leurs idées germaniques; et tout autorise à présumer qu'ils en seraient venus promptement et complètement à bout, si la chose eût été possible ou moins difficile. Jusqu'à quel point y réussirent-ils? C'est une question à laquelle je dois essayer de répondre; mais la réponse exige des antécédents. Pour pouvoir dire jusqu'à quel point l'état primitif des divers peuples germains, transplantés par la conquête sur le sol de la Gaule, y avait été modifié, il est indispensable d'avoir des notions précises de cet état primitif; il faut de toute nécessité savoir ce qu'avaient été les Germains en Germanie pour apprécier ce qu'ils étaient devenus sur la terre conquise, au milieu des vaincus et dans une situation

si nouvelle pour eux. C'est dans cette vue que j'ai tracé l'esquisse suivante des institutions et des mœurs des peuples germaniques, à l'époque la plus ancienne où l'histoire en donne quelque aperçu.

La race teutone, ou, pour lui laisser son nom le plus connu, la race germanique, figure de bonne heure dans l'histoire comme l'une des plus puissantes de l'Europe, comme l'une de celles appelées à y jouer un grand rôle. Dès les temps les plus reculés cette race fut divisée en plusieurs grands corps de nation, à raison des variétés de dialecte introduites dans la langue commune et de la diverse position géographique. Mais comme, pour établir et justifier ces divisions, il faudrait entrer dans une discussion compliquée dont les résultats ne sont pas indispensables pour mon objet, j'en ferai abstraction autant que possible, et m'en tiendrai à parler des peuples particuliers, ou, pour mieux dire, des peuplades ou tribus composant les grands corps dont il s'agit.

A tout groupe de population germanique formant un État, un tout politique complet ayant en lui-même ses moyens d'existence, d'action et de durée, à la peuplade, en un mot, Tacite donne le nom de cité (civitas)[1]. C'est dans l'organisation de cette cité ou peuplade qu'il faut chercher les éléments,

1 Taciti Germania, passim

les principes constitutifs de la société germanique, et les raisons du rôle caractéristique que les Germains ont joué dans l'Europe ancienne et dans celle du moyen-âge.

Il est bon, avant de passer outre, de savoir qu'il n'y avait, pour la peuplade germanique, rien qui méritât le nom de ville, dans le sens propre et convenu de ce mot. C'est un point sur lequel le témoignage de Tacite est formel. Plusieurs érudits allemands ont, je le sais, contesté ce témoignage, mais par des raisons peu décisives, qui ne me semblent nullement le détruire[1].

La portion la plus nombreuse de la population germanique était éparse dans les champs, chaque Germain choisissant sa demeure à son gré, près d'une source, aux bords d'une rivière, au voisinage d'un bois. Il existait néanmoins en Germanie ce que l'on pourrait nommer des bourgades, c'est-à-dire des habitations, des cabanes occupant un espace de terrain circonscrit, mais isolées, écartées les unes des autres, et situées, pour la plupart, au centre des champs cultivés par leurs habitants. Tacite donne à ces réunions de cabanes le nom de vicus[2]. Un certain nombre de vicus ou de bourgades formait le canton (pagus), tout comme la somme des cantons constituait la peuplade ou la cité.

Le nombre de ces cantons variait considérablement de peuplade à peuplade. Tacite dit que celle

(1) Tac. Germ. XVI.

(2) *Id.* loc. cit.

des Semnones en comptait jusqu'à cent[1], mais c'était une des plus nombreuses de la Germanie entière ; il y a tout lieu de croire que la plupart des autres ne consistaient qu'en un assez petit nombre de cantons.

Considérable ou faible, la population des diverses tribus se composait des mêmes éléments; elle se divisait partout en deux grandes classes : celle des hommes libres et celle des hommes non libres, dont chacune se sous-divisait en plusieurs ordres.

Dans cette dernière on comptait : 1° des esclaves proprement dits, des hommes que l'on traitait comme des choses, que l'on donnait, vendait et achetait; 2° des espèces de serfs ou de colons, faisant, pour ainsi dire, partie de la terre qu'ils cultivaient, des troupeaux qu'ils gardaient, et rendant de l'une et des autres des redevances déterminées; 3° des affranchis sortis de l'une ou de l'autre des deux classes précédentes[2].

Parmi les peuplades germaniques, il y en avait chez lesquelles les affranchis avaient part au gouvernement et jouissaient même d'une certaine faveur politique; mais c'était une exception[3]. Chez la plupart de ces peuplades les hommes libres, nobles ou non, étaient les seuls qui intervinssent dans le gouvernement de la cité.

Toutes les affaires d'un intérêt général, quelles

(1) Tacit. Germ. XXXIX

(2) Tacit. Germ. XXV. (3) *Id.* loc. cit.

qu'en fussent d'ailleurs la nature et l'espèce, étaient traitées dans des assemblées composées de tous les hommes libres de la tribu, qui s'y rendaient et y assistaient en armes[1].

Ces assemblées, auxquelles Tacite donne une dénomination équivalente à celle de conseils publics, étaient de deux sortes : les unes convenues, tenues à des époques fixes, où l'on traitait des affaires courantes de la peuplade ; les autres extraordinaires, pour les affaires imprévues.

Indépendamment des simples hommes libres qui faisaient le fond de l'assemblée, Tacite y compte trois autres catégories d'assistants :

1° Des prêtres ;

2° Des chefs désignés par le nom de princes (principes) ;

3° Un chef supérieur portant le nom de roi (rex), ou de prince (princeps)[2].

Les prêtres avaient la police de l'assemblée ; ils y commandaient le silence et y maintenaient l'ordre.

Quant au roi et aux princes, c'étaient eux qui avaient l'initiative de toutes les délibérations. Chacun d'eux pouvait, sur toute affaire donnée, dire son avis et proposer un parti avec un degré d'influence et d'autorité proportionné à son éloquence et à sa renommée.

Les hommes libres prononçaient souveraine-

(1) Tacit. German. XI. (2) *Id.* loc. cit.

ment sur les propositions faites par le roi ou les chefs, les rejetaient ou les approuvaient, et cela par des votes aussi expressifs qu'expéditifs. Un avis avait-il déplu? il était aussitôt écarté par des murmures et des huées. Était-il agréé? un grand cliquetis d'armes entrechoquées s'élevait de toutes parts; c'était le vote approbatif des assistants[1].

Tout acte de la peuplade germanique résultait, comme on voit, de l'exercice et du concours de deux droits distincts, se complétant l'un et l'autre : du droit de proposition attribué au roi et à des chefs qualifiés de princes, et du droit de suffrage et de sanction appartenant à la masse des simples hommes libres. L'exécution des mesures convenues dans l'assemblée générale était dans les attributions du roi et des autres chefs subordonnés.

Maintenant, pour nous arrêter un peu sur un point important que Tacite n'a point suffisamment expliqué, qu'étaient-ce précisément que ces chefs qu'il qualifie de princes et auxquels il attribue l'initiative des délibérations publiques? Étaient-ce purement des personnages de renom, des nobles qui, à simple titre de nobles, jouissaient de cette initiative comme d'un privilége de leur ordre? ou bien étaient-ce des magistrats en nombre déterminé, spécialement investis des attributions indiquées, et adjoints, en quelque sorte, au roi, partageant avec lui l'exercice de ses fonctions en qualité

1 *Id.* loc. cit.

de conseillers, de compagnons? De ces deux hypothèses la seconde me paraît la plus vraisemblable, bien que la première soit très soutenable.

La paix, la guerre, les alliances, les défections étaient les principales affaires de la tribu, mais ce n'étaient pas les seules. Il y avait des cas qui, bien que particuliers, étaient censés intéresser la peuplade entière, et sur lesquels celle-ci délibérait et prononçait selon le mode ordinaire; c'étaient ceux où il s'agissait de juger et de punir les traîtres, les déserteurs, les lâches et les hommes entachés de vices honteux[1].

Tous ces crimes étaient également punis de mort, mais non pas de la même manière. On pendait les déserteurs et les traîtres aux arbres; on étouffait dans les marais, dans la fange, les individus accusés de vices flétrissants. Les délits moindres ou réputés tels étaient punis par des amendes en bétail, amendes dont une partie revenait soit au roi, soit à la peuplade, et l'autre aux personnes lésées[2]. Dans ces sortes de cas la peuplade exerçait en masse le pouvoir de juger.

C'était aussi dans ces assemblées qu'avait lieu l'investiture des armes, institution vraiment germanique, importante à observer, comme ayant eu des effets prolongés dans les pays conquis par les Germains, et particulièrement en Gaule. « Les Ger-

(1) Tacit. German. XII.

(2) *Id.* loc. cit.

mains, dit Tacite, ne font rien sans être armés; mais l'usage veut que nul ne prenne les armes avant d'en avoir été jugé capable par la cité. Alors seulement, dans l'assemblée publique, le jeune homme est décoré du bouclier et de la framée, soit par un des chefs, soit par son père ou quelqu'un de ses proches. C'est là leur toge; ce sont là les premiers honneurs de la jeunesse. Jusque là ils avaient fait partie de la famille; ils font maintenant partie de l'État[1]. »

Enfin c'était encore l'assemblée générale de la peuplade qui élisait à certains offices importants les hommes qu'elle en réputait dignes, à celui de chefs de guerre, par exemple, et aux magistratures de canton[2].

C'est encore par ce vague nom de princes que Tacite désigne les personnages investis de ces magistratures secondaires; mais il en détermine clairement les fonctions, il dit expressément qu'ils étaient chargés de rendre la justice[3].

Jusque là point d'incertitude; mais il ajoute aussitôt une particularité à propos de laquelle s'élève une grave difficulté : « Chacun de ces princes, dit l'historien, est assisté d'adjoints, de compagnons (comites), qui forment son conseil en même temps qu'ils relèvent son autorité. »

(1) German. XIII.

(2) *Ibid.* XII.

(3) Loc. cit.

Que signifie ce passage? M. de Savigny suppose que, par ces compagnons ou adjoints, l'auteur latin n'a voulu désigner qu'une espèce de cortége d'honneur ou de sûreté attaché au prince de second ordre dans l'exercice de sa juridiction[1].

De cette interprétation une fois admise, M. de Savigny déduit aisément l'opinion que, dans les assemblées de canton comme dans les assemblées générales, les décisions, les jugements étaient prononcés par la majorité des hommes libres du canton. Le prince, le magistrat ne serait pas ici proprement juge, pas plus que le roi dans l'assemblée générale; il ne serait que le président de l'assemblée du canton. Ce seraient les hommes libres de ce canton qui exerceraient en masse, à simple titre d'hommes libres, et sans délégation expresse et spéciale, le pouvoir judiciaire sur les hommes de leur district.

Malgré l'imposante autorité de M. de Savigny, je n'ose admettre son opinion, ni plusieurs des raisons sur lesquelles il l'appuie, non plus que les conséquences qu'il en tire. Le passage noté de Tacite me paraît avoir un sens très différent de celui qu'il lui donne.

Il est bien vrai que Tacite emploie le mot de compagnons (comites), dans des cas où il ne peut guère signifier autre chose que des hommes dévoués librement, et sans aucune obligation ou

(1) *Gesch. des Rœm. Rechts.*

attribution légale, au service d'un chef dont ils forment le cortége. Mais Tacite, ne voulant ou ne pouvant pas employer de termes germaniques pour décrire les institutions germaniques, devait être plus d'une fois embarrassé de sa tâche; plus d'une fois il devait rendre, comme nous avons vu qu'il l'a fait, par les mêmes termes généraux, des idées et des choses fort différentes entre elles.

Ce n'est pas, ce me semble, au sens vague et général du mot comites (compagnons) qu'il faut s'attacher, pour déterminer le sens précis du passage en question, c'est à l'ensemble même et aux traits caractéristiques de ce passage.

Or, des assesseurs, des compagnons tirés du peuple, c'est-à-dire de la classe des simples hommes libres, par opposition à celle des nobles; des adjoints qui assistent le juge dans ses fonctions, qui lui servent de conseillers, qui ont une autorité dont la sienne se renforce, de tels adjoints ont bien l'air de remplir des fonctions déléguées. Il n'est pas difficile, ce me semble, de reconnaître en eux les rathinburgs de la loi salique, et l'original, la forme première de ces scabins, de ces assesseurs judiciaires qui jouent un si grand rôle dans les tribunaux du moyen-âge.

Tacite ne donne aucun détail sur les attributions de ces princes ou juges du canton, ni de leur nombreux conseil; et il n'y a guère moyen de se les figurer très étendues, du moins en ce qui concerne la répression des délits ou des violences contre les

personnes. La peuplade prenait facilement ombrage de tous les actes qu'elle estimait contraires à son intérêt ou à son honneur, et les punissait rigoureusement; nous venons de voir qu'elle faisait pendre les traîtres aux arbres et étouffer dans la fange des marais les lâches et les hommes de mœurs scandaleuses. Elle ne prenait pas un souci si vif du mal fait aux individus; elle laissait à l'offensé le droit de poursuivre la réparation ou la vengeance du tort qui lui était fait. C'était pour tous les proches de celui-ci un point d'honneur sévère de l'aider, ou même, au besoin, de le suppléer dans cette poursuite. Ainsi, toute querelle un peu violente entre deux hommes libres entraînait une guerre entre tous les adhérents de l'un et de l'autre; mais ces inimitiés n'étaient pas implacables, dit Tacite. Il n'y avait pas jusqu'au meurtre qui ne s'expiât par une certaine quantité de têtes de bétail, et l'expiation était agréée par la famille entière du mort, au grand avantage de la société, les haines privées étant d'autant plus dangereuses que les individus étaient plus libres[1].

Dans d'autres querelles où, l'offense n'étant point matérielle, le droit et le tort pouvaient n'être pas évidents, la compensation n'était pas admissible. Dans ces cas, non moins fréquents que les autres, l'usage germanique reconnaissait aux indi-

(1) German. XXI.

vidus le droit de vider leur différent par les armes. Ces combats judiciaires étaient considérés comme les jugements de la Divinité elle-même; tué ou survivant, le vaincu avait tort. En général, dans tous les débats entre deux forces opposées, le Germain voyait l'expression d'une volonté suprême là où il voyait la force victorieuse; il avait divinisé le succès.

Tacite, ni aucun autre auteur ancien, ne parlent d'un troisième degré de juridiction, qui serait celui de la bourgade. Que faut-il conclure d'un tel silence? Que ce troisième degré de juridiction n'existait pas dans l'organisation de la peuplade, ou simplement que Tacite et les autres ont omis d'en parler? Cette dernière supposition me paraît la plus plausible des deux. Il est difficile de concevoir des bourgades, qui devaient être parfois considérables, sans quelque magistrature spéciale organisée d'une manière analogue à celle du canton.

Tacite représente les Germains comme depuis un temps immémorial parvenus à la condition de peuples agriculteurs, mais encore fortement empreints des habitudes du régime pastoral, et ne connaissant pas la propriété foncière individuelle. Rien de plus étrange que la manière dont il s'explique à cet égard. « Les champs, dit-il, sont successivement occupés par tous, à raison du nombre des cultivateurs, et proportionnellement au rang de ceux entre lesquels le partage en est fait. La vaste

étendue du sol facilite ces partages. Chacun change de champ chaque année, et il reste toujours de la terre vacante[1]. »

Tout cela est fort difficile à comprendre; on a de la peine à se faire une idée de ce système d'agriculture nomade. On ne conçoit pas des partages de terre sans fin, à la suite desquels il reste toujours de la terre à partager. On ne sait point imaginer le motif de ces partages, dans l'hypothèse où chaque copartageant est censé n'occuper jamais, sur les divers points du pays, que la même quantité de terres. On n'en conçoit pas la possibilité, dans l'hypothèse où la part de chaque individu est supposée varier à chaque partage. En un mot, la société germanique, telle qu'elle était au temps de Tacite et que Tacite la dépeint lui-même, était déjà beaucoup trop avancée et dans un état trop complexe, pour admettre un tel mode d'occupation, de propriété et de culture de la terre; je n'hésite donc point à croire que Tacite s'est mépris là-dessus. Peut-être a-t-il généralisé mal à propos quelque fait local et particulier? peut-être n'a-t-il fait qu'adopter de confiance, en variant seulement la rédaction, une assertion très équivoque de César sur l'ignorance de l'agriculture où étaient les Germains? Je ne saurais douter qu'à la fin du premier siècle la propriété de la terre n'eût été individualisée chez les Germains. Il y avait, il est vrai, chez

(1) German. XXVI.

eux des terres qui appartenaient collectivement à la peuplade, et dont celle-ci disposait de diverses manières, par des actes de gouvernement. C'est un point sur lequel je reviendrai tout à l'heure, et nous verrons alors qu'il n'en résulte rien de contraire à la supposition, en quelque sorte obligée, de l'individualité de la propriété foncière chez les Germains de Tacite.

Quoi qu'il en soit, et de quelque manière qu'il possédât la terre, le Germain libre en dédaignait la culture, et la dédaignait d'autant plus qu'il avait plus de prétention à la considération et à la renommée. Il faisait labourer ses champs et garder ses troupeaux par des espèces de serfs qui lui rendaient des uns et des autres une part convenue. Quant aux travaux et aux soins qu'exigeait le maintien de la famille, c'étaient les femmes, les enfants, les vieillards, les individus infirmes ou trop faibles pour guerroyer avec gloire, qui en étaient chargés. L'homme libre, le vrai Germain n'avait autre chose à faire que la guerre ou à s'y tenir prêt[1].

On conçoit que dans une société ainsi organisée la vie de famille devait être une vie simple, sévère et monotone.

Les passages de la description de la Germanie par Tacite, où il s'agit de la condition des femmes, des mariages et des mœurs domestiques, sont des plus célèbres. Celui où il parle de l'espèce de culte

1) Tacit. Germ. XXVI.

rendu aux femmes a été surtout le thème et le motif de beaucoup d'assertions et de discussions graves. « Les Germains, dit-il, pensent qu'il y a dans les femmes quelque chose de saint et de prophétique. Aussi ne méprisent-ils pas leurs conseils et ne négligent-ils point leurs réponses. Nous avons vu, du temps de Vespasien, Velleda traitée long-temps par la plupart d'entre eux comme une divinité, et plus anciennement ils ont eu Arinie et d'autres vénérées, mais non adulées, comme s'il se fût agi de déesses de leur façon[1] ».

C'est dans ce passage que beaucoup d'écrivains ont vu le germe de cet esprit de galanterie chevaleresque, qui fit un des principaux caractères de la haute société européenne aux douzième et treizième siècles du moyen-âge; quant à moi, je ne saurais voir, dans le sentiment pour les femmes que Tacite attribue ici aux Germains, rien qui ressemble le moins du monde à la galanterie du moyen-âge; je serais plus tenté d'y voir quelque chose d'opposé. Mais c'est une question qui n'est ni du moment ni du lieu.

Un autre fait donné pour preuve de la considération des Germains pour les femmes, c'est qu'ils admettaient, recherchaient même pour otages les filles des chefs ou des nobles; mais il y avait, selon toute apparence, dans cet usage, plus de politique que de galanterie.

(1) German. VIII.

« Le mariage est fort respecté chez les Germains, dit encore Tacite; c'est la partie de leurs mœurs qui mérite le plus d'éloge, car ils sont presque les seuls d'entre les Barbares qui se contentent d'une seule femme, à l'exception d'un petit nombre d'individus qui, non par libertinage, mais à raison de leur noblesse, contractent plusieurs mariages. Ce n'est point la femme qui apporte une dot au mari; c'est celui-ci qui en offre une à la femme[1].

« L'adultère est très rare, comme un crime dont la punition est instantanée et abandonnée au mari. Celui-ci, ayant coupé les cheveux à la coupable et l'ayant dépouillée de ses vêtements, la chasse de sa maison, en présence de ses proches, et la promène, en la battant, par toute la bourgade[2]. »

A ces traits, auxquels il se complaît plutôt en moraliste qu'en historien, Tacite en ajoute beaucoup d'autres où il songe, pour le moins, autant à flétrir les mœurs de sa nation et de son temps qu'à célébrer celles des Germains. Ils n'ont rien qui puisse confirmer l'opinion touchée tout à l'heure sur la source de la galanterie du moyen-âge; ils prouvent seulement que les mœurs des Germains, comme celles de tous les peuples peu avancés en civilisation, étaient pures et austères en tout ce qui tient aux relations des sexes. Ils montrent tous que le mariage était une espèce de contrat dans le-

(1) German. XVIII.

(2) *Ibid.* XIX.

quel l'homme acquérait, achetait la femme et la considérait comme sa propriété, comme sa chose. Il n'entrait point dans les vues de Tacite de mettre ce fait en saillie; mais nous le verrons par la suite ressortir encore des lois et des mœurs germaniques, transplantées sur le sol de la conquête.

Peut-être, parmi les peuplades germaniques, y en avait-il quelques unes chez lesquelles les priviléges de la primogéniture n'étaient pas inconnus. Telle était celle des Tenctères, à en juger par un endroit de Tacite que je vais traduire aussi clairement que possible. « Chez les Tenctères, dit-il, les chevaux sont compris, avec les domestiques, l'habitation et les meubles, au nombre des choses qui se transmettent par voie de succession; mais ce n'est point le fils aîné qui en hérite comme du reste, c'est le fils le plus brave, le plus redoutable à la guerre[1]. »

Mais si ce passage dit bien ce qu'il semble dire; si, chez les Tenctères, le fils aîné héritait vraiment du fonds des biens du père, c'était une exception au principe naturel que suivaient, à cet égard, les autres peuplades germaniques, au rapport même de Tacite, dont le témoignage est précis et formel. « Là point de testaments, dit-il; chacun a ses enfants pour héritiers[2]. » C'est, comme la suite le fera voir, un point de grande importance à noter dans les idées et les mœurs germaniques.

(1) German. XXXII.

(2) *Ibid.* XX.

Un autre trait de ces mœurs, d'autant plus rehaussé par Tacite qu'il était plus étranger à celles de Rome, c'est leur hospitalité. Il n'était pas permis à un Germain de refuser son toit et son foyer à quiconque en avait besoin, connu ou inconnu, compatriote ou étranger. C'etait pour lui une bonne fortune d'avoir à recevoir un hôte; il partageait avec empressement toute chose avec lui, et au départ il le mettait sur sa voie, l'accompagnait au loin, et ne le quittait pas sans lui avoir indiqué quelque autre demeure où il serait reçu et congédié de même[1].

Je ne sais si, dans un état de société tel que celui des Germains et à l'époque dont il s'agit, ces habitudes hospitalières pourraient être données pour un signe positif, pour une preuve directe de mœurs douces et humaines. Je serais plus tenté de voir le principe de ces habitudes dans la curiosité et le besoin d'émotions naturels dans une vie qui, hors des périodes de guerre, était une vie oiseuse et monotone. Un étranger, un inconnu étaient pour leur hôte des personnages auxquels celui-ci pouvait adresser une foule de questions; c'étaient des porteurs présumés de nouvelles, et, dans l'isolement de l'état barbare, toute nouvelle, toute occasion d'apprendre ce qui se passe à distance sont d'un prix que l'on ne se figure pas au milieu des ressources et des expédients de la civilisation. L'accueil que l'on faisait à ces étrangers

1. Tacit. German. XXI.

était une sorte de fête domestique, et une fête où le charme de la surprise entrait toujours pour quelque chose. Or, il n'y avait, dans tout cela, rien d'incompatible avec des mœurs rudes et féroces; et telles, en effet, est-on obligé de se figurer celles des Germains au temps dont je parle.

D'après Tacite, les Germains consumaient le jour et la nuit à boire, cherchant dans l'exaltation de l'ivresse un passe-temps qu'ils ne trouvaient que là. Dans cette exaltation les querelles étaient fréquentes, et, dans des querelles entre des hommes qui ne quittaient jamais leurs armes, les injures étaient à peine de mise; on passait brusquement aux coups et aux blessures, et la fête se terminait par un carnage[1]. Il n'y a guère moyen de supposer des hommes si accoutumés à tirer le glaive contre leurs amis et leurs convives, bien patients et bien doux dans les relations ordinaires de la vie; et pour avoir un fait positif à l'appui de cette présomption, il suffit de savoir comment ils traitaient leurs esclaves. « Il est rare, dit Tacite, qu'ils les mettent à la chaîne ou leur imposent des tâches de travail; ils les tuent, non par sévérité de discipline, mais d'emportement, de colère et comme des ennemis, à cela près qu'ils les tuent impunément[2]. »

Un autre trait caractéristique de la barbarie des

(1) German. XXIII.

(2) *Ibid.* XXV.

mœurs germaniques, c'est l'espèce de frénésie avec laquelle le Germain se livrait au jeu; il y aventurait tout ce qu'il possédait, tout ce qu'il pouvait perdre, et quand il avait tout perdu il se jouait lui-même à un dernier coup; il jouait sa liberté, et se laissait lier et vendre comme une pièce de bétail[1].

Il me reste à parler de la religion des Germains, mais c'est un sujet très compliqué, sur lequel les indications de Tacite laissent beaucoup à désirer. En rapprochant et en combinant tout ce que l'on sait de la mythologie des races teutoniques, on y discerne assez aisément plusieurs systèmes probablement dérivés de sources diverses, et s'étant croisés, mélangés, modifiés les uns les autres à des époques inconnues[2].

Ainsi, par exemple, les deux Edda, qui renferment tout ce que nous savons de plus intéressant sur les anciennes croyances des nations scandinaves, ont offert à ceux qui y ont regardé de près des vestiges marqués de deux systèmes de mythologie distincts dans leur ensemble, bien que se touchant et s'accordant en quelques points isolés. De ces deux systèmes, l'un, de beaucoup le plus ancien, n'était qu'une ébauche de cosmogonie, qu'une allégorisation grossière des forces les plus

(1) German. XXIV.

(2) Voir G. P. Rauschnick, *Handbuch der cl. und German. Mythologie*. p. 369. et suiv.

apparentes de la nature physique. Il n'y avait dans ce système que cinq ou six dieux principaux, avec un certain nombre de divinités subalternes, expression de leurs attributs respectifs, et censées composer leurs diverses familles. Ces dieux principaux étaient : 1° Odin (le ciel); 2° Fornjotr (la terre, la vieille terre); 3° Ægher (l'eau, personnifiée dans un dieu de sexe masculin); 4° Kari (l'air); 5° Torre (un de ses fils ou de ses puissances); 6° Loghe (le feu).

Ce système fut, dit-on, apporté, dès la plus haute antiquité, des bords de la mer Caspienne en Suède, par un peuple dont descendent les Suédois.

Le second système mythologique des anciens Scandinaves est celui dont les dieux ont reçu le surnom générique d'Ases. C'est un système beaucoup plus développé et plus raffiné que le précédent; il comprend trente-deux divinités principales, les unes femelles, les autres mâles, divinités dont plusieurs sont une expression des forces morales ou intelligentes de l'humanité. Ainsi, par exemple, on y trouve un dieu de l'éloquence et de la poésie (Braga), une déesse de la concorde conjugale (Snotra), une déesse de la justice (Synia). Un autre trait remarquable de cette mythologie, c'est qu'il ne s'y rencontre qu'un seul dieu malfaisant, celui de la ruse ou de la fraude (Locke). Enfin, parmi ces divinités Ases, l'on retrouve encore, bien que considérablement modifiées dans leurs

attributs, trois de celles de l'ancien système, savoir : Odin, le dieu suprême, Thor, le dieu du tonnerre, et Jortr, la terre.

Il paraît constaté, par divers traits des Edda, qu'il y eut, entre les deux systèmes de croyance scandinave, une longue et pénible lutte, à la suite de laquelle le nouveau aurait fait oublier l'ancien, à l'exception des trois dieux qu'il en aurait adoptés comme par transaction ou par condescendance.

Maintenant, ce nouveau système était-il une pure réforme de l'ancien, une réforme née du sentiment de ce qu'il y avait dans celui-ci de défectueux et d'incomplet? ou bien était-ce un système étranger, venu tout fait de dehors, et dont le contact et la lutte avec l'ancien système auraient eu quelque chose de fortuit et d'accidentel?

Les hommes qui ont fait sur ce point les recherches les plus approfondies se sont déclarés pour cette dernière hypothèse. Ils pensent que le culte des Ases fut apporté en Scandinavie, à peu près un siècle avant notre ère, par un détachement ou par le corps même de la nation des Goths, qui, parti des environs de la mer Noire, eut à traverser toute la Germanie.

Je ne puis ni exposer en entier, ni discuter cette hypothèse spécieuse; ce serait dépasser mon but. Je n'en ai parlé qu'autant que cela pouvait être nécessaire pour justifier ce que j'ai avancé de la diversité des systèmes religieux dont on trouve des vestiges dans l'ancienne Germanie.

D'où qu'elle fût venue en Scandinavie et par qui qu'elle y eût été portée, la religion des Ases fut aussi celle de plusieurs peuplades germaniques. On peut douter que les Goths aient introduit comme de force cette religion en Suède; on ne peut douter qu'ils ne l'aient connue et pratiquée. Le culte d'Odin fut de même, à ce que l'on pense généralement, celui des Saxons, des Lombards et de quelques autres peuples germains.

Mais ce culte n'est pas le seul qui ait dominé en Germanie; on trouve dans cette contrée d'autres systèmes religieux qui ont certainement des rapports avec ceux des Scandinaves, mais qui, modifiés dans des vues particulières et par des influences locales, doivent être considérés à part et comme des systèmes différents.

On ne sait guère comment entendre ni comment expliquer ce que dit Tacite du culte évidemment étranger de certaines peuplades germaniques, par exemple, du culte d'Isis chez les Suèves[1]; mais, en négligeant ces anomalies accidentelles, on trouve chez les Germains, comme chez les Scandinaves, deux systèmes de mythologie nettement distincts : l'un est un système de polythéisme assez étendu, mais dont il n'est pas aisé d'apprécier les motifs ni le principe, les écrivains latins, les seuls qui en ont parlé, étant dans l'habitude de donner aux dieux étrangers les noms des dieux de Rome, avec lesquels ils les supposaient identiques.

(1) Germ. IX.

D'après ces écrivains, les dieux des Germains étaient Mercure, Mars, Vulcain, le Soleil, la Lune et Hercule. Il est à peu près constaté que c'est à Wodan que les Romains avaient appliqué le nom de Mercure; or, Wodan, le pendant germanique d'Odin, était le dieu principal des Germains, mais ce dieu n'avait presque rien de commun avec le Mercure de la mythologie classique.

Les noms nationaux des autres divinités germaniques signalées par des noms latins étant absolument inconnus, il n'y a pas moyen de continuer le rapprochement commencé. On pourrait toutefois s'assurer que ce rapprochement donnerait, sur d'autres points, des différences aussi prononcées que celles déjà indiquées entre Wodan et Mercure; il n'y aurait pour cela qu'à chercher, parmi les Ases des Scandinaves, les équivalents que l'on y peut raisonnablement supposer des divinités germaniques latinisées, et qu'à poursuivre, par cet intermédiaire, le rapprochement établi. Mais, encore une fois, ce travail excéderait les bornes de mon sujet. Je ne citerai plus qu'un nouveau trait pour achever d'indiquer combien est arbitraire et fausse toute assimilation du polythéisme méridional ou classique avec celui du Nord.

Nul doute que la déesse Freya des Scandinaves ne corresponde à la Lune des Latins et des Grecs; mais ces deux déesses expriment des idées on ne peut plus diverses dans les deux systèmes. Celle du Nord est la déesse de l'amour; elle est mariée,

elle est la femme de Hodur, dieu aveugle et d'humeur chagrine, dont elle a deux filles aussi belles et aussi gracieuses qu'elle. C'est, comme on voit, un mythe d'un sens opposé à celui construit par l'imagination méridionale sur le même thème physique.

Outre ce système de mythologie générale, plus ou moins analogue à celui des Ases, les Germains en eurent un autre tout différent et beaucoup plus restreint; c'est une espèce de cosmogonie dont Tacite nous a conservé un fragment qui en donne une idée assez positive. Selon lui, la déesse Hertha, la Terre (Jortr chez les Scandinaves), engendra, il ne dit pas de quel dieu, un autre dieu nommé Tuisto. Tuisto eut un fils du nom de Mann, et celui-ci en eut trois autres, Ingevo, Istevo et Hermio, dont les trois principaux groupes des peuples germaniques tiraient leur origine et leur nom d'Ingevones, d'Istevones et d'Hermiones[1]. D'autres attribuaient à Mann un plus grand nombre d'enfants qui auraient donné la naissance et le nom, non pas à des groupes de peuplades, mais à des peuplades particulières et aux plus anciennes connues, telles que celles des Marses, des Suèves, des Vandales et des Gambrives.

On a voulu rapprocher cette mythologie de la première mythologie scandinave, abolie et remplacée par celle des Ases; mais le rapprochement ne paraît pas très juste. Si grossière et si incom-

(1) German. II.

plète que fût l'ancienne mythologie scandinave, elle avait pour base et pour motif une idée générale, celle de rendre raison des phénomènes les plus apparents de la nature. Le mythe de la déesse Hertha, de Tuisto et de Mann (ou de Mann et de Tuisto, comme Tacite aurait peut-être dû dire), est un mythe géographique restreint à la Germanie. Il ne saurait être ancien, ni remonter aux origines de la nation; il n'a pu être imaginé qu'à une époque où cette nation était déjà puissante et divisée en peuples nombreux portant déjà les noms sous lesquels ils figurent dans l'histoire. Je serais tenté de voir dans ce mythe l'indice d'une espèce de réforme introduite fort tard, et par des raisons politiques, dans un système de cosmogonie beaucoup plus ancien, et ressemblant davantage à la cosmogonie primitive des Scandinaves, système dans lequel la déesse Hertha ou Jortr figurait coordonnée avec des dieux du même ordre qu'elle et correspondants à la même idée. Je reviendrai sur ce soupçon.

Maintenant à quelque époque, à quelque système qu'ils appartinssent, ces dieux étaient honorés avec une simplicité que l'on pourrait dire sauvage plutôt que barbare. Ils n'avaient ni olympe, ni temples, ni statues, ni autels. Les Germains leur consacraient des bois, des forêts, des solitudes, où ils se les figuraient errants, et où ils n'entraient qu'avec un respect mêlé de terreur[1]. Tout

(1) Tacit. Germ. IX.

le culte qu'on leur rendait se bornait à des sacrifices dont le cérémonial variait un peu dans chaque peuplade et pour chaque dieu. On immolait à chacun d'eux certains animaux qui lui étaient particulièrement consacrés; à quelques-uns, surtout à Wodan, on sacrifiait aussi des victimes humaines. Tacite ne dit point en l'honneur de quelle divinité les Suèves célébraient je ne sais quels rites effrayants qu'il ne décrit pas, comme ne l'osant, et dont le sacrifice d'un homme était le prélude obligé[1].

A ces sacrifices, à ces cérémonies présidaient des prêtres qui jouissaient d'une haute vénération, mais sur l'organisation desquels on ne sait que peu de chose. J'en parlerai ailleurs pour indiquer, ce qui me paraît hors de doute, que leur influence était plus politique ou sociale que religieuse.

La divination, les sortiléges, les augures étaient fort usités chez les Germains, comme chez tous les peuples ignorants et grossiers; on y avait recours pour les affaires publiques aussi bien que pour les affaires domestiques. Les prêtres y présidaient d'ordinaire, mais non pas nécessairement ni toujours. Le père de famille exerçait souvent les fonctions de devin, d'interprète des augures, pour sa maison, comme le roi pour la peuplade[2].

Il paraît que les prêtres germains n'interve-

(1) German. XXXIX.

(2) *Ibid.* X.

naient pas dans la célébration des funérailles; du moins Tacite ne dit-il rien d'où l'on puisse conclure qu'ils y figuraient. Le fait, s'il était certain, ne laisserait pas d'être remarquable et caractéristique; mais le silence de Tacite n'en est pas une preuve suffisante.

Au temps dont il s'agit, les Germains en étaient encore à cette période de culture où la poésie est un art de première nécessité, tenant lieu de tout autre savoir et notamment d'histoire. Elle était employée chez eux à trois objets différents : à des hymnes en l'honneur des dieux, à des chants de guerre par lesquels les armées s'excitaient au combat, à des chants historiques destinés à célébrer les victoires, les exploits, les aventures des peuples et de leurs chefs. Ces derniers sont les seuls dont on puisse se faire une certaine idée, par d'anciens fragments de poésie germanique qui en sont comme le dernier écho et en font singulièrement regretter la perte.

Dans cette ébauche de la condition des Germains de Tacite, on retrouverait et l'on signalerait aisément divers traits caractéristiques des sociétés primitives et de l'état barbare en général. Mais l'on n'y aperçoit encore rien qui distingue bien particulièrement des peuples tels que l'histoire nous montre les Germains, c'est-à-dire des peuples toujours en mouvement, toujours en guerre, la faisant par besoin et par goût, se la proposant comme un but; des peuples à chaque instant

arrêtés dans les développements naturels de leur civilisation par les entreprises et les menées de chefs égoïstes et turbulents, sur lesquels la société n'a point encore de prise certaine.

Mais cette ébauche n'est point complète; il y manque des traits plus spéciaux que Tacite n'a point oubliés, et auxquels j'ai cru donner plus de relief en les détachant autant que possible de ceux avec lesquels ils pouvaient se confondre. C'est dans ces traits vraiment caractéristiques que nous pourrons entrevoir quelques-unes au moins des raisons générales de la manière dont les Germains figurent dans l'histoire.

Outre le roi, les chefs ou princes des divers ordres remplissant différents offices politiques ou judiciaires dans la peuplade, il y avait encore dans celle-ci ce que l'on peut nommer des nobles, des hommes qui, non revêtus d'emplois publics, jouissaient d'une influence et d'une considération toutes personnelles. Il est important d'expliquer ce que Tacite a voulu dire en parlant de cette classe; mais je citerai auparavant, à ce sujet, l'opinion de M. de Savigny, qui me paraît fondée et que j'adopte, sauf à la développer un peu[1].

« Il est incontestable, dit M. de Savigny, qu'à côté des hommes libres, qui faisaient comme la base, le fonds de la société germanique, il existait une noblesse d'origine, formant une condi-

(1) *Gesch. des rœm. Rechts.* tom. I. 4.

tion, un état propre, et non pas seulement et vaguement la classe des riches et des hommes puissants. Etait-ce un patriciat religieux? étaient-ce les hommes des chefs héréditaires du canton? ou quelle autre origine avait cette noblesse? C'est ce que je n'ose point décider. Ce que je tiens pour assuré, c'est qu'une grande considération était attachée à cet ordre, sans qu'il eût aucune prépondérance dans la constitution ou dans les jugements. »

Je crois voir dans Tacite plusieurs indices qui, outre qu'ils constatent l'existence de cet ordre, en marquent le rôle et l'importance dans la tribu.

J'ai déjà observé que Tacite emploie d'une manière très vague ce terme générique de princes ou de chefs (principes); il l'applique aux rois, à leurs conseillers, aux magistrats chargés de l'administration de la justice dans le canton; et c'est encore de ce même titre qu'il se sert pour désigner les individus composant l'ordre en question, mais toutefois en y ajoutant des traits qui en déterminent assez nettement la signification.

D'après lui, ces nouveaux princes dont il s'agit « avaient un cortége, un entourage de compagnons ou de vassaux (comites), qui faisaient à la fois leur force et leur dignité, leur sûreté en guerre, leur orgueil dans la paix. Ce vasselage, poursuit-il, n'offre rien de honteux; il a même ses grades, à l'arbitre du chef. Il y a une grande émulation entre les vassaux à qui d'entre eux sera

le premier auprès de son chef, et entre les chefs à qui aura le plus de vassaux et les plus braves. Avoir un nombreux et vaillant vasselage est une gloire pour un chef, non-seulement dans sa propre tribu, mais chez les nations voisines. On envoie des députations à ces chefs; on leur fait des présents de chevaux de race, de belles armes, de colliers et même d'argent. Il arrive parfois qu'ils terminent une guerre par leur seule renommée. Sur le champ de bataille, il serait honteux pour le chef d'être surpassé en bravoure, pour les vassaux de ne point égaler leur chef. Se retirer de l'armée après y avoir perdu ce dernier, serait une éternelle infamie. Les chefs combattent pour la victoire, les vassaux pour le chef[1]. »

Tacite ne dit rien d'où l'on puisse s'assurer s'il y avait ou non quelque cérémonial usité pour l'admission au cortége et au service d'un chef; mais il est on ne peut plus probable qu'il y en avait un, dont les cérémonies du vasselage des temps ultérieurs ne furent que la continuation peut-être un peu modifiée. On voit du moins que le vassal jurait à son chef dévouement et fidélité[2].

Tous ces traits me paraissent suffisants pour démontrer que les chefs auxquels ils s'appliquent constituaient un corps, une caste particulière de

(1) German. XIII. XIV.

(2) Illum defendere, tueri... præcipuum sacramentum est. German. XIV.

noblesse guerrière. Ce ne sont certainement point là les chefs ordinaires des milices de la peuplade en temps de guerre[1]. Cette supposition, outre qu'elle répugne à tout ce qui vient d'être dit, a aussi contre elle le témoignage formel de Tacite qui, parlant de ces derniers, dit qu'ils étaient élus dans l'assemblée générale de la peuplade, et leur donne le nom particulier de ducs (duces), quand il veut préciser leur titre et leurs fonctions.

Quelques indices de plus achèveront d'éclaircir la question.

« Si la peuplade à laquelle appartiennent ces chefs à vassaux reste long-temps oisive et en paix, dit encore Tacite, la plupart des jeunes nobles les suivent avec empressement chez quelqu'une des nations qui sont alors en guerre; d'abord parce que le repos leur déplaît à tous, que l'on ne peut se distinguer que dans les hasards, et qu'il est impossible de maintenir un grand vasselage autrement que par la force et la guerre. En effet, un vassal exige souvent de son chef tel beau cheval de guerre,

(1) L'opinion que j'exclus ici, ou du moins une opinion très voisine de celle-là, a été soutenue par M. D. Peters dans un traité *ex professo* sur l'origine du lieu féodal (*Ursprung des Lehnsverbandes*, Berlin, 1831). Je crois avoir examiné avec attention et avec impartialité les preuves et les motifs de cette opinion; je n'y ai point trouvé de raison suffisante de changer celle que j'énonce ici, et qui est au fond la même que celle des hommes les plus savants et les plus judicieux qui se sont occupés de l'ancien droit germanique, de Savigny, de Jacob Grimm, Eichorn, etc.

ou telle framée glorieusement ensanglantée. Les festins qui, sans être recherchés, sont cependant copieux, tiennent lieu de solde aux vassaux; or, pour avoir de quoi être libéral, il faut du butin, il faut la guerre. On persuaderait bien plus malaisément à des chefs de labourer la terre et d'attendre la récolte que de provoquer un ennemi et de s'exposer à des blessures; il y a plus, il leur paraît lâche et mou de conquérir par la sueur ce qui peut l'être par le sang[1]. »

Aucun de ces traits ne peut convenir qu'à des guerriers indépendants, n'ayant mission de personne, servant leur peuplade à la guerre pour leur gloire et leur intérêt personnel autant que pour l'avantage de celle-ci. Le roi ou tel autre chef régulier ne pouvait châtier directement à la guerre un homme libre qui avait manqué à son devoir. Un vassal était obligé de se faire tuer pour son chef[1].

Maintenant, d'où ces chefs à cortége guerrier tiraient-ils les hommes qui composaient ce cortége? Quelle portion de la peuplade leur fournissait ces vassaux dévoués, qu'ils menaient de guerre en guerre, d'aventure en aventure? Tacite ne le dit pas positivement, mais il le donne à entendre, et à peine en était-il besoin, tant la chose est évidente d'elle-même.

(1) German. XIV.

(2) *Ibid.* loc. cit.

Le cortége dont il s'agit était tiré des jeunes nobles et des hommes libres de la peuplade; de ces hommes qui, ayant des esclaves chargés de pourvoir à leurs besoins, n'avaient rien autre à faire et ne savaient faire rien autre que la guerre. Nul doute que le nombre d'hommes qui s'associaient de la sorte aux belliqueuses destinées de chefs aventuriers ne fût considérable relativement à la population totale de la peuplade, et n'en fît la portion la plus vigoureuse, la plus entreprenante et la plus capable de donner de l'influence aux chefs dont elle suivait les bannières. Ils formaient ainsi à ces chefs une force militaire, pour ainsi dire toute personnelle, une force qui, n'ayant pas d'emploi fixe et déterminé dans la peuplade, pouvait et devait être fréquemment employée hors de celle-ci, et dans d'autres intérêts que les siens.

Pour se faire une idée précise de cette classe de chefs à cortége, il faudrait bien connaître les attributions des autres chefs exerçant dans la peuplade et pour elle des pouvoirs convenus et déterminés. Il serait facile alors de comparer les relations de ces divers chefs entre eux et d'apprécier leur influence respective sur les affaires et la constitution de la peuplade; mais les données fournies par les historiens pour ce rapprochement sont loin d'être suffisantes.

Tacite parle peu de la royauté chez les Germains et n'en parle guère que d'une manière négative, pour dire ce qu'elle n'était et ne faisait pas. Il n'at-

tribue pas même au roi d'une peuplade le commandement absolu de l'armée, dans les guerres nationales, puisqu'il parle de ducs spécialement élus à ce commandement par l'assemblée générale[1]. Je supposerai volontiers, et comme une chose très vraisemblable, bien que Tacite n'en dise rien, que ces ducs ou chefs militaires n'étaient que des espèces d'adjoints donnés au roi et qui lui restaient subordonnés; mais dans cette hypothèse même, il est évident que le roi ne pouvait pas avoir une autorité absolue sur des inférieurs qui lui étaient donnés, on pourrait dire imposés, par la tribu.

Tacite ne dit pas non plus expressément si de son temps les rois des Germains étaient déjà héréditaires ou encore éligibles; il affirme seulement que la noblesse, l'illustration de famille était une condition exigée d'eux par leur peuplade[2]; mais cette condition semble impliquer, de la part de celle-ci, la faculté et l'habitude d'intervenir de quelque manière dans le choix de son chef, et l'histoire nous apprend là-dessus quelque chose d'assez positif. Il y a tout lieu de croire que, dès l'époque de Tacite, chaque tribu était dans l'usage de prendre ses rois dans une seule et même famille privilégiée, qu'à raison de ce privilége on aurait pu nommer la famille royale. Mais il y avait du reste, à ce qu'il paraît, beaucoup de la-

(1) German. VII.

(2) *Ibid.* loc. cit.

titude dans l'élection, et l'on n'y suivait pas un ordre de descendance bien déterminé. Encore moins regardait-on ce choix une fois fait comme irréfragable; il était de droit et de fait toujours conditionnel. Un roi qui déplaisait à sa peuplade, qui en violait les usages, qui en menaçait la liberté, ne le faisait guère impunément; le moindre risque qu'il courût était celui d'être déposé et chassé[1].

Ammien Marcellin, parlant des Burgondes à une époque où ils habitaient encore Outre-Rhin, dit qu'ils avaient un roi auquel ils donnaient le titre de Hondinos, et qu'ils déposaient toutes les fois que, sous son commandement, la guerre avait été malheureuse ou la récolte mauvaise.

D'après ces indices, on serait tenté de regarder la royauté germanique, à l'époque dont il s'agit pour nous, comme une institution encore assez récente et dont le sort avait été assez divers chez les différentes peuplades. Chez quelques-unes, favorisée par des circonstances inconnues, elle était devenue la force, l'autorité prépondérante; mais chez la plupart elle n'était encore qu'un pouvoir limité, mal affermi, jalousé par les nobles et suspect aux hommes libres. C'est de cette diverse manière d'accueillir et d'entendre la royauté que Tacite tire une des principales distinctions qu'il fait entre les peuplades germaniques de son temps. Aux peuplades vraiment libres, à

(1) J'ai cité en leur lieu divers faits en preuve de cette assertion.

celles qui se tenaient en garde contre les rois, il oppose celles qui en supportaient la domination[1]. Ayant à parler des Rugues et des Lemoves, il rapporte trois signes par lesquels ils se distinguaient des autres Germains : des boucliers ronds, de courtes épées, et leur soumission à des rois[2].

Maintenant, sur tous ces rois germains pris en masse et abstraction faite de leur plus ou moins d'autorité, il reste à faire une question et une question d'autant plus importante qu'elle nous ramène à ces chefs à cortége guerrier dont il était question tout à l'heure, et dont il s'agissait d'indiquer les relations avec les autres chefs investis d'emplois publics déterminés. Tous les individus de ce dernier ordre, y compris les rois qui en étaient les principaux, formaient-ils une classe particulière de nobles, distincte des nobles à cortége? ou ne formaient-ils, les uns et les autres, qu'une seule et même caste susceptible d'être désignée par une même dénomination collective? En termes plus directs, les rois et les autres chefs germains investis d'offices nationaux, et que Tacite désigne collectivement par le nom de princes, étaient-ils aussi des princes à cortége, à vasselage guerrier? Telle est la question qui me paraît résulter inévitablement de tout ce qui a été dit jusqu'ici de relatif aux diverses classes des chefs germaniques.

(1) Quæ regnabantur.

(2) German. XLIII.

Et pour répondre d'abord à cette question en ce qui concerne les rois, il me paraît impossible de douter un instant qu'ils n'eussent, comme les simples nobles qui aspiraient à la renommée, un cortége de vassaux dévoués, et que ce cortége ne fût jusqu'à un certain point proportionné par le nombre et le choix à l'éminence de leur rang. L'on ne conçoit guère en effet, comment sans une force de ce genre, sans une force proprement à lui, un roi aurait pu jouir de la considération nécessaire, se maintenir à la tête de la peuplade, et se faire obéir des autres chefs à cortége. Et même en lui attribuant un vasselage nombreux et dévoué, on ne peut guère lui supposer un pouvoir bien assuré sur des guerriers ombrageux, turbulents, jaloux à l'excès de leur indépendance, auxquels il était toujours facile de se liguer entre eux, et qui, au pis aller et en cas de revers dans une lutte d'ambition, étaient toujours les maîtres d'aller, avec leurs adhérents, chercher fortune ailleurs.

Des raisons équivalentes à celles qui obligent d'attribuer au chef principal de la peuplade, au roi, un vasselage proportionné à sa dignité, portent à ranger de même, parmi les personnages à cortége, les chefs subordonnés investis d'offices publics. C'était indubitablement à raison de leur renommée et de leur influence personnelle que ces chefs étaient promus à ces emplois. Or, de toutes les conditions auxquelles on peut supposer qu'étaient attachées cette influence et cette renommée.

on n'en conçoit pas de plus immédiate et de plus rigoureuse que celle de commander à un cortége guerrier.

Tout cela convenu, j'essaierai maintenant de donner une idée un peu plus précise que je n'aurais pu le faire tout à l'heure de la composition, de l'organisation et de la vie politique de la peuplade germanique.

Elle était composée (abstraction faite des serfs ou des esclaves) de deux classes, de deux ordres d'hommes distincts, de simples hommes libres, faisant ce que l'on pourrait nommer la masse, le corps du peuple, et de nobles formant, au milieu de ce peuple, une classe particulière, en possession de certains honneurs, de certains droits déterminés par l'usage et les mœurs.

Parmi ces droits et ces honneurs, le plus général et le plus caractéristique était, pour tout noble, celui de se faire un vasselage, un cortége de guerriers qui se dévouaient à l'assister dans toutes ses entreprises. Toutefois cette distinction ne pouvant guère être obtenue à moins d'un renom personnel de bravoure et de capacité, on ne peut pas la supposer commune à tous les nobles indistinctement, mais seulement aux plus belliqueux, aux plus entreprenants de leur ordre.

Parmi les familles dont se composait la classe des nobles, il y en avait une privilégiée, comme la plus illustre, dans laquelle la peuplade avait coutume de se choisir son chef suprême, son roi. Les autres

chefs étaient pris indistinctement dans toutes les autres familles nobles.

Ainsi, la portion active, influente de la classe ou caste noble, se divisait en trois groupes distincts: 1° celui auquel appartenaient le roi et sa famille; 2° celui des nobles investis d'offices publics; 3° celui des simples nobles sans office, n'ayant, pour se distinguer et se faire valoir, que leur bravoure et leur cortége guerrier.

Parmi les simples hommes libres il y avait au moins deux classes très distinctes, à raison de leur condition et de leur manière de vivre habituelles. L'une, et de beaucoup la plus nombreuse, était composée de ceux qui vivaient librement et oisivement, sous leur toit, des produits de leurs terres et de leurs troupeaux, du travail de leurs serfs et de leurs esclaves. Dans la seconde se trouvaient des hommes formant le cortége des nobles et vivant à leur solde.

De toutes ces classes, de toutes ces forces partielles se composait la force totale de la peuplade, celle avec laquelle celle-ci agissait dans ses guerres, dans ses entreprises de tout genre.

Les nombreux cortéges de vassaux, les groupes de guerriers attachés au service personnel des nobles, formaient, au sein même de la peuplade, autant de petites forces partielles, distinctes de la force nationale. Or, les chefs qui disposaient de ces forces partielles les employaient fréquemment dans leur intérêt privé; ils s'en servaient pour l'ac-

complissement de leurs desseins ambitieux, pour lutter contre leurs adversaires, pour venger leurs offenses personnelles.

La vie politique des peuplades germaniques se compose de cette double action de forces nationales dans un intérêt plus ou moins général de guerre ou de conquête, et de forces privées, au service d'ambitions ou d'intérêts également privés.

Dans le peu que les historiens de l'antiquité nous ont laissé de relatif à l'histoire de ces peuplades, on entrevoit assez clairement ces deux actions, ces deux tendances opposées, se croisant, se contrariant, se confondant parfois, et il serait difficile de dire laquelle des deux est la dominante.

C'est à l'aide de leurs nombreux vassaux et de leurs forces domestiques que l'on voit les rois d'humeur ambitieuse tenter de se rendre absolus. C'est avec les secours de leurs propres adhérents, de leurs propres cortéges, que les chefs particuliers ou les simples nobles peuvent essayer de leur résister. C'est à la facilité de mettre en jeu ces forces privées que sont dues les révolutions fréquentes de la peuplade. C'est pour avoir su se faire un vasselage puissant qu'un chef subordonné se trouve souvent en état de s'opposer au chef suprême, de le contrarier dans ses entreprises, alors même que ces entreprises ont été conçues dans un intérêt national. Plus souvent encore ce chef entraîne les guerriers dont il dispose dans des expéditions par-

tielles auxquelles la peuplade reste étrangère et dont il se réserve les honneurs et les profits.

Enfin il est assez fréquemment question de bandes, de multitudes de guerriers qui se détachent de leur peuplade pour aller se fondre dans une autre peuplade déjà existante ou en former une nouvelle. Or, il est difficile de voir, dans ces bandes, autre chose que le vasselage de chefs ambitieux s'agitant, dans l'intérêt et sous l'ascendant de ces chefs, en sens opposé de l'intérêt de la peuplade.

C'est peut-être dans l'intention de contrebalancer ces diverses chances de scission, d'attacher et d'intéresser les nobles, les individus héroïques, à la puissance, à la gloire et à l'unité de la tribu, qu'il faut chercher les motifs premiers de certaines institutions germaniques et plus particulièrement d'une qui doit être mise au nombre des plus importantes, à raison des applications que les Germains trouvèrent à en faire partout où ils s'établirent en conquérants. Voici en quels termes Tacite décrit l'institution que je veux dire.

« C'est, dit-il, un usage des tribus germaniques de distribuer de leur gré, à chacun des princes, une certaine quantité de bétail ou de produits de la terre qui sert à leurs besoins, en même temps qu'elle est un honneur[1]. » Je me suis servi à dessein, dans la traduction de ce passage, du mot

1) German. XV.

princes, comme plus vague que tout autre, parce que je suis embarrassé de décider s'il s'agit ici indistinctement de tous les chefs auxquels Tacite donne presque indifféremment le titre de princes, ou s'il est seulement question de quelques-uns d'entre eux.

Assez peu, du reste, importe ici la distinction; ce qu'il y a de remarquable dans le fait indiqué, ce sont des assignations de bétail, de produits de la terre, et, selon toute apparence, de terres en nature, faites non-seulement comme un avantage matériel, mais comme une distinction politique, comme un honneur, aux hommes les plus braves et les plus influents de la peuplade. Cette idée d'honneur attachée à la propriété de la terre conférée par l'État, en récompense de services rendus, est une idée tout-à-fait germanique; c'est l'origine positive et claire de ce même nom d'honneur, de ces mêmes idées de supériorité sociale, complètement distinctes de celles de richesse ou de pure et simple propriété foncière que nous verrons par la suite tous les Germains, surtout les Franks, attacher au bénéfice territorial, à la possession de la terre conquise.

Il est presque superflu de parler du courage guerrier des Germains. Leur condition leur en faisait une nécessité; toutes leurs institutions tendaient à l'exalter, et leur vigueur physique achevait d'en rendre les effets redoutables. Il est plus important de noter rapidement leurs usages mili-

taires qui, ayant nécessairement quelque rapport avec leur civilisation, peuvent, par-là même, aider à en marquer le degré.

Le soldat germain, du temps de Tacite, était encore assez mal armé. Il n'avait guère que le bouclier pour armure défensive; quelques-uns seulement commençaient à user de casques et de cuirasses. L'arme offensive était la framée, espèce de hallebarde ou de hache tenant lieu de la lance et de l'épée; car ces deux dernières armes étaient encore, sinon inconnues, du moins d'un usage très borné. Les flèches étaient usitées comme arme de jet[1].

Les chefs, les nobles, peut-être aussi l'élite des hommes libres, combattaient à cheval, tout le reste à pied. Mais l'infanterie et la cavalerie étaient, à ce qu'il paraît, entremêlées, et agissaient ensemble et de concert. Des troupes de fantassins légers à la course engageaient le combat en avant des cavaliers, qui devaient le soutenir. Ces fantassins étaient choisis parmi la jeunesse de la peuplade; chaque canton en fournissait un nombre égal, chacun cent. Avoir fait partie de cette centaine était un honneur permanent, une espèce de grade[2].

Les Germains avaient déjà certaines idées de tactique guerrière, certaines manières de ranger leurs combattants en masses plus ou moins com-

(1) Tacit. Germ. VI.

(2) *Id. ibid.*

pactes. Ils combattaient d'ordinaire dans un ordre cunéiforme ou triangulaire. L'infanterie commençait à faire la principale force de leurs armées, indice d'un double progrès dans l'art de la guerre et dans la civilisation. Du reste, il y avait, à cet égard, de grandes différences entre les diverses peuplades. Tacite représente les Cattes comme un peuple très supérieur à ses voisins dans sa manière de faire la guerre. « Les autres Germains vont au combat, dit-il; les Cattes seuls vont à la guerre[1]. »

Je n'ajoute plus que deux traits sur l'esprit militaire des Germains. C'était pour eux, vainqueurs ou même vaincus, un point d'honneur d'enlever leurs morts du champ de bataille; c'était à leurs yeux le dernier des opprobres d'avoir jeté son bouclier pour fuir[2].

Tacite, qui cherche avec une sorte d'empressement en Germanie le contrepied de tout ce qu'il voyait à Rome, observe, un peu naïvement peut-être, que les Germains ne connaissaient point le prêt à usure. Il trouve encore, à sa grande satisfaction, dans l'intérieur du pays, des tribus qui, n'ayant point l'usage de la monnaie, ne pouvaient faire que des échanges de produits, qui ne faisaient aucun cas des métaux précieux, qui n'avaient aucune idée ni aucun besoin de productions étrangères à leur sol; mais il est obligé de convenir qu'à tous

(1) German. XXX.

(2) *Id.* VI.

ces égards les choses étaient bien changées chez les Germains qui avaient été à portée d'avoir des relations avec les provinces romaines. Ceux-ci étaient déjà bien loin de la simplicité primitive; ils connaissaient le prix de l'or et de l'argent; ils avaient contracté le besoin de diverses productions ou marchandises étrangères; ils buvaient du vin; ils avaient des privations et des jouissances qui étaient comme autant de stimulants nouveaux de leur énergie naturelle.

Tels étaient les Germains à la fin du premier siècle de notre ère et au commencement du second; tels, veux-je dire, m'ont-ils paru d'après les données explicites ou implicites que Tacite m'a fournies pour cette ébauche. A comparer ce tableau de Tacite à celui des mêmes peuples, tracé par César cent cinquante ans auparavant, on pourrait être assez embarrassé du résultat. On se trouverait probablement dans l'alternative de penser que César a dit des Germains maintes choses inexactes, ou de croire qu'un siècle et demi aurait suffi à ces mêmes Germains pour devenir un peuple tout autre que celui peint par César.

En effet, les Germains de César sont un peuple encore à l'état pastoral, vivant uniquement du lait ou de la chair de ses troupeaux, n'ayant ni prêtres ni doctrines religieuses, sans gouvernement politique proprement dit, mené à la guerre par des chefs qui ont sur chaque guerrier droit de vie et

de mort[1]. Discuter ces assertions en elles-mêmes et reconnaître jusqu'à quel point elles seraient conciliables avec les assertions correspondantes de Tacite serait un travail épineux et délicat, dont heureusement je puis me dispenser. S'il n'y avait pas entre les Germains de César et ceux de Tacite toute la distance que feraient supposer les différences indiquées, nul doute néanmoins que ces peuples n'eussent été considérablement modifiés dans le cours d'un siècle et demi par leurs diverses relations avec les Romains. Par une suite naturelle de ces relations, leur gouvernement politique avait dû prendre un peu plus de vigueur et se donner un peu plus de fixité. Plusieurs chefs de peuplades avaient vécu plus ou moins long-temps à Rome, les uns comme otages, les autres comme prisonniers, et il était impossible que ce séjour n'eût pas agi sur leur intelligence, ne l'eût pas développée dans un sens favorable à la civilisation des masses nationales.

De l'époque où Tacite peignit les Germains à celle où ils commencèrent à s'établir dans les provinces de l'Empire d'Occident, il y a deux siècles entiers; et il n'y a pas moyen de douter que, dans cet intervalle, leurs mœurs primitives, leurs anciens usages n'eussent continué à subir des influences qui les modifiaient. Les chances de changement furent encore plus nombreuses, plus diverses, plus assurées pour ceux de ces peuples qui par-

(1) J. Cæsar. de bello gallico. IV. 2. sqq.

vinrent à s'établir sur le sol de l'Empire, au milieu des populations romaines, et plus peut-être que pour tous les autres, pour les trois auxquels la Gaule échut en partage, pour les Visigoths, les Burgondes et les Franks.

C'est de ces trois peuples que je vais parler, dans l'intention de reconnaître et d'apprécier, autant que cela se peut sur des données incomplètes, jusqu'à quel point chacun d'eux s'était départi, sur la terre conquise, des idées, des institutions et des mœurs de la terre natale, prises au moment et au point où je viens de les décrire. Je suivrai dans ces aperçus, bien que sans beaucoup de rigueur dans les détails, l'ordre chronologique de l'arrivée et de l'établissement de ces trois peuples dans la Gaule. Ainsi je parlerai d'abord des Visigoths et des Burgondes, de manière à grouper, autant qu'il sera convenable ou possible, en un seul et même tout, ce qui concerne les uns et les autres. J'en viendrai ensuite aux Franks, qui forment un groupe isolé des deux autres, et doivent être considérés tout-à-fait à part.

Quand les Visigoths avaient envahi l'Italie à la suite d'Alaric, ils étaient déjà moins barbares qu'à l'époque où, fuyant devant les Huns, ils avaient été reçus sur les terres de l'Empire d'Orient. Ayant possédé depuis, durant soixante et dix ans, les plus belles parties de la Gaule et de l'Espagne, ils

avaient continué à faire des progrès dans la vie sociale; mais il n'est pas aisé de donner une idée de ces progrès. Informe et mutilée, leur histoire ne nous apprend guère rien là-dessus, et nous n'avons d'eux ni monuments de l'art, ni documents littéraires, pour suppléer de quelque manière au silence ou à l'impéritie des historiens.

Leurs lois sont l'unique document d'où l'on puisse tirer directement ou par induction quelques traits pour servir au tableau de leur civilisation. C'est dans cette vue que je vais considérer une portion curieuse du code visigoth, dont je n'ai eu jusqu'à présent qu'à noter en passant l'existence et l'origine.

Parmi les lois dont se compose ce code volumineux, il y en a qui portent le titre d'antiques. Ce sont, comme ce titre l'indique assez, les premières en date, celles qui ont été comme le rudiment, le noyau du code, dont elles ne font aujourd'hui qu'une partie, et de beaucoup la moindre[1].

Ces lois sont celles rendues par Euric, par ses successeurs immédiats, et peut-être aussi par quelqu'un de ses devanciers[2]. Comme elles sont toutes à peu près également importantes et ne diffèrent pas beaucoup d'ancienneté, il y a peu d'inconvénient historique à les grouper toutes en un seul

(1) Cod. Wisigothor. *passim*.

(2) Sidoine Apollinaire semble signaler des lois de Théodoric (*leges Theodoricianas*) qu'il oppose à celles du Code Théod. Epist. II. 1.

et même ensemble, et à chercher également dans toutes les données et les faits qu'elles peuvent renfermer pour l'intelligence de l'état moral et social des Visigoths, de la fin du cinquième siècle aux commencements du sixième.

On ne peut dire dans quel ordre furent rédigées et coordonnées les lois du code visigothique qui portent le titre d'antiques; mais elles sont en grand nombre, très variées, et fournissent par leur ensemble les bases d'un code civil, d'un code pénal, d'un code de procédure et de police rurale.

La plupart de ces lois sont une imitation expresse, quelquefois la simple transcription de lois romaines. En divers cas, néanmoins, ces dernières sont modifiées par des réminiscences plus ou moins vives des mœurs et des idées de l'ancienne barbarie. On en trouve même çà et là quelques-unes qui sont purement germaniques dans leur motif. D'autres enfin résultent du fait capital de la conquête, qu'elles tendent à limiter et à régler.

En tout ce qui concerne les affranchissements, les donations, les testaments, la tutelle des mineurs, les successions, la loi gothique suit la loi romaine.

En ce qui tient aux délits et aux peines, il n'y a pas de vestige du système des compensations pécuniaires, qui est celui de tous les autres peuples germains. Le meurtre est puni par la mort: les violences moins graves par des peines afflictives graduées.

Les idées barbares, au contraire, percent éner-

giquement dans la plupart des lois sur le rapt. Ces lois sont sévères, nombreuses, et autorisent toutes à supposer que le délit auquel elles s'appliquent exigeait une forte répression.

Le ravisseur d'une femme ou d'une fille est puni plus ou moins grièvement selon les cas. S'il n'a point abusé de sa prisonnière, il n'est puni que par la perte de la moitié de ses biens au profit de celle-ci; mais s'il a abusé d'elle, il est puni d'abord de deux cents coups de fouet; après quoi il est livré comme esclave, avec tout ce qu'il possède, à la femme outragée[1].

Une femme ne peut jamais épouser son ravisseur; si elle le fait, elle est punie de mort, ainsi que le ravisseur[2].

Le meurtrier d'un homme coupable de rapt n'encourait aucun châtiment; enfin, le frère qui consentait à l'enlèvement de sa sœur était aussi sévèrement traité que le ravisseur lui-même[3].

Le viol était puni à peu près comme le rapt, et l'adultère encore plus rigoureusement[4].

Tous ceux qui étaient offensés par un adultère pouvaient intervenir dans sa punition. Le fiancé ou l'époux avait le droit de tuer les deux coupables; le père, le frère, l'oncle de la femme pou-

(1) Cod. Wis. lib. III. 3. 1.

(2) *Ibid.* l. 2.

(3) *Ibid.* l. 4.

(4) Cod. Wis. lib. III. tit. IV. *pass.*

vaient retenir l'adultère comme esclave s'ils l'avaient surpris chez eux[1].

On concevra d'après ces lois que Salvien, écrivant vers les temps où elles furent faites, ait dit en parlant de Visigoths : « Nous sommes impudiques au milieu de Barbares qui ne le sont pas; je dis plus, au milieu de Barbares choqués de notre impureté. Sous le gouvernement des Goths, il n'est pas permis à un Goth d'être débauché. Les Romains seuls peuvent être impudiques impunément; c'est un privilége du nom et de la nation.... Nous nous complaisons dans l'impudicité, les Goths l'abhorrent; chez nous la fornication est un titre de gloire, chez eux elle est un crime et un péril[2]. »

Les lois visigothiques relatives à la propriété foncière et à la police rurale offrent quelques vestiges curieux du partage primitif des terres entre les conquérants et les Gallo-Romains. On y voit les propriétés rurales particulières désignées par le mot de sorts (sors, sortes) qui, dans le partage, fut employé pour marquer la part du conquérant nouveau venu dans les terres de l'ancien propriétaire.

Le terme de consorts (consortes) y marque collectivement les propriétaires fonciers visigoths, ceux qui avaient reçu des sorts; on y nomme hôtes

1 *Ibid.* l. 4

2 De Gub. Dei. VII, 6.

(hospites) ceux de la propriété desquels les sorts avaient éte détachés[1].

Une loi curieuse, qui est de même relative à ce partage primitif, fait voir qu'il avait donné lieu à de longs débats entre ceux qui y avaient gagné et ceux qui y avaient perdu. Elle montre que les conquérants, souvent mécontents d'un premier sort, en demandaient un autre, ou tout au moins un nouveau partage de la même terre. C'était le prolongement indéfini des violences du premier jour de la conquête; la loi citée y met un terme, en décidant que tout partage une fois effectué ne sera plus refait[2].

Encore un trait des lois rurales des Visigoths qui me paraît une restriction hospitalière assez remarquable du droit de propriété foncière, et qui, par cette raison, n'a pu être empruntée des lois romaines. Les voyageurs, les passants avaient la faculté d'entrer dans les pâturages non clos, d'y faire paître leurs bêtes de somme, d'y couper de la ramée pour leurs bœufs, d'y allumer du feu pour se chauffer ou faire cuire leurs aliments. Ils pouvaient, au besoin, prolonger cette halte deux jours entiers[3].

On déduit encore clairement de ces mêmes lois rurales qu'en acquérant des terres dans le Midi

(1) Lib. X. *pass.*

(2) Lib. X. tit. I. l. 1.

(3) Lib. VIII tit. II. 27.

de la Gaule, les Visigoths y avaient conservé le genre et le mode de culture qu'ils y avaient trouvés établis, et qu'ils avaient par conséquent acquis jusqu'à un certain point le genre et le degré d'industrie qu'exigeait cette culture. Il y est question de celle de la vigne, de l'olivier, du figuier, des arbres à fruit, des arbres résineux. Enfin, par une multitude de réglements qui font également partie de ce code visigoth primitif, bien plus intéressant que le dernier, on voit que l'éducation des troupeaux formait une branche considérable de leur agriculture.

Et ce n'était pas seulement à l'industie agricole qu'ils s'étaient appliqués. Une de leurs lois fixe la peine à laquelle doit être soumis quiconque, ayant reçu de l'or pour en faire des bijoux ou des ornements, en aurait soustrait une partie. Cette loi prouve qu'il y avait, parmi les Visigoths, des hommes qui avaient appris à travailler les métaux précieux et à leur donner diverses formes agréables[1].

Entre les dispositions générales des anciennes lois gothiques qui font honneur à l'équité de leurs auteurs, il y en a deux qui méritent d'être particulièrement remarquées. Par l'une il est établi, comme principe fondamental de tout l'ordre judiciaire, tant civil que pénal, que le juge ne peut jamais statuer que sur les cas déterminés par la loi.

(1) Lib. VII. tit. VI. 3.

Tout cas nouveau doit être soumis au roi pour être résolu d'une manière générale et devenir loi pour tous les cas semblables[1].

L'autre disposition que je voulais citer, c'est que celui qui, ayant une cause par-devant le juge régulier, l'aurait recommandée à un personnage puissant, à un homme en état de le patroniser, avait par-là même perdu sa cause, si juste qu'elle pût être d'ailleurs[2].

C'est aussi de ces anciennes lois d'Euric ou d'autres, éclaircies tantôt par les lois subséquentes, tantôt par les témoignages de l'histoire, qu'il faut tirer les seules notions que l'on puisse aujourd'hui se faire des formes du gouvernement et de l'administration des Visigoths. On observe sur ce point, ce qui a été déjà précédemment observé, un singulier mélange des lois romaines et de dispositions provenant d'un reste des vieilles habitudes germaniques.

Le chef national, le roi des Visigoths, n'est plus un simple chef de Barbares, chargé de conduire et de gouverner en guerre des hommes qui ne le suivent qu'aussi long-temps qu'ils y trouvent leur profit, leur plaisir et leur honneur; c'est un chef civil et politique, un législateur dont le soin principal est de maintenir l'ordre intérieur de la société, et ne faisant la guerre qu'accidentellement,

(1) Lib. II. I. 12.

(2) Lib. II. II. 7.

quand elle est dans l'intérêt national. En un mot, le roi des Visigoths est un vrai monarque dans le sens général attaché à ce mot chez tous les peuples policés.

Les officiers ou magistrats visigoths qui concourent avec le roi à l'exercice de l'autorité publique peuvent être divisés en trois classes. Les uns sont des dignitaires attachés au service personnel du monarque et destinés à lui former ce que l'on nomme une cour.

Les autres sont des officiers militaires; les troisièmes des officiers civils ou judiciaires.

En tête des premiers on trouve un comte des trésors (des revenus royaux), un comte des spathaires (chef de la garde du roi), un comte des notaires (présidant à la rédaction des lettres et des actes du roi), un comte de l'étable (chargé de la garde des chevaux du roi), un comte de la chambre ou des chambellans, un comte du patrimoine (intendant des biens-fonds de la couronne), un comte scanciarum (grand échanson).

Ces officiers étaient les principaux, mais non les seuls formant la cour des rois visigoths; ils avaient sous eux ou à côté d'eux un grand nombre de subordonnés, dont je me dispense de donner la nomenclature peu intéressante.

Rien n'indique qu'il y eût, chez les Visigoths, des assemblées équivalentes à ces assemblées nationales des peuplades germaniques, où chaque homme libre avait son avis et son vote sur les

affaires de tous. Les assemblées dans lesquelles se décidaient chez eux les affaires publiques se tenaient habituellement dans le palais du roi, qui les présidait. Les grands, les nobles, les officiers de la cour y assistaient, mais de manière à faire douter qu'ils y eussent beaucoup d'influence. Sidoine Apollinaire, décrivant une de ces assemblées, dit bien que les satellites à fourrure, c'est-à-dire sans doute les grands et les nobles, devaient y être admis; mais il ajoute que, de peur du bruit par lequel ils auraient pu troubler la délibération, on les obligeait à se tenir un peu à l'écart, en avant de la salle royale, dans des espèces de barrières où ils pouvaient bourdonner à l'aise, sans être entendus de l'intérieur par ceux qui y devaient parler ou écouter[1]. Il est assez clair que le conseil et le vote d'hommes que l'on traitait ainsi n'étaient pas réputés indispensables. Dans une autre occasion, il est vrai, Sidoine, faisant mention d'une autre assemblée où il devait être question d'une affaire importante pour les Visigoths, parle des vieux chefs de la nation qui s'y rendent en foule pour donner leur avis[2].

De quelque manière que l'on veuille concilier ces deux témoignages, il paraît certain que, si les rois visigoths consultaient leurs officiers ou leurs nobles dans la décision des affaires publiques, ce

(1) Epist. I. 1.

(2) Aviti Panegyr. V. 450. sqq.

n'était guère que pour la forme. Tout autorise à croire que c'étaient eux qui en décidaient, sans contradiction et sans contrôle assurés. Il était impossible, dans leur situation, qu'ils n'aspirassent pas à régner à la romaine, et ils y étaient parvenus.

Les chefs de l'ordre militaire prenaient le titre de ducs. Les autres officiers qu'ils avaient à leurs ordres tiraient leur titre du nombre d'hommes qu'ils commandaient. Ainsi l'on trouve parmi eux des millénaires, des quinquagentaires, des centeniers et des decaniers[1].

Outre ces offices militaires, il en est mentionné d'autres qui semblent avoir plus de rapport à l'organisation qu'au commandement des troupes. Ainsi, il y avait un officier des levées (exercitûs compulsor), un comte de l'armée (comes exercitûs).

Pour ce qui est du pouvoir civil et judiciaire, il était exercé par des comtes. Chaque ville principale ou épiscopale avait son comte, dont la juridiction s'étendait à tout le diocèse ecclésiastique. Ces comtes avaient sous eux des délégués, des adjoints, qui prenaient le titre de vicaires et se nommèrent par la suite viguiers. Comme dans la législation romaine, le comte d'un pays est souvent désigné par le titre de juge (judex), qui marquait la plus grave et la plus constante de ses fonctions.

L'idée, l'objet, la dénomination de ces divers

[1] Cod. Wisig. *pass.*

offices et de tous ceux qui s'y rattachent, sont empruntés de la législation romaine et des usages de l'Empire.

On pourra s'étonner de trouver dans le code des Visigoths une imitation si servile de la législation romaine et de si faibles traces des institutions germaniques; mais il doit y avoir en cela un peu de la faute des rédacteurs de ce code, et la chose vaut la peine d'être notée et expliquée.

Les lois de Théodoric, d'Euric, et les autres qui portent le titre d'antiques, furent indubitablement rédigées par quelques-uns des jurisconsultes gallo-romains devenus les sujets des rois visigoths. En tout ce qui ne sort pas des idées romaines ou ne s'en écarte pas trop, ces mêmes lois sont passablement précises et claires; elles sont beaucoup moins emphatiques et moins obscures que celles qui forment la masse du code visigoth, où elles sont aujourd'hui dispersées et comme perdues.

Mais toutes les fois que les jurisconsultes gallo-romains eurent à exprimer des idées ou des usages particuliers aux Visigoths, et pour lesquels le latin n'avait point de termes propres, il était inévitable qu'ils fussent vagues, obscurs, et que sous leur plume les traits caractéristiques des mœurs germaniques s'altérassent plus ou moins.

Toutefois, en regardant de près à quelques-unes de ces lois que les rédacteurs ont romanisées au moins par les termes, on ne laisse pas de reconnaître qu'elles furent faites pour des Germains,

pour un peuple dans la situation duquel il y avait encore quelque chose d'analogue à ce que présente l'établissement de tous les Barbares de la Germanie sur les terres de l'Empire.

Ainsi, par exemple, les lois 1, 2, 3, 4, 7, du livre V, titre III, du code visigothique qui sont évidemment des plus anciennes, sont aussi des plus curieuses à étudier. Elles prouvent qu'à l'époque de leur histoire que j'ai ici en vue, les Visigoths avaient chez eux un système régulier de patronage et de vasselage foncièrement le même que celui que nous verrons plus tard chez les Franks et chez les autres peuples germains. Voici les faits dont ces lois me paraissent l'expression certaine, bien qu'implicite et obscure.

Chez les Visigoths, un homme puissant, un homme riche, pouvait, par des dons, s'attacher un homme libre en qualité de serviteur ou de compagnon d'armes. Ces dons étaient pour l'ordinaire des armes et des terres. Se consacrer, se dévouer ainsi au service de quelqu'un s'appelait se commander, se recommander à lui. C'est exactement, et sous la même dénomination générale, le contrat du vassal et du seigneur féodal du moyen-âge. Seulement, dans la langue du rédacteur romain de la loi visigothique, le seigneur s'appelle patron (patronus) et le vassal buccellarius, terme employé pour désigner un homme au service, aux gages d'un autre.

Tout homme libre qui s'est recommandé à un

patron ou seigneur a la faculté, quand il lui plaît, de se recommander à un autre, en restituant au premier tout ce qu'il en a reçu, armes ou terres.

Le fils d'un vassal mort est libre de continuer ou non le service de son père auprès du patron de celui-ci.

La fille d'un vassal mort au service d'un patron reste sous la tutelle de ce patron et hérite de tout ce que celui-ci avait donné au défunt. Il est tenu de la marier à un homme de son rang; mais si, malgré lui, elle épouse un homme d'un rang inférieur, elle perd ce que son père tenait du patron.

Le fils d'un patron décédé est obligé de tenir les engagements de son père envers un vassal.

Le cas d'infidélité du vassal envers le patron est spécifié dans une loi, mais d'une manière obscure ou douteuse, et sans aucune indication précise d'une peine pour ce genre de délit. Il paraît que, dans cette espèce de transaction, la loi avait voulu maintenir au vassal sa pleine liberté, et n'avait donné sur lui au patron d'autre prise que celle de ses bénéfices.

Telles sont les principales données que m'ont offertes les anciennes lois des Visigoths pour juger de l'état moral et social de ce peuple, vers l'époque où ces lois furent faites. Considérées dans leur ensemble, elles font évidemment supposer chez les Visigoths un grand empressement à s'approprier de leur mieux la culture et les lumières des

Romains, tout en persistant à s'en distinguer par des mœurs simples et austères.

Du reste, il y a grande apparence que ces lois romaines, ou visant à l'être, n'étaient pas exécutées avec beaucoup d'exactitude, et qu'il y avait toujours parmi les Goths un parti barbare, un parti indiscipliné, hostile à ces influences de la culture romaine. On trouve des traces de l'existence de ce parti dans cette même portion du code visigothique que j'ai en vue. Il y a une loi dirigée contre ceux qui rassemblaient des troupes pour commettre des meurtres[1]: il y en a une autre où il s'agit de patrons rassemblant leurs vassaux pour des actes de sédition ou de vengeance.

Il paraît aussi qu'il n'y avait encore que peu de discipline dans les armées; des peines graves sont prononcées contre les gens de guerre qui pillent sur le territoire même des Visigoths. Nous ne voulons pas, dit Euric ou quelqu'un de ses successeurs, que nos provinces soient ravagées et pillées par les nôtres comme elles le seraient par l'ennemi. Le ton de dépit et d'insistance qu'il y a dans l'expression de cette volonté royale semble attester combien était invétéré et difficile à déraciner le désordre qu'elle signale.

Mais c'est peut-être des relations des nobles avec les rois que ressortait le plus fréquemment et avec le plus de violence, chez les Visigoths, cette

(1) VIII. I. 3.

opposition des vieilles habitudes de l'état barbare aux tendances de la civilisation. Ceux des nobles qui avaient de l'énergie, des richesses, des vassaux dévoués, et qui préféraient l'indépendance à tout, ne pouvaient se résigner à obéir à des rois qu'ils avaient faits. Ils ne pouvaient pardonner à ces rois d'être plus puissants dans la paix qu'à la guerre, et d'abandonner les mœurs et les lois de leurs temps de gloire et d'héroïsme pour les lois et les mœurs d'une race dégénérée, vaincue et trop ménagée par leurs pères.

A cet orgueil d'une nationalité barbare se joignaient des sentiments plus personnels et plus profonds de fierté et d'intérêt. Chaque homme puissant était naturellement porté à s'arroger la plus grande part possible des honneurs et des profits de la conquête, à être tout ce qu'il se sentait la force d'être, à user de sa puissance à sa manière et selon ses convenances.

Cela étant, il devait s'établir et il s'établit de bonne heure une lutte formelle et obstinée entre ces rois qui visaient à être de plus en plus absolus, de plus en plus romains, et ces nobles qui préféraient les charmes de l'indépendance primitive à tout le calme de la vie civile. De là des conjurations perpétuelles de ceux-ci contre les premiers. Des huit rois qui, en y comprenant Ataulfe, régnèrent sur les Visigoths depuis leur entrée en Gaule jusqu'en 508, deux seulement moururent en paix, de mort naturelle; quatre périrent victi-

mes de complots factieux; et les deux autres, qui furent tués sur le champ de bataille, l'auraient peut-être été plus tard par des conspirateurs.

Ce penchant des nobles visigoths à se défaire de leurs rois par le glaive est le trait le plus caractéristique par lequel les premiers historiens des temps barbares peignent les Visigoths. Grégoire de Tours, qui les abhorre comme Ariens et qui ne trouve jamais de termes assez injurieux pour parler d'eux, est enchanté de pouvoir les appeler un peuple accoutumé à tuer ses rois[1].

Cette espèce de guerre intestine entre les monarques et les nobles visigoths dura presque autant que leur monarchie elle-même ; elle dura jusqu'au règne de Swintila, qui prend l'intervalle de 642 à 649. Dans cet intervalle, ce roi, irrité de toutes les conspirations des grands, conspira à son tour contre eux, et sa conspiration eut un plein succès. Il fit exiler ou mourir tous ceux auxquels il soupçonnait des projets dangereux pour la royauté. On ne dit pas le nombre des exilés, mais il dut être de plusieurs milliers, à en juger par celui des tués, qui fut, dit-on, de sept cents, dont deux cents étaient des nobles du premier ordre et cinq cents d'un rang inférieur. Leurs biens, leurs femmes et leurs filles furent mis à la disposition du roi, qui distribua les uns et les autres à ceux de ses

(1) Sumserant enim Gothi hanc detestabilem consuetudinem, ut si quis eis de Regibus non placuisset, gladio eum adpeterent. Hist. III. 30.

adhérents sur la fidélité desquels il comptait et qui l'avaient sans doute puissamment aidé à se débarrasser des turbulents[1]. Après cela il n'est plus question, il est vrai, de nobles visigoths conjurés contre les rois; mais les Arabes surviennent, et la monarchie visigothique en Espagne est renversée en un jour.

Plus l'esprit d'indiscipline ou la jalousie ambitieuse des nobles visigoths étaient prêts à se signaler par des changements de monarques, plus il est à remarquer que les factieux ou les ambitieux ne songèrent jamais à partager la monarchie, à en faire plusieurs parts détachées, une pour chacun de ceux qui auraient eu la force de la prendre et de la garder. Ce respect pour l'unité de la monarchie gothique ne peut être attribué à un simple hasard; il paraît plus naturel de le regarder comme le fruit d'un sentiment très général, chez les Visigoths, des avantages de l'unité pour le bien et la gloire de l'État. Car notez que les prétextes et même les raisons n'auraient pas manqué aux ambitieux qui auraient songé à morceler une monarchie comprenant plusieurs peuples divers d'origine, de langage et de caractère, une monarchie composée de deux moitiés, appartenant à deux pays distincts et naturellement séparés par une grande chaîne de montagnes. On ne voit cependant, dans toute la durée de cette monarchie, qu'une seule tentative

(1) Fredegar. Chron. LXXXII.

faite pour détacher de vive force la Septimanie de l'Espagne, et cette tentative mal conçue fut presque aussitôt réprimée que hasardée.

Si l'historien a peu de données pour décrire l'état moral et social des Visigoths à la fin du cinquième siècle, il lui est encore bien plus difficile de faire connaître celui des Burgondes. C'est aussi dans la législation de ces derniers qu'il faut chercher le peu qu'il est possible de savoir d'eux ; mais sur ce point il y a quelque chose à observer. La rédaction du code des Burgondes est un fait qui appartient à une période historique à laquelle je ne suis point encore arrivé et de quelques années postérieure à celle que j'ai maintenant en vue. Il n'y a toutefois, je pense, ni impropriété ni fausseté historiques à attribuer à la fin du cinquième siècle l'état de mœurs et de culture que démontrent les lois burgondiennes, rédigées seulement au commencement du sixième. Les deux époques sont trop rapprochées pour qu'il y ait lieu à supposer, dans l'intervalle de l'une à l'autre, des changements notables dans la condition des Burgondes.

Dans le temps auquel je rapporte ce que j'ai à dire ici des peuples barbares établis dans la Gaule, Gondebaud régnait encore sur les Burgondes, et ce fut lui qui leur donna leurs premières lois. Nous verrons plus tard dans quelles circonstances et par quel motif particulier il se fit leur législateur. Il suffit d'observer ici en passant que, sur ce point

comme sur les autres, l'exemple des chefs visigoths dut avoir une certaine influence sur les déterminations de ceux des Burgondes.

Le code burgondien, tel qu'il nous est parvenu, est composé de deux différentes séries de lois : la première est celle des lois publiées par Gondebaud, vers l'an 502 ; la seconde est celle des lois données en 519 par Sigismond, le fils et le successeur de Gondebaud. Je fais abstraction de quelques lois additionnelles qui sont d'une date plus récente.

Le recueil entier est précédé d'une préface que l'on a souvent regardée comme ne faisant qu'une pièce d'un seul jet et du même auteur. C'est une méprise; cette préface en contient deux tout-à-fait distinctes, de deux auteurs différents et de deux diverses époques. L'une appartient au roi Gondebaud, et dut accompagner la publication de la partie du code burgondien donnée par lui. Lorsque, quinze ans plus tard, Sigismond fit des additions à ce code, il conserva en tête du tout la préface de son père, à laquelle il en ajouta une seconde plus développée, plus intéressante, et qui s'en distingue très aisément.

Déjà, plusieurs années avant la fin du cinquième siècle et presque dès le début du second règne de Gondebaud, ce projet d'un code burgondien était divulgué; on en parlait beaucoup, et il y a tout lieu de présumer que des jurisconsultes gallo-romains étaient intervenus dans son exécution. Nous avons vu Sidoine Apollinaire se moquer, dans une

de ses lettres, d'un certain Syagrius, qui avait appris la langue des Burgondes et se piquait de la parler avec élégance. Ce personnage, au dire de Sidoine, prétendait au titre de Solon des Burgondes, tant il mettait d'intérêt et de soin à discuter des lois pour eux.

Aussi le code burgondien se présente-t-il, au premier coup d'œil, comme un étrange amalgame de lois purement romaines, et de lois germaniques adoucies et tempérées dans l'intention évidente d'assimiler autant que possible celles-ci aux premières.

Ces lois admettent les compensations pécuniaires pour toutes sortes de délits, sans en excepter le meurtre; mais ce système de compensations diffère en un point capital de celui des Franks. Il y a égalité, devant la loi pénale, entre le Burgonde et le Romain du même rang; ils ont droit l'un et l'autre à la même compensation pour les mêmes violences commises envers eux.

Du reste, les Burgondes avaient appris, et ils reconnaissent par leur législation, que des hommes du même rang ont plus ou moins de prix, selon le plus ou le moins de services qu'ils sont capables de rendre à la société. Ce principe avait eté admis pour les esclaves, dont le meurtre était diversement compensé à raison de leurs professions et de leurs divers degrés d'industrie. Voici une courte échelle de ces différences :

Un laboureur et un porcher. XXX sous d'or.

Un charpentier,	XL sous d'or.
Un forgeron,	L
Un Argentier,	C
Un orfèvre,	CL.

On voit, par les compensations établies pour le meurtre des personnes libres, que la société se composait de trois ordres ou classes, dont chacune n'est caractérisée que par des termes vagues et généraux. Il y a des optimates, c'est-à-dire des grands, des nobles; il y a des personnes de condition moyenne, et d'autres de condition inférieure. Dans chacun de ces rangs entrent parallèlement des Burgondes et des Gallo-Romains.

Quelques-unes des lois burgondiennes, relatives au mariage et à la condition des femmes, sont particulièrement à noter.

Une de ces lois porte qu'une femme qui aura abandonné son mari sera étouffée dans la boue[1]. C'est un des supplices par lesquels Tacite nous apprend que les Germains de son temps punissaient les délits infamants. Quant au mari qui a quitté sa femme, il n'est tenu, s'il veut revenir à elle, qu'à lui payer une seconde fois le morgen-gabe (le don du matin)[2]. Ces deux lois, reste marqué des anciens usages germaniques, se trouvent dans le code des Burgondes à côté d'une troisième qui appartient à des intentions plus morales et plus ci-

(1) Lex Burgund. XXXIV. l. 1.

(2) *Ibid.* l. 2.

viles. D'après cette dernière loi, il y a pour un mari trois raisons légitimes de répudier sa femme; il a le droit de la renvoyer pour cause d'adultère, de maléfice et de violation des tombeaux. Il peut aussi, hors de ces trois cas, rompre son mariage; mais alors la loi l'oblige à s'en aller de chez lui et à y laisser sa femme en possession de tous ses biens[1].

Les lois relatives à la propriété foncière sont d'une grande importance chez les peuples germaniques; elles renferment presque toujours des données pour juger de la manière dont s'était fait le partage primitif des terres dans la crise de la conquête et du plus ou moins d'aptitude du peuple conquérant à devenir cultivateur.

Par celles des lois burgondiennes relatives à cet objet, on voit :

1° Qu'il y avait beaucoup de terres possédées en commun par l'ancien propriétaire et par l'hôte burgonde à qui en était échue une part.

2° L'un des deux co-propriétaires pouvait toujours requérir le partage absolu, la division définitive de la terre commune.

3° Les Burgondes avaient peu de goût pour l'agriculture et pour la propriété foncière; ils vendaient facilement les sorts ou parts de terre qui leur étaient échus. C'était, en quelque façon, se détacher de l'État et se tenir prêt à aller chercher

(1) Lex Burgund. XXXIV. l. 4.

fortune ailleurs. Une loi fut rendue pour prévenir cet inconvénient; à tout Burgonde n'ayant qu'une propriété ou qu'un sort il fut interdit de le vendre; celui-là seul qui en avait deux pouvait en vendre un[1].

4° La loi burgondienne donnait la préférence au Romain pour l'achat de la partie vendable des propriétés ou sorts du Burgonde. C'était une occasion qu'elle offrait aux propriétaires dépossédés par la conquête de rentrer peu à peu dans l'intégrité de leurs anciennes possessions[2].

5° Enfin une autre de ces lois et des dernières rendues fait voir que le partage des terres entre les Burgondes et les Romains n'avait pas été une opération d'un seul jet, entreprise, poursuivie et close dans un délai déterminé et pour n'y plus revenir ensuite. Ce partage était, pour ainsi dire, resté ouvert entre tout Burgonde nouveau-venu et tout Romain n'ayant point encore reçu d'hôte de la nation conquérante. La loi dont je veux parler met un terme à cet état précaire de la propriété romaine; elle ordonne la clôture des partages pour l'avenir et déclare immuables les partages faits.

Dans cette même portion du code burgondien, relative à la propriété foncière, il se trouve des articles où il me semble voir quelque réminiscence de cette époque reculée de la barbarie germanique

(1) Lex Burgund. LXXXIV. 1.

(2) *Ibid.* l. 2.

où la terre était cultivée en commun et où ses fruits appartenaient à tous. Tel est, par exemple, l'article qui permet à tout Burgonde n'ayant pas de forêt à lui de couper dans la forêt des autres le bois dont il a besoin pour son usage, sans que le propriétaire ait le droit de l'en empêcher. Il y avait cependant des arbres exceptés de cette espèce de communauté, tous les arbres à fruit, ainsi que les pins et les sapins[1].

La loi des Burgondes est la seule des lois barbares qui fasse un devoir positif de l'hospitalité et qui en punisse le refus comme un délit. Quiconque avait refusé son toit ou son foyer à quelqu'un qui l'avait demandé était tenu à une amende de trois solidi[2].

C'est là la partie la plus originale de la loi burgondienne, celle où s'est le mieux conservée l'empreinte des mœurs et des idées primitives des Germains. Mais, dans cette partie même, on ne laisse pas de reconnaître l'influence d'un esprit plus civil et plus humain que l'ancien esprit germanique, l'influence au moins vague et générale des idées et des lois romaines. Dans d'autres parties du code burgondien, l'imitation de la loi romaine est aussi évidente que possible. Le législateur barbare s'est borné à copier diverses dispositions plus ou moins

(1) Tit. XXVIII.

(2) Quicumque hospiti venienti tectum aut focum negaverit, III solidor. inlatione mulctetur. Tit. XXXVIII.

importantes du code théodosien, celles, par exemple, qui prescrivent la forme des donations et des testaments, celles qui règlent le douaire des femmes en cas de second mariage, et plusieurs autres qu'il importe peu de marquer.

Si l'action victorieuse des idées romaines perce dans les lois civiles des Burgondes, elle n'est pas moins manifeste dans les formes générales de leur administration et de leur gouvernement. Il entrait dans ce gouvernement beaucoup d'offices de création et de dénomination romaines. Tel était, par exemple, celui de patrice, auquel était attaché le commandement suprême des armées; tel était celui d'intendant du fisc. Les Romains n'étaient pas seulement admis à ces emplois éminents; il paraît que, dans l'origine et à l'époque même où nous en sommes, ils les exerçaient à l'exclusion des Burgondes; ce n'est qu'un peu plus tard et par une sorte d'exception graduelle que l'on en voit investir ces derniers. L'admission de cet autre officier portant le titre de spatharius est une autre imitation de l'organisation impériale; et la cour entière des rois burgondes, autant que l'on peut aujourd'hui s'en faire une idée, n'était qu'un mélange assez disparate d'offices germaniques et d'offices impériaux. On voit à celle de Sigismond des optimates, des comtes, des conseillers, des domestiques, des maires (majores domûs), des chanceliers. Or, tous ces offices, à l'exception peut-être de celui de maire, dont l'idée semble être germanique et dont

les attributions ne sont pas positivement connues, sont des offices d'institution romaine ; ce sont des pompes romaines avidement adoptées dans les cours de tous les rois des conquérants germains.

De ces aperçus rapides des emprunts faits par la législation barbare à la romaine, je passe à quelques considérations plus générales sur d'autres modifications que subirent, au milieu des Gallo-Romains, les idées et les usages des conquérants visigoths et burgondes.

Dans l'aperçu que j'ai donné plus haut de la littérature gallo-romaine du cinquième siècle, j'espère n'en avoir point exagéré le mérite ni l'importance. J'ai plutôt, ce me semble, couru le risque de passer pour l'avoir trop sévèrement jugée, pour en avoir trop dédaigné les côtés ingénieux et brillants. Que chacun en juge et en décide selon ses lumières et selon son goût. Ce qu'il y a d'incontestable et ce que je veux surtout observer relativement à cette littérature, c'est qu'elle eut, sous la domination des Visigoths et des Burgondes, une destinée tout-à-fait analogue à celle de la législation et de l'administration romaines. Les chefs de ces deux peuples mirent une bonne partie de ce qu'ils avaient d'intelligence et de vanité à la protéger, à la conserver; et l'on ne peut douter que, si la chose eût dépendu d'eux, ils n'y eussent

réussi. Le fait exige et mérite quelques développements.

Une fois transportés et fixés dans la Gaule, les gouvernants des Visigoths et des Burgondes se trouvèrent de plus en plus entraînés par la nécessité d'apprendre le latin. C'était l'idiome du nouveau culte qu'ils avaient embrassé; c'était celui de cette civilisation qui les enveloppait de toutes parts, qu'ils ne pouvaient se dispenser d'observer et de comprendre plus ou moins, ne fût-ce que pour s'en approprier les services. On a de la peine à concevoir un roi visigoth ou burgonde ne parlant pas, n'entendant pas le latin. Gondebaud avait pu et dû l'apprendre en Italie, à la cour de Ricimer, où il avait fait une longue résidence. Supposera-t-on que, dans les relations si intimes, si diverses, si graves d'Ataulfe et de Placidie, c'était la princesse romaine qui avait appris l'idiome du chef barbare? Théodoric II, l'un des plus grands et des meilleurs rois des Visigoths, avait, comme je l'ai dit ailleurs, reçu à Toulouse une éducation romaine toute classique. Il lisait Virgile et se piquait de le sentir.

Il y a cependant un de ces rois qui, à en croire au moins un témoignage historique, n'aurait ni parlé ni entendu le latin, et ce serait précisément le plus illustre de tous, ce serait Euric. L'empereur Nepos lui envoya, ainsi que je l'ai raconté en son lieu, Epiphane, évêque de Pavie, pour l'engager au maintien de la paix qu'il voulait rompre. Enno-

dius qui, dans sa biographie du saint évêque, nous a laissé de cette ambassade un récit stupidement ampoulé, parle d'un interprète qui aurait été là, pour rendre au roi le discours d'Epiphane[1]; or, ce discours étant latin, il s'ensuivrait qu'Euric n'entendait pas cette langue. Le fait peut être vrai, mais il est peu vraisemblable en lui-même, et suspect dans la bouche d'un rhéteur tel qu'Ennodius. Quoi qu'il en soit, on doit, si on l'admet, le tenir pour une exception notable; car de tous les rois des Visigoths, Euric est indubitablement celui qui fit le plus de choses et eut le plus de relations où il semble que la connaissance et l'usage du latin lui fussent indispensables.

Tous les actes écrits du gouvernement visigoth ou burgonde, du moins les principaux, ceux relatifs aux cas les plus généraux, étaient écrits en latin. Leur correspondance avec les gouvernements étrangers était en latin, même celle qu'ils entretenaient entre eux ou avec d'autres puissances germaniques. Et il n'y avait là rien que de simple, rien que de nécessaire. Il y avait d'abord, selon toute apparence, entre les nombreux dialectes de la langue germanique, des différences assez marquées pour que les divers peuples qui les parlaient ne s'entendissent pas entre eux sans une certaine difficulté, sans quelques précautions. En second lieu, et c'était là le pire, aucun de ces dialectes

(1) Ennodius, vita Epiphanii. p. 381.

n'était encore ni assez riche, ni assez souple, ni assez fixe, pour se prêter facilement et sûrement à l'expression journalière des intérêts de la conquête barbare, pas plus des moindres et des plus accidentels que des plus généraux et des plus élevés. Les premiers efforts, les premiers tâtonnements à faire pour appliquer les dialectes dont il s'agit à des usages politiques, étaient nécessairement très hasardeux, et peut-être n'est-il pas aussi singulier que l'on pourrait se le figurer d'abord de voir des Gallo-Romains essayer les premiers de remplir cette tâche pour le compte des Barbares.

C'est de quoi l'on trouve un exemple fort curieux dans une lettre de Sidoine Apollinaire, adressée à Syagrius, Lyonnais de famille consulaire[1]. Il se moque à outrance du zèle avec lequel il a été informé que l'élégant Gallo-Romain avait étudié la langue des Burgondes et de la perfection avec laquelle il l'avait apprise. Voici le passage piquant de cette lettre : « On ne saurait croire quel divertissement c'est pour moi et pour les autres, d'entendre dire qu'en ta présence un Barbare tremble de faire un barbarisme. Les vieux Germains au dos cassé t'admirent quand tu leur interprètes des dépêches; ils t'ont élu pour juge et pour arbitre dans leurs affaires. Nouveau Solon des Burgondes,

(1) Te presente formidat facere linguæ suæ Barbarus barbarismum... amplectuntur (Burgundiones) in te pariter et discunt sermonem patrium, cor latinum. (Lib. V. Epist. 5.)

quand il s'agit de disserter sur leurs lois, nouvel Amphion s'il s'agit d'accorder leur lyre, on t'aime, on te fréquente, on te désire; tu plais, tu es invité, employé ; tu décides, tu es obéi ; et ces Burgondes, bien qu'ils soient également grossiers, également rudes de corps et d'esprit, apprennent à la fois de toi le savoir romain et leur langue maternelle. »

S'il fallait parfois des Gallo-Romains pour traduire en idiome germanique, à des Germains, des documents rédigés en latin, à plus forte raison fallait-il aussi des Gallo-Romains pour les écrire. C'étaient d'ordinaire des rhéteurs, des poètes célèbres, que les rois des Burgondes et des Visigoths choisissaient pour secrétaires ou chanceliers. Nous verrons bientôt des lettres importantes écrites par Avitus, évèque de Vienne, à l'empereur de Constantinople, au nom de Gondebaud ou de son fils Sigismond, lettres que Syagrius lui-même n'aurait certainement pu traduire en idiome burgondien, et où il répugnerait de supposer que Sigismond ou Gondebaud n'entendaient absolument rien.

Euric avait pour secrétaire en titre un Gallo-Romain de Narbonne nommé Léon, petit-fils du célèbre orateur Fronton, et vanté comme le premier poète et l'un des rhéteurs les plus distingués de son temps. Sidoine Apollinaire parle des pièces officielles qu'il composait au nom du roi, et par lesquelles celui-ci imposait ses volontés tantôt à l'on ne sait quels peuples outre-mer, tantôt aux Barbares, probable-

ment aux Franks des bords du Vahal. Il qualifie ces pièces de déclamations très applaudies, ne doutant pas d'en faire ainsi le plus grand éloge[1]. Le passage est curieux; il constate expressément ce que j'avançais tout à l'heure que, même pour correspondre avec d'autres Germains, les rois visigoths et burgondes étaient obligés d'employer le latin.

En voyant cette langue si nécessaire aux conquérants de la Gaule, en voyant à quelle haute fortune un rhéteur pouvait s'élever à leur cour, on conçoit aisément qu'il y eût encore au cinquième siècle, dans cette contrée, des écoles de grammaire et de rhétorique, et que ces écoles eussent encore un reste d'importance et d'éclat. On comprend que, dans le vaste bouleversement d'une conquête barbare, la renommée littéraire fût encore une des puissances de la société vaincue. L'on ne s'étonne pas d'entendre Sidoine Apollinaire, effleurant d'un mot les conséquences de la domination barbare, s'exprimer ainsi : « Les dignités qui servaient autrefois à distinguer les conditions élevées des inférieures ayant disparu, il n'y aura désormais plus d'autre marque de noblesse que de savoir les lettres[2]. » Ainsi donc, au sentiment et au dire de

(1) Sidon. Apollinar. Epist. VIII. 3.

(2) Jam remotis gradibus dignitatum, per quas solebat ultimo à quoque summus quisque discerni, solum erit posthac nobilitatis indicium litteras nosse. Epist. VIII. 2.

Sidoine, il y avait encore en Gaule, sous la domination des Visigoths et des Burgondes, une aristocratie littéraire dans laquelle l'aristocratie politique pouvait se réfugier et chercher quelques dédommagements de la perte de ses priviléges. Les Barbares eux-mêmes briguèrent cette aristocratie. N'ayant d'abord appris le latin que par nécessité et très grossièrement, ils en vinrent peu à peu à le cultiver par goût et par vanité littéraire. Ce fut du moins ce que firent les Visigoths, et cela de très bonne heure, bien que l'on ne puisse dire au juste à quelle époque.

L'histoire littéraire a gardé des vestiges de l'existence de plusieurs écrivains de nation gothique, qui fleurirent probablement de la fin du cinquième siècle à celle du sixième[1], et dont plus probablement encore quelques-uns appartiennent aux Visigoths de la Gaule ou de l'Espagne. Je n'en citerai qu'un, mais qui mérite particulièrement de l'être; c'est Rotherius, sur lequel un agiographe du septième siècle, qui connaissait ses ouvrages, nous a laissé des notices assez curieuses. D'après ces notices, Rotherius avait écrit un grand ouvrage d'histoire générale, où il était entré dans beaucoup de détails sur celle de son temps. Il y avait, entre autres choses, raconté fort au long les guerres

(1) Tels sont, entre autres, Athanarid, Heldebald et Marcomir, fréquemment cités par le géographe anonyme de Ravenne, qui les qualifie du titre de philosophes.

d'Attila dans la Gaule, et il attribuait, à ce qu'il semble, au roi des Huns deux expéditions consécutives dans ce pays, la première terminée par la fameuse bataille de Châlons, et une seconde dirigée contre les Visigoths, qui aurait été poussée jusqu'aux bords de la Méditerranée, et dans laquelle auraient été anéanties plusieurs villes, celle d'Agde entre autres, alors considérable, et qui aurait été détruite de fond en comble. Il est singulier que Rotherius et Jornandès, tous les deux Goths, soient les deux seuls historiens qui aient parlé de cette seconde expédition d'Attila, qui passe généralement pour fabuleuse. Leurs témoignages semblent acquérir un certain poids par leur concert[1].

Si les rois, les prêtres et les autres chefs des Visigoths et des Burgondes étaient obligés de savoir le latin pour gouverner, pour entretenir des relations indispensables avec les hautes classes de la société gallo-romaine, pour se faire honneur, la masse des deux peuples, mêlée avec la masse des Gallo-Romains, ayant avec elle des rapports journaliers, urgents, intimes, continus, avait également besoin d'en apprendre l'idiome, qui était aussi le latin, seulement, comme nous le verrons mieux tout à l'heure, un latin beaucoup plus incorrect et plus grossier que celui des classes élevées.

Or, pour les Visigoths et les Burgondes, cultiver et apprendre le latin, même mal, c'était négliger l'idiome national, c'était s'exposer à l'oublier.

(1) Histoire littér. de la France par les Bénéd. tom. III. p. 403.

Aussi l'oublièrent-ils et finirent-ils par l'abandonner tout-à-fait, ayant dès lors perdu la marque la plus durable et la plus certaine de leur origine germanique. Il serait important d'avoir sur ce point des notices un peu positives, et l'on ne peut malheureusement en dire rien que de très vague.

Les Burgondes sont ceux dont on sait le moins à cet égard. Ammien Marcellin nous a conservé deux mots de leur idiome, les deux titres qu'ils donnaient à leur roi et à leur grand-prêtre; ils nommaient le premier *hendinos*, et le second *sinistus*[1]. Mais ces deux noms, probablement défigurés, annonceraient un idiome particulier, fort éloigné de celui des Goths et des Franks. Les seuls mots du dialecte des Burgondes auxquels on les reconnaisse avec certitude pour Germains sont les noms propres de leurs chefs, et quelques autres termes d'un usage plus général qui se sont glissés dans le texte latin de leur loi. On n'a pas, du reste, une seule phrase en ce dialecte; l'histoire n'en indique aucun document, aucun monument, ni poétique, ni autre; elle ne dit pas un mot d'après lequel on puisse entrevoir ou seulement soupçonner que les Burgondes, une fois établis en Gaule, y cultivèrent leur idiome avec une affection particulière et au-delà de la plus stricte nécessité.

Il n'en est pas, sur tout cela, de même pour les Visigoths. On a d'abord de leur dialecte des fragments précieux, plus que suffisants pour en don-

(1) Amm. Marcell. Histor.

ner une idée très positive, et l'on a de plus des raisons pour croire qu'ils gardèrent, avec plus d'affection et de tenacité que les Burgondes, l'usage de ce dialecte et les traditions poétiques qui le leur rendaient vénérable. J'ai parlé ailleurs de ces chants épiques où étaient célébrées les aventures et la gloire de leurs ancêtres. Ces chants étant le monument le plus populaire de leur langue, ils durent se conserver à peu près aussi long-temps que celle-ci; et si l'on savait à quelle époque les uns furent oubliés, on saurait par approximation en quel temps l'autre cessa d'être en usage. Malheureusement l'on ne sait rien de pareil. J'ai dit que ces poèmes ou d'autres semblables, composés à dessein pour l'occasion, avaient été chantés par les Visigoths à la bataille de Châlons, au milieu des honneurs funèbres rendus à leur vaillant roi Théodoric II, tombé dans cette bataille. J'ai eu de même l'occasion de dire que l'historien des Goths, Jornandès, parle de ces chants de manière à faire présumer qu'il les connaissait, ce qui prouve qu'ils existaient encore vers le milieu du sixième siècle, et l'on ne peut guère douter qu'ils n'aient vécu quelque temps encore après cêla dans la bouche des populations gothiques en Espagne, en Gaule ou ailleurs.

On sait des Goths d'Italie que, dans le cours du sixième siècle, ils rédigeaient encore parfois en gothique leurs actes notariés ; mais la plupart étaient rédigés en latin. On trouve seulement, dans

quelques-uns, de courtes formules intercalaires dans l'idiome national et en une écriture très approchante de celle inventée par Ulphilas.

Il n'y a, je crois, ou du moins je ne connais rien de tel chez les Visigoths. Il paraît que tous leurs actes privés ou publics furent rédigés en latin, sans mélange de phrases ou de formules en idiome gothique.

Il est toutefois plus que probable que ces peuples, du moins en Espagne, conservaient encore, au septième siècle, l'usage de leur langue maternelle. En 650, Eugène, évêque de Tolède, parle de l'alphabet d'Ulphilas de manière à faire présumer qu'il était encore alors usité; et il est bien évident que ce n'était pas pour écrire du latin, mais bien du gothique. Il paraît néanmoins qu'ils ne conservèrent guère leur idiome au-delà de cette époque, et que, dès le huitième siècle, il n'y avait plus, pour les Visigoths, d'autre langue que le latin ou que les dialectes romans qui achevaient de prendre la place du latin, à mesure que celui-ci achevait de se corrompre par suite de la décadence générale des lettres et de la société.

Mais l'époque où ce grand changement avait commencé pour les Visigoths remonte plus haut; elle remonte certainement jusqu'à celle que j'ai ici en vue. Je veux dire que déjà, dès le cinquième siècle, ils avaient commencé à parler le latin et les idiomes romans qui se formaient dès lors du latin et à côté de lui. C'est un fait important que j'ai

longuement développé ailleurs et que je crois d'autant plus devoir rappeler sommairement, que c'est ici le lieu d'exclure nettement du champ de l'histoire l'hypothèse vulgaire sur l'origine des idiomes néo-latins, hypothèse très accréditée et pourtant insoutenable.

Dans cette hypothèse, les idiomes néo-latins seraient le résultat assez tardif d'une altération du latin, occasionnée par son contact et son mélange avec les langues des Germains conquérants de l'Empire. Il n'y a là ni vérité, ni vraisemblance. Il est impossible de supposer que le latin ait été en contact et comme en lutte avec les idiomes germaniques, sans l'avoir été auparavant avec les idiomes primitifs des pays où le latin fut introduit par la conquête, pour y devenir peu à peu l'idiome dominant. A l'époque quelconque où les langues germaniques, en contact avec le latin, l'altérèrent, se mêlèrent avec lui, il y avait nécessairement et partout, à côté du latin grammatical plus ou moins pur, plus ou moins élégant, un latin populaire, rustique, qui, tout en faisant effort pour se rapprocher de plus en plus du premier, en restait néanmoins fort éloigné et fort distinct.

Le latin grammatical avait repoussé avec énergie, bien que parfois sans succès, toute intrusion des anciennes langues locales qu'il aspirait à détruire totalement; il n'en pouvait être de même du latin appris par les masses; ce latin était un mélange forcé et plus ou moins rude des termes et des for-

mes des anciens idiomes locaux avec les termes et les formes de l'idiome conquérant.

Dans toute société un peu nombreuse et parvenue à ce point de développement d'où résultent naturellement des différences prononcées de condition et de culture entre les diverses classes d'associés, ces différences s'étendent toujours et nécessairement à la langue. Les classes supérieures, celles qui ont du loisir et de l'instruction, parlent correctement et grammaticalement la langue commune, telle qu'elle a été fixée par les écrivains et les monuments de la littérature nationale. Les classes inférieures, au contraire, incapables de saisir l'ensemble systématique des formes de la langue, pour peu surtout que ces formes soient variées, délicates et compliquées, les mutilent, les simplifient, les modifient sans cesse, guidées en cela par un instinct mal observé, mais qui a certainement ses lois et ses procédés. Il se forme dès lors de la langue commune un ou plusieurs dialectes populaires, plus ou moins nettement distincts de la langue grammaticale. Les choses se passent toujours et nécessairement ainsi dans les sociétés même parlant une langue qui a toujours été la leur, et qui, n'ayant jamais été mêlée à aucune autre, n'a jamais pu être altérée ni modifiée par ce mélange.

Ce cas n'était point celui de la société gallo-romaine. Avant d'être obligés d'apprendre l'idiome de leurs conquérants romains, les divers peuples

de la Gaule avaient chacun sa langue propre, langue très différente du latin, en dépit de certains rapports d'origine et de parenté; cette langue première, il leur fallut l'oublier pour apprendre celle des vainqueurs. Or, il n'y a rien de plus difficile pour un peuple que d'oublier sa langue. Les classes supérieures y parviennent quand elles y sont stimulées par l'intérêt et la vanité; pour la masse, la tâche est incomparablement plus ardue. Un peuple obligé de changer d'idiome ne peut le faire que lentement et d'une manière incomplète; il se passe des siècles durant lesquels il mêle forcément à son nouvel idiome des termes, des formes, des tournures de l'ancien.

Tel fut exactement le cas où se trouva la masse des populations de la Gaule sous la domination romaine. Cette masse arriva, sinon partout, du moins dans la portion de beaucoup la plus vaste de la contrée, à entendre le latin et à le parler. Les faits que j'ai cités prouvent qu'au sixième siècle elle était parvenue à saisir à l'audition des compositions écrites en un latin difficile et recherché. Mais on sait que tout public est plus grammairien par l'oreille que par la parole, qu'il peut comprendre des choses qu'il ne pourrait dire, et qu'il a de la correction et de l'élégance du style un certain sentiment qui, si imparfait qu'il soit, va néanmoins toujours beaucoup au-delà de son savoir et de sa pratique. Nul doute que le latin des basses classes de la société gallo-romaine ne fût un latin très

incorrect, très mêlé de mots et de formes empruntés aux idiomes primitifs du pays. Nul doute qu'il ne formât plusieurs dialectes populaires, plus ou moins divers entre eux à raison de la diversité des éléments nationaux qui y figuraient comme hétérogènes. Nul doute enfin, pour arriver à la conséquence spéciale et positive que je voulais tirer de ces observations, nul doute, dis-je, que ces dialectes populaires du latin, qui existaient certainement et nécessairement dans la Gaule au cinquième siècle et même avant, ne soient les véritables germes, la source immédiate des dialectes romans destinés à remplacer un jour le latin dont ils étaient nés. C'était un des éléments de la civilisation future du moyen-âge qui se formait et se développait lentement au milieu d'un état de choses encore tout romain.

Je pourrai maintenant, en peu de mots, appliquer ces observations générales au fait particulier qui les a provoquées. En arrivant dans le midi de la Gaule, les Visigoths y trouvèrent indubitablement le latin déjà fort altéré par les basses classes, déjà fort entremêlé de mots des anciennes langues du pays, du gaulois proprement dit, du celtique, de l'aquitain, du ligurien et du grec des colonies phocæennes; en d'autres termes, ils y trouvèrent déjà plus ou moins développés tous les éléments des idiomes populaires nés du latin et destinés à lui survivre. C'est un fait dont je crois avoir donné ailleurs des preuves incontestables et qu'il serait

trop long de répéter ici. Ils ne firent et ne purent faire ni moins ni plus que modifier ce premier mélange, qu'y jeter un élément de plus. Obligés d'apprendre le latin et s'essayant à le parler, ils y portaient nécessairement à leur tour des formes, des mots de leur idiome germanique, qui se reconnaissent encore aujourd'hui, soit dans l'espagnol, soit dans l'ancien provençal, dans cet intéressant idiome, le premier de la grande famille romane, poli, civilisé et devenu capable d'exprimer les sentiments les plus délicats, les côtés enthousiastes de l'ame[1]. Il y a plus; outre les mots de leur langue nationale qu'ils jetèrent dans le latin, ils durent donner à divers termes de ce dernier idiome des acceptions nouvelles et particulières, à raison de ce qu'il y avait de particulier dans leur situation et leurs idées, acceptions dont quelques-unes persistèrent long-temps dans le provençal. Ainsi, par exemple, dans cette dernière langue, les mots dérivés du latin qui marquent l'action de séjourner, de s'établir à demeure dans un lieu, signifient également se réjouir, se délecter, mener

(1) Parmi les mots gothiques qui passèrent dans les dialectes romans du midi avec la même signification et presque sous la même forme, les suivants sont des plus remarquables et des plus sûrs :

Ahma, esprit; *azets*, facile, aisé; *auk*, partic. affirmat.; *beidan*, attendre, tarder; *drut*, chéri, aimé; *galha*, gras, vigoureux; *greitan*, pleurer; *hugjan*, croire, penser; *kiusan*, choisir; *land*, terre, pays; *maurnan*, être triste, avoir du souci; *mis*, mal; *trigwa*, trève, alliance; *wairpan*, jeter, quitter, etc.

joyeuse vie, passer agréablement le temps. Or, si quelqu'un devait naturellement donner aux mots dont il s'agit cette acception toute spéciale, c'étaient bien, à ce qu'il semble, des hommes qui avaient erré et guerroyé long-temps, en quête de bons pays, de bonnes terres et d'habitations commodes, où ils pussent savourer à l'aise les douceurs de la propriété et du repos.

Les Visigoths contribuèrent donc, dans le midi de la Gaule et en Espagne, à la formation des idiomes romans; c'est un fait certain, mais dans des limites que j'ai dû et voulu indiquer. Les éléments de ces mêmes idiomes, qui appartiennent aux antiques langues du pays, sont sans aucun doute en plus grand nombre, plus variés et plus caractéristiques que ceux provenant des idiomes germaniques. Ainsi donc, sur ce point de la langue, point capital et décisif dans l'histoire de la civilisation et des mélanges des peuples, on peut voir qu'au bout d'un siècle de séjour dans la Gaule les Visigoths avaient déjà plus pris des Gallo-Romains qu'ils ne leur avaient donné.

Il ne me reste plus, pour clore cet aperçu de l'état des Visigoths et des Burgondes dans la Gaule à l'époque indiquée, qu'à donner une idée des relations de ces peuples avec les Gallo-Romains.

Il n'y a pas lieu à supposer que les conquérants visigoths et burgondes, avec un respect et des

ménagements si marqués pour les institutions, les lois et les usages des vaincus, fussent durs et cruels pour leurs personnes. Tout au contraire oblige à croire que les relations entre les uns et les autres furent aussi paisibles, aussi bienveillantes que possible, dans la situation donnée. Mais la situation était violente; les uns étaient lésés dans leurs intérêts, blessés dans leur vanité, troublés dans leurs habitudes, et les autres encore trop barbares, trop incultes, pour n'abuser jamais de la force brusquement devenue leur droit. Il était impossible qu'il ne surgît pas, entre les uns et les autres, des répugnances d'autant plus motivées et plus senties que les deux races violemment rapprochées devaient rester plus long-temps distinctes sur le sol qu'elles occupaient en commun.

Il y avait une loi romaine qui interdisait les mariages entre Romains et Barbares[1]. C'était un dernier expédient de la politique des empereurs pour empêcher ces derniers de prendre une assiette fixe sur le sol de l'Empire. Rien n'indique ce que les Burgondes firent de cette loi, s'ils l'abrogèrent ou la maintinrent. Cette dernière supposition me paraît la plus vraisemblable.

Quant aux Visigoths, il est certain qu'ils n'osèrent point violer la loi en question, et qu'il n'y eut par conséquent point dès le principe, entre les

(1) Cette loi, rendue en 370 par les empereurs Valens et Valentinien, fait partie du Code Théod.

deux peuples, l'espèce de rapprochement social et politique qui serait naturellement résulté de mariages facilement et librement contractés entre eux. Ils l'abrogèrent cependant, mais trop tard pour se donner par-là une chance d'adoucir et de tempérer les inévitables mécontentements des populations assujéties. Ce fut Receswind qui l'abolit, de 653 à 672, plus de deux siècles et demi après l'établissement des Visigoths sur les terres de l'Empire; et encore l'abolition ne fut-elle pas complète. Elle ne fut pas pure et simple; pour qu'un Romain pût épouser une femme visigothe ou celle-ci un Romain, il fallut une permission, celle du comte de la cité[1]. Ce respect impolitique du gouvernement visigoth pour une loi faite contre les Barbares contribua certainement en quelque chose au maintien des répugnances primitives entre les conquérants et les vaincus.

Du reste, il est évident que ces répugnances durent être fort inégales à raison des divers sentiments et des divers intérêts de ces derniers. J'ai eu déjà l'occasion d'observer que les basses classes de la population gallo-romaine ruinées par les impôts, atrocement opprimées par les officiers de l'Empire et par leurs propres magistrats, loin de fuir la domination des Visigoths, avaient plutôt couru au-devant d'elle ou l'avaient attendue comme une délivrance. Rien n'oblige à présumer que la condition

1 Cod. Wisig. III. I. 1.

des colons eût été notablement empirée par le partage des terres qu'ils cultivaient entre les premiers propriétaires et les conquérants.

Même dans les classes élevées et instruites, il se rencontra beaucoup d'hommes qui prirent aisément leur parti de la catastrophe de l'Empire, et qui, s'attachant à la fortune des Barbares victorieux, leur vendirent au plus haut prix possible leurs conseils et leurs services. Ceux-là obtinrent dans le gouvernement de la conquête des emplois élevés, où trop souvent ils se montrèrent aussi avides et aussi cruels que les chefs même des Barbares, sachant d'ailleurs mieux que ceux-ci comment il fallait s'y prendre pour s'enrichir, et jusqu'à quel point ils pouvaient être impunément durs et pervers.

L'espèce de cour qui se forma naturellement autour des chefs germains se remplit, à ce qu'il paraît, de Gallo-Romains intrigants et corrompus, qui cherchèrent par toute sorte de moyens à s'y rendre nécessaires. Cela n'était pas difficile; les vices produits ou exaltés par les influences corruptrices du despotisme impérial n'avaient que trop de chances de se faire valoir auprès de chefs barbares, généralement avides de jouissances, de pouvoir, de trésors, et toujours aux expédients pour en obtenir plus qu'il n'était possible.

Quelques-uns des rois visigoths furent, il est vrai, comme nous l'avons vu, des hommes d'un caractère fier et austère, qui ne cherchèrent dans

la civilisation romaine que ce qui pouvait s'y trouver encore de noble, de sérieux, de profitable à tous, et auprès desquels il semble que les intrigants et les flatteurs gallo-romains ne purent pas faire une figure importante; mais ce sont des exceptions à un fait qui subsiste, que nous verrons ressortir du choc des événements ultérieurs, et dont je puis dès à présent donner ici un témoignage assez positif et assez curieux. Je le trouve encore dans les lettres de Sidoine Apollinaire, dans cet inépuisable répertoire de traits précieux pour l'histoire de la Gaule au cinquième siècle.

La lettre dont je veux parler est adressée par Sidoine à Thaumaste, l'un de ses parents à Vienne[1]. Chilpéric régnait alors à Lyon, et un frère de Thaumaste, Apollinaire, avait été dénoncé à ce roi comme partisan de Gondebaud, dans un moment où celui-ci revenait d'Italie avec des troupes pour reprendre le royaume dont il avait été dépouillé par Chilpéric. C'était donc un moment de troubles civils, où la dénonciation contre Apollinaire pouvait avoir des suites graves. Aussi toute sa famille s'en était-elle fort alarmée, Sidoine entre autres qui, ayant réussi à découvrir les dénonciateurs, écrivit aussitôt à Thaumaste pour les lui signaler. On voit par sa lettre que ces dénonciateurs étaient une faction gallo-romaine, qui dominait à la cour de Chilpéric et faisait trembler tout le pays.

(1) Epistol. V, 7.

Sidoine en trace un portrait fort détaillé, portrait chargé à l'excès, rempli de jeux de mots du plus mauvais goût, de traits intraduisibles à force d'être recherchés, d'allusions pédantesques aux choses les plus éloignées, mais pourtant vrai au fond et méritant dès lors d'être cité, sauf à être un peu adouci.

« Les dénonciateurs, dit Sidoine, sont ces mêmes hommes que la Gaule gémit d'avoir à supporter au milieu des Barbares plus humains qu'eux, ces hommes que redoutent ceux même qui sont redoutés, qui ont dans cette province le privilége de semer la calomnie, d'éloigner les personnes, de répandre les menaces, d'enlever les fortunes. Ce sont ceux dont on entend célébrer les occupations dans l'oisiveté, le butin dans la paix, la fuite dans la guerre, les victoires à table. Ce sont ceux qui traînent sans fin les causes qui leur sont confiées, qui entravent celles que l'on ne leur confie pas, qui font les dédaigneux quand on veut les éclairer, qui vous oublient quand vous les avez grassement payés. Ce sont ceux qui achètent les procès, qui vendent les recommandations, qui nomment tous les arbitres, qui dictent les jugements à rendre et annulent les jugements rendus; qui attirent les plaideurs, écartent les témoins...... Ce sont ceux devant lesquels s'avoueraient vaincus les Narcisse, les Pallas...ceux qui, ivres de richesses nouvelles pour eux, trahissent, par leur intempérance à en jouir, leur maladresse à les posséder....

Leurs plus solides espérances étant dans les bouleversements publics, les temps de troubles sont ceux qu'ils aiment; également tremblants de leur lâcheté et de leur conscience, lions au prétoire, lièvres au camp, ils craignent la paix de peur d'avoir à rendre compte, la guerre de peur d'avoir à combattre.... »

Je l'ai dit, et il serait superflu de chercher à le prouver, les hommes auxquels s'appliquait ce portrait étaient indubitablement des Gallo-Romains, et selon toute apparence des jurisconsultes, des avocats, des parvenus politiques arrivés de plus bas encore que ces derniers au rôle de conseillers et de meneurs des Barbares. Or, des hommes de cette espèce, il serait ridicule de supposer qu'il n'y en avait qu'à Lyon, et que Chilpéric était le seul chef germain en position d'avoir besoin d'eux ou de se figurer qu'il en avait besoin.

D'après ces diverses indications, il est permis de croire qu'il se trouva un assez grand nombre de Gallo-Romains qui, par divers motifs plus ou moins intéressés, se dévouèrent obséquieusement au service des Barbares et se firent, autant qu'il était en eux, les garants de leur conquête. Il n'en est toutefois pas moins vrai qu'une partie considérable des hautes classes de la société gallo-romaine se tint autant que possible à l'écart des conquérants, animée contre eux d'une haine et de répugnances que la contrainte et la peur exaltaient en les refoulant au fond des ames, pleine pour eux

d'un mépris égal à celui qu'auraient pu ressentir à sa place les Scipions ou les Fabius.

C'est encore Sidoine qui fournit sur ce point les indices les plus positifs et les plus sûrs de l'esprit de son temps; j'en rassemblerai quelques-uns. Voici d'abord un trait d'une lettre adressée à Philagrius, selon toute apparence l'un des membres de la curie de Clermont. — « Tu aimes, comme je m'en suis aperçu, les hommes paisibles, moi les trembleurs. Tu fuis les Barbares quand ils passent pour méchants, moi lors même qu'ils sont bons. »

Un autre des amis de Sidoine, Catullinus, personnage consulaire, lui ayant demandé un épithalame pour être chanté à un mariage auquel il s'intéressait, Sidoine, qui n'était point encore évêque et se trouvait à Lyon, entouré de Burgondes, lui répondit par une petite pièce de vingt-trois vers, que je vais essayer de traduire.

« Eh! sussé-je chanter, pourquoi me demander un chant en l'honneur de Vénus fescennienne, à moi entouré de bandes chevelues, assourdi de paroles germaniques et réduit à louer d'un air morne ce que chante le vorace Burgonde, oignant sa chevelure de beurre rance? Faut-il te dire pourquoi je ne puis chanter? Effrayée par les Barbares, Thalie néglige les vers de six pieds depuis qu'elle voit des patrons de sept. Oh! heureuses les oreilles, heureux les yeux et le nez auxquels ne s'exhalent pas chaque matin dix services d'ail et d'infâmes

ognons! O fortuné celui que n'envahissent pas brusquement dès le jour, sans plus de façon que l'on n'entre chez le vieux mari de la nourrice de son père, tant et de tels géants que la cuisine d'Alcinoüs les contiendrait à peine! Mais ma muse se tait et se tient les lèvres, après avoir un moment plaisanté dans ce peu d'endécasyllabes, de peur que quelqu'un ne les nomme une satire. »

Ce dernier trait, qui termine sérieusement une esquisse burlesque, mérite d'être remarqué comme indiquant que la poésie prenait parfois un ton plus courageux et plus mordant, pour parler des conquérants germains, pour en peindre le gouvernement et les mœurs.

C'est un fait dont Sidoine lui-même rend témoignage dans une autre de ses lettres adressée à Secundinus, poète lyonnais alors renommé, pour le féliciter d'une pièce de vers qu'il caractérise, bien qu'un peu vaguement, de manière à constater que c'était une satire contre les princes burgondes alors régnant dans la Gaule. Il y avait eu, comme je l'ai raconté, de sanglantes discordes entre ces princes; Gondebaud, d'abord chassé et proscrit par Chilpéric, avait fini par en prendre sa revanche; il l'avait vaincu, détrôné et jeté vivant dans un puits. Secundinus avait au moins indirectement flétri ces forfaits de famille dans les vers loués par Sidoine, et il y a tout lieu de présumer que c'est également aux chefs burgondes que se rapporte la fin de la lettre de Sidoine relative à ces vers. « Continue,

dit-il à Secundinus, à user courageusement des couleurs de la satire. Les vices croissants des tyrans de nos villes (tyrannopolites) ne te laisseront pas manquer de matière; car ceux que notre temps, notre pays et notre opinion tiennent pour fortunés, ne s'enflent pas si médiocrement de leurs succès que la postérité doive jamais avoir beaucoup de peine à en découvrir les noms; et l'opprobre des méchants n'est pas moins immortel que l'éloge des bons. Adieu. »

Je ne citerai plus qu'un passage de Sidoine qui, en confirmant ceux qui précèdent, est encore plus frappant et marque mieux ce qu'il y avait de général et de populaire dans le mélange de haine et de mépris qu'ils expriment tous pour les Barbares. Sidoine écrit à Probus, son camarade d'études et devenu depuis son cousin; il lui rappelle avec tendresse le temps où ils étudiaient ensemble, probablement à Vienne, la philosophie, sous un maître qu'il nomme Eusèbe et dont j'ai dit ailleurs quelques mots. Il fait un grand éloge de ses leçons, et tout rempli qu'il est de l'importune idée des Barbares, il se flatte que si ces Barbares, ou, comme il dit, ces Sicambres habitants des marais, ces Alains caucasiens, ces Gelons equimolgues, avaient pu entendre de pareilles leçons, les cœurs de corne, les fibres de glace de ces nations bestiales et grossières se seraient amollis. « Nous n'en serions plus maintenant, continue-t-il, à railler, à mépriser, à redouter, dans ces peuples, cette férocité stupide

qui s'exhale en inepties, en fureurs, en brutalités, comme celle des animaux sauvages. »

Et ces brusques, ces vives effusions de colère et de dépit d'homme civilisé au milieu du spectacle et des résultats prévus ou non d'une conquête barbare, ce n'est pas seulement dans les écrits de Sidoine Apollinaire qu'on les rencontre. On trouve chez d'autres auteurs contemporains des témoignages équivalents, d'autant plus significatifs que l'on peut être sûr qu'ils ont été plus ou moins tronqués, adoucis, voilés par la crainte de blesser les conquérants, ou par le besoin instant de les ménager. Voici, par exemple, une lettre écrite par Avitus, évêque de Vienne, à Aurélien, un de ses amis, en réponse à une autre que celui-ci lui avait adressée pour le féliciter de je ne sais quel intervalle de repos et de paix survenu dans les troubles et les désordres de l'invasion, ou plutôt de la domination des Burgondes. A travers le ton et la recherche de bel-esprit qui règnent dans cette lettre, je crois y sentir un reflet de la mélancolie de l'époque, de celle au moins des hommes qui avaient le courage d'arrêter leur pensée sur les causes et les inévitables conséquences des invasions germaniques. Cette lettre est probablement postérieure en date à celles de Sidoine que j'ai citées; mais peu importe à quel moment du cinquième siècle elle se rapporte; le sentiment qui y respire convient au siècle entier.

« Oui, sans doute, c'est un indice manifeste de

prospérité, si fugitive et si faible que doive être cette prospérité, de pouvoir recevoir des nouvelles de ses amis, à la faveur de ce moment de tranquillité qui nous luit. Mais cette tempête diluvienne d'événements et de désastres que vous me décrivez ne peut cesser d'agiter les choses humaines aussi long-temps qu'il faut voguer sur cet océan du monde. Ainsi donc, s'il nous est donné de respirer dans les calamités du temps, nous devons y voir un intervalle plutôt que le terme de nos périls. C'est je ne sais quel peu de clarté qui nous apparaît dans nos misères, moins pour les dissiper que pour les bien montrer, afin que nos ames, au lieu de s'amollir dans une sécurité trompeuse, reprises d'une crainte plus grave, se refassent à la souffrance.

« Cessez donc, ô excellent homme, de regarder comme des maux finis des maux qui fermentent, et quand à la tempête adoucie par une force opposée succède un rayon de bonace, usez du changement, ne vous en réjouissez pas, et que jamais la prospérité ne vous élève ni l'adversité ne vous abaisse au point que votre sentiment pour vos amis varie comme les temps. N'oubliez jamais vos promesses; écrivez-moi, ou du moins aimez-moi, car cela, rien ne peut vous l'interdire; mais quant aux orages dont vous me parlez dans vos lettres, n'espérez de port que dans ce monde où la tranquillité n'a plus de naufrage à craindre[1]. »

(1) Alcimi Aviti Epist. XXXIV.

Du reste, si vives, si générales que pussent être les répugnances des nobles gallo-romains pour les conquérants germains, quelques regrets qu'ils eussent de leurs dignités réduites à de vains noms, de leurs immenses terres diminuées de moitié ou des deux tiers par un partage forcé avec les Barbares, ces regrets et ces répugnances n'avaient aucune importance politique. C'était assez, pour ceux qui les éprouvaient, de les exhaler entre eux; il n'y avait plus de grands caractères, plus d'hommes populaires pour essayer de les exploiter dans un intérêt gallo-romain. On craignait encore trop les Barbares, on les trouvait encore trop puissants pour oser concevoir l'idée de leur disputer leur domination. On était aussi trop près des guerres, des dévastations, des massacres, des pillages qui avaient marqué toutes les tentatives de ces Barbares pour s'affermir ou s'étendre; on était trop épouvanté et trop affaibli pour risquer, de propos délibéré, de les renouveler sur quelque point du territoire que ce fût.

Il y avait toutefois une foule de nobles gallo-romains encore opulents et puissants qui, peu à peu, sans en avoir le dessein et par le seul mouvement naturel des choses, prenaient sous le gouvernement de la conquête des positions où ils pourraient un jour inquiéter ce gouvernement. J'ai avancé précédemment comme une chose très vraisemblable que beaucoup de ces éminents personnages qui, sous le régime impérial, avaient

tenu pour un de leurs plus beaux priviléges celui d'être exempts du joug humiliant de la curie, cessèrent, sous les Barbares, de dédaigner cette institution désormais moins odieuse et encore puissante. Ils durent y entrer alors; et ne purent y entrer sans la renforcer, sans la relever encore, sans contribuer à en faire cette force vive, tenace, et toute gallo-romaine que nous verrons bientôt en jeu contre la conquête.

Beaucoup d'autres puissants Gallo-Romains, dépouillés de leurs emplois, se retirèrent dans leurs terres, parmi leurs colons et leurs clients encore nombreux, et à la tête desquels ils se trouvèrent dans une condition qui n'était pas sans une certaine analogie avec celle de ces chefs de clans, leurs ancêtres, dont la turbulence n'avait été complètement réprimée que par la conquête et la domination romaines. Quelques-uns d'entre eux, qui avaient ou plus de terreur des Barbares ou plus de motifs de se défier d'eux, se retirèrent à l'écart, dans des retraites fortifiées qu'ils s'étaient construites sur les points les plus sûrs de leurs domaines. Le fait est curieux en lui-même; il est important par ses conséquences; j'essaierai donc de le préciser un peu, en attendant le moment d'en mettre les suites au jour.

Ce n'était pas assez pour les nobles gallo-romains des quatrième et cinquième siècles de ces délicieuses villas où se déployaient en liberté le luxe et l'élégance de la vie romaine; beaucoup d'entre

eux possédaient sur les montagnes, dans des lieux sauvages et d'accès difficile, des demeures de sûreté, des espèces de châteaux, de véritables forteresses. Il y a même lieu de présumer que tout personnage un peu puissant en possédait plusieurs, afin de pouvoir au besoin se réfugier de l'une dans les autres.

C'est Sidoine Apollinaire qui, dans un passage extrêmement curieux d'une de ses lettres, atteste à la fois ces particularités et le fait principal auquel elles se rattachent. Sidoine, déjà évêque de Clermont, écrit à un noble Arverne nommé Aper, l'engageant à se rendre de la campagne à la ville, pour assister à la cérémonie prochaine des Rogations; mais ne sachant pas précisément où il est, il le questionne là-dessus. « Es-tu aux eaux thermales, lui dit-il; ou bien visites-tu à la ronde tes forteresses dans les montagnes, un peu embarrassé du choix entre celles si nombreuses que tu possèdes[1] ? » Ce trait de Sidoine indique certainement, comme nous le verrons encore mieux tout à l'heure, un goût, un besoin, un usage plus ou moins général parmi les hommes opulents de son époque. Nul doute que, parmi les nobles Arvernes, il n'y en eût plusieurs qui, comme Aper, possédaient des lieux de refuge, des forteresses dans les montagnes ou dans des sites escarpés.

Mais quel pouvait être le motif d'un usage si

1 Epist. V. 14.

fastueux ou de précautions si recherchées? Voilà ce qu'il serait intéressant de savoir et n'est pas facile de dire. Il n'est guère probable que ces forteresses eussent été toutes bâties au cinquième siècle, et toutes pour des circonstances exclusivement relatives à ce siècle. Quelques-unes au moins, on est obligé de le supposer, remontaient à des temps beaucoup plus anciens, à ces temps où les chefs encore barbares des peuplades celtiques guerroyaient l'un contre l'autre, sur tous les points du pays. Nul doute qu'ils n'eussent élevé des forteresses sur ceux de ces points qui s'y prêtaient le mieux, et où la nature elle-même leur avait épargné une bonne partie de l'œuvre.

Les premières invasions des Barbares avaient donné sans doute à ces vieilles forteresses celtiques un prix et une importance qu'elles avaient dû perdre depuis long-temps; et l'on conçoit les motifs qu'ils avaient eu de les restaurer et de les multiplier, à mesure que les invasions étaient devenues plus fréquentes et plus sérieuses.

On voit encore, dans la Haute Provence, les ruines d'un lieu célèbre qui fut à coup sûr une retraite, une forteresse du genre de celles dont je veux parler, et peut dès lors en éclaircir un peu l'histoire et la destination. Les ruines dont il s'agit sont à trois ou quatre lieues au nord-est de Sisteron, près du village de Dromon, dans un vallon profond et des plus sauvages, de toutes parts enclos par des roches à pic. Ce lieu se nomme aujourd'hui

Théouls, corruption de son ancien nom grec Théopolis; mais il ne fut, selon les apparences, jamais assez considérable pour mériter le nom de ville.

Le vallon, l'espèce d'entonnoir dans lequel on en voit les ruines, faisait partie des propriétés de Dardane, de ce préfet du prétoire des Gaules dont j'ai eu à parler à propos de la descente d'Ataulfe en Provence. Ce fut lui qui eut l'idée de faire de ce vallon une retraite fortifiée, un lieu de refuge pour sa famille et pour les populations du voisinage. Il fit tailler, dans la roche vive, une ouverture que l'on pût aisément fermer par une porte, et dans l'enceinte ainsi close, élever les édifices dont il reste encore quelques débris. Le travail était grand et hardi pour un simple particulier; Dardanus en voulut perpétuer le souvenir par une inscription célèbre qui se lit encore sur l'un des flancs du rocher taillé, et dont ce récit n'est que l'extrait.

Ce travail fut exécuté vers le temps de l'invasion des Goths, qui en fut indubitablement l'occasion.

Et ce n'était pas seulement dans les montagnes, dans des lieux écartés et d'accès difficile, sur des pointes de rocher, que les nobles gallo-romains du cinquième siècle s'étaient bâti des retraites fortifiées. Ils flanquaient parfois aussi de citadelles leurs plus belles villas, dans les sites les plus riants. C'est encore Sidoine Apollinaire qui nous l'apprend dans une pièce de vers où il n'y a guère que cela de curieux.

Il décrit, dans un cadre mythologique assez ridi-

cule que j'ai déjà signalé, l'habitation de Léontius, grand personnage qu'il qualifie du titre de premier des Aquitains. Cette habitation, nommée Burgus, était au pied d'une haute colline, un peu au-dessus du confluent de la Garonne avec la Dordogne, et aux bords de celle-ci. Elle se composait de deux parties distinctes, que le poète décrit séparément.

Au bas du coteau, sur la rivière, était située la villa proprement dite, avec ses vestibules, ses thermes, ses portiques, sa maison d'hiver et sa maison d'été. Sur le coteau s'élevait une forteresse, une vraie citadelle dont Sidoine vante les hautes murailles et les tours aériennes, destinées, comme il dit, à servir à la fois de décoration et de protection. Il n'existait, ajoute-t-il, point de machine capable d'en ébranler les remparts, ni bélier, ni tortue, ni tour roulante. Elle était faite pour résister de même à la sape et à la mine[1]. On voyait encore au dix-septième siècle un château nommé le Bourg, probablement bâti des débris, ou peut-être lui-même un reste de l'ancienne forteresse dont il avait gardé le nom.

Il y eut, selon toute apparence, de nobles gallo-romains qui, dès le cinquième ou le sixième siècle, se retirèrent définitivement dans ces sortes de forteresses, où ils purent aisément se cacher aux Barbares peu pressés de s'aventurer dans les lieux écartés et difficiles. Le fait est que, parmi

(1) Sidon. Apollin. Carmen XXII.

tous ces seigneurs féodaux, dont nous verrons, dès le dixième siècle, poindre les châteaux sur tous les rocs et dans toutes les gorges du Midi, il s'en rencontre plusieurs qui sont incontestablement d'origine gallo-romaine, et dont on a de la peine à concevoir l'existence dans des lieux si sauvages, si on ne la rattache pas aux révolutions du cinquième siècle.

Pour ajouter quelques traits à ce rapide aperçu des relations des Gallo-Romains avec leurs conquérants germains, je dois considérer de plus près que je n'ai pu le faire jusqu'ici la conduite du clergé envers ces derniers. Elle fut tout autre que celle de cette portion la plus fière, la plus romaine de la noblesse gauloise, que nous venons de voir se mettre, autant qu'elle le pouvait, à l'écart des Barbares; j'ajouterai qu'elle fut beaucoup plus active, plus habile et plus féconde en résultats.

Le désastre inouï des invasions et des victoires des Barbares au cinquième siècle n'avait pas seulement bouleversé tous les intérêts matériels, humilié les vanités de tout grade, accumulé sur toutes les conditions tous les genres de misère et de douleur. Il avait fortement ébranlé les imaginations; il y avait jeté des doutes funestes, de sombres idées d'avenir, des regrets amers du passé; il avait troublé des opinions chrétiennes qui n'étaient point encore suffisamment affermies, celles surtout du gouvernement providentiel de Dieu, gouvernement attentif à tous les événements de ce monde,

les dirigeant tous avec une intelligence et une justice suprêmes. Les chrétiens ne savaient comment concilier, avec un tel gouvernement, les calamités sans mesure et sans nombre qui changeaient brusquement la face du monde, et semblaient livrer à la barbarie les résultats accumulés de la civilisation du genre humain.

Quant aux païens, ils étaient moins embarrassés ; ils n'hésitaient pas à voir, dans ces calamités, les conséquences et la punition de l'abandon du culte ancien, et ils imputaient franchement au christianisme toutes les hontes, tous les revers et tous les maux de l'Empire. Ces clameurs païennes avaient éclaté au milieu des terreurs de l'invasion de Radagaise, elles avaient redoublé à la prise de Rome par Alaric, et rien de ce qui s'était passé depuis n'était fait pour leur imposer silence.

Presque également alarmée des blasphèmes de ses adversaires et des doutes des siens, l'Église ne pouvait se dispenser de s'expliquer sur ce qui provoquait les uns et les autres, et de prouver, si elle le pouvait, que les malheurs de l'Empire et les prospérités des Barbares n'avaient rien d'incompatible avec la doctrine du gouvernement providentiel de Dieu. La tâche n'était pas aisée ; mais elle n'était pas au-dessus du génie qui se l'imposa le premier. Ce fut saint Augustin. Pressé de remplir cette haute tâche, l'illustre évêque se mit, dès 413, trois ans après la prise de Rome, à écrire son immense et célèbre traité de la *Cité de Dieu*, l'ou-

vrage le plus hardi et le plus profond qui eût été jusque là composé en faveur du christianisme.

L'objet de cet ouvrage était de prouver qu'il ne faut point chercher dans ce monde le but du gouvernement de Dieu, ni le terme de ses desseins sur l'homme. Ce monde en effet est rempli de maux et de biens communs aux bons et aux méchants, et dont cette communauté même indique suffisamment l'imperfection, l'incomplet et la nature transitoire. Au-delà de ce monde, de cette cité de passage et d'épreuve, il y a une autre cité, une cité éternelle, celle de Dieu, où tout est justice, où le mal n'existe plus que comme punition, le bien que comme récompense. Le plus aride extrait de ce grand ouvrage serait encore trop étendu pour trouver place ici. Je n'en puis citer que des passages isolés qui ont directement trait à mon dessein; ce sont ceux où il s'agit de la conduite des Visigoths à Rome, quand ils l'eurent prise, et des rapprochements par lesquels saint Augustin relève cette conduite, cherchant à la présenter sous le jour qui convenait à ses vues. Voici un de ces passages.

« Tout de ce qu'il y a eu, dans ce récent désastre de Rome, de ravages, de massacres, de pillages, d'incendies, de misères, tout cela est arrivé conformément à toutes les guerres. Mais ce qu'il y a eu là de nouveau, d'inouï en cas pareil, c'est que la férocité barbare se soit montrée adoucie au point que de vastes basiliques aient été choisies pour être remplies d'hommes à épargner, comme des

lieux où nul ne serait frappé, d'où nul ne serait enlevé, où l'on conduirait pour les sauver tous ceux qu'aurait épargnés la pitié des ennemis, où nul ne serait fait prisonnier, pas même par ceux des Barbares restés féroces. Quiconque ne voit pas que tout cela doit être attribué au nom du Christ et aux temps chrétiens est aveugle. Quiconque le voit et n'en loue pas Dieu est un ingrat, et quiconque s'offense de l'en entendre louer est un insensé. Que tout homme sage prenne bien garde à ne pas faire honneur de pareilles choses à la férocité des Barbares. Celui-là seul a épouvanté, a enchaîné, a miraculeusement adouci ces ames sauvages et brutes, qui a dit, si long-temps d'avance : « Je visiterai leur iniquité la verge à la main [1]. »

Dans un second passage saint Augustin rapproche les cruautés des proscriptions de Sylla de celles des Visigoths à la prise de Rome. Après un énergique et sombre tableau des premières, il poursuit en ces termes :

« Où est, de la part des nations étrangères, un exemple de rage, ou, de la part des Barbares, un exemple de férocité à comparer à cette victoire de citoyens sur leurs concitoyens? Qu'a vu Rome de plus funeste, de plus atroce, de plus terrible, de l'ancienne irruption des Gaulois, de celle toute récente des Goths, ou des fureurs de Marius, de Sylla et des autres illustres personnages de leurs factions?

(1) De Civit. Dei. lib. I. 7.

Les Gaulois, il est vrai, égorgèrent le sénat et tout ce qu'ils rencontrèrent dans la ville; mais le Capitole tint contre eux, et à ceux qui s'y trouvaient ils vendirent à prix d'or la vie qu'ils auraient pu leur ôter, sinon par le fer, au moins par un siége. Les Goths ont épargné tant de sénateurs qu'il y a lieu de s'étonner qu'ils en aient fait périr quelques-uns. Mais, du vivant même de Marius, Sylla occupa en vainqueur ce Capitole qui avait échappé aux Gaulois, pour dicter de là les massacres, et fit égorger plus de sénateurs que les Goths n'en avaient dépouillés[1]. »

N'y a-t-il pas, dans ces considérations quelque chose de tant soit peu sophistique qui en affaiblit l'autorité? Il y avait eu dans Rome prise d'assaut par les bandes d'Alaric, des dévastations, des incendies, des pillages, des massacres, des outrages de toute espèce. Mais à tout cela saint Augustin ne trouvait rien d'étrange; tout cela, comme il dit, était ce qui arrive dans toutes les guerres. Qu'est-ce donc qui l'étonnait? qu'est-ce qui le faisait crier au miracle? C'était qu'il n'y eût pas eu, à la prise de Rome, autant de ravages, de massacres et de calamités qu'il aurait pu y en avoir; c'était qu'il y eût eu des hommes épargnés, des Romains conduits par les Barbares eux-mêmes dans des églises où leur vie et leur liberté devaient être respectées. Il ne serait pas aisé de distinguer, dans cette catastrophe,

1) Lib. III. 29

la part du fait ordinaire de celle du miracle; et peut-être faut-il, pour être juste, attribuer une bonne partie de ce miracle à l'effet de ce grand nom de Rome sur des Barbares à demi chrétiens, qui commençaient à se policer, et commandés par un chef dans les instincts duquel il y avait quelque chose de magnanime, qui avait reçu de fortes impressions du spectacle de la civilisation, et qui aurait mieux aimé gouverner Rome que la prendre pour la dévaster et la piller.

Quoi qu'il en soit de la solution donnée par saint Augustin des objections contre la Providence, tirées des calamités des invasions germaniques, cette solution et les théories sur lesquelles elle était fondée eurent la plus grande influence sur les opinions et la conduite du clergé chrétien. Ce fut dans cette hardie création de la cité de Dieu que les docteurs ecclésiastiques de l'Occident apprirent à chercher les beaux côtés du caractère des Barbares et les raisons providentielles de leurs succès. Partout où il y avait des Barbares la doctrine de saint Augustin devait être bien accueillie du clergé. Elle devait l'être et le fut mieux que partout ailleurs en Gaule, où les Barbares étaient plus puissants et plus nombreux, et où le clergé comptait dans son sein beaucoup d'hommes ingénieux, capables de faire valoir les doctrines dont il s'agit, de les résumer, de les orner, de les modifier selon les localités et les circonstances.

Prosper d'Aquitaine ne se contenta pas d'en

avoir mis la substance en vers ; il y revint dans un petit traité en prose sur la vocation des nations, traité où il se félicite naïvement et sans détours oratoires de ces immenses bouleversements de l'époque qui, jetant des flots de Barbares païens parmi les nations civilisées et chrétiennes, multipliaient d'autant, pour les premiers, les chances de leur conversion[1].

Ce fut cette même doctrine que Salvien de Marseille exposa et abrégea à sa manière dans son fameux traité du Gouvernement de Dieu. J'ai cité de cet ouvrage des morceaux qui en indiquent suffisamment l'esprit et l'objet. Salvien a voulu y démontrer que les véritables calamités de l'Empire devaient être imputées au despotisme impérial, à l'avarice et à la cruauté de ses agents, à l'insatiabilité du fisc, à la corruption et à l'égoïsme des riches. Les irruptions des Barbares ne sont à ses yeux que la juste punition de tous ces vices des gouvernants et des gouvernés ; elles ne sont que l'heureux terme de misères devenues intolérables. Le royaume des Visigoths lui apparaît comme un refuge ouvert par miracle aux malheureux que l'administration impériale avait réduits au désespoir. Dans ces terribles Visigoths, au nom desquels tout Romain devait rattacher tant de funestes

(1) Ex omni gente, ex omni conditione adoptantur quotidie millia senum, millia juvenum, millia parvulorum, et affectibus gratiæ christianæ, etiam ipsa quibus mundus atteritur arma famulantur. De vocat. Gent. II, 33.

souvenirs, Salvien ne voit et ne veut voir que des hommes moins corrompus que les Romains. Il ne se demande pas si, au despotisme et aux vices du gouvernement impérial, il n'y avait pas quelque autre fin possible que la domination des Barbares; si cette domination ne devait pas être mortelle pour des lumières, pour des talents, pour des vertus, résultat d'un état social dont elles compensaient toutes les imperfections. Il n'y a pour lui, dans les conquêtes des Barbares, qu'un fait pur et simple, un fait accompli, irrévocable, expression directe et fidèle d'une volonté suprême attentive à tout et en tout parfaitement équitable.

Salvien a bien parlé des Franks et des Burgondes, mais il n'en a parlé que rarement, sans détail et sans intention expresse de se faire leur apologiste. Mais ce qu'il ne fit pas, il se trouva pour le faire d'autres évêques, d'autres prêtres, d'autres disciples de saint Augustin. Nous verrons un peu plus tard que les Franks furent, de tous les Barbares, ceux auxquels le clergé fit le plus d'avances et prodigua le plus d'éloges. Je me bornerai à rapporter ici quelques traits de la manière dont il envisagea l'invasion des Burgondes.

On a plusieurs homélies de saint Eucher, évêque de Lyon, de 434 à 454, homélies qui portent tous les caractères de compositions faites pour le peuple et prononcées devant lui. Il y en a une qui contient un passage curieux, relatif à des incidents de la conquête des Burgondes, qui n'ont point été

notés par l'histoire et qu'il est difficile d'y rattacher. Il s'agit, je crois, de la prise et de l'occupation de Lyon; mais assez peu importe d'ailleurs le fait précis de la conquête burgondienne auquel se rapporte ce morceau. Ce qu'il y faut remarquer, c'est la manière dont l'évêque caractérise les conquérants.

« Tout le pays, dit-il, tremblait à l'approche d'une nation puissante, irritée; et cependant voilà que celui que l'on réputait Barbare arrive avec un cœur tout romain. Enfermés de toutes parts, les Barbares au service des Romains, ne sachant ni soutenir le combat, ni recourir aux prières pour fléchir le plus fort, repoussent insolemment la paix que leur offrait le vainqueur. Quelle est donc la main par laquelle il se fait que le chef (des Barbares), maître de faire ce qu'il veut, tourne à l'improviste à la clémence quand nous provoquons sa colère? Qui a rendu à tant de malheureux ce service que la fureur ne sache point s'irriter, et que, vainqueur d'une sorte nouvelle, le vainqueur sache s'attendrir sans en être prié[1]? »

Parler ainsi des Barbares, ranger ainsi solennellement leurs triomphes dans les plans de la Providence, c'était se déclarer hautement pour eux, c'était aller au-devant de leur domination; c'était leur offrir les services et les conseils dont ils avaient besoin pour l'organisation de leurs conquêtes. Or,

1 Homeliæ S. Eusebii (Eucherii), p. 282.

de la part du clergé gallo-romain, ces signes de dévouement, ces offres n'étaient pas à dédaigner. Ce clergé, nous l'avons vu, était à la tête des masses de la population; il exerçait sur elles la double autorité de la religion et des magistratures civiles. Le fait était si évident que les Barbares n'avaient pu tarder beaucoup à s'en apercevoir, ni s'en apercevoir sans concevoir une grande opinion du clergé, sans désirer l'avoir pour auxiliaire.

D'un autre côté, les masses elles-mêmes, effarouchées de tous ces gouvernements barbares auxquels elles allaient avoir affaire, avaient le plus grand intérêt à ce que le clergé intervînt pour elles auprès des conquérants, à ce qu'il prît de l'ascendant sur eux, à ce qu'il usât de tous les moyens qu'il avait de les adoucir, de les éclairer, de leur inspirer des idées d'ordre, de paix et d'humanité, d'en faire les continuateurs, non du despotisme impérial, mais du gouvernement romain. C'était une grande et noble mission auprès de ces conquérants que le vœu général des Gallo-Romains imposait au clergé; et cette mission le clergé l'accepta; il la remplit avec zèle et habileté. Sans doute il y trouva et finit par y chercher trop son intérêt propre; mais il y fit certainement beaucoup pour l'intérêt de tous; il y rendit de vrais services aux plus forts et aux plus faibles, aux vainqueurs et aux vaincus. Il ne laissa pas, du reste, d'y rencontrer des obstacles, et ses succès ne furent pas à beaucoup près les mêmes auprès des divers gou-

vernements barbares; c'est un fait qui sera éclairci par le récit des événements ultérieurs, mais qui exige, dès à présent, quelques explications à l'aide desquelles ces événements seront mieux compris.

Comme je l'ai dit dès que j'en ai eu l'occasion, les Visigoths et les Burgondes étaient entrés dans le christianisme par l'hérésie; ils étaient les uns et les autres ariens. Ils ne l'étaient pas, il est vrai, devenus de la même manière, et ne l'étaient pas au même degré. Toutefois, la même opinion eut pour les deux peuples des conséquences analogues et presque également graves.

Il est à présumer que les Burgondes tenaient peu à leur paganisme germanique. A peine avaient-ils mis le pied dans la Gaule qu'ils s'y étaient faits chrétiens, mais pour se faire presque aussitôt et tout aussi facilement hérétiques. Catholiques dans leurs premières stations entre le Rhin et les Vosges, ils étaient arrivés ou brusquement devenus ariens, dans leurs stations définitives entre le Rhône et les Alpes, sans que l'on puisse assigner à ce changement de cause plus vraisemblable que l'influence des Visigoths, au voisinage desquels ils se trouvaient transplantés.

Leur premier roi législateur, Gondebaud, avait aussi embrassé l'arianisme, mais sans beaucoup d'ardeur et sans intolérance. Loin de persécuter ses sujets catholiques, burgondes ou romains, il permettait à ses propres enfants, et probablement à tous les officiers de son palais, de suivre libre-

ment la croyance à laquelle ils étaient affectionnés.

Arien plus timide encore et plus chancelant que son père, Sigismond se prêta sans résistance aux efforts des évêques orthodoxes de ses Etats pour le convertir et finit par se faire catholique. Quant à la masse des Burgondes, si, comme on l'a dit, elle fut véritablement arienne, elle ne le fut ni avec plus de zèle, ni avec plus d'obstination que ses rois; elle revint, à ce qu'il paraît, sans effort et comme d'elle-même à la foi orthodoxe. Orose, qui parle des Burgondes de son temps, ne les qualifie pas seulement de chrétiens, il leur donne expressément le titre de catholiques; et c'est par cette conformité de leur croyance avec celle des Gallo-Romains qu'il explique la douceur et l'humanité avec lesquelles il affirme qu'ils traitaient ces derniers[1].

Cela posé, il est facile de comprendre comment, même avant d'avoir cessé d'être ariens, les rois des Burgondes purent néanmoins entrer, avec le clergé catholique de leur royaume, dans des relations qui devaient avoir beaucoup d'influence sur leurs opinions et sur leur conduite. La portion la plus éclairée et la plus active de ce clergé était encore alors toute romaine; elle l'était par les sentiments, par les idées et même par les desseins politiques. L'Empire d'Occident tombé et la domination de Rome restreinte à l'Italie, le clergé gallo-

(1) Histor. VII. 33.

romain, surtout celui du Midi, se flattait encore que la souveraineté de la Gaule serait transférée aux empereurs d'Orient, et il usait de toute son autorité pour décider et hâter ce résultat, objet de ses vœux. Il entreprit donc, dès qu'il en vit la possibilité, de persuader aux chefs des Burgondes de reconnaître la suprématie politique de Constantinople sur la portion de la Gaule qui leur était échue; et ceux-ci ne repoussèrent pas ces insinuations, si peu d'accord qu'elles fussent avec la fierté de conquérants germains.

Il y a dans quelques-unes des lettres qui nous restent d'Avitus, évêque de Vienne sous les règnes de Gondebaud et de Sigismond, des témoignages aussi positifs que curieux de ces assertions. Ces lettres sont adressées à l'empereur Anastase, au nom de Sigismond. Voici des fragments d'une, dans laquelle celui-ci informe le premier de la mort de Gondebaud, son père, et sollicite pour lui-même le titre de patrice romain, que le roi défunt avait obtenu du gouvernement de Constantinople.

« Eloignés de corps de notre très glorieux prince, nous sommes devant lui en esprit.... Mon peuple est le vôtre; mais il me plaît moins de lui commander que de vous obéir. Mes ancêtres se sont acquittés de leur devoir envers les vôtres et envers Rome, de manière à prouver que nous regardions comme la première de nos illustrations celle attachée aux offices militaires que nous conférait votre hautesse, et mes devanciers ont toujours mis plus de prix à

ce qu'ils recevaient de leurs princes, qu'à ce qu'ils tenaient de leurs pères. Quand nous paraissons gouverner notre nation, nous ne pensons rien faire de plus que commander à vos hommes de guerre. »

Veut-on maintenant des traits d'une autre lettre du même roi au même empereur, et sur le même sujet? En voici un qui mérite d'être noté. « C'est, dit Sigismond, l'un des ornements de votre immense Empire d'avoir si loin des sujets; et rien ne prouve si bien l'étendue de votre pouvoir que la distance à laquelle nous vous obéissons. » Enfin, dans un autre passage, Sigismond se glorifie d'avoir eu pour père un grand-officier de la cour d'Anastase.

Il faut sans doute, en lisant de telles protestations, ne pas oublier qu'elles furent, non point rédigées, mais tout au plus souscrites par Sigismond. Il faut considérer que les lettres où elles se trouvent sont l'œuvre étudiée d'un évêque, homme grave et respectable, il est vrai, mais rhéteur, mais bel-esprit, et fortement imbu de sentiments et d'idées dont il était difficile qu'il n'outrât pas un peu l'expression à chaque occasion favorable qu'il avait de les faire valoir. Il n'y aurait guère de vraisemblance à supposer Sigismond aussi pieusement, aussi profondément soumis à l'empereur d'Orient, qu'il semblerait l'avoir été à en juger par l'obséquieuse rhétorique d'Avitus. Mais il n'y en a pas moins, sous l'emphase maniérée de cette rhétorique, un fait positif et caractéristique. Il est

certain que Sigismond, roi de ces Burgondes, conquérants d'un tiers de la Gaule, demanda à Anastase, empereur de Constantinople, et en obtint comme une faveur, la dignité romaine de patrice, dignité qui entraînait pour lui, sinon la réalité, du moins les apparences les plus formelles de la dépendance et de la soumission. Or, il y avait là, pour un chef de conquérants germains, un sentiment très peu germanique; il y avait là une sorte d'abnégation volontaire et gratuite de l'orgueil et des droits de la conquête.

Ces faits suffiront, je pense, pour attester qu'il n'y avait au cinquième siècle, dans l'arianisme des Burgondes, rien de bien énergique, rien de bien menaçant pour le clergé catholique du Midi. Dans cet état de choses, ce clergé pouvait et devait faire ce qu'il fit effectivement, travailler en même temps à la double conversion des chefs burgondes, je veux dire à leur conversion politique à la domination de Constantinople, et à leur conversion religieuse au catholicisme. Il n'y avait, à ce qu'il semble, ni témérité ni folie à lui à espérer l'une et l'autre; il n'y fallait peut-être qu'un peu de temps et de patience.

Mais le clergé était ardent et pressé dans ses vœux et dans ses efforts; il était plein d'horreur et de défiance pour l'arianisme, et, de toutes les chances qu'il avait d'en triompher, la meilleure dans son idée n'était pas la plus persuasive, la plus paisible et la plus douce, mais la plus prompte,

dût-elle être d'ailleurs orageuse et violente. Il ne faut donc pas perdre de vue qu'au milieu des événements dont je vais bientôt reprendre le récit, les Burgondes et leurs chefs étaient encore ariens, et peut-être aurons-nous lieu de présumer que leur hérésie fut pour quelque chose dans les troubles et les revers qui amenèrent si promptement la chute de leur domination.

En religion et en croyance, comme en toute chose, les Visigoths se montrèrent plus sérieux, plus profonds, plus tenaces que les Burgondes. J'ai dit ailleurs comment ils étaient devenus presque en même temps chrétiens et ariens. Transplantés en Gaule et en Espagne, non-seulement ils avaient persévéré dans leur hérésie; ils s'y étaient affermis, affectionnés, et dans le peu que l'histoire laisse apercevoir de leur clergé, on s'assure qu'il était austère, zélé, et qu'il exerçait un grand empire sur les chefs comme sur la masse de la nation visigothe. En contact avec le clergé catholique sur tous les points d'un assez vaste territoire, il dut entrer et entra effectivement avec lui dans une lutte qui eut de graves résultats; elle eut, entre autres, celui d'enlever au clergé orthodoxe toute chance d'influence politique sur le gouvernement visigoth, et de lui inspirer pour ce gouvernement une haine mêlée de défiance et de crainte, qui devait être prompte à saisir toutes les occasions qu'elle aurait d'éclater avec succès.

Il paraît toutefois que les choses n'en vinrent pas tout d'un coup à cet extrême, et que les deux clergés, comme les deux peuples, vécurent d'abord passablement d'accord entre eux. C'est du moins ce qu'il semble que l'on peut conclure d'un passage assez remarquable de Salvien. Voulant faire sentir combien plus il y avait de religion et de piété chez les Visigoths que chez les Romains, le pieux rhéteur dit des premiers qu'ils honoraient Dieu même dans les prêtres étrangers, tandis que les autres le méprisaient jusque dans les leurs[1].

Les rois visigoths se croyaient obligés à de grandes démonstrations de respect pour leur clergé arien. On ne voit cependant pas qu'aucun d'eux, jusqu'à Euric, eût rien tenté de violent contre le clergé gallo-romain, ni que son zèle pour l'arianisme l'eût rendu intolérant pour le catholicisme. Il est seulement très probable que si ces rois avaient des graces et des faveurs à faire aux prêtres, ce n'était pas aux prêtres catholiques qu'ils les faisaient.

A l'avénement d'Euric ce fut autre chose; comme j'ai eu déjà l'occasion de l'annoncer, ce roi prit pour règle de sa politique sa conviction religieuse, conviction aussi vive que profonde. Sidoine, qui rendait une justice pleine d'admiration aux grandes qualités de ce chef, avait observé avec in-

1 De Gub. Dei. VII. cap. 9.

quiétude et avec une sorte d'effroi l'ardeur qu'il mettait à propager et à faire triompher l'arianisme. « Je tremble, dit-il, qu'il n'en veuille encore plus aux lois chrétiennes qu'aux murailles des villes romaines. Telle est la haine que, dans le fonds de son cœur, il porte au nom catholique, que l'on est embarrassé à dire s'il est le chef de sa nation ou celui de sa secte. »

Et les craintes de Sidoine n'étaient point chimériques. Lorsqu'il parlait de la sorte, les églises catholiques de la Gaule gothique étaient déjà tombées dans le plus déplorable état de misère et d'abandon. Sidoine représente celles des campagnes comme complètement ruinées ou dégradées à l'excès. Elles n'étaient plus que des repaires sans porte et sans toit, encombrées de ronces à l'entrée, ou dont le parvis n'était foulé que par les troupeaux venant y brouter de toutes parts. Quant aux églises des villes, elles n'étaient pas encore désertes, mais elles avaient déjà commencé à se dépeupler. Grégoire de Tours cite celles de la Novempopulanie comme les plus désolées de toutes par cette persécution visigothique[1]. On laissait bien les évêques catholiques mourir à leur poste, mais une fois morts on ne les remplaçait pas; aussi y avait-il, vers la fin du règne d'Euric, une multitude de siéges épiscopaux vacants. On cite entre autres ceux

(1) Histor. II. 25.

de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Javouls, d'Eauze, de Bazas, d'Auch et des Convennes[1].

Et ce n'était pas tout; ce n'était pas uniquement dans le noyau primitif des Etats visigothiques que l'arianisme menaçait ainsi le catholicisme d'extermination; il entrait avec les Visigoths dans toutes les nouvelles conquêtes de ceux-ci, il avait pour lui les mêmes chances de fortune que leurs armes, auxquelles rien ne semblait alors pouvoir résister dans la Gaule. Il y a à cet égard quelques faits à noter. Euric avait, comme nous l'avons vu, pris Bourges en 469, époque où rien n'autorise à présumer qu'il y eût des ariens dans cette ville. Cinq ou six ans après, lorsque Sidoine s'y rendit, appelé par les habitants pour prononcer comme arbitre sur les différends qui avaient éclaté entre eux, à propos du choix d'un évêque, il y trouva un parti d'ariens déjà tout formé et assez puissant pour avoir des prétentions et les mettre en avant[2].

Après la conclusion du traité qui avait livré l'Arvernie aux Visigoths, Sidoine prévit le danger où étaient les pays cédés d'être bientôt infectés d'arianisme. Il écrivit en conséquence aux trois évêques chargés de la négociation, pour les avertir du péril, et les engager à stipuler que l'ordination ne

(1) Sidon. Apollin. Epist. VII. 6.

(2) Epist. VII. 9.

serait point interdite aux évêques catholiques dans les provinces livrées par l'Empire [1]. On ne sait si la chose fut demandée; en ce cas, elle ne fut point obtenue, ou du moins elle n'arrêta pas les progrès de l'arianisme. Après comme avant cette époque, les documents ecclésiastiques offrent des vestiges prononcés d'une lutte vive et continue de cette hérésie avec le catholicisme.

Je ne sais si à cette époque de persécution et d'inquiétude sur l'avenir, le clergé gallo-romain aurait pris aussi volontiers qu'il l'avait fait d'abord la défense des Barbares contre ceux qui objectaient les ravages de leurs invasions au gouvernement de la Providence suprême; s'il aurait trouvé à ces Barbares les mêmes vertus et la même magnanimité qu'il avait célébrées en eux à leur apparition; s'il les aurait loués avec la même satisfaction, avec la même subtilité, de tout le mal qu'ils n'avaient point fait, de toutes les fureurs qu'ils n'avaient point eues ou point satisfaites. Il est permis d'en douter; nous le verrons du moins bientôt suivre, à l'égard de ces Barbares devenus dangereux pour lui, les vues d'une politique franchement hostile.

Il ne me reste plus qu'à résumer en peu de mots tout ce que j'ai pu dire jusqu'ici de l'état moral et social des Burgondes et des Visigoths. Il n'est pas aisé de qualifier exactement cet état, mélange sin-

(1) Epist. VII. 6.

gulier de tendances laborieuses à une civilisation avancée et de réminiscences involontaires d'une barbarie longuement combattue. C'était peut-être encore de la barbarie qu'un pareil état, mais du moins n'était-ce plus la barbarie originelle, celle apportée des bourgades et des forêts de la Germanie; c'était une barbarie non-seulement mitigée, mais déjà dominée par des commencements réels de culture, par un sentiment assez vif du but général et des conditions fondamentales de la société. Ces mêmes Barbares, ces conquérants qui pouvaient mépriser dans les Gallo-Romains soumis par eux des hommes amollis ou corrompus, n'en aspiraient pas moins à s'assimiler à eux par les lois, par le savoir et l'humanité, les reconnaissant par-là leurs maîtres dans l'art de vivre et de gouverner. Vainqueurs de la force matérielle de Rome, ils avaient été vaincus par la civilisation romaine.

Cette civilisation avait donc dès lors des chances spécieuses, les meilleures peut-être qu'elle pût avoir sous des conquérants germains, de se relever, de refleurir en se modifiant sous l'empire de circonstances nouvelles et de nouveaux besoins; mais ces chances n'avaient point d'avenir. La puissance dont elles étaient nées, et qui pouvait seule les réduire en faits, était sur le point de tomber; elle allait faire place à une autre puissance plus perturbatrice, plus violente qu'elle, et dont toutes les tendances seraient contraires aux siennes. Ce

qui restait de la civilisation romaine allait de nouveau être aux prises avec une nouvelle barbarie plus énergique et plus tenace que la première, pour sortir victorieux encore, il est vrai, mais aussi déplorablement amoindri et dénaturé, de cette seconde lutte, bien autrement longue, bien autrement rude et funeste que la précédente. Voici le moment venu de parler des Franks avec plus d'ensemble et plus de suite que je n'ai pu le faire jusqu'ici.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

ERRATA

DU TOME PREMIER.

Page 250, ligne 20, Bœtique, *lisez* Bætique.
— 254, — 13, *Même rectification.*
— 534, — 20, agiographe, *lisez* hagiographe.

